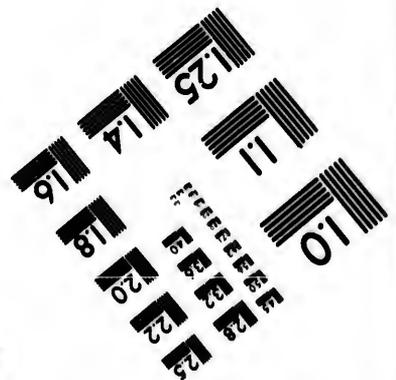
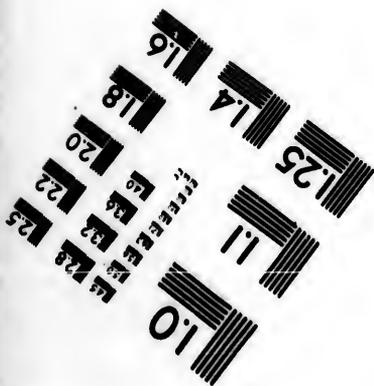
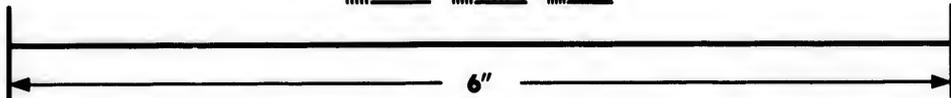
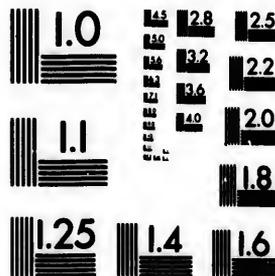


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

15 128
18 32 25
20 22
18

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10
18
15

© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couvertures de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
Le reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

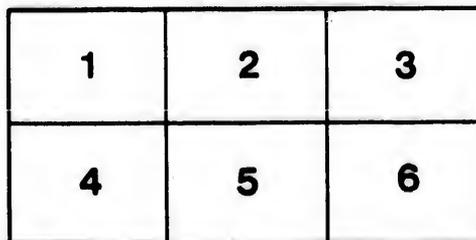
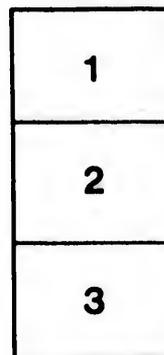
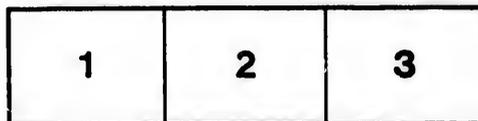
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

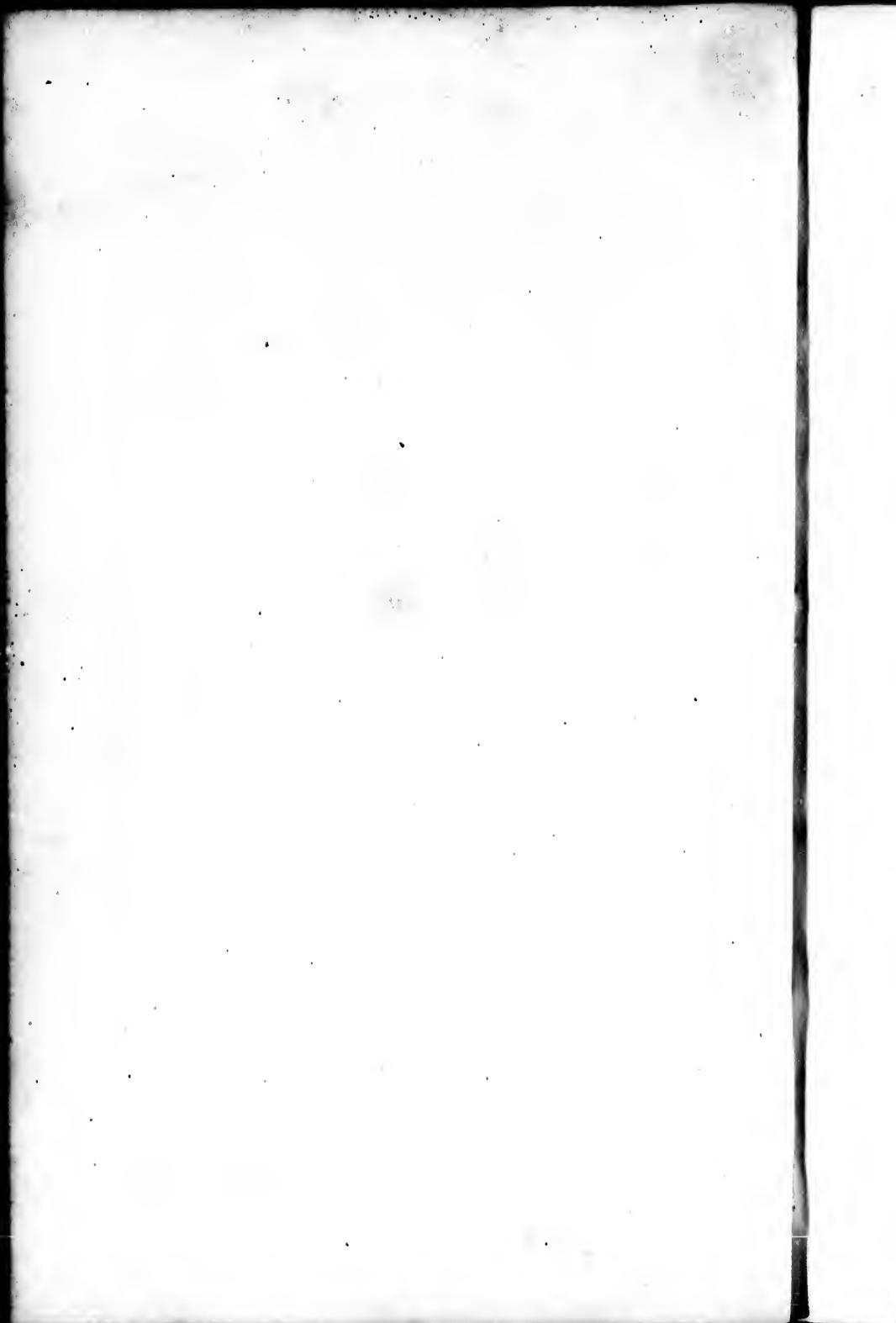
Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

etails
s du
odifier
une
mage

rrata
o

elure,
n à

32X



HISTOIRE
DE L'ÉGLISE.

237

HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

PAR BÉRAULT-BERCASTEL;

NOUVELLE ÉDITION,

AUGMENTÉE DE SA CONTINUATION DEPUIS 1720 JUSQU'À

PAR M. L'ABBÉ COMTE DE ROBIANO.



TOME CINQUIÈME,

DEPUIS L'EXPULSION DE TROTIUS, EN 886. JUSQU'À LA CONQUÊTE DE JÉRUSALEM PAR LES CROISÉS,
EN 1099.



Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE PERISSE FRÈRES.

LYON,

Rue Mercière, 33.

PARIS,

Rue Pot-de-Fer-St-Sulpice, 8.

1841

l
d
d
n
v
p
q
H
c
d
l
d
v
P
q
d'
cr
ca
m
ch
pe

AVIS.

Nous croyons devoir rappeler ici que la livraison précédente se trouve augmentée de près de six ou sept feuilles d'impression, et qu'elle renferme plus de 110 changements et additions importantes.

Ce cinquième volume seul en contient cent quatre-vingt-sept, y compris les notes. On peut voir aussi, à la première inspection, combien les tableaux chronologiques qui le terminent, ont été considérablement augmentés. Par suite des développements donnés à plusieurs faits de cette époque, et à cause des nombreuses annotations de l'Editeur, nous sommes forcés de renvoyer le 35.^e livre au volume suivant, qui, d'après notre aperçu, doit commencer par le 36.^e Cette observation convaincra nos souscripteurs que le travail de M. l'abbé Pélier ne se borne pas à l'addition et à la correction de quelques dates, et qu'il va même au-delà des promesses d'amélioration annoncées dans notre Prospectus. Loin de craindre les regards de la critique, il désiroit les provoquer; car il nous a pressés d'imprimer entre deux crochets les morceaux retouchés et ajoutés; mais nous aurions cru charger notre édition de signes trop souvent répétés et peu agréables à la vue.

U
ro
C
ti
ib
A
F
F
ri
d'
T
R
R
pi
ib
du
L
tu
Lu
Cl
le
No
Th
vag
Ra
per
Ge
mo
Ma
et s
de
de
Oth
Sai
gré

SOMMAIRES

EN FORME DE TABLE.

LIVRE VINGT-HUITIEME.

UNIFORMITÉ de l'enseignement public *Pag.* 2. Charles le Gros hérite du royaume de France 3. Normands arrêtés à Paris 4. Sur les deux Châtelets *ibid.* Charles le Gros dépossédé et réduit à la misère 5. Le roi Eudes. Multiplication de souverains. Désordres réprimés 6. Royaume d'Arles ou de Provence *ibid.* Instructions et ordonnances de Riculfe de Soissons. 8. Thentbolde et Argrim, compititeurs pour le siège de Langres 9. Mort d'Etienne 10. Le pape Formose *ibid.* Photius condamné de nouveau 11. Charles le Simple *ibid.* Lettre de Formose 12. Règle des reclus *ibid.* Arbitrage des papes 13. Saint Gérauld d'Aurillac 14. Evêché supprimé *ibid.* L'impératrice Richarde fonde le monastère d'Andelau. Concile de Tribur 17. Saint Gérauld, sa mort. *ibid.* 30^e Canon de Tribur 18. Arnould couronné empereur. Succession de papes 19. Désordres dans Rome et l'Italie 20. Mémoire du pape Formose justifiée 22. Révolution dans l'empire d'Occident *ibid.* Les évêques de Germanie au pape 23. Irruption des Hongrois *ibid.* Oviédo érigé en archevêché 24. Conciles de Compostelle et d'Oviédo 25. Piété du roi Edouard 26. Stylien de Néocésarée. Quatrièmes noces de l'empereur Léon. 27. Schisme et relâchements parmi les Musulmans 30. Successions tumultueuses de papes 31. Marozie et Théodora. Scandales dans l'église romaine 32. Luitprand et Flodoard sur Sergius *ibid.* Concile de Troli 33. Fondation de Cluny 36. La ville de Chartres sauvée de la fureur des Normands 37. Charles le Simple cède la Normandie au duc Rollon 38. Rollon se fait chrétien avec ses Normands, et prend le nom de Robert 40. Le pape Jean X. Ses rapports avec Théodora 41. Jean X calomnié 42. Sa consultation pour les Normands *ibid.* Ravages des Hongrois 44. Conrad de Franconie élu roi de Germanie 45. Saint Ratbod, évêque d'Utrecht *ibid.* et *suiv.* Sigismond, évêque d'Alberstad. L'empereur Henri l'Oiseleur 46 et *suiv.* Saint Sisenand de Compostelle, et Saint Gennade d'Astorgue 47. Etat triste et honteux de l'empire d'Orient 49. Simonie confidentielle à Constantinople. Théophylacte patriarche 50. Le fils de Marozie cède pape sous le nom de Jean XI. Léon VII gouverne saintement 51 et *suiv.* Notes sur Jean XI et Léon VII *ibid.* Réponse de Léon VII aux évêques de Gaule 53. Saint Odon, abbé de Cluny. Saint Gérard de Brague 57. L'abbaye de Jumièges rétablie par le duc Guillaume *ibid.* Le bienheureux Jean de Gorze 58. Othon I épouse sainte Adelaïde 59. Son ambassade auprès du roi Abdérame *ibid.* Saint Udalric d'Ausbourg 61. Hongrois mis en déroute par le roi Othon. Progrès de la foi chez les Sclaves 63. Extraits d'Atton de Verceil 64.

SOMMAIRES.

LIVRE VINGT-NEUVIÈME.

MULTITUDE de saints dans les temps les plus mauvais 67. Etienne VIII *note ibid.* Le pape Jean XII 68. Bérenger II *ibid.* Souveraineté temporelle des papes *note* 69. Saint Adalbert, premier archevêque de Magdebourg et apôtre des Slaves 71. Ditmar, premier évêque de Prague *ibid.* Saint Adalgaue de Brême. Solide conversion du Danemarck 72. Des voleurs sous Edouard 74. Saint Oton, archevêque de Cantorbéry *ibid.* Saint Dunstan 75. Fermeté de son zèle 78. Lois du roi Edgar 80. Saint Ethelvolde de Winchester 82. Saint Osuald de Worchester 83. Mort de saint Dunstan 84. Saint Brunon, frère du roi Othon et archevêque de Cologne 85. Othon I attribue une grande puissance aux évêques, afin de soumettre les seigneurs. Origine de la domination germanique en Italie 87. Conduite imprudente et scandaleuse de Jean XII. Il rappelle Adalbert 88. Récit de Luitprand sur Jean XII, *note* sur Luitprand, *ibid.* et *suiv.* Conciliabule d'Othon I 91. *Note* sur le concile de 502 pour Symmaque 92. Sa déposition. Election de Léon VIII 94. *Note* Othon dans son concile *ibid.* *Note* contre Fleury et autres 95 et *suiv.* Vertus politiques et religieuses de saint Brunon de Cologne 97. Sa mort. Schisme dans l'église de Reims 98. Habileté de Hugues le Grand 99. Saint Mayeul de Cluny 100. Saint Luc le Jeune 102. Saint Paul de Latre 104. Suaire d'Edesse 108. Siméon Métaphraste 109. Sa mort 110. Constantin Porphyrogénète fait reflleurir les sciences et les arts *ibid.* Il est empoisonné par son fils Romain le jeune, qui meurt lui-même peu après. Nicéphore Phocas empereur 111. Ambassade de Luitprand à Constantinople *ibid.* Etat d'avilissement des évêques grecs. Entreprises de Nicéphore sur les droits de l'Eglise 114. Ses avantages sur les Musulmans 116. Jean Zimisques fait tuer Nicéphore et s'empare du trône. Œuvres de Luitprand 117. Traité des souffrances de l'Eglise, par Atton de Verceil *ibid.* et *suiv.* Autres ouvrages d'Atton 119. Chronique de Flodoard 120. Vertus de l'impératrice sainte Mathilde *ibid.* Coadjutorerie d'Adalbéron, neveu de saint Uldaric 122. Mort d'Othon I et de saint Udalric d'Ausbourg 123. Succession de papes et de désordres dans l'église romaine 125. *Note* sur Benoît VI et Benoît VII 126. Mayeul de Cluny refuse la papauté. Il réconcilie l'empereur Othon II avec sainte Adélaïde, mère de ce prince 127. Saint Odilon succède à saint Mayeul. Saint Wolfgang, évêque de Ratisbonne 128. Légèretés de Rathier de Vérone. Ses écrits *ibid.* et *suiv.* Saint Bernard de Menthon 131. Alternatives de succès et de revers parmi les chrétiens d'Espagne 132. Saint Rudesinde, évêque de Dume 133. Concile de Winchester. Saint Turquetel 134. Assassinat du roi saint Edouard 136. Saint Harold, roi de Danemarck. Progrès de la foi dans le Nord 137. L'antipape Francon 139. Hugues Capet monte sur le trône 140. Affaire de Gerbert et d'Arnoux de Reims 141. Avantage que le changement de maîtres procure en France à l'état et à l'Eglise 142.

LIVRE TRENTIÈME.

SISINNUS succède à Nicolas-Chrysoberge, patriarche de Constantinople, et renouvelle le schisme de Photius 143. Le patriarche Sergius rompt ouvertement avec l'église romaine. Caractère des empereurs Constantin et Basile. Cruauté de Basile envers les Bulgares 144 et *suiv.* Saint Nicon d'Arménie 145 et *suiv.* Gré-

goire V 147. Philagathe, antipape *ibid.* Saint Nil de Calabre 148. Il intercède en vain pour obtenir grâce à Philagathe 155. Mort du tyran Crescence 156. Saint Romuald *ibid.* Sur le doge Pierre Orscolo 157. Pèlerinage d'Othon III au mont Gargan 158. Saint Adalbert de Prague 160. Saint Bernouard d'Hildesheim 163. Gerbert élu pape sous le nom de Silvestre II. Sa science prodigieuse 165. Note sur lui. Pénitence de l'empereur Othon. Saint Héribert de Cologne 167. Mort d'O-*ibid* III 168 *et suiv.* Pénitence et vertus du roi Robert 170. Incontinence et malheurs de Bermude, roi d'Espagne 173. Saint Froilan de Léon et saint Attilan de Zamora 174. Saint Etienne, roi de Hongrie, établit solidement la religion dans ses états 176. Jean XVII et saint Abbon 177. Saint Abbon de Fleuri, martyr de la discipline monastique 178. Ses écrits 179. Citation de saint Abbon *ibid. et suiv.* Eglises rebâties en France 180. Leutard et Vilgard, fanatiques 181. Le roi saint Henri fonde l'évêché de Bamberg 182. Saint Anfroï d'Utrecht *ibid.* Saint Brunnon, missionnaire en Russie 183. Jean XVIII abdique la papauté pour embrasser la vie monastique 184. Eglise du Saint-Sépulcre abattue. Juifs massacrés par les chrétiens thon *et suiv.* Impiété du calife Haquem. Schisme entre les Musulmans abassides et les latinites 185. Saint Elfège de Cantorbéry, martyrisé par les pirates danois 187. Grégoire antipape. Mort de saint Liévis, archevêque de Brême et de Hambourg 188. Note sur Benoît V et Léon VIII 189. Fureurs des Selaves contre les chrétiens *ibid et suiv.* Couronnement de l'empereur saint Henri 190. Sur l'élection de l'empereur 191. Saint Odilon, abbé de Cluny 192. Présents que fait l'empereur à ce monastère. Saint Meinverc de Paderborn *ibid. et suiv.* Sur saint Mainverc 193. Réforme de la nouvelle Corbie. Le monastère de Saint-Vannes, chef de congrégation, sous l'abbé Richard 194. Cet abbé empêche saint Henri de se faire moine 195. Benoît VIII repousse les Sarrasins 196. Premiers normands établis en Italie 197. Concile de Pavie 198. Note sur le diplôme de saint Henri *ibid.* Succès de saint Henri contre les Grecs d'Italie 199. Concile de Selingstadt. Recueil des canons par Bouchard de Worms 200. Manichéens à Orléans 202. Religion de Guillaume V, duc d'Aquitaine 206 *et suiv.* Mort de saint Henri 209. L'impératrice Cunégonde se fait religieuse du monastère de Canfuge qu'elle avoit fondé 210.

LIVRE TRENTE-UNIÈME.

BENOÎT VIII a pour successeur Jean XIX son frère 211. Jean refuse à Eustate de Constantinople le titre de patriarche œcuménique. Lettre que lui écrit à ce sujet le bienheureux Guillaume, abbé de saint Bénigne de Dijon *ibid. et suiv.* Exemptions de Cluny examinées au concile d'Anse 213. Note sur le concile d'Anse 214. Divers établissements de saint Romuald 217. Sa mort 220. Gui d'Arezzo invente la méthode du chant. Canut se rend maître de l'Angleterre 221. Ses vertus 222. Saint Olaf, roi de Norvège 224. Etat déplorable de l'empire et de l'église d'Orient 227. Saint courage de Fulbert de Chartres 229. Ses écrits 230 *et suiv.* Note sur lui *ibid.* Mort du roi Robert 232. Horrible famine en France 233. Paix de Dieu 235. Apostolat de saint Martial 236. Saint Siméon, moine du mont Sinaï, s'établit en France 238. Benoît IX, pape à l'âge de douze ans. Scandales et révolutions de ce pontificat 239 *et suiv.* Saint Poppon, abbé de Stavelo 242. Saint Gontier ermite 243. Saint Emeric, fils du roi saint Etienne. Révolutions en Hongrie 244. Saint Gérard, évêque de Chonad et martyr 245. Anarchie en Pologne 246. Casimir passe de la vie monastique au trône 247. Saint Odilon et le bienheureux Richard tra-

vallent à établir la trêve de Dieu 238. Mal des ardents. Saint Odilon 249. Caractère de saint Odilon 250. Ses écrits. Commémoration des Trépassés 251. L'impératrice Zoé empoisonne Romain-Argyre pour épouser Michel le Paphlagonien. Avarice du patriarche Alexis 252. Troubles et désordres dans l'empire 253. Note sur Hildebrand et Brunon de Toul 256. Election du saint pape Léon IX *ibid. et suiv.* Voyage de Léon IX, 257. Il poursuit les simoniaques 258. Il tient un concile à Reims 259. Concile de Mayence. Saint Bardon, archevêque de cette ville 262. Archevêques de Cologne, dignitaires à Rome *ibid.* Lieupold lui succède 264. Le pape de retour à Rome, tient un concile dans l'église de Latran 265. Commencements de Lanfranc et de Bérenger 266. Herluin, fondateur de l'abbaye du Bec 267. Soins que prend Bérenger de répandre ses erreurs 268. Conférence de Brionne 269. Concile de Verceil 270. Lettre de Bérenger au moine Ascelin *ibid.* Lettre d'Adelman à Bérenger 271. Concile de Paris, qui condamne Bérenger et le livre de Jean Scot 272. Saint Robert, premier abbé de la Chaise-Dieu 273. Chanoines religieux 274. Voyages fréquents de Léon IX. Domination des Normands en Italie 275. Le pape conduit une armée contre eux. Il est fait prisonnier 276. Lettre du pape à ce sujet *ibid.* Notes sur les censures de l'Eglise *ibid.* Michel-Cérulaire lève l'étendard de la révolte contre l'église romaine 278. Le pape envoie des légats à Constantinople 279. Mort de Léon IX. Le cardinal Humbert répond aux écrits des schismatiques 280 *et suiv.* Rétractation de Nicetas 281. Michel-Cérulaire prend les voies les plus noires pour accréditer le schisme 282 *et suiv.*

LIVRE TRENTE-DEUXIÈME.

CONJONCTURES favorables aux vues schismatiques de Michel-Cérulaire 285. Commencements d'Hildebrand. Election de Victor II 286. Légation du sous-diacre Hildebrand en France. Déposition de Hugues d'Embrun, évêque simoniaque 287. Concile de Tours 288 *et suiv.* Mauger de Rouen déposé pour incontinence 289. Confession de foi contre l'hérésie de Bérenger. Le pape Victor en Allemagne 290. Mort de l'empereur Henri le Noir. Etienne IX succède à Victor II 291 *et suiv.* Pierre-Damien, créé cardinal 292. Didier, abbé du Mont-Cassin 293. Isaac-Comnène, empereur de Constantinople 294. Disgrâce de Michel-Cérulaire 295 *et suiv.* Isaac-Comnène embasse par pénitence la vie monastique 296. Benoît X, antipape 297. Le pape Nicolas II. Il fait l'abbé Didier cardinal 298. Réglemens pour l'élection des papes 299. Décrets contre les clercs concubinaires et simoniaques 300. Bérenger est réduit à confesser clairement la foi catholique 301. Légation oragense de Pierre-Damien à Milan *ibid. et suiv.* Traité de Nicolas II avec Richard et Robert Guiscard 304. Couronnement de Philippe, fils du roi de France 305. Election d'Alexandre II. L'antipape Cadalois 306. Saint Annon, archevêque de Cologne 307. Ouvrages de Pierre-Damien 308. Saint Dominique le Cuirassé. Pénitence et dévotions de cet âge 309. Saint Rodolphe d'Eugubio 313. Pierre-Damien légat en France. Privilèges de Cluny. Légation de Pierre-Damien en Allemagne 314 *et suiv.* Saint Vulstan, évêque de Worchestre 316. Saint Edouard, roi d'Angleterre 317. Lois du roi Edouard 320. Saint Gothescalc, prince des Sclaves *ibid.* Etat des églises du Nord 321. Pénitence de Suénon, roi de Danemarck 323. Martyre de saint Gothescalc 324. Apostasie et ravages des Sclaves. Les saints Eric et Allard, martyrs en Suède 325. Exhortations du pape à Harold, roi de Norwège. Pierre, évêque de Florence, accusé de simonie 327. Saint Jean Gualbert, fondateur de Vallombreuse

328. Premiers frères convers 330. Institutions des chanoines réguliers 331. Persécutions de Pierre de Florence contre son clergé 332. Saint Pierre Igné. Martyre de saint Arialde , 336 , 337. Saint Thibaut de Provins 338. Proscription de la simonie et de l'incontinence des clercs 340. Guillaume le Bâtard fait la conquête de l'Angleterre , 341. Lanfranc élevé sur le siège de Cantorbéry 342. Progrès des Turcs Seljoucides 349. Ambition du patriarche Xiphilin 344. Romain-Diogène prisonnier du sultan Asan *ibid.* Vices de l'empereur Henri IV. Retraite de l'impératrice Agnès 345 *et suiv.*

LIVRE TRENTE-TROISIÈME.

ASCENDANT du génie de Grégoire VII. Son élection 349. Commencements de saint Etienne de Grammont 350. Grégoire poursuit vivement la simonie et le concubinage des clercs 351. Troubles et alarmes en Allemagne. Le pape écrit sur ces obstacles au roi et à différents seigneurs 352 *et suiv.* Lettre de Grégoire VII aux évêques de France, pour la correction du roi Philippe 356. Pèlerins insultés par les Arabes 358. Actes multipliés de sévérité de la part du pape. Déposition et pénitence d'Herman de Bamberg 362. Cabale de Guibert de Ravenne et du préfet Censins contre Grégoire VII 363 *et suiv.* Le pape blessé dangereusement et emprisonné 364. Il est délivré par le peuple 365. Conspiration de Guibert et des autres évêques de Lombardie avec le cardinal Hugues le Blanc 366. Lettres vigoureuses du pape au roi de Germanie. Assemblée schismatique à Wworms, où l'on dépose le pape *ibid. et suiv.* Assemblée de Pavie, pour accéder aux schismatiques de Wworms 367. Le pape sommé de quitter le pontificat 368. Il absout du serment de fidélité les sujets d'Henri IV 369. Emportements et remords de Guillaume, évêque d'Utrecht 374 *et suiv.* Préjugés du temps sur l'excommunication et ses effets 375. Le parti du roi de Germanie diminué. Etat de l'église d'Afrique 378. Controverse de Samuel, juif converti 379. Assemblée de seigneurs et d'évêques à Teuver ou Tribur, pour déposer le roi Henri 380. Il obtient un délai pour aller à Rome 383. La comtesse Mathilde 384. Absolution humiliante d'Henri 387. Les Lombards l'animent de nouveau contre le pape. Assemblée de Forcheim, 390. Donation de Mathilde *ibid. et suiv.* Les seigneurs de Germanie déposent leur roi Henri IV, et lui substituent Rodolphe, duc de Souabe 391. Incertitude des esprits à ce sujet 392. Sentence définitive de Grégoire VII contre Henri IV 393. Election de l'antipape Guibert. Mort du roi Rodolphe 398. Affaire de l'évêque de Dol 402. Condamnation de Manassés de Reims *ibid.* Hugues élu pour le siège de Die 404. Commencements de saint Bruno *ibid.* Simon, comte de Crépi, et Hugues, duc de Bourgogne, embrassent la vie monastique 405 *et suiv.* Saint Anselme, abbé du Bec 407. Sa pénétration et sa doctrine 408. Grégoire VII tente en vain de se faire prêter serment de fidélité par Guillaume le Conquérant 411. Il prend soin de l'instruction des fidèles de Norvège, de Suède et d'Arménie. Saint Stanislas de Cracovie, martyrisé de la main du duc Boleslas 412 *et suiv.* Révolutions dans l'empire d'Orient 413. Etendue des prétentions de Grégoire VII 414 *et suiv.* Tentatives inutiles du roi Henri sur Rome. Herman de Luxembourg, élu roi de Germanie 417. L'antipape Guibert intronisé à Rome 419. Robert-Guiscard délivre Rome des Allemands. La comtesse Mathilde repousse les schismatiques 420. Saint Anselme de Lucques. Grégoire VII se retire à Salerne et y meurt 421. Mort de Robert-Guiscard. Saint Anselme de Lucques, chassé de son église par les schismatiques, meurt à Mantoue 424. Constance de

l'abbé Didier à refuser la papauté 426. Il est ordonné sous le nom de Victor III 427. Reliques de saint Nicolas de Myre à Bari *ibid.* Saint Arnoul, de Soissons 428. Saint Canut, roi de Danemarck et martyr 430. Mort de Guillaume le Conquérant 431. Les Romains partagés entre le pape Victor et l'antipape Guibert. Le légat Hugues de Lyon s'élève contre l'élection de Victor 434. Expédition des Italiens contre les Sarrasins d'Afrique 435. Schismatiques excommuniés au concile de Bénévent *ibid.* Mort de Victor III 436.

LIVRE TRENTE-QUATRIÈME.

OPPOSITION de l'enseignement public aux relâchements du troisième âge 437. Election du pape Urbain II 438. Le pape entre à Rome, d'où l'on avoit chassé l'antipape Guibert. Concile tenu à Melphe par le pape 440. Les schismatiques reprennent le dessus à Rome 441. Geoffroi, abbé de Vendôme *ibid.* Soumission de l'empereur Alexis au saint Siège. Bernard, archevêque de Tolède 442. Erreurs des fausses décrétales 443. Rétablissement de la métropole de Taragone 444. Duel pour l'office mozarabique 445. Affaiblissement du schisme en Allemagne. Prélats distingués en ce pays *ibid. et suiv.* Mort de l'hérésiarque Bérenger 446. Lettres des schismatiques et réponse des catholiques 447. Frères convers et oblats 449. Fondation de la Chartreuse *ibid.* Saint Bruno, appelé à Rome par le pape. Il refuse l'archevêché de Reggio, et fonde le monastère de la Tour 451. Sa lettre à Radulfe le Vert *ibid.* Sa mort 452. Saint Ulric de Cluny. Son livre des coutumes de Cluny 453. Le bienheureux Odard de Tournai 457. Ives de Chartres. Son Décret. Affaire du roi Philippe et de Bertrade 459. Concile de Plaisance 463. Ambassadeurs d'Alexis-Comnène à ce concile. Plaintes de l'impératrice Adélaïde 464. Concile de Soissons contre les erreurs de Roscelin *ibid.* Saint Anselme succède à Lanfranc sur le siège de Cantorbéry 467. Sainte Marguerite, reine d'Ecosse 470. Saint Nicolas-Péregrin. 471. Œuvres pies de Roger comte de Sicile. 472. Rétablissement de l'évêché d'Arras 473. Révolte de Conrad contre l'empereur son père 474. Guillaume le Roux reconnoît le pape Urbain 475. Saint Anselme écrit contre Roscelin. Saint Robert d'Arbrissel 477 *et suiv.* Pierre l'Ermite 479. Concile de Clermont 481. Commencement des croisades. 483. Cérémonies du dimanche des Rameaux. Le pape Urbain dédie, à Toulouse, l'église de Saint-Sernin 486. Concile de Nîmes 487. Le corps de saint Antoine en France 488. Feu de saint Autoine *ibid.* Institution des antonins. Ardeur des croisés 489. Malheureux succès de Gautier Sans-avoir, et de Pierre l'Ermite 490. Juifs persécutés 491. Voyage de Godefroi de Bouillon 492. Siège d'Antioche 493. Saint Anselme persécuté va en Italie 498. Monarchie de Sicile 500. Saint Jean de Terouane 503. Réduction de Jérusalem 505. Godefroi de Bouillon élu roi *ibid.*

HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE VINGT-HUITIÈME.

DEPUIS L'EXPULSION DE PHOTIUS EN 886, JUSQU'AU PONTIFICAT
DE JEAN XII EN 956.

PENDANT le dixième siècle presque tout entier, le schisme des Grecs, semblable à un incendie qui dort sous la cendre, ne fit point d'éclat, et donna peu d'inquiétude aux chefs de l'Eglise. L'esprit de secte en général parut entièrement éteint, ou du moins on ne vit jamais s'écouler un temps si long sans qu'il s'élevât d'hérésie. L'Eglise devoit passer par un genre d'épreuve encore tout nouveau pour elle, c'est-à-dire, par l'abattement et la confusion où la conduite scandaleuse de plusieurs pontifes romains alloit la plonger : pendant la longue durée d'une attaque si dangereuse, le Tout-Puissant voulut tenir comme enchaînés tous les autres ennemis. Le mal sembla quelquefois se convertir en bien, au moins en ressource et en préservatif. Par l'effet même de la simplicité, plus grande en ce siècle qu'en aucun autre, ou plutôt par une attention particulière de la sagesse éternelle à tirer sa gloire de ce qui tend à l'éclipser, ces vicieux pasteurs ne perdirent rien de l'autorité nécessaire pour le gouvernement du bercail de Jésus-Christ. Jamais peut-être les fidèles ne marquèrent plus de respect pour la chaire de Pierre.

Que si l'ignorance étendit cette autorité à des excès déraisonnables, si l'oubli des saines maximes lui fit envier des droits étrangers, des droits tout terrestres et inconnus à la sainte et lumineuse antiquité, ces prétentions nouvelles conservèrent

l'empreinte suspecte de leur nouveauté; elles furent toujours regardées par la multitude, comme portant tout au plus sur des paradoxes et des systèmes dépourvus de cette certitude unanime et fixe, qui fait la marque exclusive de la doctrine de l'Eglise. Jamais il n'y eut en leur faveur ni décision de concile œcuménique, ni décret pontifical reçu du corps des pasteurs, pas même d'une manière tacite, rien qui pût fonder une possession plausible. Il y eut toujours de zélés et savants prélats, qui en grand nombre, qui en concile, réclamèrent contre ces maximes ou ces pratiques inouïes. Toujours la multitude et la totalité morale des premiers pasteurs, des fidèles même, mit une distinction essentielle entre ces points particuliers de doctrine et le corps inaltérable de la doctrine catholique. L'ignorance du dixième siècle, bien déplorable sans doute, mais aussi bien malignement exagérée par les novateurs, n'empêcha point que l'esprit de vérité n'y fût encore visiblement avec l'Eglise, qu'il ne lui fournit contre l'erreur tous les secours qui lui ont été promis, et qui doivent égaler sa durée à celle des siècles.

L'enseignement commun, dans ces jours orageux et sombres, fut aussi pur que dans l'âge le plus lumineux. L'explication des premiers mystères, les symboles de la foi et la confession de tous ses articles, les saintes observances qui en sont la suite, le culte, les sacrements et le sacrifice perpétués sans interruption, s'y retrouvèrent sans aucun mélange qui en altérât la substance. On n'entendoit plus à la vérité l'organe éloquent des Ambroise, des Augustin, des Léon, des Basile, des Grégoire, des Chrysostôme; mais ils survivoient dans leurs écrits immortels, et de là rejaillissoient des flots de lumière jusque sur les temps et dans les réduits les plus ténébreux. Les docteurs qui les avoient remplacés ne les égaloient pas, mais ils connoissoient tout le prix des trésors qu'ils en avoient hérités. Ils interprétoient les divines Ecritures d'après ces modèles; ils tenoient les mêmes confessions de foi et s'attachoient aux décisions des mêmes conciles: ils avoient appris dans les mêmes Eglises les saintes observances qui s'y pratiquoient depuis les apôtres. Plusieurs même de ces nouveaux maîtres, sans avoir le goût des anciens, l'élégance et les grâces de leur style, ne leur

cédoient point en érudition, en pénétration peut-être, en force et en véhémence, c'est-à-dire, en tout ce qui importe à la défense de la vérité et à la conservation du sacré dépôt. Combien d'entre ceux-ci encore soutenoient leurs enseignements par l'exemple des grandes vertus et d'une éminente sainteté ! Témoinnage frappant de la protection perpétuelle de Dieu sur son Eglise : jamais les saints n'y parurent en plus grand nombre que dans le siècle malheureux que nous allons décrire.

Jamais néanmoins le règne pacifique du Christ n'éprouva plus d'obstacles à son régime et à sa conservation. L'empire françois, qui en formoit le plus grand et le plus bel apanage, se vit plongé, sur la fin du neuvième siècle, dans la plus effroyable confusion. La foiblesse des descendants de Charlemagne en fut la première cause. Ce sang héroïque parut avoir épuisé toute son heureuse fécondité, par la production consécutive de trois princes tels que Charles-Martel, Pépin, et surtout Charlemagne. Les enfants de ce dernier n'eurent presque rien des vertus augustes de leur père. Charles le Chauve, son petit-fils et son troisième successeur à l'empire, en donnant le duché de France à Robert le Fort, bisaïeul de Hugues Capet, posa lui-même les premiers fondemens de la dynastie qui devoit s'établir sur les ruines des Carlovingiens. Souffrant ensuite que ces gouvernemens, ainsi que les grandes charges de la couronne, devinssent héréditaires, il donna lieu au changement total de la constitution de l'état, et en prépara le renversement. Charles le Gros qui fut son successeur à l'empire après trois ans d'interrègne, c'est-à-dire en 881, et qui en 885 hérita du royaume de France, se montra plus inhabile encore à manier les rênes d'un gouvernement si vaste et si agité.

Les ennemis féroces du nom chrétien, que le Nord ne cessoit de vomir sur les plus belles possessions de l'Eglise, redoublèrent leur audace sous ce foible prince. Ils venoient de ravager toute la Picardie, où ils avoient brûlé Saint-Quentin, Notre-Dame d'Arras et une infinité d'églises de campagne, lorsqu'il arriva d'Allemagne, où il étoit né de la branche carlovingienne de Germanie. A peine fut-il reconnu roi par les seigneurs qui l'avoient appelé pour l'opposer à ces Barbares, qu'il repartit pour le pays de sa naissance. Les Normands,

étonnés d'abord par son arrivée, recommencèrent leurs brigandages aussitôt après son départ, avec une fureur qui su passa tout ce qu'on en avoit encore éprouvé. Tous leurs passages étoient couverts des corps morts, non-seulement de quelques braves qui les avoient combattus, mais d'hommes et de femmes de toute condition, de nobles du rang le plus illustre, d'ecclésiastiques, de religieuses, de vieillards et de jeunes enfants. En un mot, la calamité fut si désespérante, que plusieurs chrétiens trahissant leur patrie et leur religion, se joignirent aux idolâtres, pour commettre avec eux les excès auxquels ils ne voyoient point d'autre moyen de se soustraire ¹. Les Normands portèrent leurs vues jusque sur Paris et sur les villes encore plus avancées au cœur du royaume. Pour les arrêter, on avoit fortifié quelques places sur les rivières, entre autres Pontoise, qu'ils assiégèrent et brûlèrent, quoiqu'elle eût capitulé. De là, ils gagnèrent la Seine, et arrivèrent à la vue de Paris avec une si prodigieuse quantité de barques, que sur l'espace de deux lieues on ne voyoit pas les eaux de ce fleuve (885).

Tout farouches qu'étoient alors les Normands, ils savoient se déguiser au besoin. Leur roi Sigefroi alla trouver Goslen, évêque de Paris, lui demanda le passage, et l'assura qu'il ne prétendoit à rien autre chose. L'évêque répondit que l'empereur Charles avoit confié cette ville à de fidèles serviteurs, et qu'ils la garderoient avec tout le soin qu'exigeoient leur fidélité et leur prudence. Tout Paris étoit encore renfermé dans l'île qui forme la cité, et qui n'avoit alors que deux ponts : le grand, nommé aujourd'hui Pont-au-Change, et le petit qui n'a pas changé de nom. L'un et l'autre, pour sa défense, avoit une tour au dehors, à l'endroit où l'on avoit bâti dans la suite les deux châtelets, démolis depuis peu d'années. Sigefroi parut bientôt avec ses gens, du côté du grand pont. Ils en attaquèrent la tour avec acharnement, et livrèrent des assauts sans nombre pendant plus de deux mois. Mais Eudes, comte de Paris, Robert le Fort, son frère, et l'évêque Goslen combattant lui-même en personne avec son neveu l'abbé Ebole, les repoussèrent avec un courage égal, et rendirent tous leurs

¹ Fulco. ap. Flod. iv, c. 5.

efforts inutiles. Les Normands rebutés cessèrent enfin leurs attaques le dernier jour de janvier 886 ; mais ils tinrent la ville bloquée jusqu'à l'année suivante, où l'empereur, après avoir envoyé du secours, n'arriva lui-même que pour faire une paix honteuse, que son absence et la valeur de ses officiers ne pouvoient manquer de lui épargner. Abbon, moine de Saint-Germain-des-Prés, qui avoit été présent au danger de Paris, l'a décrit en vers latins, où il en attribue la délivrance à saint Germain et à sainte Geneviève ¹.

Les Normands n'ayant pu faire passer leurs barques sous les ponts de cette ville, trouvèrent moyen de les traîner par terre plus de deux mille pas. Ils les remirent à l'eau, quand ils les crurent hors d'atteinte aux machines de guerre, remontèrent la Seine, puis l'Yonne jusqu'à Sens, qu'ils assiégèrent pendant six mois. N'y ayant pas eu plus de succès qu'à Paris, ils mirent à feu et à sang une grande partie de la Bourgogne ².

Tant de calamités, attribuées justement à l'incapacité de l'empereur Charles, lui attirèrent le mépris des grands et du peuple jusqu'au sein de l'empire. Pour comble de malheur, comme il tenoit un parlement au château de Tribur, près Mayence, vers la saint-Martin de l'année 887, il tomba dans une foiblesse qui affectoit l'esprit autant que le corps. Les seigneurs de Germanie l'abandonnèrent tous ensemble, et reconnurent pour roi son neveu Arnoul, fils illégitime de Carloman. L'infortuné Charles fut réduit à une misère où d'abord il n'eut de quoi vivre que par le secours de Luitbert, archevêque de Mayence. Ensuite il lui fallut mendier sa subsistance auprès de celui qui venoit de monter sur son trône, et qui lui donna par commisération la seigneurie de quelques villages en Allemagne, où il mourut peu de mois après.

À la nouvelle de sa mort, les états qui lui avoient obéi se divisèrent. Une partie de l'Italie déféra la couronne à Bérenger, fils d'Evrard, duc de Frioul. Une autre partie couronna Gui, fils de Lambert, duc de Spolète. On en vint aux armes, et la guerre se fit avec toute l'ardeur que peut inspirer un espoir

¹ Chron. Dorin. gest. Duch. t. II, p. 527, etc. Abb. 60, de Bell. Paris—
² Regin. an. 888. Annal. Met. cod.

égal d'envahir le trône. Gui eut enfin la supériorité, et Bérenger fut contraint de se réfugier en Germanie, près du roi Arnoul. En France, les états déférèrent la couronne à Eudes ou Odon (887), ce brave comte de Paris et d'Orléans, qui les avoit si bien défendus contre la fureur des Barbares. Le roi de Germanie donna son consentement à l'élection d'un chef si nécessaire au royaume dans ces conjonctures. On ne regarda pas du même oeil l'entreprise de Raoul ou Rodolphe, qui se fit roi de la haute Bourgogne, c'est-à-dire, du pays situé entre les Alpes et le mont Jura. Peu de temps après, l'ordre n'étant rien moins que rétabli au milieu des efforts que faisoient les compétiteurs du roi Eudes, l'archevêque de Vienne alla à Rome, et représenta au pape le misérable état du royaume depuis la mort de l'empereur Charles; les habitants des provinces méridionales surtout n'avoient point de maître qui les retint dans le devoir; et ils étoient de plus exposés à la fureur des infidèles. Car d'un côté les Normands, de l'autre les Sarrasins ne cessoient de porter le fer et le feu sur leurs terres. Le pape Etienne en fut touché jusqu'aux larmes, et écrivit aux évêques de la Gaule cisalpine en faveur du jeune Louis, fils de Boson et de la reine Ermingarde, fille de l'empereur Louis II. Les métropolitains de Lyon, d'Arles, de Vienne et d'Embrun, avec la plupart de leurs suffragants, s'assemblèrent donc à Valence (890), et y élurent d'un commun accord, suivant le conseil du pape, le jeune Louis, qui fut aussi sacré dans le concile. Il n'étoit âgé que de dix ans; mais on comptoit sur les bons conseils de son oncle Richard duc de Bourgogne, et sur ceux de la reine Ermingarde sa mère. Tel fut le commencement du royaume d'Arles ou de Provence. Dans la suite, et toujours sous le prétexte de réprimer la fureur des Barbares ou l'insolence des peuples, ils éleva un bien plus grand nombre de souverains, dont les dissensions et la tyrannie furent plus accablantes que les maux auxquels ils prétendoient remédier.

Au milieu de cette espèce d'anarchie que produisit la multiplication même de tant de foibles dominateurs, les pasteurs ne laissoient pas de tenir leurs assemblées, et d'imposer au moins des pénitences rigoureuses pour les crimes qu'ils ne pouvoient prévenir. Dans un concile tenu l'an 888 à Mayence

pour les évêques de cette province, avec ceux des métropoles de Cologne et de Trèves, Arnon, évêque de Wurtzbourg, se plaignit que quelques scélérats, ayant pris un prêtre vénérable, lui avoient rasé la tête, coupé le nez, et donné tant de coups, qu'il étoit resté pour mort. Le concile les excommunia, et régla ainsi généralement la pénitence de tout meurtrier d'un prêtre : Pendant toute sa vie, il ne mangera point de viande, et ne boira point de vin; il jeûnera tous les jours jusqu'au soir, excepté les dimanches et les fêtes; il ne portera point les armes, et n'ira qu'à pied. Pendant cinq ans, il n'entrera point dans l'Eglise; mais il passera le temps de la messe et des autres offices en prières à la porte du lieu saint. Les sept années suivantes, on lui accordera l'entrée de l'Eglise, mais non pas encore la communion. Après douze ans, il pourra communier, en observant le reste de sa pénitence trois fois la semaine. Telles étoient, en des jours si malheureux, la vigueur et la sévérité de la discipline. Dans la préface de ce concile les évêques attribuent les calamités publiques à leurs péchés et particulièrement à l'interruption des conciles provinciaux. De nos jours les péchés sont-ils moins nombreux, et les conciles plus fréquents?

Dans la même année 888 on en tint un autre à Metz, où l'on s'éleva fortement contre le pillage et l'usurpation alors si commune des biens ecclésiastiques¹. On défendit nommément aux seigneurs laïques de s'approprier aucune partie des dîmes dans l'étendue de leurs patronages. On statua qu'un curé ne pourroit pas avoir deux paroisses; qu'il ne prendroit rien pour la sépulture; que les prêtres montreroient à l'évêque dans le synode leurs livres avec leurs ornements sacerdotaux, et qu'ils ne porteroient, ni armes, ni habits séculiers. On renouvela les défenses de communiquer avec les excommuniés, en exceptant leurs serfs, leurs affranchis et leurs vassaux : restriction sage et bien remarquable dans un siècle si décrié. Un prêtre ayant eu un enfant de sa propre sœur; à l'occasion de ce crime également contraire à la nature et aux mœurs de tous les âges, on défendit à tous les prêtres d'avoir aucune femme chez eux, pas même leur mère ou leurs sœurs. Un autre prêtre s'étant

¹ Tom. ix, Conc. p. 401. — ² Ibid. 412.

marié publiquement dans le diocèse de Châlons-sur-Marne , cette conjonction scandaleuse, la première dont on ait connoissance, indigna tellement quelques pieux fidèles, qu'ils s'y opposèrent de vive force, et empêchèrent l'époux sacrilège d'emmener cette femme. L'évêque Lancion en écrivit ensuite au métropolitain, pour en faire une punition exemplaire.

Les instructions données par Riculfe de Soissons¹, en 889, aux curés de son diocèse, font encore mieux sentir les hyperboles des déclamations de plusieurs novateurs, et de quelques orthodoxes inconsiderés qui les ont copiés aveuglément. Ayez soin, dit-il, de chanter les heures canoniales, prime, tierce, sexte, la messe que vous célébrerez tous les jours, none, vêpres, complies et matines. Engagez vos paroissiens à venir souvent, au moins à la messe; et les dimanches et fêtes, à ne point manquer à matines, à la messe et à vêpres. Chacun de vous doit savoir par cœur les psaumes, le symbole de saint Athanase et le canon de la messe. Chacun aussi doit avoir un missel, un lectionnaire, un livre d'Evangelies, un martyrologe, un antiphonier, un psautier et les quarante homélies de saint Grégoire, le tout conforme aux exemplaires de notre cathédrale. Si vous ne pouvez avoir tout l'ancien Testament, ayez au moins la Genèse. Cette exception provient de ce que la transcription des divines Ecritures étant d'une tout autre conséquence que celle des livres communs; les exemplaires en étoient beaucoup moins multipliés: mais on doit convenir que c'étoit bien assez du reste, relativement à la rareté et à la cherté des livres écrits à la main.

Riculfe défend encore de se servir dans les saints mystères, de l'aube qu'on portoit ordinairement, parce que les ecclésiastiques avoient toujours une aube par-dessus leur tunique, et qu'on en exigeoit une plus propre pour l'autel. C'est de là qu'est venu l'usage du rochet, en accourcissant l'aube; puis du surplis, en l'élargissant. Il ne veut pas que les prêtres s'occupent tellement au travail de l'agriculture, que le service divin en puisse souffrir. Il leur ordonne d'instruire avec soin leurs écoliers et de ne jamais admettre de jeunes filles à leur école. Il est permis de recevoir ce qui sera offert gratuitement pour

¹ Analect. t. III, p. 438.

la sépulture des morts; mais il est défendu d'enterrer personne dans les églises. Riculphe recommande encore de donner l'eucharistie aussitôt après le baptême; et observant qu'on doit mettre de l'eau avec le vin dans le calice pour la consécration, il assure qu'en ce mystère on consacre réellement le vrai sang de Notre-Seigneur: il dit enfin qu'aux calendes, c'est-à-dire, le premier jour de chaque mois, les curés s'assembleront par doyennés, non pour se divertir en festins, mais pour conférer de leurs devoirs et des besoins de leurs paroisses.

On ne marquoit pas moins d'exactitude par rapport aux règles qui concernoient les droits respectifs et les plus délicats des différents ordres de la hiérarchie. Comme on avoit élu deux sujets à la fois pour l'évêché de Langres¹, Aurélien, archevêque de Lyon, approuva l'élection d'Argrim. Teutbolde, son compétiteur, porta ses plaintes au pape Etienne V, et se rendit lui-même à Rome, dans le dessein de s'y faire ordonner. Mais le pape, craignant de léser les droits des églises, le renvoya à son métropolitain, afin qu'il l'ordonnât sans délai, si son élection étoit canonique. S'il ne la jugeoit pas telle, il en devoit référer au pape, en se gardant bien d'instituer un autre évêque à Langres, sans en avoir reçu de Rome une permission formelle. Pour l'exécution de cet ordre, Etienne envoya Oiram, évêque de Sinigaglia, en qualité de légat. Aurélien, que le légat vit d'abord, le fit partir pour Langres, avec promesse de l'y rejoindre promptement; mais après s'être fait attendre pendant un temps considérable, il n'y vint pas, et ne fit point savoir au pape les motifs de sa conduite. Le parti de Teutbolde l'envoya de nouveau à Rome, avec le décret de son élection, pour qu'il y fût ordonné. Le souverain pontife, craignant encore d'entreprendre sur les droits du métropolitain, lui écrivit, ou de sacrer Teutbolde, ou de déclarer les causes de son refus. L'archevêque, sans faire de réponse, ordonna Argrim et le mit en possession. Alors le pontife sacra Teutbolde, et commit le soin de le mettre en possession à Foulques, successeur d'Hincmar sur le siège de Reims; ce qui fut encore différé par quelques intrigues; mais enfin Teutbolde

¹ Flod. Hist. IV, c. 1.

demeura évêque de Langres¹. Dans la suite il eut les yeux crevés par la haine de trois seigneurs, et Argrim lui succéda.

Peu après ces troubles de l'église de Langres, le pape Etienne V mourut emportant de bien justes regrets. Il étoit surtout recommandable par sa grande charité : il en avoit donné des preuves éclatantes dans une horrible famine qui affligea Rome sous son pontificat. Mais ce fut de son patrimoine, qui étoit considérable, qu'il tira la plupart de ses aumônes ; car en prenant possession du palais de Latran, il avoit trouvé tout pillé, le trésor, les meubles, les greniers, les celliers : aussi Muratori l'appelle un pontife d'une rare vertu. Sa mort arriva le 7 août 891 ; et sur la fin du même mois, ou selon d'autres le 19 septembre, il fut remplacé par Formose, dont nous avons déjà parlé. Comme il étoit évêque de Porto, il ne reçut point de nouvelle consécration. C'est le premier exemple d'un évêque transtéré, d'un autre siège à celui de Rome, les translations étant encore très-rares dans l'Occident, bien plus fidèle que l'Orient à ce point de discipline. On verra dans peu combien les impressions à ce sujet étoient encore vives dans les esprits, par les excès auxquels donna lieu la dispense dont on n'avoit cependant usé à l'égard de Formose que pour le plus grand bien de l'Eglise. L'évêque de Porto ne fut élevé au souverain pontificat, que pour son attachement sincère à la religion, son zèle et ses vertus exemplaires, son activité et son expérience, son habileté dans les divines Ecritures et les autres sciences : qualités rares surtout alors, et réputées bien plus nécessaires au chef de l'Eglise qu'à un simple évêque². Il avoit travaillé avec fruit à la conversion des Bulgares, et s'étoit si bien concilié la vénération et la confiance de ces peuples, qu'ils le demandèrent pour archevêque au pape Nicolas, dont il fut constamment estimé. Jean VIII

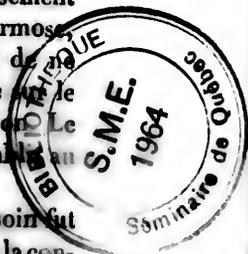
¹ Voici dans quels termes le papecrivit sur cette affaire à l'archevêque de Reims : « Ayant reçu en la personne de saint Pierre le soin de toutes les églises, et sachant » qu'on ne compte pas pour évêque celui qui n'a été ni élu par le clergé, ni désiré par » le peuple ; touché des instantes prières du clergé et du peuple de Langres, nous leur » avons consacré pour évêque le diacre Teutbolde. C'est pourquoi nous vous enjoin- » gnons, aussitôt ces lettres reçues, de vous transporter à l'église de Langres, et d'en » mettre Teutbolde en possession. Nous vous chargeons aussi de déclarer à tous les ar- » chevêques et évêques, que nous avons pris un soin particulier de cette église, pour » punir les contumaces et réparer leur oppression. » — ² Luitpr. t. c. 8.

l'avoit condamné depuis dans un concile, d'une manière également dure et humiliante ; mais ce procédé d'un pape peut-être alors trompé comme il le fut ensuite pour le rétablissement de Photius, ne pouvoit préjudicier à la réputation de Formose dont le plus grand crime vraisemblablement avoit été de ne point approuver les entreprises de Charles le Chauve sur le royaume d'Italie, contre l'ordre naturel de la succession. Le pape Marin ne suivit pas les préventions de Jean ; il rétablit au contraire Formose dans l'évêché de Porto.

Dès que celui-ci se vit sur le saint Siège, son premier soin fut de mettre le sceau à la condamnation de Photius¹, dont la conduite avoit démenti les paroles, et dont les faussetés ne pouvoient plus en imposer à personne. Stylien, évêque zélé de Néocésarée dans le Pont avoit écrit au pape Etienne à ce dessein, et en même temps afin d'obtenir quelque indulgence en faveur de ceux qui n'avoient adhéré que par contrainte à l'auteur du schisme. Le pape Etienne étant mort avant l'arrivée des députés de Stylien, Formose envoya des légats en Orient, avec une lettre conçue en ces termes : « Avant toutes choses, la condamnation de Photius demeurera perpétuelle et irrévocable. Quant à ceux qu'il a ordonnés, nous leur accordons grâce de la manière suivante : en présentant un libelle où ils reconnoîtront leur faute, et en demanderont pardon avec promesse de n'y plus retomber, ils seront reçus à la communion des fidèles laïques, suivant l'instruction que nous envoyons, et que vous suivrez ponctuellement. »

Foulques de Reims, un des plus considérables prélats de France par sa naissance et ses qualités personnelles, s'empressa d'écrire au pape Formose, pour rendre ses hommages à ce digne successeur de Pierre, et pour féliciter l'église romaine d'une élection qu'il regardoit, dit-il, comme une marque de la protection de Dieu sur toute l'Église². L'année suivante 893, ce puissant prélat ayant fait reconnoître le roi Charles, fils de Louis le Bègue, il écrivit encore au pape, lui demanda ses conseils et ses bons offices pour le jeune roi³. Ce prince

¹ Tom. VII, Conc. p. 1410. — ² Flod. IV, Hist. c. 1. — ³ Tom. IX, Conc. p. 434.



âgé seulement de quatorze ans, étoit le seul descendant légitime de Charlemagne. On l'avoit fait sauver en Angleterre, après l'élection du roi Eudes, qu'une partie des seigneurs français ne vouloit pas reconnoître. On demeura tranquille tandis qu'on ne vit pas jour à le mettre en possession de ses droits; mais des troubles élevés en Aquitaine y ayant attiré Eudes et l'y retenant fort occupé, on fit revenir Charles, et on le conduisit à Reims, où les seigneurs de son parti le firent couronner avec de grandes acclamations. Toute la Neustrie se déclara pour lui; mais l'étendue et la justice même de ses prétentions donnoient trop d'ombrage, pour qu'il n'eût pas infiniment à craindre de la multitude des souverains, et des usurpateurs qui s'étoient approprié l'empire et les différents royaumes de Charlemagne.

Le souverain pontife, à la recommandation de Foulques, écrivit en faveur du jeune roi à ses deux plus puissants compétiteurs, Eudes et Arnoul¹. Il exhortoit le premier à se corriger des excès dont on l'accusoit, et à ne point attaquer Charles dans sa personne, ni dans ses biens de même qu'il avoit donné à celui-ci des avis pleins de sagesse et propres à lui gagner ses partisans. Mais quel qu'ait été l'effet de cette médiation et si respectable en soi, et ordinairement si foible en pareille matière, les troubles continuels de la France et de la Germanie furent beaucoup plus utiles à Charles, qui conserva la royauté, ou plutôt le vain titre de roi, auquel son incapacité fit ajouter le surnom de Simple. Eudes retint les provinces qui s'étendent depuis la Seine jusqu'aux Pyrénées, et Charles se borna aux pays qui sont entre la Seine et la Meuse, jusqu'à l'année 898 où mourut le roi Eudes. Charles fut alors reconnu généralement dans la Neustrie, la Bourgogne et l'Aquitaine, avec d'autant plus de facilité, que la soumission des grands se bornoit à un hommage stérile. Les ducs et les comtes, dans ces gouvernements héréditaires où ils établirent le monstrueux système de la féodalité (chaque seigneur dans son canton jouissant au moins de l'indépendance qui consiste à faire le mal impunément), exerçoient à l'envi leur ambition,

¹ Flod. iv, c. 3.

leurs exactions et leurs vengeances, épuisoient tout le sang de la patrie dans leurs querelles particulières, sans que le roi osât s'en mêler. On peut inférer de là quel étoit le désordre dans toutes les parties de la société, et pressentir comment les opprimés devoient naturellement recourir, quand ils avoient de la foi, au tribunal du chef de l'Eglise. Que des sang épargné alors, et encore aujourd'hui, si le père de tous les chrétiens étoit pris pour arbitre des différends qui s'élèvent entre les grands!

Toutefois cette époque d'anarchie et de désordres, où il y avoit tant d'occasions de chute et de perversion, offrit aussi des modèles de la plus grande vertu. Ce fut alors qu'un saint religieux, nommé Grimlaïc, donna la règle des reclus. C'étoient des solitaires qui s'enfermoient dans une cellule, après avoir fait vœu de n'en sortir jamais. Personne n'y étoit admis qu'avec la permission de son évêque et de son abbé, après de longues épreuves. Quand tous ces préliminaires étoient remplis, on éprouvoit encore un an ces solitaires dans les monastères auxquels leurs cellules étoient jointes, et dont ils ne sortoient point pendant ce temps-là. Ils faisoient ensuite leur vœu de stabilité, en présence de l'évêque, dans l'église, d'où on les conduisoit à leurs cellules, et le prélat apposoit son sceau sur la porte¹.

La cellule devoit être petite et partout exactement fermée. Le reclus y avoit tout ce qui étoit nécessaire; et s'il étoit prêtre, un oratoire consacré par l'évêque. On y ménageoit une fenêtre qui donnoit dans l'Eglise, afin qu'il pût présenter son offrande pour le sacrifice, s'unir au chant du chœur, et conférer avec les personnes qui venoient lui parler. Mais il y avoit des rideaux en dedans et en dehors, afin que le solitaire ne pût voir ni être vu. Il pouvoit avoir dans l'enceinte de sa retraite un petit jardin pour prendre l'air et se procurer quelques herbages. Hors de cette enceinte, mais attenant à sa cellule, étoit celle de ses disciples, avec une fenêtre, par laquelle ils le servoient et recevoient ses instructions. Si l'on jugeoit à propos qu'il y eût deux ou trois reclus ensemble, alors leurs cellules se touchoient et avoient des fenêtres de

¹ God. Reg. t. II, p. 465.

communication. Si quelques femmes les vouloient consulter ou se confesser à eux, elles le faisoient en présence de tout le monde, par la fenêtre qui donnoit sur l'Eglise.

La règle de Grimaic recommande aux reclus l'étude de la sainte Ecriture et des auteurs ecclésiastiques, pour découvrir les pièges de l'enfer, les éviter et les faire éviter à ceux qui venoient prendre leurs conseils. S'ils étoient deux, ils ne devoient conférer que des choses célestes, et se dire leur coulpe l'un à l'autre. Celui qui étoit seul se la disoit à lui-même. On recommande instamment l'examen de conscience, l'oraison mentale, la communion ou la célébration quotidienne de la messe avec les dispositions convenables. On ordonne le travail des mains dans les intervalles de la prière et de la lecture, tant pour mortifier son corps, que pour éloigner les tentations, fixer ses pensées et se plaire dans la retraite. C'est pourquoi l'on veut que ces solitaires travaillent, quand même ils auroient de quoi vivre. Il leur est toutefois permis de recevoir ce qu'on leur présente volontairement, soit pour leurs besoins, soit pour le soulagement des pauvres. Ils pouvoient user du bain dans leur cellule, et surtout quand ils étoient prêtres. On ne croyoit pas seulement cet usage de propreté, salutaire au corps, mais on le regardoit comme une préparation extérieure pour approcher plus décemment des saints mystères. Quand ils étoient malades, on ouvroit leur porte pour les assister, sans qu'ils sortissent jamais de leur cellule, sous quelque prétexte que ce pût être.

Vers le même temps, saint Gérald d'Aurillac en Auvergne fit un autre établissement de piété, auquel il consacra la terre dont il porte le nom¹. Il commença par bâtir une église, puis une maison spacieuse, distribuée en cellules et en appartements communs pour les exercices réguliers. Il prit ensuite les mesures qu'il crut les plus justes pour former des institutions capables d'établir et d'accréditer la régularité, dont il vouloit que cette communauté fût un modèle. Il y avoit en Languedoc un monastère fort renommé qui devint dans la suite l'évêché de Vabres, aujourd'hui supprimé, et qui avoit été fondé l'an 862,

¹ Act. SS. Bened. sæc. v, p. 7, etc.

par Raimond, comte de Toulouse. Gérald y envoya des jeunes gens également distingués par leur naissance et leur piété, pour en apprendre la règle. Mais il ne fut pas content de la conduite de ces élèves, qui, revenus sans des maîtres expérimentés et capables de les diriger, avoient été réduits à prendre un supérieur parmi eux. Le pieux fondateur avoit une si haute idée de la perfection religieuse, qu'il disoit souvent qu'un bon religieux est un ange sur la terre. Il se seroit consacré lui-même à Dieu dans son monastère, pour y donner l'exemple de la ferveur, s'il n'en eût été détourné par saint Gausbert, évêque de Cahors et son directeur, qui le jugea bien plus utile au prochain dans le rang où il étoit né.

Il étoit fils d'un autre Gérald, déjà comte d'Aurillac, d'une maison très-ancienne, très-puissante et très-vertueuse; la comtesse Adaltrude, sa mère, n'avoit pas moins de piété que son époux : en un mot, la vertu sembloit héréditaire dans cette famille qui comptoit deux grands saints de son sang, savoir, saint Césaire d'Arles et l'abbé saint Irier, et qui regardoit cet avantage comme le titre le plus glorieux de sa noblesse. Le jeune Gérald étant né l'an 855, des parents si chrétiens ne manquèrent pas de le faire élever dans les plus pures maximes du christianisme. On eut soin aussi de le former aux exercices de la chasse et des armes, réputés indispensables alors, particulièrement à un enfant que le comte destinoit à lui succéder. Une longue indisposition qui survint au jeune Gérald, fit changer de dessein à son père, et le lui fit appliquer long-temps à l'étude, où il prit un goût particulier pour la lecture des livres sacrés. Ses parents étant venus à mourir, comme il étoit encore fort jeune, la vertu et l'application suppléèrent à l'expérience, et il gouverna ses grandes terres, son nombreux domestique, de puissants vassaux, avec une sagesse digne de la plus longue maturité. L'esprit d'ordre et de justice fut la règle qui le dirigea invariablement. Il n'aimoit pas la guerre, et la fit avec succès, n'y ayant jamais de vues ambitieuses, ne se proposant que de repousser la force par la force, et de contenir les seigneurs ou les oppresseurs voisins : triste nécessité pour son âme sensible; mais il y usa constamment de toute la modération imaginable,

et reçut quelquefois des marques de la protection divine qui parurent miraculeuses.

On ne trouve dans la vie de Gérald qu'une seule tache, réparée aussitôt avec un avantage qui en devint un des plus beaux traits. Dans l'une de ces malheureuses occasions où la vertu la plus forte est toujours fragile, Gérald, à la fleur de son âge, arrête imprudemment ses yeux sur une jeune personne, fille de l'un de ses serfs, et d'une rare beauté. Il ne sut pas mieux contenir son cœur que ses regards, et donna sur-le-champ un rendez-vous secret à l'objet de sa soudaine passion. Mais comme il l'y eut suivie, la grâce et l'ancienne habitude agissant puissamment sur son cœur, il ne l'aborda que pour la renvoyer, et remonta précipitamment à cheval, quoique de nuit et par un froid rigoureux. Pour éteindre à jamais sa passion avec l'espérance de la satisfaire, il affranchit la jeune serve, engagea ses parents à la marier, et fournit la dot. Il perdit ensuite la vue, et pendant plus d'un an que dura cette triste affliction, il ne cessa de bénir le Seigneur de ce qu'il le punissoit en cette vie plutôt qu'en l'autre. Après sa guérison, Guillaume, duc d'Aquitaine, lui offrit sa sœur en mariage; mais Gérald, en pleurant une faute, avoit senti tout le prix de la vertu contraire, et la voulut porter à sa plus haute perfection. Il renonça à cette flatteuse alliance, prit le parti de garder le célibat toute sa vie, et l'honora par la pratique de toutes les bonnes œuvres

Il se distingua spécialement par un amour de la justice poussé jusqu'au scrupule, et par sa tendre charité pour les pauvres. Ses aumônes n'avoient d'autres bornes que celles des misères qui venoient à sa connoissance. Il ne refusoit jamais aucun pauvre, dressoit des tables à tous les étrangers, tenoit des nourritures en réserve pour ceux qui survenoient sans fin : outre cette multitude indéterminée, il en nourrissoit réglément un certain nombre. Il se trouvoit à toutes les distributions, pour s'assurer de leur ponctualité et de la bonté des aliments, qu'il goûtoit lui même. Cependant il vivoit de la manière non-seulement la plus frugale, mais la plus austère. Il jeûnoit trois fois la semaine, sans jamais y manquer, transférant son jeûne, s'il tomboit un jour de fête, et anticipant le samedi le jeûne du

dimanche : pratique admise universellement depuis lui. Il ne soupoit jamais. A dîner , il invitoit des personnes pieuses et savantes pour conférer sur ce qu'on lisoit pendant le repas. Le reste du temps s'employoit à rendre la justice, à régler les affaires, à mettre la paix dans les familles, à instruire ses gens, à visiter les malades, en prières, en lectures, en œuvres chrétiennes de toute espèce. Il paroissoit toujours vêtu simplement, et s'étoit absolument interdit l'usage de la soie et de tous les ornemens recherchés. Autant qu'il le pouvoit dans son état, il se rapprochoit de l'état monastique dont il avoit la plus haute estime, et sans se raser entièrement comme les moines, il portoit la barbe beaucoup plus courte que les laïques. Il fit jusqu'à sept fois le pèlerinage de Rome, qui étoit alors dans la plus grande recommandation.

Ayant perdu encore l'usage des yeux plusieurs années avant sa mort, il profita de cette affliction pour s'y préparer par un renouvellement de ferveur : il redoubla aussi ses austérités ; et sentant son dernier moment approcher, et ne pouvant plus se faire transporter à l'église, il demanda qu'on lui dit l'office dans sa chambre : il paroissoit déjà être mort lorsqu'on lui apporta le saint viatique ; mais dès qu'il eut entendu parler de son Sauveur qui venoit à lui, il ouvrit les yeux, et le reçut avec de grands sentimens de piété : après quoi il expira doucement le 13 octobre (909) jour auquel l'Église honore sa mémoire.

Vers le même temps, l'impératrice Richarde, épouse de Charles le Gros, mourut en odeur de sainteté dans le monastère d'Andelau en Alsace, qu'elle avoit fondé pour des chanoinesses, et qui subsistoit encore sur le même pied à la fin du dernier siècle. Elle avoit souffert avec une patience héroïque les accusations honteuses qu'intenta contre elle ce foible et soupçonneux empereur, et qu'elle confondit, en prouvant qu'elle étoit encore vierge. La séparation qui suivit cet éclat scandaleux donna lieu à la princesse de se livrer tout entière à son attrait pour la piété, d'acquérir dans la retraite une sainteté qu'on a jugée digne d'y être honorée.

L'an 895, Arnoul, roi de Germanie, donna un témoignage remarquable de sa protection envers l'Église. Se trouvant à son palais de Tribur, près de Mayence, il fit tenir un concile

général des pays de son obéissance, où se trouvèrent vingt-deux évêques, y compris les trois métropolitains de Mayence, de Cologne et de Trèves ¹. « Pasteurs du troupeau de Jésus-Christ, dit-il aux Pères qui réclamoient sa protection, remettez fidèlement votre ministère, et comptez que je ne serai pas moins religieux à m'acquitter du mien en combattant les ennemis de l'Eglise et les vôtres. » Sur quoi les évêques s'étant plaints des pécheurs incorrigibles qui ne venoient point à pénitence, le roi ordonna que tous les comtes, dans l'étendue de ses états, prendroient ces pécheurs excommuniés, et les lui amèneroient; que s'ils faisoient rébellion quand on les voudroit prendre, et qu'ils y perdissent la vie, on n'imposeroit aucune pénitence à ceux qui les auroient mis à mort. Ainsi commençoit-on à mêler les voies de la coaction à celles de la persuasion et de la douceur, pour réduire les pécheurs à la pénitence : méthode qui par conséquent dut son origine à la puissance séculière, et qu'on n'imagina sans doute que pour arrêter des excès dont tous les autres freins ne pouvoient garantir l'ordre public. La compensation des œuvres satisfactoires ayant déjà commencé à s'introduire, les évêques permirent aux pénitents de racheter certains jeûnes par des aumônes; mais seulement en cas de maladie et de voyage, ou dans les dernières années de leur pénitence. On voit aussi par ce concile, que le jeûne ou abstinence du samedi n'étoit pas encore observé, et que dans la célébration du saint sacrifice, l'usage étoit de mêler à deux tiers de vin un tiers d'eau, sans se contenter d'y en mettre quelques gouttes.

Il n'est pas inutile de citer le 30.^e canon de ce concile, parce qu'il en sera question plus tard aux conciles d'Anse et de Selingstad, et parce que différents auteurs en ont tiré de fausses conséquences. Fleury, ce qui n'est pas très-surprenant, a cru devoir en supprimer la première partie, que nous donnons en italique : « *Nous devons honorer la sainte et apostolique* » *Eglise de Rome, en mémoire de l'apôtre saint Pierre, et* » *comme étant pour nous la Mère de la dignité sacerdotale et* » *la maîtresse de la puissance ecclésiastique. C'est pourquoi,*

¹ Tom. IX. Conc. p. 439.

» bien qu'elle nous impose un joug à peine tolérable, c'est un
 » devoir de garder l'humilité avec douceur et de nous soumettre
 » pieusement à ses ordres. Si cependant quelques membres du
 » clergé étoient convaincus d'avoir apporté une fausse lettre
 » apostolique pour s'en servir contre notre ministère, sauf la
 » foi et le respect dû au saint Siège, les évêques pourront les
 » arrêter, jusqu'à ce que la Sublimité apostolique, par une
 » lettre formelle ou par ses légats, ait statué sur la juste puni-
 » tion qu'on doit leur infliger. » (*Labb. tom. 9, p. 455.*)

On ne conçoit pas comment, après avoir cité ce canon. (*Sac. 9, c. 4, art. 30.*), Noël-Alexandre en a pu conclure la nullité des lettres apostoliques *contre les canons reçus en France*. Le concile national de Tribur veut qu'on rejette une lettre fausse, *epistolam falsam*; il veut que l'évêque puisse tenir le pasteur en prison, jusqu'à ce qu'il ait réponse du pape sur la manière de punir le faussaire. Rien n'est plus juste, dit Marchetti; qui a jamais prétendu qu'on est obligé de recevoir un faussaire comme un oracle, parce qu'il vient au nom du pape? La question roule sur les lettres *véritables* et non sur les *fausses*. Or il est évident que les Pères de ce concile se croyoient dans l'obligation, et se sont montrés dans la disposition de recevoir les lettres authentiques du saint Siège, sans examiner si elles touchoient ou ne touchoient pas à leurs canons.

Après cette assemblée, le roi Arnoul passa en Italie, où il étoit invité par Bérenger, et par le pape Formose. Gui, compétiteur de Bérenger, ne se croyant pas en état de résister à tant de forces réunies, s'enfuit précipitamment, et Arnoul se rendit maître de Rome¹. Le pape lui fit de grands honneurs, et le couronna empereur dans les commencements d'avril de l'année 896. Après quoi le peuple romain lui prêta serment de fidélité, avec cette clause remarquable : *Sauf la foi due au pape Formose*. Ce pontife survécut peu à cette révolution. Quelques auteurs placent sa mort au 4 d'avril; mais il est constant par des faits postérieurs, qu'il vivoit encore vers le 15 de ce mois. Boniface, déposé du sous-diaconat et de la prêtrise, fut élu, pour lui succéder, par une faction populaire: au bout de quinze jours, il mourut de la goutte. Son élection

¹ Regin. an. 895, Luitor. l. 1, c. 8.

fut déclarée nulle par un concile tenu deux ans après à Ravenna; ce qui fait que plusieurs historiens ne le comptent pas au nombre des souverains pontifes.

Enfin Etienne VI fut consacré au mois d'août de la même année. C'étoit un temps de désordres et d'anarchie. La faction qui avoit mis l'indigne Boniface sur le saint Siège, y imposa aussi cet Etienne qui ne valoit guère mieux. On le reçut néanmoins, pour éviter le mal d'un schisme, toujours plus dangereux même qu'un mauvais pape; et Flodoard nous apprend que Foulques de Reims s'empessa de lui écrire et de le reconnoître, quoiqu'il n'ignorât pas qu'il étoit indigne d'occuper le siège de Pierre. Heureusement, son règne ne fut que de quatorze mois; mais il est marqué par un trait moins honorable encore à son gouvernement qu'un entier oubli. Ayant assemblé un concile de quelques évêques et de quelques prêtres semblables à lui, il n'eut pas seulement la témérité de condamner son prédécesseur Formose, mais il fit déterrer son corps, et commanda de l'apporter au milieu de l'assemblée. Le mort étoit revêtu des ornements pontificaux; on le plaça sur le siège apostolique, et on lui donna un avocat pour répondre en son nom. Alors le pape Etienne adressant la parole au cadavre, comme s'il eût été vivant: Evêque de Porto, lui dit-il, pourquoi l'ambition vous a-t-elle fait usurper le siège de Rome? L'ayant ainsi condamné par la première interrogation, il prononça la sentence qui fut accompagnée de l'exécution. On dépouilla le mort de ses vêtements sacrés, on lui coupa trois doigts, on lui trancha la tête, puis on le jeta dans le Tibre. Etienne, ajoutant le sacrilège à la barbarie, dégrada des saints ordres tous ceux à qui Formose les avoit conférés, et ordonna de nouveau ceux qui n'eurent pas la fermeté de lui résister. Bientôt il reçut la peine de ses excès. Il fut arrêté par des factieux aussi violents que lui, exclu à son tour du siège pontifical, chargé de fers, et jeté dans un prison où on l'étrangla¹. (897).

Il eut pour successeur immédiat Romain-Gallesin, qui ne siégea pas quatre mois entiers. Théodore, qui le remplaça,

¹ Ib. Suijpr. Flod. v, p. 606.

réigna beaucoup moins encore. Mais pendant les vingt jours qu'il occupa le saint Siége, il ne laissa pas de travailler utilement à la pacification des esprits et à l'édification de l'Église. Il rappela les évêques chassés de leurs sièges, rétablit les clercs ordonnés par Formose, et fit reporter solennellement dans la sépulture des papes, le corps de ce pontife qui avoit été retrouvé par des pêcheurs. Romain se rendit extrêmement cher au clergé, et se fit généralement estimer de tout le monde, par son humeur pacifique, sa sobriété, sa chasteté et sa libéralité envers les pauvres.

Jean IX, qui lui succéda (898,) se rendit également recommandable par sa sagesse et sa piété. Les suffrages furent néanmoins partagés à son élection, et Sergius en eut un certain nombre. Le parti de Jean prévalut. Sergius, chassé de Rome, fut obligé de se retirer en Toscane, sous la protection du marquis Adalbert, où il demeura sept ans. Jean IX tint le siége deux ans quatre mois et quinze jours, c'est-à-dire, depuis la mi-juillet de l'an 898, jusqu'au 30 novembre de l'année 900 où il mourut; époque solidement établie, malgré les prétentions contraires de quelques chronologistes estimables.

Le pape Jean, ainsi que son prédécesseur Théodore, se déclara contre les violences scandaleuses d'Étienne VI. Afin d'extirper le mal jusqu'à la racine, il fit célébrer un concile à Rome, où l'on examina les manœuvres d'Étienne avec la plus grande maturité. On trouva que la plupart des évêques qui avoient souscrit au concile de ce pape contre la mémoire de Formose, y avoient été forcés tyranniquement¹. Plusieurs avoient accusé ce pape de parjures et d'autres actions infamantes, sans connoissance de cause et sans aucun examen. Sur quoi on rejeta le concile du pape Étienne, et l'on en condamna les actes à être brûlés, comme on a brûlé, dit-on, ceux du concile de Rimini et du second d'Ephèse. Les évêques et les autres ecclésiastiques coupables de cette lâche complaisance, ayant demandé pardon, on usa d'indulgence pour une faute où la crainte avoit eu plus de part que la malignité. Mais on défendit sévèrement à toute personne, de quelque rang qu'elle pût être, d'empê-

¹ Musæ. Italic. Mabill. t. 1 p. 86.

cher la liberté des conciles, de dépouiller à cette fin les prélats de leurs biens, de les mettre en prison, de leur faire violence en aucune manière. On défendit aussi, suivant les conciles d'Afrique, de réitérer, tant les ordinations que le sacrement du baptême. Enfin le concile confirme la juste estime qu'on avoit de Formose, et déclare que cet évêque avoit été transféré du siège de Porto au saint Siège apostolique par nécessité et pour son mérite. Toutefois il défend de tirer cet exemple à conséquence, et rappelle à ce sujet la sévérité des canons qui étoient toujours en usage dans l'Occident, et qu'alloient jusqu'à refuser la communion laïque à ceux qui les transgressoient.

Pour le prêtre Sergius, dont l'élection schismatique avoit divisé l'église romaine, on le déclara condamné et chassé, ainsi que ses auteurs, avec défense d'exercer les saints ordres. Le concile attribue ces sortes de troubles à l'abus qui s'étoit introduit de consacrer les nouveaux papes à l'insçu de l'empereur, et de prévenir, contre les canons et la coutume, l'arrivée de ses commissaires institués pour empêcher de pareils désordres. « C'est pourquoi, dit-il, nous voulons que désormais le pape soit élu dans l'assemblée des évêques et de tout le clergé, sur la demande du sénat et du peuple; qu'ensuite il soit consacré solennellement en présence des commissaires impériaux, et que personne cependant n'exige de lui des serments nouvellement inventés. » Il s'étoit encore introduit un autre abus, savoir, qu'à la mort du pape on pilloit le palais pontifical, d'où le brigandage se répandoit par toute la ville. On dépouilloit de même les maisons épiscopales à la mort des évêques. On ne défendit pas seulement ces pillages, sous peine des censures ecclésiastiques; mais on menaça les coupables de toute l'indignation de l'empereur.

Cet empereur, en présence duquel se célébra le concile, étoit Lambert, fils de Gui, couronné par Formose dès l'an 892, et qui avoit enfin pris l'ascendant sur Bérenger, duc de Frioul. Pour l'empereur Arnoul, il s'étoit retiré en Allemagne aussitôt après son expédition de Rome. Il revint en Italie, l'an 899, pour punir les rebelles, mais il mourut au siège de Fermo, le 8 décembre de la même année, suivant une inscription

trouvée dans son tombeau. On prétend qu'il fut empoisonné par Agiltrude, veuve de Gui, femme intrigante et déterminée, qui, renfermée dans la place et sur le point d'y être forcée, trouva moyen de faire donner à l'empereur un breuvage qui lui causa la mort.

Au commencement de l'année suivante (900), les évêques et les seigneurs de Germanie s'assemblèrent à Forcheim et reconnurent pour roi le jeune Louis, âgé de sept ans, fils légitime de l'empereur Arnouf qui venoit de mourir. Les évêques du royaume en donnèrent avis au pape en ces termes : « Nous avons balancé quelque temps si nous élirions un roi, et sur qui devoit tomber notre choix ; cependant, vu la crainte où nous étions de voir le royaume se diviser en plusieurs parties, nous avons élu, par un mouvement de l'Esprit de Dieu, comme nous croyons, et tout d'une voix, le fils de notre seigneur, bien que très-jeune ; en cela nous avons voulu conserver l'ancienne coutume, suivant laquelle les rois des Français sont toujours venus de la même race. Mais, si nous l'avons fait sans votre permission, nous sommes persuadés que vous en connoissez le motif : c'est que les payens, qui sont entre vous et nous, nous coupent les chemins. Puisqu'à présent nous avons trouvé une occasion de vous écrire, nous vous prions de confirmer ce que nous avons fait par votre bénédiction. » Ces payens qui infestoient les confins de l'Allemagne et de l'Italie, étoient les Hongrois, nouveaux barbares venus du fond de la Scythie, et qui se montrèrent depuis environ dix ans dans l'empire français. Ils étoient d'abord entrés dans la Pannonie et le pays des Avars, où ils vivoient de chasse et de pêche. Ils firent ensuite des courses fréquentes en Carinthie, en Moravie et en Bulgarie. Toutes leurs armes se réduisoient à l'arc, dont ils se servoient avec une adresse incomparable. Ils ne se piquoient, ni de l'art des sièges, ni de combattre de pied ferme ; mais, suivant la méthode encore propre à ces peuples, ils chargeoient brusquement leurs ennemis, et se dispersoient aussitôt après. Ils étoient continuellement à cheval, arrêtés comme en marche, et même en tenant conseil. Leur extérieur, leurs usages singuliers, leurs têtes rasées, leur air sombre, leur taciturnité farouche qui ne répondoit à toutes les propositions

que par des faits le plus souvent meurtriers, tout en eux imprimoit la terreur ¹. Les femmes n'étoient ni moins intrépides, ni moins impitoyables que les hommes ².

Ils se jetèrent d'abord sur la Moravie, à la demande de l'empereur Arnoul qui les avoit appelés contre les rebelles de cette province. Mais bientôt ne distinguant plus ni amis ni ennemis, ils entrèrent en Bavière, puis en Italie, où ils inondèrent de sang tous les lieux de leur passage. Les fidèles s'étant rassemblés dans le pays de Padoue, leur présentèrent bataille sur les bords de la Brenta, et furent défaits. Il y en eut plusieurs milliers de tués et de noyés, avec un grand nombre de comtes et quelques évêques, entre lesquels on compte Luitard de Verceil, ancien favori de Charles le Gros, et qui perdit avec la vie ses trésors immenses. A Nonantule dans le Modénois, les Barbares massacrèrent tous ceux des moines qui n'avoient pas pris la fuite, brûlèrent le monastère avec sa riche bibliothèque, et enlevèrent tout le reste. Rome et toute l'Italie étoient dans la consternation, quand les infidèles, contre toute espérance, interrompirent cette première course, et contents du butin qu'ils y avoient fait, ne pensèrent plus qu'à en aller jouir dans les contrées sauvages qui leur servoient de retraite.

Le pape Jean IX profita de ce relâche inespéré pour partager ses soins entre les différentes églises. En Espagne, Alphonse III, surnommé le Grand, avoit rendu sa puissance respectable, tant aux Arabes qui occupoient depuis longtemps le centre de l'Hespérie, qu'aux Normands avides qui en infestoient sans cesse les côtes, comme toutes celles de l'Océan. Malgré ces embarras perpétuels, il avoit rebâti et repeuplé plusieurs villes, entre autres Portugal ou Porto, Brague, Viseu et Tui, dans lesquelles il édifia des églises, et fit instituer des évêques. Il fortifia extrêmement Oviédo, et en fit comme un boulevard inexpugnable, où les effets les plus précieux de ses états, et surtout les reliques de toutes les villes pussent être en sûreté contre les incursions de tant de barbares. Trouvant trop petite et trop simple l'église qu'Alphonse

¹ Bagin. an. 889. — ² Luitpr. l. 1, c. 5.

le Chaste avoit érigée sur le corps de saint Jacques, à Compostelle, il la rebâtit magnifiquement de pierres recherchées, avec des colonnes de marbre; il l'enrichit d'ornemens et de vases d'un prix incalculable pour le travail et pour la matière¹.

Ensuite il envoya des ambassadeurs au pape Jean, pour obtenir la célébration d'un concile, où la dédicace de cette église se fit avec la plus grande pompe; en même temps, il demanda que l'église d'Oviédo fût érigée en métropole². Il vint dix-sept évêques à cette dédicace (900); le roi s'y trouva avec la reine son épouse, les princes ses fils, treize comtes et un peuple innombrable. On consacra trois nouveaux autels, mais on n'osa faire la consécration du quatrième, sous lequel reposoient les reliques de saint Jacques, parce qu'on la croyoit faite de première antiquité par ses propres disciples, qu'on disoit au nombre de sept, et dont on rapportoit les noms³. L'année suivante (901) les mêmes évêques qui s'étoient trouvés à Compostelle, se réunirent encore à Oviédo par les soins du roi Alphonse. Conformément aux réponses du pape, qui furent lues dans ce concile, le siège d'Oviédo y fut déclaré métropole, et l'on y statua que le nouvel archevêque, nommé Herménigilde, établiroit des évêques dans les places de cette province, qui en avoient auparavant, et qu'on choisiroit des archidiacres pour visiter deux fois l'an les paroisses et les monastères. Le roi attribua des terres considérables à cette métropole, et à proportion aux évêques de sa dépendance, voulant qu'ils eussent chacun, tant des églises que des terres dans la province d'Asturie, comme étant la plus forte et la plus sûre, afin qu'ils pussent y trouver une retraite en cas de besoin. Dans la même année, l'abbé Césaire fut élu et sacré archevêque de Taragone; mais l'archevêque de Narbonne s'y opposa, avec les évêques d'Espagne qui le reconnoissoient pour métropolitain: Césaire en appela au pape qui ne put alors mettre fin à cette affaire. Alphonse III poussa son long et glorieux règne de 46 ans jusqu'à l'année 910, où il abdiqua en faveur de son

¹ Sampit. Astur. p. 56. — ² Ambr. Mor. l. xv, c. 9. — ³ Tom. ix, Conc. p. 219 et seq.

filz Garcie, tout indigne qu'il étoit de la couronne : ce jeune prince avoit eu la criminelle audace de prendre les armes contre son père, pour s'emparer du trône ; Alphonse, après l'avoir puni de quelque temps de prison, lui pardonna au point de le faire son successeur. Mais par un excès de tendresse pour son second filz Ordogno, il divisa ses états en deux parties, dont il donna une à celui-ci : exemple pernicieux (déjà donné par Charlemagne) que ses successeurs imitèrent, et qui devint funeste à son pays. Ce grand roi vécut encore deux ans après son abdication.

L'Angleterre avoit perdu auparavant un de ses meilleurs rois, dans la personne d'Alfrède le Grand qui mourut le 25 octobre de l'année 900, laissant à son filz Edouard I.^{er} la monarchie entière de la grande Bretagne, qu'avoient déjà possédée son père et son aïeul. Depuis sa tendre jeunesse jusqu'à l'âge de 52 ans où il cessa de vivre, sa vertu, loin de se démentir, prit toujours un nouvel accroissement dans le tumulte et la distraction des affaires, dans les révolutions et les troubles, dans les succès les plus éblouissans, et malgré les tentations violentes que sa jeunesse eut à combattre. Alors il lui arrivoit souvent de se lever secrètement au milieu de la nuit, et de s'aller prosterner dans l'église par un froid rigoureux, pour demander au Seigneur d'amortir les ardeurs de la chair qui se révoltoit contre l'esprit. Pendant 28 ans de règne, il s'appliqua sans relâche à faire fleurir la religion, la justice et les arts. Il divisa le peuple de chaque province en trois parties, dont deux étoient destinées à porter les armes, et l'autre à la culture des terres. La marine d'Angleterre dut à ce prince l'origine de sa grandeur et de l'état respectable où elle s'est presque toujours maintenue. Il établit à Oxford des écoles qui l'ont fait regarder comme le fondateur de l'université de cette ville, fameuse dès lors par l'étude des belles-lettres et de la philosophie. Il y attira grand nombre de savans des pays voisins, cultiva plus soigneusement encore les naturels du pays ; combla les uns et les autres de biens et de dignités. Asser, moine savant de Saint-Davis dans le pays de Galles, fut élevé sur le siège épiscopal de Schirburn. Plegmond, qui avoit été longtemps ermite, devint archevêque de Cantorbéry. Alfrède se

rendit lui-même profond dans les sciences, quoiqu'il ne se fût livré à l'étude que dans un âge assez avancé. Il ne fit pas seulement ce recueil de lois qui le fait passer pour le père du droit et de la législation britannique; mais il traduisit en saxon l'histoire ecclésiastique de Bède, le Pastoral de saint Grégoire, les Consolations de Boèce qu'il goûtoit particulièrement, et il composa de génie différents ouvrages. Il témoigna toujours un grand respect pour le pape, à qui, outre le denier de saint Pierre, il envoyoit de temps en temps des présents magnifiques ¹.

Jean IX étendit ses soins, des églises du Nord et de l'Hespérie à celles de l'Orient. Stylien de Néocésarée se signaloit toujours par son zèle pour l'unité catholique et l'entière extinction du schisme. Le souverain pontife s'adressa à ce digne évêque, afin de procurer la réunion de tous les Grecs qu'on pourroit retirer du schisme. Nous accordons la communion, lui écrivit-il, à ceux qui se soumettront; mais nous voulons que les décrets de nos prédécesseurs demeurent inviolables. Nous jugeons de Photius comme ils en ont jugé, et nous mettons Ignace, Etienne et Antoine au même rang qu'ils les ont mis. Cet Antoine, surnommé Caulée, fut le successeur immédiat d'Etienne dans le siège de Constantinople, dont ces trois patriarches consécutifs sont comptés parmi les saints.

Il étoit mort dès l'an 895, et avoit été remplacé par Nicolas le Mystique, ainsi appelé à cause de l'office de *secrétaire* qu'il avoit exercé auprès de l'empereur Léon. Sous son patriarcat, ce prince fit bâtir à Constantinople un monastère d'eunuques, avec une église, où il fit apporter, suivant un auteur fort ancien², les corps de saint Lazare et de sainte Madeleine sa sœur.

Un événement d'une tout autre conséquence signala l'épiscopat de Nicolas le Mystique. L'empereur Léon n'avoit point de fils pour lui succéder, quoiqu'il eût déjà contracté successivement trois mariages. Sa troisième femme étant morte, il en épousa une quatrième; mais il n'osa la faire couronner, ni recevoir avec elle la bénédiction nuptiale, parce que les quatrièmes noces étoient défendues dans l'église grecque. On y soumettoit à la pénitence les secondes et les troisièmes, et l'on

¹ Vit. per Spelm. Asser. passim. — ² Théophil. p. 224.

y traitoit les quatrièmes de polygamie. Léon lui-même avoit ordonné par une constitution expresse, que les peines portées à ce sujet par les canons seroient ponctuellement exécutées, et il les avoit étendus jusqu'aux troisièmes noces. Cependant sa quatrième femme, nommée Zoé, étant accouchée d'un fils, (905), il voulut la faire déclarer son épouse légitime. La première difficulté fut de baptiser l'enfant avec les solennités ordinaires pour les fils d'empereurs. Le patriarche Nicolas, appuyé d'un grand nombre d'évêques, réclama les canons avec tant de force, que l'empereur fut obligé de promettre avec serment de renvoyer la mère. Mais trois jours après cette soumission contrainte, Zoé reparut dans le palais comme impératrice, et les noces furent célébrées avec pompe, quoique sans le ministère des prêtres. Le patriarche alla trouver l'empereur, se prosterna à ses pieds, et le conjura de respecter la dignité impériale, qui dans le corps de l'état, lui dit-il, tient lieu du visage, où les moindres taches forment une difformité hideuse. Il le supplia de surseoir au moins, jusqu'à ce qu'on fît venir des légats de Rome et des chaires patriarcales, pour examiner avec les évêques de l'empire ce qu'il convenoit de statuer.

Léon écrivit en effet, tant au pape qu'aux patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, pour les engager à venir examiner la validité de son mariage¹. Ils se mirent aussitôt en devoir d'y envoyer des légats; mais avant leur arrivée, Léon se fit donner avec Zoé la bénédiction nuptiale par le prêtre Thomas, et déclara cette femme impératrice. Le patriarche déposa son prêtre (906) et défendit l'entrée de l'église à l'empereur, qui se soumit encore et ne parut plus que dans la sacristie. La marche incertaine et contradictoire de ce prince paroitra sans doute assez difficile à expliquer; mais, outre la transgression des lois purement canoniques de la Grèce, il avoit à se reprocher des fautes beaucoup plus graves dans la ligne des mœurs. Du vivant de sa première femme, la vertueuse Théophano, que l'église grecque honore comme sainte, et à qui il fit lui-même bâtir une église, il avoit entretenu publiquement une concubine, qu'il épousa et couronna impératrice

¹ Eutyech. t. II, p. 434.

après la mort de Théophano. Ainsi Léon étoit décrié depuis long-temps par son incontinence ; et si on le nomme le Sage et le Philosophe, ce n'est point à cause de ses mœurs, mais, selon le style du temps, pour son habileté dans les sciences.

Les légats du pape étant arrivés à Constantinople, et la cour faisant courir le bruit qu'ils avoient dessein de confirmer le mariage de l'empereur, le patriarche peu conséquent, puisqu'il s'en étoit lui-même rapporté au pape, ne voulut point les voir en public. Il leur fit proposer une conférence secrète, à quoi l'empereur s'opposa à son tour. Cependant une partie des évêques de son obéissance entrèrent dans ses vues. Il manda le patriarche au palais, un jour de saint Tryphon, premier de février, où il avoit coutume de donner un festin public. Pendant le repas, il pressa instamment le patriarche d'approuver son mariage. Nicolas n'étoit pas de caractère à changer à table une résolution fixe et arrêtée ; il se montra inflexible à jamais. On l'enleva sur-le-champ ; il fut traîné du festin à l'exil, et laissé sous bonne garde.

On tint ensuite un concile où les légats présidèrent, et autorisèrent le mariage de l'empereur, non par aucun mépris des canons suivis en Orient, mais en vertu d'une dispense qu'on crut devoir accorder pour la tranquillité de l'Eglise et de l'empire, dans une matière purement ecclésiastique, et pour une coutume qui n'étoit pas observée généralement dans l'Eglise. Par les mêmes considérations, et de peur d'un plus grand mal, le patriarche Nicolas ayant été déposé, on mit en sa place le syncelle Euthymius, homme vertueux et d'une éminente piété. On dit qu'il n'accepta cette dignité que par inspiration, afin d'empêcher l'empereur, irrité par la résistance de Nicolas, de porter quelque loi contraire à la sainteté du mariage chrétien. Nicolas fut rétabli dans la suite par Alexandre, frère et successeur de Léon ; Euthymius fut chassé avec outrage, mais sans témoigner la moindre impatience, sans proférer un seul mot de plainte, justifiant par la facilité de sa cession la pureté du motif qui lui avoit fait souffrir son élévation.

Le patriarche d'Alexandrie que l'empereur Léon consulta sur son mariage, fut Michel, évêque melquite, dont le long épiscopat dura depuis l'an 872 jusqu'à l'an 905 ou 908. L'évêque

jacobite du même siège étant mort en 907, sa place ne fut remplie qu'après une vacance de six ans. Cette diversité de régime et de doctrine se maintenoit pareillement dans le siège d'Antioche, qui avoit aussi son patriarche melquite, c'est-à-dire de la religion impériale ou orthodoxe quand l'empereur l'étoit lui-même, et son patriarche jacobite ou eutychien¹. Les princes musulmans, contents de tirer les rudes impôts dont ils les chargeoient, ne prenoient aucune part aux disputes qui les divisoient entre eux². L'esprit de secte et de controverse s'étoit glissé dans le sein même du mahométisme, qui ne s'en tenoit plus à sa foi sourde et muette. On présenta l'Alcoran sous des faces nouvelles, on vouloit réformer et perfectionner, on se divisa en une multitude de partis qui ne tendoient qu'à s'écraser les uns les autres.

Un des plus fameux de ces imposteurs s'éleva dans les commencements du dixième siècle, à Carmath, dans cette partie de l'Arabie que l'on nomme Irac, et qui est l'ancienne Chaldée³. Il se donna pour un nouvel envoyé de Dieu; et, par les mêmes voies que Mahomet, il réussit en peu de temps à s'acquérir une puissance formidable. Il changea les formules de prières que les musulmans croyoient éternelles et immuables comme Dieu, abolit plusieurs observances gênantes, et permit entre autres choses l'usage du vin. Ses sectateurs se rendirent redoutables par leur fanatisme et leurs excès en tout genre. Guidés par des capitaines pleins de bravoure et d'enthousiasme, ils portèrent de tout côté la terreur et la mort. Ils prirent la Mecque, en pillèrent le temple, et enlevèrent la pierre noire si révérée des musulmans; après quoi rien ne parut sacré pour eux. Ils infestèrent tellement les pays de Médine et toutes les routes des environs, que le pèlerinage de la Mecque, où les musulmans font consister la plus grande partie de leur dévotion, fut interrompu pendant plusieurs années. Jamais les guerres de religion reprochées aux chrétiens ne se firent avec tant de cruauté et d'acharnement.

Les califes entreprirent sans succès d'exterminer ces furieux sectaires. Ces chefs de la puissance et de la religion musul-

¹ Chr. Orient. p. 111. — ² Elmac. l. 2. — ³ Bibl. Orient. Fathem. p. 342.

mane n'avoient plus qu'un vain simulacre de leur ancienne grandeur. Il n'y avoit ni subordination, ni liaison entre les différents membres du corps politique. Le chef étant tombé dans l'engourdissement, il ne restoit plus de ressort dans les membres. A la suite des conquêtes et de l'opulence, le luxe et la mollesse, le goût et les raffinements de la volupté, la débauche la plus honteuse, l'oubli de toute dignité et de toute décence avoient pris la place de ces mœurs dures et martiales des premiers Califes qui vivoient comme leurs soldats, sans autre provision qu'un sac de riz ou de farine, sans autres meubles qu'un plat et un pot. Cette simplicité, et avec elle la force de l'état, se soutint sous le règne de tous les Omniades. Mais après les premiers Abassides, dont le génie supérieur eut assez d'énergie pour subordonner à la valeur le luxe et l'élégance qu'ils introduisirent avec les arts, quand les successeurs de capacité commune, noyés dans les plaisirs où ils étoient nés, eurent laissé à leurs officiers la conduite des armées et du gouvernement, il s'éleva une multitude de tyrans domestiques, qui s'attribuèrent successivement et rapidement l'indépendance. Tel fut sous les émirs, comme en Occident sous les comtes et les ducs héréditaires, l'état d'infirmité de toutes les grandes puissances dans le dixième siècle; et par rapport à celle des Arabes, telles furent les ressources que le ciel ménagea contre elle à l'église et à l'empire d'Orient, dont la sûreté et quelques succès n'eurent pour principe que les divisions et la foiblesse de ces ennemis irréconciliables.

En Italie, le pape Jean IX mourut le dernier jour de novembre de l'an 900. Dans le mois suivant, Benoît IV fut ordonné en sa place : pontife encore digne des plus beaux temps, et qui, pendant deux ans et environ dix mois qu'il occupa le saint Siège, ne cessa d'honorer sa dignité par ses vertus, spécialement par son amour pour le bien public, et par sa libéralité envers les pauvres. Il eut pour successeur Léon V, natif d'Ardée, qui fut ordonné le 28 octobre 903, et qui ne tint pas le siège deux mois entiers. Il fut dépossédé par Christophe, et mis dans une prison où il mourut de chagrin peu de jours

¹ Papebr. conat.

après. Mais l'usurpateur ne jouit pas long-temps des fruits de son crime. Au commencement de juin de l'année suivante, il fut chassé à son tour par Sergius III, ce prêtre de l'église romaine qui avoit disputé le pontificat à Jean IX, et qui se tenoit caché depuis sept ans. On croit communément que Sergius fut établi par la faction du marquis Adalbert, son protecteur constant; mais Muratori prouve d'une manière au moins très-plausible, que les Romains le rappelèrent pour prendre la place de Christophe qu'ils traitoient d'usurpateur. On lui attribue aussi un commerce infâme avec Marozie, fille d'Adalbert, fameuse par sa beauté, son esprit, le dérèglement de ses mœurs, son habileté dans les affaires et l'autorité absolue qu'elle s'arrogea dans Rome : première accusation de ce genre, intentée contre un pape, et encore très-suspecte, puisqu'elle n'a pour auteur, parmi les anciens, que le seul Luitprand, si enclin à la satire, et si peu réservé dans ses récits, qu'il semble par fois avoir pris à tâche de plaisanter aux dépens de la pudeur, et de faire rougir ceux à qui il en reste quelques sentimens. On voit dans ses écrits un auteur vain, extrêmement passionné, chargeant les uns d'injures, et les autres de louanges et de flatteries. Flodoard au contraire, qui vivoit dans le même temps et à qui on ne reproche aucun de ces défauts, fait l'éloge du gouvernement de Sergius en plusieurs chefs. Ce fut lui qui termina l'affaire délicate concernant les quatrièmes noces de l'empereur Léon. Il fit réparer de fond en comble l'église de Latran, ruinée du temps d'Etienne VI, et se montra constamment libéral et magnifique. Mais il approuva l'indigne procédure d'Etienne contre Formose, regarda comme un usurpateur Jean IX avec lequel il avoit concouru pour le pontificat, et traita aussi injurieusement les trois papes suivans. La vérité nous oblige encore de convenir que, sans mériter toute la flétrissure qu'imprime à ses mœurs le satirique et passionné Luitprand, Sergius donna du moins lieu au scandale par des liaisons trop étroites avec Marozie, et surtout par les secours qu'il reçut de cette femme décriée, pour s'établir enfin sur la chaire de saint Pierre.

Epoque funeste du déchainement de l'esprit immonde contre Rome, où pendant une longue suite d'années, Marozie

et sa sœur Théodora, aussi débauchée qu'elle, créèrent et destituèrent les pasteurs suivant les fougues de leurs passions, firent couronner des pontifes dignes d'un oubli éternel, et qu'on ne compte parmi les papes, pour ainsi dire, qu'afin de marquer l'ordre des temps et des événements¹. Alors on vit à peine quelque forme d'élection; quelquefois on négligea de sauver les apparences, on parut oublier les rites antiques et sacrés, les coutumes et les traditions; on soula souvent aux pieds les canons et les décrets des pères et des conciles. Le Sauveur dormoit dans la barque de Pierre, tandis qu'elle étoit battue des vents et des flots prêts à l'engloutir; mais bientôt, en s'éveillant, il devoit la délivrer avec un éclat proportionné à la grandeur du péril. Cette épreuve ne pouvoit nuire qu'aux disciples infidèles, qui, faisant injure à la vérité incréée, avoient cru les puissances infernales capables de prévaloir contre l'arche du salut. Le vrai fidèle au contraire en devoit prendre un nouveau degré d'affermissement dans la foi. En effet, si le vaisseau de l'Église ne s'est pas brisé à de tels écueils, c'est qu'il est toujours gouverné par la main du Seigneur, et non par le bras des hommes: s'il a évité ce naufrage, il n'en est point qui puisse le faire périr.

Sous le pontificat même de Sergius, il se tint à Troli, près de Soissons, un concile (909), où l'on trouve autant de vestiges précieux de piété que de doctrine ecclésiastique². Hervé, successeur de Foulques dans l'archevêché de Reims, se rendoit aussi recommandable dans une grande jeunesse, que l'avoit été constamment jusqu'à sa mort son illustre et malheureux prédécesseur, qui fut assassiné, l'an 900, par quelques vassaux de Baudouin, comte de Flandres. On renouvela dans ce concile l'excommunication que celui de Reims avoit d'abord lancée contre les meurtriers de Foulques; on défendit de leur donner la sépulture, et on prononça contre eux des formules terribles de malédiction, tandis que les évêques éteignoient les luminaires et brisoient les lampes. C'est ce concile de Reims qui nous fournit, dans le cours de l'année 900, le premier exemple d'une forme si terrible d'anathème. On regrettoit avec

¹ Luitpr. 11, c. 13. — ² Tom. IX, Conc. p. 520, etc.

amertume la perte accablante qu'on venoit de faire. Foulques étoit non-seulement le père de son peuple, mais le bienfaiteur de l'état : il recueillit une multitude de prêtres et de religieux, que les ravages des Normands mettoient de toute part en fuite, et il les traitoit comme ses enfants. Il rebâtit les murailles de la ville de Reims, pourvut de même à la sûreté des autres lieux du diocèse, en y construisant des châteaux de défense, tels qu'Aumont et Epernai. Il rétablit les deux écoles instituées autrefois dans sa ville épiscopale, tant pour les chanoines que pour les clercs de la campagne, et que le malheur des temps avoit presque entièrement ruinées.

Dans le concile de Troli, on s'appliqua sérieusement et par ordre, à rétablir la règle dans les divers ordres de la société chrétienne; et d'abord dans le clergé qui doit servir de guide et de modèle aux autres conditions. On peut voir ici, par la coutume qui s'étoit établie de piller, après la mort d'un évêque, les biens de son église, à quel point étoit monté le goût des rapines et du brigandage. Après avoir proscrit cet abus, les Pères de Troli prirent en considération le triste état des institutions et des maisons régulières. « Les unes, disent-ils avec douleur, ont été ruinées ou brûlées par les Barbares et par les impies, les autres dépouillées des choses les plus nécessaires, et presque réduites à rien. Les communautés dont il reste quelques vestiges, n'en conservent aucun de l'ancienne règle. Les moines, les chanoines, les religieuses n'ont plus de supérieurs légitimes. Avec les inspecteurs mercenaires auxquels on les a soumis, avec l'indigence ruineuse qui en a été la suite, le dérèglement des mœurs s'est introduit dans les plus saints asiles de la pénitence. La nécessité de la subsistance et l'application aux affaires temporelles ont fait oublier aux solitaires les plus retirés la sainteté de leur profession. Plusieurs ont été obligés de chercher la nourriture hors de leurs monastères; et, vivant au milieu des séculiers, bientôt ils ont été infectés de l'air contagieux qu'ils y respiroient. Au sein même des maisons consacrées à Dieu, avec des abbés laïques, on voit leurs femmes aussi-bien que leurs enfants, leurs valets armés, leurs chevaux et leurs chiens. Comment de pareils supérieurs feront-ils observer la règle qu'ils outragent et qu'ils ne savent pas

même lire ! » Après la peinture de ces désordres, le concile ordonne qu'on ne prépose plus aux abbayes que des religieux instruits et édifiants; et que les abbés, ôtant à leurs moines tout prétexte pour quitter leurs maisons, leur fournissent, selon la règle, tout ce qui est nécessaire pour le vêtement et la nourriture. « C'est au roi, dit ce concile, à voir quel compte il rendra à Dieu, s'il tolère davantage des abus si opposés aux canons et aux capitulaires de ses prédécesseurs. La puissance royale et l'autorité des grands doivent soutenir celle des évêques. Car si le roi et les puissances du siècle conservent l'autorité de l'Église, Dieu augmentera la leur. S'ils méprisent Dieu, il les méprisera et renversera leur trône. »

Quoiqu'aucun des douze évêques qui assistèrent à ce concile, ne soit honoré d'un culte public, les actes qu'ils dressèrent sont remarquables par la science ecclésiastique et par le ton de piété qu'ils respirent. « Afin qu'on ne croie pas que nous nous épargnons, disent-ils dans la préface, nous qui devons corriger les autres, nous portons le nom d'évêques, mais nous n'en remplissons pas les devoirs : *Nous négligeons la prédication*; nous voyons ceux dont nous sommes chargés abandonner Dieu et croupir dans le vice, sans leur parler et sans leur tendre la main; ou si nous les voulons reprendre, ils disent, comme dans l'Évangile, que nous les chargeons de fardeaux insupportables et que nous n'y touchons pas du bout du doigt. Ainsi le troupeau du Seigneur périt par notre silence. Voyons devant Dieu quel pécheur s'est jamais converti par nos discours, quel pécheur a renoncé à l'avarice, à la débauche, à l'orgueil? Cependant nous rendrons compte un jour de l'affaire dont nous sommes chargés: quel profit montrerons-nous que nous en avons tiré? » On trouve encore quelque chose de semblable à la fin des canons: « Il est arrivé par notre négligence, notre ignorance et celle de nos confrères, qu'il se trouve actuellement dans l'Église une multitude innombrable de personnes de tout sexe et de toutes conditions, qui arrivent à la vieillesse, sans être instruites de la foi, jusqu'à ignorer les paroles du Symbole et de l'Oraison dominicale. Quand on leur verroit faire quelque chose de louable, comment peuvent-ils faire de bonnes œuvres sans le fondement de la foi? » L'extrait

que nous venons de donner de ce concile suffit pour juger de la grandeur des plaies qui défiguroient alors l'église de France.

Mais l'exemple étant plus efficace que tous les réglemens, rien ne contribua plus que la fondation de Cluny à relever la discipline monastique. Cette institution dut son origine aux vertus et à la sagesse de Bernon qui, de moine de Saint-Martin d'Autun, étoit devenu abbé du monastère de la Baulme (aujourd'hui Baume-les-Messieurs, près de Lons-le-Saunier) où il remit d'abord la régularité. Quelques officiers de Guillaume le Débonnaire, duc d'Aquitaine, y ayant logé, en firent à leur retour de si grands éloges au duc, qu'il voulut procurer à ses états un spectacle d'édification tout pareil. Il invita Bernon à le venir trouver à Cluny dans le Mâconnais et lui dit de chercher dans toutes ses terres le lieu le plus convenable pour ce nouvel établissement. L'abbé de la Baulme étoit accompagné de saint Hugues, son ami particulier, alors simple moine de Saint-Martin d'Autun, dont quelques auteurs le font abbé sans aucune preuve. Les deux saints religieux répondirent l'un et l'autre : « Seigneur, ce sont ces bois, ces côteaux paisibles que Dieu veut faire retentir de ses louanges; nous chercherions en vain un lieu plus propre à les célébrer. » Le duc qui aimoit la chasse de Cluny, leur dit que c'étoit là qu'il tenoit sa meute. « Eh bien, reprit Bernon en souriant, vous est-il si pénible d'en retirer des chiens pour y admettre les serviteurs de Dieu? » Le duc ne résista plus, et donna carrière à tous les sentiments de sa religion et de sa générosité.

Ils se trouvent consignés dans l'acte de fondation, daté de Bourges, la onzième année du roi Charles, c'est-à-dire, du règne paisible de Charles le Simple en Aquitaine; ce qui se rapporte à l'an 910¹. Le duc Guillaume s'y exprime ainsi : « Voulant employer au bien de mon âme les richesses que Dieu m'a données, j'ai cru devoir chercher l'amitié des pauvres de Jésus-Christ, et rendre cette bonne œuvre perpétuelle, en fondant une communauté monastique. Que tous les fidèles sachent donc que je donne, pour l'amour de Dieu et de Jésus-

¹ Bibl. Clun, p. 2. Mabill. act. 5, p. 78.

Christ notre Sauveur, aux apôtres saint Pierre et saint Paul, la terre de Cluny, située sur la rivière de Grone, avec toutes ses dépendances qui sont dans le comté de Mâcon ou aux environs. Moi Guillaume et mon épouse Engilberge, faisons cette donation pour l'âme de notre seigneur le roi Eudes, pour celles de nos parents et serviteurs, pour notre salut, pour tous les chrétiens unis par les liens de la foi et de la charité; à condition qu'à Cluny on bâtira en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul un monastère qui soit à jamais un refuge pour ceux qui, sortant pauvres du siècle, viendront chercher en religion les trésors de la vertu. Les moines et les biens seront sous la puissance de l'abbé Bernon, tant qu'il vivra, après quoi les religieux éliront un autre abbé de leur ordre, selon la règle de saint Benoît, sans que nous ni aucune autre puissance ayons le droit de les en empêcher. Tous les cinq ans ils payeront dix sous d'or à saint Pierre de Rome pour le luminaire, demeureront sous la protection spéciale des saints apôtres et auront le pape pour défenseur. Je vous supplie donc, ô saints dépositaires des clefs du ciel, et vous pontife romain, de retrancher de l'Eglise et d'exclure du royaume des cieux les usurpateurs des biens du monastère de Cluny, et de protéger puissamment les moines qui y serviront le Seigneur. »

Quoiqu'il n'y eut d'abord que douze religieux à Cluny, suivant la règle de saint Benoît, la réputation de leur régularité se répandit de toute part. Bientôt on s'empressa de mettre d'autres monastères sous la conduite de Bernon qui en gouverna jusqu'à sept en même temps. Mais ce n'étoit point assez de rappeler la régularité; il falloit rétablir les monastères, dont la plupart avoient été ruinés par les Normands, et se trouvoient toujours exposés à cet horrible fléau. Il plut enfin au Tout-Puissant, comme on s'y attendoit le moins, de le faire cesser.

Rollon ou Raoul, le plus brave et le plus habile des chefs de cette nation, paroissoit plus acharné que jamais à la guerre. Victorieux de toute part, depuis plus de trente ans qu'il pilloit la France, il ne pouvoit digérer l'affront qu'il venoit enfin de recevoir sous les murs de Chartres. Il avoit été contraint de lever honteusement le siège de cette ville, et, pour la première

fois de sa vie, il avoit donné des marques de terreur, si éloignées de son caractère, qu'on ne put leur assigner d'autre cause que le miracle. On les attribua, ainsi que la déroute de son armée, à la protection de la sainte Vierge, dont la tunique envoyée, à ce que l'on croit, par l'empereur Nicéphore à Charlemagne, se conservoit dans l'église de Chartres. Comme la victoire balançoit entre les Normands et les Bourguignons venus avec leur duc Richard au secours de la ville, l'évêque Antelme, revêtu des habits pontificaux comme pour célébrer les saints mystères, s'avança au milieu des combattants, portant la croix d'une main, et de l'autre la sainte tunique. Aussitôt les Normands plièrent, et Rollon lui-même se mit à fuir avec une précipitation dont il chercha depuis tous les moyens d'effacer la honte¹.

Le roi Charles, qui ne pouvoit sortir par les voies ordinaires des embarras qui ne laissoient pas de lui rester, prit le parti de traiter avec le terrible Normand. Il engagea Francon, archevêque de Rouen, à se rendre auprès de Rollon, déjà maître de cette ville, dont il commençoit à regarder l'évêque et les citoyens comme ses sujets. « Grand capitaine, lui dit Francon, avec une fermeté peu commune, voulez-vous faire la guerre jusqu'à la mort, ou vous croyez-vous immortel? Etes-vous donc un Dieu et non pas un homme formé de terre, et qui doit retourner en terre comme tous les autres? Vous n'envisagez qu'une gloire qui fuit comme l'ombre : pensez plutôt à ce que vous deviendrez et à qui vous jugera. Si vous mourez comme vous avez vécu jusqu'ici, en faisant le malheur des serviteurs de Dieu, vous n'aurez d'autre partage, que les flammes éternelles. Si vous abjurez au contraire les erreurs et les fureurs du paganisme, vous jouirez des douceurs de la paix en ce monde et en l'autre. Le roi Charles vous y invite, en vous donnant toute cette terre maritime, que vous et Hasting avez ravagée. Pour gage de son amitié, il vous offre encore sa fille Giselle en mariage. »

Ces propositions furent très-agréables au Normand ; mais, aussi habile politique que vaillant guerrier, avant de les ac-

¹ Will. Geinmet. l. 11 c. 15. —² Dal. 1, 2, p. 79.

cepter il vouloit avoir au moins l'air de consulter son armée, tant pour ne pas marquer trop d'empressement, que pour assujettir comme de leur plein gré aux devoirs de la vie civile, des gens naturalisés par une si longue habitude, à la violence et au brigandage. On convint que, pour conclure le traité, Rollon s'aboucheroit avec le roi au bourg de Saint-Clair sur la rivière d'Epte. Cependant il fit représenter à Charles, en lui renvoyant l'archevêque Francon, que les terres qu'on lui offroit étant incultes et toutes dépeuplées par les calamités précédentes, ses sujets n'y pourroient subsister sans quelque province voisine d'où ils pussent tirer des vivres. Il fallut encore faire un nouveau sacrifice, qu'adoucirent aux Français la gloire et l'avantage d'humaniser par des mœurs évangéliques, la formidable nation des Normands. On leur offrit la Flandre, qu'ils refusèrent, et ils acceptèrent la Bretagne, qui toutefois ne leur fut cédée que pour un temps (911).

Ces articles étant arrêtés, Rollon vint trouver le roi. Toute la cours'empressa autour de ce foudre de guerre, qu'on avoit fui si long-temps et avec tant d'effroi. La fierté de sa contenance, de ses regards, de toutes ses démarches, un air de noblesse mêlé de férocité, produisirent encore sur les spectateurs une partie de leurs anciennes impressions. Il fit hommage au roi, en mettant ses mains, selon l'usage reçu dès lors, dans celles du souverain, et Charles lui déclara qu'il lui donnoit tout le pays qui s'étend depuis l'Epte jusqu'à la mer de Bretagne, la princesse Giselle pour épouse, et la province de Neustrie, qui prit alors le nom de Normandie, fût repeuplée et remise en culture. Rollon, de son côté, promit de vivre en paix avec les Français, et de se faire chrétien. On lui dit qu'un étranger à qui le roi faisoit des dons si magnifiques, devoit se prosterner devant lui et lui baiser les pieds. Le fier Normand ne voulut jamais entendre à ce cérémonial. Il permit néanmoins qu'un de ses officiers s'en acquittât pour lui. Mais le sujet, aussi fier que le maître, prenant le pied du roi pour le baiser, le leva si brusquement, qu'il fit tomber ce prince à la renverse. Les Normands jetèrent de grands éclats de rire. Les Français, après quelques murmures, se laissèrent persuader

que cette chute étoit l'effet du hasard. On se sépara, en apparence fort satisfait de part et d'autre.

Rollon tint parole : après s'être fait instruire par l'archevêque Francon, il reçut le baptême l'an 912. Robert, duc de France, fut son parrain, et lui donna son nom. Le duc de Normandie, nommé ainsi Robert depuis son baptême, fit instruire et baptiser en assez peu de temps ses comtes, ses chevaliers et toute son armée. Pour manifester sa foi par ses œuvres, il demanda à son pasteur quelles églises et quels saints étoient les plus révévés dans son nouvel état ? Francon lui nomma les cathédrales de Rouen, de Baieux et d'Evreux dédiées à la sainte Vierge, l'église de Saint-Michel bâtie sur un rocher au milieu de la mer, celle de Saint-Pierre, aujourd'hui Saint-Ouen, dans un faubourg de sa capitale, et celle de Jumièges aussi dédiée à saint Pierre. Et dans le voisinage, reprit Robert, quel est le saint estimé le plus puissant ? C'est le grand saint Denys, répondit Francon. « Eh bien, dit Robert, avant de partager les terres entre mes vassaux, j'en veux donner une partie à Dieu, à sainte Marie et à ces autres saints, dont je prétends me faire des protecteurs. » En effet, dans la semaine de son baptême, encore revêtu de l'habit blanc selon l'usage, il donna chaque jour une terre à chacune de ces églises, dans l'ordre où l'on vient de les nommer. Il ne vécut que cinq ans depuis, et fit des biens à peine concevables dans ce court espace de temps. Il rétablit la population et rappela l'abondance dans toute la province, releva les villes ruinées, rebâtit quantité d'églises, fit reflourir la religion de toute part, donna de bonnes lois qu'il fit parfaitement observer, et surtout imprima si bien à ses sujets le goût de l'ordre et de la justice, qu'il les caractérise encore depuis un temps si éloigné. Il proscrivit le vol avec tant de sévérité, qu'ils n'osoient même lever sur leur chemin un meuble perdu qu'ils y rencontroient. On raconte que le duc ayant suspendu son bracelet à une branche d'arbre au milieu de la campagne, il y demeura trois ans sans que personne osât y toucher. Son nom seul étoit si redouté, qu'il suffisoit de le réclamer, pour en imposer à tous ceux qui commettoient quelque violence. Il n'est cependant rien moins qu'assuré, que les clameurs de haro proviennent de la réclamation du nom de Raoul ou Rollon, et non

pas plutôt du mot tudesque *haro*, qui signifie cri ou clameur. Le nom de Raoul, si terrible aux Normands ses sujets, le devint bien davantage aux Barbares indisciplinés qui continuoient d'errer sur les mers et d'infester les côtes de l'Océan. Le duché de Normandie devint une barrière contre les Normands mêmes, qui n'osèrent plus en approcher, ou qui ne s'y réunirent insensiblement des autres contrées de la France, que pour y prendre des mœurs, s'y assujettir aux lois et à tous les usages d'un peuple civilisé. Ainsi le terrible fléau qui désoloit la France depuis si long-temps, finit tout à coup par le secours visible et comme par le ministère immédiat de son ange tutélaire, puisqu'il y a si peu d'apparence qu'on puisse faire honneur de ce succès à un prince sans génie et sans caractère, tel que Charles le Simple. Mais ce qui ne put être en lui le résultat de vues profondes et d'une vaste prévoyance, n'en procura pas moins le salut de la monarchie. Une province cédée à propos devint le rempart de toutes les autres.

Les Normands épars dans les différentes provinces de la France, ne tardèrent point à suivre l'exemple des sujets de Robert ou Raoul. Dès le pontificat de Jean X, il y en avoit un si grand nombre de convertis dans les contrées soumises à la métropole de Reims où ils s'étoient particulièrement répandus, que l'archevêque Hervé consulta ce pape sur la manière de conduire ces nouveaux chrétiens. Jean X avoit succédé, vers la fin d'Avril 914, au pape Landon, successeur immédiat d'Anastase III, et arrière-successeur de Sergius : deux pontifes qui n'occupèrent ensemble le saint Siége que deux ans et huit mois; Anastase, depuis le mois d'août 911 jusqu'au mois d'octobre 913; Landon, depuis ce mois d'octobre jusqu'au mois d'avril suivant. On loue Anastase pour la douceur de son gouvernement. Landon est blâmé d'avoir transféré Jean à l'archevêché de Ravenne, du siège de Bologne pour lequel il n'étoit pas encore sacré. C'étoit la jeune Théodora, digne émule de Marozie son aînée, qui faisoit passer ce clerc de l'Église de Ravenne par tant de degrés d'illustration, sans autre mérite, selon Luitprand et plusieurs historiens modernes, que celui de la figure et d'un commerce honteux avec elle. Muratori l'appelle au contraire un homme d'une grande âme et d'un

grand courage ; et l'ancien panégyriste de l'empereur Bérenger le représente comme un pontife plein de sagesse et fort attaché à ses devoirs. D'autres écrivains, mais modernes et protestants, ou amis de leur secte, ne laissent pas d'avancer que Théodora le trouvant encore trop éloigné d'elle à Ravenne, tandis que l'esprit d'intrigue la retenoit à Rome, elle ne le fit élire et ordonner pape, sous le nom de Jean X, qu'afin de mieux satisfaire sa passion.

Quoiqu'il en soit de ces jugemens divers, le gouvernement de ce pontife fut plus avantageux à l'Italie, et même à l'Eglise, qu'on n'avoit sujet de l'attendre d'une entrée telle que la sienne. Dès l'année suivante, il marcha à la tête d'une armée contre les Sarrasins qui déjà plusieurs fois avoient menacé Rome ; il les défit et les chassa du poste qu'ils occupoient sur le Garillan. Sur quoi il est juste de faire observer que ses troupes étoient conduites par Albéric fils de Marozie, et qu'elles étoient soutenues par un corps de Grecs envoyés de Constantinople.

Il fit à la consultation d'Hervé, archevêque de Reims, une réponse fort sage, et bien plus analogue à la sainteté du siège apostolique, qu'à la dépravation prétendue de l'organe qui en proféroit les oracles ¹. Après avoir témoigné sa joie sur la conversion des Normands, il enseigne comment il en faut user avec ceux qui sont retombés depuis leur baptême dans quelques fautes d'idolâtrie, ou dans ces atrocités barbares et sacrilèges qui leur avoient été si long-temps familières, et qui en particulier avoient fait périr par leurs mains tant de personnes consacrées à Dieu. « Si c'étoient d'anciens fidèles, dit-il, on les jugeroit suivant la rigueur des canons ; mais comme ils sont à peine soumis au joug de la foi, il ne convient pas de les traiter dans toute la rigueur des règles, de peur que ce fardeau, auquel ils ne sont pas accoutumés, ne leur paroisse insupportable, et qu'ils ne retournent à leur première façon de vivre. Quant à la pratique et aux mortifications particulières, c'est à vous à en juger, comme nous vous y autorisons. Puisque vous avez cette nation dans votre voisinage, vous en pouvez mieux connoître les dispositions et les mœurs ; car s'il s'en trouve qui

¹ Flod. IV, c. 14.

soient capables de subir la pénitence canonique, vous ne devez pas les en dispenser. N'ayant ainsi pour but que le salut des âmes, par votre zèle apostolique pour les Normands, vous participerez à la couronne immortelle du grand saint Remi, apôtre des François. »

Les irruptions des Hongrois qui marchèrent sur les traces des premiers Normands, donnèrent lieu à des questions d'une autre nature. C'étoit une opinion fort répandue parmi le peuple, que les prédictions d'Ezéchiel et de l'Apocalypse touchant Gog et Magog, annonçoient les ravages de ces nouveaux destructeurs¹. Vicfrid, évêque de Verdun, consulta sur ce sujet un savant abbé, qui traita cette opinion de préjugé populaire. Par toutes les circonstances de la prophétie d'Ezéchiel qu'il combine entre elles avec beaucoup de sagacité, par la connoissance qu'il avoit des différens interprètes, des monuments antiques d'une solide érudition, des auteurs tant juifs que chrétiens, et de l'historien Josèphe en particulier, il fait voir que les traits du tableau de Gog et Magog ne sauroient s'appliquer d'une manière tant soit peu plausible à des peuples obscurs et nouveaux, tels que les Hongrois, dont on ignoroit la patrie, et dont les anciens ne savoient pas même les noms. Quant aux passages de l'Apocalypse qu'on leur appliquoit, il montre que cette application tire uniquement sa source des terreurs vulgaires, n'ayant point d'autres traits de convenance que le terme vague de mille ans, auquel l'écrivain sacré dit que Satan sortira de sa prison, et séduira, par le moyen de Gog et Magog, les peuples qui sont aux quatre coins de la terre. « Mais qui doute, ajoute-t-il, que cette prophétie, nommée à si juste titre Apocalypse ou révélation, ne soit très-mystérieuse, et n'ait besoin en plusieurs endroits d'être expliquée figurément ? Il ne faut donc pas entendre des nations corporelles par Gog et Magog, mais l'esprit d'orgueil et de destruction qui s'est élevé contre la cité de Dieu, ou contre l'Église. Gog signifie le toit, c'est-à-dire, la superbe hauteur des hérésiarques, et Magog ce qui vient du toit, ou leurs sectateurs. »

C'étoit la Germanie qui étoit la plus exposée aux fureurs

¹ Tom. III, Spicil. p. 349.

des Hongrois. L'an 912, ils pillèrent sans obstacle la Thuringe et la Franconie. Ils ravagèrent ensuite l'Allemagne, c'est-à-dire, le pays du Haut-Rhin, où il y en eut un grand nombre de tués par les Allemands et les Bavaois; ce qui ne les rendit que plus ardents à porter le fer et le feu dans le sein de la Germanie, jusqu'au fond de la Saxe. A Brême, ils massacrèrent un nombre infini d'habitants, mirent le reste aux fers, égorgèrent les prêtres aux pieds des autels, brûlèrent les églises, se jouèrent des croix et de tout ce qui servoit au culte divin. Mais tout à coup il s'éleva un ouragan, qui enlevant les bois embrasés des églises où ils avoient mis le feu, les portoit au loin sur leurs bataillons épars, et ils trouvèrent leur châtimement dans leurs propres sacrilèges. Un plus grand nombre encore trouva la mort dans la rivière, où ils se précipitoient pour se dérober aux flammes¹ (917).

D'autres passèrent le Rhin; ils se répandirent dans les royaumes de Lorraine et de Bourgogne, et jusque dans les provinces les plus méridionales de la France. Une illustre et sainte recluse nommée Viborabe², qui vivoit près du monastère de Saint-Gal, eut révélation de leur arrivée prochaine. Elle pourvut, autant qu'il lui fut possible, à la sûreté de ses voisins; mais elle ne voulut jamais quitter sa cellule, où elle étoit entrée, à sa consécration, comme dans son tombeau. Elle y mourut en effet (925) de trois coups de hache que lui donnèrent ces ennemis du nom chrétien. Elle est honorée comme martyre. Suivant la prédiction de la sainte, on ne fit aucun mal à Richilde son élève, qui étoit recluse dans une cellule attenante à la sienne.

En Flandre, où ces Barbares mettoient tout à feu et à sang, les moines de Lobes sortirent précipitamment de leur monastère, où ils ne laissèrent que quelques vieillards, et ils allèrent se retrancher du mieux qu'ils purent sur une montagne voisine, près des reliques de saint Ursmare et de saint Ermin, leurs anciens abbés. Les Hongrois enchainèrent les moines qui étoient restés, et allèrent avec ceux-ci assiéger les fugitifs. Pour intimider les assiégés, les Barbares commencèrent par couper la tête à deux des captifs, et flagellèrent cruellement tous les autres. Leurs confrères, qui voyoient cette exécution de leurs

¹ Adam, c. 46. — ² Vit. ap. Boll. et Mabill.

retranchements, sentirent s'évaporer plus de la moitié de leur courage : ils furent glacés d'effroi ; et les armes leur tombèrent des mains, quand ils virent leurs ennemis farouches s'élançer avec impétuosité vers leur faible asile, qu'ils regardoient comme déjà forcé. Ils s'embrassoient les uns les autres, ils n'attendoient que le moment de périr, ils crioient tous ensemble : Seigneur, ayez pitié de nous ; saint Ursmare, secourez vos enfants. Le ciel vint en effet à leur secours. Une grosse pluie qui survint tout à coup, ne rendit pas seulement inutiles les arcs détendus des assiégeants, mais la violence de l'orage répandit une terreur panique parmi eux : ils s'enfuirent avec plus de précipitation qu'ils n'étoient venus.

L'Austrasie cependant, ainsi que la Germanie, commençoit à respirer sous des princes plus dignes de l'empire que les foibles descendants de Charlemagne. Le jeune Louis IV, roi de Germanie, étant mort vers le commencement de l'an 912, le 19 octobre de la même année, les Austrasiens avoient élu en sa place Conrad, duc de Franconie. Suivant l'ordre de la succession observé jusqu'alors, Charles le Simple devoit être reconnu roi des François orientaux aussi-bien que des occidentaux. Mais ce concurrent étoit méprisé, et pouvoit l'être sans péril. Les seigneurs s'adressèrent d'abord à Otton, duc de Saxe, qui, par un détachement peu commun, s'excusa sur son grand âge, et par une générosité bien plus rare encore, leur conseilla de prendre le duc de Franconie, qu'il leur représenta, quoique son ennemi personnel, comme plus capable que lui de gouverner la nation. Ainsi Conrad fut élu d'un consentement unanime, et régna tranquillement pendant les sept années qu'il vécut encore. Il remplit les espérances des auteurs de son élévation, et procura de tout son pouvoir le bien de l'état et de l'Eglise.

Saint Radbod d'Utrecht fut un des évêques qui secondèrent le plus utilement ses desseins pour le bien public, en se renfermant néanmoins, avec une délicatesse bien rare alors, dans l'ordre des choses qui concernoient directement son ministère. Quelques instances que pût lui faire le prince pour

¹ Dittm. l. 1, suppl. Reg. 211. Herm. cont. 912. -- ² Act. sac. v. Bened. p. 25.

l'engager au service de l'état, il répondit constamment qu'un évêque ne doit pas s'occuper des affaires du siècle, mais uniquement des intérêts du ciel et du soin des âmes; qu'en priant pour le roi et pour le peuple, en les sanctifiant, en les portant à remplir leurs devoirs réciproques, il serviroit bien mieux l'empire, qu'en donnant à la politique un temps si nécessaire à la religion. Quoiqu'il fût de l'extraction la plus illustre, descendant par sa mère de l'ancien duc de Frise, dont il portoit le nom, il craignoit tellement les distinctions et les honneurs, qu'il fallut le contraindre à souscrire aux vœux unanimes du peuple et du clergé qui l'avoient élu pour pasteur (899). Il ne se consola de cette élévation, que par l'occasion qu'il en prit d'embrasser la vie et l'habit monastique, à l'exemple de saint Villebrod et de saint Boniface ses prédécesseurs. On lui attribue le don des miracles et de prophétie. Il faisoit communément sa résidence à Deventer, depuis que les Normands avoient ruiné Utrecht, ainsi que la plupart des évêchés de ces cantons. Comme il visitoit la Frise, afin d'en extirper les restes de l'idolâtrie, ces Barbares vinrent en foule pour s'y opposer. Il les exhorta eux-mêmes à se convertir. Ils ne répondirent que par des blasphèmes et des menaces furieuses de le mettre à mort. Il leur donna sa malédictioin, et sur-le-champ ils furent attaqués d'une maladie pestilentielle dont ils périrent presque tous. Un jour qu'il célébroit la messe, il dit à deux de ses assistants, qu'il n'avoit que trois ans et demi à vivre, et qu'un jeune homme appelé Baudri lui succéderoit : ce qui se vérifia ponctuellement, en 918.

Sigismond, évêque d'Alberstad, se distinguoit dans le même temps par ses talents et sa piété, par une profonde connoissance des sciences divines et humaines, et par une fermeté vraiment épiscopale. Henri, fils d'Otton duc de Saxe, avoit épousé Ratteburge, veuve opulente et fort belle, qui avoit pris le voile de religion. Comme ce prince se trouvoit dans le diocèse d'Alberstad, l'évêque le reprit courageusement, et lui défendit d'habiter avec cette femme¹. Peu après, c'est-à-dire l'an 919², Henri devint roi de Germanie, par la reconnois-

¹ *Ann. l. 1. — 2* *Regin. sub 919.*

sance du roi Conrad qui, avant de mourir, rendit à Otton, dans la personne de son fils, l'office généreux qu'il en avoit reçu, et engagea les seigneurs du royaume à le lui donner pour successeur, comme le prince le plus digne de les gouverner : témoignage d'autant plus digne d'éloges, que la justice n'y avoit pas moins de part que la reconnoissance. Henri fut surnommé l'Oiseleur, parce qu'il étoit à la chasse de l'oiseau, quand Conrad lui fit porter les ornements royaux par son frère Eberhard. L'élévation de ce prince, loin de corrompre ses mœurs, ne servit qu'à les épurer. Il ne vit dans le trône qu'une obligation plus grande de mettre les lois en recommandation, et de donner l'exemple de la vertu. Se souvenant alors des avis salutaires de l'évêque Sigismond, il rompit les nœuds illégitimes qui l'unissoient à Ratteburge, et en contracta de plus religieux tout ensemble et de plus honorables, avec Mathilde, de la race illustre de Wittikind.

L'église d'Espagne, toujours tourmentée par les Musulmans, comptoit aussi plusieurs évêques dont les vertus et le zèle éclairé honoroient le saint caractère. On fait surtout mention de Sisenand de Compostelle et de Gennade d'Astorgue, tous deux honorés comme saints. Ils vivoient sous le règne d'Ordogno II, qui avoit succédé en 914 à son frère Garcia ; et qui transféra d'Oviédo à Léon, le siège de son royaume, qui depuis porta le nom de cette dernière ville. La bonne odeur des vertus de Sisenand s'étoit répandue jusqu'à Rome. Le pape Jean X, à qui ce seul trait oblige d'accorder au moins de la décence et les apparences de la piété, ayant envoyé un légat en pèlerinage au tombeau de saint Jacques, écrivit au saint évêque, afin qu'il fit continuellement des prières pour lui auprès du saint apôtre¹. Sisenand fit réponse au pape par un prêtre que le roi chargea aussi de ses lettres et de présents magnifiques pour le pontife. Ce député d'un saint évêque et d'un roi zélé pour la religion de ses pères fut reçu à Rome avec de grands honneurs. Pendant un an qu'il y demeura, il eut plusieurs conférences avec les Romains, touchant le rit usité en Espagne, et nommé mozarabique. De retour en

¹ Ambr. Mor. l. xv, c. 47.

Galice, il rendit compte à son évêque de ce qu'il avoit vu et appris à Rome. Le respect de la doctrine et des traditions de l'église romaine fit aussitôt assembler un concile en Espagne. On y examina attentivement et sans prévention tous les points différents de chaque observance; mais on reconnut avec consolation qu'elles étoient également conformes à la foi catholique. En conséquence, on ne jugea point à propos de changer des usages respectables par leur antiquité, et qui peuvent avoir leur utilité comme leur forme particulière. On conclut seulement à se conformer au rit romain, de la manière la plus littérale, pour les formules de la consécration. Telle étoit, dans les temps même les plus ténébreux, l'attention de l'Eglise à conserver dans toute leur intégrité les moindres parties d'une sainte tradition.

Saint Gennade¹ avoit passé à l'évêché d'Astorgue, de l'abbaye de Viezo autrement appelée Saint-Pierre des Montagnes. C'est le monastère que saint Fructueux de Brague avoit fondé dans une de ses terres, vers le milieu du septième siècle. Depuis ce temps-là, il étoit devenu presque inhabitable. L'abbé Gennade, avec ses moines, fut obligé d'en défricher, à la sueur de son front, les campagnes hérissées d'épines et d'arbres sauvages, d'y replanter des arbres fruitiers et des vignes, d'en relever les bâtimens ruinés. Quand il fut évêque, il rétablit plusieurs autres monastères presque détruits par les Sarrasins, y fit refleurir la régularité et l'étude des sciences ecclésiastiques. Comme les livres étoient fort rares en ce temps-là, principalement en Espagne où les Sarrasins exerçoient le pillage depuis si long-temps, Gennade, pour multiplier les lumières par leur communication, engagea ces diverses communautés à se prêter mutuellement le peu de volumes qu'elles possédoient, mais à charge de les renvoyer au monastère auquel ils avoient été donnés. C'est ce que nous apprenons par son testament, qui nous est resté. Il quitta son siège avant sa mort, et se retira au monastère nommé le Mont du Silence (920), pour ne s'occuper dans cet asile du recueillement, qu'à préparer le compte qu'il avoit à rendre au souverain juge. Ainsi les

¹ Boll. 25 Mai.

églises d'Occident les plus désolées par l'inondation des Barbares, s'étudioient au moins à opposer quelque digue au progrès de l'ignorance, et à tous les désordres qu'elle traînoit à sa suite.

En Orient au contraire et dans la même progression, la majesté des lois et la pureté de la religion tiroient à leur fin. Léon le Philosophe ne cessa de déshonorer sa philosophie par ses mœurs, qu'en cessant de vivre le 11 mai 911. Il eut pour successeur son frère Alexandre, qu'il avoit déclaré empereur au lit de la mort, et son fils Constantin, enfant de six ans, couronné dès l'année précédente. Alexandre fut l'opprobre et le scandale de l'empire, pendant la courte durée de son règne, qui ne fut guère que d'un an. La mollesse et la crapule, les excès de la chasse, de la table et des femmes, sont les moindres taches dont il se souilla. Il accorda une confiance aussi impie qu'insensée aux devins et aux magiciens. Dans une course de chevaux qu'il fit faire sur la place de l'Hippodrome, il mêla les chandeliers et les tapisseries des églises aux monuments d'idolâtrie qui formoient le reste de la décoration. On ajoute qu'il fit sacrifier à ces idoles, et qu'un jour il dit en soupirant : Hélas ! quand les Romains révéroient ces divinités, ils étoient invincibles. Sa mort fut digne de sa vie. Après avoir bu avec excès dans les chaleurs de la canicule, il alla jouer à la paume, et fut atteint d'une hémorragie dont il périt après un règne d'environ treize mois.

Le faix de l'empire resta tout entier au jeune Constantin, surnommé Porphyrogénète, soit à cause de l'appartement revêtu de porphyre où les impératrices faisoient leurs couches, soit plutôt parce qu'il étoit né dans la pourpre, c'est-à-dire, d'un père empereur, avantage que n'avoit point son collègue. Le jeune empereur ayant d'abord un grand attachement pour sa mère Zoé, cette impératrice fameuse par les quatrièmes noces de Léon, il la fit rappeler au palais d'où Alexandre l'avoit chassée, et lui laissa tout le soin du gouvernement. Mais après quelques années, le grand amiral Romain Lécapènes'empara de l'esprit de Constantin, lui fit épouser sa fille Hélène, et renferma dans un monastère l'impératrice Zoé. La même

¹ Post. Theoph. p. 233.

année 919, il persuada à Constantin de l'associer à l'empire, et il y associa lui-même dans la suite trois de ses fils, Christophe, Etienne et Constantin; de manière que Constantinople eut cinq empereurs à la fois. Mais la famille de Romain, ainsi élevée par l'intrigue, fut presque aussitôt renversée par la jalousie et la discorde : le père par son fils, et les frères par l'ingratitude, qui les fit conspirer sans succès contre le premier auteur de leur illustration. Constantin, fils de Léon, ne resta seul empereur que pour se rendre plus odieux en abandonnant les rênes de l'état à sa femme Héléne, princesse avare, qui accabla les peuples d'impôts, et mit tout à prix d'argent, le sacré comme le profane. Après un règne de 49 ans, il périt enfin lui-même, empoisonné par son fils.

Romain Lécapène avoit un troisième fils nommé Théophylacte, à qui il destina le siège patriarcal de Constantinople, tandis qu'il étoit encore sur le trône. Mais Théophylacte, se trouvant trop jeune pour occuper cette dignité, après la mort du patriarche Etienne, successeur de Nicolas le Mystique, on élut le moine Tryphon (928), que les Grecs représentent comme un saint, et qui toutefois souffrit, dit-on, contre les règles, de n'être ordonné que pour un temps, jusqu'à ce que le jeune prince fût en âge d'être patriarche : exemple fameux et des plus anciens de l'abus qu'on a depuis condamné avec tant de rigueur, sous le nom de confidence. Après environ cinq ans de possession, Tryphon se retira au monastère d'où on l'avoit tiré et où il mourut. Mais le dépôt qui lui avoit été confié ne pouvant encore passer avec bienséance dans les mains d'un enfant à peine parvenu à l'âge de puberté, le patriarcat fut vacant pendant près d'un an et demi. Enfin le jour de la Purification, 2 février de l'an 933, on installa Théophylacte, qui n'avoit encore que seize ans. Dès qu'il fut son maître, il se comporta comme son entrée à l'épiscopat donnoit lieu de s'y attendre. Il étoit si passionné pour la chasse et pour les chevaux, qu'il en eut plus de deux mille, et les nourrit avec une somptuosité qui tient de la folie. Ce n'étoit pas l'orge et le foin qui faisoient leur pâture, mais les dattes et les pistaches, les noisettes,

1 Anon. n. 32. Sim. Mag. 43.

les figues, les raisins secs, trempés dans d'excellent vin, avec des parfums exquis. Peu content de dissiper ainsi le saint patrimoine, il mettoit en vente les ordinations des clercs et les promotions des évêques. Rien ne paroissoit lui importer que le soin de ses chevaux, qu'il connoissoit chacun par son nom. Un jour de jeudi saint qu'il célébroit les saints mystères, on vint lui annoncer qu'une de ses juments de prédilection venoit de lui donner un poulain. Il quitta l'autel pour l'aller voir sur-le-champ, puis revint achever l'office. Sa folle passion fut enfin la cause de sa mort. En montant un de ces chevaux aussi fongueux que soignés, il se froissa le corps à un mur et perdit tant de sang, qu'il tomba dans une hydropisie dont il mourut à l'âge d'environ quarante ans.

L'ordination de ce patriarche s'étoit faite du consentement du pape, qui avoit envoyé des légats à Constantinople avec une lettre synodique pour l'autoriser¹. Il lui avoit même accordé le pallium à perpétuité, quoique les patriarches et les autres prélats de l'Orient ne paroissent pas avoir reçu jusqu'alors cette décoration des papes. La chaire de saint Pierre étoit alors occupée par Jean XI, fils de la fameuse Marozie et de Gui, duc de Spolète, non du pape Sergius, comme l'avance Luitprand, uniquement fondé sur des bruits populaires de son temps. Depuis la triste fin de Jean X, étranglé par les ordres de Marozie, vers le milieu de l'an 928, il y avoit eu deux autres

¹ On vient de voir que l'ordination de Théophylacte est du 2 février 933. Or, dès l'année précédente, l'infortuné Jean XI étoit déjà renfermé au château Saint-Ange, par suite de l'ambition et de la cruauté de son frère le marquis Alberic, qui s'étoit rendu maître de Rome. Ainsi les légats envoyés à Constantinople doivent être regardés comme du fait d'Alberic plutôt que du pape alors prisonnier. Tous les historiens s'accordent à dire que, même avant sa captivité, ce pontife de 25 ans ne fut jamais son maître, et qu'il fut toujours dominé par sa mère ou par son frère; et, ce qui prouveroit encore en sa faveur, c'est que le Français Rathier évêque de Vérone et son contemporain l'appelle, *Pontifex gloriose indolis*.

Au reste, on sera bien moins surpris de ce qui se passoit à cette époque, si l'on considère ce qui se passoit ailleurs: c'étoit partout désordres et anarchie; la féodalité s'établissoit sur les débris du pouvoir monarchique; les seigneurs, qui s'étoient constitués indépendants, se déchiroient entre eux, et faisoient la guerre à leurs rois; ils s'étoient emparés des élections dans leurs villes, ou plutôt ils les avoient abolies; car c'est alors qu'on voyoit Hugues, dit le Prince français, mais roi de Provence et d'Italie, donner à Manassés, déjà archevêque d'Arles, les évêques de Vérone, de

pontifes, dont le premier, nommé Léon VI¹, ne siégea qu'environ sept mois, et Etienne VII un peu plus de deux ans. Jean XI fut ordonné à l'âge de vingt-cinq ans, le 20 mars 931, jeunesse bien peu convenable au père commun de tous les fidèles, et qui en effet, dans les cinq années qu'il vécut depuis son élévation, ne fournit aucun trait qui fût digne d'un caractère si auguste. Son frère utérin, nommé comme lui Alberic, s'étoit emparé de toute l'autorité dans Rome. Il ne cessa de le dominer et de le maltraiter, jusqu'à ce que l'ayant jeté dans une prison où il le tint plus de trois ans, ce jeune et malheureux pape, victime tant de la folle tendresse que du dépit dénaturé de ses proches, mourut au commencement de janvier 936.

Peu de jours après, on lui donna pour successeur Léon VII, appelé Léon VI dans plusieurs catalogues, qui ne traitent qu'en intrus le premier pape de ce nom. Celui-ci se montra bien différent de tous ceux qui dans ce malheureux siècle furent la pierre d'achoppement pour la foi qu'ils devoient affermir. Loin de rechercher une dignité ambitionnée par tant de ténéraires qui n'en considéroient que l'éclat, il avoit fait tous ses efforts pour l'éviter, suivant les anciennes maximes presque

Mantoue et de Trente, avec le gouvernement du Trentin: c'est dans ces temps déplorables qu'on vit le roi Charles, prisonnier du comte de Vermandois; et celui-ci imposer sur le siège de Reims son fils Hugues, âgé de cinq ans: c'est alors, comme on vient de le voir, que l'empereur d'Orient destinoit un enfant de 11 ans au siège de Constantinople et l'y faisoit asseoir à 16. Dans cet état de dissolution où se trouvoit partout la société, faut-il s'étonner que les petits tyrans, qui s'emparoiént tour à tour de la ville de Rome, aient disposé du saint Siège à leur gré, pour y placer leurs enfants ou leurs créatures? C'étoient là de grands maux, sans doute; mais ne doit-on pas plutôt admirer la Providence, qui, au milieu de tant de scandales, a toujours conservé pur le dépôt de l'enseignement dans l'Eglise? L'hérésie et l'impiété ont en vain fouillé dans les archives de cette époque si excessivement décriées; leurs efforts n'ont servi qu'à justifier la parole de celui qui a dit à Pierre et à ses apôtres d'enseigner, et qu'il seroit avec eux tous les jours jusqu'à la consommation des siècles: on ne peut citer aucun décret, même de ces temps de confusion et d'ignorance, qui soit contraire à la loi, ou aux mœurs, ou à la discipline générale.

¹ Quelques auteurs modernes disent que Léon VI fut probablement un *intrus*, placé sur le saint Siège par les ennemis de Jean X. Cependant Platine fait l'éloge de ses mœurs et de son zèle; et Ptolémée de Lucques, encore plus ancien d'un siècle, dit qu'il vécut paisiblement, et sans exercer aucune tyrannie: ce qui ne sauroit guère se concilier avec l'intrusion, surtout dans un temps comme celui-là. Voy. le discours sur le 10^e âge de l'Eglise.

oublées alors. Il continua dans son pontificat sa manière de vivre, son application à la prière et à la méditation des vérités éternelles, se montrant néanmoins affable envers tout le monde, grand dans ses vues, sage dans ses résolutions et ses démarches, engageant et plein d'aménité dans ses discours. C'est ainsi que le peint Flodoard¹, qui avoit vécu familièrement avec lui.

C'est sous son pontificat que Gérard, archevêque de Lorck (dont le siège a été transféré à Saltzbourg), fit le voyage de Rome pour consulter le saint Siège sur plusieurs articles tant en son nom qu'en celui des évêques de France et d'Allemagne. On voit, par la réponse adressée à tous les évêques de Gaule et de Germanie, quelles étoient les questions qu'on lui avoit soumises. Il déclare qu'on n'est pas coupable pour avoir condamné, selon les lois humaines, les sorciers, les augures, les enchanteurs; mais qu'on doit avant tout les exhorter et tâcher de les porter à la pénitence. Il veut que les évêques suivent l'usage de l'Eglise romaine et disent *Pax vobis*, toutes les fêtes et tous les dimanches où l'on dit le *Gloria in excelsis*. « On nous a proposé, dit-il, une autre question bien digne de larmes, savoir, si les enfants des prêtres qui se sont mariés publiquement, peuvent être promus aux ordres. Ces mariages sont un crime condamné par l'Écriture et par les canons, qui défendent aux prêtres de demeurer avec des femmes, à plus forte raison de se marier. Cependant les enfants de ces prêtres ne participent pas à leur crime, et d'ailleurs le baptême remet tous les péchés. » Les chorévêques (car il s'en trouvoit encore, malgré les canons) ne doivent ni consacrer les églises, ni ordonner les prêtres, ni donner la confirmation. Ceux qui se sont mariés, étant parents sans le savoir, au troisième ou quatrième degré, doivent être soumis à la pénitence. A la fin de cette lettre, le pape avertit les évêques de Gaule et de Germanie qu'il nomme l'archevêque Gérard son vicaire dans leurs provinces, et leur enjoint de lui obéir en tout ce qui concerne l'ordre ecclésiastique et le rétablissement de la discipline (938).

Quelque temps auparavant, ce pontife dont le règne fut trop court, vu les besoins de l'Eglise et la sagesse de ses des-

¹ Flod. Chr. an. 936.

seins, avoit fait une démarche bien digne de sa sollicitude paternelle. Alberic, frère de Jean XI et toujours maître de Rome, étoit en discorde avec Hugues son beau-père, roi de Provence et d'Italie : Léon, qui connoissoit le mérite et la réputation de saint Odon, abbé de Cluny, le fit venir à Rome, afin de les réconcilier. Le saint abbé opéra le double prodige, et de réveiller les sentiments de la nature étouffés dans le cœur de deux princes, et d'étouffer dans l'âme du fier Alberic le ressentiment de l'outrage que lui avoit fait le roi Hugues en lui donnant un soufflet en public¹. Alberic conçut tant de respect et d'affection pour le saint, qu'un homme grossier et brutal ayant levé la main pour le frapper, le prince la lui eût fait couper, si le saint outragé ne se fût rendu l'intercesseur du coupable. Odon signala sa douceur et sa charité en mille autres rencontres. Il répandoit d'abondantes aumônes dans tous les lieux de son passage, et la manière dont il faisoit ses largesses l'emportoit sur les largesses mêmes. A Sienne, désolée par la famine, il vit dans la rue trois hommes, qu'à l'air de noblesse qu'ils conservoient dans une misère extrême, il jugea gens de condition. Pour ménager leur délicatesse, il fit semblant d'avoir grande envie de quelques semences qui leur restoient, et donna une somme considérable pour se procurer ces raretés prétendues.

Odon étoit né au pays du Maine (879), de parents illustres et si pieux, qu'à l'exemple de leur fils, ils embrassèrent dans la suite la vie religieuse. Ce fut par la ferveur de leurs prières qu'ils obtinrent du ciel cet enfant de bénédiction, dont la mère étoit déjà fort avancée en âge quand elle le conçut, et qu'ils offrirent à saint Martin peu après sa naissance. L'heureux naturel d'Odon, ses vertus prématurées et toutes les grâces dont le ciel l'avoit prévenu, l'inclinèrent encore plus que ses parents à se consacrer entièrement à Dieu. Les chanoines de Saint-Martin de Tours, au nombre de cent cinquante, occupant la place des trois cents moines qui avoient composé autrefois le clergé de cette église, gardoient encore les principales observances de la vie régulière. Ils s'acquittoient fidèlement des offices entrecoupés auxquels on avoit réduit la psalmodie per-

¹ Vit. l. 1 et 2. Luitpr. l. iv, c. 1.

pétuelle, vivoient séparés des périls du siècle, et surtout du commerce des femmes, qui n'entroient point dans leur cloître. Odon se coupa les cheveux, et se fit recevoir avec les solennités ordinaires parmi ces chanoines réguliers (898). Il en fut bientôt l'exemple et la plus brillante lumière. Comme il avoit de grandes dispositions pour les sciences, on l'envoya étudier à Paris, comme en l'une des écoles où la barbarie n'avoit point empêché que la doctrine ne se perpétuât par une succession continuelle d'excellents maîtres. Il y étudia sous Remi, savant moine de Saint-Germain d'Auxerre, qui avoit eu pour maître son confrère Héric, disciple de Loup de Ferrières et de Haimond d'Alberstad, tous deux instruits par Raban qui l'avoit été par Alcuin. Odon profita si bien dans l'art de raisonner et d'écrire, que Turpion de Limoges, prélat des plus distingués de son temps par sa science et par sa vertu, après l'avoir ordonné prêtre, lui fit rédiger et publier, en forme de conférences, ce qu'il lui avoit souvent inculqué tant contre le relâchement des prêtres que sur l'excellence du sacerdoce. Ce fut là comme l'essai de la capacité d'Odon, et le prélude de plusieurs autres ouvrages solides qui nous en sont restés.

Il étoit alors moine de Cluny, où l'envie de servir Dieu plus parfaitement l'avoit conduit enfin, après lui avoir fait parcourir les contrées de la France les plus renommées pour leurs monastères. Il n'en avoit trouvé aucun autre où il pût suivre le plan de perfection qu'il avoit conçu. Depuis soixante ans, les guerres civiles et les ravages des Barbares les avoient presque tous détruits. On ne voyoit en leur place que des tas de ruines, avec quelques pans de murs enfumés, et à peine échappés à la fureur des incendies qui avoient consumé tout le reste. En plusieurs cantons et dans des provinces entières, on avoit peine à retrouver la place où avoient été ces cloîtres immenses et ces magnifiques églises, dont on ne jugeoit plus que par l'inégalité des terres et des monticules, déjà tout couverts de ronces et de buissons, et sous lesquels les moines et les monastères étoient ensevelis. Les religieux qui n'avoient pas été massacrés, menaient une vie errante et vagabonde; et s'ils pouvoient respirer quelque part, ils s'y construisoient à la hâte quelques méchantes cabanes, où ils étoient bien plus oc-

cupés à chercher leur subsistance qu'à pratiquer leur règle. Leur nombre diminuant de jour en jour, et le calme venant à se rétablir, les clercs en bien des endroits occupèrent les maisons abandonnées par les moines : de là tant de fondations régulières qui se trouvent encore possédées par le clergé séculier.

Odon ayant trouvé à Cluny ce qu'il avoit inutilement cherché partout ailleurs, fut accueilli dans cette sainte maison, comme le demandoient la pureté de ses vues et la connoissance qu'on y avoit de sa doctrine. On le chargea d'abord de l'école, ou du soin de la jeunesse, comme il étoit âgé d'environ trente ans ; à l'âge de quarante-huit, il reçut la consécration abbatiale, du vivant et à la sollicitation de l'abbé Bernon qui touchoit à sa fin, et par l'ordre exprès des évêques qui firent violence à la modestie du saint coadjuteur. Bernon mourut peu de temps après (927), sans avoir jamais formé un corps de congrégation des différens monastères qui lui étoient soumis : c'est proprement son successeur Odon qui fut l'instituteur de cette association ou congrégation de Cluny. Il y attacha une multitude de monastères anciens et considérables qu'on lui donna par estime, non-seulement en France, mais jusq'en Italie et à Rome. On le reconnoissoit pour abbé de toutes ces maisons en général ; mais il ne laissoit pas de mettre en chacune un abbé particulier, qui étoit comme son vicaire. Entre les principales abbayes qu'il reforma en France, on en compte trois, savoir, Aurillac, Sarlat et Tulle, qui sont devenues autant d'évêchés. De son vivant, la seule abbaye de Cluny reçut tant de donations, qu'il en reste cent quatre-vingt-huit chartres. Saint Odon vécut jusqu'à l'année 942, dernière du pontificat d'Etienne VIII, qui avoit succédé à Léon VII, vers le milieu de l'an 939, et qui occupa le saint Siège trois ans et quatre mois. On observe que ce pape, en passant du siège de Pavie à celui de Rome, quitta le nom de Pierre, par respect pour le prince des apôtres, dont aucun de ses successeurs n'a porté le nom. Il avoit fait venir Odon à Rome pour la troisième fois, et le saint abbé y tomba malade. Mais il eut encore assez de force pour retourner en France, et arriver à Tours pour la fête de saint Martin, à l'intercession duquel il reconnut

devoir cette prolongation de ses jours. Il célébra la fête avec une dévotion extraordinaire, et mourut le jour de l'octave, à l'âge de soixante-quatre ans.

Ce saint restaurateur de la discipline monastique eut des imitateurs dans les différentes contrées des Gaules. La Belgique exerça principalement le zèle de saint Gérard, abbé de Brogne¹. Il étoit né au territoire de Namur, d'une famille illustre, et il montra dès la plus tendre jeunesse un grand fonds de religion, avec un éloignement extrême des vices de cet âge. Dans le métier des armes où sa naissance l'engagea d'abord, il conserva toute la pureté de ses mœurs; il acquit la réputation d'une probité incorruptible et d'une telle sagesse, qu'il devint le conseil du comte de Namur. Il en étoit si chéri, si estimé, qu'il n'eut pas peu de peine à surmonter cet obstacle, quand il se crut appelé à une vie plus parfaite. Mais il se rendit sourd à la voix de la faveur qu'appuyoient ses proches, se coupa la barbe et les cheveux, et prit l'habit monastique à Saint-Denys, (918), où il demeura dix ans. Après quoi, il en tira douze moines, les mit à la place des clercs qui desservoient l'église de Brogne, et en fit un monastère que les vertus de ce saint abbé et de ses disciples rendirent aussitôt célèbre. Arnould, comte de Flandre, et Gislebert, duc de Lorraine, en furent si édifiés, qu'ils le prièrent de réformer tous les monastères de leurs états. La réforme s'étendit jusqu'en France, aux abbayes de Saint-Remi de Reims et de Saint-Riquier. La mense abbatiale de Brogne a été unie à l'évêché de Namur.

Les destructeurs barbares des monastères et de la discipline monastique en devinrent eux-mêmes les restaurateurs. Guillaume, fils et successeur de Raoul ou Robert, premier duc de Normandie, ne vit pas plus tôt les effets de son zèle pour le rétablissement du calme et de la tranquillité parmi ses sujets, qu'il s'attacha à faire reflourir la piété dans ses anciens asiles. Il rebâtit un grand nombre de monastères, entre autres celui de Jumiège, à l'occasion que nous allons dire². En chassant dans le voisinage, il aperçut deux solitaires occupés à fouiller dans les ruines, pour en construire quelques cellules. S'étant ensuite

¹ Sac. v, Act. Bened. p. 278. — ² Will, Gemad. l. 111. c. 7.

enfoncé dans la forêt à la poursuite d'un sanglier, l'animal furieux revint sur lui, le renversa de cheval, et peu s'en fallut qu'il ne le fit périr. Le duc échappa à une mort si prochaine, revint à Jumièges, où on lui offrit des rafraîchissements qu'il accepta, et dont tout le prix consistoit dans la charité empressée et respectueuse de ces pauvres solitaires. Leur indigence étoit telle qu'ils n'eurent rien de mieux à servir au prince que du pain d'orge et de l'eau. Le duc attendri leur promit sur-le-champ de rebâtir leur monastère : il le fit sans délai, et d'une manière digne de lui. Comme avec toutes les qualités du trône il avoit beaucoup de piété, beaucoup de zèle, et des idées saines sur la religion, il fit venir à Jumièges douze religieux édifiants et parfaitement instruits, pour y rétablir la régularité. Il en voulut donner l'exemple lui-même, et il eût exécuté sur-le-champ la résolution qu'il en avoit prise dès sa plus tendre jeunesse, si l'abbé ne lui eût représenté que, son fils Richard étant encore enfant, il se rendroit responsable des troubles qui ne manqueraient pas de survenir après sa retraite¹. Guillaume, sans changer de dessein, en différa l'exécution, se munissant cependant d'un habit monastique, pour s'en revêtir aussitôt que le bien de ses peuples le lui permettroit. Il comptoit tenir sa promesse après la paix convenue avec Arnould comte de Flandre, quand au sortir de la conférence il fut assassiné par l'ordre de ce prince parjure, près de Péquigny en Picardie, le 17 décembre 943.

Adalberon, évêque de Metz, prit soin du rétablissement et de la réforme des monastères de son diocèse. Il répara d'abord celui de Gorze, et en fit comme un séminaire, d'où l'esprit et les vertus religieuses pussent se répandre dans tous les autres. Il y mit sept ecclésiastiques d'une grande piété, qui, pour servir Dieu plus librement, songeoient à passer en Italie. Jean, né au village de Vendières entre Metz et Toul, de parents riches quoique d'une condition médiocre, se rendit le plus célèbre d'entre eux, et mérita d'être honoré du titre de saint et de bienheureux². Il s'étoit attaché en premier lieu à un solitaire nommé Lambert, qui vivoit dans la forêt d'Argonne.

¹ Will Gemmet. l. 111. c. 8. -- ² Sac. v. Bened. Vit. n. 9, p. 368.

Mais Lambert étoit un homme grossier et ignorant, dont la farouche vertu n'avoit pour guides que les saillies du caprice et l'âpreté de l'humeur. Il vivoit d'une façon si extraordinaire, qu'il prêtoit beaucoup plus à la risée qu'à l'édification. Il étoit d'une malpropreté dégoûtante dans ses vêtements, et souvent d'une nudité et d'une négligence qui offensoient la pudeur. Il s'accabloit de travail hors de raison, ne mangeoit que quand il n'en pouvoit plus, et au moment où le besoin le commandoit, soit le jour, soit la nuit. Sa nourriture consistoit en un gros pain qu'il faisoit lui-même et qui lui duroit soixante jours, en sorte qu'il étoit souvent obligé d'en rompre à coups de cognée les morceaux qu'il prenoit au poids. Malgré toutes les imputations faites à cet âge de l'Eglise, il restoit dans l'esprit des fidèles des traces trop profondes de la noble simplicité de l'évangile, et du fond de raison qui doit diriger la mortification chrétienne, pour en confondre le hideux fantôme avec la réalité. Tout le voisinage, qui mit bientôt la distinction convenable entre Lambert et Jean, conseilla à celui-ci de quitter ce visionnaire, ce qu'il fit enfin, quand il fut si bien convaincu qu'il n'y avoit à profiter, ni pour lui, ni pour le public. A Gorze, on le chargea du soin des affaires temporelles.

Mais il avoit une élévation et une étendue de génie plus propre encore au maniement des affaires d'état qu'au ministère obscur d'un procureur monastique : à la piété d'un solitaire, il joignoit aussi toute l'intrépidité d'un héros. Othon, roi de germanie dès l'an 937, et devenu aussi roi de Lombardie en 951 par son mariage avec sainte Adélaïde, veuve de Lothaire, ayant reçu une ambassade d'Abdérane qui régnoit sur les Sarrasins d'Espagne, et voulant lui renvoyer des ambassadeurs capables de soutenir l'honneur de la religion, on ne put lui indiquer personne plus capable que le moine Jean de bien remplir cette commission périlleuse. Il étoit question de présenter et d'appuyer de vive voix la réponse de l'empereur à la lettre d'Abdérane, qui s'y étoit échappé en quelques termes injurieux au christianisme (954).

Quand Jean fut arrivé à Tortose, qui étoit la première ville

de la domination d'Abdérane, le gouverneur l'y retint un mois avec sa suite, jusqu'à ce qu'il eût appris la volonté du roi. Alors on lui permit de se rendre à Cordoue, qui étoit la capitale, et on l'y traita fort honorablement, mais sans parler encore de l'admettre à l'audience du prince. C'étoient de jours en jours de nouveaux délais employés en explications réciproques, et toujours par procureur, sans que l'ambassadeur pût pénétrer jusqu'au prince. Abdérane avoit découvert que les lettres d'Othon, dont Jean étoit porteur, combattoient la loi de Mahomet. Or c'étoit un crime digne de mort, dans le roi même, d'entendre froidement de pareils discours, ou seulement d'en différer la punition au lendemain. C'est pourquoi on fit savoir à Jean tout ce qu'il risquoit en présentant ses dépêches. Il répondit avec l'intrépidité qu'on avoit attendue de lui en l'envoyant, que quand il seroit sûr d'être haché en morceaux, il ne manqueroit de fidélité, ni à son Dieu, ni à son roi; qu'au reste il ne remettroit point les présents d'Othon, s'il n'en présentoit en même temps les lettres. La fermeté de cette réponse, loin d'irriter Abdérane, plut beaucoup à ce prince qui aimoit les âmes fortes. Il prit le parti d'envoyer un député au roi de Germanie, pour savoir sa dernière résolution sur sa lettre, dont il paroît qu'il fit adoucir les termes.

Alors Jean eut permission de se présenter à l'audience. On vouloit qu'il prît de riches vêtements pour paroître devant le souverain, suivant la coutume de la nation. Un pauvre de Jésus-Christ, dit-il, n'a pas des habits à changer. Sur cette réponse, Abdérane lui envoya dix livres d'argent pour s'équiper. Jean les distribua aux pauvres, et déclara qu'il ne quitteroit point l'habit de sa profession. Ce qui ayant encore été rapporté au roi, « J'aime, dit-il, la fermeté de ce moine; qu'il vienne, s'il veut, revêtu d'un sac, je ne l'en verrai pas avec moins de plaisir. » Quand il fut admis auprès du roi, qui étoit seul dans sa chambre, assis sur un tapis précieux, le Sarrasin lui donna sa main à baiser en dedans, ce qui étoit dans l'idée de ces princes, le plus grand honneur qu'ils pussent faire; puis il le fit assiéger sur un siège qu'il lui avoit fait préparer. Aussitôt que Jean eut rempli sa commission avec une liberté qui acheva de captiver l'affection du Sarrasin, il lui de-

manda son congé. Abdérame surpris lui reparti d'un air riant et gracieux, qu'après une longue attente il ne falloit pas se quitter si vite. Dans une seconde audience, il lui parla du roi Othon en des termes fort honorables, raisonna fort au long sur sa puissance et son gouvernement, et marqua sa propre sagesse en blâmant l'autorité qu'on laissoit aux grands de Germanie. Ici finit la relation de Jean, abbé de Saint-Arnould de Metz, seul auteur contemporain de la vie de saint Jean de Gorze, dont il avoit été disciple. On sait d'ailleurs que le bienheureux Jean de Gorze fut (960) le successeur d'Aginolde, premier abbé de ce monastère depuis son rétablissement, et qu'il mourut dans cette place l'an 973. Il avoit été retenu plus de deux ans en Espagne.

Les saintes institutions de Gorze passèrent à Gemblours près de Namur, et à Saint-Michel en Thiérache, par le moyen de saint Guibert et de saint Maccalan, tous deux formés à la vie cénobitique dans cette communauté fervente. Guibert changea sa maison de Gemblours en une maison religieuse, où il fit établir abbé un autre moine de Gorze nommé Erluin (920). Maccalan, natif d'Irlande, avec les secours d'une sainte dame nommée Horsende, établit le monastère de Saint-Michel. Saint Kadroé¹, son compatriote et son confrère, fit prendre à Vassor la règle de Cluny, à laquelle il s'étoit formé dans le monastère de Fleury-sur-Loire. Les vertus qu'il fit éclater dans cette première abbaye, engagèrent dans la suite l'évêque Adalberon à lui confier celle de Saint-Clément de Metz, après plusieurs tentatives inutiles que fit ce prélat pour corriger les chanoines qui y menaient une vie plus que relâchée. Tels furent les principes de la ferveur, qui alors se ranima dans beaucoup d'autres monastères.

On vit en même temps plusieurs évêques dignes des plus beaux siècles de l'Église. Saint Udalric, vulgairement Ulric², fut placé, l'an 923, sur le siège d'Ausbourg, et par considération pour sa famille, l'une des plus illustres de l'Allemagne, dont Burchard son frère étoit duc, et plus encore pour la science et la vertu qu'il avoit acquises à Saint-Gal où il fut élevé. Il eut

¹Vit. S. Kadroe, ap. Boll. 6. Maii. — ²Sæc. Act. Bened. p. 415.

des obligations toutes particulières à sainte Viborabe qui y étoit recluse, et dont il alloit souvent prendre les instructions. Il la regarda toute sa vie comme une seconde mère, et l'appeloit ordinairement la nourrice de son âme et la tutrice de son innocence. Quand il se vit évêque, il ne regarda cette dignité que comme une obligation plus étroite de donner au peuple l'exemple de la piété et de toutes les vertus chrétiennes. Il chantoit tous les jours l'office canonial avec son clergé, et de plus l'office de la Vierge, celui de la croix, et un troisième de tous les saints. Chaque jour encore il récitoit tout le psautier, autant qu'il lui étoit possible. Il disoit aussi journellement la messe, et quand il en avoit le temps, jusqu'à deux et trois fois, selon la dévotion alors en usage. Il ne mangeoit point de viande, ne portoit point de linge, couchoit sur une simple natte, et gardoit toutes les observances monastiques compatibles avec l'épiscopat. Le premier service de sa table, qui ne se ressentoit pas de son austérité personnelle, étoit presque tout entier pour les pauvres, sans compter les infirmes qu'il faisoit nourrir tous les jours sous ses yeux. Il administroit avec le même zèle la nourriture de l'âme, prenoit un soin particulier de l'instruction de son clergé, écoutoit avec bonté les plaintes de son peuple, des serfs mêmes, et se rendoit l'arbitre de leurs différends. Chaque année il tenoit deux synodes, suivant la règle, visitoit régulièrement son diocèse dans un char attelé de bœufs, pour chanter paisiblement des psaumes avec un chapelain, hors de la foule nombreuse que le respect entraînoit à sa suite. Dans ces visites, il prêchoit, il examinoit les prêtres des lieux, il discutait les affaires, il jugeoit les griefs, il donnoit la confirmation, et prolongeoit quelquefois la cérémonie aux flambeaux, pour ne renvoyer personne qui ne fût satisfait.

L'an 955, les Hongrois inondèrent l'Allemagne avec une armée innombrable, et ravagèrent toutes les provinces qui s'étendent depuis le Danube jusqu'à la Forêt-Noire. Ils assiégèrent Ausbourg, dont les murs fort bas n'étoient point flanqués de tour. Les vassaux du saint évêque lui avoient amené d'assez bonnes troupes; mais sa vertu fit manifestement leur force principale. Elles combattirent avec avantage devant une porte de la ville, ayant avec elles leur pasteur, qui sans

endosser la cuirasse, comme bien des prélats de son temps, sans autres armes que son étoile et sa confiance au Dieu des armées, se tint exposé à une grêle de traits, dont il ne reçut aucune atteinte. La nuit ayant terminé le combat, il donna ses ordres aux combattants pour la sûreté de la place durant les ténèbres, puis il partagea les femmes pieuses en deux troupes, dont l'une faisoit le tour de la ville en dedans, invoquant le Seigneur à voix haute, et l'autre prosternée sur le pavé de l'église, imploroit le secours de la Vierge. Il fit aussi apporter tous les jeunes enfants, qu'on étendit à terre devant les autels, afin que par leurs cris innocents ils priassent à leur manière, tandis que, prosterné lui-même au milieu d'eux, il conjuroit l'Éternel d'envisager ces pures victimes encore toutes teintes du sang de Jésus-Christ, qu'elles n'avoient point effacé depuis leur baptême, et de détourner les traits de sa colère qu'elles n'avoient pas méritée. Il célébra la messe au point du jour, donna la communion à tous les assistants, et les exhorta à ne mettre leur confiance qu'en Dieu. Elle ne fut point trompée.

Le jour venu, comme les Hongrois se disposoient à livrer l'assaut, on apprit que le roi Othon arrivoit au secours de la ville. Le saint évêque, avec plusieurs braves hommes, alla joindre ce guerrier chrétien, qui, pour se préparer au combat, entendit la messe, communia de la main du saint qui étoit son confesseur, et fit vœu de fonder un évêché à Mersbourg, si Dieu lui donnoit la victoire. Il remporta en effet, le dixième jour d'août de cette année 955, la victoire la plus complète qu'on eût encore gagnée sur ces terribles infidèles. L'an 962, en exécution de sa promesse, il fit convertir en évêché le monastère de Mersbourg.

L'année précédente, il avoit fait ériger en métropole le monastère de Magdebourg, qu'il avoit fondé quatre ans auparavant. Comme cette place, située en Saxe sur les bords de l'Elbe, se trouvoit à portée de la nation des Slaves réduits par les armes d'Othon, et soumis pour la plupart au joug de la foi, on y mit un archevêque, avec pouvoir d'établir des évêques aux lieux convenables, quand les Slaves voisins auroient embrassé le christianisme. On bâtit dès lors chez ces barbares un grand nombre d'églises, et même plusieurs monastères tant

d'hommes que de femmes. On n'avoit plus rien à craindre de ces peuples depuis qu'Othon, après une guerre de quatorze ans, avoit entièrement soumis Boleslas, duc des Slaves de Bohême, et le soutien principal de l'idolâtrie dans toute cette nation. Le christianisme y avoit néanmoins pénétré sous Vratisslas même, père de Boleslas; mais celui-ci, bien différent de son père qui est compté pour le premier duc chrétien de Bohême, et plus encore de son frère Wenceslas, compté au nombre des saints, ne fut pas seulement adorateur des idoles, mais le persécuteur sanguinaire des fidèles et le bourreau de son saint frère, qui est honoré pour cela comme martyr. La révolte de Boleslas contre le roi Othon dont il étoit vassal, jointe à tous les excès de son impiété, lui attira une guerre qui, en abattant la tyrannie, procura insensiblement la conversion de tous les Slaves. Ainsi la foi chrétienne, dans les temps les plus mauvais, continuoit-elle à tirer avantage des obstacles mêmes qu'on oppo-
soit à sa propagation.

Un évêque, François d'origine, qui vivoit dans le temps de saint Udalric, nous a laissé quelques écrits qui font bien connoître son zèle, ses travaux et les désordres de son siècle : c'est Atton, que le roi Lothaire avoit placé sur le siège de Verceil dès l'an 945, et dont il fit un de ses conseillers. Lorsque après la mort de ce prince, Bérenger, marquis d'Ivrée, eut pris le titre de roi d'Italie (950), ses injustices et ses vexations le rendirent si odieux à ses peuples, qu'il craignit une révolte; et pour la prévenir il voulut exiger que les évêques lui envoyassent des otages, afin de s'assurer par-là de leur fidélité. Atton écrivit sur ce sujet à ses confrères, car ils ne pouvoient s'assembler librement. « Si on peut, dit-il, demander de telles garanties, c'est à ceux qui n'ont point la crainte du Seigneur : un homme sage et chrétien ne fera pas, pour des otages, ce qu'il ne doit pas faire pour la crainte de Dieu et le salut de son âme. Nous devons la fidélité aux rois nos maîtres; mais nous ne devons pas les servir autrement que nos prédécesseurs : s'il est possible d'y ajouter quelque chose, ce ne peut être que pour quelque grande utilité publique, par l'autorité du pape et le conseil des plus sages évêques. » Dans son traité,

*Des souffrances de l'Église*¹, il montre que les évêques ne doivent avoir pour accusateurs ou pour témoins, que des personnes irréprochables; et pour juges, que ceux qu'ils auront eux-mêmes choisis; et qu'ils ne peuvent être condamnés (définitivement) que par le pape, quoique l'instruction de leurs procès puisse être faite par le concile de la province. Il veut que les ecclésiastiques soient jugés selon les canons et par le ministère des évêques : les laïques ne doivent s'en mêler qu'à leur prière. « Mais, dit-il, à présent (sous le tyran Bérenger) la puissance séculière opprime souvent l'autorité de l'Église : d'où il résulte, par la faute des mauvais juges, que le crime ne fait point perdre la dignité épiscopale, et que cette dignité ne met point à couvert de l'accusation. » Dans la seconde partie de ce traité, il dit que les ordinations des évêques, qui se font selon les canons, doivent être considérées comme venant de Dieu même; « Mais, ajoute-t-il, les princes peu religieux, méprisant ces règles, veulent que leur seule volonté l'emporte, et trouvent très-mauvais qu'un évêque soit élu par d'autres que par eux, quel que soit son mérite; ou que l'on rejette celui qu'ils ont choisi, quelle que soit son indignité. Ils ne comptent pour rien la science et la vertu, et ne considèrent que les richesses, la parenté ou les services : l'une de ces qualités leur suffit. S'ils ne vendent pas les évêchés pour de l'argent, ils les donnent à leurs parents, ou à ceux qui leur font la cour. D'autres sont tellement aveuglés, qu'ils élèvent des enfants à l'épiscopat, et font juges et docteurs ceux qui ont encore besoin des premières instructions. Aussi ces évêques, ordonnés contre les règles, sont-ils accusés sans respect, opprimés injustement, chassés avec violence, et quelquefois cruellement mis à mort. » Il ne faut pas s'étonner si avec de tels prélats le relâchement étoit excessif dans tous les rangs de la société. Atton écrivit aussi avec force contre l'incontinence des clercs. Mais nous voyons, par ces citations abrégées, que l'exemple, qui est la plus efficace de toutes les leçons, ne parloit pas d'en haut. Cependant, malgré ce débordement de tous les vices, la foi ne s'éteindra pas dans tous les cœurs; et, au milieu des

¹ *De pressuris ecclesiasticis* : Spicil. tom. 8.

plus grands scandales, ou plutôt, rongée en quelque sorte par un mal interne et humiliant, l'Eglise n'en poursuivra pas moins sa course sans défaillir, fondée sur la parole de celui qui a promis que les portes de l'enfer, c'est-à-dire les erreurs et les vices, ne prévaudront jamais contre elle.

DEPUIS LE
QU

LE pont
tristes é
saints pr
l'Eglise
de prése
reposer l
adolescen
de son âge
et parjure
blime per
ordres de
d'Ausbou
de Cantor
bert de M
infinité d
stolique,
dèles qui
saint Siég
servatif co
ou Marti
de pontifi
ment hon
aux devoi

† Avant
troubles de l
adressés aux
connoître Lo
à lui faire la

LIVRE VINGT-NEUVIÈME.

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU PONTIFICAT DE JEAN XII EN 956, JUSQU'AU RENOUVELLEMENT DU SCHISME DES GRECS EN 995.

LE pontificat de Jean XII fait sans doute une de nos plus tristes époques; mais les vertus éclatantes d'une multitude de saints prélats couvrent si avantageusement la tache imprimée à l'Eglise par ce premier pasteur, que nous ne craignons point de présenter la vérité dans toute son étendue, et de laisser reposer les regards sur toutes ses faces. Si l'on voit un pape adolescent, en proie à toutes les passions et à toutes les fougues de son âge, plus militaire qu'ecclesiastique, factieux, rebelle et parjure, on verra aussi les plus pures vertus, la plus sublime perfection éclater en même temps dans tous les autres ordres de la hiérarchie. On y admirera, avec saint Udalric d'Ausbourg, les Brunon de Cologne, les Odon et les Dunstan de Cantorbéri, et l'admiration des idolâtres mêmes, les Adalbert de Magdebourg et les Adaldague de Brême, et une infinité d'autres prélats pareillement remplis de l'esprit apostolique, sans compter les clercs, les religieux, les évêques, les fidèles qui les égaloient en sainteté dans les rangs inférieurs. Le saint Siège lui-même venoit encore de fournir un puissant préservatif contre la contagion du scandale, dans les papes Marin II ou Martin III et Agapit II, dont le premier pendant trois ans de pontificat, et l'autre durant dix années, l'avoient constamment honoré par la pureté de leurs mœurs et leur application aux devoirs sacrés du ministère ¹.

¹ Avant Marin II, l'auteur a oublié Etienne VIII qui s'efforça d'apaiser les troubles de l'église de Reims, et qui envoya en France un légat chargé de lettres, adressées aux seigneurs révoltés contre le roi Louis-d'Outremer: il les engageoit à reconnoître Louis pour leur roi, avec menace d'excommunication, s'ils continuoient à lui faire la guerre (941). Voy. la table chronologique.

Bien différent de ces dignes successeurs de Pierre, Jean XII, nommé auparavant Octavien, et le second¹ des papes qui ait changé de nom en montant sur le siège du prince des apôtres, avoit, comme Jean XI, Marozie pour mère, et pour père Alberic, tyran de Rome sous le nom de patrice. Lui-même avoit succédé, l'an 954, à la dignité et à l'autorité de son père, quoiqu'il fût engagé dans la cléricature, et âgé seulement de seize ans. Il en avoit tout au plus dix-huit, lorsqu'à la sollicitation des Romains, qui ne se signaloient plus que par l'esprit d'intrigue et de cabale, il s'empara du saint Siège, et se fit ordonner au mois de janvier 956. A cette époque, Bérenger II, comme on vient de le voir, se conduisoit en vrai tyran, non-seulement dans ses états, mais jusque chez ses voisins ; il disposoit des biens de ses sujets et de ceux des églises, sans égard au droit et à la justice. L'évêque de Côme se plaignoit qu'il lui eût ôté son évêché ; et l'archevêque de Milan, qu'il eût donné le sien à ce Manassès d'Arles qui en avoit déjà quatre : le clergé, le peuple, les seigneurs gémissaient sous le joug pesant de cet usurpateur, et tous appeloient l'empereur pour les délivrer. Jean XII joignit ses légats à leurs députés (960), pour l'engager à passer en Italie. Othon n'eut qu'à se présenter : il fut reçu partout sans résistance, et accueilli surtout à Rome, dont le jeune pontife s'empressa de le couronner empereur ; et en même temps, sur la demande d'Othon, ils firent alliance, et lui jura fidélité. De son côté, l'empereur le combla de présents selon l'usage, et confirma les anciennes donations tant de Pepin que de Charlemagne, par un acte authentique écrit en lettres d'or, et conservé en original au château Saint-Ange. Othon ajouta même à ces premières largesses les villes de Rieti, d'Amiterne, et cinq autres places de Lombardie, apposant cette clause, dont plusieurs historiens n'ont traduit que les premiers mots : *Sauf en tout notre puissance et celle de nos descendants, suivant la convention et le décret du pape Eugène et de ses successeurs, c'est-à-dire (voici la puissance réservée) que le clergé et la noblesse de Rome, à cause de la nécessité des circonstances et pour punir les injustices envers la*

¹ Le premier est Adrien III, qui avant sa consécration se nommoit Agapit.

peuple et les prétentions déraisonnables des prélats, feront serment de suivre exactement les canons dans l'élection du pape, et de ne pas souffrir que l'élu soit consacré sans la présence des envoyés de l'empereur. On voit que toutes ces précautions ne tendent qu'à prévenir les contestations et les troubles qui arrivoient alors à la mort des papes; et l'on ne peut qu'applaudir à la sagesse de ces mesures, exigées par le malheur des temps; mais ces précautions, que le pape Eugène (inquiété par l'antipape Zizime) avoit réglées de son propre mouvement, Othon se propose de les maintenir et de les faire exécuter, non à titre de souverain de Rome¹, mais en qualité de patrice. Car dans les donations précédentes, qu'il confirme, selon l'usage des empereurs couronnés à Rome, se trouve, ainsi que dans la

¹ C'est un fait avéré, que, depuis la destruction de l'empire d'Occident au 5.^e siècle, les empereurs d'Orient n'eurent en Italie qu'une autorité très-précaire, et ne s'occupèrent de cette contrée que pour en tirer de l'argent. Vainement les papes, déjà *defenseurs* de Rome, demandèrent leurs secours contre les Lombards, ils furent réduits à se défendre eux-mêmes. Les Romains n'oublièrent pas les services que leur avoient rendus Innocent I en écartant Alarie, et S. Léon en apaisant Attila et en modérant la fureur de Genséric. Lorsqu'en 755 Pépin vint au secours d'Etienne II, défit Astolphe et l'obligea à céder au pape l'exarchat de Ravenne, le pontife étoit déjà maître de Rome et des villes voisines. Lorsque Charlemagne vainquit Didier, détruisit son royaume et renouvela au pape Adrien les donations de son père, non-seulement il ne fit aucun tort aux empereurs d'Orient, à qui il n'avoit rien pris, non plus que son père, mais il assura au chef de l'Eglise l'indépendance et la *souveraineté* des villes et provinces mentionnées dans ces donations. On voit la preuve de ce dernier fait dans le testament même de ce grand prince où il n'assigne Rome et Ravenne à aucun de ses trois fils, et où il les charge également *du soin et de la défense de l'Eglise de S. Pierre*, comme il l'a défendue lui-même, à l'exemple de Pépin son père et de son agent Charles. (Or on n'a jamais attribué à Charles-Martel la moindre prétention à la souveraineté sur Rome et Ravenne). *Super omnibus autem jubemus ut ipsi tres fratres curam et defensionem Ecclesie S. Petri simul suscipiant, sicut quondam ab avo nostro Carolo et beate memorie genitore Pipino rege, et à nobis postea suscepta est.* Et néanmoins, dans ce testament il dit qu'il partage tout son royaume, *totum regni corpus*, afin d'ôter à ses enfants tout sujet de contestation. L'auroit-il ôté, en n'assignant à aucun d'eux le duché de Rome, si ce duché lui eût appartenu. Une autre preuve également frappante, (et également omise par Fleury), se tire de la célèbre constitution de son fils Louis-le-Debonnaire: « Ego Ludovicus » imperator augustus statuo, et concedo per hoc pactum confirmationis, tibi, B. Petre » princeps apostolorum, et pro vicario suo domino Paschali summo pontifici et » universali papæ, et successoribus ejus in perpetuum, *sicut in prædecessoribus vestris » usque nunc in vestra potestate et ditione tenuistis et disposuistis* (voilà bien la possession antécédente) *ciuitatem romanam cum ducatu suo et suburbanis...* Nul- » lanque in eis nobis partem aut potestatem disponendi ac iudicandi, subtrahendive

sienne, cette clause réellement importante et toujours omise par Fleury; savoir, que dans les villes et provinces énoncées, lesdits princes ne se réservent aucune partie ou aucune puissance de disposer ou juger, de distraire ou diminuer, *sinon quand ils en auront été priés par celui qui alors tiendra le gouvernement de cette sainte Eglise*: ceci prouve évidemment que les papes étoient dès lors souverains temporels, et que si les empereurs y exerçoient par fois la justice, et y redressoient les torts, c'étoient dans les temps de troubles, soit à la demande formelle des pontifes, soit à leur demande présumée lorsqu'ils ne pouvoient le faire et qu'il y avoit dissension dans la ville. C'est dans ce sens qu'il faut entendre ce qu'ajoute l'empereur, qu'il y aura des commissaires impériaux et pontificaux qui feront chaque année un rapport sur la manière dont les ducs et les juges rendent la justice; qu'ils adresseront d'abord au pape les plaintes qu'ils recevront; et que, s'il ne peut y remédier par lui-même, il laissera agir les officiers de l'empereur, qui en seront chargés. Ainsi, c'étoit pour maintenir le bon ordre, et dans leur propre intérêt, que les papes faisoient prêter serment de fidélité à l'empereur: par une convention réciproque, le prince devoit alors *patrice*, c'est-à-dire, *protecteur et défenseur* de l'Eglise romaine. Jamais peut-être il n'y eut d'époque où le *patriciat* fût plus important et plus nécessaire. L'ingrat et léger pontife, comme on le verra bientôt, ne fut pas long-temps fidèle à ses engagements, malgré le sceau du serment dont il les revêtit.

Sous ce triste pontificat, saint Adalbert, premier archevêque de Magdebourg, fut l'un des saints personnages qui se montrèrent les plus dignes successeurs des apôtres¹. Il avoit été

« aut minorandi vindicamus; nisi quando ab eo, qui illo tempore hujus sanctæ Ecclesie regimen tenuerit, rogati fuerimus. » Malgré l'évidence de ces mots, *usque nunc tenuistis et disposuistis*, Fleury a osé dire que cet empereur ajouta aux donations de son père *la ville et le duché de Rome*. Quant à la seconde partie du texte, *Nullumque*, il a jugé à propos de l'omettre; sans doute parce qu'il n'auroit pu la concilier avec *sa souveraineté* de l'empereur sur Rome, ni avec la clause *sauf sur ce duché* (de Spolette et de Toscane de Lombardie) *notre domination et leur sujétion*, laquelle il applique par un contre sens manifeste, au duche de Rome. V. Orsi: *Du domaine temporel du saint Siège*, 1742 et 1754; Marchetti, *Critique de Fleury*.

¹ Mabil. sec. V, Bened. p. 342.

élevé dans les sciences et la vie régulière au monastère de Saint-Maximin de Trèves, école célèbre depuis son rétablissement par le roi Henri. Il s'étoit encore formé aux travaux apostoliques, dans une mission chez les Ruges (aujourd'hui les habitants de la Poméranie), dont la reine Olga ou Hélène avoit demandé au roi Othon des prêtres et un évêque. Ce fut Adalbert qu'en cette occasion on promut à l'épiscopat (961); mais ces peuples ne procédant point avec droiture, leur nouveau pasteur fut contraint de les abandonner. Il eut plusieurs de ses gens tués au retour, et il s'échappa lui-même à grand-peine. Othon, pour le dédommager, le fit nommer par le pape (970) archevêque de Magdebourg, égal, disent les auteurs du temps, à ceux des Gaules, c'est-à-dire, de Cologne, de Mayence et de Trèves, et le premier des archevêques de Germanie. On ajouta à ces titres celui d'évêque-cardinal de Rome. Ainsi fut-il institué métropolitain de toute la nation des Slaves, au-delà des fleuves de l'Elbe et de la Sala, avec pouvoir sur les évêques qu'on devoit établir dans les villes où les Barbares avoient principalement exercé leurs superstitions. En conséquence, Adalbert ordonna trois nouveaux évêques, savoir, pour Mersbourg, pour Meissen, et pour Ceits dont le siège a été transféré à Naumbourg. Les anciens évêques d'Havelberg et de Brandebourg, auparavant suffragants de Mayence, passèrent encore sous la dépendance de Magdebourg, qui eut ainsi cinq suffragants. Quelques historiens y ajoutent le siège de Posnanie. Saint Adalbert travailla infatigablement dans cette nouvelle mission, jusqu'à sa mort (981), et laissa plusieurs disciples qui perpétuèrent ses succès. Un autre saint Adalbert, évêque de Prague, puis martyr en Prusse (997), ne se rendit pas moins recommandable.

L'évêché de Prague fut érigé vers le même temps et pour les mêmes fins que celui de Magdebourg¹. On y mit pour premier évêque un moine saxon nommé Diltmar, qui étoit déjà prêtre et fort estimé pour sa doctrine, mais qui fut choisi principalement, parce qu'il savoit en perfection la langue difficile des Slaves. Boleslas le Cruel, ou le meurtrier de son

¹ Chr. Sax. ap. Mahl. sæc. v, p. 833.

saint frère, eut pour successeur son fils nommé aussi Boleslas, mais surnommé le Bon pour ses vertus (967). Il étoit sincèrement chrétien, d'une foi vive, d'une charité généreuse, ennemi de l'oppression, protecteur déclaré de toutes les personnes sans appui, si zélé pour l'avancement et la gloire de la religion, qu'il fonda et dota richement jusqu'à vingt églises. Il fit ériger en cathédrale celle où son oncle saint Wenceslas étoit déjà honoré, avec un autre saint martyr appelé Vitus. Mais le pape, en accordant un évêque aux peuples de Bohême, leur défendit d'user de la langue slavone dans leur église, et de suivre le rit des Bulgares ou des Russes, c'est-à-dire, le rit grec, voulant qu'ils se conformassent à tous les usages latins, qu'ils ont en effet retenus. Boleslas le Bon avoit une sœur nommée Mlada, qui égaloit son frère en vertu. Elle consacra sa virginité au Seigneur, et eut la dévotion d'aller en pèlerinage à Rome, où elle apprit la discipline monastique, et reçut, avec le nom de Marie, la bénédiction d'abbesse. De retour en sa patrie, elle établit, à l'église de Saint-Georges, un monastère de religieuses, qu'elle gouverna selon la règle de saint Benoit.

Saint Adaldague de Brême signala aussi son zèle pour la conversion des Barbares¹. Il fut le successeur de l'archevêque Unni, qui avoit eu le courage d'annoncer l'Évangile en Danemarck, au roi Gourme, ennemi formidable du nom chrétien, et qui convertit le prince Harold, fils de ce tyran, sans toutefois le baptiser. Unni passa au-delà de la mer Baltique, chez les Suédois, où aucun missionnaire n'avoit encore osé retourner depuis soixante-dix ans que saint Anscaire étoit mort. Il y fit revivre la foi, qui y avoit été comme anéantie pendant les règnes orageux et sanglants d'une multitude de rois. Adaldague s'appliqua, comme son prédécesseur, à la conversion des païens du Nord, et particulièrement des Danois, chez qui le christianisme commença pour lors à prendre de la consistance.

Ces peuples ayant pris les armes contre Othon, qui réduisit leur roi Harold à demander la paix, il la leur accorda, à con-

¹ Adam. I. 2, c. 1.

dition de relever de lui pour son royaume, et d'y recevoir la religion chrétienne. Harold se fit aussitôt baptiser avec sa femme et son fils. Mais la conviction eut encore plus de part que la politique à une résolution si prompte. Dans un festin où en présence du roi le discours tomba sur la religion, les Danois convinrent que Jésus-Christ étoit Dieu; mais ils prétendirent qu'il y en avoit de plus grands. Un chrétien, nommé Poppon, soutient au contraire que Jésus-Christ étoit le seul Dieu avec le Père et le Saint-Esprit. Harold lui demanda s'il pouvoit confirmer cette croyance par quelque épreuve. Poppon s'étant offert à subir l'épreuve du feu, on fit rougir une barre de fer, qu'il prit avec assurance, et porta aussi long-temps qu'on voulut; puis il fit voir à tout le monde que sa main étoit parfaitement saine. Le roi n'hésita plus sur le parti qu'il avoit à prendre; il fit publier que Jésus-Christ seul étoit Dieu, et proscrivit les idoles.

Après une déclaration si glorieuse à la foi chrétienne, le Jutland ou Danemarck en deçà de la mer fut divisé en trois évêchés soumis à la métropole de Hambourg. Les sièges en furent établis dans les villes de Slesvic, de Ripen et d'Ahus. (948). Adalbert y ordonna des évêques; et comme ses droits de métropolitain s'étendoient au-delà de la mer Baltique, sur les contrées plus septentrionales que le Danemarck, il leur recommanda les églises de Zélande, de Finlande et de Suède. Depuis cet établissement, la religion chrétienne fit de solides progrès dans toutes les régions du Nord.

Le sang danois, si long-temps funeste à l'Angleterre, fut enfin une source de bénédiction pour cette église, dans la personne de saint Ode ou Odon qui en devint primat. Il étoit fils de l'un de ces vainqueurs barbares et encore idolâtres qui s'étoient établis en grand nombre dans la grande Bretagne. Celui-ci avoit même conservé tant d'aversion pour la religion chrétienne, qu'il ne pouvoit souffrir que son fils, prévenu de la grâce dès sa tendre enfance, prononçât seulement le nom de Jésus-Christ. Le jeune Odon ne laissa point de continuer à fréquenter les églises, d'où il rapportoit à la maison paternelle les instructions qu'il avoit entendues. Enfin son père, outré de sa persévérance, le déshérita. Le jeune homme,

ravi de s'assurer le ciel au prix de tout ce qu'il pouvoit espérer sur la terre, quitta ses parents, et s'attacha à l'un des principaux seigneurs de la cour du roi Alfrède. Ce grand, nommé Athelme, plus pieux encore que puissant, tint lieu de père à Odon, prit soin qu'on l'élevât dans les sciences et la piété, où il fit des progrès si rapides, qu'on le promut encore très-jeune au sous-diaconat. Quand il fut prêtre, il devint le confesseur et le conseil tant d'Athelme que d'une multitude de seigneurs les plus respectables de la cour. Il fut en grande estime auprès du roi Edouard, fils d'Alfrède. Le roi Adelstan, fils d'Edouard, crut devoir à ses prières une grande victoire remportée sur les infidèles l'an 938, et l'obligea d'accepter l'évêché de Schireburne pour lequel il avoit été élu par le peuple et le clergé.

Vulfème de Cantorbéri étant mort sous le règne d'Edmond, frère d'Adelstan, ce prince ne jugea personne aussi digne qu'Odon de remplir ce premier siège d'Angleterre : mais on eut une peine extrême à vaincre son humble résistance, surtout parce qu'il s'agissoit de translation. Après qu'on lui eut allégué différents exemples de pareilles translations, donnés en Angleterre même par de saints évêques, il se soumit enfin, à condition néanmoins qu'il professeroit la vie monastique, comme tous ceux qui avoient occupé avant lui le siège de Cantorbéri. Peu après qu'il fut en place (943), il fit des constitutions pour l'enseignement des peuples, des grands, du clergé et du roi lui-même, avec qui il parut toujours agir de concert. Il y recommande l'immunité des églises, et défend de les charger d'aucun tribut. Entre les devoirs des évêques, il insiste principalement sur la visite annuelle du diocèse. Ce roi Edmond, de son côté, donna des lois, dont plusieurs ne tendent qu'à seconder les vues du saint archevêque. On y remarque sur tout qu'elles font aux prêtres un devoir de la continence, sous peine de perdre leurs biens temporels et d'être privés de la sépulture. Il en fit d'autres qui seroient aujourd'hui regardées comme bien sévères, surtout celles qui condamnent à mort les voleurs. Auparavant on ne les punissoit que par des amendes.

† Act. SS. Bened. sæc. v, p. 40, etc.

Après la mort du roi Edmond (946), assassiné par un voleur qu'il voulut arrêter dans son appartement, son frère Edrede, qui lui succéda à cause de la grande jeunesse d'Edui, fils d'Edmond, suivit les vœux religieuses de ce bon prince. Quand il mourut, après neuf à dix ans de règne, le prince Edui se trouva encore trop jeune pour gouverner sagement. Il ne prit pour guides que les penchants et les gens de son âge. Le jour même de son sacre, à peine eut-il diné avec les prélats et les seigneurs, qu'il les quitta brusquement pour s'enfermer avec une femme qu'il entretenoit. L'archevêque Odon proposa de lui députer quelques hommes de poids afin de le ramener. Saint Dunstan, alors abbé de Glastembury, fut choisi avec un évêque de ses parents. Il fit si bien sentir au roi les suites que pouvoit avoir son imprudente passion, que, l'ayant arraché des bras de la malheureuse qui en étoit l'objet, il lui remit la couronne sur la tête, et l'emmena devant l'archevêque. Mais cette femme fut beaucoup plus intraitable que le roi. Ce saint abbé fut le premier objet de son ressentiment : elle ne laissa point de repos à Edui, qu'il ne l'eût envoyé en exil; puis on dépouilla son monastère de tous les biens qu'il possédoit.

Cependant l'archevêque, par un procédé non moins singulier que le génie de sa nation, fit tirer de la cour cette concubine, qu'on éloigna, après l'avoir défigurée et marquée d'un fer chaud. Ayant osé reparoitre quelque temps après, les gens de l'archevêque la prirent, lui coupèrent les jarrets et la firent périr misérablement. Ensuite il se forma un parti puissant et nombreux, qui chassa le roi Edui, et mit son frère Edgar en sa place (959.) Peu de jours après cette révolution, le nouveau roi tint une assemblée générale de tout son royaume, cassa les ordonnances injustes de son frère, et s'efforça d'en réparer toutes les violences. Le saint abbé Dunstan fut d'abord rappelé d'exil; puis l'évêché de Worchestre étant venu à vauquer, Edgar l'obligea de l'accepter. Ce fut l'archevêque Odon qui le sacra : mais dans la cérémonie, au lieu de le nommer évêque de Worchestre, il le nomma archevêque de Cantorbéry. Ses assistants l'avertirent, comme d'une méprise. « Mes en-

¹ Vit. S. Od. n. 12.

fants, leur dit-il, je sais fort bien ce que je fais, ou plutôt ce que fait en moi l'esprit de Dieu. Dunstan à la vérité est aujourd'hui évêque de Worchestre; mais après moi, il gouvernera toute l'église d'Angleterre.» L'évêque de Londres étant mort ensuite, les besoins pressants de cette église et de la grande Bretagne en général firent encore donner cet évêché à saint Dunstan. Ainsi fut-il tout à la fois évêque de Londres et de Worchestre. Long-temps auparavant, on avoit vu dans les Gaules saint Médard évêque de Noyon et de Tournai tout ensemble

Après la mort du saint archevêque Odon, il ne parut point que sa prédiction touchant son successeur dût se vérifier. Il y eut jusqu'à deux prélats élevés successivement sur ce grand siège, que Dunstan refusa dans ces deux rencontres avec une constance invincible. Mais de ces deux archevêques, le premier, nommé Elfin, qui n'avoit gagné les suffrages qu'à prix d'argent, mourut de froid en allant à Rome chercher le pallium; le second, qui se nommoit Berthelin, se trouva si dépourvu de capacité, qu'on le déposséda au bout de quelques jours. Il en fallut revenir pour la troisième fois à Dunstan, à qui les évêques, de concert avec le roi, persuadèrent enfin qu'il devoit faire céder sa délicatesse particulière au bien général de l'église d'Angleterre. Il partit aussitôt pour Rome, où il reçut le pallium. C'est ainsi que s'accomplit enfin la prédiction de saint Odon sur saint Dunstan, son neveu selon quelques historiens, et son successeur (961).

Il étoit né au pays d'Ouëssex, près de Glastemburi, monastère ancien, dont les rois s'étoient approprié les terres, et où il n'y avoit plus de moines¹. Ses parents le firent élever dans cette maison occupée alors par quelques Hibernois qui enseignoient la jeunesse. Après avoir reçu les ordres mineurs, il vint à la cour, où sa naissance illustre et sa haute sagesse le rendirent cher au roi Edmond, qui lui donna la terre de Glastemburi; mais l'air du grand monde lui fit oublier ses premiers engagements. Les désagrémens inévitables aux favoris, et des disgrâces marquées ne suffirent pas pour les lui

¹ Act. Ben. sæc. v, p. 669. Bol. 19. Maii.

rappeler. Le pieux évêque de Winchester, Elfège, son parent qui lui avoit donné retraite, l'exhortoit même assez inutilement, quand il fut attaqué d'une maladie qui le réduisit à l'extrémité. L'éternité vue de près triompha de tous les obstacles. Aussitôt qu'il fut guéri, il reçut l'habit monastique de la main d'Elfège qui l'ordonna prêtre après les interstices convenables, et lui donna pour titre l'église de Notre-Dame de Glastemburi, suivant l'usage qui ne permettoit d'ordonner ni régulier, ni séculier sans quelque titre.

Après s'être affermi solidement dans la piété, sous la direction de l'évêque Elfège, il alla à Glastemburi servir son église, près de laquelle il se fit une cellule, plus semblable à un tombeau qu'à l'habitation d'un homme vivant. Elle n'avoit que cinq pieds de long, deux et demi de large, et la hauteur juste pour y être debout. Le travail et la prière accompagnés de jeûnes rigoureux, y partageoient son temps, et lui attirèrent une foule d'admirateurs qui publièrent ses vertus de toute part. Son père et sa mère étant morts, et les moines en Angleterre, aussi-bien qu'ailleurs, n'étant point exclus des successions, il se trouva, comme fils unique, héritier de biens immenses. Il donna à l'église de Glastemburi celles de ces terres qui en étoient le plus proche, et il y établit une communauté nombreuse dont il fut le premier abbé. Il fonda cinq autres monastères en différentes contrées, d'où la piété et la doctrine se répandirent dans tout le royaume; en sorte que saint Dunstan est justement regardé comme le réparateur de la religion dans toute l'Angleterre.

Il donna beaucoup plus de carrière encore à son zèle, quand il se vit à la tête de la hiérarchie britannique. Il visita toutes les villes du royaume et de ses dépendances, recherchant ceux qui n'étoient pas encore chrétiens pour les convertir, et portant les anciens fidèles à la vertu, avec une onction et une éloquence auxquelles il étoit comme impossible de résister. Il engagea le roi Edgar à punir sévèrement les ministres de l'église, qui déshonoroient leur profession par leur incontinence, ou seulement par la passion de la chasse, par le négoce ou la gestion des affaires séculières, des emplois lucratifs et sordides. Au moyen de cette noble et sage discipline, il releva

tellement en Angleterre l'état ecclésiastique, que les plus illustres maisons tenoient à honneur d'y voir entrer leurs enfants : chacun marqua pour la vertu toute l'émulation qu'elle inspire quand il n'est plus de voies honteuses pour s'élever aux dignités. On purgea le royaume de tous les habitants capables de l'infecter ; on en chassa, par l'autorité du roi Edgar, tous les voleurs, les sacrilèges, les parjures, les empoisonneurs, les séditeux, les parricides, les femmes qui attendoient à la vie de leurs maris, en mot, tous ceux qui pouvoient attirer la colère du ciel et troubler l'ordre et la sûreté publique.

Le saint primat imprimoit le premier mouvement, et mettoit la dernière main à toutes ces bonnes œuvres. Jamais on ne vit plus d'activité, ni plus de persévérance dans les travaux. Il étoit perpétuellement occupé. La prière étoit, pour ainsi dire, son unique repos. Hors de là, tantôt il jugeoit les différends, tantôt il pacifioit les esprits emportés, tantôt il réfutoit les hérétiques, corrigeoit les exemplaires defectueux des saints livres, faisoit connoître la vraie discipline, cassoit les mariages et les réhabilitoit suivant l'exigence des cas, réparoit les lieux saints ou en construisoit de nouveaux, employoit les revenus de l'église à soulager les veuves, les orphelins, les personnes sans appui de tout sexe et de toute condition.

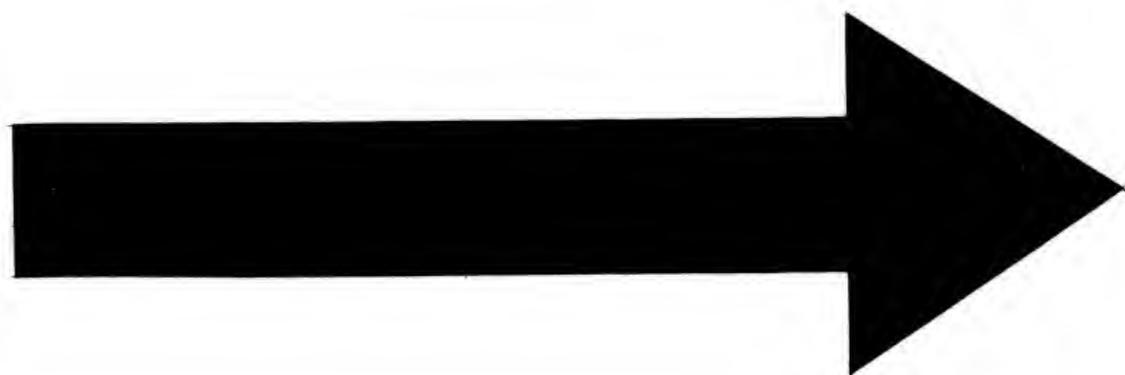
Sa fermeté égaloit son activité et sa bienfaisance. Un des plus puissants seigneurs du royaume avoit épousé sa parente, et ne vouloit point se séparer, quoique Dunstan lui en eût déjà fait trois monitions. L'archevêque lui défendit l'entrée de l'église. L'incestueux alla implorer la protection du roi contre l'excès prétendu de la sévérité de son pasteur, et le roi trompé écrivit à l'archevêque de lever la censure. Dunstan bien éloigné d'accorder l'absolution au mensonge et à la faveur, déclara hautement le coupable excommunié, jusqu'à ce qu'il se corrigeât. Ce seigneur obstiné envoya au pape, et trouva encore le secret d'en surprendre des lettres, par lesquelles il étoit enjoint expressément à l'archevêque de réconcilier ce pécheur à l'Eglise. « Quand je le verrai pénitent, répondit le saint, je ferai avec plaisir ce que le pape demande ; mais à Dieu ne plaise que le chef de l'Eglise m'engage à en

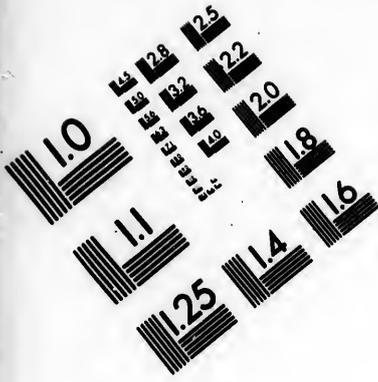
rendre les censures méprisables, et que nul mortel n'empêche d'observer la loi de Dieu ! » La vigueur du saint ministre sauva l'honneur du ministère, et toucha enfin le coupable d'un repentir sincère. Il ne renonça pas seulement à son mariage illicite, mais, comme on tenoit un concile général du royaume (969), il y entra pieds nus, revêtu d'habits grossiers, ayant des verges à la main, en signe de soumission, se jeta en gémissant aux genoux de son évêque, qui, mêlant ses larmes aux siennes, le reçut à pénitence, et leva l'excommunication au grand contentement de toute l'assemblée.

L'autorité de saint Dunstan ne fut pas moindre à l'égard du roi Edgar, tout religieux qu'il étoit, s'oublia jusqu'à tomber dans l'impudicité la plus énorme et la plus scandaleuse. Etant allé au monastère de Wilton, il fut épris de la beauté d'une jeune personne de condition qu'on élevoit parmi ces religieuses. Il voulut l'entretenir en particulier. La vertueuse et timide pensionnaire prit le voile d'une religieuse, et le mit sur sa tête, comme une sauve-garde contre le péril qu'elle appréhendoit. Le roi lui dit, en la joignant seule : Vous êtes bientôt devenue religieuse. Et passant des propos à des libertés criminelles et à la violence, il lui arracha le voile et se porta aux derniers excès. Cette infamie éclata avec d'autant plus de scandale, dit l'ancien historien d'Edgar¹, que le roi étoit engagé dans les liens du mariage. Saint Dunstan, pénétré d'une amère douleur, vint trouver le roi, qui s'avanca au-devant de lui en lui tendant la main à son ordinaire, pour le faire asseoir sur son trône. L'archevêque retira sa main, et dit : « Quoi ! vous osez, de votre main impure, toucher la main consacrée par l'immolation du fils de la Vierge, vous corrupteur d'une vierge et ravisseur d'une épouse destinée au fils de Dieu ! Ne comptez point apaiser l'ami de l'époux par les marques flatteuses de votre affection ; je rejette l'amitié des ennemis de Jésus-Christ. »

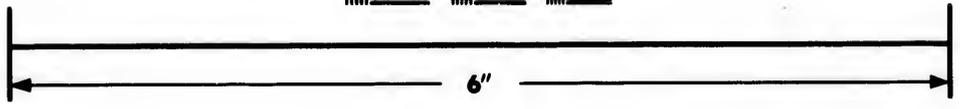
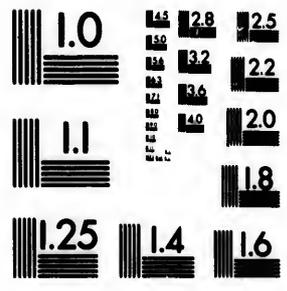
Edgar, comme la plupart des princes qui suivent leurs passions, croyoit encore fort secret ce qui faisoit le scandale de tout son royaume. Il fut frappé des reproches de Dunstan

¹ Tit. Edg. n. 38.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

28
25
22
20
18

10
01

comme d'un coup de foudre, tomba confus à ses pieds, confessa son crime, et demanda pardon avec larmes. Le bon pasteur le releva aussitôt en fondant lui-même en pleurs, lui donna tous les témoignages d'un zèle tendre et purement paternel et lui fit sentir toute l'énormité de sa faute. L'ayant ainsi disposé à une pleine satisfaction, il lui imposa une pénitence de sept ans, pendant lesquels il feroit des aumônes très-abondantes, jeûneroit deux jours de la semaine, et ne porteroit point la couronne, article fort singulier selon nos idées, mais tout différent et sans nulle conséquence alors. Pour réparer encore plus directement le genre de faute où le prince étoit tombé, et pour restituer au centuple, si l'on peut s'exprimer ainsi, l'épouse qu'il avoit ravie au Seigneur, Dunstan lui ordonna de fonder un monastère de filles, de chasser des églises les clercs dérangés, et de mettre de saints religieux à leur place; enfin de remettre la justice et toutes les vertus en honneur par des lois qu'il feroit soigneusement observer. Le roi Edgar accomplit sa pénitence dans toute son étendue : ce fut sans doute à cette occasion qu'il publia les lois que nous avons de lui touchant les matières ecclésiastiques.

On y ordonne d'extirper absolument les restes de l'idolâtrie, tels que la divination, les enchantements et certains honneurs approchant de l'adoration, qu'on rendoit à des hommes. On veut que les enfants soient baptisés dans le premier mois à peu près de leur naissance. On renouvelle la défense apostolique de manger du sang. Suivent des règles pour la confession, et des canons pénitentiaux. Il y a encore sept années de jeûne pour l'homicide et pour l'adultère, trois au pain et à l'eau, et les quatre autres à la discrétion du confesseur : mais on peut commuer et racheter ces pénitences; les malades peuvent au moins se rédimmer du jeûne par des aumônes. C'est pourquoi on estime chaque jour de jeûne un denier, monnoie du temps, suffisante pour nourrir un pauvre. Chaque jour de jeûne peut aussi se racheter par soixante génuflexions et autant de *Pater*, ou par un certain nombre de psaumes. Une messe est estimée douze jours de jeûne. Les personnes puissantes pouvoient

abrégé le temps de leur pénitence, en faisant remplir par d'autres le nombre de jeûnes qu'elle contenoit dans toute sa durée, pourvu néanmoins qu'elles fissent de grandes aumônes, et beaucoup d'œuvres pénibles qui leur sont personnellement et indispensablement prescrites. On cite une autre espèce de pénitence qui étoit encore en recommandation, et qu'on nomme pénitence profonde. C'étoit celle d'un laïque qui quittoit les armes, alloit en pèlerinage au loin et nu-pieds, se présentant à tous les lieux de dévotion sans entrer dans les églises, ne couchant pas deux fois dans un même lieu, et jamais dans un bon lit, se privant des bains chauds, ne se coupant ni les cheveux ni les ongles, ne goûtant ni viande ni aucune boisson qui puisse enivrer.

Saint Dunstan, par l'autorité du pape et du roi, convoqua sous le même règne un concile de toute la nation (969). Edgar y assista, et fit contre le dérèglement du clergé un discours véhément, où l'on trouve des images qui auroient de quoi surprendre, si l'on ne se souvenoit de quelle horrible confusion sortoit à peine l'Angleterre, depuis les incursions et la longue tyrannie des Normands. Il ne reprend pas seulement les habits indécents des clercs, leurs gestes dissolus, leurs discours obscènes; mais il représente plusieurs de ces membres gangrenés du sanctuaire, comme des gens abandonnés aux derniers excès de l'intempérance et de l'impudicité; en sorte qu'on regardoit leurs maisons comme des lieux infâmes, au moins comme des rendez-vous de farceurs, où les nuits se passoient aux jeux de hasard, à chanter et à danser avec un tumulte qui portoit au loin l'alarme et le scandale. « Mais j'ai en main le glaive de Constantin, dit le roi aux évêques, et vous celui de Pierre : joignons-les ensemble pour purger la maison de Dieu de ce qui la déshonore. Et s'adressant en particulier au saint archevêque : Vous avez ici, lui dit-il, Ethelvolde de Winchester et Osuald de Worchestre qui vous seconderont courageusement. Je vous commets à tous trois mon autorité royale, afin qu'y joignant celle du sacerdoce, vous chassiez des églises les prêtres qui les profanent par leur vie impure, et que vous établissiez en leur place des ecclésiastiques édifiants. » On ne doit plus s'étonner, après de pareilles com-

missions, de voir les évêques de ce temps-là user de la puissance extérieure et même afflictive en certaines rencontres. Dans celle-ci, saint Dunstan rendit un décret, portant injonction à tout chanoine, prêtre, diacre et sous-diacre, ou de garder la continence, ou de quitter son église : il en commit l'exécution aux deux évêques que le roi lui avoit désignés, prélats dignes en effet de lui être associés, et honorés comme lui d'un culte public, après avoir été avec lui les restaurateurs de la vie régulière dans l'église de la grande Bretagne.

Saint Ethelvolde¹, né à Winchester, y fut ordonné prêtre en même temps que saint Dunstan, par l'évêque Elfège, qui est aussi honoré du titre de saint. Il se retira ensuite à Glastemburi, sous la conduite de Dunstan, qui lui donna l'habit monastique. Le bruit de ses vertus et de sa science, particulièrement dans les divines Ecritures et les observances régulières, pénétra jusqu'à la cour, et lui fit donner le monastère d'Abendon, extrêmement négligé. Il y avoit fait reflleurir toute la régularité des anciens solitaires, quand l'évêché de Winchester étant venu à vaquer, le roi Edgar l'éleva sur ce siège, pour rétablir la discipline parmi les clercs comme parmi les moines. Ethelvolde commença par le clergé de son église à remplir la commission qu'il avoit reçue du concile et du roi. Les chanoines de cette cathédrale, dans leurs débordements, étoient d'une indocilité et d'une insolence que toute l'autorité du saint évêque Elfège n'avoit pu dompter. Ethelvolde, après leur avoir encore donné plusieurs avis inutiles, fit venir des moines d'Abendon, monastère entièrement réformé, et le seul, avec celui de Glastemburi, où la régularité se trouvât parfaite en Angleterre.

Ils arrivèrent au commencement du carême, comme on célébroit l'office. Tout étoit concerté entre la cour et l'évêque. Un officier envoyé par le roi entra sur-le-champ dans l'église, et commanda aux chanoines, ou de prendre l'habit monastique, ou de céder la place aux moines. Effrayés de la seule idée d'un pareil changement, ils sortirent avec précipitation. Il n'y en eut que trois qui revinrent ensuite, et se soumirent aux obser-

¹ Act. SS. Bened. sæc. v, p. 609.

vances régulières ; mais ce chapitre, devenu ainsi monastique, fut bientôt rempli de sujets d'élite, au moyen du grand nombre de gens pieux qu'attira le bon exemple des moines. Les clercs chassés méritoient trop bien cette humiliation pour la pardonner aisément : ils se vengèrent, avec toute la noirceur naturelle à des prêtres dissolus et justement diffamés. Ils trouvèrent moyen d'empoisonner Ethelvolde, comme il mangeoit à la table des hôtes. L'évêque sentit l'effet du poison, et croyant aussitôt avoir la mort dans le sein, il se leva de table et se jeta sur son lit. Puis revenant de cette première frayeur, il dit en lui-même : Où est ta foi, Ethelvolde ? Jésus-Christ n'a-t-il pas dit à ceux qui croiroient, que les poisons les plus mortels ne sauroient leur nuire ? A l'instant sa douleur se calma, sa guérison fut parfaite, et il pardonna aux empoisonneurs.

Saint Osuald¹ étoit neveu de saint Odon, qui l'instruisit dans les lettres et la piété. Il fut chanoine, puis doyen de Winchester. Mais les mœurs licencieuses des chanoines, qu'il s'efforça inutilement de corriger, lui firent quitter sa dignité et sa patrie même, pour s'assurer d'un état de vie où son âme courût moins de périls. Il se retira en France, et prit l'habit monastique à l'abbaye de Fleury-sur-Loire, regardée par les Anglais comme la source la plus pure de la perfection ascétique. Il revint en Angleterre aux instances réitérées d'Odon, qui se proposoit de lui faire partager entre ses compatriotes les trésors de grâce qu'il étoit allé recueillir si loin. Mais ils n'eurent pas la consolation de revoir son saint oncle, dont il apprit la mort en débarquant à Douvres (961). Après lui avoir rendus les derniers devoirs, il se retira auprès d'Osquetil, évêque de Dorchestre, qui étoit aussi son parent, et qui fut transféré quelques années après à l'archevêché d'York. Alors saint Dunstan, perpétuellement attentif aux progrès de la religion, fit connoître le mérite d'Osuald au roi Edgar, qui lui donna l'évêché de Worchestre. Le nouvel évêque établit d'abord un monastère de douze religieux à Westburi, afin de s'y entretenir lui-même dans l'esprit de recueillement, puis un autre plus considérable à Remsei. En vertu de la commission du roi et

¹ Act. SS. Bened. sæc. v, p. 728.

du concile, dans son seul diocèse, il transforma en monastères sept églises où il y avoit des clercs déréglés. Il réforma de même, hors de son diocèse, les églises d'Eli et de Saint-Alban, et mourut le 29 de février 992, après un long et saint épiscopat de trente ans.

Son digne coopérateur dans le rétablissement de la discipline, saint Ethelvolde de Winchestre étoit mort huit ans auparavant. Etant venu à Cantorbéri avec l'évêque de Rochestre, saint Dunstan, qui les avoit formés l'un et l'autre de sa main, les accueillit avec une affection extraordinaire, les retint le plus long-temps qu'il lui fut possible, et ne pouvoit se résoudre à les quitter. Quand ils partirent, il les conduisit fort loin hors de la ville. Mais au moment où il fallut enfin se séparer, il se mit à gémir, à fondre en larmes, à pousser des sanglots qui lui coupoient la parole. Les deux prélats attendris eux-mêmes, et non moins étonnés, lui demandèrent la cause d'une si grande tristesse. Hélas! leur dit-il, vous devez bientôt mourir; nous ne nous reverrons plus en ce monde. En effet, l'évêque de Rochestre mit à peine le pied dans sa ville, qu'il fut attaqué d'une maladie violente qui l'emporta en peu de jours. Saint Ethelvolde tomba malade avant même d'arriver chez lui et mourut le premier d'août de cette année 984, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire.

Quatre ans après, le jour de l'Ascension 17 mai, le saint archevêque de Cantorbéri parut extraordinairement ému en célébrant l'office. Il ne laissa pas de prêcher à son ordinaire après la lecture de l'évangile, et continua tranquillement la messe jusqu'à la communion. Alors il prêcha de nouveau, et exhorta vivement son peuple à se détacher de toutes les choses terrestres. Après avoir donné le baiser de paix, il ne put plus se contenir, pria les assistants de se souvenir de lui, et leur dit qu'il touchoit au jour de sa mort. A ces mots, il s'éleva des cris confus par toute l'assemblée, on vit couler des torrents de larmes, et il sortit du milieu de ce peuple désolé. Après le dîner, il revint à l'église marquer le lieu de sa sépulture. Il fut aussitôt environné d'une grande multitude, qu'il exhorta à se soumettre en tout à la volonté de Dieu, et à se confier en la divine miséricorde. Comme il leur parloit, il sentit ses forces

diminuer considérablement. Il continua néanmoins tout ce jour là et le vendredi suivant à consoler et à instruire les troupes de fidèles qui venoient sans cesse lui demander sa bénédiction. Le samedi il fit célébrer les divins mystères en sa présence, reçut le viatique du corps du Seigneur, et après de ferventes actions de grâces, il rendit son âme en paix (988). Il se fit pendant long-temps un si grand nombre de miracles à son tombeau, qu'ils remplissent une bonne partie de sa vie, écrite dans le siècle suivant par le moine Osberne. L'Angleterre dut à saint Dunstan le rétablissement des sciences ou des études, aussi bien que celui de la discipline, qui en est la suite ordinaire.

Dans le même temps, comme on a dû le remarquer, d'illustres et pieux prélats, secondés puissamment par Othon, travailloient avec le même succès en Allemagne; mais, outre les saints Udalric, Adalbert et Adalague, dont nous avons parlé, le bienheureux Brunon, frère de ce prince, se distinguoit également par son zèle et ses travaux. Né avec autant d'ardeur que de dispositions pour les sciences, ni le faste et la noblesse de sa condition, ni la foule des hommes frivoles qui l'environnoient, ne purent jamais l'en détourner. Dès l'âge de quatre ans, il fut envoyé à l'école d'Utrecht, où l'évêque Baudri, très-savant lui-même, avoit rassemblé d'excellents maîtres. Il y apprit les premiers éléments de la grammaire, après quoi il parcourut tous les auteurs classiques, tant grecs que latins. A la cour du roi son frère, où l'on voyoit sans cesse aborder les savants du fond même de la Grèce, on n'admiroit pas moins sa doctrine que sa vertu. Il conféroit au milieu de tant d'hommes profonds, avec la modestie d'un élève, sur les points plus difficiles des historiens, des orateurs, des poètes, des philosophes, des écrivains de toute faculté, et souvent le disciple servoit d'interprète aux maîtres. Comme la cour étoit ambulante, il faisoit porter avec lui sa bibliothèque, ne se laissoit pas distraire dans cette agitation perpétuelle, et s'occupoit même durant les marches. Par cette application, et par un zèle égal pour l'honneur des sciences, il rétablit enfin dans la Germanie l'étude autrefois si fameuse des sept arts libéraux.

¹Ibid. pag. 334 Sur 11 Oct.

La piété de Brunon et les exercices de sa charité ne souffroient point de son application à l'étude. Il étoit d'une assiduité et d'une attention extrême aux divins offices. Les malheureux de tout état recouroient sans cesse à lui, et jamais il ne témoignoit aucun ennui de leurs importunités. Les moindres irrévérences dans le service divin lui paroissoient des attentats d'une conséquence funeste. Un jour qu'il vint prince Henri son frère s'entretenir pendant la messe avec Conrad, duc de Lorraine, il annonça qu'une amitié si peu religieuse ne pouvoit rien produire que de pernicieux. Il suffisoit au contraire d'aimer la religion pour obtenir ses bonnes grâces. Aussi, tout ce qu'il y avoit d'évêques, d'ecclesiastiques ou de pieux laïques qui entreprenoient quelque chose pour le service de Dieu, l'eurent toujours pour appui et pour protecteur.

Il se disposa au gouvernement épiscopal, par celui de quelques monastères, où il signala sa sagesse, étant encore fort jeune. Partie de gré, partie de force, il trouva moyen de les ramener à une exacte régularité, en même temps qu'il leur faisoit recouvrer leurs anciens privilèges par l'autorité du roi. On observa qu'il n'attribuoit rien de leurs revenus, soit à sa personne, soit à ses gens, que ce que les supérieurs immédiats lui en présentoient de leur plein gré. Vicfrid, archevêque de Cologne, étant mort en 953, tous les vœux du clergé, de la noblesse et du peuple se portèrent comme de concert sur Brunon, qu'on élut, suivant la coutume germanique, avant que son prédécesseur fût inhumé. L'éclat de sa naissance, tempéré par l'humilité et la douceur, sa libéralité égale à son crédit, sa modestie plus grande encore que sa science et ses talents, sa jeunesse avantageusement compensée par la maturité de son esprit et de ses mœurs, tant de qualités extérieures et personnelles le faisoient ardemment désirer de tout le monde. Mais on ne craignoit pas moins que la place qu'on lui décernoit, ne parût peu digne de tant de mérite. On envoya au roi Othon quatre députés du clergé de la cathédrale, et un pareil nombre de seigneurs pour faire la demande : à quoi ce prince religieux souscrivit de si bonne grâce, que Brunon partit aussitôt pour Cologne. Il y fut reçu avec une joie incroyable, ordonné sur-le-champ, et intronisé dans son siège. Le roi, pour lui donner

lieu de faire le bien avec plus d'avantage, lui conféra dans la même rencontre le gouvernement du royaume de Lorraine.

Othon 1^{er}, qui mérita le surnom de Grand, et qui, en des conjonctures plus favorables, eût peut-être rappelé les jours glorieux de Charlemagne, commençoit à donner aux prélats des comtés et des duchés, avec des prérogatives semblables à celles des seigneurs laïques, afin de mettre un contrepoids à la puissance excessive de ceux-ci. Ce prince, véritablement grand par ses talents politiques et militaires, fut le premier auteur de la grandeur temporelle du clergé germanique, que l'ignorance ou la mauvaise foi de tant de déclamateurs représente comme une usurpation factieuse de la part de l'Église. Il voyoit aussi bien que ses censeurs, le danger de la multiplication de ces souverains subalternes; mais le mal se trouvoit à un point où il étoit aussi difficile d'y remédier, que dangereux de paroître le craindre. Cependant, pour écarter les abus du nouvel ordre de puissances où il élevoit les évêques et les abbés, il ordonna qu'ils n'en feroient usage qu'avec le concours et la direction des officiers qu'il leur donna sous le titre d'avoués, et qui restèrent toujours sous sa main. Si dans la suite ils s'affranchirent de cette dépendance, ce fut, comme dans les seigneurs laïques, l'ouvrage du temps, des circonstances et des passions que l'Église n'a cessé de condamner dans ses ministres plus encore que dans ses autres enfants.

Ce fut aussi Othon 1^{er} qui délivra l'Italie de l'anarchie et de l'oppression alternatives où elle gémissoit depuis près d'un siècle, par les factions et la jalousie d'une multitude de petits tyrans, les uns ducs de Frioul ou de Spolète, les autres rois d'Arles ou d'une partie de la Bourgogne, les derniers simples marquis d'Ivrée en Piémont, tous s'arrogant et s'arrachant tour à tour avec la prépondérance en Italie, le titre imposant et stérile d'empereur. Adélaïde, veuve de Lothaire fils de Hugues roi de Provence, et fille de Rodolphe II roi de la Bourgogne Transjurane, réunissoit les droits de ces deux maisons sur le royaume d'Italie ou de Lombardie. Elle appela Othon à son secours contre les violences de Bérenger II, qui descendant par les femmes de l'empereur Bérenger I, du rang de marquis d'Ivrée, s'étoit élevé

sur le trône des rois d'Italie¹. La seule présence d'Othon dissipa cette faction méprisante. Il épousa Adélaïde en secondes noces, étant veuf lui-même, joignit la Lombardie à ses états propres, et donna ainsi l'origine à la domination des Allemands en Italie, sur la fin de l'an 951. L'année suivante, il se laissa fléchir en faveur de Bérenger qui l'alla trouver en Allemagne : il lui rendit ses états, à condition de les tenir en fief de la couronne de Germanie, et de lui en faire hommage. Mais l'ambitieux et turbulent vassal renoua bientôt ses intrigues, ralluma la sédition de toute part, exerça comme on l'a dit une tyrannie si générale et si insupportable, que presque tous les évêques et les comtes d'Italie écrivirent ou envoyèrent, ainsi que le pape, au roi Othon, pour qu'il s'empressât à les délivrer de ce fléau. Il accourut en effet, dépouilla Bérenger et son fils Adalbert, après les avoir fait déposer à la diète de Pavie, puis s'achemina vers Rome, où il reçut la couronne impériale des mains du pape, le 2 février 962, comme on l'a rapporté plus haut. C'est ainsi que l'empire d'Occident passa aux princes de Germanie, qui l'ont toujours conservé depuis cette époque.

Cette année, la chaire de saint Pierre étoit toujours occupée par Jean XII. Ce jeune et vicieux pontife, soit par la contrainte qu'il craignoit pour ses passions de la part d'un empereur vertueux, soit par son inconstance naturelle, avoit rappelé Adalbert, fils de Bérenger, qu'il avoit auparavant fait chasser; et par-là il avoit violé la foi jurée solennellement à Othon. Ce prince religieux et modéré ne pouvant croire un pareil trait d'ingratitude et de perfidie, envoya à Rome pour en constater la vérité. Les Romains, dit Luitprand, répondirent de toute part : « Rien n'est plus vrai que la révolte du pape Jean contre l'empereur; mais il n'en faut point chercher d'autre cause, que celle de la haine de Satan contre son créateur. L'empereur ne veut que le bien de l'état et de l'Eglise, et le pape ne se plaît qu'à remplir l'un et l'autre de troubles et de scandales. » Là-dessus chacun alléguoit en preuve quelque trait particulier de la vie déréglée du pontife. Ici Luitprand entre dans des détails tellement odieux, que la simple pudeur devoit les lui faire supprimer; et tellement personnels au pontife qu'ils ne

¹ Chron. Cass. l. 1, c. 61.

devoient être connus que de lui et de ses complices. Aussi la suite n'en fournira-t-elle aucunes preuves juridiques. Mais ces rumeurs populaires, que la malveillance aime toujours à recueillir et qu'elle se plaît à grossir encore, étoient surtout fondées sur la jeunesse et la légèreté de Jean XII.

Othon, qui n'ignoroit pas que ses envoyés prétendoient lui faire leur cour en exagérant les torts que pouvoit avoir son ennemi, se tint en garde contre leur rapport évidemment chargé; il savoit d'ailleurs jusqu'où peut aller la détraction d'un peuple mécontent et peut-être encore excité : il se contenta donc de répondre en parlant du pape : « Il est jeune, il pourra se corriger par l'exemple et les avis des gens de bien. » Ensuite il s'en alla assiéger Montefeltro, où le fils de Béranger s'étoit enfermé. De son côté Jean XII lui députa Léon, protocronaire de l'église romaine, et Démétrius, le premier des grands de Rome promettant de se corriger, dit Luitprand, de ce qu'il avoit fait par emportement de jeunesse; et se plaignant de ce que l'empereur manquoit à sa promesse, en se faisant prêter serment à lui-même, et non au pape, dans les lieux qu'il réduisoit à son obéissance. Ces deux envoyés retournèrent à Rome, accompagnés des évêques de Munster et de Crémone, députés par Othon, qui les chargea de le justifier et de commettre leurs vassaux, qui les suivoient, pour prouver son innocence par le duel, si le pape refusoit ses excuses. Mais sa justification ne fut agréée ni par le serment ni par le duel; et le pape, en même temps qu'il envoyoit de nouveaux députés à l'empereur, pour négocier un accommodement, fit instruire de tout Adalbert, qui vint sur-le-champ à Centumelles; et de là à Rome, où il fut reçu avec de grands honneurs. Othon n'eut pas plus tôt fini le siège de Montefeltro qui l'arrêta pendant tout l'été, qu'il marcha sur Rome avec ses troupes. A son approche, Adalbert et Jean XII s'enfuirent avec ce qu'ils purent emporter du trésor de saint Pierre.

L'empereur n'eut pas de peine à se faire obéir dans Rome. Les ennemis de Jean XII demandoient tout haut qu'il lui fût impossible d'y rentrer, et ses partisans n'osoient parler en sa faveur. Ceux-ci néanmoins, comme on le vit ensuite, lors de son retour, ne formoient pas le petit nombre, soit parce que

les Romains en général détestoient les Allemands, soit parce que, malgré ses torts réels et les imputations qu'on lui faisoit, Jean XII n'étoit point illégitime. Toutefois les évêques qui marchaient à la suite d'Othon, ceux qui se trouvoient sous sa domination dans le voisinage, et le clergé de Rome avec la milice et beaucoup d'autres laïques, se rassemblèrent, le 6 décembre, dans l'église de Saint-Pierre. Nous ne savons ce qui se passa dans cette assemblée, que par le récit qu'en a fait Luitprand dont le témoignage n'est rien moins que sûr, et principalement dans cette affaire¹, où il fut chargé de parler au nom de l'empereur, dont les Romains n'entendoient pas la langue (saxonne). Le prince étoit présent. Quand on eut fait silence,

¹ Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* (qui ne sont pas suspects en cette matière) disent que, malgré la présence de Luitprand dans cette assemblée, *Son dévouement trop marqué pour l'empereur fait craindre qu'il n'ait un peu déguisé la vérité.* Concil. 963. Luitprand avoit été secrétaire de Berenger II, qui l'envoya comme ambassadeur à Constantinople en 948, et qui, à son retour de cette mission, le chassa de son évêché de Crémone. Le diplomate persécuté se retira auprès d'Othon qui le rétablit sur son siège après la défaite de Bérenger. Adalbert, fils de celui-ci, étant devenu l'ami et l'allié de Jean XII, on conçoit que, outre la reconnaissance qu'il devoit à Othon, Luitprand a pu facilement se montrer contraire au pontife qui protégeoit le fils de son persécuteur. D'un autre côté, il suffit de parcourir les horribles accusations dont il charge ce pape, pour voir qu'elles ne sont pour la plupart que des bruits populaires et absurdes; et que ce qu'il y a de vraisemblable, est ordinairement impossible à prouver. Aussi cette assemblée n'est-elle pas seulement condamnée par Muratori, Baronius, Becchetti, Dumesnil; elle est également blâmée par P. De Marca et Noel Alexandre, qui démontrent qu'elle ne fut qu'un conciliabule. (V. Sacl. 10, c. 1, art. 21, et dissert. 16.) Quant à Fleury, qui la traite gravement de concile, on ne doit pas s'en étonner: il a suivi pied-à-pied Luitprand dans toute son histoire, qui comprend l'espace de 72 ans, c'est-à-dire, depuis 891 jusqu'à cette année 963. Et cependant voici le jugement que Fleury lui-même a porté sur cet auteur: «Le style de Luitprand témoigne plus d'esprit et d'érudition que de jugement. Il affecte d'une manière puérile de montrer qu'il savoit le grec. Il mêle souvent des vers à sa prose: *il est partout extrêmement passionné, chargeant les uns d'injures, les autres de louanges et de flatteries.* Il fait quelquefois le plaisant et le bouffon, *aux dépens même de la pudeur.* La relation de son ambassade est du même style que l'histoire.» Et cependant, dit Marchetti, il n'y a pas une injure de Luitprand et de son continuateur encore plus déchaîné que lui contre les personnes ecclésiastiques, que Fleury n'ait recueillie avec avidité et placée dans son histoire. — Notre auteur, dont nous avons cru devoir conserver le récit, avec quelques corrections importantes, avoit en quelque sorte enchié sur Fleury: il sembloit avoir pris pour guides Dupin et Launoy, qui ont cherché à montrer que la procédure d'Othon contre Jean XII étoit régulière.

« Il seroit bien convenable, dit l'empereur, que le pape Jean fût à la tête d'une assemblée si vénérable. » Mille voix s'élevèrent toutes ensemble, et on lui répondit de toute part : Ignorez-vous ce qui est notoire par tout l'univers et jusqu'au fond des Indes ? Ses crimes sont aussi publics qu'il est impudent à les commettre. Il n'use lui-même d'aucun détour pour les cacher. Il faut, dit l'empereur, proposer les accusations en détail.

Pierre, cardinal-prêtre, se leva et dit, que le pape Jean se jouoit de la religion, qu'il lui avoit vu célébrer la messe sans communier. Jean évêque de Narni, et Jean cardinal-diacre, déposèrent qu'ils lui avoient vu ordonner un diacre dans une écurie. Une multitude de clercs et de laïques attestèrent qu'il ne disoit point les heures canoniales, qu'il ne faisoit point sur lui le signe de la croix, qu'il avoit été publiquement à la chasse, qu'il avoit bu du vin pour l'amour du diable, et, qu'en jouant aux dés, il avoit invoqué Jupiter, Vénus et les autres faux dieux. Benoît, cardinal-diacre, lut une accusation intentée au nom de tous les prêtres et de tous les diacres, portant que le pape vendoit les ordinations épiscopales, et avoit ordonné pour le siège de Todi un enfant de dix ans. On répéta, comme des faits indubitables, outre son concubinage avec Etiennette, son commerce honteux avec la veuve de Rainier, avec une autre veuve nommée Anne, et avec sa propre nièce; qu'il avoit fait crever les yeux à Benoît, son père spirituel, qui en étoit mort sur-le-champ; qu'il avoit fait mourir Jean, cardinal-sous-diacre, en le mutilant honteusement; qu'il avoit commandé des incendies, et que sans nulle retenue, ni décence en aucun genre, il avoit paru publiquement armé en guerre, avec le casque, la cuirasse et l'épée.

Après tant d'accusations, l'empereur dit encore : « Il arrive souvent, et nous le savons par expérience, que les personnes constituées en dignité sont calomniées par les envieux et les murmurateurs. C'est pourquoi je vous conjure au nom de Dieu qu'on ne sauroit tromper, au nom de sa sainte mère, et par le corps de saint Pierre dans l'église duquel nous sommes, de ne rien avancer contre le pape qu'il n'ait effectivement commis, et qui n'ait été vu par des témoins hors de tout soupçon. » Les évêques, le clergé et le peuple romain reprirent tout d'une

voix : « Si le pape Jean n'est pas coupable de tout ce que le diacre Benoît vient de lire, et de beaucoup d'autres crimes si honteux qu'on n'oseroit les révéler (que pouvoit-on dire encore), que le prince des apôtres nous refuse l'entrée du ciel, et que nous soyons rejetés à la gauche, comme des objets d'anathème ! Si vous ne nous croyez pas, croyez au moins votre armée, qui depuis cinq jours l'a vu, à l'autre bord du Tibre, l'épée au côté, portant le bouclier, le casque et la cuirasse : il n'y eut que le fleuve qui l'empêchât d'être pris en cet équipage. » L'empereur convint qu'il y avoit autant de témoins de cette révolte scandaleuse, que de soldats dans son armée.

Quoique ce fût là tout ce qu'il y avoit de prouvé contre le pape, les évêques et Othon lui-même, indignés de le voir faire cause commune avec un prince qui peu auparavant avoit su se faire accueillir chez les Sarrasins cantonnés en Italie, osèrent entreprendre de lui faire les citations canoniques. Une lettre fut donc écrite à cette fin ; mais elle n'étoit signée d'aucun des prélats. Ceux-ci, sans doute alors, avoient senti leur incomptence ; il sautoit aux yeux en effet que quelques évêques italiens et saxons, bien que soutenus de toute la puissance de l'armée impériale, ne suffisoient pas pour terminer une pareille entreprise. Othon, qui étoit censé l'avoir écrite, y donnoit avis au pape des accusations portées contre lui, et le prioit de venir se justifier dans l'assemblée, où il l'assuroit qu'on ne feroit rien que selon les canons. Mais Jean, qui, malgré ses torts, n'ignoroit pas que selon les paroles de saint Avit de Vienne en 503, c'est Dieu, et non le troupeau, qui doit juger le pasteur¹, et qui croyoit connoître les projets de l'assemblée,

¹ *Ceterum non est gregis pastorem proprium terrere, sed judicis.* Dans un cas semblable, 76 évêques, assemblés par Théodoric (502), refusèrent de juger le pape Symmaque, chargé aussi des plus graves accusations. S'ils en prirent ensuite connoissance, ce fut à la prière instante de ce pontife, qui leur déclara vouloir être jugé, et suppléa par-là un pouvoir qu'ils n'avoient pas. Aussi, à la fin de leur concile, où il n'étoit heureusement pas question d'affaires politiques, ils ont soin, dit Barruel, de faire observer que toute cette cause étoit livrée au jugement de Dieu, et que les accusations intentées contre le pape ne pouvoient le lier : *quid eum obligari non potuisse cognoscimus* (Du Pape t. 1, p. 280.) C'est à l'occasion de ce concile, que toutes les églises des Gaules chargeoient saint Avit d'écrire aux sénateurs de Rome *que celui qui préside au bercail de Jésus-Christ lui rendra compte du soin qu'il aura mis dans le gouvernement de ses ouailles.* (*Ep. ad Senat. urbis.*)

répondit aux évêques : « Nous avons ouï dire que vous entreprenez de faire un autre pape : sachez que, si vous le faites, je vous excommunie de la part du Dieu tout-puissant et vous prive de tout pouvoir. »

Cette menace étoit loin de satisfaire l'empereur ; déjà plus de quinze jours s'étoient écoulés, lorsque, dans une seconde réunion, où se trouvoient un évêque lorrain et trois italiens nouvellement arrivés, on fit lecture de la réponse du pape. Sur l'avis de ces derniers venus, les évêques lui écrivirent en leur nom : « Que sa réponse ne contenoit rien de solide ; qu'il auroit dû envoyer des députés pour déduire ses raisons ; que s'il ne venoit pas au concile pour se justifier, on ne déféreroit point à son autorité ; et que, s'il n'avoit ni empêchement ni excuses légitimes, on mépriseroit son excommunication et on la retourneroit contre lui-même. » On voit que ces principes mettroient le pape, quel qu'il fût, dans l'obligation de comparoître devant quelques évêques, toutes les fois qu'il plairoit à un prince puissant de les assembler contre lui. Mais ces évêques vont encore plus loin, admettant comme vérité qu'un ministre criminel n'a plus de juridiction et perd tout pouvoir : « Judas, lui disent-ils, avoit reçu avec les autres apôtres le pouvoir de lier et de délier ; mais après son crime, il ne peut lier que lui-même. » Ce qui veut dire évidemment qu'à cause de ses crimes admis comme tous réels, Jean XII a perdu le pouvoir de les suspendre, etc. ; erreur qui exclut de l'Eglise tous les pécheurs ; qui la suppose formée des seuls justes, et dont les conséquences vont à la rendre invisible : conséquences autrefois reprochées aux donatistes, qui ne les désavouèrent pas ; et qui le seront encore aux vaudois, qui en feront un de leurs pernicieux principes. On peut croire qu'elles ne furent pas aperçues des membres de cette assemblée, qui déjà excitée contre le pontife, devoit l'être encore plus par ses menaces. Quoi qu'il en soit, on ne put signifier cette prétendue seconde monition, ni la troisième, parce que le pape, voulant peut-être leur ôter le prétexte d'aller en avant, s'étoit éloigné, sans que personne pût dire où il étoit.

Sur le rapport qu'on en fit dans la troisième réunion, ces évêques, oubliant que Jean XII étoit pape légitime ; que leur

que le
crimes
on dire
du ciel,
objets
ins votre
u Tibre,
uirasse :
et équi-
témoins
armée.
contre le
voir faire
voit su se
osèrent
ne lettre
ucun des
incom-
évêques
sance de
une pa-
y don-
le prioit
qu'on ne
algré ses
Avit de
oit juger
semblée,

Dans un cas
ger le papa
suite con-
ir être jugé,
concile, où
Barruel, de
ue les accu-
non potuisse
que toutes
Rome que
qu'il nura

assemblée ne formoit qu'un concile tout particulier, et que le chef de l'Eglise ne relevoit d'eux en aucune manière; mais pressés par l'empereur¹, et frappés uniquement du scandale de sa conduite, s'exprimèrent en ces termes : « À un mal si étrange, il faut un remède extraordinaire. Si ce pape ne nuisoit qu'à lui-même, on devoit le tolérer; mais c'est un monstre pernicieux, qui n'est en place que pour la perte des âmes et l'opprobre du siège apostolique. Puis s'adressant à l'empereur : Nous vous conjurons, poursuivirent-ils, d'en purger l'Eglise, et de donner les mains à l'élection d'un pontife capable de réparer de si grands maux. » Nous y consentons volontiers, dit le prince; rien ne peut nous être plus agréable, que de voir remplir dignement le saint Siège. A l'instant tous nommèrent d'une voix unanime Léon, premier garde des archives romaines, homme de grande probité, mais qui, tiré si précipitamment d'un office purement laïque, montoit sur le saint Siège contre les canons : ce qui a fait prendre le change à quelques modernes sur la vraie cause pour laquelle on le trouve qualifié d'antipape, et qui n'étoit autre que la nullité de la déposition de Jean XII auquel on l'avoit substitué contre les règles.

Léon, ainsi élu le 22 novembre de l'an 963, ne fut ordonné que le 6 décembre suivant. Ce fut donc en moins de quinze jours qu'il reçut tous les saints ordres. Malgré ses qualités, qui le rendoient digne d'arriver au pontificat par une autre voie que l'intrusion, s'il mérita jamais le nom de pape légitime, ce ne fut qu'au mois de juin de l'année suivante, où l'empereur fut obligé de revenir lui-même à Rome par le faire reconnoître de nouveau : c'étoit après la mort de Jean XII, arrivée le 14 mai de l'année 964, et après la démission *volou-*

¹ Il n'est pas inutile de faire observer que, dans cette dernière allocution, l'empereur ne fait de reproches au pape que celui de n'avoir pas été fidèle et de s'être allié à son ennemi : ce qui montre assez qu'Othon ne croyoit pas vraies, ou du moins ne regardoit pas comme prouvées, les autres imputations faites contre Jean XII. Ce prince avoit de la droiture et de bonnes intentions; mais il étoit mal conseillé et peu instruit sur la grave question qu'on lui faisoit trancher. Ne valoit-il pas mieux souffrir les défauts personnels d'un pape, que d'établir le schisme et la division dans l'Eglise?

ture¹ de Benoît V, que les Romains, délivrés des troupes étrangères, avoient aussi élu et fait ordonner après la mort de Jean XII. Car à peine Othon étoit-il retourné dans ses états, que le parti du pape Jean s'étoit montré bien supérieur à celui de Léon. Les Romains, mécontents de ce qui s'étoit passé, avoient pris les armes contre l'empereur : Jean XII avoit été reçu aux acclamations générales ; il avoit assemblé un concile où tout ce qui s'étoit fait contre lui avoit été cassé ; et après ce triomphe de quelques instants sur ses ennemis, une maladie de huit jours l'avoit emporté². Pendant cette espèce de révolution, le préfet de Rome, les tribuns, le sénat, voulurent faire revivre les anciennes lois ; mais ce qui dans un temps est une matière de gloire, devient souvent dans d'autres une source de malheurs : Othon revient à Rome et l'assiège avec une armée formidable, il fait mutiler tous ceux qui tentent de s'échapper de la ville. Les assiégés, animés par le danger, par l'exemple et les exhortations du nouveau pape, font des prodiges de valeur. Mais une horrible famine les réduit à la soumission. L'empereur, devenu maître de la ville, assemble de nouveau les évêques qui se trouvoient à sa suite et dans le voisinage de Rome. Et Benoît V qui venoit d'être ordonné, comme on l'a dit, fut amené devant ces évêques, tous dévoués à la volonté du prince et présidés par Léon³. Il se jeta à leurs pieds, dit le

¹ Tout ce qu'on sait de la démission réelle ou prétendue du pape Benoît V, est tiré originairement du 6.^e livre de Luitprand ; et ce 6.^e livre est reconnu, même des écrivains d'Allemagne, pour n'être plus de l'évêque de Crémone, dans ce qui concerne les papes Jean XII et Benoît V ; on convient que tout ce qui suit le 5.^e chap. jusqu'au 11.^e inclusivement, est d'un continuateur encore plus partial et plus favorable à Othon. Il suffit de lire ce qui s'est passé dans le conciliabule de Léon et d'Othon contre Benoît, pour voir que la démission de celui-ci (qui avoit été canoniquement élu), n'a été rien moins que *libre et volontaire*. — ² Nous ne contestons point sur la manière dont Jean XII finit sa vie, quoique son genre de mort extraordinaire ne soit raconté que par l'anonyme et suspect continuateur de Luitprand. Son récit, s'il est vrai, ne touche point à la foi ; et nous croyons, avec tous les catholiques, fondés sur la promesse de Jésus-Christ, que c'est dans la foi (et non dans les mœurs) que Pierre et ses successeurs ont été et seront toujours infailibles. — ³ C'est dans cette assemblée, ou, selon d'autres, dans celle de l'année précédente (dont les procédures, dit Marchetti, furent un attentat rempli d'irrégularités, et qui est traitée de conciliabule par tous les Théologiens qui ne sont pas *nequiores doctrinæ*), c'est dans cette réunion de trente à quarante prélats tortains, saxons et italiens, qu'Othon fit, dit-on,

continuateur de Luitprand, s'avouant coupable d'avoir usurpé le saint Siége. On lui ôta son pallium, et Léon rompit la fêrule ou bâton pastoral qu'il avoit à la main; puis il lui enleva la chasuble et l'étole, en disant à l'assemblée qu'il dégradoit Benoît de tout honneur du pontificat et de la prêtrise; mais qu'il lui laissoit l'ordre de diacre, en considération de l'empereur, et à condition qu'il n'habiteroit point Rome. (Il prévoyoit assez qu'après le départ d'Othon, il seroit chassé lui-même comme usurpateur; et que Benoît seroit rétabli, comme ayant été canoniquement élu, Benoît fut donc emmené prisonnier en Allemagne: il étoit savant, vertueux et digne d'occuper le saint Siége. Aussi l'empereur, qui l'avoit vu assez pour juger de son mérite, étoit sur le point de le rendre aux Romains, lorsqu'il apprit qu'il étoit mort à Hambourg, le 5 juillet 965, c'est-à-dire, trois ou quatre mois après la mort

rendre un décret fameux chez les jurisconsultes allemands. Par cette espèce de constitution, Léon VIII, avec tout le clergé et le peuple de Rome, accorda et confirma à Othon et à ses successeurs le droit d'établir le pape (ou de nommer au S. Siége), ainsi que tous les archevêques et évêques de ses états; de se nommer tel successeur qu'il jugeroit à propos, pour le royaume d'Italie (ce qui sembleroit prouver que, dans ce conflit de prétentions, dit Feller, les empereurs se regardoient comme dépendant de Rome; tandis qu'ils vouloient en être les maîtres). Et tout cela est concédé de telle sorte qu'on ne pourra élire *ni patrice, ni pape, ni évêque*, sans le consentement de l'empereur, sous peine *d'excommunication, d'exil perpétuel et de mort*. Au lieu de faire observer que si ce décret est authentique, il est émané d'un anti pape et a été même extorqué par la violence, Fleury ajoute simplement: « C'est qu'en ce concile la puissance temporelle étoit jointe à la spirituelle. » Cependant il est force de convenir qu'il n'en est point fait mention dans les auteurs de ce temps; mais il se garde bien de dire, que ce prétendu décret n'est connu que depuis Thiéri de Niem, au commencement du 15.^e siècle; et que ce sont les circonstances fâcheuses du grand schisme d'Occident qui en ont favorisé la fabrication. Pfeffel, qui tient aussi pour le pouvoir temporel, est plus franc que Fleury: « Il est vrai, dit-il, que plusieurs auteurs respectables ont douté de l'authenticité de ce décret, qui ne se trouve dans aucun auteur contemporain, et que Thiéri de Niem a le premier publié au commencement du 15.^e siècle, d'après une copie trouvée dans la bibliothèque ambrosienne. » Mais, suivant son système, il prétend que cette formule *qui peut très-bien avoir été forgée par un faussaire, sur les récits de Luitprand*, ne contient rien que de vrai. « La collection de Goldast, dit-il, est remplie de lois et de constitutions, dont le fond est incontestablement vrai. » mais dont la forme n'est qu'un tissu d'impostures. » (C'est ce que nous soutenons pour la collection des Décrétales.) Quant aux prétentions des empereurs pour le *droit* de confirmer les papes, Justiüen est le premier qui se le soit *attribué*, à l'imitation des rois *göths et ariens*, quand ils dominoient à Rome. Voy. Annales abrégées de l'histoire de l'Eglise.

de Léon¹ qu'on place ordinairement le 17 mars de cette même année.) On élut alors sous le nom de Jean XIII l'évêque de Narni, qui fut intronisé le premier jour d'octobre de cette même année, en présence des évêques de Spire et de Vérone, députés par l'empereur pour assister à l'élection et la confirmer.

Le roi Othon, en partant pour l'Italie, avoit laissé ses états d'Allemagne et son fils, aussi nommé Othon, sous la conduite de son frère Brunon, archevêque de Cologne, comme on sait, et tout à la fois duc ou gouverneur de Lorraine. Des fonctions si différentes, et pour l'ordinaire si incompatibles, ne le furent point pour le saint prélat. Les soins du gouvernement qu'il remplit à la satisfaction du prince et des sujets, ne purent le distraire des exercices de la religion, ni même de l'étude, dont il inspiroit le goût à tous ceux qui l'environnoient. Il s'appliqua surtout à former des évêques éclairés et vertueux dans la partie occidentale du royaume de Lorraine, où le clergé étoit tombé dans un grand relâchement. Tous ses vœux cependant ne paroissoient plus se porter que vers le bonheur de la vie future, pour laquelle on l'entendoit souvent soupirer durant la nuit. Condamné à vivre au milieu du faste, et à prendre part aux amusements frivoles de la cour, il gémissoit au fond de son cœur de la contrainte où il étoit réduit. Il ne mangeoit presque rien dans les plus grands repas, et ne laissoit pas d'y paroître aussi gai que personne. Au milieu de ses officiers et de ses vassaux tout couverts de pourpre et d'or, on ne le reconnoissoit qu'à son air de dignité, et à cette noble simplicité qui éclipsoit toutes les pompes de la vanité mondaine.

L'empereur son frère, à son retour d'Italie, vint à Cologne lui témoigner avec effusion de cœur combien il étoit satisfait de son administration. Ils célébrèrent ensemble la fête de la

¹ En épargnant à ce Léon la qualification d'antipape qui lui est donnée généralement, il est important de remarquer qu'il n'auroit tenu le saint Siège que *deux* mois, et non *un an et quatre mois* comme le dit Fleury, qui le considère comme pape légitime, du vivant de Jean XII et de Benoît V : d'où il suit que ce *judicieux* auteur donne simultanément trois chefs à l'Eglise de J. C., ou qu'il donne à Othon le pouvoir de faire déposer un pape légitime par quelques évêques de sa domination. Saint Libentius ou Liéville, archevêque de Brême et de Hambourg, n'étoit pas si complaisant pour Othon. V. la note p. 404.

Pentecôte, et rendirent en commun leurs actions de grâces au Seigneur, avec des marques extraordinaires de piété et d'attendrissement. Quand il fallut se séparer, leur tendresse mutuelle parut encore redoubler, comme par un pressentiment secret qu'ils ne se reverroient plus : ils ne s'embrassèrent qu'en s'inondant l'un l'autre de leurs larmes. En effet, le saint archevêque, par des vues bien supérieures à celles de la politique, étant allé en France pour en réconcilier les princes, qu'il envisageoit moins comme ses rivaux que comme ses frères, tomba dangereusement malade à Compiègne. Il se fit transporter à Reims, dont l'archevêque Odalric lui étoit cher pour ses vertus. Sachant que sa dernière heure étoit proche, quoiqu'il n'eût pas plus de quarante ans, il se confessa, puis fit apporter le sacrement du corps et du sang de Notre-Seigneur, et le reçut, prosterné sur le pavé, avec des sentiments d'humilité et de componction qui faisoient fondre en larmes une multitude d'évêques et de seigneurs attirés auprès de lui, plus encore par l'éclat de ses vertus que par celui de son rang. Ainsi mourut-il, universellement regretté, le 11 octobre de l'année 965, douzième de son épiscopat¹. Les reliques d'un pasteur si cher furent reportées à Cologne, et déposées dans le monastère de Saint-Pantaléon qu'il avoit fondé.

Odalric de Reims, à qui saint Brunon donna des preuves de son estime dans un moment où elles sont si peu équivoques, avoit été placé sur ce siège, pour remédier aux suites pernicieuses d'un schisme qui avoit long-temps désolé cette église. Dès l'an 925, Herbert, comte de Vermandois, y avoit placé Hugues, le dernier de ses fils, âgé tout au plus de cinq ans. Cet enfant, fait évêque contre tous les principes du droit et de la raison, soutenu par un père factieux et puissant qui se rendoit formidable aux rois, avoit été agréé par Jean X. On peut dire que ce pape fut adroitement surpris, ou qu'il crut par-là rétablir la paix. Le moyen qu'il prit d'ailleurs étoit, ce nous semble, le seul qui dépendoit de lui dans cette circonstance ne pouvant espérer le désistement d'un comte plus puissant que son roi, qu'il retint bientôt prisonnier, et agissant comme

¹ Sigeb. Chron. an. 965.

si le siège de Reims eût été vacant, il chargea l'évêque de Soissons d'administrer cette église. Mais Herbert n'eut pas même égard à une telle condescendance ; il se croyoit bien plus encore au-dessus des règles, ou plutôt il n'en avoit d'autres que l'intérêt et la passion. C'étoit le temporel qu'il vouloit, il donna le soin du spirituel à Odalric qui avoit été chassé du siège d'Acqa par les Hongrois et qui s'étoit réfugié auprès de lui. La septième année de cette invasion, on élut un autre archevêque, savoir Artaud, moine de l'abbaye de Saint-Remi ; mais trois conciles, tenus à Mouson, à Verdun, à Ingelheim près de Mayence, et confirmés par le saint Siège, purent à peine déposséder Hugues, qui avoit survécu à Artaud. Le différend de l'église de Reims, moins importante encore par ses grands biens que par sa situation aux confins des royaumes de France et de Germanie, partagea les princes, dont les factions contraires divisoient alors et bouleversoient tout l'empire français.

La maison de Charlemagne touchoit à sa ruine entière. Charles le Simple, qui en descendoit, avoit déjà vu monter successivement sur le trône de ses ancêtres trois princes d'un autre sang, Eudes et Robert, tous deux fils de Robert le Fort, duc de France, et Raoul de Bourgogne, gendre du roi Robert. Mais sa famille avoit un émule bien plus redoutable, quoique plus sage et plus modéré, dans Hugues le Grand fils et successeur de Robert au duché de France. C'étoit lui qui avoit rétabli la bataille de Soissons, où le roi son père fut tué de la main même de Charles le Simple, et qui avoit changé le triomphe de ce vainqueur inhabile en une fuite honteuse. Il auroit pu dès lors mettre la couronne sur sa propre tête ; mais il ne vouloit point d'une élévation qui ne fût durable. Le temps de consommer ce grand œuvre ne lui paroissant point encore venu, il déséra cette royauté passagère à son beau-frère Raoul. Celui-ci étant mort l'an 936, Louis d'Outremer, ainsi nommé de l'Angleterre, qui lui avoit fourni un asile dans son enfance, remonta la même année sur le trône de Charles son père, mort dès l'an 929, dans la prison où le comte de Vermandois l'avoit retenu opiniâtrément. Hugues le Grand se prêta encore aux circonstances, et reconnut Louis pour son roi, puis son fils Lothaire, qui fut couronné à Reims le 12 novembre 954.

Alors florissoit saint Mayeul de Cluny¹, l'un des principaux ornemens de l'église de France. Malgré son attrait pour une sainte obscurité, et son éloignement extrême de toutes les grandeurs terrestres, il étoit néanmoins issu de la première noblesse, fils d'un père si puissant au pays d'Avignon, qu'il donna jusqu'à vingt terres au monastère du Cluny. Mayeul ayant perdu son père et sa mère dans une grande jeunesse, se retira à Mâcon auprès d'un seigneur de ses parents, d'où il alla étudier à Lyon dans le monastère de l'Île-Barbe, école alors la plus célèbre de toutes ces contrées. Il y profita autant pour les mœurs que pour la doctrine, et acquit tant de réputation, que, du consentement unanime du prince, du peuple et du clergé, il fut élu évêque de Besançon, n'étant encore que diacre. Mais ne respirant que la fuite du monde et des honneurs, il refusa cette dignité avec une constance invincible. Tout son plaisir étoit de visiter souvent dans son voisinage les pieux solitaires, dont enfin il embrassa l'institut. Après six ans de profession, il fut institué coadjuteur de l'abbé Aimard (949), qui appréhendant que sa vieillesse et ses infirmités ne donnassent lieu au relâchement de l'observance, résolut à partager avec lui son titre et ses fonctions, du consentement de tous les frères; et afin que l'humble Mayeul ne pût s'en défendre, Aimard s'autorisa du suffrage de l'évêque diocésain et de plusieurs autres prélats. On ne sait pas combien saint Aimard, ainsi qualifié dans plusieurs martyrologes, survécut à son abdication; mais saint Mayeul fut abbé plus de quarante ans. Ce long gouvernement, également sage et saint, contribua infiniment à mettre son ordre dans ce haut point de considération où il se soutint encore long-temps après lui.

Il unissoit à la piété le goût des sciences et de l'application. Il aimoit tellement la lecture, qu'en voyageant, même à cheval, il avoit ordinairement un livre à la main. Il se rendit surtout habile dans la connoissance des lois, des canons et de la discipline monastique. A la doctrine, il joignoit une grande facilité à s'énoncer, et un tour d'esprit plein d'aménité, qui rendoit sa vertu aimable à tous ceux qui l'entendoient. Il s'étudia principalement à conserver dans ses religieux la pureté qui s'annon-

¹ Elog. sac. v. Act. Bened. p. 322. Boll. 11 mai.

çoit en lui-même par sa candeur, sa modestie et la simplicité de toutes ses manières. Des seigneurs de tout pays, touchés par ses solides exhortations, professèrent la vie monastique sous sa conduite; ce qui augmenta également et la splendeur religieuse, et les biens temporels de l'ordre.

La réputation de Cluny et de son saint abbé s'étendit bien loin hors de France. Heldric, qui, pour embrasser ces saintes observances, avoit quitté sa femme, ses grands biens et l'un des premiers rangs parmi les seigneurs d'Italie, procura à l'empereur Othon la connoissance particulière de Mayeul. Ce prince, qui n'étoit pas moins attentif au bien de la religion et même de la régularité monastique qu'à celui de l'état, fit venir auprès de lui le saint abbé; il ne se proposoit rien moins que de lui donner le gouvernement de tous les monastères de sa domination, en Italie et en Germanie. Mayeul commença par réformer le monastère de Classe près de Ravenne, et, à la prière de l'impératrice sainte Adélaïde, il rétablit la fameuse abbaye du Ciel d'or, fondée près de Pavie par le roi Luitprand. Cette pieuse princesse avoit conçu tant de vénération pour l'homme de Dieu, qu'elle auroit voulu lui rendre les services dont s'acquittent à peine les personnes du dernier rang. Tous les seigneurs de la cour lui marquoient un respect et une affection semblable. Pour l'empereur, il avoit mis en lui seul toute sa confiance; au moins tous ceux qui avoient quelque intérêt à ménager auprès du prince, ne pouvoient employer une meilleure médiation que celle de Mayeul.

En repassant les Alpes 969, il fut pris par ces troupes de Sarrasins qui avoient fait leur place d'armes du fort de Fressinet, (entre Toulon et Fréjus,) d'où ils portoient en France comme en Italie leurs violences et leurs brigandages. Une grande multitude de gens de tout pays, qui avoient cherché leur sûreté la suite d'un si saint homme, furent faits captifs avec lui. C'est ce qui l'engagea, beaucoup plus que son intérêt personnel, à ménager sa rançon du côté de Cluny, où il manda sa captivité. Cette nouvelle plongea dans la consternation, non-seulement les religieux qui le chérissoient comme un tendre père, mais tout ce qu'il y avoit de gens de bien dans le voisinage. Chacun s'exécuta généreusement, et par ces dons joints à l'argent du

monastère, on fit la somme qui avoit été fixée par les barbares à mille livres pesant d'argent, afin que chacun de ceux qui avoient arrêté les voyageurs, en pût avoir une livre. Cependant la sainteté de Mayeul s'étoit concilié, de la part des infidèles, une vénération presque égale à celle des chrétiens. Ils l'avoient chargé de chaînes, dans la première fougue d'un zèle aveugle qu'il avoit entrepris d'éclairer; mais l'ayant trouvé presque aussitôt libre de ses fers au milieu du cachot où ils l'avoient renfermé, tout leur ressentiment se convertit en un respect religieux. Un d'entre eux ayant mis le pied sur la bible que Mayeul portoit toujours avec lui, les autres reprirent sur-le-champ leur camarade avec indignation. Le même jour ce Sarrasin ayant eu querelle avec d'autres Musulmans, ils lui coupèrent le pied dont il avoit foulé les divines Ecritures. Peu après le départ de saint Mayeul, les Sarrasins furent entièrement chassés du fort de Fressinet, (973), ce qui fit regarder cet événement comme une punition de l'insulte faite au serviteur de Dieu.

L'église d'Orient ou de Grèce, dans l'état de dépérissement ou elle se trouvoit, avoit encore quelques exemples capables ou d'y ramener la ferveur primitive, ou du moins d'en retracer le souvenir. Alors on y admiroit principalement le solitaire saint Luc ¹, nommé le Jeune pour le distinguer d'un autre saint de même nom, qui dans le siècle précédent étoit abbé près du mont Ethna en Sicile. Luc le Jeune, né en Thessalie, contracta dès l'enfance l'habitude de ne manger, ni viande, ni œufs, ni laitage, de n'user que de pain d'orge, et de ne boire que de l'eau. Il montra dès le même âge, autant de tendresse pour les pauvres, qu'il avoit de dureté pour lui-même : il lui arriva plusieurs fois de leur donner ses vêtements, et de revenir presque nu à la maison paternelle ². Dans la première adolescence, il prit le petit habit de religion dans un monastère d'Athènes, et le grand habit monastique sur le mont Saint-Joannice, à l'âge de dix-huit ans seulement. Là, il augmenta encore ses exercices de pénitence et de piété, et reçut avec le don des miracles, celui de connoître les choses à venir et les plus cachées.

¹ Boll. 7. Febr. — ² Combef. Auct. t. 2. p. 969.

Un jour il dit à quelques frères qui se trouvoient avec lui : Il nous vient un homme qui porte un pesant fardeau, qui a besoin de soulagement. Peu après arriva un homme qui ne portoit rien, et qui demanda Luc, en disant qu'il avoit besoin de son secours. Le saint, affectant une dureté qui lui étoit fort étrangère, le fit attendre sept jours sans vouloir lui parler. Quand il l'aborda, après cette première épreuve : « Comment, lui dit-il, oses-tu paroître, chargé de si grands crimes? et que viens-tu chercher parmi nous? Ce n'est pas d'hommes ignorants et sans caractère que tu as besoin, mais des pasteurs de l'église. Déclare néanmoins le meurtre que tu as commis, pour te disposer à en obtenir le pardon. » Le meurtrier fut effrayé d'une pénétration si miraculeuse, et dit en tremblant : Homme de Dieu, je vous confesserai ce que vous savez déjà, quoique je l'aie fait fort secrètement. Il exposa sur-le-champ toutes les circonstances de son crime, se prosterna aux pieds du saint, et le conjura d'avoir pitié de son âme. Luc le releva charitablement, lui donna les avis convenables, et lui prescrivit, entre autres choses, de faire célébrer pour le mort le service du troisième, du neuvième et du quarantième jour ; mais surtout de pleurer son péché dans l'amertume de son cœur pendant tout le reste de sa vie. On voit ici quelle sorte de confession les pécheurs faisoient quelquefois à des moines qui n'étoient pas prêtres : les pénitences imposées par ces laïques, n'étoient que des préparations à l'absolution sacramentelle.

Luc témoignoit en toute rencontre le respect le plus profond et la plus religieuse docilité pour les évêques, qu'il regardoit comme les princes de l'Église et les interprètes du Seigneur à l'égard des fidèles. Comme l'archevêque de Corinthe passoit près du mont Saint-Joannice, le saint solitaire cueillit les meilleures herbes de son jardin, et vint lui offrir ces petits présents, tels que sa respectable pauvreté les lui pouvoit fournir. Le prélat attendri lui fit donner une quantité de pièces d'or. Le saint homme les refusa, et dit : Seigneur, l'or m'est inutile, mais j'ai grand besoin de prières et d'instructions. Voyant cependant que l'évêque étoit mortifié de son refus, il prit une de ces pièces, puis le supplia d'ajouter à ses largesses temporelles les trésors.

inesumable de la parole du salut. Seigneur, lui dit-il, comment pouvons-nous participer aux mystères sacrés de l'Agneau sans tache, nous autres que nos péchés ont réduits à demeurer sans prêtres dans les déserts et les montagnes? L'archevêque répondit : « Il faut faire tous vos efforts pour vous procurer un prêtre. Quand la chose est absolument impossible, on met le vase des présanctifiés sur la sainte table, si l'on est dans un oratoire; et sur un banc très-propre, si c'est dans une cellule. Vous déplierez ensuite le voile, et vous y déposerez les particules. Vous ferez brûler de l'encens, puis vous chanterez les psaumes convenables ou le trisagion, avec le symbole de la foi. Après avoir fait trois génuflexions, vous joindrez les mains, et vous vous inclinerez pour prendre avec la bouche le corps de Jésus-Christ et vous direz, Amen. Au lieu du précieux sang, vous boirez du vin dans une coupe qui ne servira qu'à cet usage. Vous renfermerez avec le voile le reste des particules dans le vase sacré, et vous prendrez bien garde qu'il n'en tombe pas le moindre fragment. » C'est ainsi que dans les cas les plus extraordinaires on traitoit la divine eucharistie avec un respect unique, et que les anachorètes les plus solitaires n'étoient jamais exclus de sa participation, ni même de sa fréquentation. Saint Luc fut souvent obligé de changer de demeure, à cause des incursions des Barbares. Enfin il se fixa et mourut dans l'Attique (946), en un lieu nommé Soterion. Sa cellule fut changée en un oratoire, où ils'opéra une quantité de miracles, qui le font compter au nombre des saints par l'église grecque.

L'Asie, dependante de Constantinople, ne fut pas moins illustrée par les vertus de saint Paul de Latre. Il avoit un frère nommé Basile, qui s'enfuit au mont Olympe, comme ses parents le vouloient marier, et qui se fit moine dans le bourg de saint Elie. Là, se trouvant encore importuné par ses proches et ses amis, il se retira plus avant dans les terres, près du mont de Latre, où il fit venir son frère Paul, qui lui dut ainsi ses premiers engagements dans la carrière de la perfection. Pierre, ami de Basile et abbé du monastère de Carye près de Lastre, se fit un plaisir de cultiver les excellentes dispositions du jeune Paul. Mais il s'aperçut bientôt que cette âme privilégiée avoit

moins besoin d'aiguillon que de frein, dans une route où les commencements, si épineux pour tant d'autres, paroissoient trop doux à ce prosélyte fervent. Il déclara d'abord une guerre irréconciliable aux inclinations les plus naturelles, jusqu'à vouloir absolument vaincre le sommeil. Il ne se couchoit point pour dormir; il prenoit seulement quelques moments de repos, en s'appuyant contre un arbre ou contre un coin de rocher. Il ne se permettoit pas une parole inutile; il étoit si recueilli au milieu des emplois différents de la cuisine où on l'appliqua, que tous les objets servoient moins à le distraire qu'à lui rappeler le souvenir des vérités éternelles. Le feu matériel lui représentoit si vivement celui de l'enfer, qu'on le voyoit souvent fondre en larmes, et gémir avec amertume sur l'aveugle témérité des pécheurs. Il demanda instamment à son abbé la permission de se retirer au désert, pour y vivre dans un parfait oubli de toutes les choses de ce monde; mais tandis que l'abbé Pierre vécut, il le refusa toujours, à cause de sa jeunesse.

Après la mort de cet abbé, Paul ayant communiqué son dessein à son ami Démétrius, ils se retirèrent ensemble au sommet du mont de Latre, où il y avoit une grotte qui portoit le nom de la mère de Dieu. Démétrius, dans la crainte de n'y pouvoir subsister, proposa de se rapprocher de la laure des Cellibares, située dans la même contrée. Non, dit Paul, il faut demeurer ici. Et de quoi vivrons-nous, reprit Démétrius? Du fruit de ces arbres, répondit Paul en montrant des chênes chargés de glands. Après avoir été huit jours sans manger, ils essayèrent de cette étrange nourriture, qui les fit vomir jusqu'au sang. Démétrius voulut faire quelque plainte, mais Paul, tournant l'aventure en plaisanterie, dit en souriant : Nous nous en porterons mieux, nous voilà purgés de nos mauvaises humeurs.

Démétrius, que l'esprit de Dieu n'appelloit point à une pareille austérité, se rapprocha de la laure, et se joignit à un anachorète fort avancé en âge et non moins en vertu. Il lui dit ce qui lui étoit arrivé avec Paul, et combien il souffroit de le laisser sans secours. Soyez tranquille, mon fils, lui dit le saint vieillard, nous partagerons avec lui les aliments que le Sei-

gneur daignera nous fournir. Démétrius n'eut rien de plus pressé que de porter ces paroles à Paul, qui dit en versant des larmes de reconnaissance : Vous voyez, mon frère, que Dieu n'abandonne pas ceux qui s'abandonnent eux-mêmes entre ses mains. Paul alla dans la suite trouver un saint abbé nommé Athanase, qui, après avoir gouverné un monastère, vivoit en anachorète près la laure du Sauveur sur la même montagne. Il le pria de lui faire construire une colonne auprès de la laure; mais Athanase lui montra une roche escarpée qui formoit une colonne naturelle couronnée d'une grotte comme de son chapiteau. Elle avoit déjà servi de retraite à un saint solitaire pendant la persécution des iconoclastes. Paul y demeura douze ans. Une lampe avec un peu d'huile et une pierre à fusil faisoient tous ses meubles. Sa nourriture consistoit en quelques morceaux de pain que lui apportoit un paysan du voisinage. Il s'abreuvoit de l'eau d'une fontaine qu'il fit sortir de son rocher, et qui coula toujours depuis. Mais afin qu'il ne fût pas privé de l'aliment divin de nos âmes, de temps en temps l'abbé Athanase lui envoyoit un prêtre qui montoit à l'aide d'une échelle et célébroit le saint sacrifice ¹.

Une vie si merveilleuse ne manqua point d'attirer une foule d'admirateurs et d'émulateurs. Les uns se logèrent en des cavernes voisines, les autres construisirent des cabanes; on bâtit un oratoire sous le nom de Saint-Michel, et il se forma insensiblement une communauté nombreuse. Paul, si peu soigneux de sa subsistance, pourvut avec un grand soin à celle de ses disciples, pour éloigner tout prétexte d'inconstance. Il faisoit tellement ses délices de l'oraison et du recueillement, que la joie ou la tristesse se peignoient sur son front, selon qu'on l'obligeoit à parler, ou qu'on le laissoit converser uniquement avec Dieu. C'est ce qu'il fut contraint de déclarer pour l'édification des frères, à qui une altération si sensible de son humeur causoit plus que de l'étonnement. Se trouvant néanmoins importuné à l'excès par les visites de ses disciples et des autres personnes qui affluoiént sans cesse à sa grotte, il se retira secrètement dans l'endroit le plus désert de la

¹ Ms. Bibliot. reg. fol. 204, n. 2450.

montagne, exposé à toutes les injures de l'air, et n'ayant pour compagnie que les bêtes sauvages. On sut encore le trouver et le ramener de temps en temps à la laure, sous prétexte de quelque besoin pressant d'instruire et d'animer les frères. C'est pourquoi il prit le dessein de passer à l'île de Samos. Sa célébrité l'y accompagna. En peu de temps il rétablit les trois laures de cette île, que les Sarrasins avoient ruinées. Cependant les solitaires de Latre, le cherchant de toute part et l'ayant enfin découvert, l'engagèrent encore à revenir. Autant il étoit prompt à suivre les impressions de l'esprit de Dieu, autant il craignoit de les confondre avec ses propres goûts et sa satisfaction personnelle.

Malgré son attrait pour la retraite et l'abstinence, il avoit coutume de faire quelques festins aux fêtes les plus solennelles, et d'y convier beaucoup de monde. Un dimanche de l'octave de Pâques, destiné à l'un de ces repas de charité, l'économe de la communauté se trouva dépourvu de toute provision. Il courut en avertir le saint avec une grande inquiétude. Paul lui reprocha son peu de foi. A l'instant arrivèrent des mulets chargés de pain blanc, de vin, de fromage, d'œufs et de toutes sortes de fruits qu'envoyoit des voisins charitables. Tels étoient les mets que ces vrais solitaires regardoient comme fort délicats, et qu'ils réservoient pour leurs festins. Ils s'en privoient eux-mêmes pour les distribuer à leurs hôtes et aux pauvres. Leur saint guide en particulier avoit tant d'affection pour l'aumône, qu'il donnoit jusqu'à son pain et ses vêtements. Manquant un jour de toute autre chose, il voulut se vendre comme esclave, afin de soulager quelques malheureux au prix de sa propre liberté.

La réputation d'une si haute vertu s'étendit à Constantinople et à Rome. Le pape envoya pour examiner sa manière de vivre et lui en faire le rapport. Pierre, roi des Bulgares, lui écrivit souvent pour se recommander à ses prières. L'empereur Constantin Porphyrogénète le consulta sur différentes expéditions de grande importance, et l'issue ne manqua point de donner lieu au repentir, quand la politique ne se trouva point d'accord avec les lumières de l'homme de Dieu. Paul employa efficacement son crédit auprès de ce

prince, pour faire bannir de Milet et du voisinage, de dangereux manichéens. Il mourut dans la laure de Latre, l'an 956, le 15 de décembre, jour auquel l'église grecque honore sa mémoire. Il exhorta ses moines jusqu'à son dernier soupir, sans jamais vouloir nommer son successeur, quelque instance qu'on lui en pût faire. Il prétendoit leur laisser autant de liberté dans le choix de leur supérieur, qu'il leur avoit toujours demandé de perfection dans leur obéissance.

Peu après sa mort, les miracles s'opérèrent avec tant d'éclat à son tombeau, que les solitaires s'en plainquirent sérieusement à lui-même, comme d'une source de distraction qui les alloit priver des fruits et des saintes douceurs de leur retraite. Un jour que la délivrance d'un énergumène avoit occasioné beaucoup de tumulte dans l'église, un des anciens de la communauté, nommé Siméon, s'approcha de la sépulture du saint, et lui dit, comme s'il eût été vivant : « Est-ce donc là ce que vous nous avez reconmandé touchant la fuite du monde et du tumulte? Ne voyez-vous pas que vous nous préparez des troubles infinis? Ce lieu sera bientôt rempli de femmes et d'enfants, aussi-bien que d'hommes de tout état. Alors que deviendront le recueillement et la régularité? Dites-nous dès aujourd'hui si vous prétendez continuer ces miracles. Dans ce cas-là, nous vous descendrons de la montagne, et nous vous laisserons en bas faire tout ce que vous jugerez à propos. » Cette plainte singulière et respectable par la simplicité même qui la dicta, parut avoir son effet. Depuis ce moment le saint ne guérit plus en public aucun possédé, mais il fit beaucoup d'autres miracles, comme il avoit fait pendant sa vie.

Il avoit témoigné une dévotion toute particulière pour l'image de Jésus-Christ, imprimée miraculeusement, à ce que tout le monde croyoit, en faveur d'Abgar, roi ou seigneur d'Edesse, sur un linge dont le Sauveur s'essuya le visage. Paul fit appliquer sur le suaire d'Edesse un linge de même grandeur, et l'on dit que, quand il l'eût déplié, il y vit une image semblable à l'original. Ce divin monument faisoit alors grand bruit dans tout l'Orient, et surtout à Constantinople, où il avoit été transféré depuis peu, par les soins de l'empereur Romain-Lécapène, qui l'avoit acheté pour deux cents sar-

rasins et douze mille pièces d'argent. Le premier auteur de l'antiquité qui en parle, est l'historien Evagre¹ qui écrivoit dans le cinquième siècle, et qui lui attribue la délivrance d'Edesse assiégée de son temps par Cosroès, roi de Perse. L'histoire orientale parle de sa translation². On trouve toute la suite de cette merveille, dans un discours attribué à l'empereur Constantin Porphyrogénète³, qui, outre les miracles opérés dans les premiers temps à l'occasion de cette image, raconte une foule de prodiges arrivés à sa translation, dans tout le cours du voyage d'Edesse à Constantinople. Elle arriva dans cette dernière ville, le quinzième jour d'août de l'année 944, et fut d'abord déposée dans l'église de Notre-Dame des Blaquernes, où l'empereur célébroit la fête de l'Assomption. Le lendemain on la porta à la grande église, c'est-à-dire, à Sainte-Sophie, pour lui rendre un culte encore plus éclatant. Elle fut enfin placée dans l'église du Phare qui étoit la principale des chapelles du palais. L'église grecque célèbre la fête de cette translation, le jour même de sa première célébration à Constantinople, seizième du mois d'août.

L'empereur Constantin engagea Siméon Métaphraste à seconder son zèle pour la manifestation des merveilles que Dieu se plaît à opérer en faveur de son église, et par le ministère de ses saints. Siméon né (882), d'une famille puissante, doué d'un génie heureux, élevé avec soin, employé aux négociations les plus importantes, et parvenu aux premières charges de l'empire, avoit tous les talents et toutes les commodités nécessaires pour rendre également solide et intéressante la collection des vies de saints qu'il entreprit de donner⁴. Il rassembla une multitude de livres, de mémoires, même de pièces originales. Mais outre le goût de son siècle, qui n'étoit pas celui de la vérité simple et sans fard, il avoit l'esprit naturellement tourné au merveilleux. Trouvant donc trop de simplicité dans les monuments anciens, dans les premiers actes des martyrs, dans les originaux de la vie de plusieurs saints, il en changea, ou, pour mieux dire, il en dénatura tout-à-fait le style, les

¹ Evagr. Hist. iv. c. 27. — ² Elmat, p. 213. — ³ Combef. ad 16 Aug. — ⁴ Pall. p. Albat. de Sim. Boll. préf. gener. l. 1, c. 1, etc.

amplifia avec emphase, y ajouta beaucoup de faits pris ailleurs, et peut-être inventés par un faux zèle, en retrancha des traits peu saillants mais souvent essentiels, dont son esprit plus brillant que judicieux ne sentoit pas l'importance. On peut se convaincre de la justice de cette censure, en confrontant son histoire des saints Taraque, Probe et Andronique, avec les actes primitifs de ces martyrs, qui ont été retrouvés de nos jours. Ce sont ces ouvrages de Siméon qui lui ont fait donner le surnom de Métaphraste, qui ne signifie pas seulement traducteur, mais auteur de gloses et de paraphrases. Comme il s'étoit rendu fort célèbre par ses écrits outre les vies de saints qu'il a composées en grand nombre, on lui en a attribué encore beaucoup d'autres qu'il est difficile de démêler des siennes: ce qui rend toutes celles de cet âge, ou de ce style, raisonnablement suspectes. On ne peut s'y fier qu'autant qu'elles sont appuyées par des monuments plus sûrs. Siméon Métaphraste mourut vers l'an 976. Les Grecs font sa fête avec solennité, le 27 novembre.

Constantin Porphyrogénète s'efforça de faire refleurir généralement toutes les sciences et tous les arts extrêmement déchus par la négligence de ses prédécesseurs¹. Il régna encore quinze ans, depuis qu'il fut délivré de Romain-Lécapène et de ses enfants. Libre alors, et seul maître de l'empire, il chercha de tous côtés les hommes à talents, et n'eut rien plus à cœur que de les multiplier. Il rétablit les écoles, il honora jusqu'aux étudiants de ses libéralités et de sa faveur; il s'entretenoit familièrement avec eux, leur proposoit des récompenses, et les faisoit manger à sa table. Il s'étoit rendu lui-même si habile jusque dans les arts mécaniques, qu'il corrigeoit les meilleurs ouvriers. Mais c'est là que se bornèrent toutes les espérances qu'il avoit fait concevoir de lui lorsqu'il s'étoit vu libre et seul empereur. Il marqua toujours, à la vérité, beaucoup de religion à l'extérieur, n'allant jamais à l'église dans les jours de solennité, sans faire des offrandes magnifiques en ornements précieux, en vases d'or, en pierreries du plus grand prix. Mais il étoit sujet au vin et à la colère, d'une sévérité dans les châtimens

¹ Post. Theoph. Cedr.

qui tenoit de la cruauté, d'une paresse qui lui faisoit donner les emplois sans aucun discernement : ce qui porta la corruption des ministres aux derniers excès, et rendit tout véral à la cour.

Dès l'année 948, il avoit fait couronner empereur son fils Romain qui n'avoit que dix ans, et qui, à peine parvenu à vingt, se lassa de sa dépendance, et lui fit donner du poison dans une médecine. Constantin, qui ne l'avoit prise qu'en partie, ne laissa point que de tomber dans une langueur incurable, dont il mourut enfin au mois de novembre de l'an 959; avec la réputation d'un savant du premier ordre et d'un très-médiocre empereur. Pour distinguer son successeur du dernier empereur de même nom, on le nomme Romain le Jeune. Son règne fut tel qu'on pouvoit l'attendre d'un parricide. Il n'en usa guère mieux avec sa mère Hélène qu'avec l'empereur son père. Il la chassa du palais, sans lui laisser la consolation de vivre avec les princesses ses filles, qu'il contraignit à se faire religieuses, ce qui fit mourir l'impératrice de chagrin. Ensuite il s'abandonna à une débauche effrénée, et mourut à l'âge de vingt-quatre ans, après en avoir régné moins de trois et demi. Il laissa pour héritiers ses fils Basile et Constantin : mais leur bas âge empêcha qu'ils ne montassent sitôt sur le trône.

Nicéphore Phocas, capitaine illustre par plusieurs victoires qu'il avoit remportées sur les Musulmans et sur les Russes, fut proclamé empereur, dès le 2 juillet 963, par l'armée qu'il commandoit; et le 6 août suivant, il fut couronné à Constantinople. Quelques semaines après il épousa l'impératrice Théophanon, veuve de Romain, étant lui-même veuf.

Cependant l'empereur Othon rechercha l'alliance des Grecs pour le jeune Othon son fils, que le pape Jean XIII avoit couronné empereur d'Occident le jour de Noël 967¹. L'année suivante, il envoya Luitprand, évêque de Crémone, à Constantinople, et le chargea de demander en mariage pour le jeune Othon, la princesse Anne, fille de l'empereur Romain le Jeune et de l'impératrice Théophanon remariée à Nicéphore. Les Grecs n'avoient pas encore digéré l'affront qu'ils prétendoient avoir reçu par l'élévation des princes d'Occident à l'em-

¹ Legat. Lu tpr.

pire de l'ancienne Rome. L'ambassadeur, à son débarquement, fut comme emprisonné dans un palais, où il n'avoit communication avec personne. Trois jours après, on le conduisit au pied d'un trône sur lequel étoit assis, selon le portrait qu'il nous a laissé de Nicéphore, un homme de très-petite taille, la tête grosse, le teint fort brun, les yeux petits, les cheveux longs, la barbe large, le ventre gros et les jambes fort courtes. A la gauche de Nicéphore, et plus bas, étoient assis les deux jeunes princes Basile et Constantin, ses beaux-fils. L'empereur prenant la parole, dit à Luitprand : « J'aurois voulu vous recevoir avec distinction ; mais les procédés de votre maître ne me l'ont pas permis. » Là dessus il se plaignit des actes d'autorité et de rigueur exercés par Othon dans la ville de Rome, et de ses entreprises sur plusieurs villes que les Grecs occupoient encore dans l'Italie.

Luitprand, à qui cette fierté de théâtre n'imposa point, répondit en ces termes : « Mon maître n'a point exercé de tyrannie sur la ville de Rome, mais il l'a délivrée au contraire du joug de ses oppresseurs. Elle gémissoit sous la puissance de femmes prostituées et d'hommes encore plus méprisables. Dans quelle léthargie s'endormoient alors vos prédécesseurs, ces empereurs romains qui ne l'étoient que de nom, sans en remplir aucun devoir ? Le grand Othon n'en a pas usé de la même manière. Poussé du désir de rendre à l'Eglise sa première splendeur, il est venu des extrémités du monde pour délivrer des méchants la grande Rome, et rétablir la puissance du successeur du prince des apôtres ; et quand il s'est élevé des rebelles contre une autorité si sainte, il les a punis comme des parricides et des sacrilèges, suivant les lois de Théodose, de Justinien et des autres empereurs. » Luitprand répondit ensuite aux plaintes de Nicéphore concernant les entreprises des l'empereur d'Occident sur la Pouille, d'où les Grecs fomentoient les troubles du reste de l'Italie, et les incursions même des Sarrasins ; puis il fit la proposition du mariage entre le jeune empereur Othon et la princesse Anne. Nicéphore différa de répondre, sous prétexte d'une procession qu'il faisoit célébrer ce jour-là, et dont l'heure étoit arrivée.

La description qu'en fait Luitprand, donne de la majesté

de ces empereurs une idée qui répond à celle de leur burlesque hauteur. Il dit que depuis le palais jusqu'à Saincte-Sophie, il y avoit une multitude de petits marchands et d'ouvriers rangés en deux haies, nu-pieds pour la plupart, armés de dards et de boucliers rouillés. Les grands qui accompagnoient l'empereur, avoient des habits de cérémonie, mais si vieux et si usés, que le cortège eût été beaucoup mieux en habits bourgeois. Il n'y avoit que l'empereur qui portât de l'or et des pierres; mais ces ornements impériaux, faits pour des hommes d'une tout autre taille que la sienne, paroissent sur lui des habits d'emprunt, plus propres à une farce qu'à une cérémonie auguste. Des chantes, apostés sur une haute estrade, crièrent quand il passa : « Voilà l'étoile du matin, l'aurore des beaux jours, le fléau des Musulmans : Peuples, adorez votre empereur, et courbez la tête sous sa puissance immortelle. »

Toutefois, malgré cette espèce d'apothéose, Nicéphore fit manger l'ambassadeur à sa table. Mais voulant prolonger son triomphe, et donnant assez grossièrement carrière à sa maligne vanité : « Vous n'êtes pas des Romains, lui dit-il; vous n'êtes que des Lombards. Vous nous rendez justice, repartit Luitprand. Nous autres Occidentaux, soit Francs, soit Saxons, et Lombards si vous voulez, nous n'avons pas de plus grande injure à dire aujourd'hui à un homme, que de l'appeler Romain. Nous n'attachons plus à ce terme qu'une idée de bassesse, de fourberie, d'avarice, d'impudicité et de lâcheté. » Une autre fois que Nicéphore admit encore Luitprand à sa table, avec le patriarche et plusieurs évêques, il fit tomber le propos sur la religion, et lui demanda quels conciles recevoient les Occidentaux. Luitprand répondit : Les saints conciles de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse, de Chalcedoine, d'Antioche, de Carthage, d'Ancyre. L'empereur reprit avec un souris moqueur : « Vous oubliez celui de Saxe; mais il est si nouveau, que nous ne l'avons pas encore par écrit. » Luitprand repartit : « Comme c'est à la partie malade qu'il faut appliquer le remède, on a célébré chez vous les conciles, parce que les hérésies y ont pris naissance. Si la foi est nouvelle en Saxe, aussi y est-elle vigoureuse et soutenue des œuvres. Ici au contraire sa vieillesse ne paroît que trop à son affoiblissement et à sa décadence.

Cette manière de procéder n'acheminoit pas sans doute vers l'alliance que l'ambassadeur étoit venu négocier, mais il en avoit reconnu l'impossibilité aux propositions extravagantes des Grecs. Ils n'avoient pas rougi de demander pour préliminaire, la restitution de Ravenne, de Rome et de toute l'Italie méridionale; ou du moins qu'Othon laissât Rome en liberté et abandonnât les princes de Capoue et de Bénévent. C'est pourquoi Luitprand, ne songeant plus qu'à soutenir la dignité de l'empereur dont il étoit le ministre, répondit en ces termes pleins de vigueur : « Eh ! qui tient Rome en servitude ? Mon maître ne laisse-t-il pas à l'église romaine la libre jouissance de tous les biens que les empereurs lui ont donnés dans toute l'étendue de l'Occident ? Pour ce qui est de l'Italie en particulier, de la Saxe, de la Bavière, de tous les royaumes du grand Othon, je ne suis pas chrétien, s'il en retient aucune ville ou aucun village, s'il s'approprie le dernier des vassaux ou des serfs qui appartiennent au pape. C'est à l'empereur votre maître de rendre à l'église romaine toute sa liberté et son ancienne puissance, en lui remettant les biens que le grand Constantin, fondateur de cette ville, lui avoit donnés en Orient comme en Occident. »

Il arriva cependant des nonces du pape Jean XIII, vers Nicéphore, afin de faciliter l'alliance des deux empereurs; mais le pape dans ses lettres donnoit à Othon le titre d'empereur des Romains, et qualifioit Nicéphore empereur des Grecs. Ceux-ci en furent extrêmement irrités, et s'en exprimèrent d'un ton à faire sentir autant l'oubli du sens commun, que celui de la décence et de la propriété dans les expressions. « Quelle insolence, disoient-ils, dans un misérable barbare ! Comment la mer a-t-elle souffert ce blasphémateur, sans engloutir le vaisseau qui le portoit ? Mais que ferons-nous à ces malheureux ? Nous profanerions nos mains, en les trempant dans leur sang abject et servile. » Christophe, eunuque et patrice, eut à ce sujet une explication avec Luitprand. « Le pape de Rome, lui dit-il, si l'on doit nommer pape l'ami du fils adultère et sacrilège d'Alberic, ce pape dans ses lettres traite le grand Nicéphore d'empereur des Grecs, et l'on ne sauroit douter qu'il ne l'ait fait par le conseil de votre maître.

Ignorez-vous donc que quand Constantin transféra ici l'empire, il y amena le sénat avec toute la noblesse de Rome, et ne laissa dans cette ville dégradée que de vils esclaves, quelques artisans et la lie du peuple? » Luitprand répondit avec une déférence ironique; « Le pape, loin d'offenser l'empereur, a cru lui faire plaisir. Comme vous avez changé les mœurs des Romains, aussi bien que leur habit et leur langue, il aura pensé que le nom de romains vous déplaisoit pareillement. Mais à cela ne tienne : il changera dans la suite, si cela peut vous plaire, l'adresse de ses lettres. » On voulut bien paroître satisfait de cette réponse, et l'on remit à l'ambassadeur une lettre de Nicéphore pour Othon. « Quant au pape, nous ne le jugeons pas digne, dit-on, de recevoir des lettres impériales. C'est bien assez pour lui de cette réponse que lui fait le curopalate. Encore ne voulons-nous pas l'envoyer par les misérables qu'il a pris pour nonces. C'est vous que nous en chargeons, et faites-lui bien entendre que s'il ne se corrige, il est perdu sans ressource. » Tels étoient le ton et les procédés de ces prétendus successeurs des Romains, plus propres à remplir une scène de mimes, qu'à retracer la gravité noble et majestueuse de l'ancienne Rome.

Luitprand ne donne pas une idée plus avantageuse des évêques de la Grèce qu'il rencontra sur sa route, et chez lesquels il ne trouva ni honnêteté, ni hospitalité. Ils sont eunuques, dit-il, pour la plupart, très-pécunieux par les sommes qu'ils ont en dépôt dans leurs coffres, et très-misérables dans leur manière de vivre. Et par esprit d'épargne, et par bassesse d'âme, ils mangent seuls à une petite table nue. Un biscuit de mer, avec quelques herbes et de l'eau chaude, fait tout leur repas. Eux-mêmes vendent et achètent en public, ouvrent et ferment leurs portes. Outre leurs inclinations sordides, les tributs qui leur étoient imposés en réduisoient un grand nombre à vivre de la sorte. L'évêque de Leucate dit à Luitprand que son église payoit chaque année cent sous d'or à Nicéphore, et les autres à proportion.

Cet empereur ne supprima pas seulement les pensions que ses prédécesseurs avoient accordées aux églises et à toutes les maisons de piété; mais il leur défendit par une loi générale d'accroître leurs immeubles, quelque modiques qu'ils fussent,

sous le vague prétexte que les évêques employoient mal le patrimoine des pauvres. À la mort des évêques, il envoyoit des commissaires pour régler les frais des funérailles, et il appliquoit à son profit le reste des biens. Une innovation qui parut encore plus étonnante, ce fut une loi que souscrivirent quelques prélats courtisans, et qui défendoit d'élire ou d'ordonner dans la suite aucun évêque, sans un ordre exprès de l'empereur. Il s'attira par-là et par plusieurs autres entreprises inconsidérées, une haine que ne purent éteindre des avantages très-considérables qu'il remporta sur les Musulmans. Telles furent la conquête des îles de Crète et de Chypre, la prise de Tarse et de toutes les bonnes places de la Cilicie, avec des succès encore plus brillants en Syrie et en Phénicie. Il se fût même emparé d'Antioche, si par une foiblesse d'esprit fort commune alors parmi les Grecs, il n'eût ajouté foi aux traditions superstitieuses du vulgaire, prévenu que l'empereur mourroit sitôt que cette ville seroit prise. Il donna ordre au patrice Burzès de se borner à la bloquer, et poussa les Musulmans au loin avec tant de vigueur, qu'ils brûlèrent de dépit, Jean, patriarche de Jérusalem, et l'église magnifique du Saint-Sépulcre (969) : mais le patrice, méprisant les préjugés populaires et profitant de l'occasion avec habileté, pressa vivement et prit Antioche.

Les traitements injurieux dont Nicéphore paya ce service, mirent le comble au mécontentement général. Il n'y eut pas jusqu'à l'impératrice Théophanon, qui, ne pouvant plus souffrir son époux, ne conjurât sa perte. Elle appela Jean, surnommé Zimisquès ou le Petit, à cause de sa taille, grand homme de guerre, illustré par plusieurs victoires, et que Nicéphore, sur quelques soupçons, retenoit au-delà du détroit dans la ville de Chalcédoine. Il aborda de nuit sous les fenêtres du palais, où on le monta lui sixième, avec des cordes et des paniers. Ils tuèrent Nicéphore dans le sommeil, puis lui coupèrent la tête, et la montrèrent à ceux qui venoient à son secours. Jean Zimisquès fut aussitôt reconnu empereur avec les deux jeunes princes Basile et Constantin, issus du mariage de Théophanon avec Romain le Jeune. Quelques jours après, à la fête de Noël 969, il fut couronné par le patriarche Po-

lyeucte, dont il surmonta la foible résistance, en assurant qu'il n'avoit pas mis la main sur Nicéphore, mais que d'autres lui avoient ôté la vie par ordre de l'impératrice. Le patriarche exigea que cette princesse fût chassée du palais et les meurtriers bannis, ce qui fut exécuté ponctuellement par Zimisquès, charmé de recueillir ainsi le fruit de son crime et d'en faire retomber tout l'odieux sur ses complices. Il révoqua aussi les lois dressées par Nicéphore au préjudice de l'Église, et rappela les évêques bannis pour n'avoir pas voulu y souscrire.

Peu après son retour de Constantinople, Luitprand en composa la relation, où se trouve le tableau que nous venons de présenter des mœurs grecques de son temps. Ce fut le dernier de ses ouvrages. Il avoit écrit auparavant, n'étant encore que diacre de Pavie, l'histoire de ce qui s'étoit passé en Italie, principalement depuis l'établissement des Sarrasins à Fressinet en 891, jusqu'au conciliabule d'Othon contre Jean XII en 963, ainsi qu'on l'a déjà remarqué. Sa narration présente autant d'esprit que ses conférences avec l'empereur et les grands de Constantinople; mais on n'y trouve ni goût, ni même un jugement bien épuré. Son érudition étonnante pour un siècle accusé de tant d'ignorance, y est prodiguée hors de propos, et souvent avec un étalage puéril. Mais ce qu'il y a de plus inconséquent dans cet ouvrage composé par un diacre, et dédié à un évêque, c'est le ton plaisant poussé jusqu'à une bouffonnerie, et quelquefois jusqu'à une licence qui offenseroit aujourd'hui la pudeur.

Atton, évêque de Verceil, dont nous avons déjà parlé, vivoit peut-être encore. Sans revenir sur ce que nous avons dit de son traité des souffrances de l'Église, où l'on a pu voir qu'il avoit des sentiments et un caractère de gravité bien différents de ceux de Luitprand son contemporain, nous devons faire observer encore que, s'il soutient que les évêques ne peuvent être condamnés que par le pape, c'est qu'il parle d'une condamnation définitive et perpétuelle. Cela se voit par cela même qu'il avoue que l'instruction de leurs procès peut être faite par le concile de la province²; d'où il suit qu'il y a dès

¹ Fin du liv. 28. — ² Spicil. t. VIII, p. 44.

lors un premier jugement. On se rappelle ce qui a été dit, à l'occasion de Riculfe de Mayence (885), que cette doctrine est bien plus ancienne que les fausses décrétales, et que celles-ci n'auroient pu l'établir, comme le prétendent quelques écrivains catholiques, qui se sont fait sur ce point les échos des protestants¹. Ce sage et savant évêque montre également beaucoup de prudence et de pénétration, lorsqu'il s'élève contre les épreuves abusives, et surtout contre le duel. Dans tous les cas, dit-il, où l'on puisse l'employer, c'est tenter le Seigneur, qui n'est point obligé à faire des miracles pour donner la victoire à la bonne cause; et dans le cas du succès, c'est toujours prendre part, contre les canons, à l'effusion du sang humain et presque du sang innocent, puisque le champion n'est pas le coupable: c'est commettre un vrai crime pour se décharger d'une fausse accusation. Quant à l'épreuve du jurement, il étoit d'usage, au défaut des autres moyens de justification, non-seulement que l'accusé, fût-il évêque, se purgeât lui-même par serment, mais qu'on fit jurer avec lui ses confrères. Atton soutient que suivant le droit naturel, il suffit, pour absoudre l'accusé, qu'il n'y ait point de preuve acquise contre lui; qu'il est aussi contraire à la raison qu'à l'Evangile, et de faire jurer un homme en ce cas sur sa propre innocence, parce que c'est jurer en vain, et de le réputer coupable, faute de trouver des zélateurs qui jurent pour un malheureux.

Dans la seconde partie, où l'auteur traite de l'ordination des évêques, on a vu comment il s'élève avec force contre les princes qui, au mépris des lois de l'Eglise, font de leur seule volonté la règle des élections: « Arbitres impérieux, dit-il, qui se tiennent offensés qu'un prélat, quel que soit son mérite; soit élu par d'autres que par eux, ou qu'on rejette celui qu'ils

¹ Ceux, dit Bergier, qui ont imaginé que l'autorité des papes étoit fondée sur les fausses décrétales, n'ont pas été fort habiles. Cette autorité étoit établie par l'usage, lorsque les fausses décrétales parurent. Le faussaire qui les forgea, ne fit qu'ériger en lois anciennes la discipline et la jurisprudence qu'il voyoit régner de son temps; il n'avoit été ni excité ni soudoyé par les papes. Grotius convient (*Lib de Antichristo*) que ceux-ci, loin de soutenir et de favoriser les faussaires, les ont toujours condamnés et réprimés, et qu'ils n'ont pas cessé d'encourager les habiles critiques. Diction Théol. art. pape.

protégent, quelque indigne qu'il soit. La manie de la protection va jusqu'à élever à l'épiscopat, jusqu'à constituer docteurs et pères spirituels, des enfants qui ne savent pas les premiers éléments de la religion. Cependant on oblige le peuple de rendre témoignage à la dignité du sujet, auquel il est manifestement impossible de l'avoir acquise. La plupart des assistants rient d'une illusion si visible : ces fantômes de pasteurs deviennent à jamais l'objet du mépris, de l'oppression, et quelquefois d'une violence homicide. » La troisième partie, qui traite des biens ecclésiastiques, nous apprend à quel point étoit montée la coutume de les piller, à la mort ou à l'expulsion des prélats. On vidait la maison, les granges, les celliers ; on vendait les fruits même à récolter, et quelquefois les fonds sous le nom du titulaire futur, et l'on différait son ordination jusqu'à ce que tout fût consumé.

Nous avons aussi un capitulaire d'Atton de Verceil, dans le goût de celui de Théodulfe d'Orléans, c'est-à-dire, une instruction générale pour le peuple et le clergé, tirée principalement des conciles ¹. On y voit que tous les prêtres, les diacres et les sous-diacres devoient savoir par cœur la foi catholique, c'est-à-dire, suivant le style du temps, le symbole de saint Athanase ; que les conférences des curés et des clercs, instituées dans le siècle précédent, comme on le voit par les statuts synodaux de Riculfe de Soissons, se faisoient au commencement de chaque mois, d'où leur est venu le nom de calendes. On nous apprend encore que les pénitences publiques s'imposoient le mercredi des Cendres : le curé en conservoit un état par écrit et devoit observer avec soin la conduite du pénitent. S'il voyoit en lui une ferveur extraordinaire, ou s'il le trouvoit en péril de mort, il en devoit avertir l'évêque, et en son absence, les cardinaux, c'est-à-dire, les prêtres de la cathédrale, afin d'avancer l'absolution.

Dans quelques autres instructions en forme de lettres sur différents sujets de discipline, Atton défend à ses diocésains de fêter le vendredi, à l'exemple des Musulmans ; de croire aux signes du ciel, aux augures, et aux prédictions de certains charlatans qui se donnoient pour prophètes. Il prétend que le fil-

¹ Spicil. t. viii, p. 1.

leul ne peut épouser la fille de son parrain Il explique le nom de prêtresse et de diaconesse qu'on trouve dans quelques canons, tant par l'usage ancien d'employer les femmes à l'instruction familière et aux cérémonies du baptême des autres femmes, que par l'usage commun d'étendre aux épouses le titre de leurs époux, c'est-à-dire, de qualifier de prêtresses et de diaconesses les femmes que les prêtres et les diacres avoient épousées avant leur ordination. On voit par-là, et mieux encore par ce qui suit, que la continence des clercs, quels que fussent les ténèbres et les désordres de ce siècle, y étoit regardée comme prescrite et nécessaire. « Quelques-uns d'entre eux, dit le même auteur, sont tellement esclaves du vice de la chair, qu'ils ont dans leurs logis des concubines, avec lesquelles ils demeurent tranquillement et mangent publiquement. Le soin de leur fortune leur fait feindre d'abord de garder la continence; puis, quand ils sont agrégés au service ecclésiastique, ils revêtent ces malheureuses des dépouilles des pauvres, et à leur mort ils les rendent héritières des aumônes des fidèles. Ainsi le nom du Seigneur est-il blasphémé; car si ces épouses incertaines, ou leurs enfants équivoques, prennent querelle avec leurs voisins, la chaleur des clercs à les secourir atteste qu'ils en sont les pères, et trahit tout à la fois la nature et leur infamie. Que si les officiers de justice surviennent pour enlever la concubine démasquée, le clerc impudique se décèle encore mieux par ses alarmes, ses sollicitations et ses offres. On peut se rappeler que les canons condamnoient à la servitude les concubines des clercs¹. C'est ainsi qu'Atton de Verceil et plusieurs autres évêques d'Italie ne cessoient de marquer leur zèle pour la discipline, et leur habileté dans les sciences ecclésiastiques.

Dans le même temps, Flodoard ou Frodoard, chanoine de Reims, et curé de Cormici et de Coroy, fut dans le second ordre du clergé un des premiers ornements de l'église de France, tant par ses vertus que par ses connoissances et son vrai génie². Il naquit vers l'an 894, à Epernai sur Marne, et mourut en 966. Ainsi sa chronique qui commence en 917 et finit en 965, ne contient que ce qu'il a pu voir et discuter

¹ Conc. Hispal. can. 3. — ² Sæc. v, Bened. pag. 325.

par lui-même, dans l'espace de sa vie, où il jouissoit de toute la force de sa raison. Aussi y trouve-t-on un choix si judicieux des événements intéressants et mémorables, soit de France, soit des pays voisins, que nous n'avons pas cru pouvoir puiser à une meilleure source. Son Histoire de l'église de Reims, divisée en quatre livres, comprend toute la suite des faits depuis sa fondation jusqu'au temps de l'auteur, qui les a tirés des archives dont il étoit gardien, des actes des martyrs et des autres saints, de ceux des conciles, des lettres des papes, et des autres pièces originales. Flodoard fut élu évêque de Noyon; mais il céda au doyen de Saint-Médard, nommé Foucher, avec un détachement qui pourroit décider seul de la solidité de toutes ses vertus. Il se rendit particulièrement recommandable par la pureté de ses mœurs.

Sainte Mathilde, mère d'Othon I.^{er}, fit éclater jusque sur le trône les vertus qu'on auroit admirées dans une sainte religieuse¹. Ayant été élevée dès son enfance au monastère d'Erford, sous la main de son aïeule, qui en étoit abbesse, et n'en étant sortie que pour épouser l'empereur Henri, loin de se laisser corrompre par les vanités du siècle, elle n'en avoit paru environnée que pour en mieux sentir le vide et le péril. Obligée de paroître sous l'or et les pierreries, elle ne s'en consolait que par les moyens que lui fournissoit son rang pour exercer sa charité dans toute son étendue. Pour prier la nuit elle se levait d'auprès du roi son époux, qui par respect pour sa vertu feignoit de ne pas s'en apercevoir. Après la mort de ce prince, elle se retira au monastère de Quedlimbourg qu'elle avoit fondé, et en observa toute la discipline régulière. À l'air de dignité qui éclatoit dans toutes ses actions et tous ses discours, elle joignit une réserve et une modestie qui le disputoit à la plus timide des vierges. Outre les offices où'elle assistoit la nuit aussi-bien que le jour, elle prioit encore long-temps devant et après. Elle ne cessoit point de faire offrir le saint sacrifice pour l'âme de son époux. Tout le reste de sa vie, elle observa le huitième jour de la mort du roi, le trentième et l'anniversaire.

Elle signala sa patience et son détachement dans une persé-

¹ Act. sac. v, Bened. p. 247.

cution qu'elle eut à soutenir de la part des princes ses fils, auprès desquels elle fut accusée d'avoir consumé en aumônes une partie notable des revenus de l'état. On la réduisit d'abord à céder tout ce que le roi Henri lui avoit donné pour son douaire ; mais le roi Othon, attribuant à cette dureté quelques mauvais succès qu'il eut ensuite à la guerre, demanda pardon à la sainte reine, lui rendit, avec tout son crédit, les terres qu'on lui avoit ôtées, et la seconda depuis dans la plupart de ses bonnes œuvres. Ce fut par son secours qu'elle fonda plusieurs églises et cinq monastères, entre autres celui de Polden, au duché de Brunswick, où l'on vit jusqu'à trois mille moines. Elle donnoit à manger aux pauvres deux fois par jour, et prenoit tant de plaisir à exercer cette bienfaisance évangélique, qu'elle faisoit porter dans ses voyages des nourritures et des provisions de toute espèce. Dans les villes où elle séjournoit l'hiver, elle prenoit soin qu'on allumât pour les pauvres des feux qui duroient le jour et la nuit. Elle avoit recommandé à une religieuse de confiance qui la servoit, de n'en laisser passer aucun sans lui faire l'aumône. Le samedi, jour auquel le roi son époux étoit mort, elle redoubloit ses charités, faisoit préparer un bain pour les pauvres passants, les servoit quelquefois de ses propres mains, puis les conduisoit dans une chambre où elle leur distribuoit des vêtements.

Elle tomba malade au monastère de Quedlimbourg, qui fut bientôt investi d'une infinité de personnes de tout état, à qui sa vie étoit si justement chère. La visite de son petit-fils Guillaume, archevêque de Mayence, lui causa une joie toute particulière. « Je ne doute pas, lui dit-elle à son premier abord, que Dieu lui-même ne vous conduise vers moi ; personne, depuis la perte de mon fils Brunon, n'étant plus propre que vous à m'assister dans ce dernier passage. Commencez par entendre ma confession, puis vous irez à l'Eglise dire la messe pour mes péchés et pour l'âme du roi mon époux et votre père. Après la messe, l'archevêque la revint trouver, lui donna une seconde absolution, puis l'onction de l'huile sainte et le viatique. Voyant après quelques jours qu'elle n'étoit pas encore si près de sa fin, il lui demanda la permission de retourner vers ses ouailles. Elle voulut lui faire quelque présent qui lui

rappelât son souvenir : mais comme elle avoit tout donné, elle ne put lui offrir qu'un drap mortuaire, de ceux qu'elle avoit réservés pour sa propre sépulture, disant qu'il en avoit un besoin plus pressant qu'elle-même. En effet, l'archevêque Guillaume mourut subitement en route. Sa sainte mère lui survécut douze jours ; et le douzième, elle fit appeler de grand matin les prêtres ainsi que les religieuses, puis ordonna de ne refuser l'entrée à qui que ce fût de la multitude nombreuse de l'un et de l'autre sexe qui étoit accourue pour la voir. Elle donna les avis convenables à chacun, spécialement à l'abbesse sa petite-fille, nommée Mathilde comme sa sainte aïeule. Elle fit célébrer la messe, reçut de nouveau le corps de Notre-Seigneur, se coucha par terre sur un cilice, se mit de ses propres mains de la cendre sur la tête, et mourut ainsi le quatorzième de mars 968, jour auquel l'Église honore sa mémoire.

Saint Udalric, évêque et libérateur d'Ausbourg, continuoit à faire le bonheur de son peuple et l'édification de toute l'Allemagne¹. Mais se voyant fort avancé en âge, et voulant s'appliquer avec plus de liberté à la méditation des choses éternelles, il résolut de prendre l'habit de l'état monastique, comme il en pratiquoit déjà la règle. Comme l'empereur Othon aimoit singulièrement le saint évêque, Udalric le pria de trouver bon qu'il se bornât à ses fonctions spirituelles, de donner à son neveu Adalbéron l'administration du temporel de son évêché, et d'assurer à l'administrateur le titre même de pasteur et la chaire épiscopale. L'empereur ayant tout accordé, l'évêque prit aussitôt un habit de moine, et son neveu Adalbéron porta publiquement la férule ou bâton pastoral. La connoissance de la vérité n'est pas toujours donnée à la piété la plus éminente. La multitude des évêques, dont la plupart n'avoient pas la même sainteté qu'Udalric, fut scandalisée que son neveu s'attribuât contre les canons les honneurs de l'épiscopat, du vivant de l'évêque titulaire. On examina l'affaire dans un concile qui se tint à Ingelheim pendant l'automne de l'année 972. Il y fut statué qu'Adalbéron seroit exclu de l'épiscopat, s'il ne juroit que c'étoit par ignorance ou inadvertance, et sans nul mé-

¹ Act. sac. v, Bened. p. 415.

pris des canons, qu'il s'étoit saisi de la puissance épiscopale en prenant la fêrûle. Adalbéron parut au concile avec son oncle, et fit le serment qu'on lui demandoit ; après quoi Udalric proposa de conférer l'ordination à son neveu. Mais les plus éclairés d'entre les prélats le prirent en particulier, et lui parlèrent en ces termes : « Vous qui avez toujours vécu sans reproche, et qui savez si bien les canons, il vous convient moins qu'à personne d'ouvrir la porte aux abus qui peuvent avoir lieu, si du vivant d'un évêque on en ordonne un autre en sa place. Ils lui firent ensuite espérer qu'Adalbéron ayant toutes les qualités propres à l'épiscopat, ils ne lui donneroient point d'autre successeur. Mais la mort d'Adalbéron, qui arriva subitement au printemps de l'année suivante, fit le dénouement le plus simple de cette affaire.

Peu de temps après mourut l'empereur Othon, le septième jour de mai de cette année 973, qui étoit le mercredi d'avant la Pentecôte. Il avoit encore assisté ce jour-là à matines, à la messe, aux vêpres, et fait ses aumônes. Après le *Magnificat*, il setrouvatout à coup si mal, qu'on le crut mort. On le fit cependant revenir de sa foiblesse, on lui donna le corps et le sang de Notre-Seigneur ; il expira tranquillement après l'avoir reçu. La sagesse de son règne, sa vigueur aussi-bien soutenue que le permettoit la fierté ombrageuse des grands vassaux de l'empire, les glorieux exploits de sa valeur, toutes ses vertus impériales et chrétiennes lui ont fait donner le surnom de Grand ; le lendemain de son trépas, son fils Othon II, déjà couronné empereur par le pape, (967), fut élu de nouveau par le peuple, qui ensuite lui prêta serment de fidélité.

Pendant deux mois que saint Udalric survécut à l'empereur, il fit beaucoup de prières et d'aumônes pour ce prince. Il ne cessa point de célébrer journallement le saint sacrifice, tant que ses forces lui permirent de se tenir debout ; et quand il ne put plus dire la messe, il se fit mener à l'église pour l'entendre. Après avoir récité l'office et tout le psautier, il se faisoit lire des livres de piété, et s'entretenoit de Dieu avec des personnes pieuses.

Un jour il s'écria, comme en s'éveillant d'un profond sommeil : « Hélas ! hélas ! je voudrois n'avoir jamais vu mon neveu Adalbéron. Ils ne veulent point me recevoir au ciel, que je

n'aie été puni d'avoir condescendu à ses désirs. » Le jour de la saint Jean, par une révolution qu'il crut miraculeuse, il se sentit assez fort pour aller à l'église, et célébrer deux messes de suite. La veille de saint Pierre, qui étoit un dimanche, il crut que son dernier moment étoit arrivé : il se baigna, se revêtit des habits préparés pour ses funérailles, et attendit ainsi la mort. Mais il vécut jusqu'au 4 de juillet, où, se sentant enfin près de mourir, il fit étendre en croix de la cendre qu'on aspergea d'eau bénite, et y demeura couché jusqu'à ce qu'il expirât. Il se fit à son tombeau plusieurs miracles qui furent examinés à Rome, ainsi que ses vertus, et qui le firent mettre solennellement au nombre des saints, vingt ans après sa mort (993). La bulle en fut expédiée par le pape Jean XVI, souscrite par ce pontife, par cinq évêques des environs de Rome, neuf prélâtres-cardinaux et trois diacres. C'est le premier acte authentique qui nous reste d'une canonisation faite en forme par le saint Siège.

Le pape Jean XIII étoit mort un an avant saint Udalric, le 5 ou le 6 de septembre 972, après avoir occupé près de sept ans la chaire de saint Pierre. Ce fut lui qui érigea les archevêchés de Capoue et de Bénévent, dans la partie méridionale de l'Italie où jusqu'alors on n'avoit point reconnu d'autre église métropolitaine que celle de Rome. Les Grecs de leur côté firent une métropole de l'église d'Otrante : le patriarche de Constantinople fit remettre à l'évêque de ce siège des lettres qui l'institutoient archevêque, avec pouvoir de consacrer cinq nouveaux évêques, tant en Pouille que dans la Calabre, de la domination des Grecs. L'esprit de rivalité alla jusqu'à ne plus permettre qu'on célébrât l'office en latin dans aucune église de ces districts.

Les désordres qui affligèrent l'église romaine après la mort de Jean XIII, augmentèrent encore l'aversion méprisante, tant des Grecs que des autres ennemis de la sainte unité. Le successeur de Jean fut Benoît VI, qu'on ordonna pape sur la fin de l'an 972. Il ne tint le saint Siège qu'environ dix-huit mois. Comme il vouloit maintenir les droits de l'Eglise et de l'empire, le séditieux Crescentius, fils de la fameuse Théodora, se saisit de Benoît, et le jeta dans une prison où il fut, dit-on, étranglé

dans le cours de l'année 974. Francon, diacre de l'église romaine, ordonné pape sous le nom de Boniface VII, soit avant, soit après la mort de Benoît VI, selon les opinions des auteurs divers, fut rejeté généralement comme antipape, un mois après son élection, et s'enfuit à Constantinople. Alors on élut Donus II, que quelques historiens placent mal à propos avant Benoît. Il en est même qui le retranchent du nombre des successeurs de saint Pierre : mais le nombre et l'autorité des anciens qui l'ont reconnu pour chef de l'Eglise, ne permettent pas de révoquer en doute la validité de son titre, que la seule obscurité de son pontificat peut avoir fait contester. On ne sait rien de certain sur le temps de son élection, ni sur celui de sa mort. Son successeur Benoît VII, évêque de Sutri et neveu du fameux patrice Albéric, fut élu et intronisé, ou à la fin de 974 ou au mois de mars de l'année suivante. Son pontificat, qui fut d'environ huit ans et demi, finit avec sa vie le 10 de juillet 983¹.

Dans ces troubles affligeants de l'église romaine, l'empereur Othon II et l'impératrice Adélaïde sa mère conçurent le dessein de lui donner pour pasteur saint Mayeul de Cluny. Ils l'attirèrent auprès d'eux, et le pressèrent instamment d'accepter le pontificat (974). Le saint abbé répondit sans délibérer, qu'il vouloit mourir pauvre, comme il avoit vécu¹. L'empereur et l'impératrice revenant souvent à la charge, et le faisant presser par les évêques aussi-bien que par les seigneurs, il consulta le ciel dans l'oraison, puis répondit d'un ton à ne plus laisser d'espérance : « Il s'en faut bien certainement que j'aie

¹ Le savant Muratori trouve une grande difficulté sur la durée du pontificat de Benoît VII : il cite cinq chartes où les années sont comptées de manière à faire commencer ce pontificat à l'année 972. Ne pourroit-on pas dire que Benoît VI est le même que Benoît VII, qui passoit pour mort dans sa prison, et qui, étant remonté sur son siège, fut regardé par les étrangers comme un autre Benoît ? Cette opinion est d'autant plus probable, que selon les auteurs de l'Art de vérifier les dates, ce n'est point des Italiens que nous viennent les anciennes listes des papes du 10.^e siècle. Il en résulteroit que les Romains de cette époque n'auroient pas laissé consommer la mort de Benoît VI, dont on n'a d'ailleurs aucune preuve certaine. Cette opinion a été admise par Le Labre de S. Marc dans un ouvrage indigeste, qu'on ne sauroit taxer d'être favorable au saint Siège : *Abrégé chronologique de l'Histoire d'Italie.*

¹ Vit. per Syr. l. 3, c. 8.

les qualités convenables au régime de toute l'Eglise, mais je suis encore moins propre à gouverner les Romains : il y a plus de distance entre leurs mœurs et les miennes, qu'entre les pays qui nous ont vus naître.» Ce refus qu'on ne put jamais vaincre dans Mayeul, après avoir été inefficace en tant d'autres, doit passer pour le trait le plus merveilleux peut-être de toute sa vie.

On vit quelque temps après un effet bien touchant de son ascendant sur l'esprit du jeune empereur. L'ambition des favoris et des flatteurs jaloux du crédit de l'impératrice mère, avoit mis une telle division entre elle et Othon, que cette sainte princesse fut obligée de se retirer en Bourgogne, auprès du roi Conrad son frère. Tous les gens de bien en furent affligés : Mayeul s'y montra si sensible, qu'il vint avec la princesse trouver l'empereur à Pavie. Le saint abbé peignit vivement à Othon le devoir d'honorer sa mère, à l'exemple de Jésus-Christ même, et les coups terribles par lesquels l'auteur de la nature manquoit rarement de venger des droits si sacrés.

Le prince tremblant et attendri tomba aux pieds de sa mère. Elle s'agenouilla de son côté. Les larmes coulèrent en abondance de part et d'autre, et la réconciliation fut aussi constante qu'elle étoit sincère¹. Sainte Adélaïde vécut encore long-temps depuis, toujours inébranlable dans la carrière de la vertu, et usa aussi chrétiennement de la prospérité, qu'elle avoit fait des disgrâces. Elle fut si détachée de la terre, que ses biens parurent plutôt ceux des pauvres et des serviteurs de Dieu; elle fut si zélée pour le bien public, qu'on lui donna le surnom de mère des royaumes; eile fonda autant de monastères que son auguste maison possédoit de royaumes. Femme, mère et aïeule des trois premiers empereurs de la race allemande, tous nommés Othon, elle aima aussi constamment la France sa patrie, que si elle n'avoit point contracté d'autre alliance. Elle vint mourir au sein de sa famille (999), dans la province de Bourgogne, après avoir envoyé des présents dignes de son rang et de sa piété, à Saint-Benoît-sur-Loire, à Cluny et à Saint-Martin de Tours.

Saint Mayeul mourut avant cette sainte princesse, le 11^{me}

¹ Vit. per Odil. bibl. Clun. p 354.

jour de Mai de l'an 994, au prieuré de Souvigni, quatre ans après avoir fait élire en sa place, saint Odilon, de l'illustre maison de Mercœur en Auvergne. Mayeul, en tombant malade, counut que sa dernière heure étoit arrivée; il vit la mort de cet œil ferme que la magnanimité chrétienne donne aux saints. Il consolait lui-même ses religieux qui fondoient en larmes autour de son lit. Puisque vous m'aimez, leur disoit-il, pourquoi vous affligez-vous de mon bonheur? Après le combat, Dieu m'invite à la couronne. Ils lui demandèrent sa bénédiction, et se prosternèrent pour la recevoir. Il ne songea plus ensuite qu'à s'entretenir amoureusement avec son Dieu. Seigneur, s'écria-t-il, comme s'il eût déjà goûté les douceurs célestes, que vos tabernacles sont admirables! Votre serviteur ne se possède pas de joie, en voyant la beauté de votre maison. Il passa au repos du Seigneur en proférant ces paroles.

Saint Wolfgang, évêque de Ratisbonne, mourut la même année que saint Mayeul, le dernier jour d'Octobre, auquel l'Eglise honore sa mémoire. L'humilité et la douceur, une conduite sage, égale, modérée, une modestie d'autant plus admirable dans l'élévation, qu'il y étoit parvenu de plus bas, étant né en Souabe de parents obscurs; telles furent, avec la profondeur de la doctrine et le talent de la parole, les qualités qui lui firent, pendant plus de vingt ans, maintenir la pureté des mœurs, tant parmi les peuples que dans le clergé, et quelquefois arracher au crime les âmes les plus endurcies.

Dans le même temps, la Belgique et la Lombardie eurent tour à tour le spectacle d'un zèle aussi différent de celui-ci dans ses effets, que dans son principe et ses procédés. Rathier, évêque de Vérone, puis de Liège, et par une suite de la même légèreté, abbé de Saint Amand, puis de Haumont, puis de Lobes dont il avoit été moine, censura partout les vices et les travers dont il n'étoit pas toujours exempt, réclama les canons qu'il savoit beaucoup mieux qu'il ne les pratiquoit, et avec du mérite et quelque droiture d'intention, se rendit insupportable aux bons comme aux méchants, par ses bizarreries, par l'âpreté de son humeur, par ses discours et ses écrits mordants. Plus habile à obtenir des places qu'à les conserver, il trouva moyen de se faire rétablir par deux fois sur le siège de

Vérone, dont enfin il fut chassé sans retour. Il publia contre Baudri, qui lui fut substitué dans celui de Liège, un écrit si violent, qu'on ne lui donna point d'autre titre que celui de la frénésie, à quoi il souscrivit lui-même.

Tel étoit le tour de ce génie exalté, plus digne, avec les boutades de son zèle, de figurer entre les anciens cyniques que parmi les successeurs des apôtres. Un jour il donna douze écus à un homme qui lui avoit dit des injures pendant plusieurs heures consécutives. Dans un de ses ouvrages, qui a pour titre, *Conjecture sur le caractère d'un quidam*, il se déprime insensément lui-même, rapportant tout ce que ses ennemis lui reprochoient, et en témoignant l'approuver. Mais à travers cette humilité bouffonne, on voit percer, avec l'impudence, toute la présomption cynique. Voici comment il fait parler les censeurs sur son compte : « Il est d'un babil intarissable, et d'une audace à critiquer, qui n'épargne personne : est-il surprenant que toutes les langues se déchaînent contre lui, puisqu'il exerce sa langue et sa plume contre tout le monde ! Il a fait une histoire de son temps, où il médit depuis le commencement jusqu'à la fin, tant de lui-même que de tous les autres. Il est fils d'un charpentier : faut-il s'étonner qu'il aime tant à bâtir et à réparer des églises ? Il est malpropre en ses habits et en sa chaussure, couche le plus souvent par terre ou sur un banc, fait manger toutes sortes de gens avec lui, s'occupe de travaux bas et serviles, quand il n'a pas le nez enfoncé dans ses livres. Car c'est une espèce de sauvage qui fuit le monde, ne va jamais à l'armée, rarement à la cour, ne demande et ne donne rien aux grands, n'a guère plus de commerce avec ses pareils, et ne se plaît que dans les lieux habités par les ours. »

On doit sans doute inférer du caractère de Rathier, qu'il seroit peu sensé de prendre à la lettre ce qu'on lit dans ses lamentations contre les désordres du clergé d'Italie : par exemple, qu'on y trouve à peine un sujet digne d'être élu évêque, ou un évêque digne d'imposer les mains à celui qui est élu ; que les clercs à Rome ne sont distingués des laïques,

qu'en ce qu'ils se rasant le menton et le sommet de la tête, et qu'ils s'occupent du service de Dieu afin de plaire aux hommes.

Rathier, paroissant peu d'accord avec lui-même, dit ailleurs qu'on ne peut nulle part s'instruire mieux qu'à Rome, et que rien n'y est ignoré de ce qu'on peut savoir des dogmes ecclésiastiques. C'est là, poursuit-il, que les pasteurs et les docteurs suprêmes, que les princes de l'Eglise universelle ont brillé. Là se portent les décrets pontificaux ; là se fait le discernement des canons. On y approuve les uns, on y rejette les autres, et comme ce qu'on y casse n'a de force nulle part, nulle part on ne casse ce qui s'y observe.

Dans la lettre synodique de Rathier, adressée au clergé de son diocèse, on lit parmi plusieurs autres points importants d'instruction, que les prêtres ne devoient accorder la réconciliation aux pénitents, que suivant la mesure du pouvoir qui leur étoit attribué par les canons : ce qui montre qu'il y avoit des cas réservés à l'évêque. Il y est ensuite marqué en termes formels, que les prêtres peuvent donner la pénitence pour les péchés secrets ; et quant aux péchés publics, qu'ils en doivent faire le rapport à l'évêque.

Le dogme de la présence réelle ne peut s'enseigner plus clairement que ne le fait Rathier dans sa lettre à un ecclésiastique nommé Patric. « Je suis affligé, lui dit-il¹, que vous connoissiez si peu un sacrement que vous administrez tous les jours. Si, trompé par la voix des sens, vous le prenez pour une simple figure, il convient plutôt de pleurer votre égarement que d'en railler. Croyez-moi, mon frère, comme aux noces de Cana l'eau fut changée en un vin véritable et non figuratif, ainsi le vin dans l'eucharistie ne devient pas un sang figuratif, mais du sang véritable, et le pain y devient de même de la vraie chair. Si la couleur et la saveur vous annoncent autre chose, rappelez-vous ce que dit l'Ecriture, que l'homme fut formé du limon de la terre. Cependant l'homme n'a pas la figure du limon ; il n'en a que la substance. Ici, au contraire, quoique la couleur et la saveur restent dans le mystère telles qu'aupara-

¹ Spicil. xii, p. 37.

ant, ce que vous prenez est néanmoins de la chair et du sang véritable. La curiosité humaine peut bien former des objections; mais la sagesse chrétienne ne doit que les mépriser, puisqu'il s'agit de foi et d'un de ses articles les plus mystérieux. Si c'est un mystère, on ne sauroit le comprendre; si c'est un point de foi, il faut le croire et non pas l'examiner.» Telle étoit la profession de la foi catholique, dans le siècle même le moins instruit et dans la bouche d'un évêque dont l'építaphe, faite par lui-même, porte qu'il n'étoit rien moins que régulier¹. Rathier finit ses jours à Namur en 974.

Alors un saint ecclésiastique, issu d'une des plus illustres maisons de Savoie, se livroit aux travaux les plus pénibles du zèle évangélique, et fendoit des établissemens qui conservent son nom, et dont l'impiété même a reconnu l'utilité, c'est saint Bernard de Menthon, archidiacre d'Aoste. Touché de l'ignorance où vivoient les habitants des Alpes, dont la plupart étoient encore idolâtres, il se dévoua à leur instruction, et rien ne fut inaccessible à son courage : il éclaira ces peuples, et abattit les idoles qui existoient encore sur le sommet des plus hautes montagnes. L'homme de Dieu ne borna pas là son zèle : également affligé des maux que les pèlerins allemands et françois avoient à souffrir en allant à Rome, pour rendre leurs pieux hommages aux tombeaux des saints apôtres, il fonda pour eux deux hôpitaux ou hospices devenus célèbres par les secours qu'y reçoivent encore aujourd'hui les voyageurs, qui traversent le grand ou le petit Saint-Bernard. Le saint fondateur porta aussi la lumière de la foi dans plusieurs cantons de la Lombardie qui n'en étoient plus éclairés. Il y fit des conversions nombreuses, et passa à Rome, où il fit approuver l'institut qu'il avoit formé pour desservir ces deux hospices. Saint Bernard ne tarda pas à revenir cueillir de nouveaux fruits de christianisme parmi les peuples qu'il avoit évangélisés. Il mourut au milieu des exercices du zèle le plus honorable et le plus désintéressé à l'âge de 85 ans. Ses éminentes vertus et ses miracles le firent canoniser l'année suivante (1009). Les ennemis de l'Église et les ennemis de toute religion se sont accordés à

¹ *Conculcate, pedes hominum, sal infatuatum.*

faire l'éloge de ce saint missionnaire : ils ont rendu aussi la même justice à ses disciples, sans doute parce qu'ils ont senti qu'il ne se trouveroit jamais dans leurs sectes des hommes aussi généreux et aussi constamment dévoués au service de leurs semblables.

En Espagne les chrétiens toujours aux prises avec les Arabes, tantôt triomphants, tantôt réduits aux dernières extrémités, conservoient invariablement pour le patriotisme et la religion, ce degré de zèle dont les revers et tous les obstacles ne peuvent que retarder les triomphes. Ordogno II, fils d'Alphonse le Grand, roi d'Oviédo, et qui, au lieu de ce titre, porta le premier celui de la ville de Léon où il établit sa cour, signala la première année de son règne par la prise de Talavera, qu'il emporta d'assaut après avoir taillé en pièces une armée nombreuse de mahométans. Deux années après, il remporta une victoire encore plus signalée sur leur roi Abdérame III. Il fut ensuite défait par ce dangereux vaincu, à la funeste bataille du Val de Jonquère (921), avec Sanche, roi de Navarre, qu'il étoit allé secourir, et qui le premier prit le titre de roi au lieu de celui de comte. Mais la même année Sanche rassembla ses troupes, attendit celles d'Abdérame au retour d'une expédition tentée au-delà des Pyrénées après leur victoire, les mit en déroute et leur ravit d'un seul coup le fruit de tous leurs efforts. Ramire II, fils d'Ordogno, enleva Madrid aux Arabes, et remporta sur Abdérame une victoire, où l'on dit qu'il fit passer au fil de l'épée quatre-vingt mille de ces infidèles (938). Les chrétiens se crurent si généralement redevables de ce succès à l'intercession de saint Jacques, que dès lors le nom de cet apôtre devint le cri de guerre des Espagnols, comme celui de saint Denis l'étoit des Français. Ordogno III, fils de Ramire, s'empara de la ville de Lisbonne (953). Sanche son frère, premier du nom entre les rois de Léon, et qui le détrôna, eut lui-même beaucoup de traverses domestiques à essuyer, et mourut enfin empoisonné par un seigneur à qui il venoit de faire grâce de la vie.

Ramire III son fils lui succéda, comme il n'avoit que cinq ans (967). Sa tante Elvire, princesse pieuse qui s'étoit consacrée à Dieu, gouverna pour lui, et ménagea sagement la

paix avec les Sarrasins. Mais les grands, qui ne respiroient que la guerre et les hasards, s'ennuyèrent d'un gouvernement qu'ils accusoient de mollesse, et reconnurent pour roi, Bermude, cousin germain de Ramire (982). Le nouveau roi, pour gagner l'estime du peuple, attribua à l'église de Compostelle les biens d'un martyr mort sans héritiers, et qui avoient été réunis au fise sous le règne précédent. Ce martyr, nommé d'abord Sarrasin, et depuis Dominique en recevant le baptême, étoit de la ville de Simanca, que les infidèles avoient prise sur les rois de Léon. Après avoir fait passer la plupart des habitants par le tranchant des armes, ils emmenèrent celui-ci captif avec le peu qui restoit de ses compatriotes, les chargèrent de chaînes, et les tinrent emprisonnés deux ans et demi pendant lesquels ces héros chrétiens ne cessèrent de louer Dieu en confessant leur foi. Ils furent enfin mis à mort pour leur constance.

Saint Rudesinde, évêque de Dume, sans verser son sang pour la foi, ne cessa point de la confesser par ses oeuvres. Il étoit fils de Gutière-Mendès de sang royal, et d'Ilduara, dame non moins illustre par sa piété que par sa naissance. Elle est nommée dans son épitaphe, *Confesseuse*, c'est-à-dire religieuse, suivant le style du temps qui qualifioit aussi les religieux de confesseurs. La vertu et la sagesse prématurée de Rudesinde le firent élever à l'épiscopat dès l'âge de dix-huit ans. A l'âge de vingt-huit, il fonda le monastère de Celle-Neuve, où il établit sa résidence, et dont on croit que les moines, comme en plusieurs autres pays, formoient le clergé. L'église d'Iria, dont le siège fut depuis transféré à Compostelle, n'avoit pas à beaucoup près un aussi bon pasteur. Sisenand, qui occupoit ce siège, ne s'adonnoit qu'aux vanités et aux amusements du siècle. A la fin il se rendit si méprisable par ses désordres, que le roi le fit arrêter, et du consentement du peuple ainsi que du clergé, lui substitua Rudesinde qui étoit son parent, c'est-à-dire, que Rudesinde prit soin de cette église, au défaut de son pasteur sans en être évêque titulaire, puisque dans tous les actes qui restent de lui, il ne se nomme jamais qu'évêque de Dume : ce qui ne l'empêcha point de défendre le peuple d'Iria comme celui de Dume, avec tout le

zèle d'un pasteur et la magnanimité d'un héros. Les fidèles courant les derniers périls par la double invasion des Normands et des Arabes, Rudesinde, en l'absence du roi, assembla des troupes, marcha contre les ennemis du nom chrétien, chassa les idolâtres du continent, et repoussa les infidèles dans leurs limites au-delà du Portugal. L'évêque Sisenand s'étant échappé de sa prison, vint de nuit trouver Rudesinde, et le menaça l'épée à la main. Le saint, aussi tranquille que si ce furieux eût encore été dans les fers, le reprit avec beaucoup de dignité, et le fit trembler lui-même, en lui prédisant qu'il mourroit bientôt de mort violente. En effet, dans une seconde irruption, où les Normands firent de grands ravages autour de Compostelle, Sisenand périt de leurs mains. Saint Rudesinde mourut dans son monastère de Celle-Neuve (977), après avoir abdicqué, dit-on, l'épiscopat, et pris l'habit monastique. On raconte un grand nombre de miracles faits à son tombeau, et qui ont édifié long-temps toute l'Espagne.

L'Angleterre, d'un autre côté, recueilloit les fruits du zèle et des sages lois du roi Edgar. Sous le règne d'Edouard son fils et son successeur immédiat, les clercs qui avoient été chassés des églises cathédrales pour leur vie dérégée firent éclater leurs murmures ou plutôt leurs menaces séditeuses, que soutinrent différents seigneurs. L'émute fut calmée par le soin des évêques assemblés en concile à Winchester; mais au défaut du droit prétendu, les clercs relâchés employèrent auprès du jeune roi des sollicitations si pressantes, que tout le monde étoit en suspens, quand l'éternel Pasteur, à qui les prodiges ne coûtent rien pour le bien de son église, prononça lui-même la décision. On raconte qu'un crucifix, attaché au mur du réfectoire où se tenoit le concile, ouvrit la bouche, et dit d'une voix distincte : Il n'en sera rien, il n'en sera rien. Le roi et les seigneurs saisis d'effroi jetèrent de grands cris, et soutinrent des décrets que confirmoit le ciel même. On rapporte cet événement à l'année 975, où mourut, dans une extrême vieillesse, saint Turquetul, neveu du roi Edouard le vieux, et abbé de Croiland.

Il avoit été long-temps chancelier d'Angleterre; il s'étoit même signalé par une rare valeur dans les combats, où néan-

moins il ne tua personne; ce qu'il regarda le reste de ses jours comme un vrai bonheur. Il n'embrassa la vie monastique que dans un âge avancé; mais il garda toujours la continence parfaite, et refusa, pour l'amour de cette vertu, plusieurs alliances illustres que le roi son oncle lui proposa: il refusa de même plusieurs évêchés des plus considérables d'Angleterre. Quand il eut pris la résolution de se faire moine, le roi Edrède sentant combien ce grand homme lui étoit nécessaire, le voulut détourner de son dessein. « Seigneur, lui répondit le chancelier, j'ai consacré mes plus belles années à votre service et à celui des rois vos frères; permettez au moins que je serve Dieu dans ma vieillesse. Je ne suis plus en état de porter les armes, ni de vous aider de la main en aucune manière: si mes conseils vous peuvent être utiles tant que je vivrai, ils ne vous manqueront pas. » Plusieurs personnages distingués le suivirent à Croiland, et dix d'entre eux prirent avec lui l'habit monastique. Les autres craignant de ne pouvoir pratiquer la règle dans toute son étendue, gardèrent l'habit séculier de couleur noire néanmoins, et d'une façon uniforme. On leur donna un logement séparé, avec une chapelle où ils faisoient l'office du jour et de la nuit, aux mêmes heures que les moines; mais ils n'observoient de la règle que la continence et l'obéissance.

Le monastère de Croiland, autrefois si fameux, avoit été réduit presque à rien par les Normands, depuis plus de soixante-dix ans. Turquetul, en donnant au roi les terres qu'il possédoit au nombre de soixante, en réserva six dans le voisinage de Croiland pour les attribuer à ce monastère, comme une dîme de ses biens. Il releva les bâtiments, et s'instruisit avec soin, touchant le premier état de cette maison, par le moyen de cinq religieux très-anciens qui l'avoient encore vue dans son ancienne splendeur. Il établit une méthode digne de servir de modèle à la plus sage administration. Toute sa communauté fut partagée en trois classes. Les jeunes religieux, depuis leur entrée au monastère jusqu'à la vingt-quatrième année de leur profession, étoient chargés du chœur, du réfectoire et des autres services manuels. Ceux de la seconde classe, depuis cette vingt-quatrième année de profession jusqu'

la quarantième, s'appliquoient principalement aux affaires du dehors et au gouvernement de la maison. Les anciens étoient dispensés des obédiences extérieures et des exercices communs, au regard desquels on s'en remettoit à leur discrétion et à leur piété. Mais pour les vieillards qui avoient cinquante ans de profession, on leur donnoit à chacun une chambre dans l'infirmerie, avec un domestique pour les servir, et un jeune frère qui mangeoit avec le père, tant pour l'instruction du jeune homme, que pour la consolation du vieillard, à qui on avoit encore l'attention de ne parler jamais d'aucune affaire fâcheuse. L'abbé Turquetul vécut jusqu'à l'année 975, où Edouard II monta sur le trône.

Ce prince, ainsi que sa cœur Edithe, étoit provenu du mariage ou concubinage du roi Edgar avec la religieuse Ethelfrède, que ce prince, dont les vertus eurent leur éclipse, avoit enlevée de son monastère. Après l'avoir renvoyée, il épousa Elfride, qui lui donna un second fils nommé Ethelrède. Elfride se persuada aisément que la différence de l'origine des deux fils du roi rendoit le sien préférable à Edouard malgré les dernières dispositions de leur père relativement au trône. N'ayant pu empêcher qu'Edouard y montât, elle résolut de l'en précipiter par une cruauté perfide. Comme le jeune roi, dans une partie de chasse, passoit près de la maison de campagne d'Elfride, il l'y alla voir avec toute la sécurité que lui inspiroit la dissimulation de cette artificieuse marâtre. Elle le reconnut de loin, et donna ordre à l'un de ses gens de l'assassiner. Elle sortit la première au-devant du roi, avec une grande affectation de tendresse; et sans le laisser descendre de cheval, elle l'entretint quelques moments, pour donner à l'assassin la facilité de le frapper par derrière. Ainsi périt Edouard II, l'an 978, à l'âge de quinze ans, prince déjà mûr pour le ciel, et que ses vertus dignes d'un plus long règne, autant que les miracles opérés à son tombeau, ont fait mettre au nombre des saints martyrs. Sa mémoire devint si célèbre, que le martyrologe britannique assigne à la célébration de sa fête trois différents jours, qui sont ceux de sa mort et de ses deux translations. Sa sœur Edithe effaça comme lui la tache de sa naissance par des vertus qui lui ont mérité de même un culte

public. On compte pour saintes trois autres princesses du nom d'Edithe, qui vécurent en Angleterre dans le même siècle. Celle-ci prit le voile des vierges, refusa trois abbayes que lui offrit le roi son père, et mourut simple religieuse, à l'âge de vingt-trois ans, le 16 de septembre 984, jour auquel l'Église honore sa mémoire. La reine Elfride fit une pénitence exemplaire de son parricide. Peu contente d'avoir fondé deux monastères de filles, elle revêtit le cilice, coucha sur la terre, et pratiqua beaucoup d'autres austérités pendant plusieurs années consécutives.

Le Danemarck, si long-temps en exécution à la chrétienté, fournit aussi des princes dignes du titre de saints et de martyrs. Le roi Harold, depuis ses engagements avec l'empereur Othon le Grand, avoit soutenu avec persévérance et même étendu la religion chrétienne. Quand l'âge et les infirmités lui eurent ravi sa vigueur et son activité accoutumée, son fils Suénon, qui étoit toujours obstiné dans le paganisme, prit conseil des seigneurs qui n'avoient embrassé le christianisme que par respect humain, et résolut d'enlever la couronne à son père. Ainsi la conjuration éclata tout à la fois contre le roi et contre la religion. Suénon, couronné par les rebelles, déclara la guerre à Harold. Le vieux roi, autrefois si terrible, mais bien changé par les maximes de l'Évangile, avoit beaucoup de répugnance à prendre les armes contre un fils et des sujets. Il se résolut toutefois à défendre une cause qui étoit celle du ciel, et mit toute sa confiance en Dieu, comme il avoit toujours fait depuis sa conversion. Le Seigneur avoit ses vues secrètes par rapport à l'avenir, et ne vouloit pour le présent qu'achever de sanctifier le premier roi chrétien du Danemarck. Harold fut vaincu et blessé dans la première bataille qu'il livra. Il se réfugia dans une ville des Slaves, qui, tout païens qu'ils étoient, le reçurent avec humanité et avec respect. Mais, au bout de quelques jours, il y mourut de sa blessure, le premier novembre 980, en des sentiments de foi et de charité, qui, joints à la cause de sa mort, l'ont fait mettre au nombre des martyrs. Son corps fut rapporté à Roschild, dans l'église de la Sainte-Trinité qu'il avoit bâtie. Il n'établit pas seulement le christianisme chez les Danois; mais

il remplit le Septentrion d'églises et d'ouvriers évangéliques.

La lumière de la foi pénétrait plus avant de jour en jour dans ces régions sauvages. Les Bohémiens l'avoient communiquée depuis quelques années aux Polonois, qui faisoient partie de la même nation des Slaves. La sœur de l'ancien Boleslas, duc de Bohême, nommée avec justice Dubrave, c'est-à-dire, bonne ou vertueuse, avoit épousé Micislas, duc de Pologne. Désirant passionnément le vrai bonheur de son époux, et déplorant l'aveuglement funeste avec lequel il étoit encore attaché aux superstitions païennes, elle l'exhortoit sans cesse à quitter la voie de perdition, et s'étudioit par toutes sortes de complaisances à rendre ses exhortations efficaces. Le Seigneur bénit enfin ses vœux. Micislas reçut le baptême avec un grand nombre de ses sujets. La religion alla toujours croissant en Pologne, depuis cet heureux changement qu'on rapporte à l'an 965. Le premier évêque des Polonois fut Jourdain, qui travailla infatigablement avec le duc et la duchesse à l'établissement du christianisme ¹.

Il s'étendit jusques chez les Russes, autre nation slave plus nombreuse encore et beaucoup plus farouche que les Polonois². On compte Vlodimir pour leur premier prince chrétien. La foi néanmoins avoit pénétré en Russie dès le siècle précédent, par les soins de saint Ignace, patriarche de Constantinople; mais elle y fit alors si peu de progrès, ou s'y soutint si mal depuis, qu'on ne peut dater, pour un établissement proprement dit du christianisme parmi ces peuples, ou du moins pour la conversion du corps de la nation, que de l'exemple que lui donna le duc Vlodimir en 989. Quelques auteurs ex attribuent la gloire à la princesse Anne, femme du duc ou roi Vlodimir, et sœur des empereurs grecs Basile et Constantin : mais la fille de Boleslas, duc de Pologne, qui épousa le fils de Vlodimir, et amena avec elle en Russie Reimbern, évêque de Colberg, en doit être regardée après Dieu comme la première cause. Ce saint missionnaire, qui n'avoit pas moins de science que de vertu, après s'être concilié la vénération des païens par son extrême abstinence, ses veilles et ses oraisons continuelles,

¹ Ditm. l. 4, p. 45. — ² Id. l. 71, p. 104. Cedr. p. 699 et 716.

leur fit brûler leurs temples, et abolit les superstitions auxquelles ils étoient le plus attachés. Les mœurs du roi Vlodimir ne répondirent pas toujours à sa croyance. On lui reproche de grandes cruautés et beaucoup d'emportement dans sa passion pour les femmes; mais il fit une pénitence exemplaire, et ne cessa dès-lors de racheter ses péchés par des aumônes prodigieuses, jusqu'à ce qu'il mourut dans une extrême vieillesse. Il fut enterré dans la grande ville de Kiovie; on lui dressa un tombeau fort élevé dans l'église de Saint Clément, comme un objet proposé à la vénération des peuples. Les Moscovites comptent en effet ce prince entre les saints, et le regardent comme l'apôtre de leur nation.

En Italie, l'empereur Othon II, après s'être fait désigner pour successeur son fils Othon III, dans une diète qui se tint à Vérone l'an 983, mourut à Rome le septième jour de décembre de la même année. Le pape Benoît VII étant mort dès le 10 juillet précédent, Othon avoit fait placer sur le saint Siège, au mois de novembre, l'évêque de Pavie qui avoit été son chancelier. Il se nommoit Pierre; mais pour un témoignage de respect déjà donné au prince des apôtres, et qui passa depuis en usage parmi tous ses successeurs, il changea son nom en celui de Jean XIV. Il ne tint le saint Siège que huit à neuf mois, encore ne fut-il rien moins que possesseur tranquille. L'antipape Francon ou Boniface VII étant revenu de Constantinople à la nouvelle de la mort de Benoît VII dont il avoit déjà troublé l'élection, déposséda le pape Jean, et l'emprisonna au château Saint-Ange, où il le réduisit à périr de misère le 20 d'août 984. L'usurpateur se maintint dans son intrusion environ sept mois, au bout desquels il mourut tellement détesté, que la populace furieuse traîna son cadavre par les rues, et le perça de mille coups. On élut ensuite Jean XV, qu'on croit n'avoir point été sacré, et qu'on ne compte parmi les papes que pour n'en pas déranger la suite. Enfin, Jean XVI, qui occupa plus de dix ans la chaire de saint Pierre, y fut élevé au mois de juillet de l'année 985.

Dans le même temps on vit en France une révolution de premier ordre, mais peu surprenante cependant, après tous les événements qui l'avoient préparée. La race des Capétiens

plus puissante depuis plusieurs générations que la maison régnante, monta enfin sur le trône. Le roi Lothaire étant mort le second jour de mars de l'an 986, son fils Louis V, qui lui succéda à l'âge de dix-neuf ans, ne sut point conserver aux princes de son sang les foibles restes de la vénération des peuples. Il ne manquoit point de valeur : les exploits qu'il fit admirer en un an et deux mois de règne, son intrépidité au siège de la ville de Reims dont il se rendit maître, ses dispositions pour marcher au secours du comte de Barcelone contre les Sarrasins, prouvent que c'est à tort que quelques-uns de nos historiens lui ont donné le nom de Fainéant. Mais entre toutes les qualités requises pour le trône, la valeur n'est pas à beaucoup près suffisante. Louis étoit tout à la fois violent et foible, et prenoit toutes les passions de ceux qui le gouvernoient. Ses ministres, en lui rendant odieuse la reine Emma sa mère, princesse uniquement digne de sa confiance, le firent haïr lui-même, avec le prince Charles son oncle, qui l'animoit surtout contre la reine. Charles se rendit personnellement méprisable aux François, en se faisant vassal de l'empire pour la Lorraine dont il étoit duc. Le jeune roi étant mort sans enfants mâles, au mois de mai de l'année 987, empoisonné, dit-on, par la reine Blanche sa femme, avec qui il n'étoit pas mieux qu'avec sa mère, la couronne, selon l'ordre de la succession, regardoit le duc Charles, fils de Louis d'Outre-mer, et par conséquent héritier naturel des descendants de Charlemagne.

Mais la France se retrouvoit dans les conjonctures où, deux cent trente-six ans auparavant, le chef qui avoit toute la puissance royale étoit parvenu à se faire assurer le titre de roi. Hugues surnommé Capet, moins pour la grosseur de sa tête alléguée par de puérils observateurs, que pour la grandeur de son génie, fils de Hugues le Grand et plus grand que son père, aussi vaillant, moins altier ou moins fastueux, plus adroit dans sa politique et plus compassé dans son ambition, étoit duc de France, comte de Paris et d'Orléans, possesseur d'une quantité de riches domaines, en un mot, incomparablement plus puissant que les foibles Carlovingiens qui portèrent de son temps le nom de roi. Il avoit pour frère Henri, duc de Bour-

gogne, et pour beau-frère Richard, duc de Normandie. Son aïeul Robert, et Eudes son grand oncle avoient déjà porté la couronne de France. En devenant élective par l'exclusion du duc Charles son unique héritier, elle ne pouvoit regarder que Hugues. Aussi les grands, déterminés par ses proches, et accoutumés à voir ses ancêtres à la tête du gouvernement, le placèrent sur le trône, d'une voix unanime, dans une assemblée tenue à Noyon en 987. Peu après il se fit sacrer à Reims avec beaucoup de solennité, le dimanche troisième jour de juillet de la même année. Pour assurer la couronne et la fixer dans sa maison, il s'associa son fils Robert, qui fut sacré à Orléans le premier de janvier de l'année suivante.

Malgré tant de prompts succès, il eut à surmonter bien des obstacles, et se signala par bien des traits de valeur et de politique qui ne sont point de notre sujet. L'assemblée de Saint-Basile près de Reims (991), quoique décorée du nom de concile, ne fut qu'une faction politique dont les manœuvres n'entrent pas davantage dans notre plan. Il suffit de savoir qu'Arnoux, fils naturel du roi Lothaire, et fait archevêque de Reims par le roi Hugues, après lui avoir prêté serment de fidélité, fut déposé par ce concile pour avoir soutenu, depuis cet engagement,

* La relation que nous avons sur cette assemblée n'est rien moins qu'authentique. Aussi l'art de vérifier les dates est forcé d'avouer qu'on soupçonne Gerbert d'avoir altéré les actes de ce concile. On doit croire le soupçon bien fondé, puisque Gerbert lui-même dit dans la préface qu'il y a fait dans quelques endroits des additions, dans d'autres des retranchements ou suppressions, et qu'il en a quelquefois étendu et expliqué la narration, etc. Il est vrai qu'on y trouve de sanglantes satyres et de grossières injures contre le pape; et Marchetti pense que c'est pour cela que Fleury s'est plu à puiser dans ces actes évidemment altérés, et qu'il en a formé neuf numéros de son histoire. On ne doit pas s'étonner toutefois que Gerbert, imposé sur le siège de Reims par cette assemblée, ait cherché à lui donner de l'importance et de l'autorité, et qu'il se soit efforcé de déprimer la sentence du pape: il écrivait dans son intérêt; et c'est pourquoi le P. Noël Alexandre ne veut pas qu'on écoute Gerbert sur ce point d'histoire (Sæc. 9 et 10. c. 1, art. 2.) Labbe et Binius citent le continuateur d'Aimoin, qui dit que l'archevêque Arnoux étoit *modeste et homme de bien*; que le roi Hugues, voulant exterminer la race de Lothaire, le fit dégrader et chasser de Reims: que l'archevêque de Sens, qui craignoit plus Dieu que le roi de la terre, n'y voulut jamais consentir; que les autres évêques agirent malgré eux et par crainte; qu'enfin le pontife romain, étant instruit de ce qui s'étoit fait, les frappa d'interdit pour avoir chassé Arnoux et ordonné Gerbert.

* Voyez. Labb. tom. 9, pag. 736. etc. Marchetti. tom. 1 pag. 179.

le parti du duc Charles son oncle. Gerbert, moine savant et intrigant que nous verrons s'élever jusque sur la chaire de saint Pierre, obtint l'archevêché de Reims, en récompense de ce qu'il avoit été précepteur du prince Robert, fils de Hugues : mais Arnoux fut rétabli, dans un concile tenu sur les lieux et présidé par un légat apostolique au mois de juillet 995. Le nouveau monarque, qui ne vit pas sans peine des dispositions si contraires à ses desseins, témoigna une soumission religieuse, et toute la modération qui convenoit dans les circonstances pour affermir le trône dans sa famille¹ : personnage d'autant plus facile à soutenir, que le duc Charles ayant été pris à Laon, puis emprisonné à Orléans où il étoit mort, Hugues demouroit possesseur tranquille de la couronne. Charles avoit laissé quelques enfants : mais l'infortune de leur père leur avoit tellement abattu le courage, qu'ils ne firent aucune tentative pour soutenir leurs droits.

La religion n'eut rien à souffrir de cette révolution et de tous ces mouvements. Elle commença au contraire à reprendre en France son ancien lustre et sa première vigueur. Les rois de la troisième race, en se ressaisissant avec une habileté sans exemple des droits de la souveraineté presque anéantie par l'incapacité des Carlovingiens, et en dirigeant invariablement vers ce but leurs vues et leurs démarches, rendirent enfin au gouvernement ce nerf et cette vigueur qui maintiennent, avec la sûreté de la république, la paix et l'ordre dans l'Eglise. Ces hommes, si dignes par-là de commander aux autres, et qui, depuis huit siècles, fixent dans leur famille un empire que sa durée, la plus longue incomparablement entre celles de toutes les dynasties, n'a rendu que plus cher à leurs sujets vraiment chrétiens; ces pères des peuples et ces enfants respectueux de l'Eglise, servirent de modèles à tous les autres princes de l'Occident, qui redoublèrent de zèle pour la religion et l'unité catholique : révolution ou restauration visiblement ménagée par la providence, à l'époque précise où les Orientaux se replongeoient dans le schisme pour ne plus l'abjurer que par intérêt ou par inconstance, et pour le consommer enfin sans retour.

¹ Tom. x, Conc. p. 750.

LIVRE TRENTIÈME.

DEPUIS LE RENOUVELLEMENT DU SCHISME DES GRECS EN 995, JUSQU'À LA MORT DE L'EMPEREUR SAINT HENRI EN 1024.

DEPUIS que Photius avoit causé dans l'église grecque l'ébranlement et les secousses violentes qui devoient aboutir à une entière subversion, les nations tudesques et sclavones les plus nombreuses et les plus ennemies du christianisme, Normands, Danois, Polonois, Bohémiens et Russes, s'étoient sincèrement converties. Ainsi la perte que l'Eglise alloit faire en Orient, se trouvoit compensée d'avance et avec avantage. Alors même les Orientaux ou les Grecs, uniquement occupés du point particulier de leur discipline violée par les quatrièmes noces de l'empereur Léon, n'avoient rien entrepris contre la doctrine ou l'autorité de l'Eglise romaine, quoique la conduite de quelques-uns de ses pontifes la couvrît de la plus grande humiliation. Mais comme après les guerres intestines, les citoyens tournent au dehors les armes qu'ils employoient auparavant les uns contre les autres, ainsi les Grecs ayant terminé en concile la querelle qui les divisait entre eux, recommencèrent à se séparer du corps de l'Eglise, et ranimèrent le parti de Photius, que n'étoit rien moins que détruit.

A l'appât de cette paix que l'ennui de quatre-vingts ans de discorde faisoit désirer à tout le monde, les secrets partisans de Photius, qui étoient en grand nombre, trouvèrent moyen de réhabiliter sa mémoire¹. Parmi les acclamations, seuls vestiges qui nous restent de ce concile, ils souhaitèrent une mémoire éternelle aux patriarches défunts de Constantinople, qu'ils nommèrent sans exception, mettant sur la même ligne saint Ignace et Photius; on dit anathème indistinctement à tout ce qui avoit été écrit contre l'un et l'autre. Ainsi, sous prétexte

¹ Cedr. t. II, p. 762.

de la paix, on autorisa l'ordination, la conduite et la doctrine même de l'auteur du schisme.

Ce premier succès fut suivi d'une entreprise beaucoup plus hardie de la part de Sisinnius, qui succéda l'an 996, à Nicolas Chrysoberge, mort dans ces entrefaites. Le nouveau patriarche, ennemi juré de l'Eglise romaine, trouvant les conjonctures si favorables à ses desseins, erut qu'en ménageant cette paix simulée, et n'attaquant point la mémoire du patriarche Ignace, il pourroit en assurance faire valoir toutes les prétentions de Photius contre le siège apostolique. Il n'hésita point de prendre le titre fastueux de patriarche œcuménique. Ensuite il rechercha la lettre circulaire que Photius avoit écrite aux patriarches d'Orient, contenant les points de doctrine et de discipline qu'il reprochoit aux papes : sans y rien changer que l'inscription, il mit sans façon et sans nulle délicatesse son propre nom à la place de celui de Photius, et envoya la pièce ainsi travestie aux prélats qui tenoient alors les sièges d'Alexandrie, d'Antiochie et de Jérusalem, pour les engager à s'unir avec lui contre Rome¹. On ne voit pas cependant que cette tentative ait eu grand succès, soit que ces patriarches aient eu peur de s'engager légèrement en de si terribles démarches, soit que Sisinnius, qui mourut après trois ans de patriarcat, n'ait pas eu le loisir de consommer son entreprise. On observe au contraire, que long-temps après, sous Jean, patriarche d'Antiochie et contemporain de Michel-Cérulaire, on faisoit encore, à la messe, mémoire du pape dans l'église de Syrie².

A Constantinople même, Sergius, successeur de Sisinnius (999), et beaucoup plus ardent encore pour Photius dont il étoit parent, n'osa néanmoins renoncer sitôt à la communion du pape : assez long-temps il en laissa le nom parmi ceux qu'on récitoit durant la célébration des saints mystères.

¹ Les auteurs de l'Art de vérifier les dates font remarquer que cette accusation contre Sisinnius n'est fondée que sur le témoignage d'Allatius qui écrivoit dans le milieu du 17.^e siècle, et qui ne l'avance qu'en doutant. Mainbourg, dans son histoire du schisme des Grecs, a changé le doute en assertion, et notre auteur paroît avoir suivi ou imité ce dernier. Nous ne trouvons pas que le fait semblable, attribué au successeur de Sisinnius, soit mieux établi : il n'y eut d'ailleurs, sous ces deux patriarches aucune rupture ouverte entre les églises grecque et latine. — ² Fp. Joan. Ant. ap. Allat. de Consens. l. 11. c. 28.

Cependant, à l'exemple de son prédécesseur, il publia d'abord sous son nom, une lettre de Photius remplie d'injures et d'accusations calomnieuses contre les Latins : et comme son épiscopat fut beaucoup plus long que celui de Sisinnius, et que pendant les vingt années qu'il fut en place, il se rendit fort puissant dans le clergé; quand il eut eu le loisir de gagner une multitude d'évêques, il assembla un concile dans son église, effaça des dyptiques le nom du souverain pontife, et rompit ouvertement avec l'Eglise romaine, sans que les empereurs Basile et Constantin se missent en devoir de l'en empêcher.

Celui-ci étoit un prince lâche et dissolu, dont la débauche et les plaisirs honteux absorboient toutes les facultés. Basile, avec de la grandeur d'âme et de l'activité, la tournoit tout entière du côté des armes, où il s'acquît beaucoup de gloire. Mais il la ternit par la barbarie qu'il exerça contre les Bulgares, dont il réduisit le royaume en une province de l'empire. Dans l'une des victoires signalées qu'il remporta sur eux, et où il fit plus de quinze mille prisonniers, il les divisa en bandes de cent hommes, dont quatre vingt-dix-neuf eurent les yeux crevés, et le centième fut laissé borgne, afin de pouvoir servir de guide aux autres (1014). Après cette exécution barbare, Basile les renvoya vers leur roi Samuel, qui, malgré la constance avec laquelle il avoit supporté toutes ses autres infortunes, ne put soutenir cet affreux spectacle, et deux jours après mourut de chagrin. L'empereur Basile avoit promis à Dieu de se faire moine, s'il terminoit la guerre de Bulgarie selon ses désirs. Le succès n'en pouvoit pas être plus complet; mais les prospérités du monde ne disposent guère à s'en détacher. Il imagina remplir son vœu, en portant sous la pourpre un petit habit de moine, en gardant la continence et l'abstinence de la viande. Il n'accomplit pas mieux la promesse qu'il avoit faite aussi de diminuer la charge excessive des impôts. Comme son patriarche lui laissoit interpréter ses vœux à sa fantaisie, il laissa de même le patriarche fort libre dans tout ce qui pouvoit renouveler le schisme : il n'y eut cependant pas de rupture avec Rome.

L'église grecque, à ce point de décadence, ne laissa point de produire dans saint Nicon d'Arménie, des vertus dignes de

ses plus belles années¹. Il étoit né dans le Pont, d'une famille puissante, mais il fut à peine sorti de l'enfance, qu'il s'enfuit, à l'insu de ses parents, au monastère de la Pierre-d'or, situé à l'entrée de la Paphlagonie, et renommé pour sa régularité. Il y demeura douze ans, uniquement attentif à la pratique de la vie parfaite. Son abbé eut alors révélation qu'il devoit être un instrument de salut pour plusieurs peuples, et l'envoya en Orient, où il fit de grands fruits, particulièrement en Arménie, où il fut surnommé Arménien. On lui donna encore le surnom de Métanoïte, parce qu'il avoit toujours dans la bouche ce mot grec, qui signifie *faites pénitence*. Après avoir tiré les Arméniens de plusieurs erreurs dangereuses où ils étoient engagés, il fut inspiré de passer dans l'île de Crète, qui avoit été reprise sur les Musulmans par l'empereur Nicéphore-Phocas, et où les impiétés de ces infidèles avoient jeté de profondes racines pendant les cent trente ans qu'ils en avoient été les maîtres. Malgré de si grands obstacles, il gagna la confiance des insulaires par ses manières insinuanes, par des paroles pleines de douceur et de charité, mais surtout en leur découvrant leurs péchés et les mouvements les plus secrets de leurs cœurs, dont le Seigneur lui donnoit connoissance. Ils le regardèrent comme un ange envoyé du ciel pour les y conduire; sa réputation se répandit de toute part, et l'on accourut à lui de tous les coins de l'île. En deux ans qu'il y demeura, tous abjurèrent l'impiété, et l'on donna le baptême à ceux qui ne l'avoient pas reçu. On rebâtit partout les églises, on établit des prêtres, des diacres et des clercs inférieurs; le culte saint reprit son ancienne splendeur et toute sa majesté.

Après la mission de Crète, saint Nicon se retira dans le Péloponèse, où le Seigneur le rendit vénérable aux grands et au peuple, par le don de prophétie et par celui des miracles. On voyoit tous les jours les malades arriver en troupes auprès de l'homme de Dieu, qui guérissoit leurs corps et leurs âmes, en les engageant à la pénitence. Comme on avoit chassé en sa considération, les juifs d'Amycle, où leur crédit et leur insolence étoit un sujet de scandale pour les fidèles, il s'habitu

¹ Vit. ap. Bar. an. 661.

dans cette ville. Un dimanche pendant les vêpres, le gouverneur, nommé Grégoire, jouant à la paume auprès de l'église, Nikon offensé du tumulte qui troublait l'office, sortit du lieu saint et reprit les joueurs avec beaucoup de liberté. Grégoire qui perdoit, s'emporta contre le saint, et le fit chasser de la ville. Voulant ensuite continuer son jeu, il fut tout à coup frappé de paralysie, et sentit par tout le corps de cruelles douleurs. Tous les remèdes dont il essaya furent inutiles. Il rappela saint Nikon par le conseil de l'évêque, et lui demanda pardon. Le saint, sans lui faire aucun reproche, le guérit, et en fit un de ses plus zélés défenseurs contre les ennemis de la vertu. Saint Nikon mourut (998) un an avant le commencement du patriarcat de Sergius, le vingt-sixième de novembre, jour auquel l'église tant grecque que latine honore sa mémoire. Il fut enterré dans son monastère de Lacédémone, où l'on garda son portrait avec un respect religieux. Il étoit de grande taille, avoit le poil noir, les cheveux négligés, portoit un habit d'ermite fort usé, et tenoit à la main un bâton terminé en haut par une croix.

Ces grands exemples de vertu que la Providence donnoit de temps en temps à la Grèce infidèle, procuroient le salut de plusieurs particuliers, sans empêcher le corps de la nation de courir à sa perte. C'étoit aux successeurs de Pierre de tendre la main à ces frères errants, et de les raffermir dans la foi. Mais les papes avoient trop d'embarras à Rome, pour songer à l'Orient. Grégoire V nommé auparavant Brunon, fils d'Othon duc de la France rhénane et de Lieutgarde, fille d'Othon le Grand, venoit de succéder, âgé de vingt-quatre ans seulement, à Jean XVI le 3 mai 996. Il avoit été porté au pontificat par Othon III, son proche parent, qui se trouvoit alors à Ravenne, et qu'il couronna empereur le 31 du même mois. Quoique jeune il étoit bien instruit, parlant les trois langues, l'allemand, le latin littéral et le vulgaire. C'est le second allemand qui ait été élevé sur le saint Siège, et non le premier comme le marque Fleury, qui ne s'est pas souvent des excès qu'il fait commettre par les Romains contre Etienne VIII, en haine de la nation allemande, comme il le dit lui-même. Le premier acte de Grégoire V annonçoit la bonté et un beau naturel ;

Othon, ayant tenu conseil avec les Romains, avoit résolu d'exiler Crescence, ce patrice, sénateur et tyran de Rome, qui avoit si souvent maltraité les papes précédents : Grégoire intercéda pour lui et le fit rester à Rome. Mais l'Empereur ne fut pas plus tôt sorti d'Italie, que le séditieux Crescence fit chasser son bienfaiteur. Il mit en sa place (997) un Grec ou Calabrois de basse naissance, nommé Philagathe, aventurier souple et entreprenant, qui par ses intrigues étoit parvenu à l'évêché de Plaisance avec le titre d'archevêque, en soustrayant abusivement cette église à celle de Ravenne : ce qui fut corrigé par la suite. Le pape Grégoire, dans un grand concile tenu à Pavie l'an 997, excommunia l'antipape qui avoit pris le nom de Jean XVII; et tous les évêques, tant de France que d'Italie et de Germanie, prononcèrent le même anathème. Mais il falloit d'autres armes que ces foudres invisibles, contre l'usurpateur et son fauteur impie. L'empereur accourut d'Allemagne avec des forces plus capables de leur imposer. Crescence se renferma dans le château Saint-Ange. Philagathe ne se croyant en sûreté dans aucun endroit de Rome, s'enfuit secrètement. Il fut pris par quelques gens de l'empereur, qui se défiant de la clémence de leur maître, coupèrent au faux pape le nez et la langue, lui arrachèrent les yeux, et le renfermèrent dans une étroite prison.

Saint Nil¹ Calabrois de naissance aussi-bien que Philagathe, s'intéressa au sort de son malheureux compatriote. Cet illustre solitaire étoit né sujet des empereurs de Constantinople, à Rossane, capitale de la province, et la seule ville que les Grecs y eussent conservée; mais ses hautes vertus l'avoient rendu également vénérable à tous les princes et à tous les peuples, malgré son aversion extrême des distinctions comme de toutes les vanités du siècle. Il avoit conçu cette horreur du monde, dès le premier pas qu'il y fit, et qui fut une chute pour son innocence. Il étoit d'une figure et d'un enjôment d'esprit, qui joint à l'avantage d'une voix mélodieuse et peu commune, et à tous les talents d'agrément et de société, le firent rechercher spécialement des personnes du sexe tout au

¹ Vit. ap. Bar. interpret. Carioph.

sortir de l'enfance. Malgré une éducation très-chrétienne, son inexpérience se laissa surprendre par la figure de l'une d'entre elles, quoiqu'elle fût de basse naissance. Sans consulter d'autres guides que les yeux et l'ivresse des sens, il en eut d'abord une fille. La pensée des vérités éternelles, dans une âme tendre qui en avoit toujours été nourrie, excita bientôt le repentir ; et la crainte de la mort, dans une fièvre violente dont il fut attaqué, le rendit efficace. Sur-le-champ et sans être encore guéri de sa fièvre, il se leva, et alla se renfermer dans le monastère de Mercure. Mais on reçut presque aussitôt des lettres terribles du gouverneur de la province, qui menaçoit de faire couper le poing à quiconque oseroit imposer les mains à ce jeune homme, et de confisquer le monastère. Il se résolut à passer au monastère de Saint-Nazaire, qui n'étoit pas sous la domination des Grecs.

Il rencontra sur la route un Sarrasin qui lui demanda brusquement qui il étoit, d'où il venoit, où il alloit. Nil lui découvrit son dessein avec ingénuité. Le Sarrasin considérant sa jeunesse et la richesse de ses vêtements, car il avoit encore son habit séculier : Tu devrois au moins attendre la vieillesse, lui dit-il, pour t'engager dans la vie monastique, si telle est ta fantaisie. « Non, répondit-il, ce n'est pas un sacrifice digne de Dieu, que d'être bon comme par nécessité. Un vieillard qui n'a pas la force de porter les armes pour son prince, est-il un serviteur plus propre au roi des rois ? » Le Sarrasin touché de ce discours, lui montra le chemin en le comblant d'éloges et l'encourageant à suivre son projet. Il lui donna même quelques pains, en lui faisant excuse de n'avoir rien de meilleur à lui offrir. Le saint jeune homme étant tout près de Saint-Nazaire, rencontra un cavalier qui mit sa vocation à une nouvelle épreuve. Après avoir vomé mille injures contre les moines, qu'il traitoit surtout de gourmands : Je tiendrois, dit-il, tout entier avec mon cheval dans leur marmite. Nil ne pouvant espérer de faire entendre raison à un homme si emporté, prit la fuite en se bouchant les oreilles, et se jeta dans le monastère. Il demanda l'habit, à condition néanmoins qu'après un bout de quarante jours il retourneroit à la maison de Mercure où il avoit d'abord été reçu. L'abbé lui donna volontiers l'ha-

bit : mais il voulut aussitôt après, le mettre à la tête d'une autre communauté. Cette proposition parut si effrayante à la modestie du saint novice, que dès-lors il fit vœu de n'accepter jamais aucune dignité.

Au bout de quarante jours, il retourna au monastère de Mercure, et de là, après quelque séjour et toutes les épreuves convenables, il se retira, du consentement des pères, dans une caverne voisine, où il y avoit un autel dédié à saint Michel. Voici quelle fut en cet endroit sa manière de vivre, extrêmement chargée d'exercices de piété, parce qu'il avoit pour maxime qu'un solitaire laissé à lui-même en doit faire beaucoup plus que celui qui vit en communauté. Depuis le matin jusqu'à tierce, il s'appliquoit à la transcription des livres, ayant entre autres talents celui de bien écrire, et de le faire très-vite. Depuis tierce jusqu'à sexte, debout devant une croix, il récitait le psautier en faisant de fréquentes génuflexions. De sexte à none, il étudioit assis l'Écriture et les Pères. Après avoir dit none et vêpres, il sortoit de sa cellule pour se promener et se récréer en considérant le Seigneur dans ses créatures. Il se mettoit à table après le soleil couché, et mangeoit, tantôt un morceau de pain sec, tantôt des herbes cuites ou quelque fruit sans pain, selon la saison. Il ne buvoit que de l'eau, en petite quantité et par mesure. Sa table étoit une pierre nue, son plat un morceau de pot cassé, la terre lui servoit de lit et de siège. En un mot, il aimoit tant la pauvreté, qu'il n'avoit ni chaise, ni lit, ni coffre, pas même un sac, si ce n'étoit son habit, fait en forme de sac, avec un tissu de poil de chèvre, et contenu avec une corde qui lui tenoit lieu de ceinture; encore n'avoit-il pas à changer, portant ce rude vêtement sans interruption la nuit et le jour pendant une année entière, quelque incommodité qu'il en ressentit. La nuit, il donnoit une heure au sommeil, après quoi il récitait pour la seconde fois le psautier, puis disoit les prières des nocturnes et des matines. Il passa plusieurs carêmes sans prendre d'autre nourriture que la communion. Pendant un an, il ne but qu'une fois le raisin; mais il quitta ce genre d'austérité, non pour soulager le soif qui ne l'incommoda que les huit premiers jours, mais pour ne pas se dessécher la poitrine.

Une vie si extraordinaire ne l'empêcha point d'avoir des disciples qui usèrent d'une sorte de violence pour demeurer avec lui ; car il faisoit ses délices de la solitude et du dégagement parfait de tous les soucis et de toutes les distractions. Ne connoissant point d'autre plaisir que de converser avec Dieu, le commerce des hommes lui étoit à charge : souvent il disoit qu'en vivant avec eux, on recule plus qu'on n'avance dans la vertu. Son premier compagnon, après un début très-fervent, se laissa vaincre à l'ennui et lui chercha querelle pour le mettre en colère. Nil lui dit avec douceur : Mon frère, Dieu nous a appelés à la paix ; si vous ne pouvez plus me souffrir qui vous retient ici ? allez où il vous plaira. Ce disciple inconstant, en venant au désert, avoit apporté trois pièces d'argent, que le saint lui avoit aussitôt fait donner aux pauvres. Il lui dit donc avec arrogance : Rendez-moi mon argent, et je m'en irai. Nil lui répondit : Mon frère, transportez-m'en la récompense par un écrit que vous déposerez sur l'autel, et je vous le remettrai sans délai. L'autre voulut voir comment Nil, qui n'avoit pas une obole, se tireroit d'embarras, et fit ce qu'il lui avoit proposé. Nil alla emprunter cette somme au monastère de Castel : afin d'acquiescer cette dette, il transcrivit ensuite trois psautiers en douze jours. Le mauvais solitaire partit avec son argent, et mourut presque aussitôt après.

Comme les Sarrasins infestoient sans cesse le pays où étoit la grotte du saint, il alla s'établir auprès de Rossane, en un lieu qui lui appartenoit, et qui devint insensiblement un monastère nombreux. Mais il ne voulut jamais prendre le titre d'hégumène ou d'abbé, qu'il fit conférer à d'autres. Toute sa vie, il aima beaucoup mieux obéir que de commander : c'étoit une peine pour lui, que de s'entendre seulement appeler maître. On lui offrit de grands biens, qu'il refusa constamment, ne voulant pas que ses disciples eussent rien au delà du plus simple nécessaire. « Mes frères, leur disoit-il souvent en usant des paroles du psalmiste¹, vous serez heureux tandis que vous vivrez du travail de vos mains ; tout le monde bénira le Seigneur en voyant que vous possédez tout sans rien avoir. »

¹ Ps. 127, 2.

Un jour qu'il étoit à Rossane, Théophylacte, métropolitain de Calabre, et un seigneur nommé Léon, tous deux gens d'esprit et versés dans les sciences, vinrent le visiter suivis d'autres personnages considérables, de magistrats, d'ecclesiastiques et d'une grande quantité de peuple : ils l'interrogèrent sur différents points de l'Écriture, moins pour s'instruire que pour l'éprouver. La question tomba d'abord sur le nombre des élus, que le saint d'après l'Évangile soutint fort petit. La multitude s'écria : « Il n'en est pas comme vous le prétendez, autrement ce seroit en vain que nous aurions été baptisés, que nous participerions au corps et au sang de Jésus-Christ, que nous porterions le nom de chrétiens. » Nil, surpris que l'archevêque n'arrêtât point ces discours, reprit d'un ton modeste : « Que répondez-vous, si je vous montre que saint Basile, saint Chrysostôme, saint Ephrem, saint Théodore-Studite, saint Paul même et les évangélistes disent la même chose que moi ? Vous n'oseriez contredire toutes ces règles de notre croyance; ce seroit professer l'hérésie, et le peuple vous lapideroit. » Mêlant ensuite le sentiment aux preuves : Comment, ajouta-t-il, vivent dans ces temps pervers la plupart des chrétiens, pour que le royaume des cieux, où il n'entre rien de souillé, puisse être le partage du grand nombre ? Il insista sur ce principe avec tant de force, que la multitude parut consternée, et qu'on entendit crier de toute part : Malheur à nous pécheurs que nous sommes !

Quelqu'un cependant reprit la parole, et dit : Mon père, je voudrois savoir si Salomon est sauvé ou damné. Nil, sachant que c'étoit un homme sans mœurs qui l'interrogeoit, lui dit : « Et moi je voudrois savoir non pas quel est le sort de Salomon, mais quel sera le vôtre. Que nous importe, à vous et à moi, la destinée de ce sage devenu le jouet de ses passions ? C'est pour nous qu'il est écrit : Quiconque regarde une femme par un principe de convoitise, a déjà commis l'adultère dans son cœur. » Cette réponse ne déconcerta point la curiosité d'un prêtre, qui se leva et dit : Mon père, de quel arbre Adam mangea-t-il le fruit dans le paradis terrestre ? Nil, corrigeant

1 Vit. p. 82. — 2 Ibid.

le ridicule par la dérision, répondit que c'étoit d'un pommier sauvage. Tout le monde éclatant de rire : « Quel est, dit-il, le sujet de vos risées ? La réponse est conforme à la demande. Au lieu de penser à ce qui nous a fait chasser du paradis, et comment nous y pouvons rentrer, vous me demandez le nom d'un arbre. Si je vous l'apprenois, vous me demanderiez bientôt s'il étoit grand ou petit, quelle étoit la couleur du tronc, la forme et peut-être le nombre des feuilles, curiosité bien digne sans doute que la raison suprême l'eût satisfaite. »

La réputation des vertus et de la sagesse du saint étant parvenue à Constantinople, on s'efforça de l'y attirer ; mais il craignoit trop le monde et ses faux honneurs, pour se rendre à des invitations qu'il regarda comme des pièges redoutables. Le dessein que l'on conçut de l'élever sur le siège archiepiscopal de Rossane, après la mort de Théophylacte, l'effraya beaucoup plus encore. Comme les magistrats et les principaux du clergé s'avançoient déjà pour le surprendre et le forcer à remplir cette place, quelqu'un qui le connoissoit mal prévint leur arrivée, comptant lui porter une agréable nouvelle. Il le remercia, et lui fit quelque don ; mais sans perdre un instant, il s'enfuit dans les montagnes et s'y tint caché jusqu'à ce que tous les citoyens, las de chercher et d'attendre, eussent enfin choisi un autre archevêque.

Quelque temps après, les Sarrasins ayant fait une incursion dans le voisinage de Rossane, trois moines de saint Nil furent pris et menés en Sicile. Il se mit aussitôt en grand mouvement pour les racheter, et ramassa cent pièces d'or qu'il envoya avec un mulet par un frère affidé. L'émir parla avec vénération de la vertu du saint, fit amener devant lui les moines captifs, les combla d'honneurs, et, gardant seulement le mulet, les renvoya avec l'argent de leur rançon et plusieurs présents. Il y joignit une lettre adressée à Nil et conçue en ces termes : « C'est ta faute si tes moines ont été maltraités. Que ne te faisais-tu connoître à moi ? Je t'aurois envoyé une sauve-garde avec laquelle ton monastère eût été en pleine sûreté. Que si tu voulois venir chez moi tu pourrais t'établir en tel endroit du pays qu'il te plairait. je te traiterois avec toutes sortes de faveurs et de respects. »

L'homme de Dieu résolut au contraire de quitter la Calabre, instruit prophétiquement que toute cette province alloit être ravagée par les Musulmans : et comme il se figuroit qu'il seroit moins honoré chez les Latins que chez les Orientaux, il se rendit à Capoue ; mais il y courut le plus grand danger qui eût encore alarmé sa modestie. Le prince Pandolfe, avec les premiers de la ville, étoit si décidé à le faire leur évêque, qu'il n'auroit pu s'en défendre, si le prince ne fût mort dans ces conjonctures. Il alla visiter le monastère du Mont-Cassin. Toute la communauté vint au-devant de lui en ordre de procession, avec des cierges, des encensoirs, et les ornemens réservés pour les jours de fête. Peu après l'abbé Aligerne et les principaux d'entre ses moines le conduisirent au monastère de Valdeluce, qui étoit de la dépendance du Mont-Cassin, et qu'ils lui donnèrent, à la recommandation des magistrats de Capoue. Ils l'engagèrent ensuite à venir au grand monastère avec toute sa communauté, qui étoit de plus de soixante moines, et à y célébrer l'office de la nuit en grec. Après l'office, tous les religieux latins vinrent le trouver pour prendre des leçons d'un solitaire si parfait, qu'ils trouvèrent, non sans admiration, très-versé non-seulement dans la connoissance des livres ascétiques, mais dans les ouvrages les plus profonds des Pères de l'Eglise. Cependant un de ces mauvais plaisants qui aiment à raffiner en toute matière, lui adressa la parole, et dit : Mon père, quel mal y auroit-il à manger de la viande une seule fois l'année ? « Quel mal y auroit-il, répartit le saint en l'interrogeant à son tour, si, après avoir passé l'année sans faire aucune chute, vous venez à tomber le dernier jour et à vous rompre la jambe ? »

Ce fut par ces traits de sagesse et de doctrine, joints à d'éminentes vertus, que saint Nil, pendant quinze années qu'il demeura au monastère de Valdeluce, acquit parmi tous les grands de l'Italie ce haut point de considération qui rendit souvent sa médiation utile à des peuples entiers. Mais cette maison étant devenue opulente, il vit les moines se relâcher de leur première observance. Alors il sortit de Valdeluce, et chercha un lieu où la disette les réduisît au détachement, et où ils ne pussent subsister que par le travail. C'est pourquoi il refusa les offres de plusieurs villes qui vouloient lui donner des biens, et

même des monastères en bon état. « La vie commode et sans soin, disoit-il, ne convient pas aux moines de ce temps-ci. Ils n'emploient pas leur loisir à la prière, à la méditation, à la lecture des livres saints ; mais à des curiosités dangereuses, à de vains discours et à des pensées mauvaises. Le travail écarte tous ces périls et une infinité de maux. Rien n'est tel pour les moines que de manger leur pain à la sueur de leur front. » Quelques-uns des frères ne pouvant goûter cette sévérité demeurèrent à Valdeluce, d'où l'indépendance, la discorde et la dissolution les firent bientôt chasser. Nil, avec les autres, trouva près de Gaëte un lieu désert, aride et resserré, qui par-là même eut des charmes qui le fixèrent. D'abord on y manqua de tout : mais en peu de temps le travail y fournit abondamment à tous les besoins. Le saint vieillard étoit au comble de la joie dans cet asile paisible, où rien ne le détournoit de la pensée de son Dieu. Souvent elle absorboit si généralement toutes ses facultés, qu'il n'entendoit point les personnes qui lui parloient. Quand il revenoit à lui et qu'on lui demandoit ce qui lui étoit arrivé : Je suis vieux, mes enfants, répondoit-il ; mon esprit s'en va, et je ne sais ce que je fais.

Son repos fut troublé dans cette douce retraite par la nouvelle de l'intrusion de Philagathe, son compatriote, sur le siège apostolique. Dès qu'il eut appris cette usurpation sacrilège, il écrivit à l'intrus pour l'exhorter à quitter la gloire périlleuse de ce monde, et à rechercher le repos innocent de la vie solitaire. Quand il sut ensuite que Philagathe avoit été pris, et traité comme on l'a vu, alors saisi de deuil et de consternation, il crut devoir interposer son crédit : il partit pour Rome, malgré la circonstance du saint temps de carême, son extrême vieillesse et une maladie aiguë dont il étoit alors tourmenté. L'empereur Othon et le pape Grégoire, ayant appris qu'il arrivoit, allèrent au-devant de lui. Ils le prirent chacun par une main, qu'ils baïsèrent, le menèrent au palais pontifical, et le firent asseoir honorablement au milieu d'eux. Le saint homme gémissant de ces honneurs, que les seules vues de sa charité lui rendoient supportables, leur dit éploré et confus : « Épargnez-moi, au nom de Dieu ; je suis le plus misérable de tous les pécheurs, un vieillard demi-mort et inutile qui ne doit que ram-

per aux pieds de vos dignités suprêmes. Ce n'est pas pour être honoré que je suis venu à vous ; c'est pour secourir le malheureux qui vous a levés l'un et l'autre des fonts de baptême, et à qui vous avez fait arracher les yeux. Je vous supplie de me le rendre, afin qu'il vienne s'enterrer dans l'obscurité de notre solitude, et que nous pleurions ensemble nos péchés. »

L'empereur attendri jusqu'aux larmes consentit à ce que Nil demandoit : mais le pape, loin de se trouver satisfait, et irrité sans doute d'avoir été si mal récompensé de sa clémence envers Crescentius, fit encore promener Philagathe par toute la ville, ses habits déchirés, et monté à rebours sur un âne¹. Nil s'abandonna à l'excès de sa douleur ; son zèle s'enflamma : Puisqu'ils n'ont point de pitié, s'écria-t-il², de celui que Dieu a livré entre leurs mains, le Père céleste n'aura pas pitié de leurs péchés. Il repartit brusquement avec les frères qui l'accompagnoient, marcha toute la nuit, et arriva le lendemain à son monastère.

Cependant l'empereur ayant célébré à Rome la fête de Pâques, qui cette année 998 tomboit le 17 avril, se mit en devoir de forcer le patrice Crescence dans le château Saint-Ange, où ce rebelle se tenoit toujours renfermé. Il employa pour cette expédition un Allemand, nommé Thamne, dont on vantoit l'habileté, et qui avoit toute sa confiance. Mais comme la forteresse passoit pour imprenable, Thamne, suppléant à l'art par l'artifice et la trahison, promit sûreté à Crescence avec serment, du consentement de l'empereur. Toutefois, quand le tyran se fut rendu, Othon lui fit trancher la tête le 29 avril ; punition trop justement due à ce patrice coupable de tant de crimes, qui, depuis Benoît VI qu'il avoit fait étrangler pour lui substituer l'antipape Francon, n'avoit cessé de se parjurer lui-même, et de troubler Rome et l'Eglise ; mais punition néanmoins contraire à la foi jurée, et dont Othon ne rougira pas de faire publiquement pénitence.

Les Tiburtins s'étant révoltés dans le même temps, après avoir massacré leur duc Mazolin, saint Romuald, plus heureux que saint Nil, fit leur paix avec l'empereur. Cet illustre soli-

¹ Petr. Dam. l. 1. ep. ult. ad Cadal. — ² Vit. p. 151.

taire¹, de la maison des ducs de Ravenne, et déjà connu dans les deux Hespéries dont il avoit fait l'admiration par l'austérité de sa vie et de son zèle pour la discipline régulière, gouvernoit alors l'abbaye de Classe qu'Othon III, fort zélé pour l'état monastique, lui avoit donnée afin d'y mettre la réforme. Comme il ne pouvoit ramener ces moines relâchés au sentier étroit de la perfection, et qu'il lui sembloit s'y relâcher lui-même, il vint devant Tibur rapporter le bâton pastoral à l'empereur, et renonça à l'abbaye en présence de l'archevêque de Ravenne. Les Tiburtins, vivement pressés par l'empereur, étoient au moment de succomber. Romuald leur fit prendre la résolution de se soumettre en abattant une partie de leurs murailles, et en livrant le meurtrier du duc Mazolin à la mère de ce seigneur; mais en même temps il obligea cette dame à lui pardonner. Il convertit aussi à Tibur l'allemand Thamme qui avoit trompé Crescence par un parjure, et lui persuada d'abandonner tous les avantages de la faveur extraordinaire dont il jouissoit auprès d'Othon, pour embrasser la vie monastique.

C'étoit là le talent propre de Romuald, d'imprimer aux grands la crainte du Seigneur, et de convertir les pécheurs les plus endurcis. Il avoit déjà engagé le doge de Venise à sortir du monde pour faire pénitence de ce qu'il avoit, dans une révolution de cette république, contribué à la mort de son prédécesseur : c'étoit Pierre Orséolo, personnage déjà d'une rare piété, dit Muratori, et de mœurs vraiment chrétiennes : il quitta sa femme et son fils pour aller, accompagné d'un noble vénitien, s'enfermer dans le monastère de Saint-Michel de Cuxa en Roussillon, où il mourut en odeur de sainteté, l'an 987. Par la même vertu des paroles terribles sorties de la bouche de Romuald, le comte Oliban, seigneur puissant en Espagne et coupable de péchés énormes, conçut une crainte si vive des jugements de Dieu, qu'il mit son fils en possession de ses terres, et quitta son pays pour aller prendre l'habit monastique au Mont-Cassin. La rigide vertu de Romuald prit même l'ascendant sur la crainte excessive qu'il avoit eue autrefois de son père. Ce seigneur, nommé Sergius, d'un caractère intéressé

¹ Vit. per Petr. D. m. Boll. 7. Hebr. Act. Ben. sæc. vi, p. 281.

et violent, après avoir tué de ses propres mains un de ses proches pour une prairie qu'ils se disputoient, avoit menacé son fils de le déshériter, parce qu'il témoignoit une horreur extrême de ce meurtre. Sergius conçut ensuite un vif repentir de son crime, et se fit moine au monastère de Saint-Sévère, près de Ravenne. Mais quelque temps après il chancela dans sa résolution, et voulut retourner au siècle. Les moines en donnèrent avis à Romuald qui étoit alors au monastère de Cuxa en Roussillon. Il part nu-pieds, un bâton à la main, arrive à Ravenne, aborde son père tout prêt à sortir de la voie de Dieu; et par une conduite fort éloignée des règles ordinaires, mais que le succès justifia, il le met aux fers et le traite durement jusqu'à ce qu'il ait repris sa première vocation. Sergius se rendit docile et peu après mourut saintement.

L'empereur lui-même marqua une aveugle docilité aux avis de Romuald. Après lui avoir découvert les plaies de son âme, il alla nu-pieds en pèlerinage, de Rome à Saint-Michel du Mont-Gargan. « Othon, dit à ce sujet l'un de ces modernes à qui l'audace et la sale plaisanterie tiennent lieu de preuves, menoit avec lui la veuve de Crescence devenue sa maîtresse, et passoit avec elle la nuit sur une natte. » Il est vrai que ce prince fut accusé d'un attachement criminel pour cette femme aussi odieuse que méprisable : mais la circonstance d'une pareille compagne dans son pèlerinage est une de ces fictions bouffonnes qui ne méritent pas une réfutation plus sérieuse que tant d'autres traits de même fabrique, hasardés avec effronterie pour décrier, dans les rendez-vous du blasphème et de l'impudence, tous les exercices de la piété. On eut lieu de croire Othon sincèrement converti. Il passa dans le monastère de Classe tout le carême de l'an 999, jeûnant et chantant autant qu'il le pouvoit, à tous les offices, portant le cilice sous l'or et la pourpre, couchant sur une natte, mais arrosée de ses larmes, à côté de son lit de parade. Romuald lui conseilla dans la suite d'embrasser la vie monastique. Je le ferai, dit-il, dès que j'aurai soumis les Romains à l'obéissance qu'ils me doivent. Ah ! Seigneur reprit Romuald, si vous retournez à Rome, vous ne verrez plus Ravenne. En effet Othon, comme on le verra, n'eut pas le temps d'accomplir sa promesse.

En revenant du Mont-Gargan, il passa au monastère de saint Nil, et le pressa de lui demander tout ce qu'il désiroit, avec la confiance d'un père qui parle à son fils. L'homme de Dieu répondit, en portant la main sur la poitrine de l'empereur : « Je n'ai autre chose à vous demander, que le salut de cette âme. Tout empereur que vous êtes, vous mourrez comme le dernier des hommes, et vous rendrez compte de toutes vos œuvres. » A ces mots, l'empereur versa des larmes, et, mettant bas sa couronne, il voulut recevoir la bénédiction du saint avant de partir. Les moines murmurèrent ensuite de ce que Nil n'avoit pas accepté au moins un monastère du prince. Il leur répondit : J'ai parlé, je l'avoue, comme un insensé ; mais la suite vous fera voir si vous avez plus de raison que moi. Quand ils apprirent quelque temps après la mort d'Othon, ils admirèrent les lumières toutes divines de leur saint maître ¹.

Nil sentant sa propre mort approcher, et sachant que le prince de Gaëte s'étoit déjà expliqué sur le dessein qu'il avoit de faire transférer son corps dans la ville aussitôt après son trépas, pour servir de sauve-garde à tout le pays, résolut d'aller mourir dans un endroit où il ne fût connu de personne. Il craignoit si fort d'être regardé comme un saint, qu'il affectoit de montrer des défauts, et qu'il parut quelquefois impatient et colère, jusqu'à tromper les simples. Comptant être ignoré dans le voisinage de Frescati, il s'y retira près d'un petit monastère de Grecs, bâti en l'honneur de sainte Agathe. Mais Grégoire, comte de Frescati, tout décrié qu'il étoit par ses violences et ses injustices, vint le trouver, et lui dit en se prosternant à ses pieds : « Je ne suis pas digne qu'un si grand serviteur de Dieu entre chez moi ; mais puisqu'à l'exemple de notre divin Maître vous avez préféré aux justes un homme tout couvert d'iniquités, voilà mon palais et toutes mes terres, disposez-en comme il vous plaira. » Le saint lui demanda quelque réduit obscur, afin d'y prier en repos. Le comte lui donna un petit reste de la maison de campagne qui avoit appartenu à Cicéron, et qu'on nommoit la Grotte ferrée. Ses disciples fidèles vinrent l'y trouver, et y bâtirent un monastère, qui subsiste encore sous la règle

¹ Vit. S. Nil. p. 155.

de saint Basile, et où la messe se dit en grec, mais selon le rit latin. C'est là que mourut saint Nil, (1005), en recommandant instamment de ne point l'enterrer dans une église, et de ne faire sur son corps, ni voussure, ni aucune autre décoration. Il vécut jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans, sans s'être relâché d'aucune de ses austérités, sans avoir ni bu ni mangé avant l'heure ordinaire, sans s'être jamais baigné, sans avoir mangé une seule fois de la viande depuis le premier moment de sa retraite. Son abstinence étoit si bien tournée en habitude, qu'il lui eût été plus pénible de la rompre qu'il ne l'étoit de l'observer.

L'empereur Othon III honora constamment de sa protection et de son amitié tous les personnages de son temps qui édifioient l'Eglise, chacun selon son état et l'esprit de sa vocation; mais personne ne l'emporta dans son cœur sur saint Adalbert de Prague et saint Bernard d'Hildesheim¹. L'empereur avoit connu à Rome tout le mérite d'Adalbert, dans les entretiens familiers qu'il y eut souvent avec lui, quand ce saint prélat eut quitté son peuple avec le consentement du pape, pour se retirer au monastère des saints Alexis et Boniface. Le débordement et l'indocilité des Bohémiens, avec lesquels cette âme pure craignoit de se perdre plus qu'elle n'espéroit de les sanctifier, l'avoient réduit à venir solliciter la permission du souverain pontife pour embrasser la profession monastique. Le prélat n'avoit rien à se reprocher, ni dans son entrée à l'épiscopat, ni dans le gouvernement de ses ouailles. Fils du comte Slaving, l'un des plus puissants seigneurs du pays, et distingué dès sa jeunesse par sa capacité, par sa piété, par une charité humble et généreuse qui lui faisoit parcourir de nuit, et l'or à la main, les chaumières et tous les réduits des pauvres, il avoit été obligé, après beaucoup de résistance, de céder aux vœux unanimes du clergé, du duc Boleslas le Pieux, de tous les seigneurs, et avoit été intronisé avec des signes extraordinaires de joie de la part du peuple. Quand il fut sur le siège de Prague (983), il donna l'exemple des vertus à toutes les conditions, sans oublier aucun des devoirs de l'épiscopat. Il par-

¹Act. Bened. sæc. v, p. 581.

tag
ties
pou
triè
mo
aud
entr
pro
plus
de s
Il p
les p
les j
parg
unic
M
ligni
son i
soien
avoir
méch
des
aucu
empi
que
ne ré
après
hensi
Maye
mand
son p
persé
sans
l'emp
assez
intim
vent,
vous

tagea, suivant les canons, les revenus de l'église en quatre parties, la première pour les bâtiments et les ornements, la seconde pour les chanoines, la troisième pour les pauvres, et la quatrième seulement pour lui. Il observoit le silence, comme les moines, depuis complies jusqu'à primes, après quoi il donnoit audience, puis s'appliquoit à l'étude des saints livres, qu'il entremêloit du travail des mains. Quoiqu'il eût un appartement propre et un lit bien couvert, il couchoit sur le pavé, tout au plus sur un cilice; encore ne prenoit-il que quelques heures de sommeil, et passoit la meilleure partie de la nuit en prières. Il prêchoit assidûment, visitoit soigneusement les malades et les prisonniers, nourrissoit journellement douze pauvres, et les jours de fête distribuoit des aumônes abondantes. Il n'épargnoit rien pour gagner les cœurs; faisant avec une sagesse unique un juste mélange de la douceur et de la sévérité.

Mais son peuple, encore barbare, intraitable et d'une malignité dont on conçoit à peine l'alliance avec sa grossièreté et son ignorance, affectoit de se livrer aux désordres qui paroissent les plus insupportables à son saint pasteur. Adalbert avoit surtout horreur de la pluralité des femmes parmi ces méchants chrétiens, du concubinage des clercs, de la vente des esclaves chrétiens aux juifs; et jamais il ne put inspirer aucune partie de ses sentiments à son troupeau dissolu. Le mal empira quand le saint évêque fut parti. On craignit avec raison que ce peuple, converti nouvellement et si imparfaitement, ne retournât à ses anciennes superstitions. Le duc Boleslas, après avoir tenu conseil avec le clergé, fit parvenir ses appréhensions au métropolitain, qui étoit Villegise, archevêque de Mayence. Ce prélat envoya des députés à Rome pour redemander Adalbert. Le pape le rendit, mais à condition que son peuple se montreroit plus docile, et avec menace que s'ils persévéroient dans leurs désordres, l'évêque les abandonneroit sans retour. Adalbert partit aussitôt, et passa par Mayence, où l'empereur s'étoit arrêté en revenant d'Italie. Dans le séjour assez long qu'il y fit, il vécut avec ce prince dans une grande intimité et une sainte liberté. Ne pensez pas, lui disoit-il souvent, que vous êtes un puissant prince, mais bien plutôt que vous êtes un homme mortel. Et comme Othon se trouvoit

encore à la fleur de son âge, et l'un des plus beaux hommes de son temps : N'oubliez pas, ajoutoit-il, que ce beau corps sera réduit en poussière et en corruption.

Quand Adalbert arriva à Prague, tout le monde vint au-devant de lui en donnant de grands signes de joie, et en promettant de suivre tous ses conseils. Mais ils retombèrent bientôt dans leurs vices et leur obstination. Le saint évêque alla chercher sa consolation parmi les Hongrois, voisins de la Bohême et encore idolâtres. Il y jeta les fondements du christianisme, et baptisa le fils de Geisa, quatrième duc des Hongrois depuis leur entrée dans la Pannonie, c'est-à-dire le prince Etienne, qui fut si fidèle à la grâce de sa conversion, qu'il a mérité d'être compté parmi les saints. Cependant Adalbert passa de nouveau à Rome, et son métropolitain y renouvela de même ses plaintes, qu'à cette fois il porta lui-même sur les lieux. Il y soutint fortement dans un concile, qu'il étoit inouï et contraire aux canons qu'une église fût ainsi privée de son pasteur encore plein de vie et en état de la desservir. Quoiqu'Adalbert sentit qu'il n'y avoit rien à gagner sur les Bohémiens, il fallut encore céder et retourner parmi eux ; mais il se consolait par l'espérance de se revoir bientôt dans l'occasion d'évangéliser les infidèles.

En effet, son peuple ne voulut pas même le recevoir. Boleslas, duc de Pologne, ayant interposé sans succès sa médiation, Adalbert tourna aussitôt ses vues vers les idolâtres. Comme la Prusse, peu éloignée de la Pologne, avoit de grands égards pour le duc qui la protégeoit, l'évêque de Prague s'embarqua sur un navire que ce prince lui fit préparer avec une escorte, et se rendit à Dantzick, où il baptisa un grand nombre de personnes. Là il prit la mer, et, après quelques jours de navigation sur la côte, il descendit dans une petite île formée par une rivière. Comme il y prêchoit hautement Jésus-Christ, les maîtres du lieu survinrent et le chassèrent à coups de poing. Il reçut même un rude coup d'aviron qui l'étendit par terre. Soyez béni, Seigneur, s'écria-t-il, de ce que j'ai du moins reçu un coup pour celui qui a tant souffert pour moi. Etant passé de l'autre côté de la rivière, les Barbares accoururent de toutes parts et le contrai-

gnirent à se rembarquer avec ses compagnons, en leur disant qu'ils devoient s'estimer trop heureux qu'on leur laissât la vie.

Adalbert étoit à peine sorti de ce péril, qu'il dit à ses compagnons : « Laissons croître nos cheveux et notre barbe, habillons-nous comme ces peuples, et rendons-nous alors dans quelque autre canton où l'on ne nous connoisse pas. Nous y vivrons du travail de nos mains, nous converserons familièrement avec eux, et nous les retirerons du précipice où ils s'obstinent à périr. » Après les délais convenables, ils se mirent en route, traversèrent de grands bois et arrivèrent dans une plaine spacieuse où ils étoient en vue de toute part. Les païens y accoururent aussitôt, et commencèrent par les hier. Le saint exhortoit ses compagnons à souffrir courageusement pour Jésus-Christ, quand un sacrificateur des idoles, nommé Siggo, s'avança plein de fureur, et lui lança un dard qui le blessa mortellement. Il reçut presque en même temps quatre autres dards, dont il expira, en priant à voix haute pour son salut et celui de ses meurtriers (997).

Saint Bernouard, saxon de naissance, et évêque d'Hildesheim en Saxe, avoit été précepteur d'Othon. Ses rares qualités lui firent confier dès sa jeunesse cet emploi important. Il étoit né avec un de ces naturels qui laissent le moins d'obstacle à la vertu, et avec un génie propre à tout. Il avoit une ouverture égale pour les sciences profondes, pour les affaires et pour les arts. Il écrivoit bien, manioit habilement le pinceau, s'entendoit en bâtimens, se faisoit un jeu des affaires les plus compliquées, connoissoit parfaitement les hommes, et sembloit avoir trouvé la clef de tous les cœurs. Il gagna tellement la confiance et de l'impératrice Théophanie, grecque de naissance, et des seigneurs allemands, qu'il fut choisi, d'un consentement unanime, pour le premier guide du jeune empereur. Il s'attacha de même son auguste élève, tout en s'opposant à la voix des flatteurs qui ne lui parloient que de divertissemens, et même à la complaisance excessive que l'impératrice avoit pour son fils. Mais il régissoit les esprits avec un art et des manières qui ne lui firent jamais rien perdre de leur affection. Le jeune Othon, après la mort de sa mère, donna sa confiance tout entière à Bernouard : c'étoit sur ses conseils qu'il apprécioit

ceux des complaisants, et qu'il apprit de bonne heure à craindre les artifices et la séduction.

Bernouard fut élu dans un âge peu avancé pour le siège d'Hildesheim, et préféré unanimement à plusieurs autres clercs de race illustre, qui servoient dans le palais; mais il surpassoit les vieillards en sagesse et en vertu. Il étoit d'une piété qui lui faisoit passer la plus grande partie des nuits en prière. Personne n'étoit plus assidu aux offices divins, après lesquels il distribuoit des vivres et de l'argent à plus de cent pauvres. Tout appliqué qu'il étoit aux fonctions ecclésiastiques, il ne cessa jamais de cultiver ni d'encourager les arts, étendant ses vues jusqu'à la transcription des livres dont il forma une riche collection, à la peinture, à l'orfèvrerie même et à la serrurerie. Il faisoit rechercher et élever avec soin les jeunes gens de beau naturel, en qui l'on apercevoit le germe des talents. Son génie élevé lui faisoit en même temps servir l'état dans les matières capitales, avec des vues et un succès supérieurs à ceux des autres seigneurs. Pour préserver son peuple du brigandage des Barbares qui infestoient la Saxe, il ne se contenta pas de leur tenir continuellement opposées d'excellentes troupes qui les défrent souvent, mais il fit bâtir deux forteresses aux deux endroits les plus exposés du diocèse, et par-là procura la sûreté de tout le pays : ce qui ne l'empêcha point d'enrichir son église par l'acquisition de plusieurs terres nouvelles, d'y élever quantité d'édifices considérables, de décorer sa cathédrale de peintures exquises, de lui donner beaucoup d'argenterie, entre autres un calice d'or du poids de vingt livres. Un régime si digne de faveurs et d'applaudissements, ne laissa point d'être troublé par l'archevêque de Mayence, qui fit quelque entreprise sur la juridiction de Bernouard dans un monastère de filles nommé Gandersheim. Le saint évêque, après des représentations inutiles à l'archevêque, porta sa plainte au pape, et partit lui-même pour Rome, où se trouvoit en même temps l'empereur.

Sylvestre II avoit succédé, dès le 2 avril 999, à Grégoire V, qui ne survécut pas un an à la menace de saint Nil, et mourut

¹ Vitz. Act. Bened. sec. 1, p. 202.

à l'âge de vingt-sept ans, après un pontificat de moins de trois¹. Sylvestre, appelé auparavant Gerbert², s'étoit rendu fameux dans les divers états de vie par lesquels il avoit passé avant de parvenir au pontificat. Né en Auvergne d'une famille obscure, moine dès son enfance à l'abbaye d'Aurillac, ensuite abbé de Bobio, puis successivement chargé de l'école de Reims où il eut le roi Robert pour disciple, substitué dans cette église à l'archevêque Arnoul, déposé à son tour, transféré par la faveur d'Othon III sur le siège de Ravenne, et enfin sur la chaire de saint Pierre, où aucun Français ne s'étoit assis avant lui; il montra partout une pénétration et un savoir si étonnant pour ses contemporains, que leur simplicité le leur fit accuser de magie et d'un commerce familier avec les démons. On lui reproche à meilleur titre une ambition démesurée. Mais ses talents doivent faire oublier ses défauts. Ne sait-on pas d'ailleurs que le mérite heureux ne manque guère d'exciter la jalousie? Parmi les inventions utiles qu'on doit à Gerbert avant qu'il montât sur le saint Siège, la principale est celle de l'horloge à balancier, qui fut en usage jusqu'en 1650, que Huyghens substitua le pendule au balancier. Ce fut un pape équitable et sage, n'usant de ses droits qu'avec modération, loin d'anticiper sur ceux des princes de ce monde, ou de ses collègues dans l'épiscopat.

On a lieu de croire, dit Longueval, qu'Arnoul de Reims qui étoit alors parfaitement réconcilié avec le roi et avec Gerbert, c'est-à-dire avec Sylvestre II, souhaila que ce pape confirmât son rétablissement, contre lequel il avoit tant réclaté. En effet nous avons une lettre³ de Sylvestre II, adressée à Ar-

¹ Papebr. conat.

² L'appendix d'AIMOIN porte que Gerbert fut convaincu de ses torts par l'abbé Léon, qui avoit présidé en qualité de légat au rétablissement d'Arnould de Reims; qu'il donna des marques d'un vrai repentir de tout ce qu'il avoit écrit en faveur de son instruction; et qu'après son retour et sa rétractation il fut accueilli avec bonté par Grégoire V. On trouve en effet que ce pontife augmenta pour lui les privilèges de l'église de Ravenne. *V. Lubbe, tom. 9, p. 753. Marchetti, tom. 1, p. 179.* —³ Le père Gosard croit cependant que malgré la suscription de cette lettre, elle est plutôt de Grégoire V. Tom. 9, page 778

noul, pour autoriser ce qui s'étoit fait en sa faveur. La manière dont ce pape y parle des droits du saint Siège, qu'il avoit autrefois combattus, est remarquable. « C'est au saint Siège apostolique, dit-il¹, qu'il appartient de rétablir dans leur dignité ceux qui en ont été privés, afin de conserver par-là à saint Pierre la libre puissance de lier, et que la splendeur de la gloire romaine éclate en tous lieux. C'est pourquoi vous, Arnoul, archevêque de Reims, qui pour quelques excès avez été déposé, nous croyons qu'il nous convient d'avoir pitié de vous ; et puisque votre déposition a été faite sans le consentement de Rome, il faut montrer que Rome peut réparer ce qui a été fait : car tel est le pouvoir accordé à saint Pierre. » Sylvestre marque ensuite qu'il rétablit Arnoul dans tous les droits et prérogatives de son siège de Reims, au nombre desquels il compte la bénédiction des rois de France, c'est-à-dire leur sacre ; et il défend à toute personne de lui reprocher sa déposition.

Peu de temps après l'élection de Sylvestre, et à sa prière, l'empereur Othon donna la ville et le comté de Verceil à l'évêque du lieu, avec toute la puissance publique, sous peine de mille livres d'or contre ceux qui troubleroient le prélat dans cette possession : disposition très-remarquable, mais qui, après les donations de Pépin, de Charlemagne, de Louis le Débonnaire, n'est pas, comme le disoit notre auteur, le premier exemple de la puissance publique formellement et clairement accordée à une église. La donation est datée de Rome, et du 7 mai 999².

L'an 1001, dans le dernier voyage qu'y fit Othon, le pape Sylvestre y assembla le concile qui devoit juger le différend de saint Bernouard avec Villegise de Mayence. Bernouard se plaignit principalement de ce qu'après son départ pour Rome, et malgré ses protestations, Villegise avoit célébré un synode à Gardersheim. Le pape demanda au concile si l'on devoit reconnoître pour synode une assemblée tenue par cet archevêque et ses adhérents, dans une église que les évêques d'Hildesheim avoient toujours possédée. Les Pères, au nom-

¹ T. II. concil. p. 778 — ² Baron. an. 999. n. lxx.

bre de vingt, dix-sept italiens et trois allemands, répondirent que ce synode étoit un acte schismatique et de nul effet suivant les canons. Alors le pape prononça en ces termes : « Par l'autorité des apôtres et des Pères, nous cassons ce qui en l'absence de notre confrère Bernouard a été fait à Gandersheim dans son diocèse, par l'archevêque Villegise et ses fauteurs. » On peut comparer cette marche des Occidentaux du dixième siècle, à celle que tint dès le cinquième Théophile d'Alexandrie, dans son concile du Chêne contre saint Jean Chrysostôme : alors on pourra sentir si l'ignorance et l'imbécillité prétendue du second âge de l'Eglise mérite tout ce qu'on en a dit, même par comparaison avec le premier et le plus brillant.

L'empereur Othon, qui voulut assister au concile romain, fonda pendant ce voyage un monastère près de Ravenne, en l'honneur de saint Adalbert de Prague. A Rome même, dans l'île du Tibre, il lui fit bâtir une église, où l'on déposa, avec plusieurs autres reliques, les mains du saint martyr, ornées d'or et de pierreries. Othon les avoit apportées de Gnesne, alors capitale de la Pologne, où l'avoient attiré les miracles qui s'opéroient en foule au tombeau du saint, depuis que le duc Boleslas en avoit racheté le corps des Barbares, et l'avoit fait enterrer dans cette église. L'empereur, en arrivant à Gnesne, se mit nu-pieds du plus loin qu'il découvrit la ville, et marcha ainsi jusqu'à l'église, où il répandit beaucoup de larmes en invoquant le saint martyr. Pour l'honorer davantage, il érigea un archevêché à Gnesne, qui n'étoit pas même une ville épiscopale, et il y mit pour premier archevêque un frère du saint, nommé Gaudence (999). Mais comme cette érection se fit sans le consentement du métropolitain et de l'évêque diocésain, qui étoit celui de Posnanie ou Posen, elle est traitée d'irrégulière par les auteurs du temps. C'est pourquoi Posnanie demeura sous l'ancienne dépendance de l'archevêque de Magdebourg ; et celui de Gnesne n'eut pour suffragants que les évêques de Colberg, de Cracovie et de Vrotisla ou Breslau en Silésie ; le tout avec le consentement du pape.

Othon s'efforçoit en toute manière d'expier les foiblesses qui l'avoient toujours fait gémir lui-même, et que sa piété sin-

cère ne cessoit de lui reprocher¹. Depuis quelque temps, il étoit tombé dans une maladie de langueur fort extraordinaire pour son âge, et qui fit soupçonner l'ancien objet de sa passion, Stéphanie, (veuve de Crescence), de l'avoir empoisonné. Il eut la consolation avant de mourir de revoir saint Héribert, archevêque de Cologne, l'un de ses principaux confidens, et de mourir entre ses mains. Ce prélat, fixé depuis deux ans à Cologne, avoit été auparavant le compagnon assidu des voyages de l'empereur, auprès duquel il exerçoit la charge de chancelier, tantôt pour l'archevêque de Mayence, archichancelier de Germanie, tantôt pour l'évêque de Côme, grand chancelier d'Italie, selon les lieux où l'on se trouvoit. Partout il avoit tellement gagné l'estime et l'affection de son maître, que ce prince eut besoin de toute sa religion pour consentir à s'en séparer. Il ne lui fallut pas un moindre motif pour cela, que le danger de la division dans l'église importante de Cologne, et la difficulté de réunir les suffrages sur tout autre sujet que le vertueux Héribert.

Le prince donna des marques d'une vive joie, en voyant les secours que l'archevêque et les autres seigneurs d'Allemagne lui amenoient en Italie; mais la présence même du saint prélat porta le contentement et la sérénité jusqu'au fond de son cœur. Depuis quelque temps les intérêts de son âme l'occupoient beaucoup plus que ceux de sa puissance. Comblé d'honneurs au dehors, il gémissoit en secret sur les égarements de sa jeunesse. Dans le silence de la nuit, il veilloit en prières, s'abandonnoit à toute l'amertume de sa componction, et versoit des torrents de larmes. Il faisoit d'innombrables aumônes, et souvent jeûnoit toutes les fêtes de la semaine, excepté le jeudi. En s'entretenant des choses éternelles avec Héribert, ils convinrent que celui des deux qui survivroit à l'autre et retourneroit en Allemagne, fonderoit un monastère en l'honneur de la sainte Vierge. A cet effet, l'empereur donna dès lors plusieurs terres à l'archevêque, qui depuis la mort d'Othon, arrivée le 23 janvier 1002, exécuta ce compromis par la fondation de la célèbre abbaye de Duit près Cologne. Ce jeune prince, que

¹ Dittm. l. 4. p. 43.

ses vertus et ses grandes qualités firent surnommer la merveille du monde, mourut âgé de vingt-deux ans seulement, à Paterno, petite ville d'Italie dans la campagne de Rome. Il ne laissa point d'héritiers, n'ayant pas même été marié : ce qui peut excuser jusqu'à un certain point son attachement pour Stéphanie, et colorer peut-être le nom qu'elle porta de sa concubine. Henri, duc de Bavière, fut élu le 6 juin de la même année, pour succéder à Othon en qualité de roi de Germanie.

En France, le mariage du roi Robert, qui avoit succédé à Hugues Capet dès l'an 996, causa beaucoup de scandale. Ce prince aimoit tendrement Berthe, qu'il avoit épousée malgré une affinité spirituelle sur-ajoutée aux liens du sang, puisqu'il avoit tenu sur les fonts sacrés un enfant de cette parente, né d'un premier lit. Le pape Jean XVI s'éleva d'abord avec zèle contre ce scandale; mais la mort ne lui permit pas de le faire cesser. Son successeur Grégoire V poursuivit l'affaire avec une fermeté inflexible, et résolut absolument de faire casser ce mariage incestueux, selon la discipline du temps. Robert, qui avoit un grand fond de religion, comme la suite de cette seule affaire le montre clairement, envoya aussitôt vers le souverain pontife, et choisit un saint pour son négociateur, savoir Abbon de Fleury qui n'approuvoit pas le mariage du roi. Il étoit apparemment chargé de promettre que Robert se sépareroit de Berthe, et de prier qu'on donnât au prince le loisir de prendre des arrangements convenables à l'égard de cette princesse fille de Conrad, roi de Provence et de la Bourgogne Transjurane, et tenant d'ailleurs aux plus puissantes maisons de l'empire français. Le pape entra facilement dans des vues si raisonnables, mais sans prendre le change, et sans cesser de poursuivre l'exécution de ce qu'Abbon avoit promis. Le roi au contraire, trompé lui-même par sa passion, et lui désérant beaucoup plus qu'à la politique différoit toujours, et toujours réitéroit ses promesses.

Enfin le pape assembla un concile dans l'église de Saint-Pierre (998) : il y fut ordonné, sous peine d'anathème, que le roi Robert quitteroit Berthe et seroit sept ans de pénitence¹.

¹ Tom. 9. Conc. p. 772.

A cette nouvelle, Robert se sentit combattu par les deux sentiments les plus capables de l'agiter : il étoit plein de piété, et tout à la fois de tendresse pour l'épouse qu'il ne pouvoit retenir sans crime. Il voulut concilier deux dispositions si incompatibles : n'ayant pas la force de rompre ses liens, il se soumit humblement à la flétrissure dont on le marquoit. Pierre Damien assure¹ que ce prince fut en effet excommunié, et que les Français eurent tant d'horreur de cette censure, qu'ils évitoient d'avoir aucun commerce avec leur roi; en sorte qu'il ne resta auprès de lui que deux serviteurs : encore avoient-ils soin de purifier par le feu tous les meubles dont il s'étoit servi pour boire ou manger. Cet auteur, qui écrivoit environ soixante ans après l'événement, ajoute que de ce mariage incestueux il naquit un monstre : circonstance dont le repentir et la docilité du roi Robert font croire qu'il fut lui-même persuadé. Cette année 998, ainsi que le prouve D. Vaissette² et non pas au bout de trois ans, comme le disent la plupart des modernes, il se sépara de Berthe : il confessa publiquement son péché, et s'efforça de l'expié par ses larmes et par de grandes austérités. Sur la fin de l'année, il épousa Constance fille de Guillaume comte d'Arles et de Provence, princesse vertueuse qui le seconda dans ses desseins pour le bien de la religion, mais dont l'humeur impérieuse répandit souvent l'amertume dans la vie

¹ Ep. 5, ad Desid.

² Tom. 2, p. 992. les PP. Labbe et Cossart citent une lettre de Grégoire V à la reine Constance : preuve que Robert avoit quitté Berthe avant la mort de ce pape, arrivée le 4 février 999. Cette observation est importante, pour répondre à ceux qui disent que Grégoire mit pendant deux ou trois ans le royaume en interdit. Ce pontife, chargé de faire observer les canons, ne fit que son devoir dans toute cette affaire, il avertit, il pria, il attendit; enfin, suivant l'avis d'un concile de 28 évêques, et en présence de l'Empereur, il prononça, outre la nullité du mariage, la peine canonique attachée alors à ces conjonctions illicites. Cette peine ne privoit point Robert de sa couronne : aussi les Français, dont la foi alors étoit si grande, ne cessèrent point de le regarder comme leur roi. Mais en refusant de communiquer avec lui (si toutefois l'histoire n'a pas exagéré), ils le forcèrent de se soumettre à une loi qui étoit faite pour lui comme pour le dernier de ses sujets : par cette soumission, Robert donna un grand exemple à la nation, et sur ce point le désordre cessa. Loin de blâmer personne dans cette circonstance, on peut dire que chacun remplit son devoir, le pape, le peuple et le roi.

privée de ce bon roi, et causa de grands troubles dans les affaires publiques.

Le règne de ce prince, depuis son généreux sacrifice, fut un long tissu de bonnes œuvres. Il bâtit jusqu'à quatorze monastères, entre autres ceux de Saint-Aignan et de Saint-Vincent, dans la ville d'Orléans où il étoit né, avoit été baptisé et couronné roi; celui de Saint-Germain-en-Laie, et celui de Notre-Dame-de-Poissi. Il fit encore construire huit autres églises. Il en pourvut une infinité de vases et d'ornemens précieux. C'étoit là sa bonne œuvre de prédilection, que de contribuer de toute sa munificence au culte divin, et de faire célébrer dignement l'auguste sacrement de nos autels, où la vivacité de sa foi sembloit lui montrer le fils de Dieu dans sa gloire, plutôt que sous une forme étrangère. Il se plaisoit de même à honorer et à orner richement les reliques des saints. Celles des saints Savinien et Potentien, apôtres de Sens, ayant été découvertes sous son règne, il les fit mettre dans une châsse d'or et d'argent enrichie de pierreries, qu'il porta lui-même sur ses épaules avec son fils Robert, au milieu d'un concours prodigieux, non-seulement des Gaules, mais de l'Italie et des pays d'outremer. La piété du monarque se manifestoit dans toutes les rencontres. Il passoit en veilles et en oraison les nuits entières de Noël, de Pâques et de la Pentecôte. Depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques il couchoit sur la terre, et passoit le carême en pèlerinages. Tous les jours il récitoit le psautier, il assistoit à chaque office de l'Eglise, et par une dévotion bien éloignée de nos idées, mais d'un grand effet alors, à certains jours solennels, il chantoit au lutrin, revêtu d'une chape et le sceptre à la main. Il enseignoit même aux autres les leçons, les antiennes, les hymnes et composa quelques-unes de ces pièces qui furent chantées publiquement dans les églises. On a compté dans ce nombre, mais sans fondement, la prose qui se dit encore le jour de la Pentecôte, et qui a pour auteur le pape Innocent III¹. On lui attribue avec plus de raison le répons qu'on trouve dans quelques bréviaires, et qui commence par ces mots : *O constantia martyrum*. Il le fit pour tromper la

¹ A t de vérifier les dates, RR.

vanité de la reine Constance qui demandoit des vers à sa louange, et qui, ne sachant pas le latin, se trouva très-flattée d'entendre son nom.

Sa charité égaloit sa piété. A Paris, à Orléans et dans les autres villes où il faisoit son séjour, il nourrissoit ordinairement trois cents pauvres, et quelquefois jusqu'à mille. En carême, il redoubloit ses aumônes, et ajoutoit à la nourriture des distributeurs en argent. Le jeudi saint, il les servoit le genou en terre, leur lavoit les pieds, donnoit douze deniers d'argent à chacun, et deux sous à ceux qui étoient clercs. Les malades dont l'extérieur étoit le plus dégoûtant, étoient ceux qu'il servoit avec le plus de complaisance. Il arrosoit leurs ulcères de ses larmes, et en guérit plusieurs en les touchant. Telle est, selon différents auteurs, la première origine de l'ancien privilège attribué à nos rois pour la guérison des écrouelles. La charité et la bonté de Robert dégénérent quelquefois en des excès, que le principe d'où ils partoient ne laisse pas de faire admirer. Comme il prioit dans une église, un misérable lui coupa la moitié de la frange de son manteau et se disposoit à prendre le reste, quand le roi s'en aperçut et lui dit : Mon ami, c'en est assez pour ta part, le reste peut convenir à quelque autre. Dans une autre rencontre, ayant vu un clerc dérober un chandelier de sa chapelle, il n'en dit mot, de peur de le déshonorer ; mais sachant que la reine, bien moins indulgente que lui, faisoit faire des recherches pour punir de mort le voleur, il le fit venir, lui dit de fuir bien vite avec ce qu'il avoit emporté et lui donna de l'argent pour faciliter son évasion.

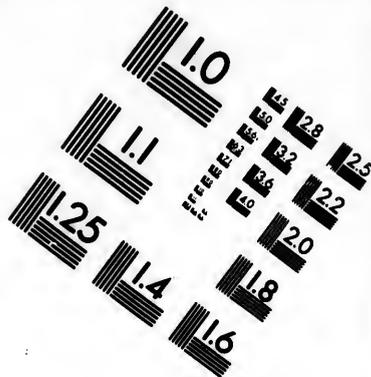
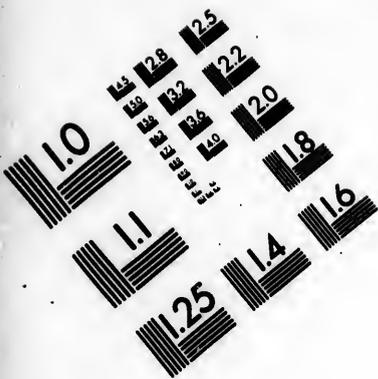
Son attention à ne faire élire que de bons évêques fut plus exemplaire. Dès qu'un siège vaquoit, il ne songeoit qu'à le remplir, et recommandoit instamment qu'on eût beaucoup moins d'égard à la noblesse du sujet, qu'à sa vertu et à sa doctrine : ce qui excita, mais sans l'ébranler, le mécontentement des seigneurs, dont la plupart, à l'imitation des rois, se rendoient maîtres des élections, et ne vouloient dans la prélature que des gens de leur race. Il y eut des mouvements plus dangereux encore sous un roi beaucoup plus attentif à faire servir Dieu, qu'à se faire servir lui-même ; mais sa bonté, qui nuisit quelque-

fois à son autorité en fit constamment le plus ferme appui. L'amour qui suppléoit à la crainte dans le bon naturel de ses sujets, et son équité précieuse à ses voisins, lui firent une défense bien plus sûre que celle des armes. Quoiqu'il eût de la bravoure, il préféra toujours une paix utile à une guerre glorieuse, aimant beaucoup mieux avoir des amis dans les princes de son temps que des rivaux ou des admirateurs. Ainsi fut-il en amitié avec tous les souverains qui environnoient ses états, savoir le saint empereur Henri, second du nom et successeur d'Othon III, Ethelrède, roi d'Angleterre, Raoul, roi de Bourgogne, et Sanche, roi de Navarre : politique chrétienne et solide, qui, malgré la douceur excessive du roi Robert et la délicatesse des conjonctures, retint dans le devoir et le respect les grands du royaume. C'est ainsi que se conduisit constamment ce bon prince, depuis qu'il se fut relevé d'une chute où sa foiblesse même avoit eu moins de part que l'ignorance ou la prévarication de quelques prélats qui la lui légitimoient.

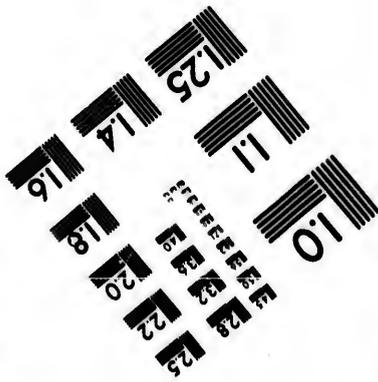
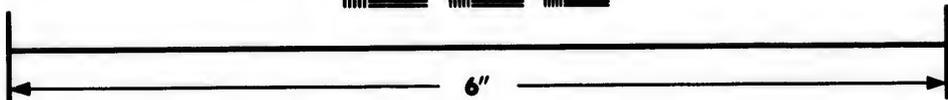
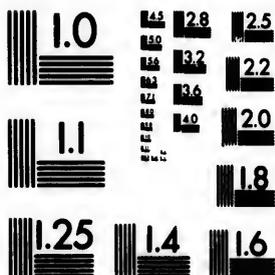
Il s'en faut bien que les dérèglements de Vérémond ou Bermude II, roi de Léon, aient eu la même issue. Ce prince avoit quitté sa femme légitime pour en épouser une autre, et entretenoit encore un concubinage incestueux avec les deux sœurs¹. On regarda comme une punition de ce scandale et des violences exercées contre les évêques, une longue sécheresse qui attira la famine dans ses terres, et plus encore l'irruption qu'y firent les Maures sous un chef tel qu'Issem, roi de Cordoue. Mais ce prince, nommé Fainéant par les Sarrasins mêmes, avoit dans Mahomet-Almansor un ministre bien différent. Celui-ci leva une puissante armée à laquelle se joignirent quelques seigneurs espagnols que le roi Vérémond avoit maltraités. Almansor assiégea Léon qui se défendit près d'un an, la prit enfin d'assaut et la rasa de fond en comble (990). De là il pénétra dans le Portugal, y mit tout à feu et à sang, se jeta dans la Galice, emporta Compostelle qu'il saccagea, dépouilla toutes les églises, sans épargner celle de Saint-Jacques (997). En un mot, pendant douze ans qu'il fit la guerre aux chrétiens, il les réduisit à un état comparable aux

¹ Roderic. l. 1.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4903

1.5 1.8
1.8 2.0
2.2 2.5
3.2 3.6

10
01

malheureux temps de la première entrée des Arabes en Espagne.

Il y avoit dans ces contrées deux prélats illustres par leurs vertus, saint Froiland évêque de Léon, et saint Attilan de Zamora¹. Ils avoient renoncé l'un et l'autre, dès la tendre jeunesse, à tous les avantages de la noblesse et de la fortune, pour embrasser la vie monastique. Froiland fonda un monastère, où Attilan fut prieur sous lui. Ensuite, par les libéralités de Ramire III, prédécesseur de Bermude, il fonda encore le monastère de Tabare, puis celui de Morcruele, où il rassembla plus de deux cents moines, et en rétablit plusieurs autres. Il fut enfin élevé sur le siège épiscopal de Léon, et Attilan sur celui de Zamora (990). Leur charité eut un vaste champ à remplir dans le cours des malheurs et de la dévastation de leur patrie. Ne pouvant plus suffire au soulagement de tant d'infortunés, ils adressèrent leurs vœux au Tout-Puissant, et le prièrent efficacement de prendre la défense de son peuple. Alors le roi Bermude s'étant ligué avec Garcie, roi de Navarre, et Garcie Fernandez, comte de Castille, ils marchèrent contre Almansor, lui livrèrent une bataille qui dura tout le jour, mirent les Infidèles en déroute, et les contraignirent d'abandonner armes et bagages pour fuir plus vite (998); on dit qu'Almansor en mourut de chagrin. Ce succès prodigieux releva le courage et toute la puissance des chrétiens; mais la postérité de Bermude II n'en jouit pas long-temps. Après les règnes d'Alphonse V son fils, et de Bermude III son petit-fils, qui périrent tous les deux à la fleur de leur âge, on vit prendre fin à la race masculine des rois d'Oviédo et du grand Récarède roi des Goths. Le trône de Léon passa à Ferdinand de Navarre, souverain de la Castille qui avoit été érigée en royaume par Bermude III, l'an 1033. Deux ans après, l'Aragon fut décoré du même titre en faveur de Ramire I.^{er} frère naturel de Fernandez ou Ferdinand; et son fils Sanche-Ramirez réunit après lui les royaumes d'Aragon et de Navarre.

Dans les contrées les plus orientales de l'Europe, il s'établit vers le même temps un nouveau royaume, qui ne servit pas

¹ Act. SS. Bened. sæc. v, p. 53, etc.

moins à la propagation de la foi¹. Il sembloit qu'Étienne², fils de Geisa duc de Hongrie, n'eût hérité de la puissance de son père, dans une nation peu auparavant si barbare, que pour y faire régner Jésus-Christ avec plus de gloire. Geisa s'étoit à la vérité converti avec sa famille, et avoit promis de faire embrasser le christianisme à tous ses sujets. Mais le Dieu de paix, qui avoit autrefois choisi Salomon de préférence à David pour l'exaltation de son culte, préféra de même Étienne à Geisa, pour l'exécution du dessein conçu par celui-ci d'affermir la vraie religion, en établissant plusieurs églises épiscopales. Geisa eut un songe, où il crut entendre ces paroles³ : « Tu n'exécuteras point ce que tu médites, parce que tes mains sont souillées de sang; mais ton fils, élu du Très-Haut, remplira tes vœux; et après avoir régné sur la terre, il régnera dans le ciel. » On ajoute que la duchesse étant grosse avoit eu une vision où saint Étienne premier martyr lui apparut, lui ordonna de nommer comme lui le fils qu'elle portoit, et lui révéla qu'il seroit le premier roi de sa nation. Le jeune prince fut en effet nommé Étienne. Après une éducation convenable à la destinée d'un enfant si précieux, son père, déjà fort avancé en âge, le déclara son successeur aux acclamations de tout le royaume, et mourut peu de temps après, l'an 997.

Le jeune duc Étienne n'ayant rien plus à cœur que l'entière conversion de son peuple, commença par établir une paix solide avec tous ses voisins. Mais ceux de ses sujets qui demeuroient attachés à l'idolâtrie, se révoltèrent sous la conduite de quelques seigneurs. Il marcha contre eux, portant dans ses drapeaux les images de saint Georges et de saint Martin, les défît sous les murs de Vesprim qu'ils assiégeoient, consacra leurs terres au premier auteur de sa victoire, et de ces dé pouilles fonda un monastère en l'honneur de saint Martin. Cette abbaye fut bâtie sur une hauteur qu'on appeloit le Mont-Sacré, et où l'on tenoit que saint Martin, natif de Hongrie, alloit faire ses prières dans sa jeunesse. Étienne fonda un second monastère en l'honneur de saint Benoît, et sous la conduite de l'abbé Astric, formé de la main de saint Adalbert, y

¹ Glab. l. 5. — ² Vit. p. Chart. ap. Sur. 20 Aug. — ³ Gab. ap. Sur. 28 Aug.

recueillit les autres disciples de ce saint martyr, que les révoltes et l'indocilité des Bohémiens avoient obligés, comme leur saint chef, à se retirer. Il recevoit avec joie, et ne cessoit de demander à Dieu de pareils coopérateurs, pour l'affermissement et la propagation de l'Évangile. Dans le grand nombre de clercs et de moines qui renoncèrent à leur pays pour une si bonne œuvre, André et Benoît, deux saints personnages venus de Pologne pour embrasser la vie érémitique, ne lui furent pas moins chers que ceux qui exerçoient le ministère apostolique avec le plus de succès. Sa foi vive lui faisoit envisager dans ces amis de Dieu deux nouveaux Moïses, qui, s'entretenant face à face avec le Tout-Puissant, attiroient par la vertu de leurs prières, les bénédictions du ciel sur ceux qui attaquoient de front ses ennemis.

Pour donner enfin la consistance et la forme convenable à l'église de Hongrie, Etienne divisa les terres de sa domination en dix évêchés, dont la métropole fut Strigonie sur le Danube, à l'embouchure du Gran, dont elle porte aujourd'hui le nom. On y mit pour archevêque le saint moine Sébastien, tiré du monastère de Saint-Martin, et l'abbé Astric, qui prit le nom d'Anastase, fut élu évêque de Colocza. Ce prélat fut envoyé à Rome (1000) pour demander la confirmation de ces évêchés, avec le titre de roi pour le duc Etienne, et ne manqua point de raconter au pape Sylvestre, tout ce que ce prince avoit fait pour le bien de la religion. Le pontife en fut transporté d'admiration; et comme on lui donnoit, selon l'usage du temps, le titre d'apostolique: Si je suis l'apostolique, dit-il, c'est Etienne qui est l'apôtre, lui qui a soumis un si grand peuple au joug de la foi. Il n'accorda pas seulement la couronne qu'on lui demandoit, mais il ajouta une croix pour être portée devant le nouveau monarque, comme un signe de son apostolat. Le duc Etienne fut reconnu roi par tous les ordres du royaume, sacré et couronné l'an 1000 avec un grand appareil: ce qui fut confirmé quelques années après par l'empereur Henri, qui lui donna sa sœur Giselle en mariage.

Le roi dota richement sa métropole et tous les sièges épiscopaux de ses états, il eut encore plus d'attention à y mettre de dignes pasteurs. Il donna aussi des terres et des serfs aux

abbayes, afin que rien ne détournât les moines du service de Dieu. Il pousoit le zèle jusqu'à s'informer soigneusement de leur vie et de leur conduite, reprenoit les négligents, et piquoit l'émulation, en donnant aux plus exacts des marques toutes particulières de considération et de bienveillance. Il étendit sa munificence religieuse bien loin hors de son royaume. A Jérusalem, il établit un monastère, et lui donna d'amples revenus. Il fit bâtir une très-belle église à Constantinople. A Rome, il fonda une collégiale de douze chanoines avec des maisons d'hospitalité pour les pèlerins hongrois. Enfin au sortir de la barbarie, etsix cents ans d'avance, traçant la route à la plus chrétienne et la mieux civilisée des nations, par un vœu particulier, il mit son royaume et sa personne sous la protection de la sainte Vierge, et fit bâtir en son honneur une église magnifique à Albe-Royale. On y admiroit surtout plusieurs tables d'autel où l'or massif dont elles étoient formées tout entières, ne sembloit d'aucun prix en comparaison des pierres précieuses dont elles étinceloient de toute part. Par un privilège fort extraordinaire, et dont on ne trouve aucun exemple avant celui-ci, le roi voulut que cette église ne fût soumise à aucun évêque, et ne dépendit que de lui seul. C'étoit le prince qui choisissoit le prélat, tant pour y célébrer en sa présence, que pour y absoudre les pénitents et y consacrer le saint chrême. En l'absence du monarque, nul évêque n'y pouvoit exercer aucune fonction sans la permission du prévôt et des moines, qui seuls aussi percevoient les dîmes sur le peuple dépendant de cette église. Il faut observer que le pape Sylvestre avoit donné au roi Etienne le pouvoir de disposer et régler les affaires ecclésiastiques de son royaume, tant à venir que présentes, comme tenant la place du pontife romain; ce qui équivaloit au titre de légat perpétuel du saint Siège et fut confirmé dans la suite par le concile de Constance, à la demande de l'empereur Sigismond, comme roi de Hongrie.

Sylvestre II mourut environ trois ans après cette concession le 11 mai 1003, avec la réputation de l'un des plus ingénieux et des plus savants hommes qui aient existé. On croit que c'est lui qui a introduit en France l'usage du chiffre arabe. Il eut pour successeur Jean XVII, (nommé auparavant Siccon, ou Secco)

qui ne tint le saint Siège qu'environ cinq mois. Il fut sacré le 13 juin, quatrième jour après son élection, qui s'étoit faite avec un grand concert, et avoit été suivie d'applaudissemens universels; tant il étoit généralement estimé. Mais il mourut le 31 octobre de la même année, ainsi que le prouve une inscription trouvée sous le pontificat de Benoît XIV, dans l'église de Repugnans sa patrie. Dès le 26 décembre suivant, le cardinal Phasian, prêtre du titre de Saint-Pierre, fut ordonné en sa place, et prit le nom de Jean XVIII.

L'année suivante, saint Abbon de Fleuri fut la victime de son zèle pour la discipline monastique¹. Arrivé au monastère de la Réole sur la Garonne, dans le dessein d'y mettre la réforme, il attendoit main-forte de la part du comte de Bordeaux et du vicomte qui étoit l'avoué de l'abbaye. Dans ce court intervalle, ses gens prirent querelle avec ceux du lieu. Il les réprimanda fortement, et croyoit le trouble dissipé : mais le mécontentement avoit un tout autre principe que le saint abbé ne l'imaginait. Ayant aussi fait une réprimande à l'un des moines relâchés, le coupable témoigna un dépit qui fut suivi de mille cris séditieux. La querelle reprit entre les Gascons et les Français, de la suite de l'abbé. On passa des injures aux coups, et il y eut un Gascon renversé. Abbon, pour apaiser le tumulte, accourut à travers une grêle de pierres dont il ne fut pas atteint; mais un de ces furieux lui porta dans le côté gauche un rude coup de lance qui lui pénétra entre les côtes. Celui-ci, dit-il sans s'émouvoir, y va tout de bon; et le moine Aimoin qui le suivait, pâissant et tremblant de tous ses membres : Que feriez-vous donc, ajouta-t-il, si c'étoit votre sang qui coulerait? Il mourut le même jour, et fut enterré dans l'église du lieu, où l'on prétend qu'il se fit plusieurs miracles. Il est honoré comme martyr. Bernard, duc de Gascogne, condamna à mort le meurtrier avec ses complices, et adjugea au monastère de Fleuri celui de la Réole qui lui appartenait de droit, mais dont la possession étoit contestée.

Il nous reste un recueil des canons et une apologie de ce savant abbé, qui avoit fait d'excellentes études, principale-

¹ Glab. l. 3, c. 3.

me
av
mo
doi
et l
don
dan
out
voit
prét
les
plus
Abb
leur
tère
celle
Deni
laïque
qui fi
statue
lence
aux r
Dan
et les
la dé
est un
le Sei
aux pr
qu'un
grande
décrets
prémi
viléges
du mon
de son
Christ.

¹ Post

ment dans les écoles renommées de Reims et de Paris, et qui avoit enseigné à Fleuri avant d'en être abbé. Bien loin de se montrer contraire à l'étude des moines, il la leur recommandoit comme l'exercice le plus utile à la piété; après l'oraison et le jeûne. Le différend qu'il eut avec Arnoul d'Orléans, donna lieu à la composition de son apologie. Cet évêque, dans le diocèse duquel étoit Fleuri, soutenoit que l'abbé, outre l'aveu de sa dépendance quant au spirituel, lui devoit encore faire serment de fidélité comme son vassal : prétentions inconnues autrefois, mais fort communes entre les évêques et les abbés, depuis que les abbayes n'étoient plus entre les mains des seigneurs laïques ou d'autres évêques. Abbon, en reconnoissant tous les droits épiscopaux de leur nature, prétendoit que pour le temporel son monastère ne dépendoit que du roi. On passa de cette question à celle des dîmes, que les évêques assemblés en concile à Saint-Denis en France, tentèrent de reprendre sur les moines et les laïques : mais ces tentatives ne produisirent qu'une sédition, qui fit prendre la fuite aux évêques sans qu'ils eussent rien statué. Comme on rejetoit sur Abbon la cause de cette violence; il composa son apologie pour s'en justifier, et l'adressa aux rois Hugues et Robert, grands protecteurs des moines.

Dans un différend qui eut lieu entre l'archevêque de Tours et les chanoines de Saint-Martin, l'abbé de Fleuri avoit pris la défense de ces derniers. La lettre qu'il leur écrivit alors est un témoignage de sa doctrine : « J'ai appris, dit-il, que le Seigneur Archambaud, archevêque de Tours, s'oppose aux privilèges de saint Martin, votre commun patron. Quelqu'un seroit-il assez insensé pour croire qu'un prélat d'une si grande autorité et d'une si grande douceur veuille combattre les décrets des papes et les saints canons? L'église romaine, par sa prééminence sur toutes les églises, a le droit de donner des privilèges à ses membres qui sont répandus dans les quatre parties du monde. Celui qui s'oppose à l'église romaine, se retranche de son sein, et se déclare du nombre des adversaires de Jésus-Christ. Le grand concile de Nicée a ordonné qu'on conservât

† Post cod. canon. Pith.

à chaque église ses privilèges. Le saint pape Grégoire a mandé la même chose à l'évêque Jean. A Dieu ne plaise donc que les décrets des saints, et principalement des anciens pontifes romains, soient exposés à révision et à la censure des modernes ! A Dieu ne plaise que de nouveaux critiques méprisent les écrits des anciens, dont ils honorent la mémoire ! »

Dans son recueil des canons, adressé aux mêmes princes, il ne manque pas de rapporter les autorités contraires aux entreprises des évêques sur les libertés monastiques². Il en cite aussi de très-concluantes pour la continence des clercs. Mais il n'y a rien de plus remarquable dans cet ouvrage, que ce qui est dit des avoués de l'Eglise. C'étoient des hommes nobles, à qui les évêques ou les abbés avoient donné des terres en fief, à condition de les protéger et de les défendre. Abbon en fait remonter l'origine jusqu'aux conciles d'Afrique, qui avoient statué qu'on demanderoit aux empereurs des scholastiques ou avocats, pour soutenir les intérêts de l'Eglise devant les tribunaux séculiers. Depuis la confusion du gouvernement dans l'empire français, ces sortes de tuteurs ne défendoient plus l'Eglise que par les armes. Souvent, loin de la protéger en aucune manière, ils abusoient de ce titre d'honneur, pour la tyranniser et s'emparer de la plus grande partie de ses revenus.

Quand les affaires publiques reprirent un meilleur cours en France et en Italie, sous les premiers Capétiens et les empereurs allemands, le zèle de la maison de Dieu se ranima de toute part ; et sans se borner à sa sûreté, on travailla du moins dans toutes les Gaules à sa décoration et à sa splendeur. Jamais on ne vit construire tant d'églises que dans ces commencements du onzième siècle. C'est à cet âge si décrié qu'on est redevable d'une multitude de monuments que nous admirons encore, et que nous égalons rarement. On renouvela presque toutes les cathédrales, les monastères, et jusqu'aux moindres chapelles des campagnes³. L'église de Saint-Martin de Tours, telle que nous la voyons, fut rebâtie par Hervé son trésorier,

² *Ep. Abbon. in App. ad. cod. can. Peleterii, p. 404. 248. hist. de l'égl. gal. vers. 993.* — ³ *Analect. t. 11, p. 248.* — ³ *Glab. l. 2. et 3.*

qu
od
cra
pér
nas
égl
No
les
lier
été
Sain
solu
d'E
avo
à rel
ou d
moir
qui,
man
A
dans
de p
rant
gnor
Les d
parah
précis
et l'a
quelq
de mi
sa de
sensés
maiso
on cru
gina r
long-
gresse
avoit

qui se retira ensuite dans une cellule voisine, où il mourut en odeur de sainteté. Foulques, comte d'Anjou, touché de la crainte de Dieu, après une vie de sang et de rapine, fit par pénitence le voyage de Jérusalem, et fonda au retour le monastère de Beaulieu, à un mille de Loches, où il bâtit une église encore aujourd'hui très-vantée (1010). Richard, duc de Normandie, rétablit l'abbaye de Fécamp, ruinée autrefois par les idolâtres de sa nation, en chassa quelques chanoines séculiers qui avoient pris la place des religieuses pour qui elle avoit été fondée, puis la donna à Guillaume, abbé très-vertueux de Saint-Bénigne de Dijon (1001). Il n'y eut pas jusqu'au fils dissolu du duc Richard, Robert, archevêque de Rouen et comte d'Evreux, qui, habitant publiquement avec une femme qu'il avoit épousée, ne signalât un reste de religion en commençant à rebâtir sa cathédrale de fond en comble : foi morte à la vérité, ou du moins d'une inconséquence pitoyable, mais beaucoup moins déplorable encore que cette prétendue force d'esprit, qui, au moyen du blasphème et de l'athéisme, croit pouvoir manquer sans honte de mœurs et de conscience.

Au reste, cet empressement général à construire des églises dans le onzième siècle, put avoir, pour un temps et de la part de plusieurs esprits foibles, une cause toute particulière. Durant le cours du dixième, un grand nombre de simples et d'ignorants n'avoient point cessé de s'attendre à la fin du monde. Les désordres et les fléaux de ce siècle, deux séducteurs comparables à l'antechrist, Leutard et Vilgard, qui s'élevèrent précisément dans le cours de l'an 1000, le premier en France et l'autre en Italie, tous ces événements, rapprochés de quelques passages mal entendus de l'Apocalypse sur le terme de mille ans, avoient persuadé que l'univers étoit à la veille de sa destruction, malgré les réclamations des gens doctes et sensés, et d'Abbon de Fleuri en particulier. Mais le zèle de la maison du Seigneur survécut à ces terreurs imaginaires. Quand on crut voir renaître un nouvel ordre de choses, et qu'on imagina reprendre soi-même une vie nouvelle, on retint encore long-temps les mêmes goûts, mais animés par une sainte allégresse, et dirigés par la reconnaissance envers le Seigneur qui avoit délivré son peuple.

Le saint roi Henri de Germanie fit bâtir un temple auguste et superbement décoré dans la ville de Bamberg, qui étoit de son patrimoine, et qu'il affectionnoit particulièrement depuis son enfance¹. Comme il n'avoit point d'héritiers, et qu'il avoit fait vœu, suivant la persuasion publique, de vivre en continence avec sa femme Cunégonde, il vouloit faire Dieu même héritier de ses terres, et accélérer la conversion des Slaves en fondant un évêché dans leur voisinage. Il envoya vers le saint Siège, afin d'ériger sa nouvelle église en cathédrale; et le pape Jean XVIII la soumit à la métropole de Mayence: ce qui fut reçu et confirmé à Francfort l'an 1007, par un concile de trente-sept évêques, nonobstant l'opposition de celui de Wirtsbourg dont Bamberg dépendoit, et qui, pour consentir à l'érection, avoit demandé sans succès le titre d'archevêque. Outre l'église cathédrale, Henri établit deux communautés au même lieu, une de chanoines du côté du midi, et au septentrion, une autre de moines. Le premier évêque de Bamberg fut Eyrard, chancelier de Henri.

De tous ces prélats, aucun ne s'est rendu plus digne de mémoire, que saint Anfroï d'Utrecht². Il avoit été comte de Louvain, et s'étoit toujours signalé par son équité et sa fermeté à réprimer les pillages aussi communs dans la Belgique que partout ailleurs. Sa droiture et ses lumières étoient si connues, qu'on l'écoutoit comme un oracle dans tous les jugemens et toutes les diètes où il assistoit. Il étudioit sans cesse les lois tant divines qu'humaines, et donnoit à la lecture jusqu'aux heures de récréation; en sorte qu'un goût si extraordinaire pour les sciences de son temps, leur faisoit dire qu'Anfroï menoit la vie d'un moine plutôt que d'un comte. Il fonda, de concert avec sa femme Hilsuinde, l'abbaye de Thoron, dont leur fille Benoîte fut la première abbesse. Hilsuinde s'y retira dans la suite et y mourut saintement.

Il voulut embrasser lui-même la vie monastique, lorsque l'empereur Othon III le pressa d'accepter l'évêché d'Utrecht. Il s'en défendoit fortement sur son âge avancé, et passé presque uniquement dans le tumulte des armes. Mais enfin l'em-

¹ Ditm. l. 6. — ² Mabill. sæc. vi. Bened. p. 85. Boll. 3 maii.

pereur lui faisant les plus vives instances, à Aix-la-Chapelle, où ils se trouvoient ensemble, il prit son épée et la déposa sur l'autel de la Vierge, en disant : « Jusqu'ici j'ai protégé de tout mon pouvoir les pauvres de Jésus-Christ ; aujourd'hui je me mets sous la protection de sa mère avec ma nouvelle dignité. » Sur la fin de sa vie il perdit la vue et se retira dans une maison de moines qu'il avoit fondée. On observe que, quoiqu'il eût pris l'habit monastique, il ne laissoit pas d'assister aux conciles et aux diètes. Il mourut l'an 1012, et il est compté entre les saints, aussi-bien qu'Hilsuinde son épouse.

Ce fut de son temps que saint Brunon, surnommé Boniface, alla prêcher chez les Russes. Il étoit de la première noblesse de Saxe, et parent des rois. Othon III qui le fit venir à sa cour, conçut pour lui des sentiments si tendres, qu'il ne l'appeloit pas autrement que son âme¹. Mais la destinée et les inclinations de Brunon étoient bien supérieures à celles des favoris des princes de la terre. Il quitta tout pour embrasser la vie régulière, accompagna d'abord saint Romuald au Mont-Cassin, puis à Pérée près de Ravenne, où, vivant du travail deses mains, marchant toujours nu-pieds, ne mangeant que deux fois la semaine, et se roulant quelquefois dans les orties et les épines, il faisoit l'apprentissage du martyre, pour lequel il se sentoit une vive ardeur.

Après s'être affermi dans toutes les vertus par un long exercice de la vie érémitique, il fut inspiré d'évangéliser les infidèles, et partit aussitôt pour aller prendre la permission du souverain pontife. Il fit le voyage de Rome nu-pieds à son ordinaire, crut beaucoup se relâcher en mangeant chaque jour afin d'en pouvoir soutenir la fatigue, et jamais ne se permit d'autre boisson que de l'eau. Le pape ne lui conféra pas seulement sa mission ; mais il lui enjoignit de se faire sacrer archevêque, et lui donna le pallium par avance. Brunon prit un cheval pour accélérer son retour en Allemagne, demeurant toutefois nu-pieds, quelle que fût la rigueur du froid ; en sorte qu'il falloit quelquefois de l'eau chaude pour lui détacher le pied de l'étrier. Arrivé à Mersbourg, où se trouvoit Henri,

¹ Diemar. l. vi, p. 82.

élevé alors sur le trône, il fut sacré par l'archevêque de Magdebourg, qui fit aussi la cérémonie de lui donner le pallium que lui-même avoit apporté (1002). Le nouvel archevêque, depuis sa consécration, ajouta l'office canonial à l'office monastique, et continua toutes ses austérités, malgré ses travaux excessifs. Boleslas, duc de Pologne, et la plupart des seigneurs qu'il rencontra sur sa route, lui firent de riches présents ; il donna tout aux pauvres ou aux églises, voulant, disoit-il, rester pauvre, pour annoncer la foi d'un Dieu qui s'est dépouillé de tout afin de nous enrichir. Il prêcha d'abord en Prusse, où il n'eut que des injures et des rebuts à essuyer. De là il passa aux confins de la Russie, et y annonça l'Évangile avec courage, quoique les habitants, depuis la mort de leur duc Vlodimir, n'y fussent guère mieux disposés qu'en Prusse. Mais c'étoit là le champ que le Seigneur lui avoit assigné, sinon pour en recueillir les fruits, au moins pour le disposer à une heureuse fécondité en l'arrosant de son sang. Enfin ces ouailles ingrates et cruelles le prirent et le décapitèrent avec dix-huit de ses compagnons, le 14 février de l'an 1009 ; mais l'Église honore ce saint martyr le 15 d'octobre.

La même année, sur la fin du mois de mai, Jean XVIII abdiqua la papauté, et embrassa la vie monastique à l'abbaye de Saint-Paul de Rome. Après que le saint Siège eut vaqué trois mois tout au plus, on y éleva Pierre, évêque d'Albane, romain de naissance, qui prit le nom de Sergius IV. Dans le cours de son pontificat, qui ne fut pas de trois ans, il honora sa place par de solides vertus, spécialement par sa libéralité envers les pauvres.

Ce fut de son temps que les Musulmans abattirent à Jérusalem l'église du Saint-Sépulcre, qui avoit déjà été brûlée par les Perses dans le septième siècle. Il passa pour constant que ce dernier forfait eut pour premiers auteurs les Juifs de France, qui écrivirent au calife Hakuem, que s'il ne ruinoit promptement ce terme de pèlerinage si fréquenté par les chrétiens, bientôt ceux-ci le dépouilleroient de ses états¹. Le porteur de la lettre fut reconnu à Orléans, par un pèlerin qui

¹ Glab. III, hist. c. 7.

s'e
me
ro
gr
La
roy
ch
leu
tou
sui
sieu
par
dés
Pen
uns
A
app
du
tir
de
de l'
à Jér
torie
quem
cité ;
d'hu
chrét
regar
peup
et d'e
lut se
soien
que le
s'il ét
dité q
teur p

s'étoit trouvé en Orient avec lui. Il fut arrêté et fouetté si rudement, qu'il confessa son crime : sur-le-champ les officiers du roi le condamnèrent à être brûlé vif. Les juifs qui étoient en grand nombre et fort riches à Orléans, en furent tous chassés. La nouvelle de leur noire malignité se répandit dans tout le royaume et partout le monde : ce qui fit prendre aux princes chrétiens la résolution unanime de les bannir entièrement de leur domination. La haine publique éclata tout à la fois dans toutes les régions (1010). On les chassa des villes, on les poursuivit dans les campagnes comme des animaux malfaisants; plusieurs furent noyés, un plus grand nombre périt par le fer et par d'autres genres de tourments; quelques-uns se tuèrent de désespoir, d'autres se firent baptiser pour échapper à la mort. Pendant cinq années entières, il en reparut à peine quelques-uns dans toute l'étendue de la chrétienté.

Alors on se ralentit dans la vengeance d'un crime dont on apprit la réparation. La mère du destructeur même de l'église du Saint-Sépulcre marqua le plus d'empressement à la rebâtir¹. Elle étoit chrétienne, et fut secondée par une multitude de fideles de toute nation, qui ne fournirent pas seulement de l'argent, mais qui se rendirent en personne pour travailler à Jérusalem. Son fils laissa tout faire. C'étoit, suivant les historiens arabes², un prince léger dans ses résolutions, inconséquent dans toute sa conduite, impie et cruel jusqu'à la férocité; mais par-dessus tout, d'une fougue et d'une bizarrerie d'humeur qui alloit jusqu'à l'extravagance. Il persécuta les chrétiens et les juifs, ruina les églises et les synagogues, se fit regarder comme le Néron de l'Orient. Après avoir fait des peuples d'apostats, il leur permit de retourner à leur religion et d'en rétablir tous les monuments. Comme Caligula, il voulut se faire adorer, et prit une liste de ceux qui le reconnoissoient pour le créateur de l'univers. On auroit peine à croire que le nombre en montât, comme on l'assure, à quinze mille, s'il étoit moins constant qu'il n'est point d'horreur ni d'absurdité qui ne puisse faire secte. Le chef de celle-ci fut un imposteur persan nommé Darari, qui la grossit encore considérable-

¹ Bibl. Orient. Moët. — ² Elmac. p. 259.

ment par la suite. Enfin le peuple s'éleva contre lui jusqu'à le massacrer dans le char du calife. Il eut un successeur nommé Hamsa, qui, prêchant une morale analogue à ses dogmes, permettoit à ses sectateurs d'épouser leurs sœurs, leurs filles, leurs mères, et les dispensoit de tout exercice de religion. Il se fit un très-grand nombre de disciples; il établit des docteurs en Syrie, en Arabie et dans les différentes contrées de l'Afrique, c'est-à-dire, dans toute la domination des califes fatimites, qui s'étendoit, hors de l'Égypte, dans toutes ces régions.

Hakuem, son dieu et son appui, étoit le troisième de ces califes qui prétendoient descendre de Fatime, fille de Mahomet. Moëz son aïeul ayant ajouté la conquête de l'Égypte à l'Afrique qu'il avoit héritée de ses pères, joignit de même à leur titre de Mahadi ou directeur des fidèles, celui de calife ou chef de la religion. Dès lors il fit faire en son nom la prière qui se faisoit au nom du calife abasside, résidant à Bagdad : ce qui produisit un schisme qui dura environ deux cents ans; une partie des Musulmans reconnoissant toujours le calife abasside, et l'autre s'attachant au calife fatimite. Ce prince bâtit en même temps la ville du Caire, en arabe Al-Caira, c'est-à-dire la victorieuse. Il lui donna toute la splendeur convenable, tant à ce titre, qu'à celui de capitale de ses vastes domaines, que son fils Aziz étendit encore bien avant dans l'Asie. Mais l'insensé Hakuem, son petit-fils, fit brûler une partie considérable de cette ville, et massacrer un grand nombre de ses habitants. Il fut enfin massacré lui-même à l'âge de 36 ans, par ordre, dit-on, de sa sœur (1021).

Peu après la ruine du Saint-Sépulcre, le pape Serge IV eut encore la douleur d'apprendre que les pirates danois en Angleterre, avoient pris d'assaut la ville de Cantorbéri, où il firent tout passer par le fer et le feu, sans épargner les femmes ni les enfants. C'étoit saint Elfége qui occupoit alors ce grand siège, où il avoit été transféré (1006) de celui de Winchester, après s'y être illustré par toutes sortes de vertus. Formé dans sa jeunesse aux austérités monastiques, puis abbé du monastère de Bath qu'il avoit fondé, il porta sur la chaire épiscopale

¹ Vit. sec. vi. Bened. p. 115. Boll. 19. Apr.

tout son goût pour l'abnégation et la pénitence. Dans les plus grands froids de l'hiver, il se levait au milieu de la nuit, et alloit faire oraison en plein air, les pieds nus, et le reste du corps couvert seulement d'une légère tunique. Sa charité étoit si vigilante et si libérale, qu'il abolit entièrement la mendicité dans son diocèse, et que nul pauvre étranger n'en sortoit les mains vides. Il succéda dans le siège de Cantorbéri au pieux et savant Alfric, renommé pour la traduction de quelques livres de l'Écriture en saxon, c'est-à-dire, en anglais. Il est compté aussi-bien qu'Elfége au nombre des saints.

Dans le sac de cette ville (1012) et toute l'horreur du carnage, saint Elfége s'échappa des mains de ses moines qui le retenoient dans l'église, et se jetant entre les mourants et les meurtriers, il s'écria vers ceux-ci. « Épargnez ces foibles et innocentes victimes, qu'il vous est honteux d'immoler sans cause. Tournez votre colère contre moi, qui ai retiré tant de captifs de vos mains, et qui vous ai si souvent reproché vos forfaits. » Ils se jetèrent sur lui, le chargèrent de coups de poing et de pied, lui déchirèrent le visage de leurs ongles, et lui serrèrent la gorge pour l'empêcher de leur parler davantage. Ils le renfermèrent ensuite dans une étroite prison, et l'y tinrent sept mois, durant lesquels une maladie fort aiguë désola leurs troupes. En très-peu de temps il en mourut deux mille avec d'horribles douleurs dans les entrailles. Ceux des chrétiens qui avoient commerce avec ces barbares, leur firent comprendre que ce fléau étoit une punition divine. Ils vinrent demander grâce à l'archevêque, et le mirent en liberté avec de grands témoignages de vénération. Nous devons, leur dit-il, imiter l'exemple du Sauveur qui releva les émissaires de ses tyrans, après les avoir terrassés. Ces mots finis, il bénit du pain, leur en fit manger, et guérit ainsi tous ceux qui souffroient. Dans le premier transport de leur reconnoissance, ils lui envoyèrent quatre de leurs chefs pour le remercier au nom de tous les autres.

Mais la soif de l'or reprenant aussitôt le dessus dans l'âme de ces pillards, ils lui demandèrent de grandes sommes d'argent. Le saint pasteur, qui en faisoit un meilleur usage, les refusa courageusement. Ils le lièrent de nouveau, lui firent

subir une cruelle question, le propre jour de Pâques treizième d'avril 1012, puis le remirent en prison. Le samedi suivant ils l'en tirèrent et lui dirent : Paie-nous aujourd'hui ce que nous t'avons demandé, si tu ne veux périr à l'heure même. Comme il leur peignoit les terribles jugements de Dieu, et les affreux égarements où les engageoit le culte de leurs fausses divinités, ils se jetèrent sur lui comme des forcenés, le frappèrent brutalement de tout ce qui leur tomba sous la main, et le laissèrent demi-mort sur la place. Enfin l'un de ces Danois qu'il avoit confirmé la veille, par une compassion digne d'un pareil chrétien, et pour l'empêcher de languir davantage, lui donna sur la tête un coup de hache dont il expira. L'Eglise l'honore comme martyr, le jour de sa mort, dix-neuvième d'avril.

Le pape Sergius mourut vers le milieu de cette année 1012; et le 6 Juillet au plus tard l'évêque de Porto lui succéda, sous le nom de Benoît VIII. Mais une partie des Romains reconnut un homme hardi nommé Grégoire, et lui fit un parti assez puissant pour que Benoît ne se crût point en sûreté dans Rome. Il se réfugia auprès du roi Henri II, qui célébroit, à Polden en Saxe, la fête de Noël. Le pape se présenta dans tout l'appareil de sa dignité, et peignit d'une manière pathétique, en présence de tout le monde, mille indignités qu'il avoit eues à souffrir. Le saint roi pénétré de douleur et d'indignation, seroit parti sur-le-champ pour venger les outrages faits au vicaire de Jésus-Christ, si les intérêts mêmes de la religion ne l'eussent retenu encore quelque temps en Allemagne.

Les Sclaves avoient apostasié, et commettoient des désordres effroyables dans la Basse-Saxe. La mort de saint Libentius ou Liévize, arrivée dans ces conjonctures, mit le comble à l'embaras¹. Elle faisoit vaquer le siège métropolitain de Brème et de Hambourg, au moment où il importoit le plus d'y placer un prélat qui suivit les traces de son prédécesseur. La nuit d'avant sa mort, le saint archevêque fit encore à son clergé une exhortation touchante et convenable surtout aux circon-

¹ Adam. l. 2.

stances où l'on se trouve par la division de l'église romaine. « Mes enfants, leur dit-il, apprenez par mon exemple à ne vous jamais défier de la bonté divine. J'ai servi le pape Benoît, relégué dans ces quartiers, quoi qu'on fit pour m'en détourner. Je lui suis demeuré fidèle tant qu'il vécut, et vous m'avez vu placer ensuite à votre tête, tout indigne que j'en suis. (Il parloit évidemment de Benoît V, déposé sous Othon I^{er}, et emmené à Hambourg où il mourut.) Remettons-nous de bon cœur, poursuivit-il, toutes les fautes que nous avons commises les uns contre les autres, et si vous avez quelque confiance en mes conseils, choisissez, pour gouverner notre église, votre confrère Othon, et priez Dieu que le roi l'ait pour agréable. » Othon fut élu en effet, mais le roi refusa de confirmer l'élection. Il presenta Unvan son chapelain, que les députés de l'église vacante agréèrent sans peine, et à qui le pape Benoît VIII donna le pallium. Il n'étoit pas seulement recommandable par sa naissance, mais par le saint usage qu'il faisoit de ses grands biens. Il avoit autant d'affabilité que de bienfaisance, avec un caractère et des manières qui le faisoient aimer de tout le monde. L'état malheureux de son diocèse et de toutes les contrées voisines ouvrit un champ vaste à sa libéralité (1013).

Le duc Bernard dans la haute Saxe et le marquis Théodoric dans la basse, avoient traité les Slaves avec tant de dureté, que ces peuples, encore mal instruits et foibles dans la foi, avoient secoué en même temps le joug de l'empire et de l'Eglise. Dans les premiers transports de leur désespoir, ils parcoururent le fer et le feu en main, tout le pays qui est au nord de l'Elbe, incendièrent toutes les églises et les ruinèrent jusqu'aux fonde-

On voit par-là que S. Liéville ne pensoit pas que Benoît V eût été réellement déposé par le conciliabule d'Othon et de Léon VIII; et qu'au contraire le saint archevêque avoit toujours reconnu Benoît pour légitime successeur de Jean XII. On lit, dans la Chronique de Sigebert de Gemblours, que tous ceux qui avoient été ordonnés par Léon, furent traités comme n'ayant reçu de lui aucun ordre, et rentrèrent dans l'état où ils étoient avant cette ordination. Aussi Binus, et après lui les P. Labbe et Cossart, et tous les théologiens de saine doctrine regardent Léon VIII comme usurpateur ou intrus, tant que vécut le pape Jean XII et Benoît V; plusieurs le raient même de la liste des pontifes romains; parce qu'ils n'admettent pas la démission de ce dernier. V. note, p. 97.

ments, firent périr par toutes sortes de supplices les prêtres et les autres ministres de la religion, ne laissèrent enfin au-delà du fleuve aucun vestige de christianisme. A Hambourg, ils firent quantité de captifs, tant du clergé que des autres habitants, et en massacrèrent un bien plus grand nombre en haine du nom chrétien. A Aldimbourg, ville de ces cantons la plus peuplée de fidèles, ils les égorgèrent comme des animaux resserrés dans une boucherie, à l'exception de soixante ecclésiastiques qu'ils tinrent en réserve pour en faire à loisir le jouet de leur inhumanité. Ils leur coupèrent en croix la peau de la tête, leur ouvrirent le crâne, en sorte qu'on voyoit la cervelle; puis, les mains liées derrière le dos, ils les promenèrent par toutes leurs peuplades, ne cessant de les frapper et de les tourmenter jusqu'à ce qu'ils eussent rendu le dernier soupir. On feroit une histoire entière, ajoutent les auteurs du temps, de tous les martyrs que les Slaves immolèrent dans cet affreux soulèvement. C'est ainsi que ceux de ces barbares qui habitoient entre l'Elbe et l'Oder, renoncèrent au christianisme, après l'avoir professé plus de soixante et dix ans, c'est-à-dire, pendant les règnes des trois Othon. Ce ne fut qu'après la mort du dernier de ces princes, que, prenant avantage des difficultés qui s'élevèrent pour la succession, ils recoururent aux armes pour recouvrer leur liberté.

Quand le roi Henri eut pris des mesures efficaces pour arrêter les désordres de la rébellion, il n'eut rien de plus pressé que d'établir le chef de l'Eglise dans la jouissance de tous ses droits. Sa seule arrivée en Italie ramenant le calme en tout lieu, tandis que ce prince régloit à Pavie les affaires de Lombardie, le pape ne craignit plus de se montrer à Rome. Le roi y alla lui-même peu de temps après. Le 14 février (1014), fête de la Chaire de saint Pierre, il se rendit à l'église de saint apôtre pour s'y faire couronner empereur. Il marchoit, la couronne royale en tête, accompagné de la reine Cunégonde son épouse, et entouré de douze sénateurs, dont six avoient la barbe rasée à la romaine, les six autres de longues moustaches à la française et des bâtons à la main. Le pape l'attendoit à la porte de l'église. Avant de l'y introduire, il lui demanda s'il vouloit être le protecteur du saint Siège, et se montrer

fic
ay
qu
de
re
d'e
en
rep
cla
dan
vou
ma
fou
gie
de
mon
Gla
très
qu'a
que
don
moig
à sai
A
l'em
les p
shan

' Sé
dans l'
dans un
l'Emp
et qui
pereur
culté, e
cordé q
toment
titre et
de Con
prouver

fidèle en toutes choses aux vicaires de Jésus-Christ. Le roi ayant répondu qu'il le promettoit, le pape reçut la couronne que Henri portoit auparavant, et qu'on suspendit devant l'autel de saint Pierre, le sacra, puis le couronna empereur avec la reine son épouse. Après quoi, il lui présenta une pomme d'or, surmontée d'une croix de même matière, et ornée aussi en croix d'un double contour de pierreries. On prétendoit représenter par-là l'accord de l'empire avec la religion et l'éclat des vertus requises pour le maintenir. L'empereur entrant dans ces vues, dit en recevant ce présent figuratif : « Vous voulez, saint père, m'apprendre comment je dois gouverner : mais ce globe ne convient parfaitement qu'à ceux qui ont foulé aux pieds les pompes du monde, pour suivre plus religieusement la croix. » Il entendoit par-là les pieux solitaires de Cluny, monastère estimé le plus régulier de tous ceux du monde, et auquel il destina dès lors ce présent honorable. Glaber qui rapporte ce fait, ajoute en cet endroit : « Il paroît très-raisonnable, et très-bien établi, afin de maintenir la paix, qu'aucun prince ne prenne le titre d'empereur, si non celui que le pape aura choisi pour son mérite, et à qui il aura donné la marque de cette dignité. » C'est dit Fleury, un témoignage de l'opinion du temps, car cette histoire est adressée à saint Odilon mort en 1049.

Après le couronnement, le pape donna un grand souper à l'empereur et l'impératrice. Ce prince, en s'entretenant avec les prêtres de l'église romaine, leur demanda pourquoi ils ne chantoient pas le symbole après l'évangile, comme il se pra-

¹ Séverin Bini (ou Binius) soutient que, sur les motifs d'Othon III qui se voyoit dans l'impossibilité d'avoir un successeur de son sang, Grégoire V, en 996, régla, dans un concile dont les actes ne sont point arrivés jusqu'à nous, de quelle manière l'Empereur seroit élu à l'avenir. Sans entrer dans le détail des autorités qu'il apporte, et qui sont tirées du père des Annales ecclésiastiques, il est certain que le titre d'empereur, transmis successivement d'Othon I à son fils et à son petit fils, sans difficulté, en vertu de la concession (réelle ou supposée), de Léon VIII, n'a plus été accordé qu'au prince régulièrement élu et sacré ou confirmé par le pape. Immédiatement après Othon III, S. Henri fut élu roi de Germanie en 1002, mais il n'eut le titre et les insignes d'empereur qu'en 1014, comme on l'a vu; et il en sera de même de Conrad son successeur. Les exceptions qui pourront se présenter dans la suite, ne prouveront point contre la règle. V. Labbe et Cossart, an 996, tom. 9, p. 757.

tiquoit dans les autres églises. Ils lui répondirent que l'église de Rome n'ayant jamais donné dans aucune hérésie, elle n'avoit pas besoin de déclarer sa foi par cette confession solennelle. L'empereur, sans contredire ce motif, engagea néanmoins le pape Benoît à faire chanter désormais le symbole de la messe les jours de fête. Il l'engagea de même, avant de quitter l'Italie, à consentir à l'érection de l'évêché de Bobio, que les évêques de la province trouvoient nécessaire, et qu'il fonda libéralement.

Il repartit ensuite pour l'Allemagne, et prit sa route par la France où il vouloit offrir lui-même ses présents à Cluny, et revoir le saint abbé Odilon, pour qui il avoit une vénération toute particulière et une véritable amitié. Odilon avoit succédé, dès l'an 994, à saint Mayeul, dont il avoit été fait coadjuteur quatre ou cinq ans auparavant. Mayeul ne s'étoit pas seulement rendu recommandable auprès des rois et des différents princes de France, qui l'avoient engagé à rétablir la régularité monastique dans leurs états; mais il avoit tellement gagné l'estime d'Othon le Grand, que ce prince lui avoit soumis tous les monastères royaux, tant d'Italie que d'Allemagne. Odilon entrant dans les charges et les vues de son prédécesseur, en soutint toute la réputation, et obtint la même faveur auprès de ces souverains¹. Mais entre toutes ces personnes augustes, on peut dire que le saint empereur Henri fut autant l'ami d'Odilon que son protecteur. Il le voyoit le plus souvent qu'il lui étoit possible et il l'emmena quelquefois à sa cour.

A la visite qu'il lui fit après avoir été couronné empereur, il déposa au trésor de l'église de Cluny, avec le globe d'or qu'il venoit de recevoir du pape, son habit impérial, sa couronne, son sceptre et un crucifix, le tout d'or du poids de cent livres. Il ajouta des terres considérables situées en Alsace, se recommanda instamment aux prières des religieux, et crut obtenir une faveur incalculable en se faisant associer à cette sainte communauté².

L'empereur avoit en sa compagnie le saint évêque Mein-

¹ Vit. sac. v Bened. — ² Boll. t. xix, p. 521.

vere, dont il avoit su discerner la vertu modeste dans la foule des seigneurs de sa cour, et qu'il avoit élevé sur le siège de Paderborn¹. Meinverc, parent du dernier empereur qui l'avoit fait son chapelain, et jouissant d'une fortune proportionnée à sa haute naissance, n'accepta ce siège, peu riche avant lui, que pour le rendre un des plus puissants d'Allemagne, tant par les grands dons qu'il lui fit, que par son goût pour une noble économie. Sitôt qu'il en eut pris possession, il rebâtit magnifiquement la cathédrale que les Barbares avoient ruinée. Cependant il n'employoit aux soins temporels que la moindre partie de son activité. Il étoit d'une telle vigilance dans la visite de son diocèse, qu'il alloit quelquefois seul et déguisé en marchand, de paroisse en paroisse, afin d'en mieux connoître l'état. Il prit tant de soin des études, que l'école de Paderborn devint une des plus florissantes de ce siècle, tant pour les arts libéraux, que pour la poésie, l'histoire, l'art d'écrire, et même la peinture. L'estime qu'il conçut des institutions et de la régularité de Cluni, lui fit demander à saint Odilon, quelques-uns de ses religieux, pour fonder un monastère pres de Paderborn. Il fit apporter avec la règle et les livres du chant, le poids même du pain, la mesure du vin; et sitôt qu'il fut arrivé chez lui, il y fonda en l'honneur de saint Benoît une chapelle, qui, par les bienfaits de l'empereur dont il fut secondé, devint une abbaye célèbre.

Henri, au sortir de France, alla au monastère de la nouvelle Corbie, situé en Saxe dans le diocèse de Paderborn. Mais ce berceau renommé de la vie régulière en Germanie², n'avoit plus rien de son ancienne régularité. La vie relâchée des moines si différents de leurs pères, anima le zèle de l'empereur, qui entreprit de les réformer. Le long usage du vice leur parut un titre légitime pour n'en point sortir. Ils résistèrent avec tant d'arrogance, qu'il en fallut emprisonner seize des plus mutins. Meinverc, évêque diocésain, ayant voulu depuis y célébrer le saint sacrifice, le sacristain eut encore l'audace de lui refuser des ornements. Le saint évêque, au lieu de le punir comme il le méritoit, le pressa seulement de témoigner qu'il avoit eu tort;

¹ Vit. S. Meinv. — ² Chron. Sax.

et n'ayant pu obtenir de cet orgueilleux la moindre réparation, il se contenta de le citer au tribunal de Dieu. Pour l'abbé Valon, auteur du relâchement et de la révolte, il fut déposé canoniquement, et l'on mit en sa place le moine Drutmar, tiré de l'abbaye de Loresheim : ce qui chagrina tellement les moines de Corbie, que tous, excepté neuf, prirent le parti de se retirer ; mais plusieurs revinrent ensuite, et se soumirent à la réforme.

Le religieux empereur avoit tant d'estime pour la vie monastique, qu'il voulut renoncer au trône, pour en faire profession. Entre les dignes solitaires avec lesquels il se plaisoit à entretenir des liaisons, le bienheureux Richard¹, abbé de Saint-Vannes de Verdun, en étoit venu avec lui jusqu'à l'intimité et une sorte de familiarité. L'empereur avoit commencé à le connoître, par le moyen du comte Frédéric, parent de Richard, à l'exemple duquel il renonça au monde, et parvint au plus haut degré de l'abnégation et de l'humilité religieuse. Le mérite et le caractère de Richard firent le reste. Sa science et ses lumières, sa haute sagesse, un jugement exquis, cette égalité inaltérable d'humeur qui provient de l'assujettissement de toutes les passions, une dévotion tendre et gaie, des manières douces et insinuantes, tout sembloit fait en lui pour rendre la vertu aimable à ceux qu'il y exhortoit. Il avoit à un tel point le talent de gagner les cœurs, qu'on le surnomma la Grâce de Dieu. Il n'eut pas seulement la confiance du saint empereur Henri, mais du roi Robert, de Baudouin, comte de Flandres, et de la plupart des prélats de la Gaule Belgique, qui s'empressèrent à mettre sous sa conduite les monastères de leur dépendance où il étoit besoin de réforme. Tels furent, entre les plus considérables, ceux de l'ancienne Corbie, de Saint-Amand, de Saint-Bertin, de Saint-Waast d'Arras, de Saint-Hubert, de Lobes au pays de Liège, de Saint-Vandrille en Normandie, de Saint-Vincent de Metz et de Saint-Evre de Toul. Ainsi le monastère de Saint-Vannes, assez peu connu quoique déjà très-régulier sous le saint abbé Fingen, irlandais de naissance, acquit sous son successeur Richard une réputation capable de fixer le choix de l'empereur.

¹ Miræ. B. Rich. n. 8, sec. vi, Ben. p. 533.

L'abbé Richard, attentif au lustre extérieur de sa maison aussi-bien qu'à la régularité, en augmenta considérablement les édifices. Un jour que l'empereur visitoit les lieux réguliers qu'on venoit de rétablir, il éprouva en entrant dans le cloître un saisissement religieux, et dit ces paroles du psaume : C'est ici le lieu de mon repos, c'est l'habitation que j'ai choisie pour toujours. L'évêque Heimon, qui avec l'abbé accompagnoit l'empereur, fit une attention particulière à ces mots. Ayant trouvé le moment de parler à l'abbé en particulier, il lui dit : « L'empereur parle de se faire moine, et veut rester avec vous. Pensez-y bien : si vous le recevez, vous ferez le malheur de l'empire. » Richard fit ses réflexions, et trouva cet expédient pour satisfaire la piété du prince sans nuire à l'état.

Il assembla sa communauté, et pria l'empereur de s'expliquer devant tous les religieux. Henri dit en versant des larmes, qu'il avoit résolu de quitter les vanités du siècle, et de se consacrer au service de Dieu dans le monastère où il se trouvoit. Voulez-vous dit l'abbé, pratiquer l'obéissance jusqu'à la mort, suivant la règle et l'exemple de Jésus-Christ? Il répondit qu'il le vouloit de tout son cœur. « Et moi, dit l'abbé, je vous reçois au nombre des moines dès ce moment, et me charge du soin de votre âme, si de votre côté vous promettez de suivre en vue du Seigneur tout ce que je vous ordonnerai. » Henri promit qu'il le feroit, et l'abbé reprit : « Je veux donc, et j'ordonne que vous repreniez le gouvernement de l'empire confié à vos soins par la divine bonté, et que vous procuriez autant qu'il est en vous le salut de tous vos sujets par votre vigilance et votre fermeté à rendre justice. » L'empereur n'ouït qu'avec peine ce commandement inattendu. Il obéit néanmoins; mais il se regarda toujours depuis comme le disciple de l'abbé Richard : il venoit souvent conférer avec lui, et fit constamment des conseils et des maximes de ce saint homme la règle de sa propre conduite.

L'Italie reconnut d'abord la sagesse du refus de Richard, et le besoin qu'avoit l'empire d'un chef tel que Henri. Les Sarrasins, profitant de l'éloignement de ce prince, fondirent par mer sur la Toscane, et s'emparèrent d'une étendue considérable de pays (1016). Le pape Benoit trembla pour Rome ;

montra une résolution que ses terreurs à son entrée au pontificat ne donnoient pas lieu d'attendre de lui. Craignant moins une armée d'infidèles qu'une poignée de schismatiques, il rassembla diligemment les évêques et les défenseurs des églises, et les mena lui-même à l'ennemi. En même temps il envoya une multitude innombrable de barques, afin de la prendre en queue et de lui couper le chemin au retour. L'émir s'étant aperçu de ces dispositions, craignit de tomber vif ou mort entre les mains des fidèles, et s'enfuit avec peu de suite. Le reste de ses gens ne laissa point de combattre avec un courage opiniâtre et avec de grands succès durant trois jours. Ils plièrent enfin, et ce ne fut plus qu'une déroute, où, pris de tous côtés dans une confusion extrême, ils furent tués jusqu'au dernier, en sorte qu'on ne put compter le nombre des morts, ni apprécier le butin. Leur reine fut prise et eut la tête tranchée. L'émir ou roi des Sarrasins, irrité surtout de ce traitement inhumain, envoya au pape un grand sac de châtaignes, en lui faisant dire que l'été suivant il amèneroit contre lui autant de soldats. Le pontife croyant pouvoir à son tour user de bravades semblables, lui renvoya un sac de millet, et lui fit dire, que s'il n'étoit pas content de son premier brigandage, il vint une seconde fois, et qu'il trouveroit autant ou plus de vengeurs¹.

Benoît VIII comprit cependant que pour n'avoir rien à craindre des Sarrasins, aidés le plus souvent par les Grecs d'Italie, il falloit humilier des frères perfides que la haine des Latins armoit contre leur mère commune. Depuis peu de temps encore, le catapan ou gouverneur de ce qui restoit aux Grecs dans l'Italie méridionale, sous prétexte de recouvrer des tributs répétés au nom de l'empereur Basile, avoit envahi une partie du duché de Bénévent. On le soupçonnoit de porter ses vues beaucoup plus loin, et de chercher à subjuguier, s'il le pouvoit, la ville même de Rome. Comme le pape avoit peine à trouver un officier capable de commander cette expédition hasardeuse, il apprit l'arrivée d'un seigneur normand, nommé Raoul, qui avoit encouru la disgrâce du duc Richard².

¹ Ditmar. l. 7, p. 96. — ² Glab. III, c. 1.

La valeur et la magnanimité des gens de cette nation étoit connue dès l'an 1000 en Italie, où quarante d'entre eux, revenant de la Terre sainte, et abordant à Salerne que les Sarrasins assiégeoient, les chargèrent si à propos et avec tant de vigueur, qu'ils les contraignirent à lever le siège. Mais ce qui avoit mis le comble à l'admiration, c'est que Gaimar, prince de Salerne, leur ayant offert des présents dignes des libérateurs de la patrie, ils avoient tout refusé avec une persévérance invincible, disant qu'ils n'avoient eu pour fin que la gloire de Dieu et le bien de la religion¹. Seize ans précisément après ce fait mémorable, le pape Benoît voyant Raoul de taille et de mine semblable à ces premiers héros, lui dit, pour le sonder, qu'il ne trouvoit personne parmi les Italiens capable de réprimer les Grecs. Le Normand s'offrit et fut pris au mot, partit aussitôt pour Bénévent, et releva si bien le courage des gens du pays, qu'ils remportèrent d'abord par eux-mêmes des avantages considérables. Mais le bruit de ces exploits attira Normands sur Normands en Italie, où l'on verra dans peu les conséquences du premier accueil qu'ils y avoient reçu.

Quant à Raoul, voyant que ses troupes se consumoient par la continuité même de leurs victoires, et trouvant peu de ressources parmi les Italiens, il prit la résolution d'aller vers l'empereur Henri², pour lui exposer l'état des affaires. Le pape que le pieux Henri avoit prié de venir confirmer par sa présence l'évêché de Bamberg qu'il avoit récemment érigé, partit lui-même et arriva dans cette ville le 14 avril, jour du jeudi saint de l'an 1020, et non, comme le disent quelques auteurs, l'année 1019 où Pâques tomboit le 29 de mars. Il y consacra l'église de Saint-Etienne; et ce fut à cette occasion que l'empereur donna la ville et l'évêché de Bamberg à l'église romaine, sous la redevance annuelle d'un cheval blanc et de cent marcs d'argent. Henri confirma aussi les donations que ses prédécesseurs avoient faites au saint Siège, de la ville de Rome et de

¹ Chron. Cass. l. 11, c. 37.

² Quelque temps après, sous Léon IX et Henri-le-jeune, la seigneurie de Bamberg fut échangée contre celle de Bénévent. Leo ostiensis, l. 2, c. 47.

ses domaines, toujours sous la réserve de la souveraineté des empereurs¹.

Le pape ne demeura pas long-temps en Allemagne, d'où il est plus que vraisemblable, malgré quelques opinions contraires, que Benoît ne fit pas confirmer dans ce voyage le concile de Pavie où il se trouva, et qui ne se tint que le premier jour d'août de cette année 1020². Mais il est constant que le pontife y réclama contre la vicieusement du clergé, et montra que les clercs étoient obligés à la continence, tant par les décrétales de saint Sirice et de saint Léon, que par les canons de Nicée qui leur défendent même de loger avec des femmes. En conséquence, on défendit tout de nouveau aux sous-diacres et aux ordres supérieurs, d'avoir ni femme ni concubine, et l'on déclara les enfants des clercs, serfs de l'église où servoient leurs pères, quand bien même leurs mères seroient libres. Comme cette disposition sembloit contraire à la règle de droit, qui hors du mariage légitime assurait à l'enfant la condition de sa mère, le pape observa que les législateurs n'avoient jamais eu en vue les enfants des clercs, puisque les clercs ne devoient point avoir d'enfants³. On voit par-là quel fut dans les plus mauvais temps, l'esprit de l'Eglise et de toutes les

¹ L'auteur se trompe, en suivant encore ici Fleury : la réserve exprimée dans le diplôme de saint Henri, (comme dans celui d'Othon dont il semble être une copie) ne porte que sur les duchés de Toscane et de Spolète, chargés de cens et de pensions particulières envers l'église de saint Pierre, et desquels duchés seulement les deux empereurs disent qu'ils en retiennent la domination en tout selon qu'il a été convenu entre le pape Adrien et l'empereur Charles. *De supradictis ducatus, id est Tuscano et Spoletano... Salvâ super eosdem ducatus nostrî in omnibus dominatione.* Et immédiatement après cette réserve spéciale, Henri ajoute que, pour tous les lieux dénommés plus haut, il en confirme et corrobore la donation au saint Siège, de telle sorte qu'ils restent dans son droit, sa principauté et sa domination : (*ut in vestris permanent jure, principatu et ditione*) : voulant expressément qu'il n'en soit rien soustrait au saint Siège, et que son autorité ou sa puissance n'y soit diminuée et amoindrie, ni par lui empereur, ni par ses successeurs, sous quelque raison que ce soit : *et neque a vobis, neque à successoribus nostris per quodlibet argumentum, sive machinationem, in quocumque parte vestri potestas, imminuatur, aut vobis inde aliquid subtrahatur.* (Labi Collect. tom. 9, p. 813.)

² L'Art de vérifier les dates place ce concile en 1022, et cite l'édition de Venise, tom. XI.

³ Tom. XI, Conc. p. 813.

puissances législatives par rapport à la pureté cléricale. L'empereur confirma ces décrets, pour ce qui avoit trait à l'ordre civil, et décerna des peines temporelles contre les infracteurs et leurs auteurs. Pour retrancher jusqu'à l'occasion du mal, il condamna ces femmes ou concubines des clercs au fouet et à l'exil. Il punit ensuite Othon, comte d'Hamerstein, qu'il lui fallut assiéger dans son château, d'où il pilloit les terres de l'église de Mayence, en haine de l'archevêque qui l'avoit excommunié pour un mariage illicite.

Enfin, l'an 1022, en conséquence des instantes prières, tant des Normands que du pape et des Italiens, il marcha bien accompagné contre les Grecs d'Italie qui menaçoient Rome, s'avança avec un corps considérable d'armée le long de la mer Adriatique, envoya par le pays des Marse, Poppon, archevêque de Trèves, avec un détachement de onze mille hommes, et Philegrim de Cologne, à Rome, avec un corps de vingt mille. Ces deux saints prélats étoient assujettis par un empereur également saint, ou plutôt par les préjugés du temps, au service personnel dans les armées. L'archevêque de Cologne étoit chargé d'arrêter l'abbé du Mont-Cassin et le prince de Capoue son frère, qui étoient d'intelligence avec les Grecs. Le prince, nommé Pandolfe, se rendit vie sauve : l'abbé Aténulfe s'enfuit à Otrante, s'embarqua pour Constantinople et périt en mer¹. Henri, avec le gros de l'armée, reprit rapidement Bénévent et toutes les autres places enlevées par les Grecs, à l'exception de Troie en Pouille, qui, dans l'espérance d'un secours promis par l'empereur Basile, soutint un siège de trois mois. A ce terme, les citoyens se voyant réduits à l'extrémité, et craignant le ressentiment du vainqueur, appelèrent un des solitaires qui étoient en grand nombre dans cette contrée de l'Italie, et l'envoyèrent vers l'empereur avec tous les enfants de la ville qui criaient en grec : Seigneur ayez pitié de nous ! Le prince qui avoit menacé de brûler cette ville audacieuse et d'en faire pendre tous les hommes, répondit d'abord que c'étoient les pères de ces enfants qui étoient les auteurs de leur infortune. Mais ces intercesseurs innocents ayant reparu le lendemain

¹ Chron. Sax. Chron. Cass. l. 2.

matin, et criant d'une voix plus lamentable encore que la veille, le bon prince n'y tint plus, et laissa couler des larmes en proférant ces paroles du Sauveur : J'ai pitié de ce peuple. Après avoir reçu la ville à composition, il se rendit avec le souverain pontife à l'abbaye du Mont-Cassin¹. Ils jugeoient cette place assez importante pour assister à l'élection d'un nouvel abbé, qu'ils laissèrent néanmoins choisir librement par les moines, selon la règle. On donna pour successeur à l'intrigant et rebelle Aténulfe, le prévôt Thibaut, qui fit beaucoup de bien au monastère pendant treize ans qu'il le gouverna. La mortalité qui se mit ensuite dans l'armée de l'empereur l'empêcha de pousser plus loin ses avantages contre les Grecs : il fut obligé de repasser les Alpes en diligence.

Le onzième d'août de la même année 1022, il fit tenir un concile à Selingstadt près Mayence. L'archevêque Aribon et cinq prélats ses suffragants y dressèrent vingt canons dont voici les plus remarquables. On ordonne quinze jours d'abstinence avant Noël et quatorze avant la nativité de saint Jean, et quelques jeûnes extraordinaires tels que les veilles de l'Épiphanie de saint Laurent et des fêtes d'apôtres. On défend aux prêtres de dire plus de trois messes par jour. Le prêtre qui aura bu en été pendant la nuit après le chant du coq, ne célébrera point la messe le lendemain. Si c'est en hiver qu'il a bu après le chant du coq il ne pourra dire la messe que dans le cas de nécessité. (Comme on n'avoit pas encore d'horloges qui sonnassent l'heure pendant la nuit, on supposoit que le chant du coq marquoit minuit en été; et qu'en hiver où les nuits sont plus longues ce chant n'indiquoit pas aussi probablement le milieu de la nuit). On défend à toutes personnes de porter l'épée dans l'église, si ce n'est l'épée royale. Défense de jeter un corporal dans le feu pour éteindre un incendie. Il est défendu à tout laïque de confier son église à un prêtre qui n'aura pas été examiné et reçu pour cela par son évêque. Ceux qui n'observent pas un jeûne ordonné par l'évêque sont obligés par le concile de nourrir un pauvre ce jour-là. Quant aux pénitents publics, ajoute-t-on, leur propre prêtre ne peut les faire rentrer dans l'église, ni même diviser

¹ Glab. l. III, c. I. Tom. 3, Conc. p. 844.

leur pénitence sans ordre de l'évêque. Et parce que plusieurs pécheurs s'en alloient à Rome pour se soustraire aux règles ordinaires de la pénitence, on déclara que l'absolution qu'ils y pourroient obtenir ne leur serviroit de rien, s'ils n'ont accompli préalablement la pénitence imposée par leurs pasteurs ; après quoi, s'ils veulent aller à Rome, ils sont encore obligés de prendre des lettres de leur évêque. Pour obvier aux inconvénients que l'on commençoit à trouver dans ces fréquents voyages de Rome¹, il est défendu généralement d'y aller sans la permission de l'évêque ou de son vicaire. Il paroît néanmoins que cette défense ne concernoit que les pénitents publics : on ne veut pas que sous prétexte de pèlerinage ils soient dispensés de réparer le scandale dans les lieux où il a été donné. On trouve à la fin de ce synode les prières qui doivent se faire pendant la tenue d'un concile².

C'est Bouchard de Worms³, l'un des pères de ce concile, qui nous en a conservé les décrets dans son recueil des canons ; ouvrage qui l'a rendu très-fameux, quoiqu'il n'ait pas puisé dans les écrits originaux, et qu'il s'appuie souvent des fausses décrétales, à qui les jurisconsultes acquéroient de jour en jour une plus grande faveur : tant la doctrine qu'elles contiennent leur paroissoit ancienne et incontestable, et tant il est vrai que leur supposition n'étoit que dans la forme et non dans les principes ! Bouchard ou Burchard, prélat vertueux et zélé, explique lui-même dans sa préface le dessein de son ouvrage qu'il divise en vingt livres, et qui traite au long de l'autorité du pape, de l'ordination et des devoirs des évêques, de la manière de les juger, des différents ordres de la cléricature, des églises et de leurs biens temporels, enfin des sacrements. Il se propose spécialement d'instruire les prêtres chargés de la conduite des âmes, par rapport aux pénitences canoniques, négligées ou même ignorées du grand nombre. Il explique dans un grand détail la manière d'imposer et d'accomplir la pénitence, mais il enseigne aussi les moyens de la racheter, afin de ne pas mettre au désespoir ceux à qui les austérités étoient impossibles. Celui qui ne pouvoit jeûner, par exemple, de-

¹ Tom. IX, Conc. p. 844. — ² Labb. tom. IX, p. 847 et suiv. — ³ Vit. Burch. cum. decr. edit. Col.

voit , pour un jour de jeûne au pain et à l'eau , chanter cinquante psaumes à genoux dans l'église , et nourrir un pauvre ce jour-là : à cette condition , il prenoit la nourriture qu'il jugeoit lui convenir , à l'exception du vin et de la viande. On rachetoit encore les cinquante psaumes , par cent génuflexions , et les riches se rédimoient par des aumônes. Mais il faut bien remarquer que ces rachats ou commutations de pénitence n'étoient que pour ceux qui se trouvoient dans l'impossibilité de l'accomplir à la lettre , et que le pécheur dans tous les cas devoit se punir de la manière qui lui étoit possible.

L'année même du concile de Selingstadt , on en tint un autre à Orléans , pour étouffer dans son berceau une secte abominable qui se formoit au centre de la France¹. Il y avoit à Orléans deux ecclésiastiques , Etienne et Lisoie , en grande réputation de doctrine et de sainteté , connus et très-estimés du roi Robert. Ils se laissèrent séduire avec plusieurs autres par une aventurière venue d'Italie , et qui alloit avec une grande apparence de piété les pratiques les plus détestables des manichéens et des anciens gnostiques. La corruption du cœur mena si rapidement à celle de l'esprit , que les principaux membres du clergé furent infectés jusqu'à la moëlle , avant qu'il parût rien du mal au dehors. Cependant un clerc nommé Herbert , venu de Normandie pour étudier à Orléans , s'attacha aux nouveaux sectaires , et devint un des plus entêtés de leurs disciples. Il appartenoit à un seigneur normand nommé Aréfaste , ferme et bien instruit dans sa religion , et d'une dextérité dans les affaires , qui lui avoit fait confier par son prince , les négociations les plus délicates. Aveuglé par l'esprit de fanatisme , Herbert se persuada qu'il alloit gagner cet habile courtisan , et se mit en devoir de lui faire goûter la nouvelle doctrine. Aréfaste en sentit tout le venin. Il en parla au duc Richard , le pria d'en écrire au roi Robert , et s'offrit à servir lui-même la religion dans une rencontre si généralement intéressante. Le duc , de concert avec le roi , fit partir Aréfaste pour Orléans. Ce sage et vertueux seigneur passa par Chartres pour consulter l'évêque Fulbert , prélat des plus éclairés du royaume , mais qui en étoit

¹ Form. II Spicil. p. 670 ; t. IV Conc. p. 838 ; Glab. l. 3 ; Ademar. Chron.

parti pour le pèlerinage de Rome. Il s'adressa au trésorier de l'église, nommé Evrard, et fort estimé pour sa sagesse.

Sur ses conseils, Aréfaste crut pouvoir user de stratagème pour confondre la fourberie; il se fit admettre, sur la recommandation de son clerc, aux conventicules des hérétiques, qui le firent asseoir à la dernière place. Ils revêtirent d'abord leurs dogmes et leurs maximes des paroles de l'Écriture; ils l'exhortèrent d'une manière vague et allégorique à sortir des ténèbres où il avoit croupi jusqu'alors, et à recevoir avec actions de grâces la lumière du salut qui commençoit à luire pour lui. Le seigneur normand écoutoit ces discours avec un silence modeste et une apparence de docilité qui charmoit ses maîtres. Quand ils crurent l'avoir entièrement gagné, ils s'expliquèrent sans figures¹, et traitèrent de rêveries les plus saintes vérités de l'ancien et du nouveau Testament. Ils lui dirent que le ciel et la terre, éternels de leur nature, n'avoient ni cause ni commencement; que Jésus-Christ n'étoit pas né de la Vierge, n'avoit pas souffert véritablement pour les hommes, et n'étoit pas ressuscité; que son corps et son sang ne se reproduisoient point par la consécration du prêtre; que le péché ne s'effaçoit point par le baptême, mais par l'imposition de leurs mains, laquelle communiquoit en même temps la plénitude du Saint-Esprit; qu'il étoit inutile de prier les saints tant martyrs que confesseurs; enfin, que les œuvres de piété étoient un travail inutile, dont il n'y avoit aucune récompense à espérer, comme il n'y avoit aucune peine à craindre pour les excès les plus désordonnés de la volupté.

Mettant en pratique cette morale affreuse, ils s'assembloient de nuit dans quelque maison écartée, où, tenant chacun une lampe à la main, ils récitoient en forme de litanies les noms des démons, jusqu'à ce que, par prestige ou par supercherie,

¹ Un ouvrage, aussi curieux qu'il seroit effrayant, seroit celui où l'on montreroit que la secte de nos jours, la plus redoutable aux Gouvernemens comme la plus ennemie de l'Église, est issue de celle que les empereurs et les rois chrétiens ont autrefois si sévèrement comprimée. Si elle est actuellement comparable à l'hydre aux cent têtes, c'est que depuis trop long-temps elle a été nourrie et protégée, contre les décisions formelles des pontifes, par ceux-là mêmes que le ciel a chargés de l'ancêtre. Aveugles sur leurs intérêts propres, ils semblent avoir oublié les terribles leçons qu'ils en ont reçues. V. BARTHEL : *Mémoire pour servir à l'histoire du Jacobinisme.*

il leur en apparût quelqu'un sous la figure d'un petit animal. Alors ils éteignoient toutes leurs lampes, et chacun s'abandonnoit à la brutalité de sa passion avec la première femme qui lui tomboit sous la main. Ils prenoient, huit jours après sa naissance, un enfant issu de ce commerce brutal, et le brûloient dans une de leurs assemblées. Ensuite on en recueilloit la cendre avec un respect égal à celui que les fidèles témoignent pour le corps de Jésus-Christ. On en faisoit prendre aux nouveaux disciples pour les initier; on la donnoit en viatique à ceux qui étoient en danger de mort: pratiques infernales, ajoutent les écrivains du temps, d'où s'ensuivoit, parmi ces misérables, un aveuglement d'esprit et un endurcissement qui rendoit leur conversion comme impossible.

Aréfaste s'étant instruit parfaitement de ces mystères de ténèbres et de toutes les personnes qui les pratiquoient, communiqua ses découvertes au roi Robert, qui se rendit en diligence à Orléans, accompagné d'un grand nombre d'évêques. Dès le lendemain de son arrivée, il fit arrêter tous les sectaires, et Aréfaste lui-même, afin de mieux cacher l'auteur de la délation. Aussitôt le concile s'assembla dans l'église de Sainte-Croix, en présence du monarque, et l'on fit comparoître les prisonniers. Aréfaste prit d'abord la parole, et dit au roi; Seigneur je suis sujet de Richard votre comte de Normandie; on n'est pas en droit de me traduire ici chargé de chaînes: Le roi lui dit: Afin que nous en puissions juger, expliquez-nous à quel dessein vous êtes venu en cette ville. Aréfaste répondit que la sainte renommée de ceux qui étoient prisonniers avec lui, lui avoit fait entreprendre ce voyage pour profiter de leurs instructions: puis traçant à ceux-ci, comme sans dessein, la route qu'ils devoient suivre, et leur donnant l'exemple de la soumission à l'autorité de l'Eglise: « Les évêques, ajouta-t-il, qui sont assemblés en ce lieu au nom du Seigneur, peuvent juger si en cela j'ai fait quelque mal. Qu'ils ordonnent à ceux qui m'ont instruit, d'exposer leur croyance. » Les prélats et le prince enjoignirent incontinent aux hérétiques de déclarer leurs sentiments; mais ils n'usèrent que de ce langage obscur et figuré qu'ils empruntoient de l'Écriture pour en imposer aux simples, et jamais on ne put les amener à lever les voiles dont ils s'enveloppoient.

Aréfaste dit alors avec indignation : « Je me flattois de trouver en vous la franchise héroïque des docteurs de la vérité, et non la dissimulation tremblante et méprisable des maîtres de l'erreur. Quand vous m'enseigniez vos dogmes comme la doctrine du salut, vous protestiez que la crainte des derniers supplices ne vous empêcheroit pas de les confesser. A vos lâches parjures je vois ce qu'il faut penser de vous. Pour moi je veux obéir au roi et manifester vos sentiments aux évêques, afin d'apprendre de ceux que le Seigneur a donnés pour guides à son Eglise, ce qui est conforme ou contraire à la foi chrétienne. Vous m'avez enseigné que le baptême n'a aucune vertu pour effacer le péché; que Jésus-Christ n'est pas né de la Vierge, n'est pas mort pour les hommes, n'a pas été enseveli, n'est pas ressuscité; que le pain et le vin ne sont pas changés par la consécration du prêtre au corps et au sang de Jésus-Christ. » Après ce discours, Guérin, évêque de Beauvais, demanda à Etienne, et à Lisoie, comme chefs de la secte, si c'étoit là leur croyance. La clarté de la conviction les jeta dans un désespoir qui bannit toute crainte et toute retenue. Ils traitèrent nos mystères les plus divins d'inventions humaines, de contes puérils, qu'on peut, disoient-ils, tracer sur des peaux d'animaux, mais qui ne prendront jamais dans nos esprits, où le Seigneur a gravé lui-même sa loi véritable. Depuis le commencement du jour jusqu'à trois heures après midi, on s'efforça de les retirer de leur égarement. Ils répondirent que puisqu'au lieu d'embrasser la vérité, on ne tendoit qu'à la leur faire abjurer, il étoit temps de mettre fin à des efforts inutiles; qu'on pouvoit faire d'eux tout ce qu'on voudroit. « Il y va du feu, leur répliqua-t-on : si vous ne changez au plus tôt, vous allez être brûlés vifs; le roi ne peut plus refuser cette justice à l'ordre public. » Ils dirent, en insultant à ceux qui les vouloient convertir, qu'ils ne craignoient rien, et qu'ils sortiroient du bûcher sains et saufs.

On procéda sur-le-champ à leur punition. Les évêques commencèrent par dégrader ceux qui étoient dans les ordres sacrés; après quoi, on condamna tous ces malheureux à être brûlés. De quinze qu'ils étoient, il n'y eut qu'un clerc et une religieuse qui se dérochèrent au supplice en se convertissant. Le

peuple, attroupé autour du lieu où on les jugeoit, étoit si animé, que la reine se tint à la porte, de peur que la multitude n'entrât pour les mettre en pièces. Mais quand ils sortirent, cette princesse fut elle-même si indignée contre Etienne qui avoit été son confesseur, qu'en lui portant au visage, par un geste d'horreur, le bout d'une baguette qu'elle avoit à la main, elle lui creva un œil. On les conduisit hors de la ville, près d'une chaumière où l'on avoit mis le feu, et on leur montra l'embrasement de loin, afin de les épouvanter. A cet effrayant spectacle ils redoublèrent d'ardeur et d'obstination; ils précipitoient leur marche; ils tâchoient de s'arracher des mains de leurs conducteurs pour se jeter plus vite au milieu des flammes, ils démentirent bientôt ce courage forcé. Quand ils furent enfermés dans cette prison brûlante, et qu'ils sentirent la première atteinte du feu, ils poussèrent des hurlements effroyables, en criant que le démon les avoit trompés. On eut pitié d'eux, on courut leur ouvrir la porte. Il étoit trop tard : ils avoient été suffoqués en un instant. Entre ces fanatiques, il y avoit dix chanoines de Sainte-Croix. Comme on eut aussi connoissance que Théodote, chantre de cette église, étoit mort trois ans plutôt dans les mêmes sentiments, on l'exhuma, et l'on jeta les restes de son cadavre à la voirie. Cette exécution se fit sous l'épiscopat d'Odalric, qui avoit succédé cette année-là même 1022 à saint Thiéri; d'où il est évident que ce concile ne s'est pas tenu l'an 1017, comme l'ont dit quelques auteurs d'après la chronique assez fautive de Glaber, et plus vraisemblablement encore sur quelques fautes de ses copistes.

La rigueur employée par le roi contre des sectaires aussi pernicieux à la chose publique qu'à la religion, préserva de cette contagion la ville d'Orléans et les restes des états de Robert. Elle se glissa dans quelques endroits de l'Aquitaine; mais le duc Guillaume V, fils de Guillaume Bras-de-fer, n'en fit pas une justice moins rigoureuse. Les hérétiques furent si vivement poursuivis dans tous ses domaines, qu'ils se dispersèrent dans les provinces voisines, et y prirent des dehors moins capables d'exciter l'horreur générale. Tel fut le premier germe de l'hérésie des Albigeois, au midi de la France, où la

mollesse et la négligence des commandants lui donna les moyens de se fortifier et d'inonder enfin de sang ces belles contrées.

Le duc Guillaume aimoit trop son peuple et sa religion pour les laisser exposés à de si grands périls. C'étoit le père des pauvres, le protecteur des moines et de tous les gens de bien, le défenseur éclairé de l'Eglise. Il avoit été bien instruit dès sa jeunesse il avoit ramassé quantité de livres dans son palais ; à l'imitation de Charlemagne, il employoit ses heures de loisir à la lecture, et toujours il avoit auprès de lui quelques savants ecclésiastiques. Il n'en marquoit ni moins de grandeur, ni moins de dignité. Soit qu'il fût en route, ou qu'il tint sa cour, il paroissoit un roi plutôt qu'un duc : il entretenoit une étroite liaison, non-seulement avec le roi Robert, mais avec tous les monarques les plus renommés, savoir, Alphonse, roi de Léon, Sanche de Navarre, Canut de Danemarck et d'Angleterre, et surtout avec l'empereur Henri. Comme tous les pieux personnages de son temps, il eut beaucoup d'empressement à visiter les lieux célèbres de dévotion ; bien éloigné de mettre la force d'esprit que tout le monde lui connoissoit, à décrier des usages qui peuvent avoir leurs excès, mais dont le mépris est un scandale plus grand encore que l'abus. Dès sa jeunesse, il prit la coutume de faire chaque année le pèlerinage, ou de Rome, ou de Compostelle : trait à remarquer plus qu'à imiter, mais toujours respectable par la piété sincère qui l'animoit¹.

De son temps (1010), on fit, au monastère d'Angeli en Saintonge, la découverte, à ce qu'on prétendit, du chef de saint Jean-Baptiste, qu'on disoit y avoir été apporté sous le règne de Pépin roi d'Aquitaine, fondateur de ce monastère. Sur les anachronismes contenus dans un écrit joint à la relique, Guibert de Nogent s'éleva contre son authenticité². Il publia que le chef du saint précurseur étoit alors honoré à Constantinople, d'où il a été transféré depuis à Amiens, suivant l'opinion de quelques autres savants, qui ajoutent que la relique d'Angeli étoit la tête d'un saint Jean d'Edesse. Mais cette dévotion produisit un avantage bien réel dans ce monastère, où elle procura le rétablissement de la discipline religieuse. Le

¹ Ademar p. 172, etc. — ² Ademar. in Chroa. t. 2. Bibl. Labb.

duc Guillaume ayant fait venir le saint abbé Odilon, lui remit l'abbaye de Saint-Jean, qui, sous le gouvernement successif des abbés Reinald et Aimeric, disciples d'Odilon, vit bientôt fleurir parmi ses moines la régularité de Cluny.

Quelque temps après, le duc d'Aquitaine signala sa religion d'une manière d'autant plus admirable, qu'elle triompha d'une passion que les grands de la terre ont coutume d'ériger en vertu. Le trône d'Italie étant venu à vaquer par la mort de l'empereur, les Italiens, qui commençoient à se lasser de la domination germanique, le déférèrent au roi de France. Robert, qui trouvoit ses états assez vastes, et qui aimoit beaucoup mieux augmenter sa puissance par le recouvrement des anciens droits de la royauté, que par l'acquisition de nouveaux domaines, refusa sans délibérer l'offre des Italiens (1024). Ils s'adressèrent à Guillaume qui parut d'abord agréer leurs hommages. Il alla en Italie pour se concerter avec les principaux seigneurs. On lui proposa de chasser de leurs sièges une multitude d'évêques irréprochables dans leur ministère, et qui vraisemblablement n'avoient point d'autre tort que d'être nés allemands. Il refusa d'acheter une couronne au prix d'une complaisance aussi contraire à l'honneur qu'à la religion. Il envoya ce refus laconique au marquis Magenfroï : « Les desseins de votre nation ne sont pas honnêtes¹ ; avec un peuple de ce caractère, il n'y a point de sûreté à se promettre. » Léon, archevêque de Ravenne, qui se trouvoit alors chassé de son siège, se monroit des plus attachés au duc ; mais son affection vénale se trahit elle-même par la demande qu'il lui fit sans pudeur de quelques raretés de l'Aquitaine, entre autres, d'un beau tapis, et de quelque mule merveilleuse de cette province. Le duc, traitant l'avidé italien avec le mépris ironique qu'il méritoit, lui répondit que quand il auroit trouvé une mule qui eût des cornes ou plusieurs queues, il ne manqueroit pas de lui envoyer cette merveille. Puis prenant un ton plus sérieux : « Je n'ai pas à me plaindre, dit-il, de l'infidélité des Lombards, après celle qu'ils ont faite à Dieu. Le royaume d'Italie étoit à moi, si j'avois voulu opprimer ses plus dignes évêques. Mais à Dieu ne plaise que

¹ Epist. Guill. inter Fulb. epist.

je fasse outrage à l'Eglise que mes pères ont toujours honorée.»

Ces contestations arrivèrent peu après la mort de l'empereur Henri, qui alla recevoir la récompense de toutes les vertus qui font les grands princes et les grands saints, le 14 juillet 1024. Comme il étoit en voyage, accompagné de tous les seigneurs et de l'impératrice Cunégonde, les différentes incommodités qui l'affligeoient à cinquante-deux-ans seulement, l'obligèrent de s'arrêter à Grône en Saxe, où elles le réduisirent bientôt à l'extrémité. Se sentant près de sa fin, il appela les parents de l'impératrice son épouse, et leur dit, suivant le récit de plusieurs historiens qui ont néanmoins des contradicteurs : Je vous la rends vierge, comme vous me l'avez donnée ; puis il expira au milieu des larmes que l'admiration de ses vertus et le souvenir de ses bontés firent répandre en abondance. Son corps fut transporté dans la cathédrale de Bamberg, qu'il avoit fondée. Les miracles y changèrent bientôt les regrets en une vénération religieuse, et le firent canoniser avec une grande solennité dans le siècle suivant. Maître de l'Allemagne, de l'Italie et d'une grande partie de la Gaule par le royaume de Lorraine, il ne régna, dit Longueval, que pour faire régner J-C. dans ses vastes états. Le bien de l'Eglise et celui de ses peuples étoient l'unique objet de ses travaux et de ses exploits militaires. Il fit toujours présider la religion à ses conseils, la bonne foi à ses traités, et le zèle à ses entreprises. Il avoit particulièrement à cœur la conversion des idolâtres. Ce fut pour la procurer qu'il établit l'évêché de Bamberg, et qu'il maria sa sœur à Etienne roi de Hongrie, lequel, après avoir embrassé le christianisme, devint, comme on l'a vu, l'apôtre de ses sujets.

On peut juger du grand bien qu'il fit à la religion, telle ordinairement dans les peuples que dans les pasteurs, sur la multitude des dignes évêques qu'il plaça ou protégea dans les différents sièges d'Allemagne. De ce nombre sont Meingaud et Poppon de Trèves, Héribert et Philegrim de Cologne, Archambauld de Mayence, Bouchard de Worms, Bernouard et Godehard d'Hildesheim, Meinverc de Paderborn, avec beaucoup d'autres morts en odeur de sainteté, et la plupart honorés

¹ Vit. S. Henr. II, 27, ap. Sur. 24 Jul.

d'un culte public. Tel est l'avantage inestimable que peut procurer à l'Eglise un prince aussi constamment attentif que le fut ce saint empereur au choix des évêques. Il eut pour successeur Conrad surnommé le Salique, duc de Lorraine, de la race d'Othon le Grand. Conrad fut élu roi de Germanie par les états assemblés entre Worms et Mayence, puis sacré à Aix-la-Chapelle le 8 septembre de cette année 1024. Deux ans et demi après, il reçut à Rome la couronne impériale avec la reine sa femme, le jour de Pâques, 26 mars.

L'impératrice Cunégonde se trouvant affranchie de la servitude du siècle, alla aussitôt consacrer au Seigneur la virginité qu'elle avoit conservée, suivant la persuasion commune, dans les liens du mariage. Elle se retira au monastère de Kaffungen qu'elle avoit fondé près de Cassel au diocèse de Paderborn. Le jour même de l'anniversaire de son époux, comme on célébroit la dédicace de cette église, elle se présenta pendant la messe au pied de l'autel, revêtue de tous les ornements impériaux, et offrit un morceau de la vraie croix. Quand l'évangile fut fini, elle mit bas la pourpre et les autres marques de sa grandeur, revêtit une tunique brune qu'elle avoit faite de ses propres mains et que les évêques avoient bénite, se fit couper les cheveux, puis en chantant les prières marquées pour la consécration solennelle des vierges, elle reçut des ministres sacrés le voile et l'anneau. Elle vécut neuf ans depuis dans ce monastère, toujours en simple religieuse et comme la dernière des sœurs, craignant l'ostentation jusque dans l'exercice de l'humilité, travaillant de ses mains, comme si elle y eût été réduite, et s'appliquant ces paroles de l'Apôtre : Qui ne travaille point, ne doit pas manger. Elle mourut consumée de veilles et de macérations (1038), et fut inhumée à Bamberg, près de son saint époux ; mais après avoir étendu les attentions de son humilité jusqu'à sa sépulture, où elle défendit d'employer aucune pompe. Les offrandes des malades guéris à son tombeau en firent un ornement tout autrement honorable, et, avec tant d'autres témoignages de ses hautes vertus, engagèrent l'Eglise à la compter au nombre des saints en 1200¹.

¹ Sæc. vi Bened. p. 458. Boll. 3 mart. t. vi, p. 266.

LIVRE TRENTE-UNIÈME

DEPUIS LA MORT DE L'EMPEREUR SAINT HENRI EN 1024, JUSQU'À
LA CONSOMMATION DU SCHISME DES GRECS EN 1054.

LE pape Benoît VIII mourut la même année, et suivant la plus sûre chronologie, le même mois que l'empereur saint Henri, c'est-à-dire sur la fin de Juillet 1024. Il eut pour successeur Jean XIX son frère, homme tout séculier, sénateur, consul et duc de Rome¹. Il fut élu vraisemblablement dans le cours du mois d'août suivant. Quelques écrivains de ce temps-là ont avancé qu'il s'étoit fait élire à force d'argent : allégation fondée uniquement peut-être sur la soif de l'or, reprochée par ces auteurs au peuple romain, chez qui, disent-ils², cette passion, reine de l'univers, sembloit avoir établi le siège de son empire. Quoi qu'il en soit, cette renommée honteuse s'étendit au loin, et prit si bien chez les Grecs, qu'ils se hasardèrent à proposer au nouveau pontife un trafic de même genre. Le patriarche de Constantinople, Eustathe II, de concert avec l'empereur Basile, voulut acheter de Jean XIX le titre d'évêque universel dans l'église d'Orient, que les papes avoient constamment refusé à ses prédécesseurs. Il envoya des députés à Rome, et les chargea de riches présents, tant pour le pontife, que pour ceux des Romains qui paroïtroient favorables à sa prétention³. L'affaire ne put se négocier si secrètement qu'il n'en transpirât quelque chose dans le public. La seule appréhension de cette iniquité alarma jusqu'en France des hommes pleins de zèle pour la vraie gloire de l'église romaine.

Le bienheureux Guillaume, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, et natif d'Italie où il s'étoit rendu disciple de saint Mayeul, marqua une ardeur toute particulière à sauver l'hon-

¹ Papebr. conat. Chron. Cass. 11, c. 57. — ² Hug Flav. Chron. — ³ Glab. vi, c. 1.

neur de la chaire éminente qui faisoit le plus grand lustre de sa patrie ¹. Ce zéléateur de la discipline religieuse, appelé *Sur-règle*, à cause de sa vigilance et de son exactitude exemplaire, qui fit en effet reflourir la règle dans quarante communautés, comprenant douze cents moines soumis à son obéissance, parloit aux têtes couronnées comme à ses religieux, avec tout le courage qu'inspire la haute vertu. Il dit un jour au roi Robert et à la reine son épouse, inconsolables l'un et l'autre de la mort de leur fils aîné, qu'il regardoit ce jeune et vertueux prince, comme fort heureux d'avoir cessé de vivre avant de monter sur le trône, parce qu'il n'y avoit point d'état plus dangereux pour le salut que la royauté. Et comme ce propos paroissoit offenser des oreilles peu accoutumées à tant de franchise, il ajouta en appuyant davantage: «N'avez-vous jamais fait attention à ce qui se voit dans l'Écriture? A peine sur trente rois y en a-t-il trois bons. Cessez donc de pleurer un enfant qui devoit régner un jour : et réjouissez-vous plutôt de ce qu'il est dans la paix. » Ce langage n'est pas celui d'un homme de cour : il faut être saint pour persuader aux rois que leur condition est dangereuse pour le salut.

Dès que cet homme intrépide eut appris ce qui se négocioit à Rome, il en écrivit au pape d'une manière très-forte, quoiqu'avec le respect convenable. « Le docteur des nations, lui dit-il, nous avertit de ne pas reprendre durement les personnes constituées en dignité ; mais il nous dit aussi : Si je suis insensé, c'est vous qui m'avez réduit à l'être. Nous sommes à la vérité vos enfants, et nous devons révéler notre père. Mais c'est l'amour filial qui nous intéresse à votre gloire, et qui, par notre bouche, vous présente pour modèle celui dont vous êtes le vicaire. Le fils de Dieu ne dédaignoit point d'interroger ses disciples sur ce qu'on disoit de lui : demandez de même à vos plus chers enfants, à quelques-uns de vos amis intimes, ce qu'on pense de vous. On publie que les Grecs ont obtenu ce que la vanité seule leur a fait demander à celui qui, malgré le partage de l'empire romain entre plusieurs potentats, n'en a pas moins toute la puissance primitive de lier et de délier. Apprenez que

¹ Vit Guill. in act. SS. Ben. sec. VII.

ce bruit scandaleux plonge dans l'amertume tous ceux qui ont quelque vertu. » La chose n'en étoit pas à Rome au point où on le craignoit en France. Le pape n'avoit encore rien accordé aux Grecs ; il ne leur accorda rien dans la suite, et il parut, depuis cette lettre, avoir pris un nouveau degré de fermeté et de circonspection.

La vigilance des prélats français parut d'une manière non moins éclatante au concile qui se tint l'an 1025 dans un endroit nommé Anse, à quelques lieues de Lyon. Après qu'on eut traité dans le concile de plusieurs affaires concernant le bien de l'Église et celui du peuple, Gauzelin de Mâcon croyant devoir être, dans ces circonstances, plus jaloux de ses droits que ses prédécesseurs, se plaignit de ce que, sans sa permission, Burcard ou Bouchard de Vienne avoit ordonné de religieux au monastère de Cluny, qui étoit du diocèse de Mâcon¹. L'archevêque de Vienne répondit en ces termes : L'abbé Odilon qui est ici présent, et qui m'a prié de faire ces ordinations, est en état d'en établir la légitimité. Odilon se leva, et produisit un privilège obtenu du pape, portant pour les moines de Cluny exemption de la juridiction de l'évêque diocésain, et leur donnant la liberté d'appeler quel évêque ils voudroient, pour faire chez eux les ordinations et les consécérations. Les évêques examinèrent ce privilège ; ils en comparèrent les dispositions avec les canons de Chalcedoine et de plusieurs autres conciles, qui ordonnent qu'en chaque pays les abbés et les moines soient soumis à l'évêque diocésain, et qui défendent à tout autre évêque de faire des ordinations dans le diocèse de celui-ci sans sa permission. En conséquence, les pères du concile déclarèrent le privilège de Cluny abusif et contraire aux saints

¹ Il est probable, dit Marchetti, que ce privilège étoit un de ceux qui avoient été falsifiés, comme on en voyoit dans ce siècle un si grand nombre. Voir la dissertation de Muratori : *Dei diplomati*, p. 7 et 13. Ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est qu'au concile de Châlons-sur-Saône, tenu 38 ans après celui-ci et sur la même question, les évêques jugèrent en faveur des moines de Cluny. Ceux-ci ayant produit les privilèges des papes, on demanda à tous les évêques, dit Fleury, s'ils consentoient à l'exécution de ces privilèges ; et ils déclarèrent qu'ils l'ordonnoient, non-seulement par une acclamation commune, mais chacun par un suffrage particulier, même l'évêque de Mâcon, qui d'abord s'y étoit fortement opposé. Comment concilier des faits si contraires, arrivés dans la même province, sur le même sujet, et entre les

canons.¹ L'archevêque de Vienne reconnut lui-même sa faute et fit satisfaction. En effet, les privilèges des exempts ne leur donnent pas le droit de faire faire les ordinations dans leurs maisons sans la permission de l'ordinaire. Si l'Eglise trouve bon que les papes, en expliquant ou en appliquant ses décrets, accordent aux réguliers certaines exemptions qui peuvent contribuer au maintien de la règle; elle ne leur permet pas de déroger sans fruit au régime ordinaire, et de dispenser à leur gré des canons. Les religieux de Cluny se faisant, comme tant d'autres, un point de vertu de tout ce qui pouvoit donner à leur ordre quelque sorte de relief, ne laissèrent pas, dans la suite, de faire confirmer par plusieurs papes, le privilège qui avoit été déclaré abusif.²

mêmes personnes? Fleury n'est pas conséquent avec lui-même, quand il dit que, dans ce dernier concile, *l'opinion avoit changé touchant la puissance du pape*; car dès lors il reconnoît qu'en 1063 *le pape étoit au-dessus des canons*, et par-là il s'ôte le droit de répéter, comme il le fait si souvent, que c'est Gratien (qui ne naquit qu'en 1150) qui a introduit cette opinion extravagante. N'est-il pas plus juste et plus simple de se rappeler le 30^e canon du concile de Tribur (895) et tant d'autres monuments historiques? On y voit que, pour décider si l'on recevroit ou non les diplômes des papes, on examinoit s'ils étoient authentiques ou faux. Quand ils étoient authentiques, la suite des faits, la persuasion commune, et, selon Fleury même, le crédit qu'avoit déjà la collection d'Isidore, nous montrent partout que les évêques étoient bien éloignés de les rejeter: Ainsi l'on concilie tout en disant que les évêques d'Anse rejetèrent le privilège de Cluny, parce qu'ils le crurent apocryphe; et qu'ensuite il fut reçu à Châlons, parce que, malgré son opposition ou exception au droit commun, on y reconnut les caractères certains de l'authenticité. On verra en effet qu'en 1049 (page 489) ce privilège fut authentiquement confirmé par saint Léon IX dont la bulle est adressée à l'abbé Hugues, le même qui la présenta aux pères de Châlons en 1063.

¹ Conc. t. IX, p. 839.

² Ce que vient de dire notre auteur n'est pas rigoureusement exact: toute l'histoire atteste que les papes n'ont jamais été liés par les canons de discipline, qu'autant qu'ils ont jugé, pour un bien, n'y devoir pas déroger. Aussi Saint Léon, en approuvant le concile de Chalcédoine cité par celui d'Anse, a dit formellement qu'il n'en approuvoit et confirmoit que les choses sur lesquelles il avoit donné son sentiment, et pour lesquelles il avoit, de concert avec les princes chrétiens, assemblé ce concile, c'est-à-dire, pour la cause de la foi, *in causâ fidei*. C'est-là, dit-il, le propre de ma définition. Puis il casse, de sa pleine autorité, le canon fait par les 318 Pères de ce concile, en faveur de Constantinople et au préjudice des sièges d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Si saint Léon a eu cette autorité sur le règlement d'un concile œcuménique, pourquoi ses successeurs en seroient-ils privés par

Pendant que ces évêques d'une partie de la France sembloient contester au prince qui avoit fondé Cluny, le droit de soumettre immédiatement cette maison au saint Siège; et qu'ils prétendoient restreindre ou repousser la primauté de juridiction du souverain Pontife, en l'empêchant d'exercer ou de faire exercer sa pleine puissance¹ dans leurs diocèses, en faveur d'une congrégation puissante et la plus régulière qu'il y eût alors, pendant qu'ils se montraient si occupés de défendre un droit qu'ils tenoient eux-mêmes de la grâce du saint Siège et auquel il n'étoit dérogé que pour un bien, l'homme ennemi ne s'endormoit pas et continuoit de semer l'ivraie dans le champ du Seigneur. Des sectaires semblables à ceux qu'on avoit punis à Orléans, avoient su s'introduire dans plusieurs diocèses, où la négligence du pasteur étoit devenue pour eux un moyen sûr d'y répandre leurs erreurs pernicieuses. Un de ces évêques, ainsi que nous l'apprend Gérard de Cambrai, s'étoit contenté de les examiner et de les renvoyer absous parce qu'ils n'avoient point avoué leurs dogmes impies. « En agissant de la sorte, lui écrivoit Gérard, vous avez renfermé le loup dans la bergerie, et mis ces faux docteurs en état de faire beaucoup plus de mal qu'auparavant : il falloit leur faire professer et souscrire les vérités contraires aux impiétés abominables dont ils sont accusés. »

la déclaration des douze évêques d'Anse? En reconnoissant que l'Eglise est une monarchie, un catholique ne peut, sans inconséquence, refuser à son chef le droit d'en expliquer les lois ou les canons, de les restreindre ou d'en dispenser, quand il en résulte un bien. En supposant que le privilège eût été réellement accordé à Cluny, la question étoit dès lors tout entière dans ces derniers mots; et nous croyons que le prince fondateur et le pape en étoient les premiers et les derniers juges. Voir seulement l'acte de fondation, p. 209; ou plutôt, collection de Labbe, tom. ix, p. 565.

Que la juridiction des évêques vienne immédiatement de Jésus-Christ, ou qu'elle vienne du souverain Pontife, il faut nécessairement reconnoître qu'elle est tellement dépendante de ce dernier, que de l'aveu de tous les catholiques, il peut de sa pleine autorité la restreindre ou même l'anéantir pour des raisons légitimes. C'est en conséquence de cette doctrine, qui est celle de Benoît XIV, que Pie VII anéantit par le concordat de 1801 tous les sièges de l'ancienne église gallicane, et en créa de nouveaux, malgré les réclamations d'un assez grand nombre d'évêques qui avoient refusé de donner leur démission. (Note sur Bergier art. *Jurisdiction*, p. 419.)

¹ Concile de Florent. c.

On voit par le Synode d'Arras¹ (1025) que Gérard, qui en étoit évêque ainsi que de Cambrai, fut plus vigilant, et plus heureux. Instruit des manœuvres employées par ces prétendus réformateurs pour corrompre son peuple, cet évêque, savant et zélé ne se contenta pas d'interroger pour la forme ceux qui lui furent amenés : il les pressa par ses questions de manière à leur faire confesser la foi catholique, s'ils l'avoient eue réellement dans le cœur. Mais il vit bientôt à leurs réponses ambiguës et enveloppées tout ce qu'ils vouloient cacher : quand on craint de déclarer nettement ses sentiments sur la foi, on n'en a point d'orthodoxe.

Les ayant fait arrêter, ce digne évêque indiqua pour le jour suivant un jeûne à son clergé et aux moines de son diocèse, pour obtenir de Dieu la conversion de ces malheureux ; et le surlendemain, qui étoit un dimanche, il tint un synode solennel dans sa cathédrale où il les fit venir. Après avoir parlé au peuple sur le sujet de cette assemblée, et fait avouer aux accusés leurs erreurs, il fit un second discours où elles sont réfutées fort au long. Il y montre la nécessité du baptême, son utilité même pour les enfants, à qui la foi des parents et celle de l'Eglise est utile, comme la foi du Centurion le fut à son serviteur que Jésus-Christ guérit ; comme la foi de la Cananée qui obtint la guérison de sa fille. Sur ce que ces hérétiques disoient que la mauvaise vie des ministres les empêche de procurer le salut aux enfants, il répond que l'indignité du ministre ne nuit point au sacrement, parce que c'est le Saint-Esprit qui opère, et que Judas baptisoit comme les autres apôtres. Il explique ensuite la nature et les propriétés de l'Eucharistic avec beaucoup de précision : « Quand le pain et le vin mêlé d'eau, dit-il, sont consacrés sur l'autel par la croix et par les paroles du Sauveur d'une manière ineffable, ils deviennent le vrai et propre corps, le vrai et propre sang de Jésus-Christ, quoiqu'ils paroissent autre chose aux sens ; car on ne voit que du pain matériel, et c'est néanmoins très-réellement le corps de Jésus-Christ, ainsi que la vérité nous l'assure en termes formels : *Ceci est mon corps, etc.* »

¹ Synod. Atrabat. t. XIII Spicil.

« Mais, ajoute-t-il, comment se fait-il que le corps du Sauveur soit présent en tant d'églises à la fois, qu'on le distribue tous les jours à tant de personnes, et qu'il reste cependant toujours le même? Pour répondre à cela, je vous demande comment le Fils de Dieu a-t-il pu être tout entier dans le sein de son Père, et cependant être aussi tout entier dans le sein de la Vierge? Avant son Ascension, voyant ses apôtres tristes de ce qu'il leur avoit dit qu'il alloit à son Père, il leur promit qu'il ne laisseroit pas d'être avec eux, jusqu'à la consommation des siècles... Il n'a donc pas été impossible à celui qui est allé à son Père, avec lequel il est toujours, et qui cependant est demeuré avec ses disciples, il ne lui a pas, dis-je, été impossible de conserver son corps glorieux dans le ciel et de nous faire part sur la terre du sacrement de son corps. » Ces paroles sont un beau monument de la foi du 11^e siècle touchant la présence réelle de Jésus-Christ au sacrement de nos autels, même avant que Bérenger eût troublé l'Eglise à ce sujet. Enfin les raisons de l'évêque, et surtout la force de la grâce, agissant sur les cœurs, les sectaires dirent qu'ils n'avoient plus rien à répondre; et se frappant la poitrine, ils se prosternèrent à terre, en avouant leurs crimes, et demandant humblement miséricorde. L'évêque les consola, disant que s'ils détestoient sincèrement leurs erreurs, il les assuroit du pardon de leurs péchés. Gérard avoit été élevé à l'école de Reims auprès d'Adalberon, dont il étoit parent. Son zèle et ses talents attestent qu'il étoit digne de gouverner par exception aux canons, les deux églises d'Arras et de Cambrai.

Saint Romuald continuoit, en Italie, de captiver l'estime et la vénération de tout le monde, par les moyens mêmes qu'il employoit pour s'y dérober¹. Après avoir porté à la cour impériale les connoissances prophétiques, que le Seigneur lui donnoit spécialement pour disposer les maîtres de la terre à paraître devant le tribunal du juge suprême, il alla s'enterrer dans une presque écartée de l'Istrie, où d'abord il fonda un monastère. Bientôt cette maison ne lui paroissant pas encore assez obscure, il y établit un abbé, et se renferma dans une cellule de reclus. Là il fut comblé des faveurs les plus signalées d'en-haut. L'Esprit-Saint lui communiqua un don si excellent

¹ Sac. vi, Bened. p. 296.

de science et de prophétie, que tout l'avenir et plusieurs de nos impénétrables mystères sembloient dévoilés à ses yeux. Il y reçut aussi un tel don des larmes, qu'il n'osoit plus dire la messe en public. Souvent, dans sa contemplation, il lui échappoit des paroles élevées au-dessus de tout langage mortel, avec des transports tout divins d'amour, qu'il n'étoit pas en son pouvoir de contenir.

Les religieux de ses autres monastères l'ayant prié de venir les édifier à leur tour par ses exemples et ses instructions, il y consentit d'autant plus volontiers, qu'il commençoit à se trouver trop honoré dans ce lieu du diocèse de Parenzo, où il n'étoit que depuis trois ans. Au premier bruit qui transpira de ce départ, l'évêque alarmé fit publier que quiconque fourniroit une barque au saint, seroit banni de Parenzo. Cependant il arriva deux barques étrangères, qui se disputèrent, comme une grande fortune, le bonheur de recevoir l'homme de Dieu, et qui le portèrent à Caorle. Il se rendit à son monastère de Bifolco, il en trouva les bâtiments trop magnifiques, et n'ayant pu les faire changer il envoya demander une retraite aux comtes de Camarin, qui lui offrirent avec une effusion de cœur toutes les terres de leur dépendance. Il choisit un lieu fort retiré, nommé Val de Castro, environné de montagnes et de hautes forêts, où il y avoit néanmoins une plaine fertile et bien arrosée. Enchanté de cette solitude, il y bâtit quantité de cellules, s'y habitua avec un grand nombre de disciples, et fit des fruits incroyables dans le voisinage. On accouroit à lui de tous côtés, on embrassoit la pénitence, on distribuoit ses biens aux pauvres, on renonçoit à toutes les choses de la terre pour prendre l'habit monastique. Mais ce qu'on admira davantage parmi tant de fruits de salut, ce fut avec raison le repentir d'une multitude de simoniaques répandus dans tout ce pays, où jusqu'alors on avoit à peine regardé la simonie comme un péché. « Car cette plaie venimeuse dit le pieux et savant Pierre Damien, qui a recueilli tous ces traits dans son histoire de saint Romuald, est si difficile à guérir, surtout dans les évêques, qu'on triompheroit plutôt de l'obstination judaïque. »

Romuald changea encore plusieurs fois de demeure, et fonda beaucoup d'autres monastères, cherchant par tout l'ob-

securité, qu'il ne rencontroit nulle part. Ainsi dès qu'il avoit rempli une communauté, il y mettoit un supérieur, et se pressoit d'en aller former une nouvelle. Mais la Providence vouloit par-là qu'il devint le modèle et l'apôtre d'un plus grand nombre de fidèles, tout solitaire qu'il étoit. Aussi ne fit-il jamais plus de conversions que dans la profonde solitude de Sitrie en Ombrie, où il demeura sept ans enfermé, et gardant presque toujours le silence. Le ciel parut même s'opposer à la résolution que prit cet apôtre solitaire de porter l'Évangile aux infidèles de la Pannonie : tant il importe de nous tenir en garde contre les principes de quelques faux sages, et de nous faire comprendre que le saint repos et l'inaction apparente de la solitude, ne sont pas moins fructueux pour l'Église, que les travaux et toutes les fonctions extérieures de l'apostolat ! Romuald fit en effet le voyage de Pannonie ; mais il fut attaqué d'une maladie opiniâtre qui le retint long-temps à l'entrée de cette vaste province. Quand il renonçoit à son projet, il commençoit à se mieux porter, au lieu qu'il retomboit sitôt qu'il vouloit aller plus avant. Il comprit enfin que Dieu, content de sa bonne volonté, n'en vouloit pas l'exécution.

Il revint en Italie, et logea près du château de Rainier, seigneur puissant qui fut depuis marquis de Toscane, et qui s'applaudit, comme de la plus riche acquisition, d'avoir un si saint homme dans ses terres. Mais Romuald ayant appris que ce dévot inconséquent, après avoir quitté sa femme sous prétexte de parenté, avoit épousé la veuve d'un de ses proches, n'en voulut rien recevoir sans payer, de peur qu'il ne parût approuver sa conduite. Rainier fut moins étonné de cette fierté sainte, que de sa timidité propre et de sa condescendance. Il ne se concevoit pas lui-même, et dit plusieurs fois : « Je ne sais ce qu'a pour moi la vue de Romuald. Il n'y a ni empereur, ni homme vivant qui m'imprime tant de crainte. Je n'ai plus d'excuse devant lui, et il m'ôte jusqu'à la parole. » En effet, et par un don visible d'en-haut, ce solitaire, dépourvu de tout ce que le monde révère, avoit un tel ascendant sur les pécheurs, principalement sur les grands du siècle, qu'ils trembloient à son aspect, comme si la majesté divine s'y fût rendue sensible.

Un mauvais moine, nommé Romain, osa néanmoins l'outrager, au point de le charger d'une calomnie atroce. Le saint abbé ayant voulu le corriger avec la sévérité que demandoient des mœurs impures dans un moine, le coupable l'accusa d'un crime dans le même genre. Quoique l'âge décrépit du saint et son corps atténué démontrassent l'imposture de cette accusation, le Seigneur, pour consommer la vertu de son serviteur, permit que la calomnie trouvât créance jusque parmi ses disciples qui lui interdirent la célébration des saints mystères. Il se soumit comme s'il eût été coupable, et fut six mois sans approcher de l'autel. Enfin, dans l'une de ses révélations, où souvent le Seigneur s'entretenoit pour ainsi dire face à face avec lui, il lui commanda, sous peine de perdre sa grâce, de quitter cette simplicité excessive, et de célébrer sans crainte. Il le fit dès le lendemain. Pendant la messe il eut une extase qui manifesta aux yeux de tout le monde combien il étoit digne des faveurs de celui qui n'habite que dans les âmes pures.

Ce fut depuis ce temps-là qu'il fonda le monastère de Camaldule, l'un de ses derniers établissements, et qui en est devenu le plus célèbre. Il prit son nom du lieu où il fut bâti, nommé en latin *Campus Malduli*, et situé dans le diocèse d'Arezzo, au milieu des plus âpres montagnes de l'Apennin, mais arrosé de sept fontaines qui y portent l'abondance, et qui le font contraster agréablement avec l'aride contour des roches accumulées qui lui servent comme de remparts.

Ce ne fut pas là cependant que saint Romuald voulut rendre le dernier soupir. Vingt ans avant son trépas, il avoit prédit à ses disciples qu'il mourroit dans sa maison du Val de Castro. Il s'y transporta dès qu'il sentit approcher sa fin, et s'y fit bâtir une cellule séparée avec un oratoire, pour s'y renfermer et garder le silence jusqu'à la mort. Le lieu de sa retraite étant préparé, il sentit augmenter ses infirmités, principalement une oppression de poitrine qui le tourmentoit depuis six mois : ce qui ne lui fit rien relâcher de la rigueur de son jeûne, ni de ses autres austérités. Enfin, n'ayant plus que peu de moments à vivre, au déclin du jour, il ordonna à deux frères qui étoient présents, de sortir de la cellule, d'en fermer la porte, et de ne revenir qu'au point du jour. Comme ils n'obéissoient qu'à

regret, au lieu de s'aller coucher, ils demeurèrent à la porte en écoutant avec attention. Bientôt ils n'entendirent, ni les prières continuelles que faisoit le saint, ni aucun mouvement. Ils ouvrirent promptement, prirent de la lumière, s'approchèrent de lui, et le trouvèrent couché sur le dos, sans respiration et sans vie, le 19 de juin de l'an 1027, jour auquel on commença cinq ans après à honorer universellement sa mémoire. Les miracles s'opérant en foule à son tombeau durant cet intervalle, ses moines obtinrent alors du saint Siège la permission d'élever un autel sur son corps, ce qui étoit une manière de canoniser les saints. La vie de saint Romuald, écrite quinze ans après sa mort par saint Pierre Damien, porte qu'il a vécu six-vingts ans; mais on a tout lieu de croire que c'est là une faute de copiste. Des hommes exercés à la supputation des temps ne lui donnent que 71 années de vie et d'autres 75¹. Les censeurs du christianisme ne manquent pas à cette occasion de demander si, pour se sanctifier, il est nécessaire de se retirer dans les déserts. Ils savent assez que la religion n'en fait point un précepte : aussi feroient-ils mieux de reconnoître que ce goût, inspiré par le ciel à des personnages très-vertueux, n'a pas été inutile au monde. Ils ont défriché et rendu habitables des lieux qui étoient incultes et sauvages, et qui peut-être le seroient encore de nos jours. La renommée de leurs vertus et leurs exemples de mépris pour le siècle et d'abnégation de ses plaisirs ont souvent retiré du désordre des hommes qui seroient morts impénitents. La solitude est nécessaire à ceux pour qui le monde est un séjour dangereux : et il n'y a que l'impiété qui puisse être assez injuste pour gêner leurs inclinations.

Peu auparavant, le moine Gui de la ville d'Arrezzo en Toscane, rendit un service important à son diocèse et à toute l'Église, en contribuant à la majesté du culte public, aussi généralement qu'il l'a fait par l'invention de sa méthode pour apprendre à chanter². C'est lui qui inventa la gamme, et les six

¹ Art de vérifier les dates.

² Sæcl. vi Bened. p. 808. Dans le 16.^e siècle, Erycius Puteanus ajouta le sé aux notes de l'Arétin pour achever l'octave. Avant Gui, on se servoit de points et de lettres,

notes *ut, ré, mi, fa, sol, la*, qu'il prit des trois premiers vers de l'hymne de saint Jean, *Ut queant laxis* : méthode si simple, et si long-temps ignorée cependant, par le moyen de laquelle un enfant apprend en quelques mois ce que peu d'hommes apprennent avec peine dans plusieurs années. Elle fut accueillie avec la faveur convenable par les plus illustres prélats de l'Italie, d'où elle se répandit dans toute la chrétienté. Le pape Benoît VIII (et non son frère Jean XIX) manda Gui à Rome (1023), témoigna une joie extraordinaire à son arrivée, lui fit beaucoup de questions, examina son livre et ses règles ; et sans quitter le lieu où il étoit, en voulut sur-le-champ faire l'essai par lui-même. Il apprit en effet dans quelques instants le chant d'un verset qu'il n'avoit jamais ouï chanter. Ayant éprouvé par lui-même ce qu'il avoit eu peine à croire des autres, il ne parloit de cette invention que comme d'un prodige.

Sous le pontificat de Jean XIX, la religion acquit encore des avantages plus solides, par le moyen de plusieurs princes vertueux, dont l'exemple et le zèle ne servirent pas moins que les prédicateurs de l'Evangile à l'accréditer dans les royaumes du Nord. Canut, fils et successeur de Suénon roi de Danemarck, passa comme lui en Angleterre pour venger sa nation des cruautés du roi Ethelrède¹. Ce jeune prince, sage, vaillant, constant dans les revers et plein de ressources pour les réparer, eût facilement dépouillé Ethelrède, si ce roi sans vertu et sans mérite n'eût trouvé un puissant appui dans son fils Edmond, dont la vigueur dans les conseils et les expéditions égala la force du corps qui le fit surnommer Côte-de-fer. Canut, durant la vie de ce digne rival, ne laissa point de se maintenir dans la souveraineté sur une partie de la grande Bretagne. A la mort d'Edmond (1017), il en demeura le seul maître, et y régna près de vingt ans. Il étoit religieux, équitable, naturellement bienfai-

dont la combinaison étoit fort compliquée. Quelques savants ont prétendu que l'invention des notes remonte jusqu'aux anciens Egyptiens, et que Pythagore les apporta d'Egypte en Grèce. Mais cette assertion fût-elle aussi fondée qu'ils semblent le croire, il n'en est pas moins vrai qu'on n'en avoit aucune idée en occident, lorsque Gui les trouva. Ainsi c'est encore à un moine qu'on doit cette découverte.

¹ Adam. Brem. II, c. 38.

sant; et si durant la guerre il fit paroître quelques restes de la férocité danoise, ce fut moins le fruit de son naturel, que l'effet malheureux des occasions et de quelques emportemens passagers. Quand il fut tranquille possesseur de toute l'Angleterre, il s'appliqua si bien à y ramener la tranquillité, l'abondance, le bon ordre, que jamais le royaume ne fut plus florissant que sous son règne. Il répandoit ses grâces et ses largesses sur les grands et sur les peuples, sur les Anglais comme sur les Danois. Il se les attacha également, malgré les préventions nationales, et rétablit entre eux une concorde et une intelligence qu'on regarda comme un chef-d'œuvre de politique.

La piété sincère de ce prince étoit l'âme de toutes ses vertus royales, et leur donna un grand relief. Il répara tous les monastères que les guerres avoient ruinés, et fonda des églises dans tous les lieux où il avoit livré des batailles, afin qu'on y priât et qu'on y offrit le saint sacrifice pour les morts. Comme son père Suénon, étant encore païen, avoit violé sacrilègement à Glastemburi le tombeau de saint Edmond, il y fit construire un magnifique monastère en l'honneur de cet illustre martyr. Il fit des largesses immenses aux églises et aux pauvres, sans se borner à ceux de ses états. A Rome, où il eut la dévotion de visiter le tombeau des saints apôtres, il fit autant admirer sa pieuse magnificence, qu'il édifia par toutes les autres marques de sa religion (1027). Fulbert, évêque de Chartres, se trouvant dans la nécessité de rebâtir de fond en comble sa cathédrale qui avoit été brûlée, Canut lui fit parvenir des sommes considérables, comme nous l'apprenons par la lettre de remerciement que lui en écrivit ce prélat.

A ces œuvres extérieures, faciles à un puissant prince, Canut joignit les sentiments du cœur, et, ce qui coûte le plus à l'orgueil du diadème, il se tenoit dans une dépendance effective et continuelle sous la main du Tout-Puissant, à qui en toute rencontre il faisoit hommage de la portion d'autorité qu'il en avoit reçue. Un jour qu'il se trouvoit au voisinage de Winchester, sur le rivage de la mer, l'un de ses courtisans, par une de ces flatteries idolâtriques dont on ne se fait pas scrupule dans les cours les plus chrétiennes, lui donna le titre superbe de roi des rois et de maître de la mer ainsi que de la terre. Le prince,

sans rien répondre, plia son manteau, le mit au bord des ondes et s'assit dessus. Après quoi, voyant venir le flux : Tu es soumise à mes ordres, dit-il à la mer; je te commande de respecter ton maître, et de ne point venir jusqu'à lui. On écoutoit avec étonnement, lorsque les premiers flots venant à mouiller les pieds du roi : « Vous voyez, dit-il, comment je suis le maître de la mer : Apprenez par-là ce que c'est que la puissance des rois mortels, et qu'à proprement parler il n'est point d'autre roi que cet Etre suprême par qui la terre, la mer, tous les éléments ont été créés et sont gouvernés. Après cette grande leçon il se leva, et, suivi de tous ceux qui l'environnoient, alla droit à l'église de Winchester. Là, mettant sur la tête du crucifix le diadème qu'il avoit coutume de porter, il protesta que celui-là seul mérite de porter la couronne, à qui toutes les créatures obéissent : il n'en voulut jamais user dans la suite. Canut mourut peu après une action si digne de terminer un règne qui n'avoit presque été qu'un tissu de bonnes œuvres (1036). On fait honneur d'un gouvernement si chrétien, à la direction de saint Elnoth, archevêque de Cantorbéri, et successeur de Living, qui l'étoit de saint Elfége. Les deux fils de Canut I^{er}, Harald et Canut II, succédèrent l'un après l'autre à leur père dans la souveraineté de la grande Bretagne; après quoi cette couronne rentrant dans la famille de ses anciens possesseurs (1042), passa sur la tête de saint Edouard, frère d'Edmond Côte-de-fer.

Tandis que le roi Canut édifioit l'Angleterre et le Danemarck, les contrées sauvages de la Norwège étoient gouvernées par un prince également vertueux, à qui même une mort héroïque et sainte mérita le titre de martyr¹. Les deux rois Olaf ou Olaüs et Canut, si dignes d'une amitié réciproque, se firent néanmoins une guerre animée pendant la plus grande partie de leur règne, ne tendant à rien moins qu'à réunir sur une seule tête les deux couronnes de Danemarck et de Norwège, qui, malgré les mers qui les séparent, ont ainsi paru de toute antiquité ne pouvoir appartenir qu'à un même souverain. Olaf s'appliqua particulièrement à purger ses terres des devins et

¹ Adam. Brem. 11, c. 40.

de
les
sur
de
jus
des
qui
rec
miè
dur
par
rass
leur
nom
enti
reco
verti
le p
l'an
their
l'ont
son c
Ol
de zè
gile
temp
et qui
craign
lui of
y éta
diex
fonda
consie
évêqu
gess
Goths

¹ Ad.

des magiciens dont elles étoient infectées, et qui perpétuoient les superstitions les plus insensées du paganisme. Les femmes surtout donnoient dans cette foiblesse, sans en excepter celle des principaux seigneurs du pays. Le roi poussa la sévérité jusqu'à punir de mort un grand nombre d'entre elles, à cause des maléfices qu'elles mêloient à leurs observances impies : ce qui occasiona une révolte, dont Canut tira parti pour se faire reconnoître roi de de la Norwège qui obéit ainsi pour la première fois aux rois de Danemarck : mais alors cette réunion ne dura point. Olaf ne perdit pas courage pour un revers causé par l'ardeur de son zèle. Il mit toute son espérance en Dieu, rassembla ceux de ses sujets qui étoient demeurés fidèles à leur roi et à leur Dieu, reçut du secours du roi de Suède nommé aussi Olaf, dont il avoit épousé la fille, et reconquit entièrement son royaume. Il crut devoir témoigner à Dieu sa reconnaissance, en anéantissant la magie et l'idolâtrie, et convertit en effet la plus grande partie de son peuple; mais le peu d'idolâtres qui restèrent, le firent périr secrètement l'an 1028. On lui décerna une sépulture honorable à Drontheim, capitale du royaume, où les miracles opérés en foule l'ont fait compter au nombre des saints martyrs, et ont rendu son culte fort célèbre parmi tous les peuples du Nord.

Olaf de Suède, quoique néophyte, ne marqua pas moins de zèle que le roi son gendre pour la propagation de l'Évangile¹. Il avoit surtout à cœur de faire abattre un fameux temple d'idoles, qui étoit à Upsal au milieu de son royaume, et qui faisoit comme l'arsenal général de l'idolâtrie. Les païens craignant qu'il n'en vînt à bout, demandèrent à composer : ils lui offrirent de choisir le meilleur pays de toute la Suède pour y établir le christianisme, et de les laisser libres de servir leurs dieux dans les autres contrées. Olaf accepta ces conditions, et fonda aussitôt une église épiscopale à Scaren, ville alors très-considérable de la Gothic, près du Danemarck. Le premier évêque, nommé Turgot, remplit son ministère avec tant de sagesse et d'activité, qu'il convertit deux peuples célèbres des Goths. Le roi, de son côté, convertit sa femme et ses deux fils

¹ Adam. Berem. II, c. 41.

nommés Edmond et Anon. Ce fut Anon qui lui succéda, et qui sut si bien allier la piété et toutes les vertus chrétiennes avec celles du trône, qu'aucun roi de Suède ne parut jamais plus cher à ses sujets. De saints missionnaires venus des pays anciennement chrétiens, ne manquèrent pas de seconder ces princes dans leurs religieuses entreprises. On parle surtout d'un Anglais nommé Wolfred, qui prêcha l'Évangile en Suède avec un grand courage, et qui gagna plusieurs infidèles à Jésus-Christ. Mais ayant invectivé dans une assemblée nombreuse, contre le plus fameux de leurs dieux qu'il nommoient Torstan, il fut sur-le-champ mis en pièces par les Barbares (1028).

A mesure que la lumière de l'Évangile se propageoit ainsi jusque dans les climats nébuleux et glacés de la dernière Germanie, de la Sarmatie et de la Scandinavie, elle s'éclipsoit dans la même proportion pour les belles provinces de la Grèce et de cette partie privilégiée de l'Asie qu'elle avoit éclairée de ses premiers rayons. Le concile qui se tint l'an 1027 à Constantinople sous le patriarche Alexis, nous fait connoître à quel état pitoyable cette église ambitieuse se trouvoit alors réduite. Les princes dont la foible main ne pouvoit plus soutenir le colosse délabré de l'empire, entreprenoient de l'étayer par tous les moyens sacrés et profanes; mais principalement par les charges et les contributions dont ils accabloient les prélats et tout le clergé de leur obéissance. Les évêques, pour se soustraire aux impôts dont les métropolitains étoient personnellement comptables, s'absentoient de leurs églises, en détournoient les revenus, affermoient des terres, et s'occupoient servilement de toute sorte d'administrations temporelles. Ils n'observoient plus les limites de la juridiction ecclésiastique, ils entreprenoient sur les droits de leurs confrères, ils ordonnoient des clercs étrangers. Les ecclésiastiques, de leur côté, passaient sans permission d'une province à une autre; ils abordoient surtout à Constantinople, où il n'étoit pas rare de voir des clercs déposés, ou revêtus de l'habit clérical sans avoir été ordonnés nulle part, exercer impunément les fonctions sacrées¹.

¹ Jus Græco-Rom. l. iv, p. 250. Post Zenar, p. 786.

L'état monastique, autrefois si florissant en Orient où il avoit pris naissance, mais depuis long-temps affoibli par l'esprit d'erreur, de schisme et de discorde, se précipitoit encore plus rapidement que l'état clérical vers sa ruine entière. Les empereurs s'étoient accoutumés, surtout depuis l'hérésie des iconoclastes, à mettre les monastères et les hôpitaux entre les mains des laïques puissants et constitués en autorité. On s'étoit proposé, par l'institution de cette espèce de commende, de ménager des protecteurs et des bienfaiteurs à ces maisons, et de rétablir celles qui avoient été ruinées en si grand nombre par l'impie Copronyme¹. Mais on les donna insensiblement à toute sorte de personnes, à des femmes même et à des païens, qui les regardèrent comme leur bien propre. Ces concessions se faisoient à vie, et quelquefois pour deux personnes de suite. On donnoit à des hommes des monastères de femmes, et à des femmes des monastères d'hommes. Souvent la même personne en avoit plusieurs. Ces donataires, nommés charistocaires, jouissoient de tous les revenus sans en rendre compte, étoient maîtres des abbés mêmes, les obligeoient à recevoir tels moines qu'il leur plaisoit, et logeoient dans les bâtimens du monastère les personnes de leur famille et de leur suite, presque en aussi grand nombre que les moines. On peut se figurer quels désordres s'ensuivoient de là comme inévitablement. Le moindre inconvénient étoit la négligence des réparations, tant de l'église que des lieux réguliers, du service divin, des aumônes accoutumées, et même de la subsistance des moines qui, faute du nécessaire, désertoient leur retraite ou s'y abandonnoient à l'inquiétude, aux murmures et à la dissolution. Le concile de Constantinople s'efforça au moins d'empêcher les charistocaires de posséder un monastère de l'autre sexe, de transmettre leurs commendes à d'autres personnes, en les vendant comme des biens profanes et d'en aliéner les fonds sans la permission du patriarche ou du métropolitain.

Le trône n'étoit pas plus en honneur que l'Eglise. L'empereur Constantin, qui mourut trois ans après son frère Basile, le 12 novembre de l'an 1028, eut pour successeur le pa-

¹ Monum. Græc. Cotel. p. 170.

trice Romain-Argyre. Constantin s'étoit déshonoré par une vie oiseuse ou tout occupée de courses de chevaux, de parties de plaisir avec des bouffons, des eunuques et des aventuriers méprisables auxquels il donnoit les gouvernements et les premières dignités de l'état. Romain-Argyre choisit mieux ses favoris, combla de biens et d'honneurs les gens de mérite, qu'avoit maltraités Constantin, augmenta les revenus de la grande église de Constantinople, d'une pension de quatre-vingts livres d'or qu'il lui assigna sur le trésor impérial, soulagea plusieurs personnes tombées dans l'indigence, particulièrement entre les ecclésiastiques, fit de grandes aumônes pour le repos des défunts, et beaucoup de ces œuvres de religion qui édifient ceux qui les voient, mais qui n'entretiennent souvent qu'un calme funeste dans la conscience de celui qui les fait. Au moyen de ces œuvres de vertu, Romain parut en effet vivre fort tranquille dans le mariage adultère qui lui avoit ouvert la route du trône. Constantin voulant y placer sa propre fille avec Romain-Argyre, trois jours avant sa mort qu'il sentoit inévitable, le fit venir, et lui proposa de répudier sa femme. Comme Argyre eut répondu qu'il n'avoit aucun sujet de s'en plaindre, l'empereur lui dit : Choisissez ou de devenir ainsi mon successeur et mon gendre, ou d'avoir les yeux crevés. Dans cette étrange alternative, Romain délibérant encore, sa femme, pour le tirer de péril, se fit couper les cheveux, et se renferma dans un cloître. Il s'agit ensuite de celle des trois filles de l'empereur qui voudroit entendre à ce mariage. Eudocie l'aînée prit à l'instant la résolution de se faire religieuse. La troisième, nommée Théodora, refusa nettement d'épouser Romain; mais Zoé, qui étoit la seconde, y consentit volontiers. Ce qui caractérise encore mieux la religion hypocrite et l'âme fausse de ces Grecs, c'est qu'en passant si tranquillement sur le crime d'adultère, on se fit scrupule de quelque degré de parenté qui se rencontroit entre ces criminels époux. Cette question subalterne fut agitée sérieusement, et décidée à leur avantage, par le patriarche Alexis, de concert avec son clergé. Il ne paroît pas que Romain-Argyre s'en soit

¹ Cedr. p. 719, etc.

in
sic
ma
sar
son
de
ses
les
la c
qu'
que
qu'à
Full
Pent
Mais
intrig
Char
d'y p
craint
Fullb
avec p
y met
rendre
de la
du ma
Ce
fin de s
de l'in
de vén
la lum
des affi
par son
divines
Chartr
magnifi

¹ Ep. 5

inquiétude davantage, pendant les cinq ans que dura son règne. Il s'en falloit bien que les prélats d'Occident, sur des sièges beaucoup moins éminents que celui de Constantinople, marquassent une crainte aussi lâche de déplaire aux puissances du siècle. La reine voulant faire couronner en France son fils Robert, au préjudice de Henri son aîné, Fulbert de Chartres, qui devoit tout son crédit à ses lumières et à ses vertus, crut ne devoir point se taire sur une injustice dont les suites pouvoient être si pernicieuses. Il s'inquiéta peu de la colère de la reine; appuya fortement le roi, plus équitable qu'elle envers son fils aîné, et méprisa les clameurs de quelques prélats de cour, moins attachés à l'autorité du monarque qu'à la faction qui s'efforçoit de l'usurper. Le sentiment de Fulbert et les désirs du roi prévalurent enfin : le jour de la Pentecôte, 14 mai de l'an 1027, Henri fut couronné à Reims. Mais tandis que l'adulation faisoit accourir au sacre les prélats intrigans qui s'y étoient montrés les plus contraires, celui de Chartres, content de l'avoir procuré, refusa modestement d'y paroître. D'autres disent qu'il motiva son refus sur la crainte d'aigrir la reine par sa présence. Et voici comme Fulbert lui-même s'en explique avec de ses amis. « J'irois avec plaisir au sacre du prince Henri, mais ma mauvaise santé y met obstacle. Je ferois cependant quelque effort pour m'y rendre à petites journées, si je ne craignois aussi la cruauté de la mère qui trompe rarement quand elle promet de faire du mal. »

Ce digne évêque, quoique peu avancé en âge, étoit alors à la fin de sa carrière, comme l'atteste une ancienne épitaphe. « L'an de l'incarnation 1028, le 10 avril, mourut notre père Fulbert, de vénérable mémoire, l'ornement des évêques de son temps, la lumière du monde, le nourricier des pauvres, le consolateur des affligés et le fléau des brigands. Il se distingua beaucoup par son éloquence ainsi que par son habileté dans les sciences divines et dans les arts libéraux. » Il avoit tenu le siège de Chartres pendant vingt et un ans; et c'est à lui qu'on doit la magnifique cathédrale de cette ville qui avoit été brûlée la

quatrième année de son épiscopat ; il la rebâtit telle à peu près qu'elle est aujourd'hui, par les libéralités des princes de son temps, qui avoient pour lui la plus grande vénération : on cite surtout comme bienfaiteurs dans cette œuvre de piété envers la mère de Dieu, Canut, roi d'Angleterre, Guillaume, duc d'Aquitaine, et Richard, duc de Normandie.

Fulbert ne devoit qu'à son mérite son élévation : il dit lui-même qu'il n'étoit recommandable ni par sa naissance, ni par sa fortune, et qu'il étoit étranger : on le croit romain. Après avoir étudié dès l'enfance sous d'excellents maîtres, il tint l'école de Chartres, avec plus d'éclat encore, et devint chancelier de cette église. Il se rendit habile dans toutes les sciences et jusque dans la médecine qu'il exerça charitablement ; mais il cessa de le faire dès qu'il fut évêque. Il avoit une si haute idée de l'épiscopat, qu'il crut long-temps devoir céder à ceux, disoit-il, qui en étoient plus dignes que lui, et qu'il trembloit toujours de n'y avoir pas été bien appelé. Quelquefois il tâchoit de se rassurer lui-même, en se disant qu'il se trouvoit élevé sans le secours d'aucune avantage humain, et comme le pauvre tiré de son fumier. Pour le rassurer pleinement, il lui fallut toute l'autorité de saint Odilon de Cluny, qu'il nommoit l'archange des moines, et avec qui il étoit lié d'une étroite amitié. Il céda aux représentations du saint abbé, en le priant de le diriger dans ses travaux, de le soutenir dans ses peines, et de partager avec lui un fardeau qu'il ne retenoit que par ses conseils.

Il nous reste quelques sermons de Fulbert de Chartres, et plus de cent lettres, assez courtes pour la plupart, et néanmoins fort instructives. Nous apprenons par un de ses sermons sur la nativité de la sainte Vierge, qu'il en avoit institué la fête dans son diocèse. Ses lettres annoncent un sens droit, des idées saines, une force d'âme supérieure aux préjugés de son siècle comme à tout respect humain. Le roi Robert lui ayant demandé son avis, au sujet de Francon proposé pour l'évêché de Paris¹, il répondit qu'il approuvoit son élection, si aux

¹ On peut juger du caractère de Fulbert par la réponse qu'il fit à Anelin qui avoit alors abdiqué l'évêché de Paris et qui l'accusoit d'avoir publié sa confession : « A Dieu ne plaise, mon frère, qu'on ajoute foi à ce que vous avez écrit, que men ar-

» chev
 » vous
 » pour
 » pusil
 » chés
 » prelie
 » crets.
 » je ne
 » C'est
 » vous l
 » du pe
 » qu'il a
 » de sain
 » c'est à
 » écrits e
 » Elle ne
 » posséde

¹ Ep.

mœurs et à la doctrine il joignoit la facilité de prêcher ; à quoi, dit-il, les évêques ne sont pas moins obligés qu'à la sollicitude et à l'activité de l'administration. En écrivant à Francon même, dont l'église eut beaucoup à souffrir de la part des seigneurs, il le prévint contre la coutume abusive de la défendre par les armes, de peur, ajouta-t-il, que si vous employez un glaive étranger aux évêques, vous ne fassiez mépriser celui qui leur est propre. Après la mort d'un dignitaire de l'église de Chartres, Robert de Senlis demanda cette place pour lui, ou pour Gui son frère. Fulbert répondit qu'elle ne convenoit, ni à Robert parce qu'il étoit évêque, ni à Gui parce qu'il étoit trop jeune ; et, sans craindre le ressentiment ni les menaces de ce violent évêque, il conféra la dignité à un prêtre sans protection, mais vertueux et savant.

Dans une lettre dogmatique¹, où il entreprend d'expliquer les principaux articles de la religion, il dit que l'eucharistie n'est pas le symbole d'un vain mystère, mais le vrai corps du Seigneur produit par l'opération de l'Esprit saint. « Et peut-on douter, ajoute-t-il, que celui qui a tout fait de rien, ne change par la même puissance la matière terrestre en la substance de Jésus-Christ ? » Les lettres de Fulbert nous apprennent encore², que c'étoit l'usage en plusieurs églises, qu'en

« évêque et moi avons révélé votre confession : c'est une calomnie et un outrage que
 « vous nous faites. Nous n'avons publié de vous que ce que nous en savions de bien
 « pour confondre ceux qui vouloient attribuer votre abdication à l'avarice, à la
 « pusillanimité, ou même à une passion honteuse. Si vous nous avez déclaré des pe-
 « chés secrets, nous les avons cachés avec soin ; mais si vous nous avez confessé des
 « pechés dont le peuple avoit connoissance, il nous a été impossible de les rendre se-
 « crets... Au reste, si vous voulez intenter un procès pour remonter sur votre siège,
 « je ne vois pas à qui vous puissiez faire ce procès ; car personne ne vous a chassé.
 « C'est vous-même qui avez renoncé à l'épiscopat pour cause de maladie, ainsi que
 « vous le disiez... Francon vous a été substitué par l'élection du clergé et les suffrages
 « du peuple, avec l'agrément du roi et l'applaudissement du pape, et par l'ordination
 « qu'il a reçue du métropolitain. On n'a rien fait en cela que de conforme aux décrets
 « de saint Gregoire.. Mais il y a quelque chose qui vous rend indigne de l'épiscopat :
 « c'est à vous à vous connoître... Cessez donc de fatiguer les rois et les princes par vos
 « écrits ennuyeux. Cessez de vous ingérer encore pour gouverner l'église de Paris.
 « Elle ne regrette pas de vous avoir perdu, comme elle ne s'est pas réjouie de vous
 « posséder » (Ep. 8.) *Hist. de l'Égl. Gallie.* 1 200

¹ Ep. 1, p. 82.—² Ep. 2.

ordonnant un prêtre, l'évêque lui donnât une hostie consacrée, pour la consommer peu à peu pendant l'espace de quarante jours, en prenant chaque jour une petite partie de ce divin aliment. On trouve la même observance dans un pontifical très-ancien de l'église de Soissons. Fulbert, en expliquant cette cérémonie, dit qu'elle ne représente pas seulement l'unité du sacrifice de l'évêque et du prêtre, mais les apparitions de Jésus-Christ à ses disciples pendant quarante jours depuis sa résurrection. « Comme pour aider leur foi encore foible, dit-il, avant de les exposer aux dangers du siècle, il ne se contenta point de leur apparaître une seule fois, mais que pendant quarante jours il les fortifia par les apparitions fréquentes de la chair qui est le pain des anges; ainsi l'évêque qui tient la place de Jésus-Christ, avant d'envoyer les prêtres aux fonctions de l'apostolat, les fait participer pendant quarante jours à la nourriture qui donne la vie et la vigueur à nos âmes. »

Quatre ans après le couronnement du roi Henri, le pieux roi Robert mourut à Melun le 20 juillet de l'an 1031. Peu auparavant, le Seigneur acheva de le purifier en cette vie, par un chagrin bien sensible au cœur d'un bon père. Ses deux fils, Robert aussi-bien que Henri, se révoltèrent à l'occasion de la prédilection même de la reine pour le plus jeune d'entre eux. Ce prince, plus équitable que sa mère, en blâmant son injuste aversion pour Henri, plaignit ce frère infortuné, et se mit tout entier dans ses intérêts. La reine s'en étant aperçue, les persécuta l'un et l'autre. Ils s'enfuirent de la cour, et prirent les armes pour leur défense. Ainsi le bon roi se vit engagé dans une guerre civile contre ses propres enfants; mais il l'eut bientôt terminée par la sage modération avec laquelle il se conduisit. Au retour de cette expédition, il passa tout le carême en pèlerinage, faisant de riches offrandes à une multitude d'églises qu'il visita, et des aumônes innombrables à des troupes de pauvres qui borioient partout son passage. C'est ainsi qu'il usa du peu de temps qui lui restoit pour enrichir la couronne dont on a tout lieu de présumer qu'il jouit dans le ciel. L'auteur ancien qui a écrit la vie de ce prince, lui

† Helgaud, p. 4, ap. Duchêne.

attribue des miracles et témoigne qu'il l'invoquoit comme un saint. Mais les larmes de ses sujets, et surtout des pauvres qui le regardoient particulièrement comme leur père, sont un témoignage encore plus glorieux ou plus incontestable. Dès qu'il eut rendu l'esprit, tout le monde s'écria en se lamentant : « Seigneur, pourquoi nous enlevez-vous un père si tendre ? C'étoit l'ami du peuple, le flambeau de la justice, l'appui de gens de bien. Il est passé, ce beau règne où nous coulions paisiblement nos jours à l'abri des périls et de l'infortune.

Henri, déjà couronné, succéda sans obstacle au roi son père, mais sa mère dénaturée ne tarda point à soulever contre lui quelques seigneurs séditioneux. Henri, qu'elle avoit toujours donné pour un prince indolent et mou, eut bientôt démenti ces imputations, par le courage et l'activité avec lesquels il étouffa ces troubles naissants. La reine, qui ne survécut qu'un an au roi son époux, fit heureusement cesser la crainte de les voir renaître. Le royaume, avec le fléau de la plus horrible famine dont on ait connoissance, n'auroit pu essuyer pendant le même temps celui de la guerre civile, sans encourir une ruine entière.

Un dérangement inouï de saisons, des pluies presque continuelles durant trois années consécutives, depuis 1030, empêchèrent les grains et les autres productions de venir à maturité. On conçoit de quelle disette fut suivie cette intempérie; mais on aura peine à croire les forfaits et les atrocités que fit commettre une faim cruelle, ou plutôt une rage qui ravala des chrétiens, non-seulement au-dessous de l'homme, mais beaucoup au-dessous des bêtes les plus féroces. Après avoir épuisé les ressourcos que purent fournir les herbes des prairies et les racines des arbres, on déterra et l'on mangea les cadavres. On se nourrit ensuite de la chair des vivants que l'on massacroit. Les hommes alloient à la chasse les uns des autres. Ils s'attendoient et s'attaquoient sur les chemins, non pour se dépeuiller, mais pour se dévorer. Ceux qui cherchoient quelque aliment dans les hôtelleries, y étoient égorgés pour servir de nourriture aux autres. Il paroît que la calamité fut surtout extrême dans l'ancien royaume de Bourgogne. Près Mâcon, on prit un de ces aubergistes, qui avoit fait périr et manger chez lui quarante-huit passants, dont on retrouva les têtes. Le comte Othon le

fit brûler vif. Mais cette sévérité n'empêcha point qu'un autre ne mît en vente de la chair humaine sur le marché de Tournus. Il fut aussi condamné au feu, et l'on se pressa d'enterrer les restes de son abominable boucherie : ce qui fut encore un frein impuissant pour la faim d'un misérable, qui, remarquant l'endroit comme d'un trésor enfoui, alla déterrer ces mets affreux afin de s'en nourrir, et subit de même le supplice du feu ¹. Mais tirons au plus tôt le voile sur des horreurs si flétrissantes pour l'humanité, et que nous n'avons touchées en passant qu'afin de donner le relief convenable à l'esprit de foi et de charité qui en réparèrent l'honneur avec avantage.

Les évêques et les abbés distribuèrent les biens de l'Eglise avec une sainte profusion, et sans songer à s'en réserver ce qui étoit nécessaire pour se mettre eux-mêmes à l'abri de la calamité ². Ils donnèrent, avec leur argent, les blés et les vins de leur provision, dépouillèrent les autels, vendirent les vases sacrés, se servirent du crédit qu'ils avoient sur l'esprit des princes, sollicitèrent même les rois étrangers, pour fournir par tous les moyens imaginables à la subsistance des malheureux. Saint Odilon en particulier réduisit à l'indigence son monastère de Cluny, l'un des plus riches du monde chrétien. Après quoi ³, il se vit obligé, par la disette extrême qu'il eut à souffrir avec ses inférieurs pendant deux années entières, à implorer l'assistance du roi Garcias de Navarre. La famine causa une si grande mortalité, que les vivants ne suffirent plus à enterrer les morts. Leurs corps restoient dans les rues et sur les chemins, aux mêmes endroits où ils étoient tombés en défaillance : ce qui occasiona un troisième fléau aussi funeste et plus effrayant que les deux premiers. Les loups, accoutumés à faire leur pâture des cadavres, prirent goût à la chair humaine, et attaquèrent indistinctement les vivants et les morts, presque également incapables de se défendre. Enfin, la nation touchoit à sa ruine, quand le Seigneur, qui par le spectacle des plus horribles barbaries vouloit détruire en elle ce qu'elle avoit encore de barbare, fit tout à coup succéder à la misère excessive une abondance prodigieuse.

¹ Glab. Chron. Hug. Flav. — ² Chrea. Virg. ed. an. 103. — ³ Spici. t. 12, p. 388.

Après trois ans de stérilité, la récolte de la seule année 1033 surpassa celle de cinq années communes. Les peuples reçurent ce bienfait du ciel avec d'autant plus de reconnaissance, que le contraste étoit plus sensible. Les évêques et tous les gens de bien profitèrent de ces dispositions pour remédier aux désordres passés, et surtout pour arrêter, avec les guerres des seigneurs particuliers, l'habitude invétérée du brigandage, les pillages continuels, la profanation des lieux saints, toutes les violences et tous les sacrilèges qui en étoient la suite. Cette grande entreprise fut nommée la paix de Dieu¹. Pour l'établir, on tint des conciles dans la plupart des provinces, qui en reçurent l'exemple de celles d'Aquitaine, d'Arles et de Lyon. Le désir d'apaiser avant toute chose la colère de Dieu, étoit si grand dans ces prélats, qu'ils statuèrent que toutes les semaines on s'abstiendrait de vin le vendredi, et de chair le samedi, à moins qu'on n'eût une maladie grave ou qu'une fête solennelle ne se rencontrât dans ces deux jours; et dans ce cas même celui qui en étoit dispensé devoit nourrir trois pauvres. Afin de porter plus sûrement à cette observance, quelques-uns de ces conciles déclaroient que ces jeûnes du vendredi et du samedi suffiroient pour la rémission de tous les péchés, sans y ajouter aucune autre pénitence. Et pour établir inviolablement la paix entre les particuliers, on statua que les usurpations du bien d'autrui seroient punies exactement selon les lois: que désormais les hommes libres, ainsi que les esclaves marcheroient sans armes; que personne ne répéteroit par la force ce qu'on lui auroit pris, et ne vengeroit ni son sang, ni celui de ses proches; que les églises seroient des asiles inviolables pour tout le monde, à l'exception de ceux qui auroient violé la paix, et qu'on pourroit sans scrupule arracher de l'autel. On ordonna aussi qu'on s'assembleroit tous les cinq ans pour renouveler cette paix; que tous feroient serment de l'observer; que celui qui refuseroit de la faire seroit excommunié; que personne ne le visiteroit à la mort, ni ne le mettroit en sépulture². On voit que, dans ces conciles, les évêques portoient le zèle jusqu'à l'exces.

¹Glab. Rod. l. 4, c. 5. — ²Balder. Chronie. Camerac. l. 3, c. 52. Sigeb. Chron. an. 1031.

Aussi Gérard de Cambrai, dont nous avons déjà parlé, crut-il ne devoir pas adopter ces réglemens pour son vaste diocèse. Il soutint, pour justifier son refus qu'on ne pouvoit défendre généralement de porter les armes ni de faire rendre ce qui a été pris par force ; que c'étoit irriter celui qui poursuit la punition d'un meurtre que de lui imposer l'obligation de l'abandonner sans une satisfaction convenable; qu'il falloit plutôt le réconcilier avec le meurtrier suivant l'Évangile : qu'on ne pouvoit imposer à tout le monde le jeûne du vendredi et du samedi, parce que tous n'ont pas la même force ; ni prétendre que ce jeûne suffise à tous, parce que tous ne doivent pas faire la même pénitence : qu'enfin en obligeant tout le monde à jurer de telles observances, il arriveroit de là que presque personne ne seroit exempt de parjure¹. Les autres évêques ne manquèrent pas de répondre à cet écrit de Gérard, parce qu'on répond à tout : ils l'accusèrent de s'opposer au bien, d'être un ennemi de la paix; ils murmurèrent contre sa fermeté, ils s'en plaignirent et engagèrent son ami Léduin, abbé de saint Vast d'Arras, de le presser de se réunir à eux. On dit même que pour cela il devint odieux à ses diocésains et qu'il y eut contre lui une révolte à Douai. C'est alors que, cédant enfin aux prières et aux instances de ses collègues et de ses amis, Gérard fit publier dans son diocèse le décret pour l'observation de la paix. Mais on ne tarda pas à reconnoître combien il avoit raison de s'opposer surtout au serment de garder inviolablement cette paix : presque tous ceux qui l'avoient jurée se montrèrent parjures.

Aux conciles de Bourges et de Limoges, tenus dans les mêmes circonstances, on décida la question si fameuse et si peu fondée de l'apostolat de saint Martial². Depuis plusieurs années, elle étoit agitée vivement, et toute la France, les rois à la tête, y prenoient le plus vif intérêt. Mais ce qu'il y a de plus singulier, c'est que les Limousins, et surtout les moines de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, rejetèrent d'abord, comme une chose contraire à leur usage, le titre que tout le reste du royaume vouloit absolument donner à leur patron. Tous l'admirent enfin, d'après le concile de Bourges de

¹ Baldervicus in Chroni. Camerac, l. 3, c. 26. — ²T. IX Conc.

l'an 1031, et le confirmèrent la même année dans leur propre concile. On partit pour cela d'une vie de saint Martial, donnée sous le nom d'Aurélien son disciple, et dans laquelle on lit qu'il étoit des soixante-douze, qu'il avoit été baptisé par saint Pierre, fait évêque par Jésus-Christ même le jour de l'Ascension, et par lui envoyé dans les Gaules, après avoir reçu le Saint-Esprit, avec les apôtres, le jour de la Pentecôte : ouvrage inconnu avant le dixième siècle, et aujourd'hui reconnu généralement pour apocryphe. Telles étoient, à l'époque la plus décriée de l'âge d'ignorance, les erreurs et les méprises des évêques et des conciles; elles ne concernoient que des discussions de critique et de chronologie, des faits purement historiques, indifférents au dogme, à la saine morale et à toutes les vérités de la religion.

On voulut cependant appuyer l'apostolat de saint Martial sur des traditions anciennes, et sur des témoignages tirés des églises les plus éloignées, tels que celui d'un saint moine du mont Sinai, nommé Siméon. Pour ce qui est de ces traditions, on se contenta d'allégations générales, sans spécifier aucun temps précis. Quant au témoignage du moine Siméon, à qui l'on faisoit dire que les Orientaux reconnoissoient unanimement saint Martial pour apôtre, ou pour l'un des soixante-douze disciples, il ne peut servir qu'à montrer le respect dont on étoit prévenu en France pour ce vertueux étranger. Il étoit né à Syracuse en Sicile, de parents illustres parmi les Grecs, et qui le firent élever très-chrétiennement¹. Son père le conduisit, dès l'âge de sept ans, à Constantinople, où il lui donna les plus habiles maîtres. Lorsque Siméon fut sorti de l'enfance, il eut la dévotion de visiter la Terre sainte, et s'attacha à un solitaire qui s'étoit renfermé dans une tour sur le bord du Jourdain. Ayant appris ensuite par la lecture de la vie des Pères, qu'avant de mener la vie érémitique, il falloit pratiquer l'obéissance dans une communauté, il se rendit à Bethléem, se fit moine du monastère de Sainte-Marie, et, au bout de deux ans, alla au monastère du mont Sinai. De là il se retira, avec la permission de son abbé, dans une grotte, au bord de la mer

¹ Bull. t. XIX, p. 81.

Rouge. Mais ses éminentes vertus attirant vers lui beaucoup de voyageurs qui naviguoient sur cette mer, il alla rechercher l'obscurité et le recueillement dans la communauté qu'il n'avoit quittée que pour les trouver plus facilement dans la vie érémitique.

Cependant son supérieur l'obligea de partir pour les Gaules, afin de recueillir en Normandie les libéralités que le duc Richard II, extrêmement charitable envers les pèlerins du Levant, faisoit annuellement aux moines du mont Sinai. Ce qui le fit choisir pour ce voyage, qu'il n'entreprendoit qu'avec une grande répugnance, c'est qu'à toutes ses vertus il joignoit un esprit cultivé et beaucoup de connoissances, en particulier celle des langues, sachant le syriaque, l'arabe, l'égyptien, le grec et le latin.

Après beaucoup de périls et de contre-temps fâcheux essayés en route, sur laquelle néanmoins il rencontra le bienheureux Richard de Saint-Vannes, accompagné de sept cents pèlerins défrayés par le duc de Normandie, il arriva enfin dans cette province. Il ne fut pas plus heureux à son terme que dans le cours de son voyage. Le duc venoit de mourir (1026), et Siméon ne put recouvrer les aumônes destinées à son monastère. Il fut toutefois accueilli très-favorablement par un seigneur nommé Gosselin, qui, par son conseil, bâtit une maison religieuse près de la ville, sur la montagne qui prit à cette occasion le nom de Sainte-Catherine, parce que Siméon y laissa des reliques de cette illustre martyre, qu'il avoit apportées du mont Sinai où elle reposoit. Il y a tout lieu de croire que telle fut la première époque de la célébrité de cette sainte en France.

Cependant Siméon repartit pour l'Orient, avec Poppon, archevêque de Trèves, qui, à l'exemple de tant d'autres Européens du rang le plus illustre, eut la dévotion de faire le pèlerinage de Jérusalem. Mais ce prélat conçut tant d'estime et d'affection pour son saint compagnon de voyage, qu'il ne put se résoudre à s'en séparer, et le détermina à revenir avec lui. A leur arrivée, croyant beaucoup faire pour son diocèse, en y fixant un si saint homme dans quelque genre de vie que ce pût être, il lui offrit tel lieu qu'il lui plairoit, pour suivre

l'esprit de sa vocation et l'attrait particulier qu'il avoit pour la solitude. Siméon choisit une espèce de loge dans une tour, près une porte de la ville, et l'archevêque l'y consacra reclus en présence de son clergé (1028). Pendant sept ans que le saint vécut encore, il se rendit si vénérable par sa vie tout angélique, et opéra des prodiges si divins après sa mort, que Poppon écrivit à Rome pour le faire mettre solennellement au nombre des saints. La supplique étoit conçue en ces termes : « Il vient de mourir chez nous un homme, que sa vie très-sainte et ses miracles nous font croire déjà placé parmi les bienheureux. C'est pour quoi notre clergé et notre peuple nous ont prié instamment de vous envoyer le détail de ses œuvres et de ses miracles, afin que, si vous le jugez à propos, vous nous donniez votre décret apostolique, pour permettre d'écrire son nom entre ceux des saints, et lui rendre les autres honneurs dus à la sainteté (1035). »

Le pape Jean XIX étoit mort dès le mois de mai de l'an 1033; et dans le cours de la même année, les brigues et les largesses d'Alberic, comte de Tusculum, avoient porté sur le saint Siège, sous le nom de Benoît IX, un enfant d'environ douze ans¹, fils de ce comte, et neveu des papes Benoît VIII et Jean XIX. Ce pontife, aussi méprisabie par sa légèreté et ses mœurs que par son entrée au pontificat, ne se pressa point de prendre

Glaber, moine de Cluny, dit même *puer ferme decennis*, qu'il n'avoit qu'environ dix ans. Mais on sait combien cet auteur est peu exact : on reconnoît généralement que sa chronique est sans ordre, sans suite, pleine de fables, et qu'ils y trompe souvent pour les temps et pour les lieux. (Voy. sur cet historien un mémoire fort curieux tome 8.^e des Mémoires de l'Académie des Belles-lettres.) Les PP. Labbe et Cossart donnent à Benoît environ dix-huit ans, au lieu de dix ; et ils se fondent sur ce que saint Pierre Damien reproche à ce pontife son immoralité dès qu'il fut placé sur le saint Siège. Ce sentiment est d'autant plus probable, que le saint évêque d'Ostie écrivait auprès de Rome, et qu'il étoit presque aussi contemporain que Glaber.

Nous devons remarquer encore, d'après Saint Pierre Damien, que les pontifes tels que Benoît IX ont toujours été imposés à l'Eglise; qu'elle ne les a jamais choisis ainsi elle-même; et qu'elle ne les a reconnus, après ses justes mais vaines réclamations, que pour éviter le schisme, désordre plus funeste encore que les mauvaises mœurs d'un pontife. Une autre observation, c'est que, sous ces pontifes vicieux ou ineptes, on n'a vu ni troubles ni hérésies, et que l'Eglise a joui d'une tranquillité qu'elle n'eut point sous les pontifes les plus sages; tant il est vrai que le Seigneur ne perd jamais de vue le vaisseau de son Eglise ! S'il permet que des pilotes indignes se jettent au gouvernail, lui-même alors il se charge de le diriger.

en considération des objets aussi éloignés de ses idées que les vertus et la canonisation d'un saint ¹. Ce ne fut qu'au mois de novembre 1042, qu'on fit enfin solennellement celle de saint Siméon, après que le pape eut envoyé, avec son décret, un légat sur les lieux. C'est le second exemple bien certain d'une canonisation demandée au saint Siège. Dans les âges précédents, chaque évêque, après avoir examiné les vertus et les miracles des personnes mortes dans son diocèse en odeur de sainteté, permettoit de leur rendre un culte religieux; mais les peuples prévenant quelquefois le jugement épiscopal, on craignit que cet empressement ne dégénérait en superstition: et vers la fin du dixième siècle, on réserva au siège apostolique le droit de prononcer sur un objet de cette importance. Après la canonisation de saint Siméon, l'archevêque de Trèves fonda, à l'endroit de sa retraite et de sa sépulture, une église collégiale qui subsiste encore.

Benoît IX avoit eu auparavant bien des embarras causés par le scandale de sa conduite. Le mépris et l'indignation publique allèrent si loin, que, l'an 1038, malgré le crédit et l'autorité de ses criminels parents, les Romains le chassèrent de son siège. Il y fut rétabli la même année par l'empereur Conrad, qui avoit passé en Italie pour dissiper les troubles qui la désoloient de toute part. S'étant avancé jusqu'au Mont-Cassin, il ne put retenir ses larmes au récit que lui firent les moines des maux que Pandolfe, prince de Capoue, leur faisoit depuis douze ans. Il tenoit prisonnier leur abbé Théobalde, s'étoit emparé de tous leurs biens, qu'il faisoit administrer par ses valets, et avoit réduit cet opulent monastère à une telle disette, que le jour de l'Assomption, on y manqua de vin pour le service de l'autel. Le religieux empereur n'épargna rien pour mettre désormais à couvert de ces vexations une communauté si respectable, où l'on comptoit jusqu'à douze saints depuis le commencement de ce onzième siècle. Conrad reprit ensuite la route d'Allemagne, et mourut subitement à Utrecht, le 4 Juin 1039, après avoir régné près de quinze ans comme roi de Germanie, et un peu plus de douze avec le titre d'empereur, qu'il reçut,

¹ Glab. IV, c. 5, et V, c. 5.

ainsi que la couronne impériale, du pape Jean XIX, le jour de Pâques 26 mars de l'an 1027. Les lois et les ordonnances qu'il fit dans l'empire, l'ont fait regarder comme l'auteur du droit écrit touchant la féodalité. C'est encore ce prince qui donna lieu à l'établissement du royaume de Naples, en permettant aux Normands de se fixer dans la Pouille. Son fils Henri III, surnommé le Noir, et couronné roi un an avant la mort de son Père, fut son successeur.

Après le trépas de l'empereur Conrad, le pape Benoît, se rendant plus odieux que jamais par ses débordements et ses violences, fut chassé de nouveau, vers le commencement de l'année 1044. On mit à sa place Jean, évêque de Sabine, qui prit le nom de Silvestre III, et qui ne tint le siège qu'environ trois mois, après lesquels Benoît trouva le moyen de s'y rétablir par le secours de ses parents. Mais, continuant à mener une vie scandaleuse, et se voyant méprisé du clergé et du peuple, il se résolut à quitter une dignité, où l'idée qu'on en conservoit toujours ne lui permettoit pas de s'abandonner assez librement à ses vices. Pour faciliter cette cession, on lui donna une somme d'argent, et l'on mit à sa place l'archiprêtre Jean Gratién, sous le nom de Grégoire VI. Quelque temps après, l'inconstant Benoît toujours appuyé de sa famille le chassa, comme il avoit fait Silvestre, et remonta pour la seconde fois sur le siège apostolique. Ainsi Rome comptoit trois pontifes à la fois, quand Henri le Noir vint remédier à ces désordres, l'an 1046.

Vers les fêtes de Noël, il fit tenir un concile à Sutri près de Rome, où beaucoup d'auteurs disent qu'on les déposa tous trois comme simoniaques. D'autres prétendent avec plus de raison, que Grégoire céda volontairement pour le bien de la paix, parce qu'on avoit pu sans simonie, délivrer l'Église à prix d'argent, d'un fléau tel que la faction de Benoît. Il paroîtroit d'ailleurs bien hardi d'imprimer une flétrissure aussi honteuse à un homme que Glabert, auteur contemporain, dit très-pieux, d'une sainteté reconnue, et d'une réputation qui répara tout le scandale qu'avoit donné son prédécesseur. Ce qu'il y a de certain, c'est que Grégoire se dépouilla des ornements pontificaux, et renonça à la papauté qu'il avoit pos-

sédée environ vingt mois. Le saint Siège étant ainsi déclaré vacant, du consentement commun tant des Romains que des Allemands qui accompagnoient le roi Henri, ou élut Suidger, évêque de Bamberg et saxon de naissance. Le nouveau pape prit le nom de Clément II, futsacré le jour de Noël, et le même jour il donna la couronne impériale au roi Henri et à la reine Agnès. Clément qui avoit été choisi, quoiqu'étranger, comme plus digne du pontificat qu'aucun des Romains naturels, se mit aussitôt en devoir de justifier par les œuvres la bonne opinion qu'on avoit de lui, spécialement par son zèle contre la simonie, abus le plus criant de ce temps-là. Mais il ne tint le saint Siège que neuf mois et demi. Il mourut le 9 d'octobre 1047, non en Allemagne, comme l'ont cru quelques historiens, trompés par le voyage qu'il y fit pendant le court espace de son pontificat; mais, suivant l'exact Muratori, à l'abbaye de Saint-Thomas d'Aposèle en Italie, près de Pesaro. Alors Benoît IX se porta de nouveau pour pape, et se maintint sur le siège, jusqu'à ce qu'au mois de juillet de l'année suivante, touché d'un mouvement soudain de repentir, il fit appeler l'abbé de la Grotte-Ferrée près de Tusculum; et par les conseils de ce saint, nommé Barthélemi et doué d'un talent éminent pour la conversion des pécheurs, il conçut qu'il ne devoit plus penser qu'à faire pénitence. Alors il renonça pour toujours à sa dignité.

Dans les commencements de cette année 1048, mourut saint Poppon, abbé de Stavelo dans le diocèse de Liège¹. Il étoit né en Flandre, et avoit d'abord suivi la profession des armes: mais il fut prévenu de bonne heure des bénédictions d'en-haut, et témoigna toujours un détachement admirable des objets les plus engageants de la terre. Comme ses belles qualités le rendoient fort cher à Baudouin le Barbu, comte de Flandre, et qu'il savoit en même temps se faire aimer de tous les seigneurs, l'un des principaux d'entre eux lui offrit sa fille en mariage. Poppon fit le sacrifice de cet établissement flatteur, pour aller embrasser la vie monastique à l'abbaye de Saint-Thierry près de Reims. Le bienheureux Richard de Saint-

¹ Boll. t. 11, p. 638. Sæc. VI Bened. p. 569.

Vannes l'y ayant vu, le prit tellement en affection, qu'il l'attira auprès de lui à Verdun, avec le consentement de son abbé. Poppon y fit venir ensuite sa mère Adélouève, qui, étant veuve depuis long-temps, se fit recluse, et parvint à une sainteté qu'on honore d'un culte public. Le comte de Flandre ayant soumis à l'abbé de Saint-Vannes le monastère de Saint-Vast d'Arras, Poppon en fut fait prévôt, sous le règne de saint Henri. Il alla trouver l'empereur pour les intérêts de cette maison, et lui inspira les mêmes sentiments qu'à toutes les personnes avec qui il avoit des rapports. Il eut assez de pouvoir sur son esprit, pour faire abolir l'usage barbare de donner en spectacle certains malfaiteurs, exposés, nus et frottés de miel, à des ours. Quelque temps après, cet empereur lui donna l'abbaye de Stavelo (1040), puis celle de Saint-Maximin de Trèves, où les moines qu'il vouloit ramener à l'exacte régularité lui donnèrent du poison, mais sans effet. L'empereur Conrad voulut lui donner l'évêché de Strasbourg; Poppon, pour s'en défendre, alla jusqu'à s'attribuer quelques défauts qui excluoient de l'épiscopat selon les canons. Et comme par la suite l'empereur lui reprochoit cet artifice : Ah, prince, répondit-il, que ne puis-je vous faire pareillement connoître combien je suis indigne de la charge d'abbé ! Conrad redoublant d'estime, prit le parti de lui soumettre toutes les abbayes qui vaqueroient dans ses états : ce qui donna lieu à Poppon de rétablir la régularité jusque dans quatorze monastères.

Dans le même temps, saint Gonthier faisoit l'honneur de la vie érémitique¹. Né en Thuringe de la plus illustre noblesse, parent de saint Etienne, roi de Hongrie, pourvu de biens et des dignités convenables à sa naissance, il ne sut pas d'abord se préserver de tant d'écueils. Mais, touché ensuite du repentir des péchés de sa jeunesse, il donna ses riches possessions au monastère d'Hersfeld, du consentement de ses héritiers, et se mit sous la direction de saint Godchard qui en étoit alors abbé et qui fut par la suite évêque d'Hildesheim. Il fit profession au monastère d'Althala, soumis au même supérieur, et avec sa per-

¹ Boll. t. II. p. 638. Sac. VI Bened. p. 475.

mission, il se retira quelque temps après dans un désert des forêts de Bohême (1008). Comme il avoit emmené avec lui quelques-uns des moines ses confrères, ils bâtirent plusieurs ermitages ou cellules qui formèrent une espèce de monastère. Au commencement de sa conversion, il avoit éprouvé des peines extrêmes dans la pratique de la pauvreté et du travail; dans sa dernière retraite, où il demeura trente-sept ans, lui et ses compagnons firent leurs délices des privations et des austérités; ils n'usèrent que de la nourriture la plus insipide, et d'eau seulement pour boisson, encore ne prenoient-ils l'une et l'autre que par mesure. Le saint roi de Hongrie son parent l'ayant engagé, non sans beaucoup de peine, à le venir voir, le fit manger à sa table; mais il ne put jamais l'engager à manger de la viande.

Gonthier survécut sept ans à ce saint roi, qui mourut le jour de l'Assomption, l'an 1038¹. Cette mort plongea la Hongrie dans une désolation d'autant plus accablante, que son fils Emeric, le seul qui restât de plusieurs enfants qu'il avoit perdus en bas âge, étoit mort quelque temps avant son père. Il est compté, comme lui, au nombre des saints²: âme pure et conduite extraordinairement par l'esprit de Dieu, qui avoit sur elle des vues toutes particulières. Le roi Etienne, suivant les règles ordinaires de la prudence, avoit voulu en le mariant assurer la succession de la couronne et le bonheur des peuples. Emeric, qui avoit promis secrètement à Dieu de garder la virginité, se défendit d'abord, puis céda aux instances de son père; mais il persuada à son épouse de garder ensemble la continence, comme elle en rendit témoignage après la mort du prince (1031), qui suivit de près son mariage.

Après celle du roi, Pierre, fils de sa sœur, fut élevé sur le trône; mais comme il étoit de race allemande, et qu'il parut accorder sa principale faveur à ceux de cette nation, les Hongrois élurent Aba, beau-frère du roi Etienne, et Pierre fut réduit à s'enfuir en Allemagne auprès de l'empereur Henri le Noir. Aba prodigua le sang; il immola pendant le carême les membres les plus considérables du conseil, et vint ensuite

¹ Sur. ad 20 Aug. — ² Ibid. 4 Nov.

pour célébrer la pâque à Chonad. Cette ville avoit alors un évêque digne des plus beaux siècles de l'Église. Gérard, vénitien, et dès l'enfance engagé dans la vie monastique, avoit une réputation si bien établie de vertu et de doctrine, qu'en passant par la Hongrie pour aller en pèlerinage à Jérusalem, il avoit été retenu par le saint roi Etienne, qui même lui avoit donné des gardes de peur qu'il ne s'échappât. Gérard se retira au monastère de Béel que le roi avoit bâti, à la prière de saint Gonthier. Il en fut tiré pour être placé sur le siège de Chonad, quand Etienne, suivant les pouvoirs extraordinaires qu'il avoit reçus du Pape Sylvestre II, établit des évêchés dans les principales villes de son royaume. Il unit la vie solitaire à l'épiscopat, et montra tant d'éloignement du siècle, qu'il refusoit de loger dans les villes mêmes où il alloit prêcher. Il faisoit dresser une cabane au coin d'un bois, ou dans quelque réduit écarté, pour y passer la nuit en solitaire, après avoir fait tout le jour les fonctions d'apôtre.

Un prélat si détaché des choses de la terre, étoit bien supérieur aux espérances et aux craintes humaines. C'étoit alors l'usage que les rois portassent la couronne à toutes les grandes fêtes, et que l'évêque du lieu la leur imposât. Les seigneurs et les prélats invitèrent Gérard à venir faire cette cérémonie. Gérard le refusa courageusement. Les autres évêques la firent, et le roi s'achemina aussitôt vers l'église, la couronne en tête, suivi d'une grande multitude de seigneurs, d'ecclésiastiques et de peuple. Le saint évêque, sans s'étonner de l'appareil, monta à la tribune, se fit suivre par un interprète, parce qu'il ne savoit pas le hongrois, et de là parla au roi en ces termes : « Le carême est institué pour procurer le pardon aux pécheurs contrits, et vous l'avez profané par l'effusion du sang de mes ouailles par le meurtre de mes plus chers enfants. Oui, vous avez réduit pour moi le doux nom de père à un titre sans objet. Entendez donc d'un homme prêt à mourir pour Jésus-Christ, au lieu des paroles de paix dont vous vous êtes rendu indigne, entendez ce que le Tout-Puissant ordonne de votre sort. La troisième année de votre règne, le glaive vengeur s'élèvera contre vous ; vous perdrez avec la vie la couronne qui est le fruit de vos crimes. » Ceux des courtisans qui entendoient la

langue latine dans laquelle s'énonçoit l'évêque, faisoient signe à l'interprète de dissimuler ; mais l'intrépide pasteur le voyant trembler : Crains Dieu seul , lui-dit-il , et rends toutes les paroles de son ministre. L'interprète obéit ponctuellement , et l'événement montra que l'évêque avoit l'esprit de prophétie. Il prédit sa propre mort (1047), qui n'arriva qu'après celle d'Aba , et que l'Eglise honore comme celle d'un martyr¹.

Cependant Henri le Noir rétablit sur le trône de Hongrie le roi Pierre , qui prit Aba et lui fit trancher la tête. Mais les Hongrois , toujours mécontents de ce prince , rappelèrent quelques seigneurs fugitifs , au nombre desquels étoit André , parent de saint Etienne. Etendant aussitôt la haine du nom allemand au nom chrétien en général , ils massacrèrent tous les Latins qu'ils purent surprendre , chassèrent tous les autres fidèles , tant clercs que laïques , et brûlèrent une infinité d'églises. Ils prirent saint Gérard à Pest , le renversèrent brutalement avec le char où il étoit , et l'assommèrent à coups redoublés , tandis qu'il disoit à voix haute : Seigneur , ne leur imputez pas ce péché , ils ne savent ce qu'ils font. Comme il respiroit encore , ils l'achevèrent d'un coup de lance. Le roi Pierre eut les yeux crevés , et mourut de douleur peu de jours après. Le duc André fut ensuite placé sur le trône , mais il s'en falloit bien qu'il approuvât les fureurs exercées contre la vraie religion , qu'il professoit sincèrement. Il fit venir à Albe-Royale , cette même année 1047 , trois évêques qui restoient du massacre des fidèles , se fit imposer la couronne qui avoit servi à saint Etienne , et que tous ses successeurs se firent le même honneur de porter , puis défendit les observances du paganisme à tous les Hongrois , sous peine de la vie. Depuis le règne de ce prince , la Hongrie demeura chrétienne.

Le feu de la discorde ne causa guère moins de désordres en Pologne , que la fureur idolâtre en Hongrie. Depuis l'an 1034 que mourut le roi Micislas , son fils Casimir étant trop jeune pour gouverner , et la reine Rixa s'étant rendue généralement odieuse , il y eut sept ans d'anarchie. Chaque seigneur ne

¹ Act. Bened. c. 6.

pensant qu'à son intérêt propre, et s'embarassant encore moins de la religion que du bien de l'état, elle tomba dans un tel mépris, que les évêques étoient réduits à se cacher, et qu'on pilloit à l'envi les églises. Brétislas, duc de Bohême et grand ennemi des Polonais, pénétra, quoique chrétien, dans le cœur du pays, en prit les meilleures villes, et Gnesne même qui en étoit la capitale. Il dépouilla la grande église qui étoit extrêmement riche, et enleva entre autres choses un crucifix d'or du poids de trois cents livres, avec trois tables d'or tout émaillées des pierreries les plus précieuses. Les évêques de Pologne en portèrent leur plainte à Rome; mais c'étoit Benoît IX qui occupoit alors le saint Siège. Les cardinaux, qui avoient sa confiance, firent de belles promesses aux Polonais malheureux, et trouvèrent dans les présents des Bohémiciens, de bonnes raisons d'absoudre les coupables¹ (1039).

Ennuyés enfin de cette funeste anarchie, les Polonais résolurent de mettre sur le trône le fils de leur dernier roi; mais depuis le long temps qu'il avoit pris la fuite, ainsi que sa mère, ils ignoroient ce qu'il étoit devenu. Ils députèrent pour s'en informer, vers cette princesse qu'on savoit réfugiée en Allemagne. Elle apprit aux députés que Casimir avoit passé en France, et s'étoit fait moine à Cluny. S'y étant rendus, et ayant obtenu de l'abbé Odilon la permission de parler au prince: « Nous venons, lui dirent-ils, de la part des grands et de toute la noblesse de Pologne, vous conjurer de regarder en pitié ce déplorable royaume, et de venir mettre fin à l'excès de ses maux. » Casimir répondit qu'il n'étoit plus à lui-même, qu'il dépendoit tellement de son abbé, comme ils venoient de le voir, qu'il n'avoit pu leur parler sans sa permission. Ils s'adressèrent aussitôt à saint Odilon qui leur dit de son côté, que leur demande passoit de beaucoup son pouvoir, qu'il n'y avoit que le pape seul qui pût faire ce qu'ils demandoient pour un moine déjà profès, et même revêtu du diaconat².

Les députés allèrent jusqu'à Rome (1040), firent à Benoît IX une peinture touchante des calamités de la Pologne, et du besoin qu'elle avoit de Casimir, pour la conservation, tant de

¹ Dubrav. l. vii, p. 52. — ² Longin Annal. Tol. ad an. 1044.

la religion que du royaume. Le cas étoit singulier, et la dispense encore sans exemple. Le pape, après avoir bien consulté, disent les historiens de Pologne, venus long-temps après, et seuls garantis d'un fait si étrange¹, le pape souscrivit à cette requête. Il ne fut pas seulement permis au moine Casimir de retourner au siècle, mais encore de se marier, à charge pour tout noble Polonais de payer chaque année au saint Siège un denier de redevance. Casimir retourna effectivement dans sa patrie, y fut reconnu roi, puis épousa Marie, sœur du prince des Russes, dont il eut plusieurs enfants. Il conserva beaucoup d'estime et d'affection pour l'ordre de Cluny, qu'il établit en Pologne.

Les vertus qui attiroient de si loin ces prosélytes augustes à la vie religieuse, ne se concentroient pas dans les bornes du cloître. Odon de Cluny et Richard de Saint-Vannes, religieux l'un et l'autre, furent les instruments principaux dont Dieu se servit pour rappeler les peuples nombreux de l'empire français à cette douceur de mœurs qui n'est pas moins favorable à la société que glorieuse à l'Évangile, et qui est devenue l'objet de l'émulation générale des autres nations. La digue opposée quelques années auparavant aux violences et aux barbaries, par l'établissement de la paix de Dieu, avoit été élevée trop précipitamment, pour avoir une force capable de résister au torrent de la longue habitude. On craignit de ne plus rien obtenir en exigeant trop (1041), et l'on réduisit cette paix au terme d'une trêve, c'est-à-dire, qu'au lieu de soumettre aux peines ci-devant décernées toute infraction de la paix, on ne les infligea plus qu'à ceux qui la violeient à certains jours de la semaine et à certains temps de l'année. On restreignit la cessation des hostilités aux jours et aux temps où s'étoient opérés les mystères de notre salut. Ainsi, depuis le mercredi soir jusqu'au lundi matin, depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'après l'octave de l'Épiphanie, depuis le premier dimanche de carême jusqu'après l'octave de Pâques, depuis le dimanche d'avant l'Ascension, jusqu'après l'octave de la Pentecôte, de même aux vigiles et aux jours de fête tant de la Vierge que des

¹ Longin. ubi supr.

saints honorés solennellement, il demeura défendu, sous les peines les plus rigoureuses, d'attaquer son ennemi, soit pour lui faire injure, soit pour répéter à main armée ce qu'il auroit envahi¹. Il falloit que le mal fût bien grand pour qu'on se crût ainsi obligé de laisser un libre cours aux violences et aux représailles pendant trois jours de la semaine.

Cependant saint Odilon et le bienheureux Richard employèrent tout l'ascendant de leur sainteté et de leur génie à faire res fleurir les vertus sociales avec les vertus chrétiennes. Les troubles occasionés en Normandie par la minorité du duc Guillaume, surnommé dans la suite le Conquérant, y firent rejeter la trêve. Richard y alla prêcher, et n'eut d'abord que peu de succès; mais Dieu parut le venger de cette indocilité. Toute la province fut affligée d'une maladie pestilentielle, qu'on nomma le mal des ardents², (c'étoit un feu qui dévorait les entrailles); et ceux qui en étoient atteints, croyoient n'en pouvoir trouver le remède qu'auprès du saint orateur qu'ils avoient méprisé. Il les recevoit avec douceur, leur faisoit jurer l'observation de la trêve, puis leur donnoit à boire d'un vin où l'on avoit mis des reliques. Il guérit par-là un grand nombre de malades, non-seulement de la Normandie, mais de plusieurs autres provinces où la contagion s'étoit répandue. Le concours de ceux qui venoient chercher leur guérison étoit si continuel, qu'on tenoit toujours un vase rempli de ce vin, afin qu'il pussent en boire à quelque heure qu'ils arrivassent. Après la mort de Rambert, évêque de Verdun, l'empereur voulut donner cet évêché à l'abbé Richard, qui le refusa constamment. Il mourut quelques années après (1045), dans un âge fort avancé, avec toute la réputation d'un saint. On cite quelques miracles qu'il avoit opérés, même de son vivant.

Saint Odilon avoit aussi refusé, dès l'année 1025, l'archevêché de Lyon, qu'une foule d'ambitieux sollicitoient dans le même temps. Ni les alarmes de cette église convoitée par tant d'aspirants indignes, ni les instances des fideles, ni les menaces du souverain pontife auquel il étoit si soumis en toute autre chose, ne purent jamais ébranler son humilité. On ne s'abstint

¹Tom. IX, Conc. p. 913. Glab. 5, c. 1. —²Hug. Flav. p. 187.

de lui faire violence, que par les réflexions que sa constance donna lieu de faire sur l'utilité inappréciable dont il étoit à tout l'ordre monastique. La douceur de son caractère servoit surtout à rendre son zèle efficace. Il n'étoit inexorable qu'à l'égard de ces pestes de communautés qui sèment la zizanie entre les frères, et qu'il chassoit irrémisiblement. Pour les autres fautes, il se monroit toujours prêt à pardonner. Il avoit coutume de dire, que s'il avoit à être repris du souverain juge, il aimoit beaucoup mieux l'être pour trop de bonté que pour trop de rigueur. Il faisoit néanmoins observer ponctuellement la règle; mais en la faisant aimer, et en usant plutôt de la bonté d'un père, ou même de la tendresse d'une mère, que de l'empire d'un abbé. Il parut formé par la grâce, pour rendre la vertu généralement aimable à tous les hommes qui avoient quelque rapport avec lui. La simplicité qui lui étoit naturelle, la franchise de ses procédés, l'ingénuité de ses discours, son extrême complaisance, qui dans les occasions se prêtoit à l'enjouement et à tout ce qui ne blessait pas la décence, un extérieur plein de grâces et de noblesse quoiqu'avec une taille médiocre, des cheveux blancs, des yeux pleins de vie, une voix animée et insinuante, tous les autres traits dont le peint un de ses disciples, le rendoient également aimable et respectable aux hommes de toute condition. On voit par ses lettres et par leurs réponses, en quelle considération il étoit auprès des plus grands princes de son temps.

Nous avons de lui, outre ses épîtres, la vie de saint Mayeul son prédécesseur, celle de l'impératrice sainte Adélaïde, plusieurs sermons sur les mystères de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge, pour laquelle il avoit une dévotion toute particulière. Il s'efforça surtout de lui plaire par l'amour de la pureté : il eut si constamment à cœur la conservation de cette vertu dans toute son intégrité, que jusqu'à l'âge de quatre-vingt-huit ans où il mourut, il fit voir toute la réserve et la pudeur timorée d'une jeune vierge; en sorte qu'on l'appeloit la vierge de cent ans. Il finit ses jours dans l'exercice de son zèle infatigable, au monastère de Souvigni qu'il visitoit le premier jour de l'année 1049 la cinquante-cinquième de son gouvernement. Il ne voulut pas désigner son successeur, de

P
d
d
q

vo
la
sa
de
fu
vis
l'a
et
vo
« J
mu
et l
fren
dilo
votr
abb
pau
cons
de s
saint
dès l
la m
serve
mon
si pie
quete
Ta
de jor
sensib
se dé
faire

1 Vi.

peur que cette coutume, observée depuis la fondation de l'ordre, n'y passât en loi. On élut après sa mort, Hugues, prieur de Cluny, âgé de vingt-cinq ans seulement, mais d'une vertu qui l'a fait compter à son tour au nombre des saints.

C'est à saint Odilon que l'on doit l'établissement de la dévotion qui se solennise pour tous les morts le lendemain de la fête de tous les saints. On croit qu'il y fut engagé par un saint ermite, qui vivoit retiré dans une petite île sur les côtes de la Sicile. Un pèlerin français, qui revenoit de Jérusalem, fut jeté sur ce rocher par une tempête. L'ermite qu'il alla visiter lui demanda s'il connoissoit le monastère de Cluny et l'abbé Odilon. Assurément, répondit le pèlerin, je les connois, et me fais gloire de les connoître; mais d'où les connoissez-vous vous-même, et pourquoi me faites-vous cette question? « J'entends souvent, répliqua le solitaire, les malins esprits murmurer contre les personnes pieuses, qui par leurs prières et leurs aumônes délivrent les âmes des peines qu'elles souffrent en l'autre vie; mais ils se plaignent principalement d'Odilon et de ses religieux. Quand donc vous serez arrivé en votre patrie, je vous prie, au nom de Dieu, d'exhorter ce saint abbé et ses moines à redoubler leurs bonnes œuvres pour ces pauvres âmes¹. » Le pèlerin s'acquitta de sa commission. En conséquence, Odilon ordonna que dans tous les monastères de son institut on fit tous les ans le lendemain de la Toussaint la commémoration de tous les fidèles trépassés, en disant dès la veille les vêpres des morts, le lendemain les matines, la messe solennelle, et en sonnant toutes les cloches. On conserve encore le décret qui en fut dressé à Cluny, tant pour ce monastère que pour tous ceux de sa dépendance. Une pratique si pieuse passa bientôt à d'autres églises, et devint après quelque temps l'observance universelle de tout le monde catholique.

Tandis que l'Évangile et la simplicité de la foi adoucissoient de jour en jour les mœurs des Occidentaux, et les rendoient sensibles à l'intérêt même de leurs frères défunts, les Grecs se déchirant entre eux jusque sur le trône, ne sembloient plus faire qu'un jeu des mœurs et de la piété, de l'état et de la

¹ Vit. Odil. c. 13. Glab. l. v. c. 1.

religion. Romain-Argyre ne pensoit qu'à jouir paisiblement de l'empire, dont l'adultère lui avoit frayé la route, quand un nouvel adultère, aggravé par le parricide, le lui enleva. L'impératrice Zoé, pour qui il avoit abandonné une digne épouse, se prit de passion pour un Paphlagonien nommé Michel, changeur de profession et faux-monnayeur, mais très-bel homme et frère de l'eunuque Jean, tout-puissant auprès d'Argyre. Après s'être abandonnée secrètement à ce misérable, elle employa l'eunuque son frère pour donner à l'empereur un poison lent qui lui causa une longue maladie et le fit cruellement souffrir. Trouvant ensuite qu'il ne mouroit point assez tôt, elle le fit étouffer dans le bain, un jour de jeudi saint, onzième d'avril 1034¹.

La même nuit, comme on chantoit la passion, on envoya dire au patriarche Alexis, de la part de l'empereur, de venir promptement au palais. On avoit paré la chambre dorée : Zoé, assise sur le trône, présenta Michel au patriarche, en lui proposant de leur donner la bénédiction nuptiale. Le premier sentiment d'horreur tenoit le patriarche dans quelque incertitude : mais on leva toutes les difficultés, en lui donnant cinquante livres d'or, et autant à son clergé. Ainsi le mariage fut célébré, et Michel le Paphlagonien déclaré empereur. Il tomba peu de temps après dans un état de démence qui avoit l'air d'une possession du démon, et qu'on ne manqua point d'attribuer à la vengeance divine. Il survint une longue sécheresse, qui menaça d'une entière stérilité. Au lieu de chercher la fin de ces maux dans la réparation des forfaits qu'on en croyoit la cause, ces hypocrites méprisables n'employèrent que le masque de la religion. Michel avoit plusieurs frères, à qui l'eunuque Jean avoit distribué les premières charges de la cour. On ordonna une procession, où chacun d'eux fit son personnage : Jean portoit la sainte image d'Edesse, le grand-domestique portoit la lettre de Jésus-Christ à Abgar, et le protovestiaire les langues sacrées. Le patriarche se mit sur la scène avec son clergé : mais au lieu de la pluie qu'on demandoit, il vint une

¹ Cedr. pag. 733.

grêle qui brisa les toits, rompit les arbres, et ravit le peu d'espérances que laissoit la sécheresse.

L'eunuque Jean, plus empereur que Michel, voulut encore être patriarche, et plusieurs métropolitains se prêtèrent à ses désirs. Les ressources avoient manqué au patriarche Alexis, pour faire observer la loi divine; il en retrouva pour ce qui l'intéressoit personnellement. Il fit remettre aux prélats qui lui étoient contraires, un écrit conçu en ces termes: «Puisque vous prétendez que mon entrée au pontificat n'a pas été canonique, il faut déposer en même temps les évêques que j'ai ordonnés pendant onze ans d'épiscopat; alors je céderai le siège à qui voudra l'occuper. A cette déclaration, les prélats factieux, la plupart ordonnés par Alexis, tremblèrent pour eux-mêmes: ils n'osèrent pousser les choses plus loin, et Jean fut obligé de se désister de sa prétention (1037).

L'année suivante, l'empereur reçut des plaintes du clergé de Thessalonique, contre l'archevêque Théophane qui ne leur fournissoit pas leurs rétributions annuelles. Michel, qui dans sa démençe avoit des moments lucides, l'exhorta d'abord avec sagesse et avec douceur à les satisfaire; mais l'avidé métropolitain refusa d'obéir. Michel dissimulant laissa écouler quelque temps sans rien dire, puis lui envoya demander cent livres d'or à emprunter, jusqu'à ce qu'il eût recouvré quelques fonds qu'il attendoit. L'archevêque protesta au nom de Dieu qu'il n'en avoit pas plus de trente livres. L'empereur qui avec raison tenoit pour suspect le serment d'un avaro fit ouvrir le trésor, où l'on trouva trois mille trois cents livres d'or au lieu de trente. Sur cette somme exorbitante pour un évêque, il fit donner au clergé tout ce qui lui étoit dû, et distribua le reste aux pauvres. Le prélat parjure fut chassé de son siège, et son successeur chargé de payer une somme annuelle au prince.

La maladie de Michel n'attaquant plus seulement sa raison, mais le faisant trembler pour sa vie, il sentit de vifs remords de ses crimes, abdiqua l'empire l'an 1041, et se retira dans un monastère, où il mourut sous l'habit monastique le 10 décembre de la même année. Zoé se trouvoit affranchie par-là

de l'eunuque, qui régnoit véritablement sous le nom de l'empereur son frère. Cette femme, aussi ambitieuse que dissolue, auroit bien voulu retenir toute seule le pouvoir qu'elle recouvrait : mais alors les dispositions du peuple ne se trouvant pas conformes aux siennes, elle adopta pour son fils un neveu de Michel le Paphlagonien, appelé aussi Michel, et surnommé Calafate, du métier de son père Etienne qui avoit été calfauteur de navires. Quatre jours après la mort de son oncle, elle le fit proclamer empereur. Ne croyant pas encore son autorité assez bien établie sur la bassesse du ministre qu'elle se choisissoit, elle lui fit promettre, sous les plus terribles serments, que toute sa vie il la révérerait comme sa mère et sa maîtresse, et qu'il ne ferait qu'exécuter ses ordres.

Peu de mois après néanmoins, le nouvel empereur ayant donné sa confiance à Constantin son oncle, et craignant de périr comme ses prédécesseurs de la main de Zoé, la fit reléguer dans l'île du Prince. Il voulut ensuite justifier sa conduite en public : mais les citoyens furieux se mirent à crier à l'ingratitude et au parjure ; et au défaut de Zoé qu'ils n'avoient pas sous la main, ils proclamèrent impératrice sa sœur Théodora. Michel et Constantin se réfugièrent au monastère de Studé. Le peuple les en arracha, et leur fit crever les yeux, après quoi, ils furent envoyés en exil (1042). Zoé de retour à Constantinople voulut encore s'arroger l'empire à elle seule ; mais le peuple l'obligea d'y tenir sa sœur associée. On vit alors pour la première fois l'empire soumis à deux femmes ; ce qui ne dura pas deux mois, puisque Michel Calafate fut déposé le 21 d'avril, et Constantin-Monomaque reconnu le 11 juin suivant. Les historiens qui attribuent trois mois de durée à ce règne de femmes, ont été induits en erreur par la méthode des Grecs qui comptent comme mois pleins, celui où l'événement commence et celui où il finit. Cependant Zoé, par ses artifices et par ses largesses qui alloient jusqu'à la prodigalité, eut toujours beaucoup plus d'autorité que Théodora. Mais l'une et l'autre mêlant aux affaires les plus sérieuses les amusements frivoles de leur sexe, toutes deux ensemble se trouvèrent incapables de gouverner. Elles prirent goût surtout à composer des parfums, et telle parut être sous leur règne la

fonc
en vi
supé
Sauv
d'un
sonn
des to
crier

En
Elle a
qui fu
la cou
de soi
dema
pas qu
auprès
il leur
de févr
au sou
on a v
dire, d
lever. A
été exil
Grecs
autres
remédie
stolique
pable d
splende
avoit é
pontife
que le
retour,
Il alla s
il vécut
dont la

fonction capitale de la souveraineté. La fière et vicieuse Zoé, en vieillissant, donna dans toutes les petitesesses d'une dévotion superstitieuse. Elle honoroit particulièrement une image du Sauveur qu'elle avoit ornée avec un soin puéril, la saluoit d'un air familier, lui parloit à voix haute, comme à une personne vivante et ordinaire, et quelquefois versoit devant elle des torrents de larmes, qui couloient à sa volonté et faisoient crier à la sainteté par ses lâches adulateurs.

Enfin elle sentit elle-même la nécessité de faire un empereur. Elle avoit eu pour amant Constantin surnommé Monomaque, qui fut exilé par Michel le Paphlagonien. Après avoir éloigné de la cour sa sœur Théodora, elle rappela Constantin d'exil. Agée de soixante-trois ans, elle l'épousa le 11 juin 1042, et le lendemain le fit couronner empereur par le patriarche. Il ne paroît pas que ces troisièmes nocés aient fait la moindre difficulté auprès du complaisant Alexis et de ses Grecs si jaloux, quand il leur convenoit, de la pureté de leur discipline. Le vingtième de février de l'année suivante, ce patriarche alla rendre compte au souverain juge de dix-sept ans de pontificat passés comme on a vu. On trouva chez lui vingt-cinq centenaires, c'est-à-dire, deux mille cinq cent livres d'or, que l'empereur fit enlever. Alexis eut pour successeur Michel-Cérulaire, qui avoit été exilé pour crime d'état, et qui consumma le schisme des Grecs ¹. Avant cette révolution funeste, afin de prémunir les autres églises contre un si grand scandale, la Providence voulut remédier à celui qui désoloit depuis long-temps le siège apostolique, en plaçant dans ce centre de l'unité, un pontife capable de lui rendre par son mérite et ses vertus, son ancienne splendeur. Depuis la mort du pape Clément II, le saint Siège avoit été plus de neuf mois sans pontife, ou du moins sans pontife légitime. On ne lui donna Damase II pour successeur, que le 17 juillet 1048, jour auquel Benoît IX abdiqua sans retour, pour suivre enfin les conseils du saint abbé Barthélemi. Il alla s'enfermer avec lui au monastère de la Grotte-Ferrée où il vécut encore six ans dans les exercices de la pénitence : pape dont la fin fut au moins une sorte de réparation et dont les pa-

¹ Cedr. p. 758.

rents furent peut-être plus coupables que lui. Jamais, cette grande place n'eut un besoin plus pressant d'être remplie, et l'empereur Henri III ne manquoit pas de zèle pour le faire dignement. Mais on y vouloit placer Halinard, archevêque de Lyon, que par un détachement bien exemplaire, tandis que tant d'autres s'efforçoient d'y parvenir à force d'argent, évita long-temps de se montrer, de peur d'être élu. L'empereur choisit donc en Allemagne, avec les députés du saint Siège, Poppon, évêque de Brixen, et l'envoya à Rome, où il fut reçu avec applaudissement, et prit le nom de Damase : mais il ne tint le siège que vingt-trois jours, et mourut à Palestrine, le 8 août 1048.

Sur la fin de la même année, Henri fit tenir à Worms une grande assemblée de prélats et de seigneurs avec les députés de Rome, pour délibérer sur le choix d'un pontife capable enfin de remédier aux maux de l'Eglise. Brunon, évêque de Toul et parent de l'empereur, se trouvoit présent. C'étoit un prélat de quarante-six ans, de bonne mine, d'une affabilité qui lui gaignoit tous les cœurs, d'une vertu qui ne s'étoit jamais démentie depuis vingt-deux ans d'épiscopat, et d'une fidélité inviolable jusques dans les moindres articles de la discipline¹. Il réunit tous les suffrages, et lui seul en parut surpris ; il en fut encore bien plus affligé. Il résista de tout son pouvoir, fit une confession publique, où il exagéra ses péchés pour se faire croire indigne du pontificat, versa des torrents de larmes qui en tirèrent de tous les assistants, mais sans leur faire changer de résolution. Enfin, il céda à des signes si manifestes de la volonté de Dieu, en déclarant encore qu'il ne consentoit à son élection, qu'à condition qu'elle seroit confirmée unanimement par le clergé et le peuple romain.

Il quitta aussitôt Worms, alla célébrer les fêtes de Noël dans son église de Toul, et partit après pour Rome en habit de

¹ Sæc. vi, Bened. part. 11, c. 68. Boll. ad 19 Apr.

² Othon, évêque de Freisingue, qui écrivoit sa chronique vers le milieu du siècle suivant, dit que Brunon passa par Cluny, où Hildebrand étoit alors prieur; que celui-ci, embrasé d'un saint zèle, lui fit reproche de ce qu'il portoit déjà la pourpre pontificale, ajoutant que le Souverain Pontife ne devoit pas arriver visiblement, par la main d'un laïque, au gouvernement de toute l'Eglise, que, s'il vouloit suivre ses conseils, la dignité impériale n'en seroit nullement blessée, et la liberté de l'Eglise seroit

pèlerin, faisant de son voyage un exercice de pénitence, et s'efforçant par la continuité de toute sorte de bonnes œuvres, d'attirer les bénédictions du ciel sur les prémices de son ministère. Sa suite grossissoit de ville en ville, par une infinité de personnes qui accouroient de toute part. Quand il approcha de Rome, toute la ville vint au-devant de lui en chantant des psaumes et des cantiques. Il unit ses vœux aux leurs, descendit de cheval et marcha nu-pieds un assez long espace de chemin. Avant de mettre le pied dans la ville, il dit au peuple et au clergé : « J'ai été choisi en la manière que vous savez, pour gouverner votre église; mais, suivant les canons, l'élection du clergé et du peuple doit précéder tout autre suffrage. C'est pourquoi je vous prie de me déclarer vos sentiments avec une pleine liberté. Comme je ne suis venu que malgré moi, je m'en retournerai volontiers, et j'y suis déterminé, à moins que mon élection ne soit approuvée d'un consentement unanime. » Les Romains, accoutumés à des procédés bien différents, ne répondirent à ce discours que par des bénédictions et des cris d'allégresse. « Hé bien, reprit Brunon, puisque le choix de ma personne vous est agréable, secondez votre pontife dans ses efforts pour le rétablissement des mœurs, et par le secours de vos prières aidez-moi à porter le pesant fardeau qui m'est imposé. » On cria de toute part, qu'il ne trouveroit que des enfants dociles et des coopérateurs zélés. Il entra aussitôt dans Rome, le 2 février, jour de la Purification, et fut intronisé le 12, qui étoit le premier dimanche de carême de l'année 1049. C'est de ce dernier jour que l'on compte la durée du pontificat de Léon IX, qui fut de cinq ans deux mois et sept jours.

Ce saint et laborieux pontife ne fut pas plus tôt en place, qu'il mit la main à la réforme des abus multipliés qui faisoient gémir l'Église. La simonie en particulier étoit telle en Italie, qu'au premier bruit d'interdire le ministère à tous ceux qui avoit été ordonnés d'une manière simoniaque, les prêtres et les

rétablie dans son élection. Le pieux prélat, se rendant à cet avis, dépose la pourpre, prend l'habit de pèlerin et s'achemine vers Rome, emmenant avec lui le zélé prier, qui le fit élire par le clergé et le peuple romain, et qui dans la suite occupa lui-même le saint Siège sous le nom de Grégoire VII. *Labb tom. 9, p. 947.*

évêques publièrent que les fonctions ecclésiastiques et les messes même alloient cesser dans presque toutes les églises. La grandeur du mal fut pour le pape un motif plus pressant d'en accélérer le remède. Il ne prit que le temps nécessaire pour rassembler les évêques, et tint un concile à Rome, dès le vingt-sixième jour du mois qui suivit celui de son installation. Cependant, comme on lui représenta que suivant le décret de Clément II, les clercs ordonnés par les simoniaques pouvoient exercer leurs fonctions après quarante jours de pénitence, Léon adopta cette règle. Aussitôt après les solennités du temps de Pâques, et dans la semaine même de la Pentecôte, il alla tenir un nouveau concile à Pavie, pour mettre en vigueur dans ces contrées les réglemens du concile romain. Ensuite il passa les Alpes pour se rendre à Cologne. Il confirma en route cette exemption de l'abbaye de Cluny, contre laquelle quelques prélats de Bourgogne avoient prétendu réclamer au concile d'Anse. C'étoit après la mort de saint Odilon, puisque la bulle de confirmation est adressée à l'abbé Hugues son successeur. Le pape arriva à Cologne pour la fête de saint Pierre qu'il y célébra avec l'empereur. Il accorda plusieurs privilèges à Hérیمان, archevêque de cette ville; entre autres faveurs, il lui conféra pour lui et pour ses successeurs la dignité d'archichancelier du saint Siège.

De là il annonça, à la demande d'Hérimare, abbé de Saint-Remi de Reims, et avec l'agrément de Henri, roi de France, qu'il iroit faire la levation des reliques de l'apôtre des Français le premier d'octobre, et le lendemain, la dédicace de l'église nouvelle qu'on venoit de lui bâtir. Il ajouta qu'il destinoit les trois jours suivans à la célébration d'un concile : mais le roi, sans faire un refus formel, répondit que ni lui ni ses évêques ne pourroient s'y trouver, parce qu'il étoit obligé de marcher avec tous les prélats de son royaume contre des vassaux rebelles. Cette opposition au concile venoit moins du roi, que des prélats simoniaques et des seigneurs engagés en des mariages incestueux ou en d'autres désordres également soumis à l'animadversion de l'Eglise. Le pape jugea le remède d'autant plus nécessaire qu'on le craignoit davantage. Il partit dans l'espérance de se voir au moins secondé par un bon

non
à la
tous
à Re
Il
néra
prod
gens
cepte
et de
en fai
clama
l'insta
plus y
appari
qu'aug
de rep
nulle
Le jou
abbés,
Pour
les arch
doient à
es sièg
pape en
. face t
fait silen
proposa
de la si
sur les é
tasie des
introduit
des dern
aux évêq
peine d'a
si quelqu

nombre de prélats, revit en passant sa chère église de Toul, à laquelle on l'avoit enlevé malgré lui, et dont il conserva toujours le titre avec le souverain pontificat, et se rendit à Reims le jour de la saint Michel, comme il l'avoit annoncé.

Il ne s'étoit pas trompé, en comptant sur l'amour et la vénération des Français pour le chef de l'Eglise. Une multitude prodigieuse de fidèles, accourus même des états voisins, des gens de toute langue, de tout sexe, de toute condition, sans excepter les moines et les solitaires, vinrent à la suite des prêtres et de plusieurs évêques, au-devant du vicaire de Jésus-Christ, en faisant monter jusqu'aux cieux leurs cantiques et leurs acclamations. Il alla descendre à l'église de Saint-Remi, qui fut à l'instant remplie d'une telle multitude, que le pape ne pouvant plus y rentrer, fut obligé de se faire dire la messe dans son appartement. La veille de la cérémonie, la foule ne faisant qu'augmenter sans qu'on pût faire sortir personne, il menaça de repartir pour Rome et de laisser la dédicace. Aussitôt etsans nulle contrainte, tout ce peuple se retira respectueusement. Le jour du concile, il se trouva vingt évêques, cinquante abbés, et beaucoup d'autres ecclésiastiques de distinction.

Pour éviter toute dispute quant à la préséance, surtout entre les archevêques de Reims et de Trèves, qui tous deux prétendoient à la primatie des Gaules, on rangea au milieu du chœur les sièges en cercle, ceux des abbés derrière les évêques, et le pape entre l'archevêque de Reims et l'archevêque de Trèves, sa face tournée vers le tombeau de saint Remi. Quand on eut fait silence et quelques prières, Pierre, diacre de l'église romaine, proposa les articles sur lesquels on avoit à délibérer, savoir, de la simonie, des usurpations et des exactions des laïques sur les églises, des mariages incestueux et adultérins, de l'apostasie des moines et des clercs, et de quelques excès d'impudicité, introduits apparemment dans les Gaules avec les observances des derniers manichéens. Le pape adressant ensuite la parole aux évêques, leur enjoignit, par l'autorité apostolique et sous peine d'anathème, de confesser publiquement et sous serment, si quelqu'un d'eux n'avoit pas reçu ou donné les ordres sacrés

¹ Hist Dedic. in sæc. IV Bened. p. 715.

par simonie. Tous se purgèrent aussitôt par serment, à l'exception de cinq, dont ceux de Langres et de Nantes seulement, dans un examen plus approfondi, se trouvèrent véritablement coupables : ils furent déposés. Il se trouva un nombre proportionné de coupables parmi les abbés et une égale sincérité dans tous les états. Ce qui arriva à l'archevêque de Besançon, inspira sans doute à tous les autres une crainte si remarquable de la dissimulation et de la mauvaise foi ¹.

Outre la simonie, l'évêque de Langres étoit accusé de violences tyranniques contre son clergé, d'homicides, d'adultères et d'infamies exécrables. Il engagea néanmoins l'archevêque de Besançon à prendre sa défense. Mais celui-ci, comme il ouvroit la bouche, perdit tout à coup la parole, et fut le premier à donner pour un miracle ce qui lui arrivoit. On se souvint que saint Remi, qu'on envisageoit comme présent dans ses reliques, avoit opéré autrefois un prodige semblable en rendant muet dans un concile un évêque arien. Le pape s'écria, en versant des larmes : Oui, oui, saint Remi vit encore ; et se levant avec tous les Pères, ils allèrent se prosterner devant le tombeau du saint, et chantèrent une antienne à sa louange. Cet événement inspira autant de docilité que de terreur. Ceux qui s'étoient retirés furtivement du concile, ou qui, sans excuse légitime, avoient manqué de s'y rendre, ceux mêmes qui ayant été excommuniés ou cités au concile de Rome pour l'année suivante, avoient prétexté la nécessité de marcher contre les rebelles ; tous, sans réclamer sur le défaut de formes, sur la célérité des procédures, sur l'insuffisance d'un concile de trois jours pour l'examen et l'expédition d'une infinité d'affaires, tous vinrent en foule à résipiscence, et se soumirent presque sans exception à la sentence portée contre eux. Les peuples mêmes signalèrent leur zèle à la faire exécuter, contre le petit nombre qui demeurait réfractaire, ou suspect seulement d'indocilité ; et les habitants de Sens ayant appris que Gelduin, leur archevêque, avoit été excommunié nommément, pour n'avoir point assisté au concile, et vraisemblablement pour avoir intrigué contre sa célébration,

¹ Tom. IX, Conc. p. 1036.

le c
Pen
sion
don
Il aj
malh
de cr
cile y
que d
pastro
touch
dema
dont d
insçu
mais e
tances
son frè
fusé de
tant de
lui en fi
de Lan
celui de
donné s
évêque
donné d
aveu, le
bâton pa
de la pré
Il y e
ment po
laume, c
Flandres
qui ne so
tion nese
chose de
circonstan
première
l'Église u

le chassèrent de son siège, et se choisirent un autre pasteur. Pendant qu'on interrogeoit les évêques, dans la troisième session, celui de Nevers déclara que ses parents, à son insçu, avoient donné de grandes sommes d'argent pour lui obtenir l'épiscopat. Il ajouta que, même depuis qu'il étoit évêque, il avoit eu le malheur de commettre bien des fautes qui lui donnoient lieu de craindre la justice de Dieu; qu'enfin, si le pape et le concile y consentoient, il préféreroit donner sa démission, plutôt que de perdre son âme; et à l'instant même il déposa son bâton pastoral aux pieds du pape. Le souverain pontife, qui étoit touché de l'humilité et des sentiments de cet évêque, lui demanda seulement d'assurer par serment que l'argent, dont on avoit acheté pour lui l'épiscopat, avoit été donné à son insçu: ce prélat l'ayant assuré, le pape lui rendit son siège, mais en lui donnant un autre bâton pastoral. L'évêque de Coutances étoit plus coupable: il savoit, avant son ordination, que son frère avoit acheté pour lui l'épiscopat; il avoit d'abord refusé de se faire ordonner, mais ensuite ce frère lui avoit fait tant de violence, qu'il s'étoit trouvé ordonné malgré lui. On lui en fit faire serment, et on le déclara purgé de simonie. Celui de Langres, se sentant trop coupable, avoit pris la fuite. Mais celui de Nantes crut pouvoir se justifier: il dit qu'on lui avoit donné son évêché du vivant de son père, qui étoit lui-même évêque de cette ville; qu'après la mort de son père, il avoit donné de l'argent pour être maintenu dans son siège. Sur cet aveu, le concile prononça contre lui: on lui ôta l'anneau et le bâton pastoral; mais, par indulgence, on lui laissa les fonctions de la prêtrise.

Il y eut aussi quelques seigneurs excommuniés nommément pour des mariages illégitimes, et l'on défendit à Guillaume, duc de Normandie, d'épouser la fille du comte de Flandres, à cause de la parenté. On fit ensuite douze canons qui ne sont qu'un renouvellement des anciens, et dont la répétition ne seroit qu'ennuyeuse. On trouve dans ce concile quelque chose de plus remarquable, et qui paroît fort singulier, vu la circonstance des lieux, assurément très-catholiques. Dès la première session, on déclara que le pape seul étoit primat de l'Église universelle; mais il faut se rappeler qu'on touchoit au

terme de la schismatique indépendance, où les patriarches de Constantinople aspiraient depuis si long-temps, en s'arrogeant le titre superbe d'œcuméniques. On avoit même quelque sujet de craindre, qu'avec ces dénominations ambitieuses, des idées et des prétentions semblables ne prissent insensiblement parmi les Occidentaux : et déjà l'archevêque de Compostelle en Espagne avoit pris la qualité d'apostolique, alors annexée au successeur de Pierre. Pour réprimer cette témérité, on voulut faire sentir que ces sortes d'entreprises étoient autant d'usurpations faites sur les droits du vicair de Jésus-Christ. C'est pourquoi, dans la troisième session, on excommunia l'archevêque espagnol qui donnoit un exemple si dangereux à l'Occident. On observe encore dans ce concile de Reims, qu'à l'ouverture de la troisième session, on chanta le *Veni Creator* : c'est le premier monument qui nous reste de l'antiquité de cette hymne, dont on ignore l'auteur.

Les affaires de la religion ne furent pas plus tôt réglées en France, que le pape repassa en Allemagne, et célébra au mois de novembre le concile de Mayence qu'il avoit indiqué. Il s'y trouva environ quarante évêques, y compris cinq métropolitains, dont saint Bardon, archevêque du lieu, étoit un des plus illustres. L'empereur Henri se trouvoit aussi présent avec les seigneurs de Germanie. On s'appliqua, comme en France, à remédier aux désordres qui régnoient dans le pays, spécialement à la simonie et aux mariages des prêtres. Sibicon, évêque de Spire, y fut accusé d'incontinence à juste raison. Il eut néanmoins la témérité sacrilège de vouloir se purger par l'épreuve du corps et du sang de Jésus-Christ ; mais il eut aussitôt une attaque de paralysie, dont sa bouche demeura contournée le reste de ses jours*. C'est dans ce concile que le pape créa les archevêques de Cologne, archichanceliers de l'église romaine et cardinaux-prêtres de l'église de saint Jean devant la porte Latine. Mais ces deux dignités sont tombées en désuétude, et il n'en reste aux archevêques de Cologne que le droit de se vêtir de rouge comme les cardinaux.

Saint Bardon mourut environ un an et demi après, le 10 de

* Tom. IX, Col. c. p. 1046.

juin 1051. Il avoit été moine de l'abbaye de Fulde, où il ne pensoit qu'à vivre dans la simplicité, quoiqu'il fût parent de l'impératrice. Un jour même que ses confrères le railloient sur ce qu'il lisoit le pastoral de saint Grégoire, il leur répondit en plaisantant comme eux : « Peut-être viendra-t-il un roi qui, ne sachant plus qui faire évêque, jettera les yeux sur moi. » Ayant fait cependant d'excellentes études sous l'abbé Archambaud, depuis archevêque de Mayence, et montrant autant de prudence que de doctrine, l'abbé Richard lui donna la conduite d'un nouveau monastère établi près de l'ancien. L'empereur Conrad, qui aimoit les religieux de Fulde, étant venu voir ce nouvel établissement, fut ravi de l'ordre qu'y maintenoit Bardon, prit de l'affection pour ce pieux parent de son épouse, lui donna l'abbaye de Verthine près de Cologne, puis celle d'Herfeld après de Fulde; enfin, après la mort d'Aribon, archevêque de Mayence, il le fit élever sur ce siège à l'âge d'environ cinquante ans. Mais peu après, il appréhenda que ce bon moine ne fût qu'un médiocre évêque.

Bardon se trouvant avec lui à Goslar aux fêtes de Noël, officia le premier jour, suivant la prérogative de sa place. L'usage étoit que le célébrant prêchât après l'évangile : le nouvel archevêque remplit la tâche, et ne fit nullement admirer son éloquence. Plusieurs critiques s'en expliquèrent avec beaucoup de liberté; ils eurent des échos sans nombre : on blâma hautement ceux qui avoient élevé un simple moine à une dignité si éminente. Le lendemain, jour de saint Etienne, Thierry, évêque de Metz, chanta la messe et fit un sermon éloquent. Voilà, dit-on, ce qui s'appelle prêcher; c'est là un évêque. Le jour de saint Jean, on demanda à Bardon qui officieroit : il dit que ce seroit lui. Ses amis alarmés cherchèrent à l'en détourner, sous différents prétextes. Il n'écoute rien, il monte en chaire, il excite l'admiration de tout le monde, et fait fondre en larmes tout son auditoire. Quand il vint, selon la coutume, se mettre à table avec l'empereur : C'est aujourd'hui Noël pour moi, lui dit Conrad, la jalousie et la malignité sont confondues; et il ne savoit comment lui exprimer son contentement.

† Sec. vi Bened 2, p. 6.

Mais l'archevêque ne parut pas plus touché des louanges de ce jour, que du mépris des jours précédents, il quitta la cour le plus tôt qu'il lui fut possible, et alla se confiner dans son diocèse, qu'il gouverna vingt ans d'une manière à mériter place entre les saints que l'Eglise honore publiquement.

Il eut pour successeur, Liupold, prévôt de l'église de Bamberg, qui n'est mémorable que par un de ces traits de hauteur, appelé par d'autres fermeté, et que certains esprits ne manquent pas de recueillir avidement pour s'en faire une règle, plutôt que de s'attacher à la suite et à l'ensemble des faits. Comme il célébroit devant Léon IX, dans un autre voyage que ce pape fit en Allemagne, un diacre du pays, suivant l'usage de son église, chanta une leçon après la première oraison de la messe. La coutume étoit différente à Rome, et quelques Romains de la suite du pape lui persuadèrent de faire défense au diacre de continuer son épître. Le diacre, jeune homme vif et peu timide, ne laissant pas de poursuivre d'une voix toujours aussi haute, quoique le pape lui eût défendu une seconde fois; alors le saint pontife, ému de l'arrogance de ce jeune clerc, le fit appeler après sa leçon, et le dégrada sur-le-champ. L'archevêque continua paisiblement jusqu'au moment du sacrifice; mais alors il s'assit dans son siège, et protesta que ni lui ni un autre n'achèveroit la messe si on ne lui rendoit son diacre. Léon IX, à qui l'on a reproché un zèle quelquefois trop vif, montra dans cette occasion qu'il en savoit tempérer l'ardeur au besoin, et même rejeter les conseils qui l'animoient. Il renvoya aussitôt le diacre revêtu de ses ornements, et censé par-là réhabilité; après quoi Liupold acheva l'office. On doit considérer ici, dit l'auteur original¹, et la fermeté du métropolitain à soutenir sa dignité devant le pape, et la sage humilité qui fit sentir au pape la nécessité de céder au métropolitain dans sa province: réflexion d'une justesse parfaite² sur l'affaire présente,

¹ Chro. Sax. an. 1052. Abb. Usperg.

² Au lieu de sa propre réflexion, notre auteur auroit mieux fait d'avertir, avec les PP. Labbe et Cossart, que l'abbé d'Asperg, écrivant sous la main de l'empereur Frédéric II dans le temps de ses démêlés avec Grégoire IX, *a mal jugé de cette affaire, par suite de la haine qu'il avoit conçue contre les pontifes romains.* Cet abbé schismatique s'est tellement attaché à flatter le pouvoir civil et à déprimer l'autorité des papes, que Melancthon a été son premier éditeur à Bâle en 1540. (V. Feller, art.

c'e
dé
pr
Lé
tou
bie
Hu
nou
ting
imp
Gar
véqu
Pe
glise
trou
nom
ment
conci
firmé
qu'on
justic
de ta
beau
qu'on
munie
remor
ses pé
décou
lui épa
ments
forfait

Conrad d
se soumet
servir au
que Liup
contribu
la condit
1111

c'est-à-dire, par rapport aux usages anciens d'une église considérable, quand il n'y a point d'abus, et qu'on n'a pas même procédé à y en découvrir

Après avoir remédié aux désordres de l'Allemagne, le pape Léon repartit pour l'Italie, continuant à remettre la règle sur toute sa route, et procurant de tout son pouvoir le plus grand bien de la religion. En passant par la Lorraine, il prit avec lui Humbert, abbé de Moyen-Moutier, qu'il fit évêque et cardinal; nous le verrons bientôt figurer comme un prélat des plus distingués de son siècle, tant par ses lumières que par les services importants qu'il rendit à l'Église. A Siponte, au pied du mont Gargan, Léon tint encore un concile, où il déposa deux archevêques simoniaques (1050).

Peu après les solennités de Pâques, il tint enfin, dans l'église de Latran, le concile romain qu'il avoit indiqué¹. Il s'y trouva cinquante-cinq évêques ou archevêques, dont un grand nombre du royaume de France, comme intéressés principalement aux affaires qui s'y devoient traiter en conséquence du concile de Reims. La déposition de Gelduin de Sens fut confirmée; mais le sage pontife crut devoir réhabiliter le successeur qu'on lui avoit donné d'une manière irrégulière, quoiqu'avec justice pour le fond des choses. Hugues de Langres, accusé de tant de crimes, avoit toujours conservé la foi, et même beaucoup de zèle contre les hérétiques. C'est le premier auteur qu'on sache avoir écrit contre Bérenger. L'horreur de l'excommunication et l'état déplorable de sa conscience excitèrent ses remords. Il alla nu-pieds à Rome, ne se confessa pas seulement ses péchés au pape, mais se présenta au concile, les épaules découvertes et des verges à la main, en suppliant les pères de lui épargner, au moyen d'une salutaire correction, les châtimens éternels qu'il reconnoissoit avoir mérités par ses énormes forfaits. Les évêques étoient attendris jusqu'aux larmes; le pape

Conrad de Lichtnau). — Outre qu'il n'y a pas *nécessité* pour le chef de l'Église de se soumettre aux usages d'une église particulière où il se trouve, on devoit faire observer aussi que, dans cette occasion, le pape montra plus de prudence et de vertu que Liupold; qu'il ne voulut pas, en maintenant la censure qu'il avoit prononcée, contribuer au scandale donné par le diacre et à celui qui pouvoit résulter encore de la conduite de l'évêque.

¹ Herm. Conc. an. 1050.

inclinait à une pleine indulgence ; il désiroit , en faisant une exception aux règles communes , de le rétablir dans l'épiscopat. Mais Hugues ne voulut plus s'occuper qu'à pleurer ses égarements , se retira à Saint-Vannes de Verdun , dont Velleran son frère étoit abbé , y prit l'habit monastique , et mourut quelque temps après , dans les plus vifs sentiments de pénitence. On avoit encorc cité au concile de Rome l'évêque de Dol en Bretagne et ses prétendus suffragants , afin de répondre sur le refus qu'ils faisoient de se soumettre à l'archevêque de Tours. Ils ne comparurent point , furent excommuniés comme contumaces , et présumés coupables de la simonie dont on les accusoit encore. Le pape Léon canonisa aussi dans le concile de Latran , saint Gérard , un de ses prédécesseurs sur le siège de Toul (1050)¹.

Mais l'affaire la plus importante qu'on y traita , fut l'examen des erreurs de Bérenger qu'on y avoit dénoncé. Ce faux docteur , le premier hérésiarque proprement dit qu'aient enfanté les Gaules , étoit né au pays de Tours , avec toutes les qualités convenables aux novateurs , mais surtout avec un penchant extrême pour les idées neuves et les aventures hasardeuses , avec la passion de se distinguer et le talent de se faire valoir , avec une trempe d'esprit également opiniâtre et souple , incapable de changer et toujours prêt à se rétracter. Il enseigna dans sa patrie , conserva l'école de Tours en devenant archidiacre d'Angers , et s'acquît la réputation de l'un des plus habiles maîtres qu'il y eût dans les Gaules.

Cependant un jeune italien nommé Lanfranc , qui venoit d'achever ses études à Pavie avec une distinction rare , vint chercher en France la gloire qu'il aimoit alors passionnément. Il eut avec Bérenger une dispute publique , où le professeur tant vanté ne fut rien moins qu'applaudi. Quoiqu'on n'eût agité que des questions assez indifférentes , plusieurs disciples de Bérenger perdirent la haute idée qu'ils avoient de son savoir et l'abandonnèrent. Lanfranc allant quelque temps après à la capitale de Normandie , fut attaqué par des voleurs qui le dépouillèrent dans une forêt , et le lièrent à un arbre. Le péril

¹ Mabill. præf. sæc. v, part. 2. Vit. S. Léon. IX, ap. Boll. t. x, p. 645.

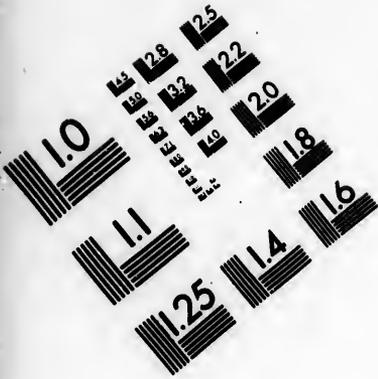
et l'infortune lui inspirèrent de la piété. Il voulut chanter les louanges de Dieu, et n'en sachant rien par cœur, il rongit de l'honneur qu'il s'étoit acquis dans les sciences profanes, tandis qu'il étoit si ignorant dans celles du salut; « Hélas! j'ai employé tant d'années à étudier les sciences, à m'y rendre habile; et je n'ai pas encore appris à prier! Seigneur, s'écria-t-il, délivrez-moi du danger où je suis, et avec votre grâce j'apprendrai à vous servir. » Après cette prière, il entendit passer des voyageurs qu'il appela à son secours. Dès qu'ils furent détachés, il les pria de lui dire quel étoit le plus près du monastère du pays. « Nous n'en connoissons point de plus saint, ni de plus saint, lui dirent-ils, que celui qu'un bon homme bâtit ici près; » et ils lui en montrèrent le chemin.

C'étoit celui du Bec, ainsi nommé en langue celtique, du ruisseau au bord duquel on le construisoit dans un état bien différent de ce qu'on le vit dans la suite. Herluin en étoit l'abbé, le fondateur, l'architecte et le maçon, avec quelques pauvres compagnons qu'il avoit rassemblés. Il avoit néanmoins pour aïeux Ansgor, de la race des premiers princes normands venus de Danemarck, et Héloïse, parente des comtes de Flandre. Il étoit personnellement chéri et très-estimé, pour des preuves de bravoure, par Gislebert, comte de Brionne et petit-fils du duc Richard I. Mais il avoit quitté tous ces avantages, pour se dévouer aux plus vils travaux, et à une austérité de vie qui ne lui laissoit pour nourriture que du pain de seigle avec quelques herbages cuits au sel et à l'eau. Sa mère renonça de même aux biens du siècle, et se retira auprès de lui, pour laver les habits des moines, et leur rendre tous les autres services de ce genre.

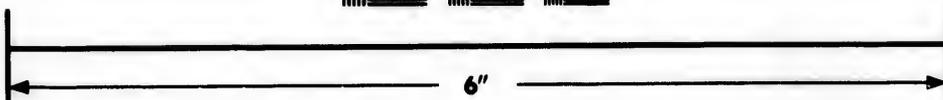
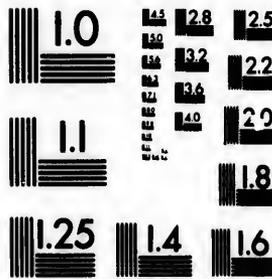
Quand Lanfranc arriva au Bec, il trouva ce saint homme occupé à construire lui-même un four, Il ne put voir cette sainte simplicité sans être attendri, se prosterna devant lui, et lui baisa les pieds avec un grand respect. Herluin, de son côté, admira l'humilité d'un si savant homme, et crut avoir trouvé le sujet qu'il demandoit depuis quelque temps au Seigneur pour

¹Vit. sec. v, Bened. part. 1, p. 635. Boll. t. xvii, p. 838. — ²Sæc. vi, Bened. part. 2, p. 343.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4303

1.5 1.8 2.0 2.2 2.5
2.8 3.2 3.6 4.0 4.5

10
11
12

instruire ses disciples; car il s'en reconnoissoit incapable. En effet, à peine savoit-il lire, n'ayant avant sa retraite aucun usage des lettres, selon les mœurs de la noblesse du temps. Lanfranc passa néanmoins trois ans dans une entière solitude, afin de s'instruire des devoirs de la vie monastique, et particulièrement des divins offices, suivant la promesse qu'il en avoit faite à Dieu.

Il ouvrit ensuite une école, et enseigna aussitôt avec tant de succès, que non-seulement les enfants et les clercs, mais les maîtres les plus renommés y accouroient de toutes les Gaules. Alors Bérenger, plus abandonné que jamais de ses disciples, chercha dans la carrière théologique, tout à fait inconnue pour lui, une amorce nouvelle pour la curiosité, ou du moins un frein contre la désertion. Il interpréta d'une manière contraire à toute l'antiquité, les endroits de l'Écriture qui établissent la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie, s'éleva contre Pascase-Ratbert, renommé entre les docteurs qui l'avoient unanimement soutenue dans le neuvième siècle comme dans tous les autres, et releva beaucoup Jean Scot, qui paroisoit l'avoir combattue dans le même temps, mais avec peu d'éclat, et moins encore de succès. Lanfranc, scandalisé de la célébrité dangereuse que le novateur de Tours donnoit à Jean Scot, s'efforça dans son école de réfuter ce pernicieux écrivain, et de venger la doctrine catholique de Pascase. Sur quoi Bérenger lui écrivit en ces termes : « J'ai appris, mon frère, par Enguerrand de Chartres, que vous censuriez et donniez pour hérétiques les sentiments de Jean Scot sur le sacrement de l'autel, en tout ce qui ne s'accorde pas avec votre favori Pascase. S'il en est ainsi, vous n'avez pas bien usé de votre esprit qui n'est point à mépriser, mais qui n'est pas encore assez versé dans la science des Écritures. En tenant pour hérétique ce docteur, dont j'approuve les sentiments, vous devez traiter de même Ambroise, Jérôme et Augustin, pour ne point parler des autres. »

Ce fut sur cette lettre déférée au concile de Rome, que l'on jugea des sentiments hérétiques de Bérenger. Il y fut condamné et privé de la communion. Mais parce qu'il étoit absent, on le cita au concile convoqué à Verceil pour le premier sep-

tembre de la même année, afin d'être ouï dans ses défenses.

Cependant il profita de l'absence de Lanfranc qui fut appelé au concile de Rome, et tenta de répandre ses erreurs jus- qu'en Normandie. Il alla au monastère de Préaux, fondé nou- vellement dans le diocèse de Lisieux, et qui respiroit toute la ferveur d'une première institution. Robert, dernier duc de Normandie, l'avoit honoré de ses bienfaits; et pour transmettre ses sentiments de bienveillance à Guillaume son fils et son hé- ritier, l'avoit choisi pour témoin des dispositions de sa libéra- lité, ainsi que plusieurs jeunes seigneurs, à qui l'on donna un soufflet, afin qu'ils en conservassent le souvenir; usage dès- lors ancien, et qui présente la raison de ce qui se pratique en donnant la confirmation aux enfants. Ansfroï, abbé de Préaux, n'eut pas plutôt entendu Bérenger, qu'il eut horreur d'une doctrine si éloignée de la foi commune¹. C'est pourquoi le novateur passa promptement auprès du duc Guillaume, dont il crut surprendre plus facilement la jeunesse; mais ce prince montrant déjà la supériorité et la justesse d'esprit qu'il signala par la suite, ne crut pas s'en devoir rapporter à son jugement sur des matières de religion. Il retint Bérenger auprès de lui, et rassembla les plus habiles gens de ses états, dans la petite ville de Brionne, près de l'abbaye du Bec. Bérenger y parut avec un de ses disciples, sur l'éloquence duquel il comptoit beau- coup; mais ils furent si fortement réfutés, qu'on le réduisit lui-même à un silence honteux, puis à la confession forcée de la foi catholique (1050). Car à peine fut-il sorti de cette con- férence, qu'il écrivit à ses aveugles sectateurs une lettre rem- plie de ses blasphèmes accoutumés. Il eut même l'audace d'y traiter d'hérétique l'église romaine et le saint pape Léon, pour se venger, tant des Normands unis de sentiment avec le saint Siège, que de l'excommunication lancée contre lui au concile de Rome. Il ne jugea pas néanmoins à propos d'en- trer dans le détail de ce qui s'étoit passé à Brionne, à quoi, disoit-il, il différoit de répondre, jusqu'à ce qu'il eût con- fondu le pape et les Romains, dans le concile qui s'alloit tenir à Verceil.

¹ Durand. Troarn. part. 9, p. 106.

Il n'eut garde cependant de se rendre à cette auguste assemblée, nommée en plusieurs endroits concile plénier, où l'on vit en effet des évêques de toutes les parties du monde¹. Mais pour garder encore quelques mesures ou plutôt pour mieux faire illusion à ses partisans, il y envoya deux ecclésiastiques qui pussent dans la suite en dénigrer les procédés, et en rendre la légitimité suspecte. Lanfranc, que le pape avoit retenu depuis le concile de Rome, comme un homme des plus au fait du système de l'hérésiarque, ne manqua pas non plus de se trouver à Verceil. On y lut publiquement le livre de Jean Scot, qui fut proscrit unanimement. On exposa ensuite les sentiments de Bérenger, qui depuis le dernier concile avoit fourni contre lui mille preuves nouvelles, et sa condamnation fut confirmée, malgré tous les artifices de ses émissaires. A peine eurent-ils ouvert la bouche pour sa défense, que les évêques ne formèrent tous ensemble qu'un même cri d'horreur. En ce même concile, le pape suspendit de ses fonctions Hunfroi de Ravenne, pour quelque manquement envers l'église de Rome. Depuis que cette ville avoit été le siège principal de l'autorité des Grecs en Italie, ses archevêques conservoient une hauteur et des prétentions exorbitantes, et qui tournoient surtout au préjudice des patriarches de Grado. En punissant Hunfroi, Léon IX accorda le pallium à Dominique de Grado, avec le droit de faire passer la croix devant lui. Mais cet ancien différend ne se vit point encore : ce ne fut que trois ans après, que le même pape, dans son concile, statua efficacement que le patriarche de Grado, autrement la nouvelle Aquilée, seroit métropolitain des deux provinces d'Istrie et de Vénétie, suivant les privilèges des souverains pontifes.

Sans attendre l'issue du concile qui se tenoit en Italie, Bérenger alloit toujours en avant dans les Gaules. L'humiliation qu'il avoit essuyée dans la conférence de Brionne, lui tenoit surtout à cœur. Pour couvrir la honte de sa défaite, et raffermir ses partisans déconcertés, il publia une lettre adressée à un savant religieux du Bec, nommé Ascelin, qui avoit été un de ses plus terribles antagonistes dans la dispute. Il nie dans

¹ Herm. Chron. ad an. 1058.

cette pièce¹, qu'on l'ait réduit à confesser que Jean Scot avoit erré en matière de foi; et avec sa duplicité et ses subterfuges ordinaires, il explique l'aveu qu'on avoit tiré de lui à ce sujet. Il ajoute, qu'on ne sauroit traiter cet auteur d'hérétique, sans témérité, sans injustice, sans impiété; qu'en imaginant au contraire avec le seul Pascase, qu'il ne reste rien de la substance du pain et du vin dans le sacrement du corps du Seigneur, on donnoit dans un sentiment non moins contraire au sens commun qu'à la doctrine de l'Évangile et de l'apôtre saint Paul. Dans la réfutation qu'Ascelin ne manqua point de publier, il fit d'abord sentir la nouvelle imposture de Bérenger; et pour le confondre par quelques points de précision, prit à témoin tous ceux qui avoient assisté à la conférence, qu'il étoit convenu de l'hérécité de cette proposition particulière de Jean Scot : cela se fait en apparence, et non pas en réalité, *specie ista geruntur, non veritate*. Il montre ensuite, que le sentiment attribué au seul Pascase, est celui de l'Église universelle; qu'il est parfaitement conforme à la doctrine des évangélistes, et à celle du docteur des nations; enfin, qu'il ne contient rien de contraire à la nature, dont les lois essentielles ne sont autre chose que la volonté toute-puissante du Créateur.

Dans les mêmes conjonctures, Adelman, écolâtre de l'église de Liège et depuis évêque de Bresse, écrivit à Bérenger une lettre conçue en ces termes² : « Mon frère, mon très-cher frère, car je puis bien vous donner ce nom tendre en mémoire de la douce société où nous avons vécu à Chartres, vous plus jeune et moi un peu plus âgé, dans la sainte école du Socrate chrétien, notre vénérable Fulbert; souvenez-vous, mon frère, des entretiens que ce père, à jamais mémorable, avoit le soir avec nous, dans un petit jardin près de la chapelle. Là, nous parlant avec tant de tendresse que souvent les larmes lui coupoient la parole, il ne cessoit, vous le savez, de nous répéter : Mes chers enfants, suivez toujours les chemins battus, et marchez soigneusement sur les traces des pères, sans jamais vous en écarter ni à droite ni à gauche. Dieu vous préserve donc, mon très-cher frère, de donner dans les sentiers détournés ! Empressez-vous au

¹ Apud Lanfr. tom. ix, p. 24. — ² Analect. p. 397.

contraire à démentir les bruits qui se répandent contre vous jusqu'en Germanie, et qui aggravent de jour en jour ma douleur dans cette terre étrangère. On ne cesse de me redire que vous vous êtes séparé de l'unité de l'Eglise, en enseignant que l'hostie sans tache qu'on immole tous les jours et en tous lieux sur nos autels, n'est pas le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ, mais une simple figure et une ressemblance. Je vous conjure donc, par les miséricordes éternelles et par la mémoire immortelle de notre incomparable maître, de ne pas troubler la paix de l'Eglise catholique, pour laquelle tant de milliers de martyrs et de saints docteurs ont combattu et prodigué leurs sueurs et leur sang. Ils ont si bien pris sa défense, que tous les hérétiques passés et à venir sont également confondus. »

Cette exhortation touchante, jointe aux moyens solides sur lesquels Adelman établissoit dans la même lettre la croyance commune de l'eucharistie, étoit sans doute de nature à faire une forte impression ; mais les chefs de parti n'ont communément d'entrailles que pour leur système et leur gloire prétendue. Bérenger ne cessa point de travailler par ses discours, ses écrits et ses émissaires, à grossir sa secte. Il s'appliqua surtout à se faire des protecteurs et des partisans dans l'épiscopat, et séduisit en effet Brunon d'Angers et Frolland de Senlis. Alors tous les autres évêques du royaume conçurent de vives alarmes sur les périls que couroit la religion. Ils les communiquèrent au roi, qui convoqua un concile à Paris pour la mi-octobre de cette année 1050, et fit enjoindre à Bérenger de s'y rendre.

Au terme indiqué, un grand nombre de prélats, de savants ecclésiastiques et de pieux seigneurs, à la suite du roi Henri, arrivèrent au concile : mais l'hérésiarque n'eut garde d'y comparoître¹. Il demeura caché à Angers, auprès de l'évêque son fauteur. On ne laissa point de procéder contre lui. On lut ses écrits avec attention, et l'on écouta d'abord avec un grand silence : mais leur doctrine impie excita bientôt les murmures et les clameurs de l'indignation. L'auteur fut sur-le-champ et unanimement condamné, aussi-bien que le livre de Jean Scot.

¹ Durand. Troarn.

Le roi et les seigneurs se montrant beaucoup plus animés que le clergé, contre les ennemis du mystère adorable qui fait l'objet le plus sacré du culte public, il fut statué que si ces sectaires ne venoient point à résipiscence, l'armée françoise, ayant à sa tête les clerts en habits sacerdotaux, marcheroit contre ces impies, et en feroit justice. A cette nouvelle, les novateurs furent consternés, et les moins opiniâtres abjurèrent d'abord la nouvelle hérésie. Mais bientôt les chefs de la secte, par leurs artifices et leurs protections, trouvèrent moyen de conjurer cet orage. L'évêque de Senlis surtout mania si bien l'esprit du roi, lui fit tant d'éloges des vertus et de la piété de Bérenger, que le prince, comme tous les grands, si souvent dupes en ce genre, ne put se persuader qu'un ecclésiastique si pieux fût un hérétique. On fit même craindre au roi de devenir l'instrument de l'envie à qui le mérite faisoit ombrage. En un mot, le roi Henri, sans changer de sentiments, changea de procédés, ou du moins se laissa beaucoup adoucir à cet égard. C'est ainsi que le manège et l'hypocrisie rendent souvent inutile le zèle des meilleurs princes : l'erreur qu'ils pouvoient sans peine étouffer à sa naissance, jette ensuite des racines, qu'il devient presque impossible d'extirper.

Le désir de remédier entièrement aux maux de l'église de France, y appela le pape Léon, peu après le concile de Verceil. Mais les novateurs dissimulèrent pendant ce nouveau séjour qu'il fit dans le royaume : nous ne voyons pas qu'il ait eu aucun sujet de se plaindre de la négligence à les y réprimer. Il eut au contraire à s'occuper d'un objet bien mieux assorti à ses pieuses inclinations. Ce fut dans ce voyage qu'il établit saint Robert abbé de la Chaise-Dieu, cet asile sacré des plus pures vertus, et si justement nommé maison de Dieu, *Casa Dei*. Le saint fondateur étoit fils du comte Géraud, issu de la famille de saint Géraud d'Aurillac¹. Il passa sa jeunesse dans une innocence admirable, avança toujours avec les années de vertu en vertu, et prit enfin, quoique prêtre et chanoine de Saint-Julien de Brioude, la résolution de se consacrer à Dieu dans la solitude. Il s'associa Etienne et Dalmace, deux hommes de qualité qu'il avoit gagnés à Dieu. Tous trois se retirèrent auprès d'une petite

¹ Sæc. vi Bened. part. 2, p. 188.

église à demi ruinée, qui appartenoit à deux frères chanoines du Puy, et qu'ils en obtinrent sans peine, avec le désert d'alentour. L'un de ses frères, nommé Arbert, vint même dans la suite se joindre à eux. Ils eurent beaucoup à souffrir, non-seulement de la stérilité du lieu, mais de la grossièreté et de la dureté des gens du pays, qui leur faisoient tous les jours des insultes. Enfin, par leur travail et leur patience, ils triomphèrent de tous les obstacles. Il se présenta un si grand nombre de personnes qui vouloient vivre sous la conduite de Robert, qu'il prit le dessein d'établir un monastère en règle; ce qu'il exécuta, avec l'approbation de l'évêque de Clermont, et du consentement tant du roi Henri que du pape Léon, qui en donnèrent l'un et l'autre leurs lettres datées de cette année 1052. Le saint abbé, sans autre fonds que celui de la Providence, répara jusqu'à cinquante églises qui tomboient en ruines; il vit jusqu'à trois cents moines dans son monastère, qui devint dans la suite le chef d'une congrégation nombreuse sous la règle de saint Benoît. Il gouverna quinze ans sa communauté, et fit tant de miracles après sa mort (1067), que ses religieux, bien éloignés d'en publier de faux à son honneur, le prièrent de ne plus troubler leur solitude et leur recueillement, par des merveilles qui attiroient à leur désert un concours perpétuel de toutes sortes de personnes.

Le saint pape Léon IX reçut aussi beaucoup de consolation des fruits de salut que produisoit alors dans l'église de France la sainte institution des chanoines réguliers, qui commençoit à se répandre dans ce royaume. On y avoit vu depuis longtemps les clercs de plusieurs églises vivre en communauté, sous une règle et des supérieurs; mais ce genre de vie leur laissant la propriété de leurs biens et le pouvoir d'en faire l'usage qu'ils jugeoient à propos, ne les constituoit pas religieux. Quoique saint Augustin eût certainement établi en Afrique de ces chanoines qui ne possédoient rien en propre, il est au moins fort douteux qu'il y en ait eu dans les Gaules, avant l'établissement de la congrégation de saint Rufe d'Avignon, que quatre pieux ecclésiastiques, nommés Arnaud, Odilon, Ponce et Durant, instituèrent l'an 1039. La même année, Sasuvalon en établit une communauté à l'autre extrémité de la France, dans le lieu

nommé Falempin, avec l'approbation et par les libéralités de Hugues, évêque de Noyon et de Tournai. Depuis ce temps-là, il s'est formé un grand nombre de ces établissements mieux réglés et plus exemplaires que les moines, dont la plupart ne vouloient pas embrasser la réforme.

Après avoir affermi les Français dans tous leurs pieux desseins, le pape passa de nouveau en Allemagne, où il se rencontra avec saint Hugues de Cluny, au baptême d'un fils de l'empereur, que le saint abbé leva des fonts. On donna à l'abbé Hugues une marque encore plus importante de confiance et d'estime, en l'envoyant en Hongrie pour en arrêter les troubles, et négocier entre l'empereur et le roi la paix qui fut en effet conclue. Léon repassa aussitôt en Italie, où il tint un nouveau concile, et déposa encore quelques évêques scandaleux. Dans la même année 1052, cet infatigable pontife se trouva pour la troisième fois en Allemagne. Des voyages si longs et si souvent réitérés, paroîtront sans doute fort extraordinaires de la part du chef de l'Eglise : mais les désordres étoient si grands en plusieurs endroits, la multitude, la qualité, l'audace des coupables si imposantes et si pernicieuses, que la présence de Pierre, chargé de raffermir ses frères dans la foi, pouvoit seule arrêter le cours de la perversion, et remettre en particulier les églises d'Occident en état de résister au plus grand des scandales, que l'Orient alloit leur donner en consommant sa schismatique défection.

Cependant Léon IX se crut encore obligé de marcher en ces provinces d'Italie, que les Normands avoient enfin soumises à une domination si foible dans ses principes. Depuis la glorieuse défense de Salerne par les quarante pèlerins de cette nation, qui revenoient de la Terre sainte, leurs habiles compatriotes n'avoient pas négligé les invitations réitérées des Italiens, qui les avoient pressés de venir partager la douceur de leur climat et les beaux fruits d'une terre si fortunée. L'amour de la gloire fut un aiguillon plus vif encore pour la bravoure normande. Plusieurs d'entre eux vinrent d'abord, comme on l'a vu, tenter fortune en Calabre, sous le comte Rodolphe, puis sous le fameux Robert Guiscard. Ils firent des prodiges de valeur contre les Sarrasins et les Grecs : avec une

poignée d'hommes, ils délivrèrent en assez peu de temps l'Italie de ce double joug. Mais ne montrant plus à beaucoup près le désintéressement et la modération des libérateurs de Salerne, ils se payèrent de leurs services par l'invasion et par l'oppression. N'ayant plus d'ennemis à piller, ils pillèrent le pays même, sans épargner les églises et les monastères. Au temps du pape Léon IX, leurs violences et leurs brigandages allèrent si loin qu'elles lui firent regretter pour les malheureux Calabrois le joug des Grecs, et réclamer le secours de ceux-ci¹. Enfin, après avoir tenté sans succès tous les autres moyens, sans épargner les foudres de l'Eglise, il prit le parti de marcher contre les Normands, avec une armée composée d'Allemands et d'Italiens.

C'est ici sans doute une de ces démarches qui ont attiré à Léon IX les reproches les plus plausibles, de suivre quelquefois les mouvements trop impétueux de son zèle². Mais on ne peut du moins accuser ses intentions; il est certain, comme on le voit par sa lettre à l'empereur de Constantinople, qu'elles ne pouvoient être plus pures, et si l'on veut se reporter à ces temps si différents du nôtre, où les prélats devenus grands vassaux des empereurs ou des rois, n'étonnoient point les peuples en marchant à la guerre avec eux, on jugera plus sainement encore de la dé-

¹ Voici en quels termes il en écrivit à Constantin-Monomaque, empereur de Constantinople. « En voyant la nation des Normands s'élever avec une impiété plus » que payenne contre l'Eglise de Dieu, tourmenter et massacrer les chrétiens, n'é- » parquer ni l'âge le plus tendre, ni le sexe le plus foible; ne mettre aucune diffé- » rence entre le sacré et le profane, dépouiller les églises, les abattre et les brûler; j'ai » cru que la sollicitude qui doit me faire veiller au bien de toutes les églises, m'enga- » geoit à m'opposer à ces maux. J'en ai reprises auteurs; je les ai priés, conjurés, » avertis; mais tout a été inutile. C'est pourquoi j'ai jugé qu'il falloit faire craindre » la vengeance des hommes à ceux qui ne craignent pas celle de Dieu; non que je » veuille la mort d'aucun Normand ou de quelque autre: je ne cherche qu'à réprimer » par la terreur des armes, ceux que la crainte des jugements de Dieu n'arrête » point. » (Hist. de l'Eglise gallic., tom. 9, p. 347.)

² Tous les théologiens conviennent que le chef de l'Eglise peut employer les censures pour faire observer la justice, même à l'égard des biens temporels: ils ne différencient que pour déterminer les cas où il y a réellement abus. Or, pour en juger sainement, il faut se reporter à l'époque où les faits ont eu lieu, et ne pas juger des temps passés par le nôtre. Quand on considère *impartialément* à quelle espèce d'hommes Léon IX avoit affaire, on n'est pas tenté de le blâmer, fût-on même d'une autre communion.

m
pr
les
d'
tre
ce
ce
che
aut
que
ord
dés
auss
autr
léan
et p
faiso
cuira
et ce
les b
tume
envoy
pagn
il pas
ou ne
au cor
point
plèten
voisin
assiég
moins
prix de
lancées
ils le r

¹ V. Fl.

² Labb.

marche de Léon. Prince temporel lui-même, ne devoit-il pas protéger et défendre ses sujets et ses alliés contre la fureur et les ravages des Normands? Ceux qui citent la chronique d'Herman et lui font dire qu'il *ne convenoit au pape de combattre qu'avec des armes spirituelles*, ne le citent point fidèlement: cet auteur contemporain dit seulement qu'il convenoit mieux¹; ce qui ne signifie pas que le pape ne devoit point faire marcher de troupes ni marcher avec elles : et quand il eût dit autrement, il n'auroit fait qu'émettre son opinion. Il est vrai que Pierre Damien, alors abbé des solitaires de Fontavelle et ordinairement si respectueux à l'égard des souverains pontifes, désapprouva hautement cette expédition. Mais selon des auteurs aussi modérés que savants, comme l'Eglise universelle pense autrement que lui, on doit oublier et lui pardonner ses doléances : ce pieux ermite poursuivoit alors, par ses discours et par ses écrits, ces évêques allemands et français qui ne se faisoient aucun scrupule de prendre le casque et d'endosser la cuirasse : dans l'ardeur de son zèle, il a laissé couir sa plume; et ce qui arrive souvent quand on est ainsi affecté, il a dépassé les bornes². Léon IX d'ailleurs n'imita point ces prélats en costumes guerriers : il réunit aux siennes les troupes que lui avoit envoyées l'empereur d'Allemagne; et s'il crut devoir les accompagner, il est sûr qu'il n'étoit point présent au combat. N'est-il pas probable même que, s'il eût réussi dans son entreprise, on ne lui en eût pas fait plus de crime qu'à Jean X qu'on loue au contraire d'avoir chassé les Sarrasins du poste qu'ils occupoient sur le Garillan (966)? Mais l'armée pontificale fut complètement défaite : le pape qui étoit dans une petite ville voisine, où il attendoit l'événement du combat, fut bientôt assiégé et forcé de se rendre. Les Normands le traitèrent néanmoins avec beaucoup de respect. Ils ne lui demandèrent pour prix de sa liberté, que l'absolution des censures qu'il avoit lancées contre eux, et qu'il crut devoir révoquer. Toutefois ils le retinrent à Bénévent, depuis le mois de juin 1053 où

¹ V. Fleury même, l. 59, n. 82; et Herman, vit. Geofr, l. 1, c. 14.

² Labb. Concil., tom. 9, p. 948.

s'étoit livrée la bataille, jusqu'au mois de mars de l'année suivante.

Dans cet intervalle, il reçut la triste nouvelle que Michel-Cérulaire, patriarche de Constantinople, s'étoit élevé avec le dernier emportement contre l'église romaine. L'attaque étoit préparée de loin, sa conduite concertée à loisir, les principaux acteurs bien affermis, et le chef en état de lever le bouclier sans crainte. L'imitateur de Photius n'avoit cependant, ni le génie, ni l'érudition, ni tous les autres talents de son modèle. Mais la plaie faite anciennement à l'église grecque, et si mal fermée depuis, n'avoit pas cessé de saigner; ses forces avoient achevé de s'épuiser sourdement; et dans l'état déplorable où elles se trouvoient au temps de Michel, l'habileté subalterne de ce dernier corrupteur suffisoit à la tâche qui lui restoit à remplir. Il eut soin d'ailleurs de s'associer deux hommes propres, l'un par son audace, l'autre par son érudition, à l'assurer pleinement du succès. Le premier étoit Léon d'Acride, métropolitain de Bulgarie, et l'autre Nicétas, moine du monastère de Stude. Michel écrivit en son nom et en celui de Léon, à Jean, évêque de Trani dans la Pouille, une lettre qu'il prétendoit faire passer plus loin¹. Il y renouveloit les reproches que Photius avoit faits aux Latins; et par ce principe de vanité qui rend tous les sectaires si sensibles à la gloire d'encherir les uns sur les autres, il faisoit à l'Occident un crime énorme de l'usage des azymes, dont le premier auteur du schisme n'avoit jamais parlé. Humbert, que le pape Léon avoit amené avec lui de Lorraine, et qu'il avoit déjà fait cardinal du titre de Sainte-Rufine, eut communication, en passant à Trani, de la lettre du patriarche de Constantinople. Comme il étoit très-versé dans la langue grecque, il la traduisit fidèlement en latin, et la porta au pape, qui prévint dès-lors toutes les suites d'une attaque si brusque et si gratuite.

Le souverain pontife récrivit sans différer, pour réprimer ces audacieux, qui prétendoient éclairer ou plutôt dénigrer l'église romaine, établie par Jésus-Christ la première et la

¹ Ap. Baron. an. 1054.

m
a
d
s
re
et
qu
do
lie
sié
et
obs
pap
Lé
qua
sero
de l
don
qu'a
les
seul
les
c'est
coute
Ce
besoi
écriv
genc
Mich
veme
le car
diacre
l'emp
Ces lé
reur
qualifi

¹ Leo

maîtresse de toutes les autres. Le siège apostolique, dit-il¹, aura donc ignoré, pendant plus de mille ans depuis la passion de Notre-Seigneur, comment on doit faire la mémoire du sacrifice de cette adorable victime. Il relève ensuite les erreurs et les négligences, bien des manquements inexcusables et graves, dont on pouvoit accuser les Grecs plus justement que les Latins. Il leur reproche spécialement l'usage d'ordonner des eunuques pour l'épiscopat même; ce qui a donné lieu, dit-il, de publier qu'une femme avoit été placée sur le siège de Constantinople. On peut remarquer à ce propos, et sans que nous donnions plus de développement à cette observation, quel fond on doit faire sur l'histoire de la papesse Jeanne, que ses inventeurs placent long-temps avant Léon IX. Quant aux usages indifférents, reprend le pontife, quant aux coutumes diverses, reçues en diverses églises, il seroit déraisonnable et très-criminel d'en retrancher aucune de la communion sous ce vain prétexte. Ainsi l'église romaine donnant l'exemple de la condescendance et de la charité, tandis qu'à Constantinople, comme le bruit s'en répand, on ferme les églises aux Latins, à Rome au contraire on ne laisse pas seulement les Grecs suivre leurs usages particuliers, mais on les exhorte à les observer religieusement. Nous savons que c'est le défaut de foi et de charité, et non la diversité des coutumes, qui nuit au salut.

Cependant l'empereur Constantin-Monomaque, qui avoit besoin du pape et de l'empereur Henri contre les Normands, écrivit au souverain pontife, afin d'établir la bonne intelligence entre l'église grecque et la latine: il obligea le patriarche Michel à écrire pour la même fin. Le pape qui souhaitoit vivement l'union, envoya trois légats à Constantinople (1054), le cardinal Humbert, Pierre, évêque d'Amalfi, et Frédéric, diacre et chancelier de l'église romaine, parent du pape et de l'empereur Henri, et parla suite pape sous le nom d'Etienne IX. Ces légats furent chargés de lettres pontificales pour l'empereur et le patriarche de Constantinople; celui-ci n'y étoit qualifié que d'archevêque. Le saint pontife lui reprochoit

¹ Léon, IX, ep. 5.

même ¹, comme une usurpation insensée, le titre qu'il s'arrogeoit de patriarche universel; que ni saint Pierre, lui dit-il, ni aucun de ses successeurs n'a consenti à recevoir. Dans la lettre à l'empereur ², il exalte l'empressement de ce prince à proposer le premier la concorde et la réunion. Il touche ensuite l'affaire des Normands; et, ce qui justifie en partie la conduite de ce saint pape contre eux, il nous apprend qu'il avoit marché avec des forces, non pour leur procurer la mort, mais pour ramener par la crainte des hommes, ceux qui se montraient inaccessibles à la crainte du Seigneur; que tandis qu'il les rappeloit de nouveau aux principes de la religion, par des exhortations paternelles, et qu'ils l'assuroient de leur obéissance par toutes sortes de promesses, ils avoient attaqué les gens de sa suite au moment où l'on s'y attendoit le moins.

Lorsque le saint pontife écrivit ces lettres, il étoit encore entre les mains des Normands, qu'il édifia et rendit tout confus de leurs propres succès, par le spectacle assidu qu'il leur donna de l'austérité et de la sainteté de sa vie. Il couchoit par terre sur un simple tapis, avec une pierre pour chevet, et revêtu d'un cilice sur la chair, encore ne demuroit-il pas longtemps couché. Il récitoit chaque nuit le psautier, et faisoit des genuflexions sans nombre. Tous les jours il célébroit la messe, récitoit de nouveau le psautier avec une infinité de prières ³. Ses aumônes étoient immenses : de tous les pauvres qui se présentoient, on ne lui en vit jamais refuser un seul. Depuis le fatal combat de ses troupes avec les Normands, il parut plongé dans un chagrin mortel, puis il tomba dans une langueur dont il ne releva plus. Il retourna cependant à Rome, tout malade qu'il étoit. Mais à peine y eût-il été quelques jours, que sentant ses forces absolument épuisées, quoiqu'il n'eût que cinquante-deux ans, il se fit porter à l'église de Saint-Pierre pour y recevoir l'extrême-onction, puis le sacrement du corps et du sang de Notre-Seigneur. Enfin, il mourut le 19 avril de l'année 1054, la sixième de son entrée au pontificat, qui depuis vauqua près d'un an. Il avoit fait plusieurs miracles pendant sa vie, et il s'en fit encore beaucoup à son tombeau. L'Église honore sa mémoire le jour de sa mort.

¹ Ep. 6. — ² Ep. 7. — ³ Vit. c. 12.

Cependant les légats arrivèrent heureusement à Constantinople, et furent reçus très-honorablement par l'empereur¹. Pendant leur séjour, Humbert, chef de la légation, fit par écrit une ample et solide réponse à la lettre du patriarche Michel et de Léon d'Acride contre les Latins. Il la communiqua aussitôt à l'empereur, qui en parut si content, qu'il la fit traduire en grec, et publier de toute part. Il répondit aussi au traité du moine Nicétas, surnommé Pectorat, sur les mêmes chefs à peu près que ceux de Michel-Cérulaire. Nicétas y avoit reproché de plus aux Latins, qu'ils rompoient le jeûne du carême, en disant tous les jours la messe avant l'heure de none; au lieu qu'en ces jours les Grecs ne célébroient que la messe des pré-sanctifiés, à l'heure de none, et sans consacrer, comme il se pratique encore parmi eux. Le savant cardinal, après avoir fait sentir la petitesse et le ridicule de ces objections, fait voir que les Latins observoient le carême incomparablement mieux que ces Orientaux, qui en s'attachant à des minuties, souvent ne jeûnoient point du tout, et apportoient à l'Eglise des légumes ou d'autres nourritures, qu'ils mangeoient publiquement. L'empereur fit encore traduire ce second traité d'Humbert.

Il alla même, avec les légats et grand nombre de courtisans, au monastère de Stude, dont Nicétas étoit moine, fit brûler son livre devant tout le monde, et obligea l'auteur à l'anathématiser, avec tous les audacieux qui oseroient nier la primauté de l'église romaine, ou reprendre un seul point de sa foi, toujours orthodoxe. On eut tout lieu de croire Nicétas sincèrement converti. Dès le lendemain, il vint de son plein gré trouver les légats dans leur palais, proposa quelques restes de difficultés, et après en avoir reçu la solution, prononça de nouveau l'anathème contre tout ce qu'il avoit dit ou entrepris au préjudice du saint Siège. Ainsi les légats ne l'admirent pas seulement à leur communion, mais s'en servirent utilement pour leur entreprise, et lui donnèrent beaucoup de part à leur confiance.

Il n'en fut pas ainsi du fourbe patriarche. Comme il n'avoit donné quelque sorte de satisfaction au souverain pontife que

¹ Baron. juxta. cod. Vatic.

par complaisance pour Constantin, et qu'il étoit peut-être en connivence avec cet empereur d'une nation dont la droiture la plus apparente laisse toujours quelque ombrage; bien loin de se rétracter comme Nicéas, il ne voulut jamais parler aux légats, qu'il traitoit d'excommuniés, ni même les voir. C'est pourquoi ils se transportèrent à Sainte-Sophie, le samedi 16 de juillet, comme le clergé étoit préparé pour la messe : après s'être plaints de l'obstination schismatique du patriarche Michel, ils déposèrent sur le grand autel un acte d'excommunication, puis sortirent, en secouant, selon l'Évangile, la poussière de leurs pieds. Ils donnèrent ensuite les avis convenables aux églises latines de Constantinople. prirent congé de l'empereur, et partirent comblés de présents pour Saint-Pierre de Rome et Saint-Benoît du Mont-Cassin.

Deux jours après, comme ils étoient à Sélimbrie, l'empereur les fit rappeler, à l'instance prière du patriarche, qui promettoit enfin de conférer avec eux, et de procéder à la réunion. Mais le perfide schismatique, sous prétexte d'une conférence publique qu'il avoit demandée, prétendoit faire assommer les légats par le peuple, en lui persuadant qu'ils avoient lancé l'excommunication contre tous les Grecs, et qu'ils les vouloient soumettre aux Latins comme des esclaves. C'est pourquoi l'empereur qui connoissoit son patriarche, ne voulut pas qu'on tint ni conférence, ni concile, qu'il n'y assistât lui-même; et après avoir vérifié ses soupçons par les oppositions mêmes qu'il apporta au dessein du schismatique, il fit sur-le-champ repartir les légats. Irrité d'avoir manqué son coup, Michel-Cérulaire excita une sédition contre l'empereur, qu'il accusa d'intelligence avec les Latins pour opprimer la liberté des Grecs. La chose alla si loin, que le prince fut réduit à mettre entre les mains du patriarche les interprètes des légats, qui n'étoient pas encore sortis de Constantinople. Toute la vengeance qu'il put alors tirer de Cérulaire, devenu formidable par le grand nombre des schismatiques, ce fut d'ôter les charges tant aux parents qu'aux amis de ce factieux prélat, et de les éloigner du palais. La mort de Constantin, avancée par ses débauches, et qui arriva vers la fin de cette année 1054, ne permit point à cet empereur de pousser plus loin la punition. L'impératrice Zoé étoit

morte quelque temps auparavant. Sa sœur Théodora monta pour la seconde fois sur le trône et fut reconnue seule maîtresse de l'empire. Quoiqu'elle aitsu rendre ce second règne redoutable au dehors et aimable au dedans, elle eut toujours une crainte extrême que le patriarche séditieux ne cabalât contre elle, comme il avoit fait contre Constantin. Ainsi Michel-Cérulaire eut tout pouvoir sous cette impératrice, au moins pour consommer ce que Photius avoit si bien préparé.

Il ne se borna point à rendre contre les légats du saint Siège un décret d'anathème approuvé de quatorze archevêques, ni à répandre le schisme en toutes manières dans l'empire déjà si resserré de l'Orient : il y voulut encore entraîner les autres églises patriarcales, qui répugnèrent d'abord à rompre ouvertement avec le siège du prince des apôtres. Pierre, patriarche d'Antioche, répondit à ces sollicitations d'une manière conforme à sa première conduite, lors qu'à son avènement au patriarcat, l'année précédente, il avoit demandé la communion du pape Léon IX, et reconnu hautement la primauté de l'église romaine. Il représenta au zéléteur de la désunion, que la plupart de ses griefs contre les Latins n'étoient que des usages indifférents ; que les Grecs, de leur côté, avoient aussi des observances très-particulières ; que dans les reproches plus sérieux faits aux Occidentaux, on devoit considérer la bonne intention, et tandis que la foi n'étoit pas en péril, il falloit craindre sur toute chose de rompre l'unité et la charité fraternelles. Il releva même, dans les lettres de Michel plusieurs traits grossiers d'ignorance ou de mauvaise foi, tels que l'imputation faite aux Latins de manger du sang et des viandes suffoquées, dont on s'abstenoit encore dans l'Occident comme dans l'Orient ; de ne point honorer les reliques, ni les saintes images, auxquelles le patriarche d'Antioche, comme il le témoigne, voyoit lui-même les pèlerins francs rendre de si pieux hommages ; enfin l'anachronisme concernant les dyptiques de Constantinople et le pape Vigile, que l'ignorant et fougueux Michel disoit en avoir été retranché pour avoir refusé de se présenter au sixième concile, lequel n'avoit été célébré que plus d'un siècle après la mort de ce pape. Considérez, reprenoit Pierre d'Antioche, que de la division entre nos églises et le grand siège aposto-

lique sont venus tous les malheurs ; que pour cette cause, les peuples sont en trouble, les villes et les provinces désolées, et que nos armes ne prospèrent nulle part. Le seul article de la procession du Saint-Esprit paroissoit faire impression sur ce patriarche, comme sur la plupart des Orientaux, qui avoient néanmoins reconnu au second concile de Nicée, suivant la lettre de saint Taraise de Constantinople, que la troisième personne de la Trinité procédoit du Père par le Fils. Peu à peu cependant, ces légers Orientaux relâchèrent les nœuds de leur union avec le siège de Pierre, ils effacèrent ses successeurs de leurs dyptiques, et bientôt ne se distinguèrent plus du parti schismatique de Cérulaire.

P
de
d'
G
ce
in
ch
un
Hi
sai
rag
roi
pro

goir
et le
seule
se co
Qua
ou es
losop
ont p
princ
que j
les ex
comm
marq
dont l
et de l
magn
Un
du pap
voir le

LIVRE TRENTE-DEUXIÈME.

DEPUIS LA CONSOMMATION DU SCHISME DES GRECS EN 1054,
JUSQU'AU PONTIFICAT DE GRÉGOIRE VII EN 1073.

PENDANT le long temps que le saint Siège resta sans pasteur depuis la mort de Léon IX, Michel Cérulaire eut tout le loisir d'étendre en Orient et de cimenter sans gêne le schisme des Grecs. La courte durée de la plupart des pontificats jusqu'à celui de Grégoire VII, les antipapes qui s'élevèrent dans cet intervalle, et beaucoup d'autres embarras domestiques, empêchèrent ces pontifes de porter leur vues au loin, et de suivre une affaire qui exigeoit d'ailleurs une habileté peu commune. Hildebrand, très-accrédité avant de monter sur la chaire de saint Pierre, avoit sans doute assez de génie et assez de courage pour les plus grandes entreprises; mais il avoit aussi une roideur dans le caractère, et s'étoit fait des maximes bien plus propres à bouleverser l'Occident qu'à soumettre la Grèce.

Mazzarelli démontre solidement, contre Fleury et ses copistes, que saint Grégoire VII ne fit que suivre les maximes et les décrets de l'antiquité sur les censures et les dépositions des évêques; et que, pour la déposition de l'empereur Henri, non-seulement il suivit l'opinion de son siècle et l'exemple de ses prédécesseurs, mais qu'il se conduisit sans précipitation et avec prudence. (Opuscule N.° 13, Avignon 1826.) Quand on considère, dit Bergier, à quelle espèce d'hommes les papes avoient affaire, on est plus tenté de les excuser que de déclamer contre eux. « Si les papes, dit le philosophe Humes, se sont trompés en croyant posséder une autorité temporelle, ils en ont pour l'ordinaire fait un usage louable et humain, soit en entretenant la paix entre les princes chrétiens, soit en les unissant contre des hordes barbares qui étendoient chaque jour leurs conquêtes sanguinaires, soit en réprimant la simonie, la violence, et les excès de tous genres, que des maîtres orgueilleux et cruels ne craignoient pas de commettre contre des sujets foibles et opprimés. Cette autorité a servi, selon la remarque d'un homme célèbre, à faire de tout le monde chrétien une seule famille, dont les différends se jugeoient par un père commun, pontife du Dieu de la concorde et de la justice : grande et intéressante idée de l'administration la plus vaste et la plus magnifique qu'on pût imaginer. »

Un autre protestant (Jean Voigt) a publié à Weimar, en 1815, une histoire du pape Grégoire VII et de son siècle, dans laquelle on est agréablement surpris de voir le professeur luthérien rendre à ce pontife plus de justice et plus d'hommages

Telle est la triste matière que nous voudrions, s'il étoit possible, retrancher de l'histoire de l'Eglise, cette mère de la paix et de la concorde, qui n'avoua point ce qu'on fit alors en son nom, et n'adopta jamais les étranges prérogatives sur lesquelles se fondoient ses aveugles zélateurs.

Hildebrand, né en Toscane de basse extraction, instruit dans les lettres et la piété par les soins d'une tante qui étoit abbesse du Mont-Aventin, moine de Sainte-Marie au même lieu, puis de Cluny, abbé de Saint-Paul de Rome, sous-diacre et peu après archidiacre de l'Eglise romaine, prit de bonne heure une très-grande part à toutes les grandes affaires¹. Long-temps avant d'être pape, il parut avoir la principale autorité dans le gouvernement de l'Eglise. Après la mort de Léon IX, le peuple et le clergé de Rome l'envoyèrent en Allemagne, avec pouvoir d'y élire le sujet qu'il jugeroit digne de succéder à ce pontife, dont les vertus faisoient désirer un nouveau pape de la même nation. Hildebrand, dans une assemblée tenue à Mayence, fit choisir par les évêques Gébéhard d'Eichstet, proche parent de l'empereur. Ce prince en fut affligé, tant pour la tendre amitié qu'il portoit à ce prélat, que pour les services qu'il tiroit de sa grande capacité dans les affaires. Gébéhard, de son côté, en sut si mauvais gré à Hildebrand qui professoit encore la vie monastique, qu'à cause de lui, à ce qu'on prétend, il témoigna toujours aimer peu les moines. Il céda néanmoins, de peur de résister à l'ordre du ciel, et partit pour Rome, où il fut reconnu d'un consentement unanime, sous le nom de Victor II, et intronisé le jeudi-saint, 13 d'avril 1055. Il n'occupa le saint Siége que deux ans et quelques mois, et garda jusqu'à sa mort l'évêché d'Eichstet. Son zèle pour la discipline lui attira des ennemis qui voulurent le faire périr, en mettant du poison dans le calice comme il disoit la messe :

que ne lui en rendent quelques écrivains français. C'est à peu-près dans le même temps, que le comte de Maistre écrivoit : « Un temps viendra où les papes contre lesquels on s'est le plus récrié, tels que Grégoire VII, par exemple, seront regardés, dans tous les pays, comme les véritables génies constituants de l'Europe. Personne n'en doutera dès que les savants français seront chrétiens, et dès que les savants anglais seront catholiques, ce qui doit bien cependant arriver une fois. » (Essai sur le princ. général. des constit. polit.)

¹ Boll. t. XVII, p. 113. Sæc. vi Bened. part. 2, p. 407.

mais Dieu garantit ce vertueux pontife d'une manière miraculeuse, suivant le rapport d'un auteur grave et contemporain¹.

L'empereur vint en Italie la même année que le nouveau pape, et l'on tint à Florence un grand concile, tant pour extirper les abus qui recommençoient depuis la mort du saint pape Léon, que pour proscrire de nouveau les erreurs de Bérenger. Pour étendre ces fruits de salut aux églises voisines, Victor envoya légat en France, le sous-diacre Hildebrand, auquel il ne pouvoit refuser au moins son estime, et dont il connoissoit, par sa propre expérience, la persévérance invincible dans les plus grands obstacles.

Le légat tint d'abord un concile dans la province de Lyon, déposa six évêques coupables de simonie. L'archevêque d'Embrun, nommé Hugues, se trouvoit entaché du même vice; mais usant, pour se maintenir, des moyens qui lui avoient réussi pour s'élever, il corrompit ses accusateurs par argent, parut ensuite avec audace dans le concile, et demanda fièrement où étoient ses accusateurs. Tous les assistants gardoient un profond silence. Le légat dit au coupable, en jetant un profond soupir : Croyez-vous que le Saint-Esprit soit de même nature que le Père et le Fils? Je le crois fermement, répondit Hugues. Dites donc, reprit Hildebrand, le *Gloria Patri*. Hugues le commença, prononça les noms du Père et du Fils, et ne put jamais nommer le Saint-Esprit, quoiqu'il se reprît jusqu'à trois fois. Alors le prélat simoniaque se reconnoissant indigne de proférer le nom de la personne adorable dont il avoit profané les dons par son trafic sacrilège, s'avoua publiquement coupable, et subit sans résistance la peine de déposition. Par un miracle d'un autre ordre, moins étonnant, mais plus heureux que le premier, il suivit à Cluny le saint abbé Hugues, qui avoit assisté au concile, et se fit moine de cette abbaye, pour pleurer ses fautes et en réparer le scandale. Pierre Damien et Didier du Mont-Cassin qui devint pape, attestent ce miracle, qu'ils avoient appris de la bouche d'Hildebrand³. Mais la preuve la moins équivoque de ce prodige, ce fut le grand nombre de simoniaques à qui il imprima une

¹Lamb. an. 1054. — ²Guill. Malmesb. de Reg. Angl. l. 3. — ³Opusc. xix, c. 6.

terreur salutaire. Il y eut quarante-cinq évêques et vingt-sept abbés ou prieurs qui se reconnurent coupables de simonie, et renoncèrent volontairement à leurs dignités.

Hildebrand suivit lui-même saint Hugues à Cluny, où il avoit été moine, et ne trouva dans la visite de cette nombreuse communauté que des sujets d'applaudir à la régularité, à la concorde et à toutes les vertus qui continuoient d'y régner. De là il se rendit à Tours, pour condamner Bérenger dans le lieu même qui avoit été le berceau et l'école de l'erreur. Le novateur ne put se dispenser d'y comparoître. Lanfranc, le plus redoutable de ses antagonistes, ne manqua pas non plus de s'y rendre, comme plus en état que personne de suivre le sophiste dans les subterfuges de sa vaine dialectique. Bérenger en effet ne put tenir devant cet homme profond et pénétrant : il prit le parti d'abjurer, et protesta qu'il n'auroit plus sur l'eucharistie d'autres sentiments que ceux de l'Eglise catholique. Ce ne fut pour lui qu'un de ces serments qui arrêtent peu les chefs de secte, quand le parjure leur devient utile : mais cet aveu servit à ramener plusieurs de ses partisans, et disposa Brunon d'Angers, son plus ardent protecteur, à une conversion sincère.

Pendant ce concile, on traita une affaire tout-à-fait semblable, pour le fond et la forme, à plusieurs autres dont quelques auteurs aussi modernes que passionnés ont cru devoir faire leur thème de doléances et de reproches contre les papes. L'empereur Henri III y avoit envoyé des ambassadeurs pour se plaindre de ce que Ferdinand I, roi de Castille et de Léon, non-seulement refusoit de le reconnoître, mais prenoit lui-même le titre d'empereur. Henri demandoit que celui qui agissoit ainsi contre le droit et l'usage ancien, fût contraint de renoncer à son usurpation ; et que, s'il refusoit d'obéir au concile présidé par le légat, il fût retranché de la société chrétienne : c'étoit soumettre son droit à l'arbitrage et au jugement du concile, et c'étoit aussi reconnoître dans l'Eglise une puissance coactive pour l'exécution de sa sentence. Les évêques et le pape, qui fut consulté, trouvèrent justes les plaintes de l'empereur, et l'on fit à ce sujet une députation au

¹ Petr. Arag. de gest. Rom. PP.

roi Ferdinand. Ce prince, l'un des plus puissants qui aient régné en Espagne, prit l'avis des évêques et des seigneurs de ses états et reçut d'eux le conseil de ne pas résister au pontife romain. Il répondit donc aux députés qu'il ne s'arrogeroit plus la qualité d'empereur et qu'il suivroit tout ce qu'avoit prescrit le siège apostolique¹. Par la déférence de ces deux souverains au jugement du concile, la paix fut maintenue pour le bonheur des peuples : seroit-ce un si grand mal, que de nos jours il en fut encore ainsi ?

Le légat croyant la conversion de Bérenger sincère et la foi en sûreté, tourna ses vues vers la réformation et l'entier rétablissement de la discipline. Le célibat des prêtres étoit l'article qui souffroit le plus de difficulté, principalement en Normandie, tant par le mauvais exemple des derniers archevêques de Rouen, que par les suites de l'ignorance et de la rudesse indisciplinable des premiers conquérants de cette province. L'archevêque Mauger qui avoit eu plusieurs enfants pendant son épiscopat, fut déposé dans un concile tenu à Lisieux², selon les vues du duc Guillaume son neveu, qui l'avoit souvent averti, et toujours inutilement, de mener une vie digne de son état. Maurille, qu'on lui donna pour successeur, fit honneur, par sa conduite, au monastère de Fécamp d'où on l'avoit tiré, et s'efforça, par de sages réglemens, d'empêcher au moins l'incontinence de prescrire contre les canons. Il fut encore plus attentif à préserver son peuple de la contagion de l'hérésie. Pour s'assurer de la foi des pasteurs directement chargés de l'enseignement, il fit dresser, l'année même de son élection, dans un concile tenu à Rouen, une formule ou profession de foi qui pût obvier à toute la duplicité de Bérenger, et qu'ils devoient tous souscrire avant d'être sacrés.

¹ Mariana Baronius, ad an. 1055.

² On croit voir dans ce concile l'origine de ce qu'on nomme aujourd'hui la *retraite* ou l'*Angelus* du soir : on y ordonne de sonner une cloche tous les soirs, pour inviter à prier Dieu, et pour avertir les fidèles de fermer leurs portes et de ne plus sortir. Le concile appelle ce coup de cloche *couvre-feu*, *ignitegium*. Cet usage fut introduit aussi en Angleterre par le duc Guillaume, après qu'il en eut fait la conquête en 1066. *Conc. Norm.*

Ce témoignage, des plus satisfaisants et des plus précis de la présence réelle du Sauveur au sacrement de son amour, étoit conçu en ces termes¹ : « Nous croyons de cœur, et nous confessons de bouche, que le pain offert sur l'autel, n'est que du pain avant la consécration; mais qu'en vertu des paroles sacrées, la substance ou nature du pain est changée par la puissance de Dieu en la substance de cette même chair qui a été formée par l'opération du Saint-Esprit, qui est née de la sainte Vierge, qui a été déchirée de fouets, qui a été ensevelie, et qui étant ressuscitée le troisième jour, est assise à la droite de Dieu le Père. Nous croyons pareillement, que le vin mêlé d'eau, et mis dans le calice pour être consacré, est vraiment et substantiellement changé en ce même sang qui a été répandu pour la rédemption du monde. Anathème à tous ceux qui ont des sentiments ou tiennent des discours contraires à cette croyance apostolique. » Le concile où fut dressé ce formulaire, est de l'année 1055.

L'année suivante, l'empereur Henri invita le pape à le venir trouver en Saxe, où le pontife, allemand de nation, comme on l'a vu, se rendit aussitôt. On ne manquera point de s'étonner de ces longs voyages des papes, multipliés surtout depuis qu'une terre si éloignée du tombeau du prince des apôtres étoit devenue comme la pépinière de ses successeurs. A des hommes revêtus d'un caractère si relevé au-dessus de la nature, nous nous garderons bien d'imputer une prédilection ou un goût tout naturel pour les lieux qui les avoient vus naître : mais nous n'en applaudirons pas moins à la sagesse des mesures prises ensuite par l'église romaine, pour se procurer des pontifes à qui tous les lieux et tous les peuples étoient également chers. L'empereur alla de Goslar à Botfeld, sur les confins de la Thuringe, où il fut suivi du pape et d'une multitude extraordinaire de seigneurs. Mais Henri sembla n'avoir rassemblé tout ce qu'il y avoit de plus grands personnages dans l'empire, que pour les rendre spectateurs de sa mort. A peine fut-il arrivé, qu'il tomba malade. Il fit confirmer par le pape, par les seigneurs ecclésiastiques et laïques, l'élection de son fils nommé

¹ Analect. t. II, p. 441.

qu'o
corp
être
" qu
" po
" hô
" fur
les ric
" ait d
" dan
" pou
" men
solum
à la so
des pa
" vent
" édifi
" utilen
" aux b
" l'exen
de le réd
atin de l
plus pui

aussi Henri, et couronné depuis deux ans, et mourut après sept jours de maladie, le 5 octobre de cette année 1056, à l'âge de trente-huit ans seulement. Avec de la piété et beaucoup de vertus, Henri-le-Noir fut peu regretté, à cause de son despotisme, qu'il étendit à la collation même des bénéfices. C'est lui qui prétendit le premier en Allemagne que ce droit lui appartenait, en vertu de celui des investitures que ses prédécesseurs lui avoient transmis : suites comme nécessaires des richesses et des dignités temporelles qu'ils avoient données aux successeurs des apôtres, à qui elles furent incomparablement plus funestes¹, comme on le verra bientôt, que leur ancienne et paisible médiocrité.

Le pape Victor, peu de temps après son retour en Italie, mourut en Toscane le 28 juillet 1057. Cette nouvelle étant aussitôt parvenue à Rome, plusieurs personnes du clergé et de l'ordre des citoyens allèrent trouver le cardinal Frédéric, l'un des trois légats qui avoient été à Constantinople pour l'affaire de Michel-Cérulaire. Au retour de sa légation, il avoit em-

¹ Il est bon de remarquer que les richesses ne deviennent funestes que par l'abus qu'on en fait, et que leur possession n'est pas plus défendue au clergé qu'aux autres corps de l'état. Elles ne sont réprochées dans l'Évangile qu'autant qu'elles peuvent être un obstacle à la perfection qu'il recommande. « Qu'on lise, dit Fleury, tout ce qu'ont fait les papes depuis saint Grégoire jusqu'au temps de Charlemagne, ou pour réparer les ruines de Rome, ou pour rétablir non-seulement les églises et les hôpitaux, mais aussi les routes et les aqueducs, ou pour sauver toute l'Italie de la fureur des Lombards et de l'avarice des Grecs : » et l'on verra si, dans leurs mains, les richesses n'étoient pas alors bien placées. « Il est nécessaire, dit-il encore, qu'il y ait des fonds destinés aux dépenses communes de la religion chrétienne, comme dans toute autre société, pour la subsistance des clercs occupés au service des églises, pour les constructions et réparations, pour pourvoir aux ornements, et principalement pour le soulagement des pauvres. (3.^e disc.) » On ne peut donc blâmer absolument les richesses du clergé, puisque selon Fleury même, elles ont été si utiles à la société chrétienne, et qu'elles lui sont toujours nécessaires pour le soulagement des pauvres et la célébration des saints offices. « Un sage pasteur, dit saint Bonaventure, peut remplir utilement ses fonctions même sans richesses pourvu qu'il édifie son troupeau par l'exemple et le don de la parole; mais il les remplit bien plus utilement encore, s'il peut répandre de pieuses largesses, parce qu'alors il pourvoit aux besoins de son peuple par des secours temporels en même temps que par l'exemple et la parole (Apol. paup.). » Aussi les ennemis du clergé, sous prétexte de le réduire à son ancienne et paisible médiocrité, n'ont pas négligé de l'appauvrir, afin de lui ôter, non-seulement de la considération, mais encore un des moyens les plus puissants d'opérer le bien dans un siècle qui ne prise que l'argent. 19.

brassé la vie monastique au Mont-Cassin, en étoit devenu abbé, et se trouvoit à Rome où il jouissoit d'une grande réputation de sagesse et de vertu. Les Romains le consultèrent sur le choix d'un pape. Frédéric leur nomma le cardinal Humbert, le sous-diacre Hildebrand, les évêques de Vélétri, de Pérouse et de Tusculum, comme les cinq sujets qu'il connoissoit les plus dignes du pontificat, entre ceux qui étoient en Italie. Quelques-uns des Romains vouloient attendre le retour d'Hildebrand, qui se trouvoit alors en Toscane; mais les autres, se déclarant pour Frédéric lui-même, qui fut aussi effrayé que surpris, ils le tirèrent malgré lui du monastère de Saint-André où il logeoit, le menèrent à l'église de Saint-Pierre-aux-Liens, l'y élurent pape, et le nommèrent Etienne IX, parce que c'étoit la fête de saint Etienne pape, second jour du mois d'août. De là ils le conduisirent au palais patriarcal de Latran, aux acclamations de toute la ville. Le lendemain de grand matin, tous les cardinaux, le clergé et le peuple vinrent le prendre pour le mener à Saint-Pierre, où il fut sacré.

Etienne IX commença son pontificat par tenir plusieurs conciles, pour remédier principalement à la vie déréglée des clercs. Il rechercha tous ceux qui avoient transgressé les lois de la continence, depuis la défense de Léon IX. Ceux mêmes qui quittèrent leurs femmes et embrassèrent la pénitence, furent exclus du sanctuaire pour un temps, et privés pour toujours du pouvoir de célébrer les saints mystères.

Peu de temps après, le pape Etienne tira Pierre Damien de la solitude, et le fit cardinal-évêque d'Ostie, c'est-à-dire le premier des cardinaux. Tout le monde applaudit à ce choix, excepté celui qui en étoit l'objet, et qui résista de tout son pouvoir¹. Il fallut un ordre exprès du souverain pontife, et des menaces en cas d'un plus long refus. L'humble solitaire se soumit au joug brillant qu'on lui imposoit, mais il n'y envisagea jamais que ce qu'il y avoit de périlleux, et ne cessa de gémir, jusqu'à ce qu'il réussit enfin à s'en décharger. Peu après sa promotion, il écrivit aux évêques ses confrères, c'est-

¹ Vit. Petr. Dam. c. 14.

à-dire aux sept évêques cardinaux, qu'il appelle évêques de l'église de Latran, parce que c'étoient ceux qui avoient droit d'y officier, au lieu du pape¹. On les nommoit aussi hebdomadiers, comme servant tour à tour par semaine; et collatéraux, comme attachés en quelque sorte aux côtés du pontife. On voit dans cette lettre², combien l'auteur étoit pénétré de l'esprit de son état, dont il fait consister uniquement la dignité dans la pureté et la sainteté de vie, à l'exclusion de tout faste et de tout relief extérieur. Il s'élève surtout contre ceux qui, avec des mœurs toutes séculières, et par les services qu'ils rendent aux rois dans leurs armées, s'efforcent de parvenir aux premières places de la hiérarchie. « Pour dominer sur le clergé, dit-il, ils subissent long-temps une dure servitude. Il leur en coûteroit moins d'acquérir ce droit à prix d'argent, que de l'acheter ainsi par des services d'esclaves. Car il y a trois sortes de prix, et par conséquent aussi des simonies de trois sortes; celle de la main qui compte l'argent, celle qui rend des services, et celle de la langue exercée à la flatterie. Ainsi donc ceux qui acquièrent les dignités ecclésiastiques par leur attachement aux princes, loin d'être exempts de simonie, sont souvent coupables des trois espèces à la fois. »

Le pape Etienne appliqua aussi les talents et les vertus de l'abbé Didier au bien général de l'Eglise. C'étoit un des plus grands personnages de son siècle : il tiroit sa naissance de l'illustre maison des princes de Bénévent, il avoit marqué une piété rare dès l'enfance, et il éprouva toutes sortes d'obstacles et de persécutions de la part de ses proches pour se soustraire à leurs vues ambitieuses, et embrasser la pauvreté évangélique³. Etienne en passant au pontificat, de l'abbaye du Mont-Cassin qu'il vouloit garder, ne laissa pas de faire élire Didier pour abbé de ce monastère. Cependant il avoit dessein, et déjà il s'en étoit expliqué, d'envoyer Didier à Constantinople en qualité de légat. Par une convention fort particulière, il fut statué au commencement de l'année 1058, que si Didier revenoit du vivant d'Etienne, il prendroit sous ce pontife le gouvernement de l'abbaye; et que si le pape mouroit dans cet intervalle, Didier

¹ God. vat. ap. Car. an 1057. — ² Lib. 11, ep. 1. — ³ Chron. Cass. l. 3, c. 2, etc.

seroit absolument reconnu pour abbé. Celui-ci alla aussitôt à Bari attendre un vent favorable pour s'embarquer.

L'empire d'Orient avoit changé de maître, dans le cours de l'année précédente. La vieille impératrice Théodora, qui, sur les prédictions de quelques-uns de ses moines, s'étoit flattée de vivre des siècles entiers, ne régna plus qu'environ dix-huit mois. Ses folles espérances ne s'évanouirent que quand elle se sentit à l'extrémité. Ses eunuques l'engagèrent alors à déclarer empereur Michel-Stratitotique, qui avoit de la réputation dans la conduite de la guerre, mais qui étoit cassé de vieillesse, et n'entendoit rien au gouvernement. Aussi fut-il bientôt accablé d'embarras, où les auteurs de son élévation, uniquement propres à le dominer, se trouvèrent incapables de le servir.

Après différentes révoltes, Isaac-Comnène, d'une illustre maison originaire d'Italie, à ce qu'on prétend, fut proclamé auguste le 8 de juin 1057, par les troupes qu'il commandoit en Asie. Michel soutint la guerre pendant quelques mois : mais Comnène s'étant présenté devant Constantinople, plusieurs patrices allèrent à Sainte-Sophie, suivis d'une grande troupe de citoyens, et appelèrent le patriarche Michel-Cérulaire, mieux instruit qu'il ne voulut le paroître de ce complot prémédité. Il se tint renfermé chez lui, et envoya ses neveux vers les chefs de la conspiration, qui, soutenant leur jeu, menacèrent de les faire étrangler, si le patriarche ne se présentoit. Il se montra revêtu des ornements pontificaux, et affecta une grande indignation contre la prétendue violence qu'on lui faisoit. On le porta près de l'autel ; on le pria de retirer de l'empereur Michel le serment qu'on lui avoit fait par écrit ; et sans même attendre l'exécution de cette formalité illusoire, on proclama Comnène empereur le 31 d'août 1057, en déclarant ennemis de l'état tous ceux qui ne donneroient pas leur consentement. Michel-Cérulaire fut le premier à donner son approbation : il fut suivi de Théodore patriarche d'Antioche, qui étoit présent, et qui proposa d'abattre les maisons des grands qui feroient résistance ¹.

¹ Zonar. l. 17, c. 29.

Alors Michel-Cérulaire se démasquant sans retenue, fit dire à Comnène de se présenter au plus tôt, et de lui tenir compte du service qu'il lui avoit rendu. Quant au vieil empereur, le patriarche lui envoya dire par quelques métropolitains, qu'il eût à sortir du palais où il n'avoit plus d'autorité. Le foible vieillard demanda quelle récompense on lui promettoit : Le royaume des cieux, répondirent les prélats, en faisant sacrilegement servir leur caractère à la dérision de l'Évangile et à la consommation de la révolte. Aussitôt il mit bas la pourpre avec une imbécile docilité, et abandonna le palais. On laissa la vie à un souverain déposé, dont on avoit si peu à craindre. Il avoit régné un an et quelques jours. Comnène entra le lendemain à Constantinople, et fut couronné solennellement dans la grande église par le patriarche Michel.

Toutefois pendant deux ans et trois mois de règne, ce nouvel empereur enchanta ses sujets par la sagesse de son gouvernement, auquel il ne manqua qu'une entrée plus légitime. Il répara les désordres des règnes précédents et l'épuisement des finances ; il rendit à l'église de Constantinople l'administration de ses biens, que ses prédécesseurs s'étoient arrogée ; il réduisit à l'ancienne coutume, les droits des évêques, tant pour les redevances des paroisses que pour les ordinations, savoir, une pièce d'or pour l'ordination d'un clerc inférieur, trois pour le diaconat, et trois pour la prêtrise : ce qui nous montre où en étoit la pureté de la discipline parmi ces présomptueux émules des Latins, tandis qu'ils leur faisoient des reproches si méprisants¹. Cet empereur fit aussi, sur les revenus de quelques monastères, des retranchements qui furent assez considérables pour soulager l'état. Après avoir calculé ce qui leur suffisoit pour fournir aux besoins étroits du genre de vie qu'ils avoient embrassé, il leur enleva tout le reste.

Cependant Michel-Cérulaire portoit fort haut ses droits sur la gratitude de Comnène. Il le fatiguoit par des demandes continuelles, et souvent insolentes. Quand il étoit refusé, il éclatoit en menaces, et plusieurs fois on lui entendit dire qu'il sauroit bien abattre la puissance qu'il avoit élevée. Il porta la hauteur jusqu'à

¹ Jus Græc. Rom. l. 2.

vouloir prendre la chaussure d'écarlate, ornement réservé aux empereurs, et avança qu'il n'y avoit point ou presque point de différence entre l'empire et le patriarcat. C'est ainsi que les évêques de Byzance, élevés si haut par les empereurs de Constantinople, tournoient leur grandeur et leur indépendance contre leurs propres auteurs. Ces propos répandus sourdement étant parvenus aux oreilles du prince, il résolut de prévenir le séditieux patriarche. Il saisit l'occasion de la fête des archanges, c'est-à-dire, de saint Michel, que les Grecs font le 8 de novembre et que les évêques de Constantinople alloient célébrer dans l'église des Anges hors de la ville. Des gardes anglois, nommés Barangnes par les Grecs, y arrêtrèrent le patriarche par ordre de l'empereur, et le conduisirent honteusement sur un mulet jusqu'au bord de la mer, s'embarquèrent avec lui, et ne le quittèrent point qu'il ne fût arrivé à Proconèse, marqué pour son exil. L'empereur lui fit dire ensuite de donner sa renonciation, s'il vouloit prévenir le déshonneur d'être déposé en concile. Michel retrouva tout l'orgueil qui lui avoit fait secouer l'obéissance due au chef de l'Eglise; il répondit avec une fermeté si hautaine, qu'Isaac-Comnène, tout homme de tête qu'il étoit, se trouva fort incertain sur le parti qu'il avoit à prendre : mais la mort du patriarche qui arriva bientôt après, tira l'empereur de tout embarras (1059).

On élut en sa place Constantin Lichudes, de profession toute séculière, d'une grande réputation d'habileté dans les affaires d'état, et qui remplissoit alors la charge de grand-maitre de la garde-robe. On vante beaucoup sa libéralité, tant à l'égard du clergé qu'à l'égard du peuple. Isaac-Comnène parut toujours de bonne intelligence avec lui; mais il eut scrupule de conserver jusqu'à la mort l'empire qu'il avoit usurpé. Comme il étoit à la chasse, il fut si frappé d'un éclair, qu'il tomba de cheval. Cette frayeur lui causa des convulsions épileptiques dont les accès devinrent plus fréquents de jour en jour, et qu'on désespéra de guérir. Il prit cette maladie pour une punition de ses péchés. Afin d'apaiser la colère de Dieu, il quitta la pourpre et embrassa la vie monastique. On crut sa pénitence d'autant plus sincère, qu'il ne choisit personne de sa famille pour lui succéder, mais Constantin-Ducas, qu'il y

jugea, quoique bien à tort, le plus propre. Il le fit couronner le 25 décembre 1059. L'impératrice Catherine, femme de Comnène, s'opposa d'abord au dessein de son époux; elle l'encouragea ensuite dans sa résolution, et prit elle-même le parti du cloître, avec sa fille Marie. On exalte, entre autres vertus, la chasteté constante d'Isaac-Comnène.

On a lieu de présumer qu'une légation du chef de l'Eglise eût produit d'heureux effets dans la Grèce, sous le règne de cet empereur, rempli véritablement de sagesse et de crainte de Dieu. Mais les légats du pape Etienne n'étant point encore partis pour Constantinople quand il mourut lui-même à Florence¹ le 29 mars 1058, les moines du Mont-Cassin portèrent en diligence la nouvelle de cette mort à l'abbé Didier, chef de la légation, et le pressèrent instamment de revenir au monastère. Il partit dès le lendemain, arriva de grand matin le jour de Pâques, et fut aussitôt mis en possession de l'abbaye par le cardinal Humbert, que les troubles survenus à Rome avoient contraint de prendre la fuite.

A la première nouvelle de la mort du pape, Grégoire fils du comte de Tusculum, et Girard de Galère, avec quelques romains des plus puissants, avoient formé une assemblée nocturne et tumultueuse, où l'on élut pour successeur d'Etienne IX, Jean évêque de Vélétri, qu'on nomma Benoît : nom qui tient lieu de Benoît X parmi les souverains pontifes, quoique ce Benoît n'ait été qu'un antipape et un intrus. Les Romains en eurent une si basse idée, qu'ils lui donnèrent le surnom de Mincio ou de Minchink, qui en italien signifie stupide. Les cardinaux, et Pierre Damien à leur tête, ne disparurent qu'après avoir protesté contre son élection, et avoir prononcé anathème contre ceux qui avoient osé la faire. C'étoit à Pierre Damien, en qualité d'évêque d'Ostie, de sacrer le pontife : mais en sa place, les factieux prirent de force son archiprêtre, d'une ignorance, dit Pierre lui-même, à ne pouvoir lire une page, même en épelant. Ils le contraignirent de couronner Benoît, le 5 avril de cette année 1058. Cet usurpateur ne laissa pas de se maintenir près de dix mois.

¹ Il fut assisté à la mort par saint Hugues, abbe de Cluny, que ses affaires avoient appelé auprès du chef de l'Eglise.

Le pape Etienne, avant de partir pour la Toscane, avoit assemblé dans l'église les évêques, le clergé, le peuple romain, et leur avoit ordonné, en cas qu'il vint à mourir pendant l'absence d'Hildebrand qu'il envoyoit en Allemagne, de laisser vaquer le saint Siège jusqu'au retour de ce légat, et de diriger alors l'élection sur ses conseils. Hildebrand apprit, en revenant en Italie, l'élection schismatique de Benoît. Il s'arrêta à Florence, écrivit à ceux des Romains qui avoient horreur du schisme, et en ayant reçu une autorisation illimitée, fit élire, dans un concile tenu à Sienne le 28 décembre 1058, Gérard, évêque de Florence et bourguignon de naissance. C'étoit un homme de sens droit, suffisamment lettré, selon le témoignage de Pierre Damien qui fut consulté à ce sujet, d'une pureté de mœurs au-dessus de tout soupçon, et très-aumônier. Cependant les cardinaux et les seigneurs qui avoient élu Gérard n'ignoroient pas tout le mal que le schismatique Benoît pouvoit faire à l'Eglise, s'il étoit soutenu par les Allemands : ils envoyèrent donc prier l'impératrice qui gouvernoit pour le jeune Henri d'appuyer leur élection. Cette démarche consillée par Hildebrand, eut tout le succès qu'il en attendoit. Non-seulement Gérard fut reconnu au nom du roi de Germanie, mais Godefroi, duc de Lorraine et de Toscane, fut chargé de le conduire à Rome. Il fut reçu avec acclamation par le peuple et le clergé, mis dans le saint Siège par les cardinaux, suivant la coutume; et par un honneur extraordinaire dont l'histoire ne fait mention pour aucun des papes ses prédécesseurs, on fit pour celui-ci la cérémonie du couronnement, le 18 janvier 1059.

Quelques jours après, l'antipape vint se présenter au pontife légitime, nommé Nicolas II, et protesta qu'on lui avoit fait violence, en se reconnoissant néanmoins coupable d'usurpation et de parjure, et en demandant pardon avec toutes les marques d'un repentir sincère. Le pape se laissa fléchir et leva l'excommunication prononcée contre Benoît, qu'on ne laissa point de déposer de l'épiscopat et de la prêtrise.

Le sixième jour de mars de la même année, le pape Nicolas ordonna l'abbé Didier prêtre-cardinal du titre de Sainte-Cécile, et lui donna le lendemain la bénédiction abbatiale, avec la qualité de vicaire apostolique pour la réforme des monastères

de
sui
mu
pris
prés
ens
que
le n
ensu
peu
pele
qu'il
le cl
évêq
com
cardi
glise
sinon
Henr
reur,
honne
lemen
tentio
adroit
lége an
tion d
nelles

1 Tom

2 Cette
juste. Jus
se soit alt
arien, cru
terons pas
on a vu q
voyés de l
gré, sans p
positif qu
bles, sem
le clergé p
gus et s

de la Campanie, de la Pouille et de la Calabre. Au mois d'avril suivant, il tint un concile de cent treize évêques, avec une multitude d'abbés et d'autres ecclésiastiques¹. Dès qu'on eut pris séance, il représenta ce qui étoit arrivé à la mort de son prédécesseur. « Afin d'écartier à jamais ces malheurs, dit-il ensuite, nous ordonnons, suivant les dispositions des Pères, que le pape venant à mourir, les évêques-cardinaux avant tout le monde traitent ensemble de l'élection; qu'ils y appellent ensuite les clercs-cardinaux, afin que le reste du clergé et le peuple y donnent leur consentement. Nous devons nous rappeler ce qu'a dit notre prédécesseur Léon de sainte mémoire, qu'il ne faut pas réputer pasteurs ceux qui ne sont ni élus par le clergé, ni demandés par le peuple, ni consacrés par les évêques de la province de concert avec le métropolitain. Mais comme le pape n'a point de métropolitain, c'est aux évêques-cardinaux à lui en tenir lieu. On choisira dans le sein de l'Église même qu'il s'agit de remplir, s'il y a un sujet capable; sinon dans quelque autre, sauf l'honneur dû à notre cher fils Henri présentement roi, et qui sera, s'il plaît à Dieu, empereur, comme nous le lui avons déjà accordé. On rendra le même honneur à ses successeurs, à qui le saint Siège aura personnellement accordé le même droit. » Cette clause est digne d'attention : on ne pouvoit guère s'y prendre d'une manière plus adroite, pour restreindre, en paroissant accorder, le privilège ancien qu'avoient tous les empereurs de confirmer l'élection des papes indépendamment de ces concessions personnelles.

¹ Tom. IX Conc. p. 1105.

² Cette réflexion qui se trouve aussi dans Fleury, est aussi fautive qu'elle est injuste. Justinien, comme nous l'avons déjà fait observer, est le premier empereur qui se soit attribué ce privilège; imitant en cela le roi des Goths, Théodoric qui, étant arien, crut devoir introduire cet usage humiliant pour les catholiques. Nous ne citerons pas combien de fois il fut contesté dans la suite et éludé par les Romains. Mais on a vu que, lorsque Eugène II fit son décret célèbre, portant qu'à l'avenir les envoyés de l'Empereur seroient présents à l'ordination des papes, il agit de son plein gré, sans prétendre reconnoître un droit ancien ni même en établir un tellement positif qu'on ne pût s'y soustraire : son but fut de prévenir les schismes ou les troubles, semblables à celui que venoit d'occasionner l'antipape Zizime, soutenu contre le clergé par la noblesse romaine : aussi ses troisième et quatrième successeurs (Sergius II et saint Léon VII), sans parler de beaucoup d'autres, furent-ils ordonnés et re-

Si le pouvoir des méchants, reprend Nicolas, empêche de faire à Rome une élection légitime, les cardinaux-évêques, unis au reste du clergé et des laïques craignant Dieu, quoiqu'en petit nombre, auront droit d'élire le pape dans le lieu qu'ils jugeront à propos; et si l'élu ne peut être intronisé dans le saint Siège selon la coutume, il ne laissera pas d'avoir l'autorité de gouverner l'église romaine, et de disposer de tous ses biens, comme saint Grégoire l'a fait avant sa consécration. Si quelqu'un est élu, ordonné ou intronisé au mépris de ce statut, qu'il soit anathématisé et déposé avec ses complices. Ce décret fut souscrit par les Pères du concile, par les prêtres et les diacres.

On fit aussi des réglemens contre les clercs concubinaires et simoniaques. Ceux-ci doivent être déposés sans miséricorde. On disputoit depuis long-temps sur le sort de ceux qu'ils avoient ordonnés gratuitement. A cause de leur grand nombre, on régla qu'on leur laisseroit les fonctions de leurs ordres, mais sans faire passer en règle une indulgence accordée à la nécessité des temps; qu'à l'avenir au contraire, quiconque recevroit l'ordination d'un simoniaque notoire, encourroit avec lui la déposition. Pour les prêtres, les diacres et les sous-diacres qui depuis la défense de Léon IX auront pris ou gardé des concubines, on leur interdit la célébration de la messe, le chant de l'épître et de l'évangile, l'assistance à l'office dans le sanctuaire, et on les prive de leur part aux revenus de l'Eglise. Il est même défendu d'entendre la messe d'un prêtre qu'on sait de science certaine avoir une concubine. Suivant la même constitution, les clercs mangeront ensemble et coucheront dans le même logis, près de leur église, et mettront en commun tous leurs revenus ecclésiastiques. C'est ainsi que le saint Siège adoptoit l'institution des chanoines réguliers, que nous avons vue commencer en France.

Bérenger se trouvoit à Rome lorsqu'on y tint le concile qui

connus, malgré l'absence des députés et le défaut de consentement de l'Empereur. Au lieu donc d'interpréter à faux et en mauvaise part les paroles du pape Nicolas, il eût été plus exact de remarquer que ce pontife témoignoit alors sa reconnaissance au prince qui dominoit sur l'Italie, et qui, ayant protégé son élection et sa consécration, avoit mis fin au schisme de Benoît X.

fit
ven
tur
qu'
éto
ner
cha
hab
ques
reng
et le
crem
que
vérit
et da
term
l'eue
le pa
Trini
autre
thème
mule
allume
conter
larmes
en dev
manie
cile qu
troces
Cep
clercs
princip
il y en
évêque
ils se vi
lèveme

1 Lanfr

fit tant de sages réglemens. Si cet opiniâtre sectaire étoit venu pour y répandre ses erreurs, comme la suite de ses impostures le fait présumer, il parut craindre le pape Nicolas dès qu'il l'eut connu. Il prit le parti de la dissimulation qui lui étoit familière, et pria ce pontife avec son concile, de lui donner par écrit la foi qu'il falloit tenir. Le cardinal Humbert fut chargé de cette commission : ce prélat, également docte et habile, dressa une confession de foi qui prévenoit les équivoques et tous les subterfuges ordinaires à l'hérésarque¹. Bérenger, après s'y être confessé coupable, déclaroit que le pain et le vin, après la consécration, ne sont pas seulement le sacrement, mais encore le vrai corps et le vrai sang du Seigneur; que ce n'est pas non plus en sacrement seulement, mais en vérité qu'ils sont touchés et rompus par les mains des prêtres et dans la bouche des fidèles. En un mot, il déclaroit dans les termes les plus clairs tenir de cœur et de bouche, touchant l'eucharistie, la même foi que le saint Siège apostolique, que le pape Nicolas et que son concile. Il en juroit par la sainte Trinité et les Evangiles, et reconnoissoit les défenseurs d'une autre croyance, avec tous leurs sectateurs, dignes d'un anathème éternel. L'hypocrite, après avoir lu et relu cette formule, ne se contenta point de jurer et de signer, mais il fit allumer un feu au milieu du concile, et y jeta tous les écrits qui contenoient ses erreurs. Le pape et tous les Pères versèrent des larmes de joie sur une conversion si généreuse, et Nicolas crut en devoir communiquer l'édification à toute l'Italie, la Germanie et la Gaule. Le sectaire parjure fut à peine sorti du concile qu'il écrivit contre cette profession de foi, et chargea d'atroces injures le pieux cardinal qui l'avoit dressée.

Cependant les ravages que la simonie et l'incontinence des clercs causoient dans l'église de Milan, attirèrent l'attention principale du souverain pontife². A la prière de cette église, il y envoya l'évêque d'Ostie, Pierre Damien et Anselme, évêque de Lucques. Mais dès le lendemain de leur arrivée, ils se vinrent au moment d'être les victimes d'un horrible soulèvement contre la dignité de légats dont ils étoient revêtus.

¹ Lanfr. de Corp. c. 1, 2. — ² Gest. Pontif. an. 1059.

La populace ignorante et animée par quelques mauvais ecclésiastiques, se mit à crier que Milan n'étoit soumis en rien aux lois de Rome, et que le pape n'avoit aucun droit de juger ou de régir cette église. On sonna le tocsin, la foule se précipita vers le palais épiscopal. Pierre Damien fut averti qu'on en vouloit à sa vie. Il monta sans crainte au jubé, parut aux yeux de la multitude, et ayant avec peine obtenu silence, il parla en ces termes : « Sachez, mes frères, que je suis venu pour votre salut, et non pour la gloire de l'église romaine. Que peut lui servir le ministère d'un mortel méprisable, après l'éloge qu'elle a reçu de la bouche du Sauveur? Ce sont les hommes qui ont marqué les bornes et les privilèges des patriarcats, des métropoles, des diocèses de chaque évêque: C'est Jésus-Christ qui a fondé l'église romaine, en donnant à Pierre les clefs de la vie éternelle. C'est une injustice de priver une autre église de ses droits : disputer à celle de Rome sa prérogative, c'est une hérésie. » Pour établir en particulier la supériorité de l'église romaine sur celle de Milan, Pierre Damien ajoute que les premiers pasteurs de celle-ci y furent envoyés par saint Pierre. Et ce qui est digne de remarque, en nommant ici saint Gervais et saint Protas, aussi-bien que les saints Celse et Nazaire, il ne dit pas un mot de saint Barnabé, que la ville de Milan compté néanmoins pour son premier évêque. Le peuple, dont l'ignorance formoit toutes les prétentions et animoit la violence, se calma aussitôt qu'il fut instruit par ce discours; il promit sur-le-champ d'exécuter ce que proposeroient les légats.

Ils ne s'en trouvèrent guère moins embarrassés, tant la simonie étoit générale dans cette église. C'étoit une règle inviolable, d'y payer une somme réglée pour tous les ordres, même avant de les recevoir, sans en excepter l'épiscopat. En un mot, il s'y trouvoit à peine un seul ecclésiastique qui eût été ordonné gratuitement. C'eût été une partialité odieuse, de faire grâce aux uns et de punir les autres. D'un autre côté, en interdisant tous les prêtres d'une ville et d'une province si considérable, on y ruinoit en quelque sorte la religion. Le savant cardinal se rappela la règle de saint Augustin et du pape Innocent, qu'on ne doit pas user de toute la rigueur des canons contre

la m
de
l'av
(
mo
trém
dice
lui.
se fa
pont
c'est
ferm
faire
rent
serm
aux
pour
églis
possi
femm
pénit
en qu
ecclés
matiè
prix t
cent a
partie
valent
pénite
grande
par se
pauvre
quels
contre
moins
ministr
Penc
Saint-S

la multitude. Sur ce principe d'une économie sage, il se contenta de mettre fin aux abus, et de rétablir la vigueur des lois pour l'avenir, sans les venger à la rigueur des infractions passées.

Gui de Vélate occupoit alors le siège de Milan, où, par le moyen de l'argent compté à l'empereur Henri, et quoiqu'extrêmement odieux aux Milanois, il avoit été placé, au préjudice de quatre prêtres de cette église beaucoup plus dignes que lui. Traduit au jugement de Léon IX, il avoit eu l'habileté de se faire déclarer archevêque légitime par ce saint et vigilant pontife. Depuis treize ans qu'il étoit possesseur pacifique, c'est-à-dire, depuis l'an 1046, il avoit eu tout le temps d'affermir son autorité. Ainsi ce fut beaucoup pour les légats, de faire cesser les abus moyennant le pardon du passé. Ils amenèrent cet évêque et son clergé à promettre par écrit et sous serment, qu'ils ne prendroient plus rien, ni pour la promotion aux ordres, ni pour l'institution des abbés et des chapelains, ni pour le saint chrême, pour l'investiture et la consécration des églises. Ils s'engagèrent aussi à séparer, autant qu'il seroit possible, les prêtres, les diacres et les sous-diacres de leurs femmes ou concubines. On imposa de longues et rigoureuses pénitences aux coupables, en commençant par l'archevêque; en quoi l'on eut égard aux différents degrés d'ignorance des ecclésiastiques, dont plusieurs étoient si mal instruits en cette matière, qu'ils croyoient à peine pécher en ne payant que le prix taxé pour chaque ordre. On condamna l'archevêque à cent ans de pénitence, mais avec la faculté d'en rédimer une partie par des aumônes, dont on spécifia la quantité équivalente à chaque année. On régla de même pour les autres pénitents, que celui par exemple, qui ne jeûneroit qu'avec de grandes incommodités, pourroit racheter un jour de jeûne par semaine, en récitant un psautier, ou en nourrissant un pauvre, après lui avoir lavé les pieds. Malgré les abus dans lesquels ces rachats ou commutations de pénitences dégénérent contre les vues et les sages précautions de l'Église, on doit au moins applaudir à la circonspection avec laquelle ses dignes ministres procédoient en cette matière.

Pendant le cours de la légation de Pierre Damien, l'abbé de Saint-Simplicien lui donna un petit vase d'argent. Comme

c'étoit une maxime des légats du saint Siège, de ne rien recevoir des personnes qui avoient des affaires encore indéçises, Pierre examina si l'abbé ne se trouvoit point dans cette position. Après s'être convaincu que ce modique présent ne venoit d'aucune vue intéressée, le saint légat ne laissa point d'avoir beaucoup de scrupule à son sujet. Il consentit à l'accepter pour un monastère fondé récemment : mais il sentit renaître ses inquiétudes, et ne put calmer sa conscience, qu'en le renvoyant au donateur¹.

Sa commission étant remplie, il écrivit au souverain pontife, afin d'être déchargé de l'épiscopat, qu'il ne cessoit pas de regarder comme un fardeau au-dessus de ses forces². Il en fit même la démission, et renvoya l'anneau pastoral, en signe d'une renonciation absolue et irrévocable. Mais Nicolas ne voulut point condescendre aux vœux d'un ministre encore si nécessaire à l'Eglise. Ce ne fut que sous le pontificat suivant, que l'humble prélat obtint enfin ce qu'il demandoit avec tant de persévérance.

Cependant Nicolas ouvrit l'oreille aux propositions des Normands d'Italie, qui témoignoit un grand désir de rentrer dans les bonnes grâces du saint Siège, et qui commencèrent par restituer toutes les terres de l'église romaine dont ils s'étoient emparés. Leurs principaux chefs étoient alors Richard, et Robert surnommé Guiscard, c'est-à-dire habile et rusé : Robert maître de la principauté de Capoue qu'il avoit prise sur les Lombards ; Richard ou Roger, duc de la Pouille et de la Calabre enlevées aux Grecs, et seigneur d'une partie de la Sicile, qu'il avoit commencé à conquérir sur les Sarrasins. Le pape leur confirma ces possessions, et ils lui prêtèrent serment de fidélité. Robert convint de payer un tribut annuel au saint Siège, et s'en rendit le vassal³. Telle fut en 1059, l'origine qu'on attribue communément au royaume de Naples, et qu'on pourroit sur le même principe faire remonter aux conventions antérieures de Léon IX avec ces mêmes Normands, qui se montrèrent bientôt les plus braves défenseurs de l'église romaine. Ils rassemblèrent leurs troupes,

¹Pet. Dam. Opusc. 53, c. 4. —²Lib. 1, ep. 8. —³Chron. Cass. l. III, c. 6, 13 16.

et marchèrent contre les villes de Préneste, de Tusculum et de Nomente, qu'ils punirent de leur rébellion contre le pape leur seigneur. Ayant ensuite passé le Tibre, ils ruinèrent Galère, avec tous les châteaux du comte Gérard, brigand insigne, qui désoloit tout le voisinage, et rendirent aux Romains leur ancien ascendant sur une infinité de petits seigneurs qui ne cessoient de les tyranniser.

La même année, Nicolas II envoya en France deux légats qui assistèrent au couronnement de Philippe, fils aîné du roi Henri. Le prince n'avoit encore que sept ans, mais le roi son père, à l'exemple des deux premiers souverains de sa race, y vouloit assurer la couronne, en faisant reconnoître de son vivant, son fils pour roi. Ce premier sacre des rois de la troisième race dont nous ayons l'acte authentique, se fit à Reims avec un magnifique appareil, le jour de la Pentecôte, vingt-troisième de mai 1059. Philippe fit profession de la foi catholique, jura de conserver aux évêques et à leurs églises tous leurs droits suivant les canons, de les défendre comme il est du devoir d'un souverain, et de rendre justice aux peuples selon les lois. Après quoi, par la permission du Roi Henri, Gervais, archevêque de Reims, élut pour roi le prince Philippe. Les évêques, les abbés, les seigneurs donnèrent tous leurs voix; les simples gentilshommes et le peuple même y accédèrent, en criant ensemble par trois fois : Nous l'approuvons et nous le voulons. Il n'y eut pas jusqu'aux légats romains dont on ne prit le suffrage, mais uniquement pour leur faire honneur, parce que le consentement du pape, comme le porte en termes exprès l'acte du couronnement, n'y étoit point nécessaire. Les mesures que prenoit le roi Henri pressoient plus que son âge ne lui donnoit lieu de le penser : il mourut le 29 août de l'année suivante, la cinquante-cinquième de son âge, et la trentième de son règne.

Le pape Nicolas ne lui survécut pas un an : le 21 ou le 22 juillet 1061, il mourut à Florence, dont il avoit conservé le siège avec celui de Rome. Ainsi cette étrange méthode passoit-elle en coutume : tant il est dangereux, sous les prétextes même

les plus plausibles, de donner l'exemple de la dispense dans les matières où la vertu même peut prendre le change! On rapporte de Nicolas II, que sa charité respectueuse pour les membres indigents de Jésus-Christ fut telle, qu'il ne passa pas un jour sans laver les pieds à douze pauvres. Il y eut de grands mouvements à Rome pour l'élection de son successeur. On envoya en diligence le cardinal Etienne vers le jeune roi de Germanie, afin d'obvier aux effets de la division. Mais, soit qu'à cet égard déjà les esprits ne fussent pas mieux disposés en Allemagne qu'en Italie, soit que toute l'attention de la cour de Germanie fût absorbée par les factions d'une minorité orangeuse, le légat ne put obtenir audience, et l'on n'ouvrit pas seulement ses lettres. Enfin, après environ trois mois de vacance, Hildebrand, qui avoit été fait archidiaque de l'église romaine par le dernier pape, tint conseil avec les cardinaux et les nobles romains¹. Le résultat fut qu'on ne laisseroit pas plus long-temps le saint Siége dans une position si périlleuse, mais qu'on auroit soin d'y élever un sujet agréable à la cour impériale. En conséquence on élut Anselme, évêque de Lucques, qui prit le nom d'Alexandre II, et fut couronné le 30 septembre 1061.

Le 28 octobre suivant, l'impératrice Agnès, mère du jeune roi Henri et régente de ses états, piquée de ce qu'Alexandre avoit été intronisé sans attendre son consentement, convoqua une diète à Bâle, et y fit reconnoître pour pape, Cadaloüs, évêque de Parme, sous le nom d'Honorius. Il étoit simoniaque et concubinaire, et par-là plaisoit fort aux évêques et aux prêtres de la Lombardie, la plupart souillés des mêmes vices². Excités par Guibert de Parme, chancelier et vice-roi d'Italie, ils s'assemblèrent en grand nombre, crièrent qu'il leur falloit un pape qui eût de la condescendance pour leurs foiblesses, et qu'ils n'en recevoient point d'ailleurs que du paradis de l'Italie : c'est ainsi qu'ils nommoient leur province. Cette vicieuse et méprisable faction, qui n'alléguoit en sa faveur que les intérêts du vice même, eut la plus grande influence dans le choix qu'on fit à Bâle, de l'évêque de Parme pour chef de l'Eglise.

¹ Discept. synod. P. Dam. opusc. 2. — 2 P. Dam. l. 1, ep. 20.

et
ser
ru
sin
ron
Ro
acc
tou
sen
lest
pass
de l
dépe
rend
réuss
et de
ce mi
Sa
à fair
pateu
gagné
que d
sa ver
la cou
core p
les ava
il épro
qui ne
un si g
en mon
de vivr
dignité
que dan
foi, se t
la plup

¹ Sur.

Après cette élection, l'intrus amassa beaucoup de troupes et d'argent, et vint à l'improviste, le 14 avril 1062, se présenter devant Rome en conquérant, ou plutôt en lâche corrupteur. Il y suborna beaucoup de personnes par les largesses simoniaques qu'il y fit répandre. Il campa dans les prés de Néron, près du Vatican, et livra un premier combat où quantité de Romains périrent. Cependant Godefroi, duc de Toscane, étant accouru au secours du saint Siége, l'antipape fut si pressé à son tour, qu'il ne put sauver sa propre personne qu'à force de présents. Il se vit obligé de fuir à Parme, où il rassembla de nouvelles troupes pour soutenir son entreprise; mais la campagne se passa sans qu'il pût rétablir ses affaires. Enfin, le dernier jour de l'année de son élection, 27 d'octobre, il fut condamné et déposé par tous les évêques d'Italie et d'Allemagne. Il ne se rendit pas, fit deux ans après une nouvelle irruption qui ne lui réussit pas mieux que la première; enfin, errant et fugitif, pauvre et dépouillé de tout pendant le peu de temps qu'il survécut, ce misérable ne cessa point de se porter pour souverain pontife.

Saint Annon, archevêque de Cologne, contribua beaucoup à faire tomber dans le discrédit ce vicieux et sacrilège usurpateur¹. Annon ne devoit son élévation qu'à son mérite: il avoit gagné l'estime et l'amitié, tant de l'empereur Henri le Noir, que de tous les gens de bien, par son éloquence, sa doctrine, sa vertu, spécialement par son amour pour la justice, et par la courageuse franchise avec laquelle il la soutenoit. Il avoit encore pour lui la bonne mine, la grandeur de la taille, et tous les avantages de la figure. Au commencement de son épiscopat, il éprouva des contradictions de la part de quelques personnes qui ne le trouvoient pas d'une naissance assez distinguée pour un si grand siége. Mais bientôt il fit cesser tous les murmures, en montrant autant de grandeur que de piété dans sa manière de vivre. Il porta aussi haut qu'aucun de ses prédécesseurs la dignité de son siége, et remplit aussi-bien ses devoirs dans l'état que dans l'Eglise. Il animoit toutes ses œuvres d'un esprit de foi, se tenoit dans un recueillement continuel, passoit en prières la plupart des nuits, visitoit alors les églises nu-pieds, suivi

¹ Sur. ad 4 decemb. Herm. et Lamb. Chron.

d'un seul domestique, faisoit des jeûnes fréquents, et pratiquoit de rudes austérités. Ses aumônes et ses immenses libéralités se répandoient sur toutes sortes d'indigents, diocésains, pèlerins étrangers, ecclésiastiques, laïques et moines. On dit qu'il ne laissa pas une seule communauté dans son diocèse, qu'il n'eût gratifiée de terres, de pensions ou de bâtiments. Mais voyant la discipline régulière se relâcher en Allemagne, il crut faire encore davantage pour les monastères, par la réforme que par les aumônes. Comme il avoit un talent rare pour persuader, et un grand crédit dans tout le royaume, il eut beaucoup d'imitateurs dans l'épiscopat, et l'on vit la régularité monastique refleurir dans la plupart des diocèses. Annon avoit tellement le don de la parole, et tant d'onction surtout, qu'il tiroit des larmes des cœurs les plus endurcis, et qu'à tous ses sermons l'église retentissoit de sanglots et de gémissements.

Voyant avec douleur qu'on abusoit de l'enfance du roi pour le malheur de l'empire et de l'Eglise, gémissant surtout de la familiarité suspecte de Henri, évêque d'Ausbourg, avec l'impératrice dont il étoit le principal ministre, de concert avec les grands, il prit le gouvernement du jeune roi et de ses états. Aussitôt il dépouilla Guibert de Parme de sa charge de chancelier et de l'autorité qu'il exerçoit sur l'Italie, assembla un concile à Osbor en Saxe, et fit prononcer la déposition de l'antipape Cadaloüs (1062).

A cette occasion, Pierre Damien composa pour la défense du pape légitime un écrit qui fit, à ce qu'on prétend, beaucoup d'impression sur les Pères de ce concile. Mais il suffisoit que l'administration fût entre les mains d'un ministre tel qu'Annon, pour délivrer Alexandre de son rival. Alors Pierre Damien se tint pour entièrement déchargé de l'épiscopat. Ayant renouvelé, sous le pape Alexandre qui ne parut point le contredire, la renonciation qu'il avoit faite en premier lieu sous Nicolas, il ne s'occupa plus que des exercices de la vie monastique, et de la composition des écrits qu'il nous a laissés en grand nombre. Outre ce qu'il appelle ses opuscules, et qui forment les plus considérables de ses ouvrages, nous avons de lui une longue suite de lettres, beaucoup de sermons, et les vies de plusieurs saints. Il montre partout un grand zèle pour la pureté des

mor
des
ony
hist
cisi
mal
de l'
aute
siècl
le ra
nant
où i
mal
est d
En
ciple
ordin
qu'il
clerc
le fair
lui fit
sa vie
sous P
Dan
lules,
sonner
ne rier
Les cir
poient
gardoie
dimanc
demeur
vivoien
où la po
quelque
trionau

mœurs et la conservation de la discipline, dont il nous a transmis des détails intéressants, surtout pour la vie religieuse : mais on y trouve aussi bien des observations minutieuses et de petites histoires dépourvues de vraisemblance, des principes et des décisions outrées, un plus grand nombre encore de conséquences mal tirées et fondées uniquement sur des sens allégoriques de l'Écriture, ou sur de simples similitudes. En général, cet auteur, l'un des plus abondants et des plus renommés de son siècle, marque peu de discernement et peu de justesse dans le raisonnement. On ne sauroit lui refuser une érudition étonnante, au moins dans les préjugés ordinaires, pour le temps où il vivoit ; mais elle paroît souvent mal digérée, et plus mal appliquée encore. Son style, qui a du nerf et de la force, est de même très-souvent diffus et embarrassé.

Entre les vies écrites par ce pieux auteur, celle de son disciple saint Dominique dit le Cuirassé, est une des plus extraordinaires¹. Dominique prit son surnom de la cuirasse de fer qu'il portoit nuit et jour par pénitence. Comme il étoit déjà clerc, ses parents donnèrent à l'évêque une peau de bouc pour le faire ordonner prêtre. Ce prix simoniaque, tout vil qu'il étoit, lui fit tant d'horreur, qu'il renonça au monde, et s'abstint toute sa vie des fonctions sacerdotales. Il se fit moine, puis hermite sous Pierre Damien, en un lieu de l'Ombrie nommé Lucéole.

Dans ce saint asile, les solitaires, répartis en dix-huit cellules, avoient pour règle de ne jamais boire de vin, de n'assaisonner leur nourriture d'aucune sorte de graisse, et même de ne rien manger de cuit, si ce n'étoit le dimanche et le jeudi. Les cinq autres jours, ils jeûnoient au pain et à l'eau, s'occupoient sans interruption de la prière et du travail des mains, gardoient le silence tous les jours de férie, et ne parloient le dimanche qu'entre vêpres et complies. Dans leurs cellules, ils demeuroient nu-pieds et nu-jambes. En un mot, ces ermites vivoient avec une austérité peu commune, même dans un temps où la pénitence et les vertus avoient pris dans tout l'Occident quelque teinture de l'âpreté des mœurs des peuples septentrionaux dont il se trouvoit repeuplé.

¹ Vit. Domin. Loric. apud P. Dam. Sac. VI Bened.

Mais cette manière de vivre parut encore trop douce à l'ardeur de Dominique. Au lieu que l'habit des autres alloit jusqu'à terre pour les garantir du froid, celui de Dominique ne lui venoit qu'à mi jambe, quoiqu'il les eût nues comme eux. Il portoit sur la chair une chemise de mailles de fer, qu'il ne quittoit que pour se donner la discipline. Un tissu pareil lui tenoit lieu de draps pendant son repos, ce qui lui rendit la peau noire comme celle d'un nègre. Il portoit de plus quatre cercles de fer, deux aux cuisses et deux aux jambes, et dans la suite il y en ajouta quatre autres. Les jeudis et les dimanches, où la règle permettoit d'ajouter au pain quelque nourriture cuite, il n'usa jamais de cette indulgence : encore se regardoit-il comme un homme mou et sensuel. Après quelque absence de Pierre Damien, ce vigilant directeur lui demanda quelle avoit été sa manière de vivre. Dominique lui dit que le jeudi et le dimanche il vivoit en homme charnel. Quoi, lui dit Pierre, mangez-vous des œufs ou du fromage ? A Dieu ne plaise, répondit Dominique ! Mangez-vous du fruit ou du poisson ? Je laisse ces soulagemens aux malades. Enfin il se trouva que ce relâchement et cette mollesse consistoient à mêler du fenouil avec son pain, comme il est d'usage en Italie.

Son principal exercice étoit de réciter des psautiers, en se frappant à deux mains avec des poignées de verges, auxquelles il substitua dans la suite des lanières de cuir, parce qu'elles étoient plus rudes. Les jours qu'il regardoit comme ceux de son relâchement, il chantoit deux psautiers en se flagellant ainsi. Pendant le carême, ou lorsqu'il acquittoit une pénitence pour quelque autre, suivant l'usage du temps, il en disoit au moins trois par jour, en se frappant durant tout le cours de sa prière. Souvent il disoit deux psautiers de suite, sans cesser de se discipliner, et sans s'asseoir un moment. Il demeurait debout, pour se mieux frapper tout le corps, et joindre à cet exercice les génuflexions fréquentes, alors aussi fort usitées. Il en faisoit jusqu'à cent en récitant quinze psaumes, et mille par conséquent pour chaque psautier. Un soir il vint, le visage tout meurtri de coups de fouet, rendre compte de sa conscience à son directeur. Mon maître, lui dit-il, j'ai fait aujourd'hui par la grâce du Seigneur ce que je ne me souviens pas

d'
M
co
co
co
l'h
pa
tem
gra
ro
P
coe
mo
et a
L'u
et d
exer
se r
zélat
de l
des
flag
avoir
Chri
s'épa
frapp
qu'il
qua
les d
d'autr
néann
Il e
de pé
faveur
borne
cette
pénite
pratiq

d'avoir encore fait ; en un jour et une nuit , j'ai dit huit psautiers. Mais il avoua qu'il n'avoit pas proféré les paroles et qu'il s'étoit contenté de les repasser dans son esprit : ce qu'il trouvoit encore plus pénible , par les efforts qui étoient nécessaires pour conserver l'attention dans cette célérité. Une autre fois, il poussa l'habileté jusqu'à réciter dans une nuit douze psautiers et une partie du treizième , sans cesser de se flageller durant tout ce temps-là. Malgré ces affreuses pénitences, il parvint à une grande vieillesse , et mourut le quatorzième d'octobre de l'an 1062, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire.

Le Juge éternel , qui ne considère que les dispositions du cœur , s'accommodoit en quelque sorte à la singularité des mœurs et des goûts d'un âge enclin aux choses extraordinaires et aux pratiques analogues à la dureté des génies du temps. L'usage de la discipline, commencé dans le onzième siècle , et dont saint Gui de Pomponne a donné , dit-on , le premier exemple , devint aussitôt fort commun. Plusieurs personnes se récrièrent contre cette nouveauté. Pierre Damien , grand zéléteur de toutes les pieuses observances , se mit en devoir de leur fermer la bouche. Parmi toutes les grandes austérités des anciens ascètes , il n'y avoit point d'exemples de ces flagellations : il cita celui de saint Jérôme , qu'on croyoit avoir été fouetté par les anges ; celui des martyrs et de Jésus-Christ même , qui ont enduré la même peine. Mais il pouvoit s'épargner ces recherches , et des comparaisons où la disparité frappoit les yeux de tout le monde. De la maxime générale qu'il faut crucifier sa chair , et que Pierre lui-même ne manqua pas de présupposer , il s'ensuivoit assez clairement que les disciplines pouvoient se regarder du même œil que tant d'autres macérations non moins singulières , et pratiquées néanmoins avec édification dans l'antiquité.

Il entreprit aussi de justifier les compensations et les rachats de pénitences qui , alors surtout , commencèrent à prendre faveur : apologie simple et facile en se renfermant dans les bornes posées par l'Eglise. Quel inconvénient , en effet , que cette mère , également sage et tendre , commue des genres de pénitence impraticables à quelques-uns de ses enfants , en des pratiques dont ils puissent mieux s'acquitter. On ne pouvoit pas

d'avantage regarder comme un abus dans cette classe de pénitents, la dévotion qu'ils avoient de faire suppléer, autant qu'il étoit possible à leur insuffisance, par les prières et les austerités des saints moines et des saints ecclésiastiques. L'abus des commutations ou l'abolition insensible des pénitences canoniques, provenoit surtout de la généralité du principe dont parut s'autoriser l'apologiste même, plus pieux dans ses vues que juste et précis dans ses raisonnements. Bien des gens étoient alors persuadés que pour chaque péché, il falloit nécessairement et sans nulle distinction de cas ou de circonstances, que la pénitence marquée par les canons s'accomplit à la lettre. Ainsi, quand on étoit tombé vingt fois, par exemple, dans une faute qui méritoit dix ans de pénitence canonique, on en avoit deux cents ans à accomplir. Or, comme il étoit manifestement impossible de le faire par soi-même, il falloit bien employer un secours étranger. A cet effet, on spécifia ce que telle œuvre précise expioit au juste de péchés. Pierre Damien dit avoir appris de son disciple saint Dominique, qu'on accomplissoit cent ans de pénitence par vingt psautiers, accompagnés de discipline; c'est-à-dire, que cent cinquante psaumes et quinze mille coups de discipline, puisqu'on s'en donnoit cent coups par chaque psaume, tenoient lieu d'un an de pénitence canonique¹. Ainsi, en quelques jours, un homme aussi austère que Dominique pouvoit acquitter un pécheur de cette pénitence de cent ans. Il ne faut pas néanmoins se persuader que ces idées fussent généralement reçues. Nous apprenons de Pierre Damien lui-même² qu'elles souffrirent de grandes contradictions de son temps, et avant que l'expérience en eût découvert le danger. On voit même par un concile, tenu long-temps auparavant à Châlons-sur-Saône (813), que l'Eglise avoit prévu le péril, et s'étoit efforcée de le détourner. Une multitude de pasteurs éclairés ne manqua point de réclamer pareillement dans tous les siècles.

On a voulu aussi inculper Pierre Damien, pour avoir accredité bien des dévotions nouvelles, telles que la pratique établie depuis peu, de consacrer le lundi en l'honneur des

¹ Opusc. 51, c. 8. — ² Liv. v, ep. 8.

an
Q
en
en
su
ne
cre
qu
gra
qu
exa
ces
n'es
con
l'est
sans
clue
de c
inut
deux
méce
où il
office
fait e
respe
vues
si l'o
conve
circo
rieure
et pr
sans d
cation
dans
à méd
mental
éternel
Sain

anges, le vendredi à la Croix et le samedi à la sainte Vierge. Quelques-uns de ces censeurs avec une dureté peu commune entre les modernes, et avec une amertume bien plus étonnante encore en des orthodoxes, s'appesantissent principalement sur les messes fréquentes et le petit office de la Vierge. Ils ne manquent pas de rapporter à ce sujet quelques traits de crédulité, uniquement propres à décrier cette pratique. A quelle autre fin pouvoit servir en particulier l'exemple d'un grand pécheur qui, à l'article de la mort, fut assuré par Marie que ses péchés lui étoient pardonnés, pour avoir récité fort exactement le petit office? La circonspection toujours si nécessaire quand on touche ces sortes d'objets, et l'équité seule n'exigeoit-elle pas qu'on ne donnât point lieu d'imaginer contre la vérité, qu'un docteur aussi révéré dans l'Eglise que l'est Pierre Damien, ait sauvé les pécheurs dévots à la Vierge, sans un repentir sincère de leurs crimes? Que de là on conclue à quelque chose de plus que l'inutilité de ces offices et de ces observances : c'est un point où la réfutation est aussi inutile que l'attaque est téméraire. Il suffit de rappeler en deux mots à l'avertissement, tant de fois répété et toujours méconnu, de bien distinguer entre les abus et la chose même où ils s'introduisent. C'est assez que l'Eglise approuve le petit office de Marie d'une manière aussi authentique qu'elle le fait en l'adoptant de toute part, pour que l'usage en devienne respectable à tout fidèle. En s'ingérant même à pénétrer ses vues dans la multiplication des offices et des prières vocales, si l'on faisoit cet examen sans prévention et avec la droiture convenable, on se convaincroit de sa sagesse par les seules circonstances des temps et des lieux où ces dévotions extérieures se sont multipliées. N'étoient-elles pas les plus propres et presque les seules convenables à des nations grossières, sans cesse en course et en tumulte, à peine capables d'application et de réflexion? Depuis que l'Eglise voit plus de calme dans les mœurs, plus d'aptitude dans ses enfants à penser et à méditer, met-elle rien plus en recommandation que l'oraison mentale, la lecture des Livres saints, la méditation des vérités éternelles?

Saint Rodolphe, évêque d'Eugubio, dont Pierre Damien

a écrit la vie¹ avec celle de saint Dominique, mourut moins d'un an après son saint condisciple, à l'âge d'environ trente ans. Dans une carrière si abrégée, il ne laissa point de faire successivement la gloire de la vie monastique et de la vie épiscopale. Cependant il ne sortit du siècle que sept ans avant sa mort. Il mit alors ses serfs en liberté, puis, du consentement de sa famille, donna son château qui passoit pour imprenable, et toutes ses terres au monastère de Fontavallane, où il embrassa la vie érémitique avec son frère aîné. Ils firent l'un et l'autre l'admiration de tous les solitaires, par leur régularité, par leur austérité et par une humilité d'autant plus profonde, que la naissance et la fortune les avoient élevés davantage au-dessus des autres. Rodolphe ayant été forcé d'accepter l'épiscopat, son cœur et ses affections demeurèrent attachés tout entiers à la solitude. Il regarda toujours son palais épiscopal comme un simple hospice, et sa cellule comme son vrai domicile. Il continua de porter le cilice et tous les habits monastiques. Il ne mangeoit d'ordinaire que du pain d'orge, et en petite quantité; dans les plus grands froids, il couchoit en chemise et sans couverture sur de simples planches. Toutefois, loin de le dédommager de tant de sacrifices, son peuple indocile, et basement intéressé, ne suivoit assidûment ses instructions que quand il en vouloit obtenir des grâces temporelles. Il leur administroit néanmoins infatigablement le pain de la parole, tenoit régulièrement le synode annuel, s'épargnoit tout pour soulager les pauvres. Jusqu'à la mort, il ne cessa de remplir avec une constance héroïque tous les devoirs d'un rang qui ne fut jamais pour lui qu'une charge fâcheuse.

C'est ainsi que Pierre Damien, depuis qu'il avoit obtenu de quitter son évêché d'Ostie, s'occupoit à former ses disciples à toutes les vertus et à s'y perfectionner lui-même, quand ses liaisons avec saint Hugues de Cluny, et l'estime du pape Alexandre, l'obligèrent de faire le voyage des Gaules en qualité de légat². Le saint abbé de Cluny étoit venu porter lui-même sa plainte à Rome contre Drogon, évêque de Mâcon

¹ Vit. S. Rod. ap. P. Dam. sæc. vi Bened. — ² Bibl. Clun. p. 589.

qu
de
Da
év
ce
bo
let
Se
av
de
afir
de
men
tels
effic
Q
léga
pont
Ger
les s
la re
solen
qui r
légua
toute
Maye
diren

¹ Cœ
présidé
tenu ro
dation
tifes, et
du saint
de Mâcon
reflexion
huit jour
de Franc
Ann. 9, /
à Tom

qui avoit fait des entreprises fort irrégulières et accompagnées de voies de fait sur les immunités de ce monastère. Pierre Damien eut bientôt terminé cette affaire dans un concile des évêques du voisinage, où l'on s'efforça d'éteindre à jamais cette ancienne querelle¹. Mais les pouvoirs du légat ne se bornoient point à cette commission, comme il paroît par ses lettres de créance, adressées aux archevêques Reims, de Sens, de Tours, de Bourges et de Bordeaux. Le pape, après avoir nommé Pierre Damien l'œil du saint Siège et la colonne de l'église romaine, ajoute qu'il lui a confié tous les pouvoirs, afin que ce qu'il aura statué dans leurs provinces, ait autant de force que s'il avoit ordonné lui-même après un mûr examen. Aussi le saint légat porta-t-il les coups les plus mortels à la simonie en particulier, et prit les mesures les plus efficaces pour faire reflourir l'ancienne pureté des canons.

Quelque temps après, il fut encore chargé d'une nouvelle légation, qui demandoit toute la fermeté que le souverain pontife lui avoit reconnue en tant de rencontres. Le roi de Germanie, Henri IV, qui à l'âge de dix-huit ans annonçoit déjà les scandales qu'il devoit donner par la suite, vouloit répudier la reine Berthe, fille d'Othon, marquis d'Italie, et couronnée solennellement. Le libertinage étoit le seul motif de ce prince, qui rendoit même justice à la vertu de son épouse, et qui n'alléguoit d'abord aucune raison de divorce. Pierre Damien remplit toutes les espérances du pape : dans un concile assemblé à Mayence(1069)², les seigneurs s'élevèrent contre le roi, applaudirent hautement au légat, et le prince, qui craignoit d'ailleurs

¹ Ce concile, qui se tint à Châlons-sur-Saône, et qui fut composé de treize évêques présidés par le légat, prononça une décision toute contraire à celle du concile d'Anse tenu 1025 sur le même sujet. Les évêques de Châlons ayant fait lire l'acte de la fondation de Cluny par le comte Guillaume et les divers privilèges des souverains Pontifes, et s'étant assurés de leur authenticité, reconnurent qu'en vertu de ces concessions du saint siège le monastère étoit exempt de la juridiction de l'ordinaire. L'évêque, de Mâcon prétextait pour excuses qu'il ignoroit ces privilèges et qu'il avoit agi sans réflexion; mais on ne fut point satisfait de ses raisons, et il fut coadonné à jeûner huit jours au pain et à l'eau pour réparer sa faute. On voit par ce fait que les évêques de France ne contestoient pas alors au pape le droit de déroger aux canons. *Labb.*, tom. 9, p. 1177.

² Tom. XI Conc. p. 1200,

la famille puissante de la reine, prit le parti de dissimuler. Enfin, au retour d'une légation à Ravenne¹, dont Pierre fut encore chargé, tout accablé de vieillesse qu'il étoit, il mourut à Fayence, où il est honoré comme saint (1072.) Par toute l'Eglise, il est renommé pour la piété de ses écrits, pour l'austérité de sa manière de vivre, pour la fermeté de son zèle et la continuité de ses travaux dans le rétablissement de la discipline. La Providence le fit passer par l'état clérical et monastique, afin de l'opposer plus efficacement aux abus introduits dans l'un et dans l'autre, et pour leur fournir dans ses œuvres le modèle de tout ce qu'il enseignoit.

Saint Vulstan donna les mêmes exemples en Angleterre et avec les mêmes succès². Il avoit puisé le goût de la piété et de la perfection évangélique dans le sein de ses parents, fort pieux l'un et l'autre, et qui embrassèrent tous deux la vie monastique. Après leur mort, Brithège, évêque de Worcestre, à qui il s'attacha, l'ordonna prêtre dans un âge encore tendre, et lui voulut conférer un riche bénéfice; mais Vulstan le refusa, et se fit moine dans la cathédrale de la même ville. Son mérite, sa régularité, sa haute vertu, le firent élever à la dignité de prévôt, où il sut allier les fonctions du zèle et de la bienfaisance avec la mortification et le plus profond recueillement. Il passoit les nuits à chanter le psautier, selon la dévotion du temps, en faisant de fréquentes genuflexions. Trois jours de la semaine, il ne prenoit aucune nourriture, et s'abstenoit de

¹ Quelques auteurs se sont récrié contre la multiplicité de ces légations, et ont prétendu qu'elles avoient été introduites par les fausses décrétales. Cependant, dès le 5.^e siècle Sozomène et Soerate reconnoissoient dans le pontife romain le droit d'envoyer ses legats vers les différentes églises d'orient ou d'occident (l. 3, c. 8, et l. 2, c. 15.) « C'est à la prudence, dit Marchetti, de déterminer s'il faut les envoyer plus ou moins souvent. Peu importoit aux papes d'avoir l'œil, par leurs légats, sur les synodes des Augustin, des Chrysostôme, des Ambroise, mais les évêques du 11.^e siècle ne devenoient passants pour être réunis en concile, et on avoit tout à craindre de gens que Fleury même nous dépeint comme partisans déclarés de la simonie, tout occupés de négoce et sans cesse l'épée à la main. » Le droit d'envoyer des légats est inhérent à la primauté de juridiction, et il est essentiellement compris dans la définition du concile général de Florence, qui déclare que le pape a eu de tout temps le plein pouvoir de *paître, de régir et de gouverner l'Eglise catholique, et que cette puissance lui a été donnée par Jésus-Christ*. Aussi jamais les bons évêques, des premiers siècles ou des derniers, ne se sont plaints de l'envoi des légats.

² Vit. ad Boll. tom. 11, p. 239. Sac. vi Bened. part. 2, pag. 848.

tout entretien avec les hommes : les quatre autres, il vivoit de pain et de quelques légumes communs, à l'exception du dimanche, où il mangeoit du poisson et buvoit du vin. Tous les jours indistinctement, il nourrissoit trois pauvres et leur lavoit les pieds.

Des légats arrivés de Rome avec Aldrède, archevêque d'York, qui avoit fait ce pèlerinage, visitèrent de même avec lui presque toutes les églises d'Angleterre. Pendant le carême, ils logèrent au monastère de la cathédrale de Worchestre. Ils n'y purent voir sans admiration la manière de vivre du prévôt Vulstan, et portèrent à la cour les sentiments dont ils étoient pénétrés. Comme il y étoit question de choisir un évêque de Worchestre, on crut ne pouvoir remplir plus dignement ce siège qu'en y plaçant le saint prévôt. La seule difficulté fut de vaincre sa résistance. On y employa un reclus nommé Vulfin, qui étoit en odeur de sainteté depuis quarante ans. Mais à des conseils si capables de vaincre la modestie de Vulstan, il fallut que les légats joignissent toute l'autorité apostolique dont ils étoient revêtus. Il obéit en gémissant (1061) : pendant trente-quatre ans qu'il gouverna cet évêché, il ne cessa point de s'en montrer aussi digne qu'il s'en étoit jugé incapable.

L'Angleterre étoit alors sous les lois du saint roi Edouard. Après la mort des rois Harald et Canut II, enfants si peu dignes du grand Canut leur père, les Anglais s'étoient souvenus du brave Edmond, et du sang chéri de leurs princes naturels. Mais les enfants d'Edmond, encore très-jeunes, se trouvoient à l'autre extrémité de l'Europe, chez le roi de Hongrie, qui n'étoit pas en état de les faire prévaloir sur la faction danoise. On jeta les yeux sur leurs oncles paternels Alfred et Edouard, qui, outre l'âge propre à gouverner, avoient un puissant protecteur dans Guillaume, duc de Normandie, chez qui ils étoient réfugiés. Ils prévalurent en effet sur les Danois ; mais Godwin, comte de Kent, fit assassiner Alfred, l'aîné, à son entrée dans le royaume. Ce seigneur ambitieux et tout-puissant parmi les Anglais, se flattoit de gouverner l'esprit doux et tranquille d'Edouard beaucoup plus facilement que celui d'Alfred. Aussi le nouveau roi, qui fut sacré le jour de Pâques de l'an 1043, n'en parut d'abord prendre

le nom que pour en laisser les fonctions et toute l'autorité à Godwin, dont il épousa la fille Edithe.

Ce tyranique beau-père ne ménagea point la propre mère du roi, la reine Emme, dont il craignit apparemment les droits sur un cœur aussi bien fait que celui d'Edouard. Après l'avoir long-temps persécutée sous différents prétextes, il voulut la perdre sans ressource, et l'accusa d'un commerce honteux avec l'évêque de Winchester. Emme, qui avoit supporté patiemment la perte de tous ses biens, ne put souffrir qu'on voulût encore ravir son honneur. Elle s'offrit à subir l'épreuve du fer chaud, et marcha en effet nu-pieds sur neuf coutres ardents, sans en recevoir aucun mal¹. Quel que fût l'empire du comte sur l'esprit du roi, ce bon prince ne put tenir contre le cri de la nature et la voix du ciel réunis ensemble. Il demanda pardon à sa mère, lui rendit, ainsi qu'à l'évêque Winchester, tout ce qu'on leur avoit ôté, et commença d'éclairer la conduite de son ministre.

Le comte superbe étoit trop accoutumé à l'empire pour entrer dans la dépendance. A la première occasion, il leva l'étendard de la révolte, et arma contre son souverain; mais la puissance du vertueux Edouard étoit solidement établie dans le cœur de ses sujets. Godwin n'en ayant pu débaucher qu'un fort petit nombre, fut réduit à s'enfuir du royaume. Il obtint ensuite son pardon, vraisemblablement par la médiation de la reine sa fille: mais le roi soutint, avec le père, l'air de souverain qu'il avoit su reprendre. Pour mieux le contenir et lui faire sentir qu'il étoit observé, il voulut lui donner à entendre les justes soupçons qu'on avoit contre lui, par rapport à l'assassinat du prince Alfred, dont il avoit feint jusque-là d'ignorer l'auteur. Un jour que le roi avoit à sa table un grand nombre de seigneurs, parmi lesquels se trouvoit Godwin, le page qui présentoit à boire au prince fit un faux pas, sans cependant rien renverser. Pour dire qu'un de ses pieds avoit affermi l'autre, le jeune homme usa de la sentence des Livres saints, où il est dit que le frère soutenu par le frère est inébranlable. Il est vrai, dit le roi, que si j'avois mon frère, nous nous ser-

¹ Boll. 5 Jan. t. 1, p. 230.

virions mutuellement d'un grand appui. En proférant ces paroles, il jeta un coup d'œil sévère sur le comte, qui se flatta de dissuader ce prince religieux par un serment. « Que ce morceau, dit Godwin en portant du pain à sa bouche, soit le dernier que je mangerai de ma vie, si j'ai rien à me reprocher par rapport au meurtre du prince Alfred. » Le pain s'arrêta dans sa gorge et l'étouffa, laissant aux convives à juger si cet accident étoit une punition divine, ou un effet naturel du trouble qui agitoit le coupable (1053).

Le roi, touché des soins bienfaisants de la providence, promit d'aller en pèlerinage à Rome; mais les seigneurs anglais, craignant avec raison que son absence ne fit renaître des troubles à peine éteints, l'en détournèrent, en lui proposant d'exercer sa piété sur les lieux, en des aumônes et en d'autres bonnes œuvres qui fissent l'édification du royaume sans lui causer d'alarmes. Comme le roi craignoit de blesser sa conscience, il fallut recourir au pape, pour tranquilliser Edouard par la commutation de son vœu. Le pontife lui écrivit en ces termes : « Puisque l'Angleterre seroit en péril par votre absence, nous vous dispensons de l'obligation que vous vous êtes imposée, et nous vous enjoignons en sa place, de donner aux pauvres ce que vous auriez dépensé dans votre voyage, et de bâtir ou rétablir un monastère en l'honneur de saint Pierre. Ne doutez point que Dieu ne soit proche de tous ceux qui l'invoquent sincèrement, en quelque lieu qu'ils se trouvent. » En conséquence de cette réponse, le roi Edouard rétablit le monastère de Westminster, fondé près de Londres dès le commencement de la conversion des Anglais, et presque entièrement détruit depuis ce temps-là. Ensuite Edouard envoya des présents magnifiques à Rome, avec le produit du denier de saint Pierre, qu'on y appliquoit du moins en partie à une église nommée l'École des Anglais.

S'appliquant ensuite tout entier à procurer le bonheur de l'Angleterre, il fit voir que, sans être politique ni guerrier d'inclination, la prudence et la force évangélique suffirent à un roi, tant pour rendre ses armes respectables à ses ennemis,

¹ Chart. 1, Ed. tom. 1x Conc.

que pour faire goûter à ses peuples les douceurs de la paix. Il réprima les Danois, repoussa les Ecossais, soumit des rebelles, qui se soulevèrent dans le sein de la grande Bretagne. Mais aucune de ces guerres ne troubla long-temps la paix, qui étoit beaucoup plus conforme que le tumulte des armes aux inclinations d'un prince uniquement attentif au bonheur du royaume, et surtout du simple peuple. C'est ce qu'il prouva par le recueil qu'il fit (1044) des meilleures lois portées par ses prédécesseurs, et principalement de celles qui étoient les plus favorables à l'ordre commun des citoyens ; d'où leur vint le nom de lois communes¹. On eut soin d'y taxer le denier de saint Pierre. Elles furent toujours si chères aux Anglais, que dans toutes les révolutions qu'ils essayèrent depuis, rien ne leur parut plus insupportable que les changements qu'on y voulut faire.

Les vertus de saint Gothescalc, prince des Slaves, florissoient dans le même temps parmi ces farouches nations, où il fit admirer dans sa personne un des triomphes les plus signalés de la grâce². Le prince Uton son père, déjà chrétien, l'avoit mis dans le monastère de Limbourg, pour y faire ses études : mais Gothescalc profita si peu des leçons qu'il y reçut, que son père ayant été tué par un transfuge de Saxe, il sortit furieux du monastère, et renonça au christianisme. Il passa chez les Vinules, au-delà de l'Elbe, communiqua son animosité à ces idolâtres, et confondant le nom chrétien avec celui des Saxons, fit périr des milliers de fidèles pour venger son père. Bernard, duc de Saxe, le prit comme un chef de brigands ; mais son intrépidité le charma, en sorte que le duc fit alliance avec lui et le mit en liberté. Ce bon traitement produisit un effet bien inattendu sur l'esprit de Gothescalc, qui rentra peu après dans le sein de l'Eglise. Cependant les Slaves l'ayant dépouillé des biens paternels, il fut contraint de se réfugier chez le roi Canut, qui lui donna sa fille en mariage, et le mena à son expédition d'Angleterre.

Mais si ces exploits servirent quelque temps d'aliment à l'activité de son courage, la perte de ses propres états avoit fait

¹ Tom. IX Conc. p. 1010. — ² Adam. Brem. l. 2.

une
que
guer
et pe
seule
s'acq
nom
du n
le vra
presq
Av
vertu
du No
une in
jusqu
des S
toutes
dans c
pleine
soit le
pour e
prêtres
commu
en eut
Albert,
et ses s
évêque
ville de
la Rome
des îles,
du Groe
nistres de
L'arch
marck, i
Ripen, A
et le Sch

⁴ Helm. l.
5.

une impression trop profonde sur cette âme vraiment héroïque, pour que rien la pût effacer. Il repassa les mers, et fit la guerre aux Slaves, apparemment avec le secours des Danois, et peut-être des Saxons. Quoi qu'il en soit, il ne recouvra pas seulement les biens et toute la puissance de son père, mais il s'acquit toute celle d'un roi, dont il ne lui manqua que le nom, se rendit tout à la fois la terreur de ses ennemis et de ceux du nom chrétien, ennoblit ses conquêtes en y faisant adorer le vrai Dieu, et ramena sa nation au christianisme qu'elle avoit presque oublié¹.

Avançant toujours d'exploits en exploits et de vertus en vertus, il forma le grand dessein de soumettre tous les païens du Nord au joug de Jésus-Christ, et commença par convertir une infinité d'apostats. Avant la fin de son règne on compta jusqu'à sept peuples entièrement chrétiens dans la nation des Slaves. Les églises étoient en très-grand nombre dans toutes leurs provinces, et les prêtres également nombreux dans ces églises, où ils exerçoient leurs fonctions avec une pleine sûreté et une grande pompe. Le prince Gothescalc pousoit le zèle jusqu'à parler souvent lui-même dans l'église, pour expliquer plus clairement en sclavon ce que disoient les prêtres et les évêques. On fonda dans toutes les villes, des communautés de chanoines, de moines et de religieuses. Il y en eut jusqu'à trois à Meckelbourg, capitale des Obotrites. Albert, archevêque de Brême, que le pape fit son vicaire, lui et ses successeurs, jusqu'aux extrémités du Nord, établit un évêque en cette ville, ainsi qu'à Altembourg et à Ratzbourg. La ville de Brême, toute médiocre qu'elle étoit, devint comme la Rome du Nord. Les députés des peuples du continent et des îles, des extrémités du pôle, des Orcades, de l'Islande, du Groenland, y venoient journellement demander des ministres de l'Évangile, et elle en fournit de toute part².

L'archevêque Adalbert institua aussi des évêques en Danemarck, jusqu'au nombre de neuf, savoir : pour Sleswick, Ripen, Athus, Wibourg, Wenzuzel, Fari, Finnen, le Zéland et le Schonen³. Il partagea ensuite le diocèse de Sleswick en

¹ Helm. l. 1, c. 20. — ² Ibid. c. 26. — ³ Adam. Brem. l. 4.
5.

quatre. En Suède, il ordonna six évêques, et deux en Norwége, mais il paroît que ces huit sièges, qui ne sont pas nommés par les historiens, n'étoient pas encore fixes du temps d'Adalbert. En tout, il ordonna vingt évêques. Enfin, voulant montrer la religion dans tout son éclat, au milieu de tant de nouveaux chrétiens et de païens prêts à le devenir, par l'autorité du pape dont il étoit légat, il convoqua à Sleswick le premier des conciles qui furent célébrés en Danemarck¹ (1061).

C'étoit Suen, ou Suénon II, neveu de Canut le Grand, qui régnoit alors. Il avoit du respect pour le christianisme qu'il professoit, beaucoup d'affection pour les ecclésiastiques savants et vertueux, du zèle pour affermir la religion dans son royaume : il marquoit une grande libéralité à orner et à bâtir des églises ; mais il étoit fort adonné à l'incontinence. L'archevêque Adalbert lui en ayant fait de vifs reproches, jusqu'à le menacer d'excommunication, Suénon, de son côté, le menaça de lui faire la guerre ; mais avec tant de colère et tant d'apparence d'une prompte exécution, que l'archevêque se retira précipitamment de Hambourg à Brême. Après que la première sensibilité fut passée de part et d'autre, Adalbert qui, malgré l'amour du faste et de la domination, avoit les mœurs pures, une tendre piété et un très-grand zèle, voulut rentrer dans les bonnes grâces du souverain, toujours si utile aux progrès de la foi. Il vint le retrouver à Sleswick, donna des repas qui faisoient un des grands liens de la société parmi ces nations, répandit les présents avec la libéralité qui lui étoit naturelle, et avec une magnificence digne de répondre à celle du roi. Pendant huit jours consécutifs, selon la coutume du pays, ils se donnèrent tour à tour de somptueux festins, où l'on traita des affaires ecclésiastiques, et où l'on prit des mesures efficaces pour l'avantage des missions. Mais l'archevêque dissimula sur les mœurs du prince, qui, en procurant le salut des infidèles, n'en continuoit pas moins à déshonorer sa foi par de honteuses foibleses.

L'honneur de sa conversion étoit réservé à un prélat moins distingué selon le monde, mais plus éloigné de la pompe et

¹ Alex. P. 2, c. 7.

de
An
qu
à la
cul
prin
ne l
hier
elle
pass
l'orr
L
bien
dans
ques
dema
dans
qu'il
ment
sister
il étoit
L'évê
crosse
profan
un mo
dent qu
qui a d
reconn
ments
Cep
cueiller
Gloria
en habi
l'autel a
par ses l
storna d

¹ Portar

des fonctions séculières. Guillaume, évêque de Roschild, Anglois de naissance, prit sur le fier Suénon l'ascendant qu'acquiert presque toujours, sans le rechercher, la simplicité jointe à la capacité et à la vertu. Le roi n'avoit mis fin à un long concubinage, qu'en contractant un mariage incestueux avec la princesse Gutte sa parente, et fille du roi de Suède. Guillaume ne l'engagea pas seulement à la renvoyer; mais il disposa si bien cette épouse coupable, qu'étant retournée chez son père, elle prit l'habit des veuves consacrées au service des autels, et passa dans la continence le reste de ses jours à travailler pour l'ornement des églises¹.

L'évêque de Roschild subjuguait la fierté de Suénon aussi bien que ses penchans honteux. Ce prince, encore implacable dans sa colère, quoique réglé dans ses mœurs, apprit que quelques seigneurs avoient mal parlé de lui en secret. Dès le lendemain matin, jour de la Circoncision, il les fit mettre à mort dans l'église. L'évêque renferma dans son sein la vive douleur qu'il ressentoit de ce meurtre sacrilège, et se disposa paisiblement à officier. Le roi vint sans nulle appréhension pour assister à l'office: mais l'évêque n'alla point le recevoir comme il étoit d'usage; ce qui n'empêcha point le prince d'avancer. L'évêque se transporte alors vers la porte du lieu saint, étend sa crosse pour en fermer l'entrée, traite le roi d'homicide et de profanateur, puis le déclare excommunié (1072). Les gardes en un moment environnent le prélat, l'épée à la main, et n'attendent qu'un signe de colère pour l'immoler. Mais l'esprit de Dieu qui a dirigé le saint ministre, touche aussitôt le coupable, qui reconnoît sa faute, retourne à son palais, et change les ornements royaux en un habit de pénitent.

Cependant l'évêque commença la messe avec autant de recueillement que si rien ne fût arrivé. Il n'avoit pas entonné le *Gloria in excelsis*, qu'on vint lui dire que le roi étoit à la porte en habit de suppliant. Il fit interrompre le chant, s'avança de l'autel au prince; et comme il l'interrogeoit, Suénon répondant par ses larmes et par tous les signes de la componction, se prosterna devant lui, confessa son crime avec amertume, en de-

¹ Portan. l. 5. Saxo. Gram. l. 11.

mandant miséricorde et en promettant de réparer le scandale. Le sage prélat prononça sur-le-champ la sentence d'absolution sur l'excommunié, le releva en l'embrassant, essuya ses larmes en l'inondant de ses propres pleurs, et lui dit de reprendre les ornements royaux. Après lui avoir imposé la pénitence, il fit approcher le clergé pour le recevoir au bruit des chants sacrés et des cris de joie de tous les assistants, et l'amena jusqu'à l'autel où il acheva les saints mystères. Trois jours après, le roi revint à l'église en habit royal, monta à la tribune pendant la messe, et ayant fait faire silence par un héraut, confessa derechef, et avec des signes toujours plus vifs de repentir, l'énormité de sa faute et du scandale qu'il avoit donné. Il remercia l'évêque de son indulgence, et déclara qu'en réparation du double crime commis par son ordre, il donnoit à l'église la moitié de la province de Steffen.

Depuis cet événement, le roi et l'évêque vécurent dans la plus parfaite intelligence jusqu'à la mort, qui ne put même ne pouvoir les désunir. Suénon, après un règne de vingt-six ans, étant mort en 1074, l'évêque Guillaume prépara deux cercueils, et les fit porter à sa suite, en allant au devant du prince défunt¹. Comme on faisoit les funérailles, il expira lui-même, et ils furent inhumés ensemble dans la cathédrale de Roschild. Après la mort de Suénon, il y eut quelque temps d'interrègne et de division entre Harald son fils et le prince Canut, beaucoup plus digne du trône que Harald, qui l'emporta cependant, et réduisit Canut à se réfugier en Suède.

Quant au prince des Slaves, sa mort fut encore plus heureuse, dans les principes de la foi, que celle du roi de Danemarck. Gothescalc, après avoir converti une grande partie des Slaves qui habitoient la partie septentrionale de la Saxe au-delà de l'Elbe, fut tué par d'autres infidèles, qu'il vouloit encore soumettre à l'Évangile. Il obtint la couronne du martyr dans la ville de Lentz, le septième jour de juin de l'an 1065². Le prêtre Ippon fut martyrisé avec lui, et immolé sur l'autel même. Plusieurs autres, tant clercs que laïques, endurèrent différents supplices pour Jésus-Christ. La veuve du prince

¹ Saxo. Gram. XI, p. 192.—² Adam. Brem, l. 4, c. 11.

Go
son
réd
cet
pou
peu
Ch
pita
son
sent
bou
gieu
bran
pré
il se
pour
cut a
Le
de Ha
avoir
de mé
consp
lurent
C'est l
conver
soins d
Goth
pervers
de l'en
repre
même d
Hye
navie. C
desquel
avoir m
mort p

¹ Adam

Göthescalc ayant été prise à Meckelbourg avec d'autres personnes de son sexe, eut autant à souffrir de la nudité où on la réduisit, que des coups meurtriers qu'on déchargea sur elle en cet état. Jean, évêque de cette ville, fut bâtonné, sans respect pour sa vieillesse vénérable, traîné par dérision dans toutes les peuplades; et comme il ne cessoit point de confesser Jésus-Christ, on lui coupa les pieds et les mains, et enfin on le décapita à Rêthre, métropole de ces barbares. Ils abandonnèrent son corps, mirent sa tête au bout d'une pique et l'allèrent présenter comme une offrande agréable à leur Dieu Rigats. A Ratzbourg, le moine Ansuer fut lapidé avec plusieurs jeunes religieux ses disciples. De peur que le spectacle de sa mort n'ébranlât leur courage, il engagea les idolâtres, sous d'autres prétextes, à l'exécuter le dernier. Quand ils eurent été immolés, il se mit à genoux, rendit à Dieu ses actions de grâces, pria pour ses bourreaux, puis demanda le coup de la mort, qu'il reçut avec joie.

Les Slaves mirent ensuite à feu et à sang toute la province de Hambourg, et ruinèrent la ville de fond en comble, après avoir commis toutes sortes de profanations. Ils détruisirent de même la grande et riche ville de Sleswick. Enfin, par une conspiration générale, ils retournèrent au paganisme, et résolurent la mort de tous ceux qui persévéroient dans la foi. C'est la troisième apostasie de cette légère et farouche nation, convertie en premier lieu par Charlemagne, ensuite par les soins du grand Othon, et pour la troisième fois par le prince Göthescalc. Mais la force de la grâce est bien supérieure à la perversité de l'homme, et les ressources de l'Eglise aux efforts de l'enfer : nous verrons dans peu ces Slaves indomptables reprendre l'Evangile pour ne plus l'abandonner, et donner même des exemples héroïques de fermeté et de persévérance.

Il y eut aussi, vers le même temps, quelques martyrs en Scandinavie. On parle surtout des saints Eric et Alfard, aux tombeaux desquels il s'opéroit beaucoup de miracles¹. Alfard, après avoir mené long-temps une sainte vie en Norwége, fut mis à mort par ses propres amis. Eric, étranger en Suède où son

¹ Adam. Brem. l. 4, c. 16.

zèle l'avoit conduit, eut la tête tranchée, comme il prêchoit l'Evangile dans les provinces les plus reculées. Le roi Stenquil qui régnoit alors, étoit chrétien, et même d'une grande piété; mais il se voyoit contraint d'user de tolérance par l'attachement extrême du peuple à l'idolâtrie, qui s'exerçoit avec empire et avec beaucoup d'appareil en Suède. Elle avoit à Upsal un temple fameux entre tous les autres. Il étoit tout revêtu d'or, et l'on y voyoit les statues de trois dieux, Thor, le plus révééré des trois, assis au milieu sur un trône, et à ses deux côtés Vodan et Friccon. Thor, réputé dieu de l'air et de la foudre, des vents, des pluies, des saisons et des fruits de la terre, avoit le sceptre en main, comme le Jupiter de l'ancienne Rome; Vodan, armé ainsi que Mars, passoit pour le Dieu de la guerre, et Friccon, dieu de la paix et des plaisirs, étoit représenté sous la figure et avec la licence de Priape. Les Suédois adoroient aussi des hommes, qu'ils croyoient être devenus des dieux par leurs beaux faits. Tous les neuf ans, on célébroit à Upsal une fête si solennelle, que chacun, sans nulle exception, étoit obligé d'y envoyer des offrandes; en sorte que les chrétiens étoient réduits à se racheter fort chèrement de cette superstition. On immoloit neuf mâles de toute espèce d'animaux, et on en pendoit les corps dans un bois qui étoit près du temple, et dont tous les arbres passaient pour sacrés. Adam, chanoine de Brême, de qui l'on tient cette description, et dont l'ingénuité porte la conviction avec soi, ajoute, sur la parole d'un témoin oculaire, qu'on avoit vu jusqu'à soixante corps humains suspendus avec ceux des bêtes.

Les évêques Egenon et Adaluard se résolurent à braver tous les périls, pour faire abattre ou brûler le temple qui étoit comme l'arsenal de cette atroce idolâtrie; mais le roi Stenquil, qui n'avoit pas moins de prudence que de piété, tempéra leur ardeur, en leur montrant que, loin d'avancer par-là les affaires de la religion, ils les ruineroient sans ressource; qu'ils seroient mis à mort sans être entendus; qu'on le poursuivroit lui-même comme complice de malfaiteurs publics, et que les nouveaux chrétiens, encore foibles dans la foi, retourneroient au paganisme, comme il venoit d'arriver chez les Slaves. Ces représentations arrêterent les deux évêques, qui exerçant plus utile-

n
r
li
q
q
S
au
ro
au
il e
plu
Le
van
dre
êtes
nou
fréq
péch
com
assu
vous
avoit
Hard
deve
Le
mées
d'en-
La si
jusqu
toute
dales
barba
rendu
gneur
parlè

ment leur zèle, parcoururent toutes les villes de Gothie, où ils ruinèrent beaucoup d'autres idoles, et convertirent des milliers d'idolâtres.

L'état du christianisme en Norwége étoit à peu près le même qu'en Suède ; mais il s'en falloit bien que le roi Harold, quoique chrétien et frère d'un martyr, fût aussi bien disposé que Stenquil. Il étoit encore adonné, comme ses farouches sujets, aux sortilèges ou maléfices, dont l'horreur avoit coûté la vie au roi Olaf (1030). Loin d'être touché des miracles qui se faisoient au tombeau de cet illustre martyr, son prédécesseur et son frère, il en pilloit les offrandes et les distribuoit à ses soldats. Il fit périr plusieurs chrétiens dans les supplices et abattit quelques églises. Les avertissements que lui donna l'archevêque de Brême, ne servant qu'à l'aigrir davantage, ce prélat en avertit le pape Alexandre II, qui en écrivit au prince en ces termes¹ : « Comme vous êtes encore peu instruit dans la foi et la sainte discipline, c'est à nous qui avons la charge de tout l'Eglise, de vous éclairer par de fréquentes instructions ; mais la longueur du chemin nous empêchant de le faire par nous-même, nous en avons donné la commission à l'archevêque de Brême notre légat. Soyez donc assuré qu'en suivant sa voix, c'est au saint Siège même que vous rendez obéissance. » On conçoit par cette lettre qu'il y avoit plus d'ignorance que d'impiété dans la conduite du roi Harold, comme dans celle de la plupart de ces barbares à peine devenus chrétiens.

Les nations converties les premières, et les mieux confirmées dans la foi, n'avoient pas un moindre besoin des secours d'en-haut contre la cupidité et toutes les passions humaines. La simonie, fortement réprimée, exerçoit ses ravages en secret jusqu'au centre de l'empire chrétien ; et ce monstre ennemi de toute piété, donnoit quelquefois lieu aux plus énormes scandales. L'évêque de Florence, Pierre, fils de Theuzon-Mezzarbarba, homme de qualité et d'une grande simplicité, s'étoit rendu suspect à son peuple en cette odieuse matière. Ce seigneur étant venu voir l'évêque son fils, de rusés Florentins lui parlèrent ainsi : Seigneur Theuzon, un siège tel que celui de

¹ Ep. 2, t. IX Conc.

Florence, doit vous avoir coûté bien cher. Theuzon répondit avec sa franchise et son ton militaire : Par le corps de saint Cyr, on n'obtiendrait pas un moulin du roi sans beaucoup d'argent ! Votre évêché m'a coûté trois mille livres comme un sou¹. Saint Cyr étoit le premier évêque de Pavie, et en grande vénération dans toutes ces contrées.

Après une déclaration si peu équivoque, la présomption devenoit sans doute bien forte ; cependant la preuve n'étoit pas complète. L'évêque nia le fait, et s'acquitt des défenseurs. Les zélateurs de la discipline, et surtout les moines, traitèrent aussitôt l'évêque de simoniaque, de sacrilège, d'hérétique ; et tirant les conclusions pratiques avec la même rigueur, ils publièrent qu'on ne pouvoit plus recevoir les sacrements de sa main, ni de celle des prêtres qu'il avoit ordonnés. Pierre Damien, qui se trouvoit à Florence, tenta inutilement de calmer les esprits. Il prétendoit qu'on ne devoit pas se séparer de l'évêque, tandis qu'il n'étoit ni condamné ni convaincu juridiquement ; que la simonie étoit à la vérité une hérésie, ou qu'il seroit hérétique de vouloir la justifier ; mais que toute la plénitude de la grâce appartenant à l'Eglise, les méchants qui étoient dans son sein, pouvoient la conférer par les sacrements². On n'écouta point ce savant cardinal, et la division fut portée aux derniers excès. On aimoit mieux mourir sans sacrements, que de les recevoir de ministres présumés simoniaques : en peu de temps, plus de mille personnes moururent en effet sans un secours si nécessaire. On étendit l'horreur qu'on avoit des évêques suspects, aux églises qu'ils avoient consacrées : on ne vouloit point y entrer ; on craignoit même de leur donner en passant quelques marques de révérence.

Entre tous les Italiens qui honoroient la vie monastique, il n'y en avoit point qui fût plus justement et plus universellement révééré que le saint abbé Jean, fondateur de la congrégation de Vallombreuse en 1051³. Il étoit fils d'un noble Florentin nommé Gualbert, dont il conserva le nom, et il suivit d'abord la profession des armes, à l'exemple de ses pères. Un de ses proches ayant été tué, le meurtrier évitoit avec soin la ren-

¹ Ital. Sac. t. 11, p. 93. — ² Opusc. 30. — ³ Vit. sac. VI Bened. part. 2.

con
lois
fut
étoit
de d
bras
Jean
se re
dèle
l'égl
chan
se de
dans
que l
tous
d'une
ser e
de l
tagne
breus
recue
de dis
Vallo
Jea
résista
très-ex
à la c
Etienn
trouve
ciel pa
après
appelo
les env
seuls. J
ne veu
moi et
Le sa
plicité

contre de toutes les personnes de la famille, qui, suivant les lois barbares, avoient droit de venger le mort. Cependant il fut rencontré par Jean Gualbert, dans un chemin serré où il étoit impossible d'échapper. Le coupable le voyant accompagné de deux écuyers, désespéra de sa vie, et se jeta par terre, les bras étendus en croix, et n'attendant que le coup de la mort. Jean, touché d'un mouvement soudain de la grâce, lui dit de se relever, et de se montrer désormais sans aucune crainte. Fidèle à cette première impression d'en-haut, Gualbert entra dans l'église du monastère de Saint-Minial, où il forma sur-le-champ la résolution de se dérober aux périls du siècle, et de se donner tout à Dieu. Il exécuta presque aussitôt son dessein dans le même monastère, nonobstant la peinture effrayante que l'abbé lui fit des rigueurs de la vie monastique, et malgré tous les efforts que fit son père pour l'en détourner. Le désir d'une plus grande solitude et d'une vie plus parfaite le fit passer ensuite, avec un autre moine, dans une profonde vallée de l'Apennin, ombragée par les forêts qui couvrent les montagnes voisines, et qui lui ont fait donner le nom de Vallombreuse. Il se fixa dans une retraite si conforme à son esprit de recueillement. En peu de temps il lui vint un si grand nombre de disciples, qu'il lui fallut établir différents monastères, dont Vallombreuse fut regardée comme la métropole.

Jean Gualbert, élu supérieur général, malgré la plus vive résistance, choisit la règle de saint Benoît, et la fit observer très-exactement dans tous ses points, principalement quant à la clôture. Il y étoit si attaché lui-même, que le pape Etienne IX passant dans le voisinage, et l'invitant à le venir trouver, le saint solitaire y témoigna une répugnance que le ciel parut seconder. Comme il se mettoit en devoir d'obéir, après avoir prié le Seigneur d'épargner aux moines ce qu'il appelloit un scandale, il survint un orage si extraordinaire, que les envoyés du pape firent rentrer l'abbé et s'en retournèrent seuls. Le pontife lui-même, en les revoyant, s'écria : Non, je ne veux plus qu'il vienne; c'est un saint : qu'il prie Dieu pour moi et pour l'Église.

Le saint abbé n'avoit pas moins à cœur la modestie et la simplicité dans tout ce qui concernoit la manière de vivre. Il

s'habilloit , avec ses religieux , d'une étoffe brune et grossière , où l'on épargnoit jusqu'à la teinture. On n'y employoit que les laines blanches et noires de leurs troupeaux , mêlées ensemble. En visitant le monastère de Muscatan qui étoit de sa dépendance , il en trouva les édifices trop vastes et trop somptueux. Il dit cependant d'un ton fort doux à Rodolfe qui en étoit abbé : Vous êtes magnifique ; ce sont des palais que vous avez bâtis. Puis se tournant vers un petit ruisseau qui descendoit de la montagne voisine : Dieu tout-puissant , dit-il , vengez vos membres indigents d'une somptuosité qui leur est si préjudiciable. A peine on étoit retiré , que le ruisseau se gonflant et se précipitant avec impétuosité du haut de la montagne , porta contre les bâtimens des roches et des arbres qui les ruinèrent de fond en comble. L'abbé saisi d'épouvante voulut changer l'emplacement du monastère ; mais le saint l'assura qu'il n'avoit plus rien à craindre. En effet , les eaux respectèrent constamment la simplicité religieuse qui succéda à une profane magnificence. Il punit d'une manière à peu près semblable une autre de ses maisons , pour avoir reçu tous les biens d'un homme qui en s'y faisant moine dé pouilloit par-là ses héritiers naturels. On raconte beaucoup d'autres miracles que fit saint Jean Gualbert , afin d'inspirer à ses disciples le mépris dont il étoit pénétré pour les choses terrestres. Ils entrèrent si bien dans ses vues , que jouissant de l'estime universelle et de la bienveillance des personnes les plus puissantes , souvent ils se virent dépourvus des aliments nécessaires , sans que les extrémités de la faim les fissent déroger à la sainteté de leur règle. Un jour entre autres , le saint abbé qui n'avoit que trois pains pour sa nombreuse communauté , fit tuer un mouton pour le distribuer aux moines , plutôt que de les laisser tomber d'inanition. Jamais ils ne voulurent toucher à la viande , et chacun se contenta de quelques bouchées de pain. La Providence bénit cette régularité héroïque : dès le lendemain , on leur amena plusieurs bêtes de somme chargées abondamment de provisions à leur usage. On observe comme le premier exemple de frères convers , que le saint abbé de Vallombreuse recevoit des sujets distingués par état des moines du chœur , qui dès-lors étoient

presque tous clercs, ou destinés à le devenir¹. Il avoit tant de respect pour les saints ordres, qu'il en excluait tous ceux qui avant leur conversion avoient été concubinaires, simoniaques, ou entachés de quelque autre vice flétrissant.

Gualbert, avec des vertus si pures et si éminentes, ne craignit point de se déclarer pour l'honneur de l'Église, contre l'évêque de Florence déjà si suspect, et qui par son emportement et ses violences confirma bientôt les soupçons qu'on avoit de son intrusion simoniaque. L'intrus envoya de nuit une troupe de gens à pied et à cheval pour mettre le feu au monastère de Saint-Salvi, dépendant de Vallombreuse, et pour faire main-basse sur les moines, parmi lesquels on croyoit comprendre Gualbert, qui n'en étoit parti que du jour précédent. Cette expédition sanguinaire, où plusieurs religieux furent en effet massacrés, porta, contre Pierre de Florence, le mépris et l'indignation publique à son comble. Peu après, on alla le dénoncer juridiquement à un concile qui se tint à Rome en 1063². Les moines proposèrent dès-lors l'épreuve du feu pour convaincre l'évêque Pierre; mais le pape ne voulut ni la permettre, ni déposer Pierre sur des présomptions³.

Ce concile romain mérite d'ailleurs une attention particulière, à raison du canon quatrième, regardé comme la première approbation formelle de l'institut des chanoines réguliers. Il est conçu en ces termes : « Nous statuons que les prêtres et les diacres habitent ensemble la nuit comme le jour, près des églises pour lesquelles ils sont ordonnés, ainsi que le doivent des clercs religieux : nous voulons qu'ils aient en commun tout ce qui leur vient de l'Église, et nous les exhortons à faire tous leurs efforts pour parvenir à la perfection apostolique de la vie commune. » Ainsi ramenoit-on la vie canoniale à l'état primitif, où saint Augustin l'avoit instituée. Ce saint docteur, dans les sermons de la vie commune qui ont servi de fondement à la règle des chanoines, dit expressément⁴ qu'il ne veut garder parmi ses clercs, que ceux qui n'auront rien en propre. On voit que cette règle étoit plus

¹ Mabil. præf. 2, sæc. vi. — ² Tom. IX, Conc. p. 1175. — ³ Vit. Joan. Gualb. c. 62. — ⁴ Serm. 355 et 356.

parfaite que celle d'Aix-la-Chapelle, qui leur permettoit d'avoir des biens en propre, soit de leur patrimoine, soit des revenus de l'Eglise. Par l'approbation de ce concile, et par l'exemple des ecclésiastiques réguliers et fervents, la réforme canoniale s'étendit insensiblement aux clercs de différentes églises, qui furent nommés chanoines religieux ou chanoines réguliers.

Le même concile décida que les degrés de consanguinité par rapport au mariage devoient se compter suivant les canons qui placent les frères et sœurs au premier degré, et non suivant les lois romaines, qui les mettent au second : décision nécessaire alors, pour arrêter les progrès d'une doctrine qu'on nomma l'hérésie des incestueux, et qui, à l'aide de calculs nouveaux et d'autres subtilités semblables, ne tendoit en effet qu'à favoriser les conjonctions incestueuses.

Pour en revenir à Pierre de Florence, comme il ne fut point condamné au concile pontifical, il en conçut une arrogance dont son clergé eut beaucoup à souffrir¹. Il persécuta si violemment ceux qui avoient cru devoir se séparer de lui, qu'ils furent contraints, avec l'archiprêtre, de se réfugier dans le monastère de Septime, situé, suivant l'étymologie de son nom, à sept milles de Florence, et dépendant de Vallombreuse. Cette expulsion causa beaucoup de rumeurs et de mouvements dans la ville (1067). Le clergé en corps, accompagné de la multitude des citoyens, se plaignit à l'évêque de ce qu'il les séparoit de leur chef, dans un temps où ses conseils et son secours leur devenoient plus nécessaires que jamais. « C'en est trop, ajoutèrent-ils ; et comment désormais nous tenir attachés à un évêque que nous ne pouvons approcher sans nous entendre crier par le peuple : Allez, hérétiques, à votre hérétique ! Ils nous accusent d'exposer leur ville à une ruine certaine, à toutes les horreurs de la céleste vengeance, d'en chasser saint Pierre, d'y introduire Simon le Magicien, pour l'adorer au lieu de Jésus-Christ. » Les plus modérés d'entre les clercs prièrent sérieusement l'évêque de prévenir des extrémités inévitables s'il s'opiniâtroit. « Si vous vous sentez

¹ Vit. Joan. G. c. 63 et 64.

innocent, lui dirent-ils, parlez, il en est temps; nous voici tout prêts à subir pour vous le jugement de Dieu. Que si vous aimez mieux devoir votre justification à de saints solitaires, nous allons de ce pas les presser d'en revenir à l'épreuve qu'ils avoient proposée.

Bien loin d'accepter ces offres, Pierre averti par sa conscience de ce qu'il y risquoit, obtint un ordre du gouverneur, pour forcer les clercs à se réconcilier avec leur évêque, sous peine de bannissement et de confiscation de leurs biens. On procéda aussitôt à l'exécution, d'une manière si tyrannique, que sans aucun respect pour les franchises les plus sacrées, on en arracha plusieurs de l'église de Saint-Pierre, où ils avoient cru trouver un asile plus sûr. Ce nouvel attentat émut toute la ville : le peuple accourt en foule et surtout les femmes; elles jettent leurs voiles et tous les ornements de leurs têtes, elles se précipitent les cheveux épars, elles frappent la poitrine, elles poussent des cris lamentables. Une multitude se prosterne dans les rues, sans faire attention à la pluie ni aux boues, et s'écrie avec larmes : « Malheur, malheur à nous ! Hélas, Seigneur Jésus, on vous contraint de nous abandonner ! Vous ne dédaignez pas d'habiter avec nous ; mais vous ne pouvez demeurer avec Simon le Magicien. Bienheureux saint Pierre, comment ne défendez-vous pas ceux qui cherchent le salut auprès de vous ? Nous croyions que vous aviez enchaîné à jamais Simon au fond des enfers, et voilà qu'à votre honte il viole jusqu'à vos autels. » Les hommes, d'un autre côté, avec un chagrin plus tranquille, mais plus profond et plus sinistre, se disoient les uns aux autres : « Il est clair que Jésus-Christ abandonne cette ville, parce qu'on n'y résiste point à ses ennemis. Ne les y laissons pas jouir du fruit de leur impiété : livrons aux flammes ce lieu de malédiction ; et nous, avec nos femmes et nos enfants, fuyons partout où Jésus-Christ se retirera. » A travers ces troubles et ces désordres, on voit les effets de la persévérance des pasteurs à détromper les peuples. L'oubli passager des vrais principes fait d'autant mieux sentir les ressources dont le Seigneur a muni son Eglise, pour la conservation non-seulement de la saine croyance, mais de cette foi vive et agissante qui sanctifie les mœurs.

Cependant la consternation des Florentins se communiqua aux clercs mêmes qui tenoient le parti de l'évêque Pierre. Ils fermèrent les églises, et n'osèrent plus, ni sonner les cloches, ni chanter la messe ou l'office, quoiqu'on fût au premier dimanche de carême. Enfin, ils s'assemblèrent en conseil, et après de mûres délibérations, députèrent quelques-uns d'entre eux vers les moines de Septime, pour les prier de leur faire connoître la vérité qu'ils étoient résolus à suivre. La proposition fut acceptée, et l'on en fixa l'exécution au mercredi suivant. Le lundi et le mardi, on fit des prières particulières pour ce sujet. Le mercredi matin, un de ces clercs fut encore député vers l'évêque, qu'on ne nommoit plus que Pierre de Pavie, du lieu de sa naissance. Il lui parla en ces termes : « Au nom de Dieu, si ce que les moines disent de vous est vrai, faites-en le sincère aveu ; sans tenter le Seigneur, recourez à sa miséricorde. Que si vous êtes innocent, venez avec nous sans crainte. » Pierre, sans s'expliquer, refusa de suivre et s'efforça au contraire de retenir le député. « Assurément, répliqua celui-ci, j'irai voir le jugement de Dieu, et je m'y conformerai. Aujourd'hui ou je vous honorerai plus que jamais, ou je n'aurai plus que de l'horreur pour vous. »

Avant le retour de ce clerc, tout le peuple couvroit déjà la route du monastère de Septime. Les femmes n'étoient retenues, ni par la longueur, ni par la difficulté du chemin, rompu par les mauvais temps et couvert d'eau dans sa plus grande étendue. Les enfants mêmes y couroient, malgré le jeûne qu'ils observoient comme leurs parents, et sans faire attention à ceux d'entre eux qui demeuroient engagés dans les boues. En peu de moments, une troupe d'environ trois mille personnes investit le monastère. Les moines leur demandèrent ce qu'ils requéroient. Nous voulons, répondirent-ils, connoître la vérité et volonté de Dieu. Par quelle voie, reprirent les moines, demandez-vous qu'elle se manifeste ? Les clercs mêlés dans la troupe prirent la parole, et dirent : Qu'on prouve par le feu ce qu'on dit de Pierre de Pavie. Quel fruit en retirerez-vous, dirent les moines, et quel honneur en rendrez-vous à Dieu ? Toute la troupe s'écria : Nous détesterons l'impiété, et nous rendrons à Dieu des grâces immortelles.

di
qu
ét
to
l'é
vé
de
de
qu
ten
allu
le t
allu
le A
son
caus
apô
Le
gard
litan
cher
voix
tend
haut
ce qu
ces t
que
que
de si
abom
à pei
Le
passa
frayan
suivan
terrib
Floren

Aussitôt le peuple dressa deux bûchers, longs chacun de dix pieds, larges de cinq, hauts de quatre et demi. Il n'y avoit qu'une brasse de distance entre l'un et l'autre, et cet intervalle étoit couvert de bois sec. En faisant ces préparatifs, on chantoit des psaumes et des litanies d'un ton fort lugubre. Pour l'épreuve, on choisit un moine, nommé Pierre comme l'évêque accusé, mais en grande réputation de vertu. Par ordre de l'abbé, il célébra la messe, qui fut chantée avec beaucoup de dévotion et une grande effusion de larmes. A l'*Agnus Dei*, quatre moines se détachèrent, et d'un pas lent, la vue tristement baissée, pâles, tremblants, se soutenant à peine, allèrent allumer le bûcher. L'un portoit le crucifix, l'autre l'eau bénite, le troisième l'encensoir, le quatrième douze cierges bénits et allumés. A ce spectacle, on poussa un cri aigu; puis on chanta le *Kyrie eleison* d'un ton si lamentable, que les plus hardis frissonnoient d'horreur. On conjura Jésus-Christ de défendre sa cause, on interpella de même la Vierge-Mère, le prince des apôtres et saint Grégoire pape, de venger l'honneur de l'Eglise.

Le moine Pierre ayant alors achevé la messe, ôta sa chasuble, garda les autres ornements, et la croix en main, chantant les litanies avec les moines et plusieurs abbés, s'approcha des bûchers déjà tout en feu. Le peuple redoubla ses prières d'une voix extrêmement animée; après quoi on fit silence pour entendre les conditions de l'épreuve. Un des abbés, d'une voix haute et distincte, lut au peuple une oraison qui contenoit ce qu'on demandoit à Dieu. Un autre récita les conditions, en ces termes : « Mes frères et mes sœurs, Dieu nous est témoin que nous faisons cette épreuve pour le salut de vos âmes, afin que désormais vous évitiez la simonie qui exerce dans l'Eglise de si funestes ravages. Apprenez aujourd'hui qu'elle est si abominable, que les autres crimes, comparés avec elle, méritent à peine le nom de crimes. »

Les deux bûchers étant presque réduits en charbon, et le passage qui les séparoit ne présentant plus qu'un brasier effrayant, le moine Pierre prononça d'une voix élevée l'oraison suivante : « Dieu tout-puissant, secourez-moi dans ce jugement terrible; si Pierre de Pavie a usurpé par simonie le siège de Florence, préservez-moi des atteintes du feu, comme vous

avez autrefois conservé sains et saufs les trois enfants dans la fournaise. » Tous les assistants en larmes, répondirent : Ainsi soit-il. Ensuite il donna le baiser de paix à tous ses frères qui demandèrent au peuple combien de temps il vouloit que Pierre demeurât dans le feu. La multitude répondit : C'est assez qu'il y passe gravement.

Pierre fait le signe de la croix, arrête sa vue sur la croix qu'il portoit, et sans changer de couleur, sans regarder seulement le feu, y entre nu-pieds, avance d'un pas lent et uniforme. Le vent produit par la flamme agitoit ses cheveux, soulevait son aube, faisoit flotter son étole, et emporta son manipule au milieu de l'un des bûchers : il va le reprendre, poursuit sa marche, et paroît enfin hors des flammes, sans qu'elles aient fait sur lui ni sur ses vêtements la moindre impression ; il n'avoit pas perdu un de ses cheveux, pas un poil de ses paupières ni de ses sourcils. Quand il fut sorti de ces brasiers, il y voulut passer une seconde fois ; mais la multitude l'arrêtant, chacun s'empessa de lui baiser les pieds, de lui donner toutes les marques de vénération les plus expressives, de toucher au moins ses habits si merveilleusement conservés. Tous chantoient les louanges de Dieu en versant des larmes de joie, en exaltant saint Pierre, et en détestant Simon le Magicien. Tel est le récit que le peuple et le clergé de Florence en firent par écrit au pape Alexandre II, en le suppliant de les délivrer des simoniaques. Le pape en fut si frappé, qu'il déposa l'évêque Pierre¹. Le coupable fut si touché lui-même, que pour réparer tant de scandales, il se fit moine au monastère même de Septime. Ainsi finirent les troubles de l'église de Florence, à qui l'on donna un évêque si différent de son prédécesseur dont il portoit le nom, qu'on appela celui-ci Pierre le Catholique. Le moine Pierre qui avoit passé par le feu, en retint le nom de Pierre-Ignée. Il étoit de la maison des Aldobrandins, parvint au cardinalat et à l'évêché d'Albane, et mourut comme il avoit vécu, en grande réputation de sainteté.

On rétablit aussi la régularité dans l'église de Milan, dont l'archevêque, malgré ses serments, s'étoit porté à des excès

¹ Ital. Sacr. t. 111, p. 95.

plu
qu
par
qu
qu
fen
la
Gu
un
enc
exc
ceu
la v
vici
pre
dère
em
prie
avon
rega
lié èt
Ils
sur-l
forcé
fense
lui co
aussi
résist
chère
droite
secou
d'une
qu'il
Enfin,
disant
Il exp

¹ Boll

plus énormes qu'avant son apparente conversion. Ce fut lui qui fit martyriser le diacre saint Arialde¹, encore plus distingué par son zèle contre la simonie et l'incontinence des clercs, que par l'illustration de sa race décorée de la dignité de marquis peu commune alors. Il y avoit dix ans qu'Arialde défendoit la discipline avec le caractère d'autorité que donnent la noblesse et la vertu réunies, quand son indigne pasteur, Gui de Milan, le fit prendre en trahison, et transporter dans un désert au-delà du lac Majeur. La nièce de l'archevêque, encore plus méchante que son oncle, et capable de tous les excès reprochés à ce genre odieux de népotisme, craignit que ceux mêmes qui avoient pris Arialde, ne vinssent à lui sauver la vie par respect pour ses vertus. Elle envoya deux clercs vicieux, comme exécuteurs plus sûrs d'une atrocité que ses premiers satellites. Sitôt qu'ils les eurent rejoints, ils demandèrent avec empressement où étoit Arialde. Ceux qui l'avoient emmené, répondirent qu'il étoit déjà mort. Mort ou vif, reprirent-ils, qu'on nous le représente : tel est l'ordre que nous avons reçu de la nièce de notre archevêque. Et po. tant leurs regards de tous côtés, ils aperçurent à l'écart Arialde encore lié étassis sur une pierre.

Ils se jetèrent sur lui l'épée à la main; mais au lieu de l'immoler sur-le-champ, ils le prirent chacun par une oreille, et s'efforcèrent de lui faire désavouer ce qu'il avoit dit pour la défense des saints canons. Comme il n'en vouloit rien faire, ils lui coupèrent les deux oreilles. Ils le pressèrent de nouveau aussi infructueusement que la première fois, et cette seconde résistance lui coûta le nez et la lèvre supérieure. Ils lui arrachèrent de même les deux yeux, puis lui abattirent la main droite, pour avoir écrit au souverain pontife et réclamé son secours en faveur de l'église de Milan. Ils le mutilèrent ensuite d'une manière encore plus indigne, en dérision de la chasteté qu'il avoit pratiquée fidèlement et généreusement défendue. Enfin, ils lui arrachèrent la langue par-dessous le menton, en disant : Imposons un silence éternel au perturbateur du clergé. Il expira sous la main de ces monstres, le 28 juin 1066, et

¹ Boll. 27 juin, Tom. XXIII, p. 270.

fut canonisé l'année suivante par Alexandre II. Son corps qui avoit été jeté au fond du lac Majeur, étoit sans corruption lorsqu'il fut retrouvé au bout de dix mois.

Le dernier jour du même mois dans la même année 1066 et dans la même contrée, au voisinage de Vicence, mourut d'une manière plus douce et non moins précieuse aux yeux du Seigneur, saint Thibaud de Provins, né français du sang des comtes de Champagne¹. S'étant senti dès la jeunesse un grand attrait pour la vie érémitique, il avoit abandonné secrètement la maison paternelle avec un chevalier de son cortège nommé Gautier, et étoient passés tous deux au pays de Trèves, après avoir changé d'habits avec deux pauvres pèlerins. Ils y vécurent long-temps dans une extrême pauvreté, gagnant leur subsistance par l'exercice des plus vils travaux, comme de faucher les foins, de nettoyer les cours et les étables, et surtout de faire du charbon. Comme ils n'étoient point habiles à des fonctions si nouvelles pour eux, ils furent souvent maltraités par des maîtres grossiers, sans jamais se faire connoître. Cependant Thibaud voulut apprendre à lire, afin de s'instruire plus parfaitement des vérités éternelles. Gautier lui trouva pour maître un clerc charitable, mais si pauvre qu'il n'avoit pas un psautier, et les deux ermites ensemble n'avoient pas de quoi en acheter. Gautier engagea le clerc à faire le voyage de Provins, afin d'obtenir d'Arnoul, père de Thibaud, le livre qui étoit nécessaire à son fils. Arnoul et Guille sa femme honoroient leur rang par leur religion. Si la longue absence de leur fils leur avoit causé de mortelles inquiétudes, ils éprouvèrent la plus douce consolation, en apprenant qu'il ne les avoit quittés que pour Dieu. Ils rendirent de tendres actions de grâces au Seigneur, de ce qu'il leur faisoit retrouver un saint, au lieu d'un enfant prodigue; mais Arnoul refusa d'envoyer le psautier, dit qu'il vouloit le porter lui-même, et suivit le maître jusqu'à Trèves.

Arrivés près de la ville, le maître y entra seul, et laissa Arnoul sous un arbre où Thibaud avoit coutume de prendre sa leçon. Il y amena aussitôt son disciple, sous prétexte de voir

¹ Vit. sœc. vi Bened. part. 2.

les
loin
prit
et e
pcc
vou
diffi
velli
gner
vive
dans
de t
recev
nous
j'ai q
ses en
les ro
la loi
voit b
autre
Por
pour l
et d'al
trouva
rêter
mouru
ans, n
terre e
temps
usage
ques ra
de bois
ments,
à se la
reçut l'
Rome,
portrait
mourir

les progrès qu'il avoit faits durant son absence. Mais du plus loin que Thibaud aperçut son père, il s'écria : *Je suis trahi*, et prit promptement la fuite. Arnoul le suivit en fondant en larmes et en criant : « Pourquoi, mon fils, fuyez-vous un père qui respecte en vous l'ouvrage de la grâce ? Non, je ne prétends pas vous détourner de vos pieux desseins ; je ne veux que m'édifier avec vous, et reporter à une mère mourante des nouvelles capables de lui rendre la vie. » Thibaud répondit : « Seigneur, (car il ne l'appela jamais son père depuis sa retraite), vivez heureux l'un et l'autre, et laissez-moi vivre de mon côté dans la paix de Jésus Christ. » Arnoul reprit : « Vous manquez de tout, mon fils, tandis que nous sommes dans l'abondance, recevez de quoi subsister, au moins pour vous souvenir de nous. » Le saint répondit : Je ne puis rien reprendre de ce que j'ai quitté pour Dieu ; après quoi il s'éloigna, et fut si fidèle à ses engagements, qu'il craignit de se mettre dans l'occasion de les rompre en revoyant son père. Gautier, également fidèle à la loi de la plus rigide pauvreté, dit à Arnoul que son fils n'avoit besoin que d'un psautier, et il n'en voulut jamais recevoir autre chose.

Pour éviter à l'avenir de pareilles visites, Thibaud partit pour Rome, dans la résolution de pousser beaucoup plus loin, et d'aller jusqu'à Jérusalem. Mais Gautier, déjà fort âgé, se trouva si affaibli du seul voyage d'Italie, qu'il fallut s'arrêter près de Vicence, en un lieu nommé Salanique, où il mourut au bout de deux ans. Thibaud qui lui survécut sept ans, ne fit qu'accroître ses austérités, son détachement de la terre et toutes ses vertus. Après avoir vécu pendant quelque temps de pain d'orge avec un peu d'eau, il s'interdit tout usage du pain, et ne prit plus que quelques herbes, ou quelques racines ou quelques fruits sauvages, sans aucune espèce de boisson. Il ne se couchoit pas ; et s'il dormoit quelques moments, ce n'étoit qu'assis. On l'obligea par respect pour sa vertu, à se laisser ordonner prêtre ; et la dernière année de sa vie, il reçut l'habit monastique. Son père entreprit le pèlerinage de Rome, pour le voir une seconde fois. Guille son épouse, sur le portrait qu'à son retour il fit de ce saint enfant, craignit de mourir sans avoir eu la consolation de le voir. Arnoul la con-

duisit en Italie, mais pour ne l'en point ramener. Quand une fois cette pieuse et tendre mère eut rejoint son saint fils, elle ne voulut plus s'en séparer, et comme lui, se consacra au service de Dieu dans la solitude. Enfin douze ans après que Thibaud eut quitté son pays, il mourut dans sa retraite de Salanique, comme nous l'avons dit, bien que ce soit le premier jour de juillet que l'Eglise honore sa mémoire.

Pour terminer d'une manière durable les troubles de Milan, le pape y envoya des légats qui publièrent des constitutions de règlement, et qui prirent des mesures efficaces pour les faire observer. Les docteurs les plus éclairés s'élevèrent en même temps contre les préventions de l'ignorance, ou plutôt de la licence et de l'obstination. Un principe des plus féconds en abus, c'est que bien des évêques prétendoient qu'il n'étoit pas permis à leurs inférieurs de les accuser. Sur quoi les docteurs les plus profonds et les plus circonspects soutinrent au contraire, qu'en cas de suspicion, rien n'étoit plus raisonnable que d'obliger les évêques, aussi-bien que les ecclésiastiques du second ordre, à rendre raison de leur innocence, ou à s'avouer humblement coupables; que saint Pierre reçut bien la réprimande que lui fit saint Paul son inférieur, que si les prélats ne pouvoient pas être jugés, personne ne voudroit plus se soumettre aux lois canoniques, et que s'il n'étoit pas permis aux enfants d'une église d'ouvrir la bouche contre leur pasteur, comme il est presque impossible de trouver au dehors des témoins de sa conduite, il en résulteroit dans le premier ordre une licence arrogante et une impunité qui anéantiroit toute discipline¹.

Le pape Alexandre poursuivit l'incontinence des clercs avec la même sévérité que la simonie. La Dalmatie, qui étoit contiguë à l'empire d'Orient, mais qui suivoit encore les usages de l'église latine, n'échappa point à la vigilance de ce pontife (1069.) Il envoya au clergé de cette province un décret qui porte interdiction, exclusion du chœur et privation des biens ecclésiastiques, non-seulement contre les évêques, les prêtres et les diacres qui se marieroient à l'avenir, mais contre ceux qui garderoient les femmes qu'ils auroient déjà épousées. On voit

¹ P. Dam. ep. 12, l. 2.

par
eff
le v
asse
voi
dep
la c
tern
à la
E
occa
l'état
mon
dans
vu.
1066
après
Breta
garda
canon
On le
du roi
marty
Gui
du du
d'une
toutes
semen
stacles
pour se
avoit é
courage
étoit be
sitôt ap
armes p
malgré

par-là que les prévarications en ce genre n'étoient pas le seul effet de l'ignorance et du relâchement; mais que l'exemple et le voisinage des Grecs servoient à les colorer d'une manière assez spécieuse, dans un temps où ces points de discipline n'avoient pas encore la stabilité fixe et précise qu'ils ont acquise depuis. Mais le mauvais exemple, le soulèvement des passions, la corruption du siècle, tous les efforts de l'enfer réunis pour ternir la pureté de l'Eglise, ne servirent qu'à l'augmenter, ou à la rendre plus inaltérable.

En Angleterre, la mort du saint roi Edouard ayant d'abord occasioné des troubles aussi fâcheux pour l'Eglise que pour l'état, Guillaume, duc de Normandie et cousin-germain de ce monarque qui dit-on l'avoit institué son successeur, rétablit dans tout le royaume un ordre qu'on n'y avoit point encore vu¹. Edouard mourut le quatrième jour de janvier de l'année 1066, et en lui finit la race des rois anglais, six cent vingt ans après la première entrée de cette nation saxonne dans la grande Bretagne. On rapporte plusieurs miracles de ce saint roi, qui garda une perpétuelle virginité dans le mariage, et qui fut canonisé solennellement quatre-vingt-quinze ans après sa mort. On le nomme saint Edouard le Confesseur, pour le distinguer du roi d'Angleterre du même nom, qui étoit déjà révééré comme martyr.

Guillaume, qui avoit été appelé au trône, étoit fils naturel du duc Robert II et d'Harlette : sa stature, d'une hauteur et d'une grosseur extraordinaires, la force de son tempérament et toutes les qualités qui font les héros, compensoient avantageusement le vice de sa naissance. Il eut néanmoins de grands obstacles à vaincre pour se mettre en possession, et plus encore pour se conserver la paisible jouissance de la couronne qui lui avoit été léguée. Une bataille où il déploya la supériorité de son courage et de son talent pour la guerre, le défit d'Harald, qui étoit beau-frère d'Edouard, et qui s'étoit fait couronner roi aussitôt après sa mort : mais il lui fallut souvent reprendre les armes pour dompter une nation fière et remuante, qui le força, malgré sa douceur naturelle, à exercer un empire très-dur et

¹ Gesta Guill. p. 196, etc.

à prendre enfin une habitude de sévérité qu'il garda le reste de ses jours. Il attira en Angleterre beaucoup de Normands, qu'il enrichit des confiscations faites sur les mutins, et y introduisit les lois normandes, mêlées néanmoins de quelques lois des anciens rois anglais. Le denier de saint Pierre en particulier n'y fut pas omis. Son activité sans exemple et ses idées d'ordre lui firent prendre connoissance des affaires de la religion; mais s'il y entra par des vues politiques, comme il étoit solidement chrétien, il fut toujours guidé par les motifs supérieurs de la foi, et fidèle aux règles d'une circonspection religieuse.

Dans le champ même d'Hastings, où il avoit remporté la victoire qui lui acquit la couronne, il bâtit en l'honneur de saint Martin un monastère qui fut nommé la Bataille ou le Bel, en latin *de bello*. Il en avoit déjà fondé un autre à Caen (1063) sous l'invocation de saint Etienne. Mathilde sa femme établit dans la même ville celui de la Trinité, pour des personnes de son sexe. Cette double fondation fut une sorte de pénitence pour la faute qu'avoient faite le roi et la reine en se mariant, malgré les liens de parenté qui étoient entre eux, et dont le pape accorda la dispense à cette condition. La séparation des parties, suivant les représentations du sage Lanfranc au pontife, eût attiré à la nation une guerre dangereuse de la part du comte de Flandre, père de Mathilde.

Guillaume, qui savoit apprécier les talents, ne se contenta point de faire Lanfranc premier abbé de Saint-Etienne, où ce docteur profond composa son traité de l'Eucharistie contre Bérenger. L'archevêché de Cantorbéri étant venu à vaquer, le roi ne jugea personne plus digne que ce pieux et savant cénobite, d'être élevé sur le premier siège d'Angleterre, et il ne partit que de ce jugement pour y faire placer l'abbé de Saint-Etienne. Car, tout enclia qu'étoit le roi Guillaume à donner les grandes places à ses sujets de Normandie plutôt qu'à ceux d'Angleterre, il n'étoit pas moins juste dans sa prédilection que dans sa sévérité. Lanfranc se montra d'autant plus digne de cette élévation, qu'il y opposa plus de résistance. Ayant déjà refusé l'archevêché de Rouen, il n'accorda son consentement pour celui de Cantorbéri, qu'aux sollicitations unanimes de tous les évêques, et par la seule crainte de résister à la volonté

de Dieu (1070). Dans la suite, il écrivit encore au pape, pour se faire décharger d'une dignité dont il se crut toujours indigne. Il n'obtint pas ce qu'il désiroit, et fut archevêque toute sa vie.

Il n'usa que pour le bien de l'église, de la bienveillance, ou pour mieux dire, de l'intimité de son souverain, qui lui communiquoit jusqu'à ses plus secrètes pensées : ce qui n'empêchoit point ce généreux prélat de le contredire dans tout ce qui s'opposoit au bien de la religion. C'est ainsi qu'il maintint le clergé monastique dans toutes les cathédrales d'Angleterre, contre l'inclination du roi qui se manifestoit en tirant du clergé séculier presque tous les évêques. Lanfranc ne laissa point de faire confirmer par le pape Alexandre II les anciennes dispositions de saint Grégoire à ce sujet. Il s'y prit si bien pour qu'on les observât à l'avenir, que cet usage subsista jusqu'au schisme d'Henri VIII.

Quelque temps après la révolution d'Angleterre, l'empire d'Orient éprouva une fermentation dont l'issue fut beaucoup plus triste¹. Constantin Ducas étant mort au mois de mai de l'an 1067, sa femme Eudoxie, après avoir remis entre les mains du patriarche Xiphilin la promesse de ne point se remarier, régna conjointement avec ses trois fils, Michel, Andronic et Constantin. En moins d'une année, on éprouva les plus fâcheux effets de ce gouvernement ainsi partagé. Ce fut alors que les Turcs-Seljouides prirent un ascendant qui présagea tout ce qu'on en avoit à craindre. La nation des Turcs, qui faisoit partie de celle des Huns, et comme eux originaires de la Grande-Tartarie, se divisoit anciennement en neuf branches, dont celle de Seljouc, fils de Décac, le premier qui se fit musulman, envahit dans la suite tout l'empire des califes, avec celui de Constantinople. Leurs conquêtes sur les Grecs commencèrent par les provinces les plus orientales de l'Asie-Mineure, où ils firent d'horribles ravages, dès les premiers mois du règne d'Eudoxie. Pour arrêter leurs progrès, on sentit qu'il falloit un empereur capable de commander les armées, et on le fit entendre à l'impératrice, qui ne parut

¹ Cuiropal. p. 817.

rien moins qu'offensée de l'obligation qu'on lui faisoit de reprendre un époux. Elle ne fut pas long-temps à faire son choix. qui tomba sur Romain-Diogène, grand vestiaire ou maître de la garde-robe, à qui elle avoit déjà fait grâce de la vie après des preuves de révolte. Il restoit un obstacle dans la promesse qu'elle avoit faite au patriarche de ne point se remarier : voici de quelle industrie on usa pour le lever.

L'impératrice envoya un eunuque adroit et affidé, avec charge de dire au patriarche, qu'il ne tenoit qu'à lui de faire empereur son frère Bardas; qu'il ne s'agissoit pour cela que de supprimer la promesse injuste qu'on avoit extorquée d'elle, et qu'aussitôt elle l'épouserait. Ce Bardas étoit un débauché, sans nul mérite et sans réputation. L'ambition du patriarche n'en donna pas moins étourdiment dans le piège. Il vit les grands l'un après l'autre, leur exagéra les inconvénients de la viduité d'Eudoxie, la nécessité d'avoir un empereur à la tête des armées et des affaires, et les gagna tous sans exception. Quand tout fut bien disposé, Romain-Diogène entra de nuit et bien armé dans le palais, où il épousa l'impératrice (1068). Cette conduite du patriarche Xiphilin montre ce qu'on doit penser des éloges que les Grecs font de sa vertu. On lui a aussi fait honneur de l'abrégé de Dion-Cassius : aujourd'hui une critique plus éclairée empêche de le confondre avec Xiphilin l'historien, auteur de cet abrégé.

Romain-Diogène fit d'abord la guerre avec avantage aux Musulmans; mais en 1071, son armée fut mise en déroute, et il fut pris par le sultan Asan. Le vainqueur se l'étant fait amener, le fit prosterner et le soula aux pieds, déférant, non sans répugnance, à l'usage barbare de sa nation : car aussitôt après il le releva, l'embrassa et le fit manger à sa table. Ensuite il lui demanda comment il en auroit usé, s'il avoit été vainqueur. Diogène, croyant se faire honneur en se montrant intrépide dans la captivité, répondit qu'il l'eût fait mourir sous les coups. « Et moi, reprit le sultan, au lieu de prendre pied sur ton arrogance, je veux suivre les maximes de ton Christ, qui commande l'oubli des injures : reçois de celui que tu hais la paix et la liberté. » En effet, il le rendit libre, après avoir fait un traité honnête avec lui. Mais à la première

no
Eu
l'en
de
Mie
emp
gén
lui v
II
com
lui
un a
pont
plus
avec
maiso
la vie
d'abn
évêqu
ans a
nomb
juin
L'e
estima
nace.
son ve
sous l
aussi s
archev
que jar
rent bie
affreux
Cologn
lui fit é
quis de
pas dix
et des p

nouvelle de la défaite de Diogène, les grands avoient fait raser Eudoxie, et l'avoient renfermé dans un monastère. On arrêta l'empereur à son retour, et on lui arracha les yeux avec tant de cruauté qu'il en mourut peu après. Depuis cette révolution, Michel-Ducas, fils aîné d'Eudoxie, fut seul reconnu pour empereur : prince lâche et sans application, qui n'eut de génie que pour faire des gains frauduleux sur les blés, d'où lui vint le surnom de Parapinace.

Il paroît que cet empereur entretenoit encore quelque sorte de communion avec le saint Siège, puisque le pape Alexandre II lui envoya un légat qui fut assez bien reçu pour demeurer un an à Constantinople, c'est-à-dire, jusqu'à la mort de ce pontife, marquée le 21 avril 1073. Aussi personne n'étoit-il plus propre que ce légat, nommé Pierre, à faire honorer, avec sa personne, le siège qu'il représentoit. Il étoit de la maison des princes de Salerne, avoit embrassé dès l'enfance la vie monastique, et s'étoit si bien confirmé dans l'esprit d'abnégation, qu'il fallut l'arracher du cloître, pour le faire évêque d'Anagnin. Il gouverna cette église quarante-trois ans avec tant d'édification, qu'il fut mis solennellement au nombre des saints par une bulle de Pascal II, en date du 4 juin 1109.

L'empire d'Occident n'avoit pas à sa tête un prince plus estimable, ou du moins plus vertueux que Michel-Parapinace. Le roi Henri IV n'avoit que six ans, lorsqu'il succéda à son vertueux père Henri le Noir (1056). Il avoit régné d'abord sous la tutelle de sa mère, l'impératrice Agnès, qui étoit aussi sincèrement pieuse, et ensuite sous celle de saint Annon, archevêque de Cologne. Mais des flatteurs, comme il n'en manquoit jamais chez les grands, s'étant insinués dans son esprit, eurent bientôt corrompu son cœur, et l'entraînèrent dans les plus affreux désordres. Ce fut en vain que le saint archevêque de Cologne, espérant éteindre les feux impurs qui le dévoroiert, lui fit épouser en 1066 la princesse Berthe, fille d'Othon marquis de Suze, à laquelle il étoit fiancé : le jeune Henri n'avoit pas dix-huit ans, qu'il s'étoit déjà montré un des plus vicieux et des plus méchants de tous les hommes¹. Peu content d'avoir

¹ Hist. Bell. Sax. p. 102. Chron. Magd. Ms. an. 1068.

deux ou trois concubines à la fois, son libertinage effréné ne respectoit, ni l'innocence virgine, ni la fidélité conjugale. Quand il entendoit parler de la beauté de quelque jeune personne, il se la faisoit amener de gré ou de force, l'alloit quelquefois enlever lui-même au péril de sa vie, et alors, si la séduction ne lui réussissoit pas, il usoit de contrainte et d'une violence brutale. L'impudicité le rendit cruel : il immoloit sans façon les maris dont il ne pouvoit ravir autrement les femmes. Ses complices et ses confidens, dont peu l'égalloient en dépravation, étoient pareillement sacrifiés, quand ils témoignoit d'une parole ou d'un simple geste désapprouver ses excès. Il lui suffisoit, pour les faire périr sous main, que leur discrétion lui devint tant soit peu suspecte; car il sut allier l'hypocrisie et la perfidie avec les plus fougueuses passions. Aussi dissimulé qu'implacable dans sa colère, il faisoit périr ceux qui lui avoient déplu, lorsqu'ils s'en défioient le moins, et feignoit ensuite d'être affligé de leur mort jusqu'à répandre des larmes en abondance. La simonie que les gens de bien poursuivoient avec tant de zèle, fut le moindre abus qu'il commit dans la distribution des bénéfices ecclésiastiques. Si ceux qui lui comptoient le plus d'argent obtenoient les évêchés, ceux-là seulement étoient sûrs de les posséder, qui servoient de ministres à ses honteuses passions. Il faisoit lui-même déposer les premiers comme simoniaques, et mettoit les autres en leur place, en sorte qu'un même siège avoit souvent deux évêques, aussi justes accusateurs l'un de l'autre qu'indignes compétiteurs.

Les désordres que cette conduite introduisit dans l'Eglise et dans l'empire, malgré toutes les représentations de l'impératrice-mère et de quelques pieux prélats, tels que saint Annon de Cologne les engagèrent à quitter la cour. L'archevêque se retira au monastère de Sigebert qu'il avoit fondé, où, pendant trois ans d'une retraite sévère, il acheva de se sanctifier par l'oraison, par les austérités, par la pratique assidue de toutes sortes de bonnes œuvres¹. L'impératrice se mit à Rome sous la conduite de Pierre Damien², et lui fit, à ce qu'il nous ap-

¹ Lamb. an. 1075. — ² P. Dam. opusc. 56, c. 5.

P
c.
le
P
a
c
E
s
h
bl
à
s
pe
me
pu
ren
qu
tife
sa
ran

P
à l'ép
" l'op
" con
" li, q
" de s
condit
" les S
" ils ne
" mépr
" roi p
" oblig
" juste
" tant d
" glise d
" un pe
" vices
" roma
" peupl
" décret
" provo
" juridi

prend lui-même, une confession générale depuis l'âge de cinq ans, non-seulement des actions mauvaises, mais de tous les mouvements déréglés du cœur, des pensées même et des paroles superflues dont elle put se souvenir : à quoi ce pieux auteur ajoute, qu'on ne lui imposa d'autre pénitence que de continuer la vie humble et austère qu'elle avoit embrassée. Elle persévéra en effet jusqu'à la mort (1077) à prier presque sans interruption, à faire des aumônes prodigieuses, à porter des habits très-pauvres, à pratiquer des mortifications qui sembloient excéder les forces mêmes des saints solitaires. Laisé à lui-même et à ses adulateurs, le roi Henri, sans frein et sans retenue, s'abandonna à ses passions désordonnées, qui peu après, réfrénées comme elles devoient l'être, par la fermeté inflexible de Grégoire VII, occasionèrent entre les deux puissances un choc si funeste à l'une et à l'autre, et donnèrent au monde chrétien les scènes affligeantes et scandaleuses que nous allons décrire; mais où nous verrons toutefois le pontife suprême de la religion, prendre, comme il convenoit à sa dignité, la cause des peuples contre l'injustice et la tyrannie ¹.

¹ Pour juger sainement des démêlés de Henri avec Grégoire VII, on doit se reporter à l'époque où ils eurent lieu. « Le pape, dit un protestant, n'eut pas seulement pour lui » l'opinion générale qui condamnoit le gouvernement désastreux de Henri, mais sa » conduite envers ce souverain fut tout-à-fait conforme au droit public de ce temps- » *là*, qui autorisoit le pape à exercer une juridiction sur lui et à lui demander compte » de ses actes. » La profession du christianisme et de soumission à l'Eglise étoit une condition nécessaire de la royauté. « Ainsi, dit un autre protestant, nous entendons » les Saxons déclarer à l'empereur Henri IV que, le nom chrétien étant profané par lui, » ils ne vouloient pas se souiller en communiquant avec un prince qui outrageoit et » méprisoit la religion de J. C.; qu'ils lui avoient prêté serment à condition qu'il seroit » roi pour l'édification et non pour la ruine de l'Eglise; que, dès qu'il violeroit cette » obligation, ils ne se croiroient plus liés par aucun serment, mais l'attaqueroient » juste titre comme ennemi barbare et oppresseur du saint nom du Christ; et que, » tant qu'ils conserveroient un souffle de vie, ils soutiendroient le combat pour l'E- » glise de Dieu, pour la foi chrétienne et pour leur liberté. Les mêmes Saxons écrivent » un peu plus tard au pape pour lui exposer leurs griefs et lui dénoncer les torts et les » vices de Henri; ils concluent qu'un tel roi étoit indigne du trône, que l'empire » romain étoit un fief éternel du saint Siège, et ils prient le souverain Pontife et le » peuple de Rome de pourvoir aux besoins publics, de rassembler les princes et de » décerner la couronne à qui seroit plus digne de la porter. Henri, qui plus tard » provoqua contre lui-même l'autorité de l'Eglise, avoit formellement reconnu sa » juridiction, lorsqu'il s'adressa à un concile tenu à Tours et présidé par Hildebrand

» pour qu'on rappelât à l'ordre Ferdinand de Castille qui refusoit d'avoir pour
 » l'empereur la déférence qui lui étoit due et qui avoit même usurpé le titre imperial;
 » et ce roi de Castille, sur l'avis des évêques et des grands de son royaume, déclara
 » aux légats qu'on lui avoit députés, qu'il se soumettoit à la décision de l'évêque de
 » Rome.

» Ainsi, continue l'auteur protestant, le pouvoir que les papes exercèrent dans le
 » moyen âge, *indépendamment de leur autorité divine*, avoit pour base, 1.^o un titre
 » politique, résultant des circonstances qui accompagnèrent le renouvellement de
 » l'empire d'Occident; et 2.^o l'opinion générale du temps sur la subordination de
 » l'ordre temporel à l'ordre spirituel. En faisant valoir ce titre, en s'appuyant de cette
 » opinion, l'Eglise, je crois, n'a employé que des moyens légitimes pour s'élever à
 » cette indépendance vers laquelle toute société tend par un droit et un mouvement
 » naturel.» (Schlegel, Philosophie II, p. 137; Théorie sociale de l'Evangile, Mémo-
 rial cathol. vol. II, p. 375.)

DE

LE

per
 s'en
 g'n
 de l
 la s
 des
 ains
 fluen
 de m
 pose
 fut c

1 L

lettres
 » lezar
 » temp
 » ruair
 » évêq
 » sons
 » ligior
 » l'adv
 » et gou
 » de ec
 » nomm
 » donn
 rianus-
 modèle
 pas de s
 On ci
 Dire que
 que le se
 pontific
 de les ap

LIVRE TRENTE-TROISIÈME.

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU PONTIFICAT DE GREGOIRE VII EN 1073,
JUSQU'À CELUI D'URBAIN II EN 1088.

Le pape Grégoire VII, si fameux par ses démêlés avec l'empereur Henri IV, avoit reçu de la nature, comme on a pu s'en convaincre par ce que nous en avons déjà dit, ce tour de génie et cet ascendant inexplicable, qui, malgré la bassesse de la naissance et mille autres obstacles, donne infailliblement la supériorité sur toutes les classes des hommes. Dans le cours des trois derniers pontificats, qui n'avoient commencé, pour ainsi dire, que sous ses auspices, il avoit eu la principale influence dans toutes les grandes affaires. Il refusa plusieurs fois de monter sur la chaire pontificale, dont on ne sembloit disposer qu'à son gré. Enfin, après la mort d'Alexandre II, il fut contraint de l'accepter, le 22 avril 1073; mais il écrit

« Le décret de son élection mérite d'être rapporté, tel qu'il se trouve en tête de ses lettres. (tom. x, concil. p. 6.) ; il est ainsi conçu : « Nous avons vu la sépulture d'Alexandre II de bonne mémoire, et pour que le deuil ne soit pas long-temps dans le deuil de son propre pasteur, nous avons élu, de la sainte église romaine, clercs acolytes, sous-diacres, diacres, et de la présence des vénérables évêques, abbés et moines, et avec le consentement de tout le saint peuple, nous élisons pour pape Hildebrand, archidiacre, personnage recommandable pour sa religion, pour sa doctrine et pour son amour de la justice; plein de constance dans l'adversité et de modération dans la prospérité, chaste, sobre, aimant l'hospitalité et gouvernant sa maison avec sagesse, et qui a été élevé dès son enfance dans le sein de cette église. Nous voulons et approuvons que, dès ce jour et toujours, il soit nommé Grégoire VII. » On peut voir, au même volume, p. 3. les éloges que lui donnent divers auteurs contemporains, tels que Lambert de Schaumbourg, Marianus-Scotus et le savant Otho évêque de Fréisingue, qui dit que ce pasteur fut le modèle de son troupeau, qu'il donna l'exemple de ce qu'il enseignoit, et qu'il n'hésita pas de s'offrir comme un courageux athlète pour défendre la maison d'Israël.

On cite deux personnages de cette époque, comme ayant écrit contre Grégoire VII. Dire que le premier, Conrad, abbé d'Usperg, fut le précepteur du roi Henri IV; et que le second, Bennon, cardinal du parti de l'antipape Guibert, accuse ce vertueux pontife de magie, de nécromancie, de maléfices, etc. : c'est donner au lecteur le moyen de les apprécier justement.

encore au roi Henri, pour le prier de s'opposer à son élévation ; et pour l'y mieux engager, il lui déclara que s'il demeurait pape, il ne laisserait pas ses déportements impunis. Ce prince confirma cependant l'élection, et députa l'évêque de Verceil pour l'ordination, qui ne se fit que le 30 de juin. C'est la dernière élection pontificale dont le décret ait été envoyé au roi d'Italie pour être confirmé. On observe qu'Hildebrand, qui n'étoit que diacre, reçut l'ordre de prêtrise avant d'être ordonné pape : nouvelle preuve de la fausseté des imputations des Grecs en cette matière.

On ne sauroit nier que Grégoire VII, par ses qualités supérieures, par ses mœurs pures et vraiment ecclésiastiques, par l'éminence de plusieurs vertus, en particulier par un amour extrême pour le bien, ne fût digne de la papauté. Né avec un grand courage et élevé dans la discipline monastique la plus régulière, ce pontife avoit un désir ardent de purger l'Eglise des vices dont il la voyoit infectée. Il auroit voulu faire régner à leur place les vertus dont il étoit animé. Et, s'il avoit eu affaire à un autre prince que Henri IV, dit Feller, il auroit épargné à l'Europe le spectacle de tant de guerres, qui ne firent peut-être qu'augmenter les maux qu'il vouloit guérir. Les troubles commencèrent par la question des investitures, qui agita l'Eglise pendant cinquante ans, et qui s'éleva la seconde année du pontificat de Grégoire VII.

Mais dès la première, la religion fournit un spectacle bien édifiant dans l'illustre et saint instituteur de l'ordre de Grammont. Il se nommoit Etienne, étoit fils du vicomte de Thiers en Auvergne, et fut prévenu des bénédictions du ciel dès sa tendre jeunesse [†]. Il n'avoit que douze ans, quand son père s'en fit accompagner, dans un pèlerinage en Italie. A Bénévent, l'enfant tomba si dangereusement malade, que son père fut obligé de le laisser entre les mains de l'archevêque Milon, né comme eux en Auvergne. Ce prélat étoit un saint que l'Eglise honore en effet comme tel le 23 février. Le jeune Etienne prit tant de goût à cette école de vertus, qu'après sa guérison il y demeura douze ans, c'est-à-dire, jusqu'à la mort de son saint

[†] Bull. S. Febr. t. IV, p. 205.

maît
très-
Cal
lui-n
qui l
de sa
ce m
en da
perso
comp
et qu
Et
cessid
témo
roba s
de M
une c
et se
trente
pureté
discipl
nomm
une l
teur (
quante
cet enc
revend
Lon
vaste p
la mais
pontific
concup
niciens
pontife
mière s
Rome.
saints o
tions ; c

maître. Il lui avoit souvent entendu vanter une communauté très-régulière de moines bénédictins, qui édifioit toute la Calabre où elle étoit située, et qu'il avoit beaucoup fréquentée lui-même. Après de longues instances auprès de Grégoire VII qui le chérissoit tendrement, et qui se défioit de la délicatesse de sa complexion, il en obtint enfin la permission d'établir sur ce modèle un ordre monastique. La bulle fut donnée à Rome, en date du premier jour de mai de l'an 1073, et défend à toute personne laïque ou ecclésiastique de troubler Etienne ou ses compagnons dans le lieu qu'ils choisiroient pour faire pénitence, et qu'elle déclare immédiatement soumis au saint Siège.

Etienne reprit aussitôt la route de sa patrie avec cette concession ; mais il y demeura peu. Ses parents lui avoient à peine témoigné la joie vive qu'ils avoient de son retour, qu'il se déroba secrètement à leurs caresses, et se retira sur la montagne de Muret en Limousin. Là, au milieu des forêts, il construisit une cabane avec des branches d'arbre, fit vœu de virginité, et se consacra irrévocablement au Seigneur. Il étoit âgé de trente ans, et en vécut cinquante dans ce désert, avec une pureté et une austérité qui lui attirèrent un grand nombre de disciples. Telle fut l'origine de l'ordre de Grammont, ainsi nommé de l'endroit où ils furent obligés de se transporter, à une lieue de Muret, après la mort de leur saint instituteur (1124). Quoiqu'ils fussent établis à Muret depuis cinquante ans, ils aimèrent mieux, suivant l'esprit du saint, quitter cet endroit, que de plaider avec des moines voisins, qui le revendiquoient.

Long-temps auparavant, le pape Grégoire avoit formé le vaste projet de réformer toute l'Église. Dévoré par le zèle de la maison de Dieu, il ne fut pas une année entière sur le trône pontifical, sans mettre la main à l'exécution. La simonie et le concubinage des clercs, comme les deux abus les plus pernicieux et les plus enracinés, malgré la vigilance des derniers pontifes, furent le plus rigoureusement poursuivis. La première semaine de carême de l'an 1074, on tint un concile à Rome. Il y fut ordonné que ceux qui seroient entrés dans les saints ordres par simonie, n'en pourroient plus exercer les fonctions ; que ceux qui auroient donné de l'argent pour obtenir

des églises, c'est-à-dire, des bénéfices, les quitteroient sans retour ; que ceux qui vivoient dans le concubinage, ne pourroient pas célébrer la messe, ni le peuple l'entendre ; parce que, dit-il, de tels intercesseurs sont plus propres à attirer la colère de Dieu, qu'à apaiser sa justice¹. Les deux derniers canons ou chapitres montrent que le pontife romain peut non-seulement condamner les évêques, mais aussi leurs sujets ; et que chaque fidèle est tenu plus étroitement d'obéir à l'évêque apostolique qu'à son propre évêque : ce qu'il étoit nécessaire d'établir, pour combattre efficacement des désordres qui trouvoient des auteurs et des patrons jusque dans le haut clergé. Robert Guiscard duc de Calabre et de Sicile y fut excommunié avec ses adhérens pour avoir envahi quelques terres de l'Eglise. Plusieurs évêques d'Espagne qui se trouvoient présents au concile promirent par écrit de suivre l'ordre et l'office romain, au lieu de celui de Tolède, dit mozarabique. Le pape et le concile furent édifiés de la conduite d'un évêque de France : Guillaume de Beauvais avoit été cruellement persécuté par ses diocésains tant cleres que laïques ; et sur les plaintes qu'il en avoit portées à Rome, le saint Siège les avoit excommuniés. Mais ce prélat écrivit lui-même au pape pour le prier de lever l'excommunication. Grégoire loua sa charité, fit lire sa lettre en plein concile et leva en effet les censures, comme on le voit par une de ses lettres, adressée aux habitants de Beauvais².

On publia aussitôt ces décrets par toute l'Italie. Ils furent portés en Allemagne par des légats qui voulurent y assembler un concile : mais tous les évêques s'y opposèrent fortement, sous prétexte que c'étoit une entreprise contraire à leurs droits et à leurs coutumes. Ils déclarèrent en termes exprès, qu'ils n'accorderoient jamais qu'au pape en personne la prérogative de les présider en concile. A la vérité, il étoit de droit commun que les conciles provinciaux fussent présidés par les métropolitains ; et la manière d'y déroger par le moyen des légats pontificaux, commençoit à prendre l'air d'une abrogation de la

¹ Cap. XVIII, tom. X, p. 334. Il ne faut pas s'étonner que Grégoire VII ait toujours eu contre lui les mauvais prêtres.

² Ep. 74. lib. I. tom. X, concil. p. 314.

loi.
 renc
 moni
 bien p
 tinent
 femm
 pas li
 de tou
 il ne s
 vèque
 offensé
 Le p
 stacles
 accusa
 les fou
 s'ils n'
 vèque
 siège le
 craignit
 exhorté
 sistance
 pour pr
 ford³. A
 riage, o
 pour être

³ Cette ré
 légats peuve
 sider des con
 non, devoit é
 au nombre
 de la prétent
 porter au mil
 terre, l'Italie
 à cette démar
 Ne droit-on
 des légats bie
 tise, ne perdo
 affaire.

⁴ Tom. X C

⁵ Lambert c

loi¹. Toutefois le vrai motif des prélats allemands en cette rencontre, ce fut la crainte des peines décernées contre la simonie dont plusieurs se sentoient coupables, et la mollesse d'un bien plus grand nombre qui n'osoient troubler les clercs incontinents, dans l'espèce de possession où ils étoient d'avoir des femmes ou des concubines. Quoi qu'il en soit, le concile n'eut pas lieu, malgré les efforts du roi Henri, qui appuya les légats de toute son autorité, moins par la dissimulation politique dont il ne s'étoit pas encore départi hautement, qu'en haine de l'évêque de Worms et de quelques autres prélats qui l'avoient offensé.

Le pape Grégoire n'étoit pas de caractère à céder aux obstacles. Il écrivit lettre sur lettre, il réitéra les légations, il accusa les évêques de négligence et de lâcheté, il fit gronder les foudres de l'Église, et se montra tout prêt à les lancer, s'ils n'exécutoient promptement ses ordres². Sigefroi, archevêque de Mayence, comme ayant par les prérogatives de son siège le plus d'influence dans le régime du clergé de Germanie, craignit que l'orage ne fondît d'abord sur sa tête. Après avoir exhorté les coupables à faire de bon gré ce dont toute leur résistance ne les dispenseroit pas, il leur laissa quelques mois pour prendre leur résolution, puis assembla un concile à Erford³. Alors il les pressa de renoncer sur-le-champ, ou au mariage, ou au service de l'autel. Le mal étoit trop invétéré, pour être guéri si promptement. On murmura sans retenue,

¹ Cette réflexion se trouve aussi dans Fleury, et ne paroît pas fort judicieuse. Si des légats peuvent présider les conciles œcuméniques, pourquoi ne pourroient-ils pas présider des conciles particuliers ou provinciaux? Et si jamais le droit commun, réel et non, devoit être suspendu, n'étoit-ce pas quand les métropolitains étoient eux-mêmes au nombre des coupables qu'il falloit corriger et ramener à la règle? Il suivroit de la prétention de ces évêques allemands, que le pape eût été obligé de se transporter au milieu d'eux; et de parcourir aussi, pour le même motif, la France, l'Angleterre, l'Italie, la Dalmatie, l'Espagne, etc. Et si le zèle de Grégoire l'eût porté encore à cette démarche, presque impossible, ne lui en seroit-on pas un nouveau crime? Ne diroit-on pas qu'il a déplacé sans nécessité le centre de l'unité catholique, et que des légats bien choisis devoient suffire... Pour n'être pas injuste envers ce Pontife, ne perdons pas de vue dans quel siècle il se trouvoit et à quels hommes il avoit affaire.

² Tom. x Conc. p. 313.

³ Lambert de Schaumbourg dit à Mayence. Mais ce dernier concile est de 1075.

on trouva le joug insupportable, déraisonnable même, et contraire à la nature humaine, dont on exigeoit ; dit-on, la vertu des anges, et qu'on exposoit, sous prétexte de pureté, à tous les excès d'une dissolution brutale. L'archevêque ne se rendant point à ces raisons, quelques-uns s'écrièrent en tumulte qu'il falloit l'arracher de sa chaire et le mettre en pièces, avant qu'il prononçât la sentence qui bouleverseroit toutes les églises.

Sigefroi, avec cette sorte de vertu qui donne le goût du bien, n'avoit pas la constance nécessaire pour le faire pratiquer. Il n'étoit pas irréprochable lui-même sur le saint désintéressement qui convenoit au promoteur de la réforme, ni sur l'administration gratuite des ordres sacrés. Il eut même l'imprudence de mêler ses intérêts temporels à ceux de la religion, en renouvelant ses prétentions sur les dîmes de la Thuringe, qui depuis long-temps lui tenoient fort au cœur. A cette proposition, on oublia tout ménagement. Les Thuringiens sortirent du concile en furie, crièrent de toute part aux armes, et ayant attroupé en un instant une grande multitude, rentrèrent en proférant des menaces terribles. Tous les évêques et les ecclésiastiques se dispersèrent tremblants, et se cachèrent dans tous les coins de l'église. Les séditeux poussant droit à l'archevêque, environnèrent son siège, dans la résolution de l'y assommer ; et si ses vassaux qui n'étoient pas les plus forts, ne se fussent réduits au personnage de suppliants, et ne les eussent rassurés à force de promesses, il eût été infailliblement la victime de son imprudente cupidité.

Altman, évêque de Passau, en procédant avec plus de générosité que Sigefroi, n'eut cependant pas plus de succès. Après avoir prévenu son clergé, que les ordres pressants du pape ne lui permettoient plus de dissimuler sur leur incontinence ; qu'il craignoit de se rendre coupable lui-même, et que son inaction ne fût moins une tolérance qu'une approbation du désordre ; le jour de saint Etienne, patron de son église, comme il y avoit un grand concours de peuple et de seigneurs, il monta au jubé, et publia courageusement le décret. Aussitôt il s'éleva de tous côtés des cris furieux, et l'on eût sur-le-champ ar-

rach
sent
L
ses p
inten
il int
donn
qui p
dolph
honor
de l'E
ces év
et aux
la vén
jurons
stoliqu
saurez
tinence
possibl
du roya
de forc
l'on en
voyez le
coup pl
veaux.

Grég
dans la
états la
accueil
effectifs
de faire
par l'ex
son salu
C'étoit
comme
désiroit

raché la vie au prélat, si le grand nombre des seigneurs n'eussent arrêté l'émeute.

Le pape ayant appris ces mouvements, ne relâcha rien de ses prétentions. Il écrivit des lettres terribles aux prélats mal intentionnés. Il en suspendit quelques-uns de leurs fonctions, il intimida les foibles, il aiguillonna les plus résolus, il ordonna même aux laïques de ne plus reconnoître les évêques qui permettroient à leur clergé d'avoir des concubines. Rodolphe et Berthold, l'un duc de Souabe et l'autre de Carinthie, honoroient leur rang par leur piété et par leur zèle pour le bien de l'Eglise. Grégoire ne craignit point de les prévenir contre ces évêques, qui plus attachés que les gens du monde à la gloire et aux plaisirs du siècle, comprennent jusqu'à leurs vices dans la vénération qu'ils exigent pour leur caractère. Nous vous conjurons, leur dit-il, et nous vous enjoignons par l'autorité apostolique, de ne point participer à l'office de ceux que vous saurez avoir été promus par simonie, ou vivre dans l'incontinence. Empêchez-les au contraire, autant qu'il vous sera possible, de servir aux saints offices, tant à la cour et aux diètes du royaume, que dans les autres rencontres. A cet effet, usez de force, si les voies de persuasion sont insuffisantes. Si l'on en murmure, répondez que c'est par notre ordre, et renvoyez les mécontents contester avec nous. Il nous paroît beaucoup plus expédient de rétablir l'ordre par des procédés nouveaux, que de le laisser anéantir avec les lois anciennes.

Grégoire écrivit aussi au roi de Germanie, pour le confirmer dans la bonne résolution qu'il lui supposoit d'extirper de ses états la simonie et l'incontinence des clercs. Il le loue du bon accueil qu'il a fait à ses légats, le remercie des témoignages effectifs de son amitié, et l'assure que de son côté, il ne cesse de faire mémoire de lui sur les corps des saints apôtres. Il finit par l'exhorter à prendre conseil des gens qui ne cherchent que son salut.

C'étoit montrer une grande affection pour un prince qui, comme nous le verrons, en étoit si peu digne. Le zèle pontifical désiroit si fort le voir revenir de ses désordres et bien uni à

l'église romaine, que déjà il avoit écrit en sa faveur à plusieurs évêques et seigneurs d'Allemagne, de ce que toute la Saxe s'étoit révoltée contre lui; et il en avoit obtenu une suspension d'armes, en attendant qu'il pût entièrement rétablir entre eux la paix.

Dès la première année de son pontificat, il avoit reçu des plaintes très-graves sur la conduite du roi de France, qui refusoit de permettre l'ordination d'un évêque élu canoniquement, et qui faisoit un commerce honteux des dignités ecclésiastiques. C'étoit Philippe, premier du nom, qui régnoit alors, ayant succédé l'an 1060 à son père Henri, qui l'avoit fait sacrer à Reims l'année précédente. Après plusieurs démarches qui paroissent avoir été sans succès, ayant reçu de nouvelles plaintes au sujet des violences et des désordres qui se commettoient impunément dans le royaume, le pape crut devoir s'en prendre aux évêques. Il leur écrivit une lettre où, après avoir fait un exposé affreux de tous les crimes qui affligeoient le royaume, il dit que le roi, qu'il traite de tyran, est la cause de tous ces désordres; qu'il donne à ses sujets l'exemple des fraudes, des rapines, du pillage des églises, des adultères et de tous les vices par les débauches auxquelles il s'abandonne. Il se plaint aussi de ce que ce prince avoit fait piller des marchands étrangers qui étoient venus à une foire de son royaume. « C'est vous encore, dit-il aux évêques, qui êtes les coupables; puisque vous ne vous y opposez pas comme il convient, vous en devenez participants par votre connivence. Aussi craignons-nous que vous ne receviez pas la récompense des pasteurs, mais la punition des mercenaires, vous qui, en voyant le loup déchirer sous vos yeux le troupeau du Seigneur, prenez la fuite et vous cachez comme des chiens qui n'ont pas le courage d'aboyer. Penseriez-vous qu'il est contre la fidélité que vous avez promise au roi, de l'empêcher de commettre ces fautes? Nous vous montrerions que celui qui retire du naufrage un homme, même malgré lui, lui est plus fidèle que celui qui le laisse périr. Ne dites pas que vous craignez la colère du prince; car en vous unissant ensemble et agissant de concert, vous aurez assez de force et d'autorité pour l'arracher au désordre; et vous aurez du moins satisfait à vos consciences. Mais quand

vous
vous
vêqu
sur l
repr
auqu
un in
anath
comm
Puiss
ment
Per
sens à
joindr
montr
la viv
fâché
berté
semble
par ses
nous fa
de Gré
rions
alors q
naces v
ces lett
de dire
d'abord
nels; lu
ses pré
bonnes.
princes
de Dieu
ses chef
choses h
vation d

vous auriez tout à craindre, est-ce que la mort même devoit vous empêcher de remplir avec liberté votre devoir d'évêques? » Il leur ordonne ensuite de s'assembler pour conférer sur les besoins de leur patrie, et d'aller trouver le roi pour lui représenter la confusion où il met son royaume et le danger auquel il s'expose. Que s'il ne se corrige pas, ils doivent jeter un interdit général sur toute la France; et que si ce premier anathème ne l'oblige pas à se reconnoître, il prendra lui-même, comme successeur de Pierre et avec le secours du Tout-Puissant, des mesures pour délivrer une grande nation, si justement célèbre, de l'oppression où elle péroit pour un seul homme.

Peu de temps après, le pape écrivit encore dans le même sens à Guillaume comte de Poitiers, pour le prier de s'adjindre plusieurs seigneurs et d'aller faire au roi les mêmes remontrances, qu'il avoit chargé les évêques de lui faire. Malgré la vivacité de ces lettres, il ne paroît pas que Philippe se soit fâché contre Grégoire : on trouve même qu'il lui laissa la liberté de citer à Rome les évêques de son royaume, (ce qui semble que c'étoit alors un usage bien établi,) et de déposer par ses légats ceux qui se trouvoient coupables. Aussi devons-nous faire observer qu'on ne doit pas apprécier les démarches de Grégoire VII sur nos mœurs actuelles. Ce que nous appelions aujourd'hui emportements séditeux, ne passoit guère alors que pour des monitions véhémentes, ou pour des menaces vagues et peu sérieuses. En effet, nous ne voyons pas que ces lettres aient produit aucun trouble en France. Il est juste de dire aussi qu'avant d'en venir là, le zélé pontife avoit écrit d'abord au roi Philippe et lui avoit donné des avis tout paternels; lui montrant qu'il devoit prendre pour modèles ceux de ses prédécesseurs qui se sont distingués par leur équité, leurs bonnes mœurs et leur amour pour l'Église; que, sous ces princes illustres, le royaume de France a été florissant et béni de Dieu; mais qu'il a perdu sa gloire et sa puissance, lorsque ses chefs ont voulu confondre les choses divines avec les choses humaines, et qu'ils se sont livrés à une honteuse dépravation de mœurs¹.

¹ Labb. tom x, p. 59 et 60. Philippe étoit naturellement indolent, ennemi du

Parmi tant d'objets de sollicitude, l'activité prodigieuse de Grégoire VII s'étendit aux chrétiens opprimés au-delà des mers par les Musulmans. Tous les dangers qu'on courait dans le pèlerinage de Jérusalem, n'empêchoient pas les Occidentaux les plus éloignés de l'entreprendre. Quelques années auparavant, il étoit parti d'Allemagne une troupe nombreuse de pèlerins, sous la conduite de Sigefroi de Mayence, accompagné de Gonthier de Bamberg, d'Othon de Ratisbonne, de Guillaume d'Utrecht, et de plusieurs autres personnages considérables¹. Leurs vêtements et leurs équipages étoient d'une magnificence qui attiroit sur leur passage les habitants des villes et des campagnes, et qui fit enfin succéder la cupidité à l'admiration. A peine ils eurent mis le pied sur les terres des infidèles, au-delà de la Lycie, qu'ils furent assaillis par des Arabes rassemblés de toute part sur le bruit de leur opulence. Ils battirent en retraite jusqu'à un village où ils se retranchèrent de leur mieux, et ils repoussèrent par des prodiges de valeur tous les assauts qu'on leur livra : ce qui fit prendre à l'ennemi la résolution de les bloquer, pour les réduire par la faim. Cependant il les barceloit sans cesse, avec tout l'avantage que lui donnoit la supériorité de douze mille combattants sur sept mille voyageurs de toute condition. Ceux-ci voyant qu'enfin ils ne pouvoient naturellement manquer de succomber, d'ailleurs qu'on en vouloit moins à leur vie qu'à leur argent, crurent que ce seroit tenter Dieu de s'exposer à de plus longs hasards, et demandèrent à capituler.

Le chef des Arabes, avec dix-sept des principaux officiers, entra dans l'enclos où les chrétiens étoient retranchés, laissant son fils à la porte, pour empêcher les autres d'approcher. Il monta dans une chambre où se trouvoient l'archevêque de Mayence et l'évêque de Bamberg, qui lui dirent de prendre tout ce qu'ils avoient, et de les laisser aller. Le superbe et per-

travail. L'oisiveté le plongea dans la crapule et la volupté, et il s'y livra sans retenue. Dégouté de la reine son épouse, il donna sa main à Bertrade qu'il avoit enlevée au Comte d'Anjou son mari, en 1092. Tous les écrivains du temps attestent qu'il ne se faisoit nul scrupule de vendre les bénéfices : et Guibert de Nogent l'appelle *hominem in rebus Dei venalissimum*. (Art de vérif. les dates.)

¹ Lamb. an. 1064 et 1065. Sig. an. 1065.

fid
loi
te
po
m'a
fleu
bea
lui
Sar
lous
du
pur
frir
pliq
Il er
Sarr
le d
serre
ongle
Le
ravan
chefs
En c
rent d
Seljo
Le s
qui fi
réprin
suite,
pour
sitère
consid
s'emb
Italic
tien,
cent d
Ce
autres

side barbare répondit que ce n'étoit point à eux de lui faire la loi. Non, non, ajouta-t-il, vous n'en serez pas quittes pour ce que vous m'abandonnez forcément : après vous avoir dépouillés de tout, je prétends vous dévorer vous-mêmes, et m'abreuver de votre sang. Gonthier de Bamberg, alors à la fleur de son âge, étoit d'une taille si avantageuse, et d'une beauté si frappante, que partout où il paroissoit, il fixoit sur lui tous les yeux, et attiroit la foule sur ses pas. Le farouche Sarrasin ne l'aperçut que pour en faire le premier objet de sa jalouse brutalité. Il dénoue aussitôt son turban, et le met autour du cou de cet évêque. Gonthier, de mœurs aussi douces que pures, aussi modeste que bel homme, ne put toutefois souffrir cette indignité. Comme il étoit jeune et vigoureux, il appliqua un si rude soufflet à l'Arabe, qu'il l'abattit à ses pieds. Il cria au secours, les chrétiens arrivent à la hâte, on saisit le Sarrasin et les officiers de sa suite, on leur lie les bras derrière le dos, on ne croit jamais s'en être assez assuré, on leur serre tellement les poings, que le sang leur sortoit sous les ongles.

Les assauts recommencèrent avec plus de violence qu'auparavant : mais pour arrêter les Arabes, on leur présenta leurs chefs avec un homme l'épée à la main, tout prêt à les égorger. En cette extrémité et contre toute espérance, les chrétiens furent délivrés par d'autres infidèles, apparemment de ces Turcs Seljoucides qui depuis peu s'étoient emparés de ces provinces. Le secours étoit commandé par le gouverneur de Ramla, qui fit de grands remerciements aux chrétiens d'avoir si bien réprimé des voleurs publics qui désoloient tout le pays. Ensuite, moyennant un prix convenu, il leur donna une escorte pour les conduire en sûreté jusqu'à Jérusalem (1065). Ils visitèrent tous les lieux saints de la ville, et donnèrent des sommes considérables pour réparer les églises ruinées, après quoi ils s'embarquèrent sur une flotte génoise qui les rapporta en Italie, où ils peignirent la tyrannie des ennemis du nom chrétien, des couleurs énergiques que leur fournit le souvenir récent de ce qu'ils en avoient éprouvé.

Ce fut en conséquence de cette relation et de plusieurs autres évènements de ce genre, que Grégoire VII, fécond en

plans neufs et grands, forma le premier celui des croisades. Il écrivit de toute part, même au roi de Germanie, afin d'animer la charité des Occidentaux en faveur de leurs frères d'Orient : mais la multitude et la difficulté des autres entreprises de Grégoire l'empêchèrent d'exécuter celle-ci, qui n'eut lieu que vingt ans après.

On peut juger des maux de l'Eglise à cette époque par une lettre de ce grand et vertueux pontife à saint Hugues abbé de Cluny. « Je souhaiterois, lui dit-il, vous faire sentir tout le poids de la douleur qui m'opresse. La compassion que vous avez pour moi vous feroit répandre des larmes devant le Seigneur pour lui demander qu'il me délivre. Je l'ai souvent prié, ou de m'ôter la vie, ou de me rendre utile à l'Eglise notre mère commune ; je n'ai point encore été exaucé. De quelque côté que je jette les yeux, je ne trouve que des sujets de tristesse. L'église d'Orient s'est séparée de la foi catholique. Et quand je tourne mes regards à l'Occident, au Midi, au Septentrion, à peine y vois-je des évêques qui soient entrés dans l'épiscopat par les voies canoniques, ou qui vivent en évêques. Parmi les princes séculiers, je n'en connois point qui préfère la gloire de Dieu à la sienne, et la justice à l'intérêt. Pour ceux parmi lesquels je demeure, je veux dire les Romains, les Lombards et les Normands (d'Italie), je leur reproche souvent qu'ils sont pires que des juifs et des païens. Quand je reviens à me considérer moi-même, je me trouve si accablé du poids de mes péchés, que je n'espère de salut que dans l'infinie miséricorde de Jésus-Christ. Si je n'avois quelque rayon d'espérance de pouvoir enfin être utile à l'Eglise, je ne demeurerois pas à Rome, où je suis comme attaché depuis vingt ans. Je dis souvent à Dieu : Pressez-vous, ne tardez point ; délivrez-moi pour l'amour de la sainte Vierge et de saint Pierre. Mais, comme les prières d'un pécheur ne sont pas sitôt exaucées, priez pour moi, et faites prier ceux qui méritent d'être écoutés¹. »

Toutefois l'exemple de ce pontife, vraiment dévoré du zèle de la maison de Dieu, nous prouve que l'humilité, n'exclut

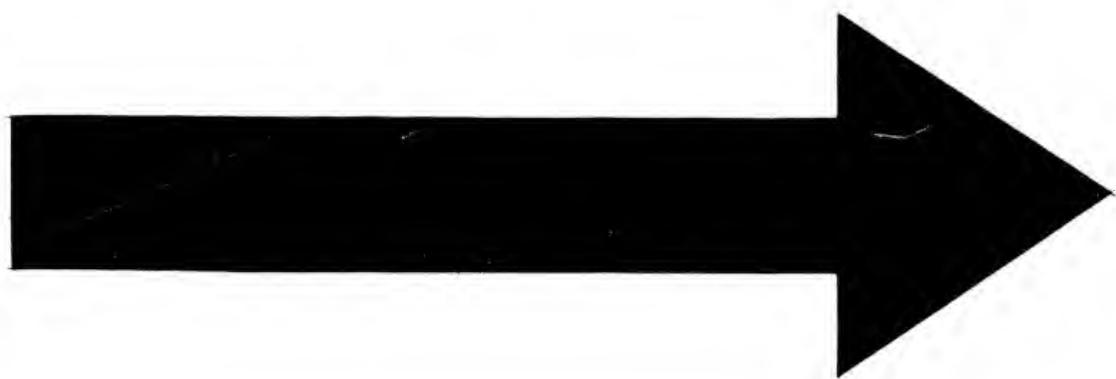
¹ Longueval, etc. 1074.

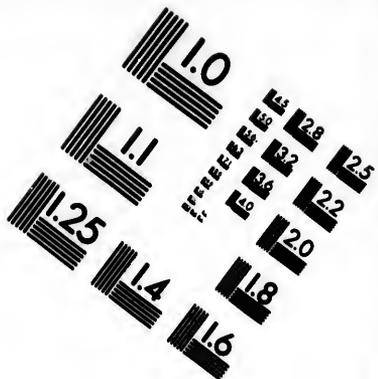
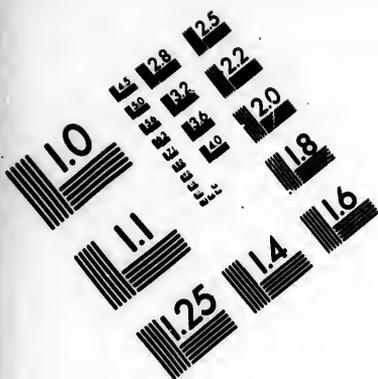
pa
qu
ma
co
na
pa
de
et
un
so
cie
fait
dan
le c
soin
telle
tion
Adm
exco
ses c
cas s
crime
accus
use a
ne fai
tion l
et s'il
duc d

¹ Voy.
de Paris
prouve q
incontine
quand il
quité; et
Il fut mē
nier, qua
désordres
ser. 2.)
pour des
ici, le pa

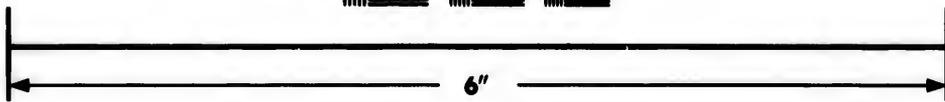
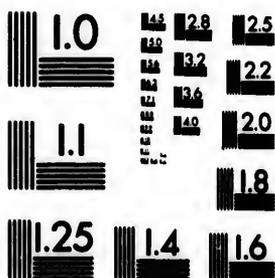
pas le courage. Aussi pénétré de la grandeur de ses obligations qu'affligé des désordres qu'il voyoit régner surtout en Allemagne, il tenta d'y apporter quelques remèdes en célébrant le concile romain de 1075. Ceux qui l'ont blâmé pour les menaces et les décrets d'excommunication qu'il y prononça, n'ont pas fait attention qu'il ne fit qu'appliquer les anciennes règles de l'Église contre les simoniaques et les clercs incontinents¹, et qu'il n'y avoit plus alors d'autres moyens d'opposer une digue au torrent qui renversoit toutes les lois les plus saintes. Il sied mal à ceux qui parlent sans cesse de l'ancienne discipline, de trouver mauvais que ce grand pontife ait fait tous ses efforts pour en suivre la discipline. Ce n'étoit pas dans le temps où le mal avoit surtout étendu ses ravages dans le clergé, qu'on pouvoit s'en rapporter à chaque évêque du soin d'imposer aux coupables des peines canoniques. Une telle conduite n'eût-elle pas accru, et en quelque sorte sanctionné la simonie et le concubinage qu'il falloit proscrire? Admirons plutôt la sagesse et la prudence de Grégoire : il excommunia cinq des courtisans du roi Henri, ceux qui étoient ses conseillers pour la vente des bénéfices ; mais c'est pour le cas seulement où ils refuseroient de venir se justifier de leurs crimes : c'étoit se borner à de simples menaces, bien que les accusations portées contre eux fussent déjà trop prouvées. Il use aussi de justes ménagements envers le roi Philippe, qu'il ne fait qu'avertir d'abord, espérant qu'il assurera de sa correction les nonces qu'il doit incessamment envoyer en France ; et s'il confirme l'excommunication prononcée contre Guiscard, duc de la Pouille, ce n'est qu'après l'avoir long-temps averti,

¹ Voy. canons apostol. 27 et 28 ; can. az. 49 ; can. 2 de Chalcédoine ; d'Agde, can. 9. de Paris 3.^e can. 1 ; de Paris 5.^e en 615 etc. Voy. Muzzarelli, Opusc. n.^o 13. On y prouve que saint Grégoire VII, en décrétant la déposition des simoniaques, des clercs incontinents et des envahisseurs de biens ecclésiastiques, et en les excommuniant quand ils persistoient dans leurs crimes, ne fit que se conformer aux canons de l'antiquité ; et que c'est à tort qu'on l'accuse d'avoir porté à l'excès la rigueur des censures. Il fut même souvent moins sévère qu'on ne l'étoit dans l'ancienne Église : on ne peut le nier, quand on connoît les pénitences qu'on inposoit alors aux coupables de pareils désordres. Ces pénitences étoient, comme l'observe Suarès (*de pœnit.* q. 90, disp. 49, sect. 2.), une espèce d'excommunication ou de séparation de l'Église ; et ceux qui, pour des crimes publics, refusoient de s'y soumettre, étoient frappés d'anathème. Ici, le pape et son concile ne firent pas autre chose.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

15 23 25
16 32 22
18 20

15 23 25
16 32 22
18 20

supplié, et attendu à pénitence. Quant aux évêques, qui lui avoient été dénoncés et qu'il avoit déjà repris par ses lettres, comme ils étoient bien plus coupables que des laïques, il les traita aussi avec moins d'indulgence : ce qu'il ne fit toutefois qu'en prenant l'avis de ce concile, qui étoit composé de cinquante évêques et d'un grand nombre d'abbés. Denis de Plaisance fut déposé; Guillaume de Pavie, Cunibert de Turin, Henri de Spire et Garnier de Strasbourg furent suspendus de leurs fonctions; outre la peine de suspension, Liémar, archevêque de Brême, fut interdit de la communion eucharistique, et l'évêque Herman, successeur de Gonthier dans le siège de Bamberg, fut déclaré suspens, s'il ne venoit se justifier à Rome avant le prochain concile.

Ces traits de sévérité, si on les juge d'après nos mœurs actuelles, peuvent exciter l'étonnement. Mais, si l'on y reconnoit la trempe inflexible du génie d'Hildebrand, on y voit aussi la Providence attentive à élever, contre les débordements de la corruption, des dignes proportionnées à leur violence. On ne sauroit même s'empêcher d'admirer en général cette magnanimité, qui eut l'esprit de Dieu pour principe; si, selon quelques critiques d'ailleurs si peu équitables, elle ne l'eut pas toujours pour guide. Quant aux événements particuliers, le défaut de mémoires suffisants sur la plupart des faits, nous met hors d'état de prononcer.

Les connoissances plus circonstanciées qui nous ont été transmises, touchant l'affaire d'Herman de Bamberg, prouvent au moins les justes motifs qu'eut le pape Grégoire d'user de la rigueur des canons en certaines rencontres. Ce prélat ne fut repris d'abord que pour avoir par caprice et sans cause chassé des chanoines d'une église qu'il avoit fondée, et où il les avoit lui-même établis¹. Mais il arriva par la suite que cet homme à fondations et à bonnes œuvres d'appareil, se rendit suspect des vices les plus odieux dans un évêque, et même dans un simple chrétien. Il ne fut pas seulement accusé d'avoir acquis son siège à prix d'argent, d'en avoir ensuite revendu les prélatures subalternes et les moindres bénéfices; mais de s'être abandonné

¹ Lamb. an. 1075. Greg. VII, l. 11, ep. 213.

de
vi
je
à u
fut
à n
des
Ro
par
le c
son
ses
tris
Il
sout
qui
fonc
cont
près
nouv
nasti
d'un
avec
muni
prêtre
d'hon
voir
sions
de tou
stoïcic
le mal
Bie
embar
Après
Raven
se faire

dès son adolescence à tous les excès de cet âge, et même à des vices qui ne sont pas dans le cours ordinaire des mœurs de la jeunesse. Tels furent en lui la passion de thésauriser et le prêt à usure¹, à quoi il s'adonna beaucoup plus encore depuis qu'il fut fait évêque. Il passoit d'ailleurs pour être d'une ignorance à ne pouvoir entendre un seul verset du psautier. Ce fut là un des évêques interdits par le pape Grégoire. Cité de plus à Rome, sur les accusations de tout le clergé de Bamberg, il partit chargé de présents, afin de corrompre le pape même et le conseil pontifical. Cependant il s'arrêta hors de la ville, y fit sonder le terrain par ses émissaires, et fut bientôt frustré de ses espérances. Il n'en essuya qu'une condamnation plus flétrissante et une déposition irrévocable.

Il retourna promptement dans son diocèse, où ses vassaux le soutenant encore, il dépouilla de leurs biens ceux de ses clercs qui lui étoient les plus opposés ; mais il n'osa faire aucune fonction épiscopale. Le corps de son clergé se déclarant alors contre lui sans aucun ménagement, on fit tant d'instances auprès du roi, qu'il ne put se dispenser de faire ordonner un nouvel évêque. Herman se reconnut, et embrassa la vie monastique dans le monastère de Schouartz, sous la direction d'un saint abbé nommé Egbert. Il entreprit aussitôt après, avec son abbé, le voyage de Rome, où il fut absous de l'excommunication, et rétabli dans les fonctions sacrées, mais de prêtre seulement, et non pas d'évêque. Ces exemples réitérés d'hommes scandaleux, puis généreux pénitents, nous font voir que, dans ce siècle tant décrié, l'emportement des passions n'entraînoit pas, comme aujourd'hui, avec l'extinction de toutes les lumières de la foi, ce désespérant et monstrueux stoïcisme qui opère une stabilité presque irrémédiable dans le mal.

Bientôt il s'éleva, au centre des affaires ecclésiastiques, des embarras beaucoup plus fâcheux que tous ceux du dehors¹. Après le concile romain de 1075, Guibert, archevêque de Ravenne, étoit resté auprès du souverain pontife. Il songeoit à se faire pape lui-même ; il travailla, par présents et par pro-

¹ Boll. tom. xvii, p. 123 et 148.

messe, à s'attacher tous les Romains qu'il trouva mal disposés contre Grégoire. Il lia surtout sa partie avec Cencius, préfet de Rome, abîmé dans la débauche, accoutumé au meurtre et au parjure, fourbe aussi habile que déterminé scélérat. Ce brigand avoit bâti sur le pont Saint-Pierre une tour très-forte, d'où il exerçoit de criantes exactions sur tous les passants, et souvent étendoit ses vexations sur les terres de l'église romaine. L'intrépide pontife, après l'avoir averti plusieurs fois, en vint enfin à l'excommunication. Cencius qui avoit soutenu le schisme de Cadaloüs contre le dernier pape, se résolut à renouveler ce scandale contre Grégoire. Il alla dans la Pouille, pour se concerter avec Robert-Guiscard et les autres excommuniés, envoya son fils à l'archevêque de Ravenne, et écrivit au roi de Germanie, dont il pénétra les vraies dispositions, à travers toutes les feintes de ce prince. Ses batteries étant bien dressées, il ne fut plus question que de s'emparer de la personne du pape, et il se tint attentif à en saisir la première occasion.

La nuit de Noël de cette année 1075, le pontife alla selon la coutume célébrer l'office à Sainte-Marie-Majeure, malgré la continuité d'une pluie orageuse et si abondante, qu'à peine les gens du peuple osoient sortir de chez eux : ce qui fit que les assistants furent en très-petit nombre. Cencius ne manqua point des conjonctures si favorables : il vint à l'église avec une troupe de gens cuirassés et bien armés. Le pape, qui célébroit la première messe, en étoit à la communion du peuple, quand on entendit tout à coup des cris effrayants. Les conjurés parcoururent toute l'église l'épée à la main, écartant à grands coups tous les assistants. Ils s'emparèrent du pape, et l'un d'eux, voulant lui couper la tête, lui fit une blessure d'où le sang jaillit en abondance. Ils l'arrachèrent du lieu saint, le tirant par les cheveux, le chargeant de coups, quoiqu'il ne fit pas la moindre résistance, et se contentât d'adresser ses plaintes secrètes au ciel. On lui ôta précipitamment le pallium, la chasuble, la tunique, la dalmatique, et on l'enleva avec l'aube et l'étole.

Le bruit de cet attentat sacrilège fut bientôt répandu dans tous les quartiers de la ville. On cessa l'office dans toutes les

égli
tron
che
étoi
Cor
pers
tour
avec
sate
dans
chin
bois
pou
géné
cour
pans
de C
valet,
pour
atteig
Cen
son oc
pardo
pardo
s'effor
contra
lada la
couven
retenir
route d
il entra
de la v
trouvoi
pour s'
leurs bi
mais to
on le co
renonce

églises, on dépouilla les autels, on sonna les cloches et les trompettes, on mit des gardes à toutes les portes, pour empêcher qu'on entraînat le pontife hors de Rome, s'il n'en étoit pas encore sorti ; car on ignoroit ce qu'il étoit devenu. Comme le peuple se fut enfin rassemblé au Capitole, quelques personnes rapportèrent que le pape étoit prisonnier dans la tour de Cencius. On court à la maison du scélérat, on charge avec furie tout ce qui se présente de ses complices et de ses satellites, qui s'enfuient au premier choc, et se renferment dans la tour. On l'investit, on amène des béliers et des machines de toute espèce, tandis que la multitude apporte du bois en abondance, et allume de grands feux tout à l'entour, pour qu'il n'échappe aucun de ces monstres. Cependant un généreux fidèle et une femme de condition qui avoient eu le courage de suivre le pape jusque dans la tour, travailloient à panser sa plaie et à le réchauffer avec des fourrures. La soeur de Cencius au contraire l'accabloit d'outrages, et un indigne valet, éclatant en menaces et en blasphèmes, tiroit déjà l'épée pour lui trancher la tête, quand une flèche adroitement lancée atteignit le blasphémateur à la gorge, et le fit périr lui-même.

Cencius voyant qu'il ne pouvoit manquer d'être forcé dans son odieux repaire, se jeta aux pieds du pape, et lui demanda pardon, en promettant de faire pénitence. Le pontife lui ayant pardonné, se mit à la fenêtre, étendit les mains vers le peuple, s'efforçant par signes de l'apaiser. La multitude croyant au contraire qu'il pressoit le secours, redoubla ses efforts, escadada la forteresse, et en tiroit le pape, quand le voyant tout couvert de sang, elle entra dans une fureur dont il put à peine retenir les premiers transports : mais reprenant aussitôt la route de Sainte-Marie-Majeure où il vouloit achever l'office, il entraîna sur ses pas la foule du peuple, qui s'occupa moins de la vengeance que de la conservation de celui qu'elle retrouvoit après tant de périls. Cencius profita de ce moment pour s'enfuir avec sa famille et ses complices. On pilla tous leurs biens ; on ruina par le fer et le feu non-seulement la tour, mais tout ce que Cencius avoit dans la ville et au dehors, et on le condamna au bannissement perpétuel. Il lui fallut bien renoncer à un séjour où il n'y avoit plus de sûreté pour lui ;

mais il prolongea les malheureux effets de la sédition, et fit d'horribles ravages hors de Rome.

Guibert de Ravenne, de son côté, fomenta puissamment cette révolte impie : il conspira secrètement avec Thédalde de Milan et tous les méchants évêques de Lombardie ; il s'unit avec le cardinal Hugues le Blanc, l'un de ces légats avides et tyranniques, qui fit le plus de déshonneur au ministère dont il exaltoit le plus les prérogatives. Tous ensemble animèrent vivement Robert-Guiscard contre le pape, et inspirèrent au roi Henri l'audace nécessaire pour dévoiler toute la malignité qu'il avoit tenue masquée jusqu'alors. Ce qui enhardit encore plus ce prince, c'est qu'il venoit de terminer une guerre civile, dont les dangers lui avoient inspiré un respect simulé pour le saint Siège, et une modération peu conforme à son caractère.

Comme il commençoit à se démasquer, le pape lui écrivit avec sa vigueur ordinaire. Il mit en contraste les témoignages d'amitié et de vénération que ce prince lui avoit tant de fois réitérés, avec des procédés qui n'annonçoient plus que la haine et le mépris. Grégoire lui reprochoit spécialement d'avoir communiqué avec des ennemis du saint Siège, connus pour tels et déjà frappés d'anathème ; il lui enjoignoit de s'en séparer, de les obliger à faire pénitence, et de la faire lui-même ; il lui refusoit la bénédiction pontificale, jusqu'à ce qu'il se fût fait absoudre, et qu'on eût rendu compte à Rome de la satisfaction¹.

Le roi n'observa plus aucun ménagement. Il se rendit à Worms, avec un très-grand nombre d'évêques et d'abbés, pour le dimanche de la septuagésime 23 janvier de l'année 1076². Le cardinal Hugues le Blanc, qui venoit d'être déposé comme fauteur de simoniaques et coupable de beaucoup d'autres prévarications, ne manqua pas de se trouver à ce rendez-vous d'iniquité. Il y apporta des mémoires fabuleux de toute la vie du pape depuis son enfance, de la manière prétendue dont il avoit usurpé le saint Siège, et des autres crimes imaginaires qu'il avoit commis, disoit-il, avant et après son exaltation. Il y a toute apparence que ces calomnies ne

¹ Greg. VII, III, ep. 10. — ² Lamb. p. 234. Vit. Greg. c. 7.

dit
car
Gu
tion
rid
con
l'au
nav
les
pos
asse
env
la p
serv
dém
et d
étoi
été
lequ
évêq
Le
écriv
natio
provi
recon
quoi
afin d
clerg
tions
ques
efforc
reur j
il lui
sujet l
ce fau
voir,

¹ Bru

différentes de celles qui sont contenues dans les écrits du cardinal Bennon, attaché pareillement au parti de l'antipape Guibert. La seule inspection de ces libelles, remplis d'allégations vagues et destituées de toute vraisemblance, de prodiges ridicules, d'opérations de magie et de nécromancie, de mille contes absurdes, suffit au lecteur pour apprécier l'ouvrage et l'auteur. Hugues présenta aussi des lettres supposées de cardinaux, du sénat et du peuple romain, qui, après les accusations les plus graves contre le pape Grégoire, demandoient sa déposition au roi Henri, et l'élection d'un autre pape. Les prélats assemblés entendirent ce calomniateur impie comme un ange envoyé du ciel, et déclarèrent aussitôt Hildebrand indigne de la papauté : mais quand on en vint à la souscription, on observa que la plupart des évêques, déjà effrayés de leur première démarche, ne signèrent que malgré eux¹. Ceux de Vurtzbourg et de Metz avoient même résisté quelque temps, disant qu'il étoit contre les canons qu'un évêque fût condamné sans avoir été averti et entendu ; et à plus forte raison le pape, contre lequel on ne devoit pas même recevoir l'accusation d'un évêque.

Le roi, devenu plus audacieux par cette prétendue victoire, écrivit par toute la Lombardie, pour faire accéder à la condamnation du pape, et les évêques, assez mal disposés dans ces provinces, se rassemblèrent à Pavie, où ils jurèrent qu'ils ne reconnoitroient plus Grégoire pour souverain pontife : après quoi, ils envoyèrent des députés à ceux qui n'avoient pu venir, afin d'en tirer le même serment. Henri osa même écrire au clergé et au peuple de Rome. Il exposoit d'abord les imputations qu'on faisoit à Grégoire, comme d'avoir traité les évêques indignement, d'avoir porté la main sur eux, de s'être efforcé de soulever le royaume d'Italie, d'avoir poussé la fureur jusqu'à mander au roi, qu'au risque de ses propres jours, il lui ôteroit la vie et le royaume. De là il concluoit que le sujet le plus fidèle devoit être le plus ardent à s'élever contre ce faux pasteur : qu'il n'étoit plus qu'un parti à prendre, savoir, de le précipiter du siège apostolique, et d'y en placer un

¹ Brun. Bed. Sax. p. 122.

autre, de concert avec eux et avec tous les évêques. Le conciliabule de Worms avoit joint ses lettres à celles du roi, elles dénonçoient au pape qu'il eût à céder le pontificat qu'il avoit envahi contre les lois de l'Eglise; et que de ce jour on tiendroit pour nul tout ce qu'il ordonneroit.

Il se trouva un homme assez hardi pour se faire porteur de cette dénonciation. Roland, clerc de l'église de Parme, partit avec ces lettres, et se rendit à Rome pour le concile annuel de la première semaine de carême (1076). Les Pères étant réunis, il entra dans le lieu de l'assemblée, présenta ses déclarations au pape, et lui dit effrontément : « Le roi mon maître et tous les évêques; tant deçà que delà les monts, vous commandent de quitter sur-le-champ le siège que vous avez usurpé. » Puis se tournant vers le clergé romain : « Vous êtes avertis, mes frères, ajouta-t-il, de vous rendre pour la Pentecôte en la présence du roi, afin de recevoir un pape de sa main, puisque celui-ci n'est pas un pasteur, mais un loup ravissant. » La surprise causée par une scène si inattendue tint tous les spectateurs dans une incertitude et une espèce de stupeur qui donna au Parmesan effronté tout le temps de remplir son rôle. Quand il eut fini, Jean, évêque de Porto, se levant cria : Qu'on le prenne, qu'on l'arrête. Le préfet et la milice de Rome se précipitant sur lui, l'épée à la main, le pape se jeta au-devant et le couvrit de son corps pour lui sauver la vie¹.

Ayant avec peine arrêté le premier emportement, et faisant faire silence : « Mes enfants, dit-il, préférons la paix et la charité de Jésus-Christ à l'esprit de colère. Voici des temps orageux qui nous sont prédits dans les Livres saints : il faut, selon la parole du Seigneur, qu'il arrive des scandales et que nous nous regardions comme des brebis au milieu des loups. Avec la prudence du serpent, nous devons avoir la douceur de la colombe, abhorrer le crime sans haïr le coupable, et plaindre ceux qui violent insensément la loi de Dieu. L'Eglise a joui d'une assez longue paix; le Maître suprême veut encore arroser sa moisson du sang des saints : préparons-nous au martyre, et ne violons pas la loi d'amour qui le fait endurer. Autant néanmoins l'ou-

¹ Chron. Magd. Ms. ad an. 1076.

« Cep
 « osé le fai
 « commun
 « mations
 « faite, po
 « d'autre;
 « pape dan
 « Tom. x
 « Marian
 5.

bli de nos intérêts personnels doit se montrer généreux, autant la cause de l'Eglise doit nous être chère. Nous avons ses foudres en main : mourons s'il est nécessaire, mais écrasons auparavant la tête du dragon qui veut la renverser » Le pontife proposoit, sous cette figure, d'anathématiser le roi Henri, et de le priver de la dignité royale; ce qu'approuva tout le concile. La nuit se passa sur cette résolution, et n'y fit rien changer.

Le lendemain, dès qu'on se fut rassemblé, le pape fit lire les lettres du roi, prit à témoin la mère de Dieu et les saints apôtres, qu'il étoit monté malgré lui dans la chaire apostolique, et prononça la sentence de condamnation en ces termes : « De la part de Dieu tout-puissant, Père, Fils et saint-Esprits, et par le pouvoir que j'ai reçu de lier et de délier, tant au ciel que sur la terre, je défends à Henri, fils de l'empereur Henri, de gouverner les royaumes d'Italie et de Germanie : j'absous tous les fidèles du serment qu'ils lui ont fait ou lui feront, et je déclare que personne ne doit plus le servir comme roi. Ainsi celui qui veut donner atteinte à l'autorité de l'Eglise, mérite-t-il de perdre la dignité dont il est revêtu. Qu'au nom de Pierre, il demeure chargé d'anathème, afin que les peuples sachent par expérience, que sur cette pierre le fils du Dieu vivant a bâti son Eglise, et que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. »

Ce décret, qu'on ne doit regarder que comme une terrible représaille contre Henri, fut envoyé sans délai aux fidèles de toute condition. Un auteur estimé qui écrivoit alors en Allemagne³, dit qu'il plut beaucoup aux bons catholiques, mais qu'il attrista fort les simoniaques et les auteurs des crimes de Henri. Deux grands saints qui illustroient l'Eglise à cette époque. Anselme de Lucques et Anselme de Cantorbéry, ainsi que

¹ « Cependant les pères du concile représentèrent au pape que puisque Henri avoit osé le faire déposer, il falloit aussi le priver de tout honneur de la royauté, et l'excommunier lui et tous ses adhérents : c'est ce qui se fit dans ce concile, aux acclamations de tous les assistants. Par où l'on voit que la déposition de Henri ne fut faite, pour ainsi dire, que par représailles. C'étoient des entreprises de part et d'autre; et le roi de Germanie avoit passé le premier ses droits, en faisant déposer le pape dans son conciliabule. » (Hist. de l'église gallic., liv. 21.)

² Tom. X. Conc. p. 556. Lamb. an. 1076.

³ Marianus Scotus, in Chronic. ad an. 1075.

Gébéhard de Saltzbourg, regardé aussi comme saint par quelques-uns ; se prononcèrent pour la justice de la sentence. Il est remarquable même que ce dernier, disputant contre Wezilon de Mayence, soutint publiquement que le prince avoit été privé justement du royaume et de la communion ecclésiastique ; et son avis prévalut tellement dans un concile, que le contraire fut alors appelé l'hérésie de Wézilon¹. Nous citons ces autorités pour montrer quelle étoit alors la croyance générale des catholiques, et pour répondre à ceux qui accusent si légèrement Grégoire VII sur un acte où il n'a fait que se conformer à l'esprit de son siècle. Et nous ne pouvons dissimuler qu'elles nous paroissent bien préférables à celle d'Othon de Frésingue, qui dit que tout l'empire fut indigné de cette sentence et qu'elle est la première qui ait été prononcée contre un empereur romain² : cet Othon n'écrivit que dans le siècle

¹ Conrad abbas Usperg, (an. 1085.)

² Nous renvoyons encore ici à la savante et solide dissertation de Muzzarelli sur saint Grégoire VII. L'auteur prouve, dans la 2. partie, 1.^o que ce grand pape avoit l'exemple de ses prédécesseurs; 2.^o qu'il a été approuvé par les personnes les plus respectables de son siècle et des suivants; 3.^o qu'il a été imité par des conciles mêmes de l'Eglise. Sur le premier point, il cite saint Grégoire II, qui excommunia Léon l'Isaurien et le priva des tributs de l'Italie, comme hérétique persécuteur : Zacharie qui déposa Chilpéric, en prononçant qu'il falloit donner le nom de roi à celui qui en avoit la réalité; saint Grégoire III, Etienne II et saint Léon III, qui transfèrent les états d'Italie et la dignité impériale à la couronne de France; Grégoire IV, qui proscrivit le décret des Francs par lequel ils ôtoient l'empire à Louis le Pieux, et qui le rendit à ce même prince; Adrien II, et même saint Grégoire le Grand, dont la doctrine sur le pouvoir du saint Siège paroît avoir été la même que celle de Grégoire VII. (Voy. le privilège qu'il accorda à l'hôpital d'Autun, ep. 10, lib. 11.) Sur cette autorité l'auteur fait parler ainsi Grégoire VII : « Le B. pape Grégoire a decreté que » les rois fussent déchus de leur dignité, quand ils oseroient violer les décrets du Siège » apostolique. Or si ce saint pontife, qui fut assurément un docteur très-doux, a » porté de tels décrets, qui peut nous blâmer d'avoir déposé et excommunié un Henri, » qui non-seulement a méprisé les jugemens du saint Siège apostolique, mais a op- » primé de tout son pouvoir l'Eglise sa mère; qui a dépouillé et dévasté tyrannique- » ment tout le royaume et toutes les églises ? qui pourroit, dis-je, nous en blâmer, si » ce n'est un autre Henri ? » Il est sûr qu'à cette époque personne n'osoit dire un mot contre ce raisonnement. « Il faut avouer, dit Fleury lui-même, qu'on étoit alors tel- » lement prévenu pour ces maximes, que les défenseurs du roi Henri se restreignoient » à dire qu'un souverain ne peut être excommunié. Mais il étoit facile à Grégoire VII » de montrer que la puissance de lier et de délier a été donnée aux apôtres géné- » ralement, sans exception de personne, et qu'elle comprend les princes comme » tous les autres. » (Disc. 5, n.^o 18.)

suisant; et, ce qu'il est utile de savoir, il étoit petit fils du prince déposé et neveu de Henri V, que nous verrons avoir

Sur le second point, Muzzarelli cite les autorités les plus remarquables de cette époque, savoir : Marianus-Scotus, Lambert de Schaumbourg, saint Anselme de Cantorbéry, saint Anselme de Lucques, Gebéhard archevêque de Saltzbourg, Etienne d'Albstadt, Léon d'Ostie, Berthold de Constance, tous contemporains de Grégoire VII, et approuvant sa conduite, comme elle fut approuvée aussi dans quatre conciles nombreux tenus du vivant de Henri. Quant aux auteurs des siècles suivants, il donne seulement des extraits de saint Thomas d'Aquin, de saint Bonaventure, de saint Raimond de Pennaford, de Denis le Chartreux, et renvoie à plus de vingt autres dont il indique les passages en faveur de la doctrine qu'il soutient. Et terminant par Leibnitz, qui dit que les arguments de Bellarmin sur la juridiction temporelle indirecte du pape ne parurent pas méprisables à Hobes même, il conclut que, si Grégoire VII eût pu consulter ces deux philosophes, il les eût trouvés plutôt favorables que contraires à la puissance qu'il exerça contre Henri.

Sur le troisième point, (les conciles qui ont tenu la même doctrine que ce Pontife), nous aurons occasion d'en parler dans la suite. Cesont ceux de Reims (1119), de Latran (œcuménique 1179), de Latran aussi œcuménique (1215), de Lyon (1245, œcuménique), de Latran œcuménique. (1512,) et de Trente (Sess. 25, c. 19.) L'auteur après les avoir cités, forme cet argument. « L'Eglise universelle, ou le pape » avec l'Eglise universelle, a exercé une autorité sur le temporel des princes chrétiens » pour des causes spirituelles, et a même délié leurs sujets du serment de fidélité; » donc l'Eglise universelle a cru avoir reçu de Dieu, en vertu de son institution, cette » juridiction et cette autorité. Si l'Eglise ne s'est pas trompée, donc elle a, comme » Grégoire VII l'a soutenu, une autorité sur le temporel des princes; et si elle s'est » trompée, pendant si long-temps et si constamment, où est donc l'assistance permanente de l'Esprit saint qui lui a été promise.. ? Il est vrai qu'elle n'a pas fait sur ce » point de décision formelle; mais, continue Muzzarelli, ne peut-on pas dire qu'elle » a fait une décision pratique, en prescrivant sur cela des lois qu'on devoit observer » dans tout le christianisme? Est-ce qu'une église, assistée de l'Esprit saint, peut » prescrire des lois despotiques, tyranniques, séditionneuses... »

Que des princes se soient emparés d'un pouvoir qu'ils n'avoient pas, et que l'Eglise, par prudence, l'ait quelquefois dissimulé, cela n'a rien qui surprenne; mais quand on est catholique, croyant à l'assistance permanente de l'Esprit de Dieu dans l'Eglise, peut-on admettre qu'elle a envahi les droits des princes? N'est-il pas plus naturel et plus juste de dire qu'elle n'a fait que déployer son autorité divine pour le bien spirituel de ses enfants, selon les circonstances? c'est la pensée de Thomassin, même sur l'autorité du pape seul: « Il faut confesser de bonne foi, dit-il, que tous les avantages et tous les pouvoirs de cette primauté, instituée par Jésus-Christ, qui ne se sont développés, pour l'utilité de l'Eglise, que les uns après les autres dans la longue suite de tant de siècles, y étant tous, en quelque façon, contenus des sa première origine... C'est dans l'usage et l'exercice, dit-il encore, qu'il y a eu des variations, mais jamais dans la puissance en elle-même: soit que l'Eglise agisse par les conciles ou par les pontifes romains, qui en ont la principauté souveraine, sa puissance est toujours intacte et toujours pure; seulement elle la montre et la déploie de manières différentes, suivant ce qu'exige l'opportunité des lieux, des temps et des choses: c'est là une règle certaine, qu'on doit suivre toujours, pour concil-

aussi de grands torts et de grands démêlés avec Pascal II, au sujet des investitures.

Ce qu'il y a de plus digne d'admiration dans Grégoire VII, disent des auteurs aussi savants qu'estimables¹, et ce qui marque mieux un grand homme, c'est qu'au milieu de tant de contradictions, tandis qu'une partie de l'Allemagne et de l'Italie étoit révoltée contre lui, il ne relâcha rien de sa fermeté pour poursuivre les évêques simoniaques ou concubinaires dans les autres royaumes. Il ne craignit jamais de multiplier le nombre de ses ennemis, quand il s'agissoit de diminuer celui des mauvais pasteurs. Il excommunia dans ce même concile tous les prélats complices de schisme, allemands et lombards, et nommément Guillaume d'Utrecht, Robert de Bamberg et Sigefroi de Mayence, qui fut de plus déposé comme principal auteur du scandale. Sans s'effrayer du nombre et de la grandeur des embarras suscités en tous lieux, l'intrépide pontife lança encore l'excommunication pour différents sujets, contre

» lier l'ancienne avec la nouvelle discipline. » Le docteur angélique avoit dit la même chose : « L'Eglise a entre les mains toute l'autorité de Dieu : tantôt elle use de » toute l'étendue de ses droits, tantôt elle n'en use point, et toujours par des raisons » d'une sagesse divinement inspirée. »

Ainsi, au lieu de se récrier contre l'abus que pourroient faire les papes du *droit* de délier les sujets du serment de fidélité, (droit qu'on ne pourroit contester solidement qu'en démontrant, avant tout, que le serment et l'obligation qui en résulte, ne sont point des choses spirituelles; ou bien que le serment de fidélité est indissoluble de sa nature, même quand le prince contrevient évidemment et avec violence aux conditions exprimées dans le serment); ainsi, au lieu de déclamer et d'écrire des volumes contre l'autorité de l'Eglise et des papes, qu'on se rassure : cette autorité est accompagnée de la grâce qui la dirige et la modère : l'Esprit saint est un esprit de conseil et de prudence aussi-bien que de force; et les papes et l'Eglise ne seroient pas aujourd'hui ce qui s'est fait dans les siècles antérieurs, pour la cause de la religion et de l'humanité. Mais, bien que le pouvoir radical soit le même, le droit public étant changé et la foi des peuples n'étant plus ni si générale ni si vive, cette autorité toujours divinement éclairée ne doit plus agir comme autrefois : Seulement on peut remarquer, même avec des protestants modernes, que l'extension qu'elle a eue dans le moyen âge fut toujours utile et souvent nécessaire à la société chrétienne, (Voigt, *hist de Greg. VII et de son siècle*.) et qu'en faire un reproche à l'Eglise ou à ses pontifes, c'est être en même temps mauvais philosophe et mauvais catholique : Pour juger les événements, le vrai philosophe se reporte au temps où ils se sont passés, laissant derrière lui les préjugés particuliers de son siècle; et le vrai catholique n'attaque jamais une autorité qu'il sait être la seule d'où peut venir le salut aux peuples et aux rois.

¹ Hist. de l'église gallic., liv. 21.

l'a
ne
tic
un
ces
pre
ret
par
trou
don
«lo
Gui
dou
d'un
un j
étern
roi,
noiss
apôtr
espèc
La
lation
magn
gneur
à plus
disoie
préten
de lier
comme
raison
mauvai
être ex
de leur
échapp
qu'un p

¹ Lamb

l'archevêque de Vienne en France, contre les évêques de Grenoble, du Puy et d'Agde, et contre plusieurs autres ecclésiastiques et seigneurs de la même nation.

Cependant on se soulevoit contre lui en Allemagne, avec une sorte de fureur. Guillaume d'Utrecht en particulier ne cessoit de s'emporter en invectives et en calomnies. Il n'y avoit presque point de fête, où prêchant pendant la messe, il ne fit retentir le lieu saint des qualifications de traître, d'adultère, de parjure, données au vicaire de Jésus-Christ. Le roi Henri se trouvant à Pâques dans la ville d'Utrecht, le fougueux prélat donna une carrière encore plus libre que de coutume à son éloquence outrageante. Mais peu après que le roi fut parti, Guillaume, atteint tout à coup d'une maladie violente et de douleurs très-aiguës, prit un langage bien différent. Il cria d'une voix lamentable, en présence de tout le monde, que par un juste jugement de Dieu, il perdoit la vie présente et la vie éternelle, pour avoir secondé contre sa conscience l'impiété du roi, en chargeant d'opprobres le pape Grégoire, qu'il connoissoit pour un saint et pour le vrai successeur du prince des apôtres. On croit qu'il mourut sans sacrements dans cette espèce de désespoir.

La crainte de Dieu d'une part, et de l'autre l'esprit d'adulation, partagèrent les esprits entre le pape et le roi, en Allemagne et en Italie. Plusieurs évêques consultés par les seigneurs répondirent qu'aucune personne ne pouvoit juger, ni à plus forte raison excommunier le pape. Les partisans du roi disoient aussi qu'un souverain ne pouvoit être excommunié; prétention qu'il étoit aisé de confondre, puisque le pouvoir de lier et de délier, donné à Pierre, n'exceptoit personne, comme le pape Grégoire ne manqua point de le faire sentir. On raisonna beaucoup sans rien éclaircir, parce qu'on partoit d'un mauvais principe. La question n'étoit pas, si les rois pouvoient être excommuniés: mais si l'excommunication les dépouilloit de leur puissance; et cette distinction si simple et si essentielle échappoit à tout le monde. On convenoit dans les deux partis, qu'un prince retranché de l'Église ne peut plus gouverner

¹ Lambert. p. 235.

l'état. De là les entreprises du pape sur la puissance temporelle, qui n'y opposant que la force, se donnoit un air de tyrannie et d'impiété, tandis même qu'elle soutenoit des droits aussi divins que celui dont on s'autorisoit pour les combattre.

Nous trouvons en effet une entière confusion de deux choses si différentes, savoir, l'excommunication et la déposition des princes, dans la lettre de Grégoire VII à Hériman, évêque de Metz, qui après avoir suivi par foiblesse le parti du roi, étoit rentré dans l'obéissance du pontife. Il renvoie aux paroles et aux exemples des Pères, ceux qui prétendent qu'on ne doit pas excommunier les princes. Il allègue la conduite de saint Ambroise à l'égard de l'empereur Théodose. Il cite quelques passages de saint Paul, où il ne s'agit pareillement que de l'excommunication. Il rapporte, à la vérité, quelques paroles de

¹ Tout ce que dit ici notre auteur et tout ce qu'il va dire encore, n'est rien moins non plus que propre à éclaircir la question. Mais dès que l'on convenoit dans les deux partis qu'un prince retranché de l'Eglise ne peut plus gouverner l'état; et que, d'un autre côté, on admettoit qu'un prince chrétien peut être excommunié aussi valablement que le dernier de ses sujets, alors la déposition de Henri suivoit naturellement de son excommunication. Et comme celle-ci n'étoit que trop justement méritée par les crimes de Henri, nous ne voyons pas quelle faute auroit faite Grégoire VII : s'il s'est conduit suivant le droit que lui attribuoit la jurisprudence de son siècle, comme on en convient, n'est-ce pas manquer à l'équité que de le juger selon les idées du nôtre?

Qu'on ne perde pas de vue que Henri n'étoit point roi par hérédité, mais par élection, et qu'il n'étoit empereur que par concession de l'Eglise romaine; et qu'il ne tenoit la couronne qu'à la condition de professer la foi chrétienne et de la protéger : qu'on n'oublie pas que ses désordres étoient devenus si intolérables, que les Saxons, (d'ailleurs mécontents de ce que le sceptre n'étoit plus dans leur nation, et contre lesquels il avoit lui-même invoqué l'autorité du saint Siège), le menaçoient alors d'élire un autre roi, s'il ne chassoit ses conseillers et ses maîtresses, s'il ne résidoit avec sa femme, et s'il ne cessoit de les opprimer pour fournir à ses débauches : Qu'on se représente le chef de la société chrétienne, assailli des plaintes portées à son tribunal contre Henri, l'avertissant, le suppliant depuis plusieurs années, de renoncer à la vente des évêchés, des abbayes, des bénéfices; de ne plus être le fauteur et le protecteur des simoniaques et des concubinaires; enfin, de tenir une conduite plus digne de son rang et conforme à ses promesses: et qu'on juge si, dans ces circonstances, le pape eût mieux fait de conniver par son silence avec un prince aussi criminel... Ceux qui lui reprochent d'avoir usé d'un droit, reconnu alors, ne seroient-ils pas les premiers à le blâmer de sa foiblesse? à l'accuser de lâcheté? à dire qu'il devoit déployer toute sa puissance pour ramener l'ancienne discipline?

¹ L. 4, ep. 2.

sai
ma
gn
dig
com
pers
fon
au t
mule
saint
cont
enco
ajout

¹ Ay
nous cr
quelque
quelque
quelque
quelques
on y ven
abbesse d
critique d
puisque l
aux prof
juger de l
les citer. V
regum ad
constitutio
nrisque s
quitate cog
nitentiâ illi
Jesu-Christ
tife ne décl
mais fait co
Et dans la s
ces usurpat
ments, ne se
Avec une te
n'étude.
Notre aut
que d'excom
dans la note p
toit pas à rou
dele, sa dep

saint Grégoire le Grand, tirées d'un privilège accordé à une maison de charité, et qui, outre l'excommunication des seigneurs qui le violeroient, les menacent de la privation de leurs dignités. Mais on regarde si généralement cette seconde peine comme une suite de la première, qu'il ne vint dans l'esprit de personne de répliquer alors, comme l'ont fait depuis de profonds critiques, que ces dernières paroles avoient été ajoutées au texte, ou qu'elles y étoient tout au plus comme une formule de malédiction. Grégoire VII cite encore une lettre de saint Clément à saint Jacques, où l'on fait parler saint Pierre contre celui qui n'est pas bien avec l'évêque; mais il n'est encore parlé que d'excommunication dans cette pièce reconnue aujourd'hui pour apocryphe.

¶ Ayant sous les yeux les textes de saint Grégoire le Grand et de saint Grégoire VII, nous croyons pouvoir affirmer que notre auteur ne les a point lus et s'est borné à quelques remarques de Fleury (liv. 62, n. 32). Grégoire VII ne rapporte point quelques paroles, mais renvoie au Registre de saint Grégoire I, où il n'est pas question seulement d'une maison de charité et d'un privilège, ni de priver simplement quelques seigneurs de leurs dignités. Qu'on lise les épîtres 10, 11 et 12 du livre II, on y verra trois privilèges semblables, adressés à la reine Brunichilde, à Thessolie abbesse de Sainte-Marie, et à Loup abbé de Saint-Martin. On ne peut douter en bonne critique de l'authenticité de ces trois pièces, non plus que de la clause en question, puisqu'elle se trouve dans tous les manuscrits (Dumesnil, l. 30, n. 49). Quant aux profonds critiques qui ont pensé que cette clause étoit une interpolation, on peut juger de leur mérite, en remarquant que ni Fleury ni Bérault-Bercastel n'ont osé les citer. Voici le texte qu'on lit à la fin de la lettre à la reine Brunichilde : Si quis regum antistitum, judicum, vel quarumcumque sæcularium personarum hæc constitutionis nostræ paginam agnoscens, contra eam venire tentaverit, *potestatis honorisque sui dignitate careat*, reumque se divino judicio existere de perpetrata iniquitate cognoscat; et nisi vel ea quæ malè ab eo ablata sunt instituerit, vel dignâ poenitentia illicitè acta desolverit, à sacratissimo corpore et sanguine Dei et Domini nostri Jesu-Christi alienus fiat. » Dire que, dans la première partie de ce texte, le Pontife ne déclare pas déchus de leurs dignités les usurpateurs des biens du monastère, mais fait contre eux une simple imprécation, n'est-ce pas aller contre l'évidence? Et dans la seconde partie, dont la formule est la même, et où saint Grégoire déclare ces usurpateurs coupables et punissables au tribunal de Dieu et privés des sacrements, ne sera-t-on pas forcé de soutenir qu'il n'y fait aussi qu'une malédiction? Avec une telle méthode d'interpréter les Pères, il n'y aura pas d'autorité qu'on n'écluse.

Notre auteur reproche à Grégoire VII de citer plusieurs exemples où il ne s'agit que d'excommunication et non de déposition; mais, comme nous l'avons remarqué dans la note précédente, il lui suffiroit de prouver à Henri que sa royauté ne le mettoit pas à couvert de l'excommunication; les peuples ne voulant pas d'un roi infidèle, sa déposition suivoit nécessairement de ce qu'il étoit excommunié.

Le raisonnement de Grégoire VII, en faveur de ses prétentions, n'est pas plus sain que sa critique. De ce que le saint Siège a reçu de Dieu le pouvoir de juger les choses spirituelles

Que parmi les pièces auxquelles il renvoie, il s'en trouve une d'apocryphe, nous ne voyons pas qu'il faille tant lui reprocher son peu de critique : cette pièce passoit alors pour incontestable, et la doctrine qu'il en tire, est la même que celle de saint Paul sur l'excommunication. Quant au raisonnement de ce pontife, nous souhaitons à ses adversaires de raisonner aussi juste, et surtout de ne point le calomnier. Voici ses paroles : « Peut-être que les partisans de Henri pensent que Dieu, chargeant » Pierre du soin de son Eglise en lui disant : *Paissez mes brebis*, en a excepté les rois. » Mais ne voient-ils pas qu'en donnant principalement à Pierre le pouvoir de lier et » de delier au ciel et sur la terre, il n'en a excepté personne, et n'a rien soustrait à sa » puissance ? Celui qui refuse à l'Eglise le pouvoir de le lier, n'est-il pas forcé de » lui refuser aussi le pouvoir de l'absoudre ? Et celui qui a l'impudence de lui faire » ce refus, ne se sépare-t-il pas tout-à-fait de Jésus-Christ ! Et si le Siège apostolique, » en vertu de la principale puissance qu'il a reçue de Dieu, juge des choses spirituelles, » pourquoi ne jugeroit-il pas aussi des temporelles ? Vous n'ignorez pas de qui sont » membres les rois et les princes qui préfèrent leur honneur et leur avantage de ce » monde à l'honneur et à la justice de Dieu ; car, comme ceux qui mettent la volonté » de Dieu avant la leur et lui obéissent plutôt qu'aux hommes, sont membres de Jésus- » Christ, ainsi les autres sont membres de l'Antechrist. *Si donc on juge, quand il le » faut, les hommes spirituels, pourquoi les séculiers ne seroient-ils pas encore plus » obligés à rendre compte de leurs mauvaises actions ?* Mais ils croient peut-être que » la dignité royale est au-dessus de la dignité épiscopale : qu'ils jugent donc de leur » différence par leur origine : Celle-là a été inventée par l'orgueil humain ; celle-ci » instituée par la bonté divine : l'une recherche continuellement la vaine gloire ; et » l'autre aspire toujours à la vie celeste. Qu'ils apprennent ce qu'écrivait le saint » pape Anastase II à l'empereur Anastase sur ces deux dignités ; et qu'ils lisent ce que » dit saint Ambroise dans son Pastoral, que la sublimité de l'épiscopat est autant » au-dessus de la royauté, que l'or est au-dessus du plomb. Cette différence n'étoit pas » inconnue à Constantin le Grand, lorsqu'il choisit, non la première, mais la der- » nière place, entre les évêques : il savoit que Dieu résiste aux superbes, et donne sa » grâce aux humbles.... » *Labb.* x, p. 150.

L'équité demandoit aussi qu'avant cette lettre à Hériman, on donnât au moins un extrait d'une autre plus importante, écrite au mois d'août précédent (1076), et qui est adressée à tous les fidèles. Le saint pontife montre, dans cette encyclique, autant de charité pour Henri et ses partisans, que de zèle pour la gloire de Dieu : « Vous » n'ignorez pas, dit-il, combien de temps la sainte Eglise a supporté la dépravation » inouïe et les iniquités de tout genre d'un roi, que nous souhaiterions être encore » chrétien et le vôtre. Guidés par notre affection fraternelle et par amour pour son » père et pour sa mère, nous l'avons averti plusieurs fois quand nous n'étions encore » que diacre ; et ensuite, lorsque, malgré notre indignité, nous avons été élevé au » sacerdoce, nous lui avons souvent envoyé des hommes pieux pour l'éclairer sur sa » conduite. Et vous savez tout ce qu'il a fait ; comment il a rendu le mal pour le » bien, et comment il a poussé son audace criminelle jusqu'à s'élever contre saint » Pierre en faisant tous ses efforts pour diviser la sainte Eglise que le Dieu tout-puissant

il conclut, dans cette même lettre à Hériman, que les choses temporelles, à plus forte raison, doivent être soumises à son autorité. Pour confirmer cette conséquence, il donne dans un nouvel écart, en établissant la supériorité de la puissance des évêques sur celle des rois, sans en distinguer nulle part les districts particuliers. Il va jusqu'à rapporter généralement l'institution de la dignité royale à l'orgueil humain, d'où il ne s'ensuit pas seulement qu'il ne faudroit pas d'autres maîtres dans le monde que les évêques, mais que la souveraineté de la puissance temporelle, ne venant pas de Dieu, la religion, contre les enseignements de saint Paul, devroit s'efforcer de la détruire.

» lui a confiée. Mais, parce que c'est notre devoir d'aimer les hommes et non leurs vic-
 » ces, d'abhorrer leur impiété et non leurs personnes, et de résister aux méchants
 » pour qu'ils se corrigent, nous vous avertissons par l'autorité du Prince des apôtres,
 » et nous vous prions comme nos très-chers frères de vous appliquer à le retirer de la
 » puissance du démon et de l'engager à une vraie pénitence, afin que nous puissions,
 » par la miséricorde de Dieu, le recevoir dans le sein de notre mère commune, qu'il
 » s'est efforcé de déchirer. Que si refusant de vous écouter, il suit toujours l'ennemi
 » de Dieu au lieu de son Christ, et préfère les conseils de ceux qui depuis long-temps
 » ont été condamnés pour leur simonie; alors, avec la grâce du Tout-Puissant, nous
 » cherchons et arrêtons ensemble, en préférant le Seigneur à l'homme, ce qu'il con-
 » vient de faire pour secourir courageusement l'Eglise déjà presque chancelante... »
 Il exhorte ensuite les évêques à recevoir avec charité ceux des partisans de Henri qui
 montreront par leur conduite qu'ils se repentent d'avoir suivi ses volontés plutôt que
 la loi de Dieu. (*Labb. t. x, p. 138.*)

Cette conséquence est aussi fausse qu'elle est contraire à la pensée de saint Grégoire. Ce pontife, l'un des plus savants qui aient tenu la chaire de saint Pierre, comme l'attestent près de quatre cents lettres que nous avons de lui, connoissoit aussi-bien que personne les paroles et la doctrine de saint Paul; et il est par trop dérisoire de lui faire dire que la puissance ne vient pas de Dieu. Aussi ne parle-t-il que de la dignité ou de l'éclat extérieur dont peut s'envivronner la vanité du Souverain; dignité qu'il ne tient point d'un caractère ineffaçable, d'une consécration sacramentelle ou divine, qu'on puisse comparer à la dignité de l'évêque. En donnant un autre sens à ses paroles, on lui feroit citer à faux saint Anastase et saint Ambroise, pour le plaisir de le voir donner dans un nouvel écart.

Avec cette manière de raisonner, il seroit également facile d'accuser un grand saint et un grand docteur de n'avoir pas connu les enseignements de saint Paul. « Il faut considérer, dit saint Thomas, que la domination et le commandement ont été introduits par le droit humain) en tant qu'ils sont possédés par telles personnes et avec telle étendue; mais la distinction de fidèles et d'infidèles est de droit divin. Or le droit divin, venant de la grâce, n'ôte point le droit humain qui vient de la raison naturelle. Ainsi la distinction de fidèles et d'infidèles, considérée en elle-même, n'ôte point le domaine et l'autorité des infidèles sur les fidèles. Cependant par une

Sans adopter toutes ces conséquences, les évêques et les seigneurs abandonnèrent en grand nombre le parti du roi. Plusieurs envoyèrent des députés au pape, pour lui demander pénitence. Il y eut des prélats qui à cette fin firent nu-pieds le voyage de Rome. On refusoit d'avoir la moindre communication avec le prince, ni avec ses confidens ou ses ministres. Le pape recevoit les pèlerins à bras ouverts, et envoyoit aux autres pénitents des lettres de consolation. Henri et ses partisans furieux employèrent en vain les menaces et la violence. La défection n'en devint que plus rapide. Bientôt il fallut recourir aux voies de la douceur, et prendre le ton de l'apologie. Le peu qui demeuroient attachés au roi publièrent qu'on les avoit condamnés sans les avoir convaincus¹, sans même les

» sentence ou un ordre de l'Eglise, dépositaire de l'autorité de Dieu, ce droit de dominer ou de commander peut leur être enlevé sans que la justice en soit nullement blessée; parce que les infidèles, à raison de leur infidélité, méritent de perdre la puissance sur les fidèles, qui sont les enfants de Dieu. Mais c'est là un acte d'autorité que l'Eglise exerce quelquefois, et dont elle s'abstient aussi selon qu'elle le juge à propos. (22 q. 10, art. 10.) » L'ange de l'école voyoit donc dans l'Eglise une puissance supérieure à celle qui a la domination et le commandement, appelée aujourd'hui souveraineté temporelle; il la disoit introduite par le droit humain, sans néanmoins contredire les enseignements de saint Paul; il les entendoit au contraire mieux que les censeurs de Grégoire VII. Puisque l'Apôtre enseigne qu'il faut être soumis aux puissances les plus élevées, *potestatibus sublimioribus*, il y en a donc de différens degrés; et la plus haute est celle qu'on doit suivre lorsqu'il y a division entre elles; de même qu'il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. Or, la puissance séculière, par cela même qu'elle vient de Dieu, doit être soumise à Dieu; car supposer qu'il donne la puissance, sans imposer aucune loi de justice, d'ordre, c'est contredire l'Apôtre qui dit que celui qui la possède, est le *ministre de Dieu pour le bien*. D'où il suit que si comme le déclare le même apôtre, toute puissance vient de Dieu, tout souverain n'est pas de Dieu. Et c'est à l'Eglise, comme étant dépositaire de l'autorité divine et de la plus haute puissance, de juger si le souverain qui professe la foi chrétienne, remplit les conditions de la souveraineté. Dans le cas contraire, il ne possède plus que la force, parce qu'on ne sauroit concevoir un pouvoir établi de Dieu pour combattre Dieu, pour substituer sa propre volonté à la volonté ou à la loi de Dieu, et reconnoître un droit divin dans le renversement de tout droit.

¹ Avant la dernière condamnation dont ils se plaignoient, deux conciles romains tenus les deux années précédentes avoient prononcé que les simoniaques et les concubinaires seroient privés de leurs églises et des fonctions sacrées. Au lieu de pourvoir à leurs consciences ou à leur justification, comme ils y étoient invités, les coupables, et peut-être quelques autres, gagnés par eux, s'efforcèrent d'empêcher la publication de ces décrets en Allemaque, et allèrent jusqu'à souscrire à la deposition de Grégoire dans le conciliabule de Worms. Etoient-ce là des moyens de convaincre le pape de leur innocence ?

avoit
l'aut
du r
temp
avoit
gnité
son c
les se

L'
alors
mens
dans
trois
alors

avoit

musul

manda

voyer

Afriq

même

Hippa

l'Hipp

prié pa

roi de

étoit,

chrétie

ciment

sur la c

aux ch

mener

à Dieu

les autr

Dans
Afrique
sur des
Samuel

avoir cités canoniquement; que le respect de la religion et de l'autorité pontificale n'étoit qu'un prétexte pour ruiner celle du roi; que ceux qui s'en couvroient, avoient depuis longtemps conspiré contre l'état; que le prince, suivant l'Apôtre, avoit reçu l'épée pour punir les méchants et maintenir la dignité qu'il tenoit de Dieu. En même temps, Henri, contraignant son caractère, temporisoit de son mieux, et tâchoit de gagner les seigneurs par une affabilité et une modération affectée.

L'état déplorable où l'église d'Afrique se trouva réduite, fit alors quelque diversion. Rien n'échappant à la sollicitude immense de Grégoire, il découvrit que l'archevêque de Carthage, dans toute l'étendue de sa juridiction, ne pouvoit pas réunir trois évêques pour en ordonner un quatrième. Ce siège étoit alors occupé par Cyriaque, prélat vertueux et intrépide, qui avoit mieux aimé s'exposer à l'indignation cruelle du roi musulman, que de violer les lois canoniques. Le pape lui manda¹ de choisir un sujet digne de l'épiscopat, et de l'envoyer à Rome, pour qu'il y fût ordonné, et qu'à son retour en Afrique on en pût ordonner d'autres. Grégoire ordonna de même le prêtre Servand pour l'archevêché d'Hippone ou Hippa, ville de Mauritanie, et par conséquent différente de l'Hippone de saint Augustin, située en Numidie. Il en avoit été prié par le peuple et le clergé de cette église, et même par le roi de Mauritanie, nommé Anzir, qui, tout musulman qu'il étoit, envoya des présents au pape, avec quelques esclaves chrétiens délivrés de leurs fers. Le pontife lui en fit ses remerciements par une lettre très-honnête², dans laquelle il s'étendit sur la connoissance du vrai Dieu, commune aux Musulmans et aux chrétiens. En même temps il exhorta les fidèles d'Hippa à mener une vie si édifiante, qu'ils pussent gagner entièrement à Dieu ces tribus de Sarrasins, beaucoup mieux disposées que les autres³.

Dans l'état d'humiliation où la foi chrétienne se trouvoit en Afrique, elle y remporta cependant un triomphe de grand éclat sur des ennemis plus obstinés encore que les Musulmans. Samuel, distingué par des talents rares entre les juifs de Maroc,

¹ L. 3. ep. 19. — ² Ep. 20. — ³ Ep. 21.

n'embrassa pas seulement le christianisme, mais composa un traité de controverse afin de dissiper les erreurs de ses frères¹. De leur oppression présente, infiniment plus dure et plus longue que la captivité de Babylone, et qui a tous les caractères de la désolation irrémédiable annoncée par Daniel, il conclut d'abord en général qu'ils ont commis quelque crime plus grand que l'idolâtrie de leurs pères. Il applique ensuite à la mort de Jésus les différentes circonstances de cette prophétie, qui rapporte à la mort du Christ la destruction de Jérusalem et l'abolition des sacrifices judaïques. A la manière dont s'énonce Samuel, on voit que les juifs n'avoient pas encore inventé les interprétations frivoles qu'ils ont données depuis à la prophétie de Daniel. « Je ne vois, dit-il, aucune évasion par rapport à cette prophétie accomplie, il y a plus de mille ans, par les mains de Tite. » Contre les préventions plus anciennes de ceux qui ne voyoient dans les divins oracles qu'un libérateur triomphant, Samuel distingue les deux avénements du Messie, le premier dans l'humilité, le second dans la gloire, et il prouve solidement l'un et l'autre par les prophètes. Enfin, tant contre les juifs que contre les mahométans parmi lesquels il vivoit, il fait usage de tout ce qu'on lisoit alors de glorieux à Jésus-Christ dans l'Alcoran et ses commentaires. D'où nous apprenons que les Sarrasins reconnoissoient Jésus pour le libérateur promis; qu'ils lui attribuoient le don des miracles, le pouvoir de guérir toutes les maladies, de chasser les démons, de ressusciter les morts; qu'ils le reconnoissoient même pour le Verbe de Dieu.

Cependant les ménagements forcés du roi Henri n'avoient pu détourner l'orage qui se formoit sur sa tête². Les ducs de Souabe, de Bavière, de Carinthie; les évêques de Worms de Wurzburg, et quelques autres seigneurs, se réunirent à Ulm pour aviser aux moyens de faire cesser les maux de l'empire et de l'Eglise. Ils indiquèrent pour le 16 octobre de cette année 1076 une assemblée nationale; ils y invitèrent tous les seigneurs, tant de leurs propres états que de Saxe, de Franconie et de Lorraine; ils les conjurèrent au nom de Dieu de quitter toutes

¹ Bibl. Patr. t. IV, p. 251. — ² Lamb. p. 242 et seq.

leurs
conv
espr
qui a
en ex
prin
s'étoi

Au
Tribu
élire
Siège
Passa
men
empêc
se réf
passé,
parce
laïque
seulem
lemagn
ques p
réduits
privée.

1 L'aut
déposition
parlé des
chrétiens
nous croy
aussi grav
bunal du
étoit revêtu
la cause da
que désint
dans sa reb
à cette épo
» ment atte
» munié : c
» soumettoit
» pour caus
» censé ce
» conséque

leurs affaires particulières pour le salut public. En un mot, la convocation se fit d'une manière si propre, soit à émouvoir les esprits, soit à développer leurs secrètes dispositions, que ceux qui avoient paru jusque-là les plus attachés au roi Henri, sans en excepter l'archevêque de Mayence, se détachèrent de ce prince avec un empressement qui parut le disputer à ceux qui s'étoient soulevés les premiers.

Au jour indiqué, ils se rendirent de toute l'Allemagne à Tribur, dans la résolution de déposer le roi Henri¹, et d'en élire un autre à sa place. Il y vint aussi deux légats du saint Siège, Sigehard, patriarche d'Aquilée, et Altman, évêque de Passau. Celui-ci jouissoit d'une haute réputation de vertu, et menoit en effet une vie tout apostolique : ce qui n'avoit point empêché le roi de le chasser de son diocèse à main armée. Il se réfugia à Rome, exposa au pape Grégoire ce qui s'étoit passé, et renonça même à son siège entre les mains du pontife, parce qu'il avoit du scrupule d'en avoir reçu l'investiture d'un laïque. Le pape l'obligea, malgré beaucoup de résistance, non-seulement à reprendre l'épiscopat, mais à retourner en Allemagne en qualité de légat apostolique. Il fut suivi de quelques pieux laïques, hauts et puissants seigneurs auparavant, et réduits alors par un esprit d'humilité et d'abnégation à la vie privée. Ils étoient chargés par le pontife, de déclarer à tout le

¹ L'auteur est exact, quand il laisse entendre qu'Henri n'étoit pas déposé, car le mot déposition nese trouve point dans la sentence de Grégoire VII. Le pontife, après avoir parlé des crimes de ce prince, déclare que pour cela il *le contredit et absout tous les chrétiens du serment qu'ils lui ont fait, défendant de le servir comme roi.* Sur quoi nous croyons important de rappeler que ce roi *avoit été élu*, et que depuis des plaintes aussi graves que nombreuses et trop prouvées avoient été portées contre lui au tribunal du pape par les électeurs et les peuples: que, à part l'autorité même dont il étoit revêtu, Grégoire VII peut être considéré comme un arbitre qui prononce sur la cause dans laquelle on l'a pris pour juge. Si Henri eût suivi ses conseils, aussi justes que désintéressés, il eût évité la première sentence et toutes ses suites. En persistant dans sa rébellion contre l'Eglise, c'étoit rendre sa cause politique ou plutôt sociale à cette époque. « Il n'est pas étonnant, dit Fénelon, que des nations profondément attachées à la religion catholique secouassent le joug d'un prince excommunié : car elles n'étoient soumises au prince qu'en vertu de la même loi qui soumettoit le prince à la religion catholique. Or le prince excommunié par l'Eglise, pour cause d'hérésie, ou de son administration criminelle et impie, n'étoit plus censé ce prince pieux à qui toute la nation s'étoit commise; et elle se croyoit en conséquence déliée du serment de fidélité. » (*De Summi Pontif. auct. cap. 39.*)

monde que le roi Henri avoit été excommunié pour de justes causes, et de promettre le consentement et l'intervention de l'autorité du pape pour l'élection d'un autre roi.

Dans l'assemblée, sept jours entiers se passèrent en délibérations et en examens. On représenta toute la vie du roi Henri, les crimes honteux dont il avoit souillé sa première jeunesse, les injustices qu'il avoit commises au préjudice de l'état et de chaque particulier; qu'il avoit écarté les seigneurs pour élever aux premières dignités des hommes sans naissance, par le moyen des quels il se proposoit d'anéantir la noblesse; que laissant en paix les Barbares et les infidèles, il avoit tourné ses armes contre ses propres sujets, rempli de trouble et de carnage le royaume que ses pères avoient laissé très-florissant, ruiné les églises et les monastères, fait servir les revenus des autels à bâtir des forteresses, non pour la sûreté du pays, mais afin de réduire en esclavage une nation libre; que par les déportements et les fougues extravagantes d'un seul homme, il n'y avoit plus nulle part ni soutien pour les foibles, ni refuge contre la violence et la perfidie, ni respect pour les lois, ni vestige d'honnêteté dans les mœurs, ni dignité dans l'empire, ni autorité dans l'Eglise. De ce violent préambule, on concluoit que l'unique remède à tant de maux, et le préservatif nécessaire contre les dernières horreurs, c'étoit de faire au plus tôt un autre roi capable de raffermir l'état chancelant.

Pendant qu'on délibéroit ainsi à Tribur, d'Oppenheim situé un peu plus haut en deçà du Rhin, le roi, dont on balançoit les destinées, envoyoit souvent des députés chargés des promesses les plus éblouissantes. Il en vint jusqu'à s'offrir à laisser aux grands le gouvernement du royaume, pourvu qu'on lui laissât le nom et les marques de la royauté. Ils répondirent qu'il ne pouvoit plus leur donner aucune assurance dont il n'eût fait voir l'illusion par ses fréquents parjures; que le souverain pontife les ayant absous des serments qu'ils lui avoient faits, ils vouloient profiter d'une si belle occasion pour se donner un bon roi, et même qu'ils ne pouvoient pas communiquer en conscience avec lui depuis qu'il avoit été excommunié. Aussitôt ils se disposèrent à passer le Rhin pour attaquer le roi. Mais l'énormité de l'attentat faisant chanceler les plus dé-

ter
déc
du
de
me
Hen
fais
il d
réta
on d
lui t
à W
T
ces c
que t
tour
tant p
se tro
crutp
d'acc
davan
qu'on
il resc
obteni
jours a
et son
l'except
guère
fallut
vière e
des mo
par la
mère :
son be
cession
Alpes,

Lamb.

terminés, au moment de sa consommation, ils lui envoyèrent déclarer qu'ils voulaient bien encore s'en rapporter au jugement du pape; qu'ils l'engageroient à venir à Augsbourg pour la fête de la Purification; qu'en présence de tous les grands du royaume, après avoir entendu les deux parties, il y condamneroit Henri ou le renverroit absous, et que, si par sa faute il ne se faisoit point absoudre avant l'an et jour de son excommunication, il demeureroit privé du royaume, sans aucune espérance de rétablissement. Dans le cas où il accepteroit ces propositions, on demandoit pour garantie de sa bonne foi, qu'il éloignât de lui tous les excommuniés, et retirât la garnison qu'il avoit mise à Worms.

Trop heureux d'échapper à un revers entier, Henri accepta ces conditions honteuses, et se retira à Spire, où il vécut quelque temps, comme on le lui avoit prescrit. Les seigneurs s'en retournèrent triomphants chez eux, après avoir envoyé au pape, tant pour l'instruire de ce qui s'étoit passé, que pour le prier de se trouver à Augsbourg au jour convenu. Cependant le roi ne crut pas sûr d'attendre l'arrivée de ce juge intrépide qu'une foule d'accusateurs animés ne manqueroient pas d'irriter encore davantage. Il redouta surtout l'expiration du terme fatal qu'on lui avoit marqué pour se faire absoudre. C'est pourquoi il résolut d'aller au-devant du pape jusqu'en Italie, et d'en obtenir son absolution à quelque prix que ce fût. Peu de jours avant Noël de cette année 1076, il partit avec sa femme et son fils encore enfant, abandonné de toute la noblesse, à l'exception d'un seul Allemand qualifié¹, et n'ayant trouvé guère plus de ressources dans les autres ordres de l'état. Il lui fallut encore allonger son voyage, parce que les ducs de Bavière et de Carinthie avoient mis des gardes à tous les passages des monts qui séparent l'Allemagne de l'Italie. Il prit sa route par la Bourgogne, dont le duc Guillaume étoit oncle de sa mère: de là il entra en Savoie, où le comte Amédée, quoique son beau-frère, ne lui accorda le passage que moyennant la cession d'une province. Il souffrit infiniment en traversant les Alpes, à cause de la rigueur de cet hiver, qui fut si long et si

¹ Lamb. p. 46.

rude, que le Rhin demeura glacé depuis le saint Martin jusqu'au mois d'avril. L'abondance des neiges qui menaçoient à tout instant de l'engloutir, les pentes glacées des gouffres effrayants où il risquoit à chaque pas de se précipiter, il affronta tout, et parut ne rien craindre autre chose que de manquer le terme de l'an et jour que ses vassaux lui avoient prescrit pour son absolution.

Toutefois les évêques et les seigneurs de Lombardie vinrent à l'envi le trouver, dès qu'ils le surent en Italie où l'on ne cessoit de l'inviter depuis le commencement de son règne. En quelques jours, il se vit à la tête d'une armée formidable. Le bruit s'étoit répandu que le roi, furieux contre le pape, venoit à dessein de le déposer, et les Lombards excommuniés se prévalaient de la circonstance, tant pour se venger de Grégoire, que pour perpétuer la licence qui leur avoit attiré l'excommunication. Mais Henri vouloit absolument se faire absoudre avant le terme, dont la proximité le faisoit trembler.

Le pape s'étoit déjà mis en route pour se rendre à l'assemblée d'Augsbourg, et la comtesse Mathilde l'accompagnoit avec une suite et des forces respectables. Elle étoit maîtresse d'une bonne partie de l'Italie, savoir, de la Toscane, du pays de Lucques, de Parme, de Reggio et de Mantoue. Restée veuve, à l'âge de trente ans, de Godefroi le Bossu, duc de Lorraine, qui fut assassiné à Anvers, et qui avoit toujours été très-fidèle au roi Henri, elle étoit presque toujours avec le pape Grégoire, à qui elle marquoit toute l'affection d'une fille envers son père : ce qui donna lieu surtout aux clercs débauchés, les plus licencieux dans leurs jugements comme dans leur conduite, de l'accuser d'un commerce criminel avec Grégoire. Mais toutes les personnes sensées, dit l'historien Lambert très-sensé lui-même¹, voyoient plus clair que le jour que c'étoit un faux bruit. Mathilde avoit donné des preuves de sa vertu en des rencontres infiniment plus critiques. « C'étoit, poursuit-il, pousser la calomnie jusqu'à l'absurdité, que de l'accuser de foiblesse pour un vieillard, en qui la comtesse Béatrix sa mère l'avoit accoutumée de son vivant à n'envisager que le vicaire de Jésus-Christ.

¹ Lamb. p. 234.

Il
mé
ces
en
de
et s
mir
M
gag
nos
de l
nétr
cepe
aller
cette
le pr
mille
vétir
l'abs
plus
qu'un
épreu
ce qu
cellul
prend
impos
état, e
ques j
sans a
en leur
Henri,
Henr
Après
Mathil
tous les
belle-m

¹ Lamb.
5.

Il étoit de toute impossibilité que ce crime, s'il n'eût été chimérique, en demeurât au terme du soupçon, puisque la princesse n'auroit pu cacher sa mauvaise conduite à tant d'yeux ennemis ouverts continuellement sur elle. Le pape Grégoire, de son côté, dit encore Lambert, menoit une vie si exemplaire et si pure, que le ciel lui rendit souvent témoignage par des miracles. »

Mathilde ayant appris en route l'arrivée du roi en Italie, engagea le pape à se retirer près de Reggio, dans le fort de Canosse, différent de la ville de même nom, située dans le royaume de Naples. On vouloit observer les démarches du roi, et pénétrer ses motifs, qu'on interprétoit fort diversement. Il arriva cependant à Canosse plusieurs évêques et plusieurs laïques allemands que le pape avoit excommuniés, et que le roi, pour cette raison, avoit éloignés de sa personne. Echappés comme le prince à ceux qui gardoient les passages, et arrivés à travers mille périls dans la Lombardie, ils se mirent nu-pieds, se revêtirent de laine sur la chair, et vinrent en cet état demander l'absolution au pontife. Il répondit qu'il ne souhaitoit rien plus ardemment que la réconciliation des pécheurs, mais qu'une si longue obstination demandoit une pénitence et des épreuves convenables. Comme ils se montrèrent soumis à tout ce qu'il leur prescriroit, il fit loger les évêques séparément en des cellules différentes, avec défense de parler à personne, et de prendre d'autre nourriture qu'un repas frugal sur le soir. Il imposa de même aux laïques des pénitences conformes à leur état, et proportionnées aux forces de chacun d'eux. Après quelques jours passés de la sorte, il les fit venir, les réprimanda sans amertume, leur donna l'absolution, puis les congédia, en leur recommandant de ne point communiquer avec le roi Henri, et de ne lui parler que pour l'exciter à la pénitence.

Henri se mit lui-même en disposition de se faire absoudre. Après une conférence qu'il s'étoit ménagée avec la comtesse Mathilde, il la renvoya au pape¹, chargée de promesses et de tous les témoignages possibles de soumission : il engagea sa belle-mère la comtesse de Savoie, avec le comte son fils, à se

¹ Lamb. pag. 249 et seq.

joindre à Mathilde, et à quelques autres personnages des plus agréables au pontife : saint Hugues de Cluny se trouva du nombre. Ils étoient chargés de demander l'absolution pour le roi, et de faire sentir au pape l'injustice des accusations passionnées des Allemands. Grégoire répondit que les canons défendoient d'examiner un accusé en l'absence de ses accusateurs ; que si le roi se sentoit innocent, il ne devoit pas craindre l'assemblée d'Ausbourg, où le vicaire de Jésus-Christ ne prononceroit que d'après les règles de l'équité, sans acception des personnes et sans aucune prévention. Les députés répliquèrent que le roi ne craignoit pas de subir le jugement du pape en quelque lieu que ce fût ; mais qu'il étoit pressé par l'année de son excommunication prête à expirer, et après laquelle les seigneurs, sans plus vouloir l'entendre, le déclareroient privé pour toujours de la dignité royale. « C'est pourquoi, ajoutèrent-ils, nous vous supplions d'absoudre le roi de l'excommunication seulement, et sous telle condition qu'il vous plaira : il promet de se justifier ensuite des accusations formées contre lui, sinon de renoncer à la couronne. »

Sur l'expérience qu'avoit Grégoire de la légèreté du roi Henri, il balança quelque temps, puis répondit : S'il est véritablement repentant, qu'il nous remette la couronne et les autres marques de la dignité royale, et qu'il s'en déclare désormais indigne. Ces conditions paroissant trop dures aux médiateurs, ils conjurèrent le pape de ne pas pousser ce prince à des extrémités dangereuses. Grégoire se laissant enfin fléchir avec bien de la peine : Qu'il vienne, dit-il, et qu'il répare par sa soumission l'injure qu'il a faite au saint Siège. Le roi vint en effet au fort de Canosse, laissant dehors toute sa suite, et entrant seul dans la place qui avoit trois enceintes de murailles. On le fit demeurer dans la seconde, sans aucune marque de dignité, sans chaussure, sans linge, couvert simplement d'un gros drap de laine. Il passa ainsi tout le reste du jour et les deux jours suivants, sans rien manger qu'un peu de pain qu'on lui donnoit sur le soir.

Aux instances réitérées de la comtesse Mathilde et du saint abbé de Cluny, fort considéré du pape, Henri fut admis le quatrième jour à l'audience pontificale. Après plusieurs dis-

cussi
tes :
magn
répo
juge
cour
suites
la dig
ment
res à
lui av
éloign
avoier
que de
il se m
roit de
contrai
qu'une
condan
un autr
Henri
dressa,
pape ve
garants
de Clun
foi en p
absous,
il fit ap
en main
m'avez a
tant avar
me rende
tifié par
gnage de

1 I. IV. A
c'est un acte
seil du pape
protéger le p

cussions on convint qu'il seroit absous aux conditions suivantes : Que Henri comparoîtroit par-devant les grands de l'Allemagne, au jour et au lieu que le pape indiqueroit : et qu'il y répondroit aux accusations dont le souverain pontife seroit juge ; que, suivant cette décision, il garderoit ou quitteroit la couronne, sans jamais tirer aucune vengeance de ces poursuites ; que, par provision, il ne porteroit aucune marque de la dignité royale, et ne prendroit aucune part au gouvernement de l'état, sinon pour recouvrer les redevances nécessaires à l'entretien de sa maison ; que l'effet des serments qu'on lui avoit prêtés, seroit suspendu durant cet intervalle ; qu'il éloigneroit pour toujours de sa présence les personnes qui lui avoient donné de mauvais conseils, nommément Robert, évêque de Bamberg ; que s'il se justifioit et conservoit la royauté, il se montreroit toujours soumis au chef de l'Eglise, et l'aideroit de tout son pouvoir dans son royaume à corriger les abus contraires aux lois de l'Eglise ; enfin, que s'il manquoit à quelque-une de ces conditions, l'absolution seroit nulle, lui-même condamné sans retour, et les seigneurs en pleine liberté d'élire un autre souverain.

Henri agréa toutes ces clauses, souscrivit à l'acte qu'on en dressa, et le confirma par les serments les plus terribles ¹. Le pape voulut encore que les médiateurs du traité en fussent les garants : tous jurèrent sur les saintes reliques, excepté l'abbé de Cluny, qui, à raison de son caractère, donna simplement sa foi en présence de Dieu. Sous toutes ces précautions, le roi fut absous, puis le pape célébra la messe. Après la consécration, il fit approcher le pénitent avec ses anciens complices, prit en main le corps de Notre-Seigneur, et parla ainsi : « Vous m'avez accusé d'avoir usurpé le saint Siége, et d'avoir commis, tant avant que depuis mon entrée au pontificat, des crimes qui me rendent indigne de ce rang sacré. Quoique je sois assez justifié par la vertu des auteurs de ma promotion et par le témoignage des inspecteurs de toute ma conduite depuis mon en-

¹ L. IV, *post epist.* 12. Nous ne voyons rien de terrible dans la pièce indiquée. c'est un acte solennel par lequel Henri promet des'en rapporter au jugement et au conseil du pape, sur les plaintes formées contre lui par les seigneurs Allemands ; et de protéger le pape s'il veut aller en deçà des monts ou ailleurs. *Lubb.* IX. p. 159.
25.

fance, toutefois pour dissiper jusqu'aux moindres ombrages, que le corps de Jésus-Christ soit en ce moment une preuve de mon innocence ; ou si je suis coupable, qu'il n'entre dans mon sein que pour y porter la mort. » Après ces paroles, il partagea la sainte hostie, et en consumma la moitié à la vue du peuple, qui fit monter au ciel mille cris d'allégresse et de bénédiction.

Ayant ensuite imposé silence, il dit au roi ¹ : « Faites s'il vous plaît, mon fils, ce que vous n'avez vu faire. Les seigneurs allemands vous chargent de quantité de crimes, qui vous excluent à jamais, non-seulement de la communion des fidèles, mais de toute fonction civile et politique. Puisque vous craignez l'erreur des jugements humains, auxquels ils requièrent que vous soyez soumis ; si vous vous sentez innocent, prenez ce reste de la victime sacrée, et par cette épreuve fermez la bouche à tous vos ennemis. Dès lors je me montrerai le plus ardent à vous réconcilier avec les seigneurs, à terminer tout à la fois les alarmes des citoyens et le scandale des fidèles. » Le roi ne s'attendoit point à cette sorte de défi. Surpris et embarrassé, il recula de quelques pas, s'entretint à part avec ses confidants et délibéra en tremblant et en pâlisant sur le parti qu'il avoit à prendre. S'étant un peu rassuré, il répondit que ses accusateurs et les grands du royaume, absents pour la plupart, ajouteroient peu de foi à tout ce qu'il auroit fait pour sa justification, et qu'il supplioit le pape de réserver l'affaire en son entier pour la diète générale. Le pontife se rendit à la demande du roi, à qui il ne laissa point de donner la communion. Il l'invita même à dîner au sortir de la messe, et le traita avec beaucoup d'honneur. Après l'avoir instruit soigneusement de tout ce qu'il devoit observer, il le renvoya vers ses gens qui étoient demeurés hors de la forteresse. Aussitôt après le pape écrivit aux seigneurs d'Allemagne tout ce qui venoit de se passer, et la disposition où il étoit de se rendre chez eux, pour procurer définitivement la paix de l'Eglise et de l'état.

Il n'oublia point de faire absoudre les excommuniés de la suite du roi, afin que ce prince ne retombât point dans l'excommunication, en communiquant avec eux. Mais quand Eppon,

¹ Lamb. p. 250.

évêq
bards
audac
monia
toutes
évêqu
oppro
pontif
déclar
en trah
répand
le roi.
général
de mett
tinent le
le cour
qu'avoit

Le roi
avoit de
quelque
n'avoit a
avant qu
celle de l
moniaque
et à l'exer
ces par sa
presque t
croyoient
Il crut en
de rompre
effet au bo
et ses conf
pape, il in
communes
siblement
lui une arm

¹ Lamb. 25

évêque de Ceitz, envoyé à cette fin¹, eut exposé aux Lombards l'objet de sa légation, ils s'empportèrent avec la dernière audace contre le pape, qu'ils qualifièrent d'usurpateur et de simoniaque, déshonoré par des homicides, par des adultères, par toutes sortes de forfaits, et lui-même excommunié par tous les évêques d'Italie. Ils ajoutèrent que le roi s'étoit couvert d'un opprobre ineffaçable en se soumettant à un hérétique travesti en pontife, en les abandonnant lâchement, après qu'ils s'étoient déclarés pour lui avec tant de courage contre un ennemi public, en trahissant enfin l'Eglise et l'empire. Ces violentes invectives, répandues parmi le peuple, soulevèrent tout le monde contre le roi. En quelques jours le mécontentement devint si vif et si général, qu'on résolut unanimement de rejeter le roi Henri, de mettre en sa place son fils encore enfant, de mener incontinent le jeune prince à Rome, et d'y élire un autre pape qui le couronneroit empereur, et qui casserait, disoit-on, tout ce qu'avoit fait Hildebrand.

Le roi, effrayé de cette conspiration, envoya tout ce qu'il avoit de seigneurs avec lui, afin d'apaiser les Lombards par quelque moyen qu'on pût le faire. En leur représentant qu'il n'avoit agi que par la nécessité pressante de se faire absoudre avant que la révolte se consommât en Allemagne, on prévint celle de l'Italie; mais les seigneurs Lombards, fauteurs des simoniaques à qui ils vendoient les bénéfices sous la protection et à l'exemple de Henri, se voyant trompés dans leurs espérances par sa soumission, lui en firent un crime et l'abandonnèrent presque tous. Les villes qui se rencontroient sur son passage, croyoient beaucoup faire de ne point lui fermer leurs portes. Il crut enfin que le seul moyen de rétablir ses affaires, c'étoit de rompre le traité qu'il venoit de conclure, et il le rompit en effet au bout de quinze jours. D'abord il rappela ses ministres et ses confidens excommuniés, il se mit à invectiver contre le pape, il invita les Lombards à venger sous sa conduite leurs communes injures. Par cette manœuvre, il les regagna insensiblement : en assez peu de temps, il eut rassemblé autour de lui une armée nombreuse.

¹ Lamb. 250. et 251.

Les Allemands au contraire se résolurent aux dernières extrémités, Les ducs Rodolphe, Guelfe et Berthold, avec les évêques de Mayence, de Wirsbourg, de Metz et grand nombre de seigneurs convoquèrent tous les autres à Forcheim en Franconie pour le 13.^e jour de mars (1077). Ils écrivirent en même temps au pape, que puisque Henri par ses artifices l'avoit empêché de se trouver à Augsbourg le jour de la Purification, il ne manquât pas au moins de se rendre à Forcheim pour le jour qu'on indiquoit de nouveau. Grégoire étoit encore à Canosse, ou dans quelque une des forteresses voisines, résolu à ne rentrer à Rome qu'après avoir fait le voyage d'Allemagne. Quoiqu'il fût très-bien informé du changement de Henri, il l'avertit par des légats qu'il étoit encore temps d'accomplir ses promesses, et le fit exhorter à se rendre à Forcheim, où sa cause seroit jugée d'une manière intégrè et définitive par le chef de l'Eglise. Le roi dissimulant de son côté, répondit que le terme de la citation étoit trop court, vu la multitude d'affaires majeures qu'il avoit à expédier dans un premier voyage d'Italie. Il demanda au pape la permission de recevoir, à la manière accoutumée, la couronne de Lombardie : ce que refusa Grégoire, qui ne prétendoit lui avoir rendu que la communion de l'Eglise, et non la royauté; à quoi, disoit-il, le consentement des seigneurs étoit nécessaire¹.

Henri furieux, mais toujours dissimulé, voulut enlever le pape avec la comtesse Mathilde, et leur fit proposer une conférence. On le connoissoit trop pour donner dans ce piège. La princesse avertie à propos, se retira avec le pontife dans le détroit des montagnes. Depuis cette époque, Henri ne vit plus ni Grégoire, ni Mathilde, qui duraut trois mois retint le pape chez elle. Et pour le consoler par son dévouement, de la rébellion de tant d'autres enfants dénaturés, elle fit à l'église romaine la donation de tous ses états, s'en réservant l'usufruit

¹ Cette réponse prouve bien que ce pontife n'avoit point réellement et de lui-même déposé Henri, mais avoit seulement déclaré, en sa qualité de chef de la société chrétienne, que les peuples n'étoient plus tenus de lui obéir, parce qu'il avoit forfait publiquement à ses promesses envers eux et envers l'Eglise : et comme c'étoit eux qui l'avoient élu autrefois, c'étoit à eux encore de le reprendre après sa réintégration, s'ils le jugeoient de nouveau propre à les gouverner.

pou
sur l
pour
natio
le pa
quar
dans
la ve
d'ann
que
main
statue
cles d
termi
royau
plus j
To
ration
encor
pondi
sans r
blée ».
légatic
son co
« Il ser
rivée c
l'autor
térêt d
sant ég
se pron
ressoit
qui cor
y avoit
étoit au
furent
sur-le-c

pour le reste de ses jours. C'est ainsi que le saint Siège acquit sur la Toscane et sur la Lombardie, un droit qui ne fut guères pour lui qu'une source de troubles et de calamités ¹. Cette donation ne laissa pas de redoubler l'affection des Romains pour le pape Grégoire qui fut reçu avec une joie extraordinaire, quand au mois de septembre, contre sa résolution, il rentra dans Rome, sans avoir été en Allemagne. Il avoit fait partir à la vérité des légats chargés de le représenter à Forcheim, et d'annoncer aux seigneurs allemands ce qui venoit d'arriver; que Henri lui fermant les passages, ils eussent attention à maintenir le meilleur ordre possible dans les affaires, sans rien statuer de définitif, jusqu'à ce qu'il eût pu surmonter les obstacles qui l'empêchoient de les joindre. Carnous désirons, dit-il, terminer le différend avec le conseil du clergé et des laïques du royaume, et montrer auquel des deux la couronne appartient plus justement.

Tous les grands déjà rassemblés, après une longue énumération des maux que Henri leur avoit faits, et qu'ils avoient encore lieu de craindre d'un prince incorrigible et parjure, répondirent aux légats, qu'on exposoit le royaume à un malheur sans remède, si l'on n'éliroit un roi dans cette même assemblée. Bernard abbé de Saint-Victor de Marseille, chef de la légation, et renommé pour sa haute vertu, dit de concert avec son collègue nommé comme lui Bernard, et cardinal-diacre : « Il seroit beaucoup mieux de différer l'élection jusqu'à l'arrivée du pape, si vous le pouviez sans péril : mais vous avez l'autorité en main, et vous êtes plus éclairés que nous sur l'intérêt de l'empire. » C'est ainsi que les délégués du pontife agissant également avec prudence et circonspection, refusoient de se prononcer trop dans une affaire aussi importante et qui intéressoit spécialement l'assemblée. Mais les seigneurs allemands qui connoissoient toute la perfidie de Henri, le danger qu'il y avoit pour eux d'attendre davantage, et se persuadant qu'il étoit autant de leur honneur que de leur sûreté d'aller en avant, furent bientôt décidés à profiter de leur position : ils élurent sur-le-champ pour roi Rodolphe duc de Souabe et beau-frère

¹ Chron. Cassin. l. III, c. 49. — Vit. Greg. VII, 10.

de Henri. Douze jours après, le dimanche 27 de mars 1077, ils le firent sacrer par les archevêques de Mayence et de Magdebourg avec leurs suffragants, en présence des légats. Le duc s'opposa de tout son pouvoir à son élection, demandant au moins une heure pour délibérer, sans qu'on la lui accordât. On s'empressa au contraire à lui faire serment de fidélité, mais il ne voulut jamais assurer la succession à son fils, et déclara hautement, qu'après sa mort les grands élieroient celui qu'ils jugeroient le plus digne du trône. Aussitôt après son élection, il envoya une ambassade au pape pour lui en faire part, et pour lui promettre obéissance.

Il paroît que les légats, en appréhendant les suites de cette démarche funeste, avoient bien pressenti les dispositions réelles du pape Grégoire. Ce pontife n'applaudit nullement à l'élection de Rodolphe. Dans une lettre adressée à tous les fidèles¹, il déclara que ce n'étoit ni par son ordre, ni par son conseil que ce prince venoit d'être élevé à la royauté. Nous avons même statué dans un concile, ajouta-t-il, que si les archevêques et les évêques qui l'ont sacré ne rendoient bonne raison de leur entreprise, ils seroient déposés de leurs sièges, et Rodolphe du trône. Car si Henri et ceux de son parti avoient gardé l'obéissance qu'ils nous avoient promise, et même à saint Pierre, nous osons le dire par la confiance que nous avons en la puissance de Dieu, on n'auroit point vu arriver tant de maux qui nous affligent tels que les meurtres, les parjures, les sacrilèges, les trahisons et la peste de l'hérésie simoniaque. Par d'autres lettres adressées à ses légats et aux Allemands, on voit qu'il ne tenoit pas à beaucoup près le droit de Rodolphe pour incontestable. Il veut que les prétentions des deux concurrents au trône restent en suspens, jusqu'à ce qu'avec le conseil du clergé et des grands du royaume, il puisse décider auquel des deux il appartient le plus justement. Il enjoint même de résister en toute manière à celui qui ne se soumettra pas en ce point, d'empêcher qu'il ne gouverne le royaume, de l'excommunier avec tous ses adhérents; de soutenir au contraire celui qui obéira, et de le confirmer dans la dignité royale. Dans cette

¹ Lib. IX, ep. 28. — 2 Lib. IX, ep. 230 et 234.

marc
génie
Gran
souve
que le
Les
pressé
avec a
expos
térêt,
excom
de le re
ordres
mûres
enduré
guerres
leurs p
cendies
des rois
sastres
sa nouv
les avoi
fureur d
se tourn
comme
perversi
Ces v
le pape
de sa vie
et leurs
Mais les
l'archev
binaires
Henri, m
une autr
d'Allema

¹ Bell. S.

marche qu'on pourroit dire tremblante, mais qui annonce un génie prévoyant, il s'appuie sur l'autorité de saint Grégoire le Grand, qu'il prétend s'être attribué le pouvoir de déposer les souverains ; mais il n'en allègue encore d'autre fondement réel que le privilège dont nous avons parlé.

Les Allemands du parti de Rodolphe croyant être plus pressés et plus conséquents que le pape, lui représentèrent avec amertume la grandeur des maux auxquels sa conduite les exposoit, que ce n'étoit, ni par leur conseil, ni pour leur intérêt, mais pour les injures faites au saint Siège, qu'il avoit excommunié Henri, et défendu, sous des menaces terribles, de le reconnoître à l'avenir pour roi¹ ; que par soumission à ses ordres, ils lui avoient donné un successeur, après les plus mûres délibérations, après une année d'anarchie, après avoir enduré toutes les horreurs de la violence tyrannique et des guerres civiles, la perte de leurs biens et la proscription de leurs proches, des homicides sans nombre, les pillages, les incendies, la dissipation des biens ecclésiastiques et du domaine des rois, l'abolition des lois divines et humaines ; que ces désastres ne pouvoient qu'augmenter par son irrésolution et par sa nouvelle conduite diamétralement contraire à la route où il les avoit engagés ; en un mot, que se trouvant exposés à la fureur des loups pour avoir obéi au pasteur, si le pasteur même se tournoit contre eux, ils ne pouvoient plus se regarder que comme un but exposé de gaieté de cœur à tous les traits de la perversité.

Ces vives instances ne purent alors faire avancer davantage le pape Grégoire contre le roi Henri ; on voit, par l'histoire de sa vie et par ses lettres, qu'il espéroit concilier les prétendants et leurs partis, s'il pouvoit parvenir à présider leur assemblée. Mais les schismatiques d'Italie, à la tête desquels étoit déjà l'archevêque de Ravenne qui sera bientôt antipape, les concubinaires et les simoniaques qui se réjouissoient de la perfidie de Henri, ne permettoient guères à ce courageux pontife de suivre une autre marche et de s'occuper exclusivement des affaires d'Allemagne². On y arma donc dans toutes les provinces pour

¹ Bell. Sax. hist. p. 140. — ² Ibid.

les deux compétiteurs. Henri qui s'inquiétoit peu de la justice de sa cause, mais beaucoup d'avoir une puissante armée, usa de tous les moyens que lui donnoient son ancien titre et l'habileté dont il avoit fait preuve surtout dans les périls extrêmes : il réussit à opposer une barrière formidable devant le trône qu'on lui disputoit. Il y eut jusqu'à trois batailles sanglantes entre les vassaux d'une même couronne, avec des calamités sans nombre. A la troisième action livrée à Fladenheim en Saxe, le 27 janvier 1080, Henri fut entièrement défait par Rodolphe, et réduit à prendre la fuite. Le vainqueur en fit aussitôt porter la nouvelle à Rome, où les ambassadeurs arrivèrent comme on y célébroit le concile ordinaire du carême. Le succès fixant les incertitudes de Grégoire VII¹, il prononça

« Depuis plus de trois ans que Henri avoit été absous de l'excommunication, le pape n'avoit cessé de le ménager et de le rappeler à ses promesses. Dans chacun des trois conciles nombreux qu'il avoit tenus à Rome depuis cette époque, tous les moyens de conciliation avoient été employés : des légats avoient été envoyés en Allemagne pour y rétablir la paix ; et Henri, loin de s'y prêter, s'étoit efforcé de traverser leur mission : des conférences avoient eu lieu sous les yeux du pape entre les ambassadeurs des deux princes, où les députés avoient juré que leurs maîtres n'useroient d'aucune fraude pour empêcher l'assemblée que les légats devoient présider pour entendre les deux partis ; et toujours Henri avoit fait preuve de ruse et de perfidie : Sur de nouvelles plaintes des ambassadeurs de Rodolphe (au concile de 1079), que Henri détruisoit la religion, n'épargnoit ni les lieux ni les personnes consacrées à Dieu ; qu'il traitoit comme de vils esclaves, non-seulement les prêtres, mais les évêques ; qu'il les mettoit aux fers et en avoit fait mourir plusieurs : sur ces plaintes, disons-nous, le concile, composé de cent-cinquante évêques, avoit demandé qu'on employât contre lui toute la rigueur des censures ; et le pape au contraire, usant encore d'indulgence, s'étoit contenté du serment que ses députés étoient chargés de faire en son nom. « Nous jurons, dirent-ils, par ordre du roi Henri notre maître, que vous recevrez, avant l'Ascension, ses envoyés qui conduiront et ramèneront en sûreté vos légats et qu'il leur obeira en toutes choses selon la justice et leur jugement. » Ceux de Rodolphe avoient promis aussi que leur maître seroit soumis à la décision du saint Siège ; et l'on ne pouvoit se plaindre qu'il eût manqué de sincérité ni de fidélité à ses promesses.

Ainsi, après plusieurs années de patience, de médiation et de charité excessive, faut-il s'étonner que le pape se soit enfin décidé contre un prince qui n'étoit devenu roi que par élection, qui violoit hautement les promesses faites à ses peuples, qui se faisoit un jeu de forfaire aux serments les plus solennels, et qui, dans la circonstance, paroissoit dépouillé de la force dont il faisoit depuis long-temps son unique droit ? Qu'on se rappelle les griefs des peuples d'Allemagne qui supplioient le pape de les délivrer d'un tyran, et l'on jugera si Grégoire n'agit pas alors pour la cause de l'humanité et de la religion, en se prononçant pour Rodolphe, dont l'autorité

aus
meu
A
paru
amis
soul
bien
aprè
résis
cour
t-i
or
Gr
au
co
vo
me
sié
dir
m'a
Egl
mo
repr
pré
son
jour
que
cont
ils o
dès
en a
D
l'em

d'ailleurs
croys
sur l'origi
motifs qu
Tom

aussitôt la condamnation définitive et si malheureusement fautive de Henri IV, roi de Germanie¹.

Après avoir, comme dans la première sentence, adressé la parole aux saints Apôtres; il les invoque, comme disciples et amis de la vérité, pour la publier sans le moindre déguisement, souhaitant qu'elle soit mieux accueillie et que l'on comprenne bien que c'est la juste confiance qu'il a dans leur pouvoir, après celui de Jésus-Christ et de sa sainte Mère, qui lui fait résister aux hommes dépravés et injustes, et qui le porte à secourir ceux qui leur sont fidèles : « Vous le savez continue-t-il, ce n'est point de moi-même que je suis entré dans les ordres sacrés : je n'ai fait qu'obéir, et avec crainte aux papes Grégoire et Léon mes supérieurs ; et je vous ai servi ensuite, autant que je l'ai pu, dans l'église qui vous est spécialement consacrée. C'est malgré moi et avec la plus grande douleur, vous en fûtes témoins, c'est malgré mes regrets et mes larmes que, sans égard à mon indignité, je fus élevé sur votre siège éminent. Si je fais cette déclaration, ce n'est pas pour dire que je vous ai choisis, mais que c'est vous-même qui m'avez imposé le fardeau si grave du gouvernement de votre Eglise : et parce que vous m'avez fait monter sur cette montagne sainte, que vous m'avez ordonné de crier et de reprocher au peuple de Dieu et aux enfants de l'Eglise leurs prévarications et leurs crimes ; alors les ouvriers de Satan se sont élevés contre moi et n'ont pas craint d'attenter à mes jours. Les rois de la terre, les princes séculiers et ecclésiastiques, les courtisans et les hommes du peuple, se sont réunis contre le seul Seigneur et contre vous qui êtes ses Christs ; ils ont dit : *Brisons leur joug, et jetons-le loin de nous* ; et dès lors, pour me frapper de mort ou d'exil, ils ont mis tout en œuvre.

» De ce nombre est surtout Henri, qu'on appelle roi, fils de l'empereur de ce nom. Après avoir formé une conspiration

d'ailleurs paroissant évidemment affermie. Quant à la formule de la sentence nous croyons devoir supprimer l'extrait peu fidèle qu'en donnoit notre auteur, et traduire sur l'original même. Nous prévenons aussi que Fleury en a retranché presque tous les motifs qui ont déterminé saint Grégoire VII à cette grande et pénible démarche.

¹ Tom. x, Conc. p. 388.

» avec plusieurs évêques d'Allemagne et d'Italie, il s'est élevé
» contre votre église, et n'a rien omis pour me renverser et la
» mettre sous son joug : mais son orgueil a été repoussé par
» votre autorité, et abattu par notre puissance; alors confus et
» humilié, il est venu me demander de l'absoudre et de lui
» rendre la communion. Le voyant ainsi abaissé, et comptant
» sur ses promesses réitérées plusieurs fois de tenir une autre
» conduite et de se corriger, je lui ai rendu la communion de
» l'Eglise, mais non le royaume dont il avoit été déposé dans
» le synode romain. Quant à la fidélité dont j'avois absous,
» dans le même concile, ceux qui la lui avoient jurée, je n'ai
» point ordonné qu'elle lui fût gardée. Et j'en ai agi ainsi, soit
» parce que je devois prononcer ensuite entre lui et les évêques
» ou seigneurs d'au-delà les monts, qui, obéissant à votre
» Eglise, s'étoient déclarés contre lui; soit parce que je devois
» régler la paix entre eux et lui, suivant le serment que Henri
» lui-même avoit fait par deux évêques d'en observer les
» conditions.

» Mais les évêques et les seigneurs ultramontains, apprenant
» qu'il ne tenoit point ce qu'il m'avoit promis, et désespérant
» en quelque sorte de sa correction, élurent sans mon con-
» seil, vous en êtes témoins, le duc Rodolphe pour leur roi.
» Celui-ci m'envoya sur-le-champ un courrier pour m'appren-
» dre qu'il n'avoit accepté que malgré lui le gouvernement du
» royaume, et qu'il étoit prêt à m'obéir en toutes choses : et
» en effet, depuis ce jour, il m'a toujours tenu le même lan-
» gage, s'offrant même de me donner pour ôtages son propre
» fils et celui de son ami le duc Berthold.

» Sur ces entrefaites, Henri commença à me prier de l'aider
» contre Rodolphe, je lui répondis que je le ferois volontiers,
» mais après avoir entendu les deux parties, afin de savoir de
» quel côté étoit le meilleur droit. Henri, croyant pouvoir
» vaincre par ses propres forces, méprisa ma réponse. Mais
» quand il vit qu'il ne pouvoit faire ce qu'il avoit espéré, il
» envoya à Rome les évêques de Verdun et d'Osnabruc, qui
» me prièrent de sa part de lui faire justice : à quoi les députés
» de Rodolphe consentirent aussi. Enfin j'ordonnai en concile
» qu'on tiendroit une conférence au-delà des monts, afin d'y

traiter de la paix ou de mieux connoître de quel côté étoit la justice.

» Pour moi, comme vous le savez, vous qui êtes mes pères et mes maîtres, je n'ai pris jusqu'à ce jour aucune mesure pour aider l'une ou l'autre partie, désirant prononcer seulement pour celle qui auroit plus de droit devers elle. Et persuadé que ce seroit la mauvaise cause qui rejetteroit la conférence, tandis que la cause juste attendroit sans crainte le jugement, j'ai soumis à l'excommunication et à l'anathème toutes les personnes, rois, ducs ou évêques, qui, par quelque moyen que ce fût, empêcheroient que cette conférence n'eut lieu. Or, ledit Henri n'a pas craint avec ses fauteurs de violer cette sentence; ce qui dans ce cas le remet au nombre des idolâtres¹. En s'opposant à cette conférence, il a encouru l'excommunication et s'est chargé de l'anathème; il est cause de la mort d'une multitude de chrétiens, du pillage d'un grand nombre d'églises et de la désolation presque entière du royaume d'Allemagne.

» C'est pourquoi, plein de confiance au jugement et à la miséricorde de Dieu et à celle de Marie sa très-pieuse mère toujours vierge, m'appuyant sur votre autorité, je soumets à l'excommunication et aux liens de l'anathème ledit Henri et tous ses fauteurs; et, de la part du Dieu tout-puissant et de la vôtre, lui interdisant de nouveau le royaume d'Allemagne et d'Italie, je lui ôte toute puissance et dignité royale; je défends à tous les chrétiens de lui obéir comme roi, et j'absous de leur serment de fidélité tous ceux qui le lui ont prêté ou qui pourroient le lui prêter encore en qualité de souverain. Puisse le même Henri n'obtenir dans les combats aucune force et aucune victoire! Quant à Rodolphe, que les Teutons ont élu pour leur roi, désirant qu'il gouverne et défende son royaume, et pour qu'il vous soit toujours fidèle, je lui accorde de votre part, et à tous ceux qui lui sont fidèlement attachés, l'absolution de tous leurs péchés et votre bénédiction en cette vie et en l'autre: et comme Henri est justement

¹ Que celui qui n'écoute pas l'Église, dit J. C., soit pour vous comme un idolâtre et un publicain; c'est-à-dire, qu'il ne soit plus regardé comme membre de l'Église, ou qu'il soit un excommunié.

» déchu du royaume, pour son orgueil, sa désobéissance et ses
 » parjures; de même, la puissance et la dignité royales sont ac-
 » cordées à Rodolphe, à cause de son humilité, de sa soumis-
 » sion et de sa fidélité.

» Maintenant donc, ô saints Apôtres, faites comprendre et
 » connoître à tout le monde, que, si vous pouvez lier et délier
 » dans le ciel, vous pouvez aussi sur la terre ôter ou donner
 » les empires, les royaumes, les principautés, les duchés,
 » les marquisats, les comtés et les biens de tous les hommes
 » selon leurs mérites¹. Car vous avez souvent ôté aux indignes
 » et donné aux bons les patriarcats, les primaties, les ar-
 » chevêchés et les évêchés. Que si vous jugez des choses spi-
 » rituelles, que doit-on croire de votre pouvoir sur les choses
 » temporelles? et si vous jugez les anges qui dominent sur
 » tous les princes superbes, que ne pouvez-vous pas sur leurs
 » esclaves? Que les rois et tous les princes des siècles ap-
 » prennent donc maintenant quelle est votre grandeur et votre
 » puissance : qu'ils craignent de mépriser les ordres de votre
 » Eglise; et que votre justice s'exerce si promptement sur
 » Henri, que tous sachent qu'il ne tombera pas par hasard,
 » mais par votre pouvoir. Dieu veuille le confondre, pour
 » l'amener à la pénitence, afin que son âme soit sauvée au jour
 » du Seigneur! » (1080).

Henri, comme Hildebrand, porta les choses aux derniers excès². Il n'eut pas plus tôt appris sa condamnation, qu'il ras-
 sembla dix-neuf évêques à Mayence, le jour même de la Pen-
 tecôte. Puis, en vertu de leurs lettres, trente évêques et plu-
 sieurs seigneurs, tant allemands qu'italiens, se rendirent pré-
 cipitamment à Brixen dans le Tirol, déposèrent Grégoire VII
 du pontificat, et reconnurent en sa place Guibert de Ravenne,
 qui prit le nom de Clément III. Le décret de son élection,
 daté du 25 juin, est rempli d'injures atroces contre Grégoire,

¹ Nous avons cité les paroles de saint Grégoire le Grand (note. p. III.). Ceux qui n'y voient comme le dit notre auteur, qu'une *malediction*, devraient pour être justes, ne voir dans celles de saint Grégoire VII qu'un vœu ou une *deprecation*. Pour nous qui n'avons pas d'autre manière d'interpréter les textes, que celle de l'Eglise, nous les entendons comme nous verrons qu'elle les a entendus.

² Chron. Usperg. an. 1080.

qui d
 qu'on
 allum
 des s
 reprit
 marqu
 Le
 de M
 troupe
 comm

¹ Non
 la chron
 chroniqu
 suivait-
 l'abbé d'
 par Hug
 lui auroi
 teur et d
 Henri pa
 que les p
 déjà plus
 d'un ante
 attentat d
 l'église ro
 ceux qui a

2.° An
 mellement
 Mayence;
 Toul et de
 se trouva
 dévoués à
 canons et l
 celum os
 torsit jacu
 saisi d'etor
 geance de
 ber sur son
 ajoute qu'i
 l'évêque de
 au pape Gr
 avec Henri
 par lettres à
 même, dit
 celle de la

qui donna malheureusement lieu à quelques-uns des reproches qu'on lui faisoit, entre autres d'avoir troublé l'empire chrétien, allumé la discorde, occasionné des homicides sans nombre, des sacrilèges et des incendies. Après cette élection, Henri reprit la route de Saxe, et Guibert marcha en Italie, revêtu des marques de la dignité pontificale¹.

Le roi fut attaqué sur les bords de la rivière d'Elster près de Mersbourg, son armée défaite et son bagage pillé par les troupes de Rodolphe qui acquirent de grandes richesses. Mais comme elles chantoient déjà des cantiques d'actions de grâces

¹ Nous aurions trop de remarques à faire sur ce récit de l'auteur. 1.° Il ne cite que la chronique d'Usperg écrite 150 ans après l'événement par le schismatique Conrad, chronique réimprimée contre l'église romaine par Melancthon en 1540; que ne suivoit-il plutôt deux auteurs contemporains, qu'il ne pouvoit pas ignorer, et que l'abbé d'Usperg n'a fait que travestir : nous voulons parler de la chronique de Verdun par Hugues de Flavigny et de Gébehard de Strasbourg. Un Français et un Allemand lui auroient appris que dans toute cette affaire Grégoire VII, qu'ils appellent *amateur et défenseur de la justice*, ne fut persécuté que par des évêques apostats unis à Henri par leur communauté de crimes; que les reproches faits au pape n'étoient que les propos des courtisans de Henri; que l'élection de Guibert, *excommunié déjà plusieurs fois depuis sept ans et endurci à force de parjure*, étoit l'élevation d'un antechrist; que la déposition de Grégoire, saint et légitime pontife, étoit un attentat de fureur indécible, un acte de folie incomparable, parce que le pontife de l'église romaine, qui est au-dessus de tous, ne peut pas être excommunié par ceux qui doivent lui être soumis.

2.° Au lieu de laisser croire que Henri avoit pour lui 49 évêques, il eût dit formellement que parmi ceux de Brixen se trouvoient presque tous les 19 assemblés à Mayence; et il eût raconté la fin déplorable de Théodoric de Verdun, de Pibon de Toul et de Wouillelme ou Guillaume d'Utrecht. Ce dernier, dit Hugues de Flavigny, se trouva seul à Mayence pour prononcer contre Grégoire; (les autres, quoique dévoués à Henri, avoient pris la fuite la veille, n'osant aller en ce point contre les canons et les décrets des Pères.) *Qui dum hesternam ructat crapulum, posuit in cælum os suum et lingua ejus in dominum et magistrum suum maledictionis intorsit jaculum.* Il fut frappé de Dieu d'une plaie incurable, en sorte qu'on étoit saisi d'étonnement et d'horreur en l'entendant crier : je brûle, je brûle; la vengeance de Dieu fut alors manifeste. A peine ce malheureux eut-il le temps de se courber sur son siège en invoquant Marie, qu'il périt de cette mort affreuse. L'auteur ajoute qu'il tient le fait de témoin oculaire, et que ce châtiement terrible déterminant l'évêque de Verdun à envoyer l'abbé Rodolphe avec d'autres députés pour demander au pape Grégoire l'absolution des censures qu'il avoit encourues en communiquant avec Henri. Pour lui témoigner son repentir et sa soumission, ce Théodoric envia par lettres à Grégoire son étoile et son anneau : mais tout en se condamnant ainsi lui-même, dit l'historien, il obéissoit cependant au roi, parce que c'étoit son heure et celle de la puissance des tenebres. (Labb. t. x. p. 386 et suiv.)

sur le champ de bataille , Rodolphe frappé d'un coup mortel dans le bas ventre , fit évanouir leur joie et tout le fruit de la victoire. Ayant eu aussi la main droite coupée , on regarda cette blessure comme une punition d'avoir violé le serment fait à son souverain¹.

A la nouvelle de l'entreprise de Guibert , le pape Grégoire n'avoit témoigné que du mépris pour une faction désespérée qui se décrioit par ses propres excès. Il en fit annoncer aux peuples la ruine prochaine , et représenta cette conspiration insensée , comme la matière d'un triomphe plus glorieux pour l'Eglise , et comme un acheminement à une correction plus exemplaire des abus. Il fixa un terme précis , où il promit d'aller à main armée punir les impies dans leur retranchement , et délivrer de leurs mains l'église de Ravenne. Mais quand on eut appris la mort du roi Rodolphe , tous les Romains effrayés lui communiquèrent une partie de leurs alarmes. L'étroite union qu'il contracta aussitôt avec Robert-Guiscart et les Normands d'Italie , après les avoir si souvent excommuniés , ne le rassura qu'imparfaitement. Robert , à qui il donna l'investiture , sous la redevance annuelle de douze deniers par charrue , s'engagea cependant à le défendre de tout son pouvoir , très-respectable en Italie ; il s'étendoit sur les duchés de Pouille , de Calabre et de Sicile. Mais d'un autre côté , les troupes de la comtesse Mathilde avoient été battues en Lombardie , le jour même de la mort du roi Rodolphe. Ainsi le chemin de Rome se trouvoit ouvert à Henri , qui avoit pour lui tous les Lombards , et peu d'obstacles à craindre de la part des Allemands déconcertés. Les propres vassaux de Mathilde s'éle-

¹ Encore une fois , l'auteur oublie deux choses : que Henri n'avoit été élu roi par des peuples chrétiens , que pour les gouverner en roi chrétien ; et que , justement retranché de l'Eglise , il étoit dès lors pour eux comme un païen : c'est-à-dire , selon Fénelon , qu'il n'étoit plus ce prince pieux à qui la nation s'étoit soumise.

Par suite du système qui lui fait confondre le droit avec la force , il prend le langage des courtisans pour celui de la vérité. C'étoient , Fleury même en convient , les ennemis de Rodolphe qui regardoient sa blessure comme une punition. On verra plus tard combien la fin de Henri fut plus humiliante et plus indigne du rang qu'il avoit tenu. Rodolphe fut extrêmement regretté principalement des pauvres qui perdirent en lui un père. Les Saxons , dit Fleury , firent des aumônes innombrables pour le repos de son âme. Il fut enterré magnifiquement à Mersbourg.

voien
chem
altern
états.

Dan
du pap
l'intrép
gueil e
ment o
ramene
à Altm
vertir le
deur po
par la fa
cipiter p
plaires e
de faire
bondant
repentir
dédaign
mule du
de Jésus-
l'observe
les ecclé
cause du
vriers, qu
rigueur d
vous doiv
Pierre. D
année (r
vêque de
glier pou
adhérant à
t-il, recev
nabruc, de
Avant to

voient contre elle, et traitoient hautement de folie son attachement pour le pape. Elle se vit presque réduite à la dure alternative, ou d'abandonner Grégoire, ou de perdre ses états.

Dans ces conjonctures alarmantes, la plupart des serviteurs du pape l'exhortèrent à se réconcilier avec le roi Henri : mais l'intrépide pontife faisant peu de cas pour lui-même de l'orgueil et des succès du vainqueur, n'en parut que plus activement occupé des moyens de soutenir les chrétiens fidèles et de ramener au sein de l'Église ceux qui en étoient sortis. Il écrit à Altman, évêque de Passau et son légat en Allemagne, d'avertir les gens de bien et ceux qui marquoient le plus d'ardeur pour la liberté de l'Église, de ne point se laisser gagner par la faveur ou par la crainte, et surtout de ne point se précipiter pour remplir un trône qui demandoit des mœurs exemplaires et un grand zèle pour la défense de la religion ; mais de faire adresser à Dieu d'instantes prières et de répandre d'abondantes aumônes, afin que ses ennemis fussent touchés de repentir et revinssent à la sainte épouse du Sauveur, qui n'a pas dédaigné de mourir pour elle¹. Il lui donne ensuite la formule du serment que prêtera le roi élu. Tout ce que le vicar de Jésus-Christ lui commandera *par la vraie obéissance*, le roi l'observera fidèlement, comme il convient à un chrétien. Pour les ecclésiastiques, nous sommes encore d'avis, lui dit-il, à cause du trouble des provinces, et de la disette des bons ouvriers, que vous les souffriez tels qu'ils sont, en modérant la rigueur des lois canoniques, sauf néanmoins la fidélité qu'ils vous doivent, telle que vous-même l'avez promise à saint Pierre. Dans une autre lettre, qu'il lui écrit la même année (1081), le pape l'exhorte à s'entendre avec l'archevêque de Saltzbourg et les autres évêques, et à ne rien néglier pour rappeler ceux qui se sont écartés de la vérité en adhérant à Henri. « Tous ceux qui voudront revenir, ajoutez-il, recevez, les comme des frères et surtout l'évêque d'Osna-bruc, dont nous avons appris les bonnes dispositions.

Avant tous ces malheureux effets de la déposition de Henri,

¹ L. IX. ep. 3. et 10.

dont nous avons cru ne devoir pas interrompre la suite, dans le concile même où le pape avoit prononcé contre lui, on avoit pris en considération l'ancienne dispute renouvelée depuis deux ans entre l'archevêque de Tours et l'évêque de Dol en Bretagne. L'an 1073, le pape ayant accordé le pallium à l'évêque de Dol, dont les prédécesseurs, depuis deux siècles, étoient en possession du titre d'archevêque et de la juridiction sur les évêques de Bretagne, l'archevêque de Tours adressa ses plaintes à Rome. Grégoire lui répondit qu'il avoit cru devoir accorder cette grâce provisionnelle aux seigneurs du pays, qui s'offroient à faire cesser les abus de l'investiture et de l'argent qui se donnoit pour les ordinations épiscopales; mais que la dignité de l'église de Tours se trouvoit conservée par les lettres mêmes de cette concession, où il avoit inséré la clause, sans préjudice aux droits de l'archevêque de Tours. « C'est pourquoi, concluoit le pape, vous devez attendre sans murmurer l'examen et la décision de cette affaire, que nous terminerons le plus tôt qu'il nous sera possible. » Les parties s'étant rendues deux ans après au concile de Rome, on voulut procéder à l'examen de leurs droits respectifs. L'archevêque de Tours prouva clairement, par les lettres mêmes de plusieurs papes, que la Bretagne devoit le reconnoître pour son métropolitain : l'évêque de Dol n'opposa rien de solide. Comme il alléguait cependant qu'il avoit laissé chez lui une pièce péremptoire, le pape lui accorda un délai, et promit d'envoyer des légats pour juger sur les lieux, ce qui se fit en effet sous le pontificat de Grégoire VII, sans toutefois terminer ce long démêlé, qui ne le fut définitivement qu'en 1095, au concile de Clermont. Le pape Urbain II y obligea l'évêque de Dol à se soumettre avec tous les bretons à l'archevêque de Tours, et à lui faire satisfaction pour la désobéissance passée¹.

Mais le concile de Grégoire VII termina la cause de Manassès de Reims, condamné l'année précédente dans un concile tenu à Lyon par le légat Hugues, évêque de Die. Cet archevêque s'étoit rendu odieux par son intrusion simoniaque, la dissipation des biens de son église, par les exactions et toutes

¹ Can. 7. p. 589.

sortes
abbay
passio
que la
liarité
avec
même
public
n'aimo
Il osa
dulgen
Plus
avec le
ce pont
lettre su
ne nou
Les cou
pas, cou
rigoure
par une
sorte, re
Gaule qu
qui a lais
faite aux
plusieurs
des pénit

1 Cette les
des temps qu
auteurs aussi
rité de Grég
» esprits orgu
» pentir. Il v
» modérait so
» la sévérité d
» la clémence
» Grégoire VII
» il le rétabli
» Pierre qu'il
» requis. Man
» ses autres cri

sortes de vexations contre ses clercs, par l'usurpation des abbayes, par l'abus qu'il faisoit des censures pour satisfaire sa passion. Il étoit de race noble ; mais il n'avoit de la noblesse que la hauteur, le ton d'empire, l'amour du faste et la familiarité avec les grands, méprisant les ecclésiastiques, et oubliant avec eux jusqu'aux principes de l'urbanité, de l'humanité même et de la décence. Il ne rougissoit point de témoigner publiquement le dégoût qu'il avoit de ses fonctions, et qu'il n'aimoit de l'épiscopat que le faste, les délices et l'opulence. Il osa néanmoins se pourvoir auprès du pape, qui eut l'indulgence de lui assigner encore un délai pour se justifier.

Plusieurs variations semblables, assez difficiles à concilier avec le caractère de Grégoire VII, mais arrachées sans doute à ce pontife par le malheur extrême des temps, lui attirèrent la lettre suivante de la part du légat Hugues : « Que Votre Sainteté ne nous expose pas plus long-temps à recevoir des affronts. Les coupables que nous avons condamnés, nous ne l'ignorons pas, courent incontinent à Rome, où loin de les traiter plus rigoureusement, comme il conviendrait, on accroit leur audace par une indulgence ruineuse¹. » Hugues, en écrivant de la sorte, renvoyoit au saint Siège quatre ou cinq évêques de Gaule qu'il venoit de condamner à Poitiers, dans un concile qui a laissé quelques canons instructifs. On y trouve la défense faite aux clercs de recevoir l'investiture des laïques et d'avoir plusieurs bénéfices; aux abbés comme aux moines, d'imposer des pénitences, sinon par commission des évêques. On y statua

¹ Cette lettre est de 1078 ; date qui prouve seule que ce n'étoit point le malheur des temps qui faisoit agir ainsi Grégoire VII. Voici ce que disent de sa conduite des auteurs aussi savants qu'estimables : « Quelque idée qu'on se fût formée de la sévérité de Grégoire VII, on le craignoit moins que son légat. Ce pape, inflexible aux esprits orgueilleux et réfractaires, se laissoit toucher par l'humiliation et le repentir. Il vouloit que ses légats jugeassent selon la rigueur des canons ; mais il modérait souvent leurs sentences ; et après avoir fait sentir l'autorité de maître et la sévérité de juge, il montrait quelquefois une tendresse de père, en accordant à la clémence tout ce qu'il croyoit ne devoir pas blesser la justice. Manassés l'éprouva. Grégoire VII le recut avec bonté ; et sur l'exposé que ce prélat lui fit de sa cause, il le rétablit dans ses fonctions, en l'obligeant de jurer sur le tombeau de saint Pierre qu'il se présenteroit devant le légat pour se justifier quand il en seroit requis. Manassés le jura ; mais la suite fit voir qu'il avoit ajouté par là le parjure à ses autres crimes. *Hist. de l'égl. gall.* t. 21. »

aussi que les abbés recevoient l'ordre de la prêtrise aussi bien que les archiprêtres, et que les archidiaques auroient le diaconat, ou perdroient leur bénéfice (1078).

Hugues, zélé pour l'observance des canons, avoit gagné depuis long-temps l'estime du pape Grégoire, qui avoit cru signaler les prémices de son pontificat par l'élévation de ce chanoine-camérier de Lyon, à l'épiscopat¹. Giraud, évêque d'Ostie et légat d'Alexandre II en France et en Bourgogne, apprit en passant à Die, que l'évêque Lancelin étoit simoniaque. Il le cita par-devant lui. Le coupable déjà condamné par sa conscience, se tint renfermé dans le palais épiscopal, résolu de s'y défendre à main armée. Le légat convoqua le clergé à l'église avec les principaux citoyens. Comme ils étoient rassemblés, Hugues, qui passoit par Die pour aller en pèlerinage à Rome, entra pour prier dans la même église. Tout à coup, il s'éleva de grands cris en faveur de ce pieux pèlerin que l'on avoit envoyé par la Providence pour remplacer l'évêque indigne à qui l'on cherchoit un successeur. On prit Hugues tout botté, malgré sa résistance, et on le porta au légat qui, prenant la voix du peuple pour celle de Dieu, le contraignit, par l'autorité du saint Siège, d'accepter l'épiscopat. Le légat, de retour à Rome, rendit compte de cette élection au pape Grégoire, qui venoit de succéder à Alexandre. Peu de temps après, Hugues, qui n'avoit que la tonsure, arriva lui-même. En moins de trois mois le pape lui conféra tous les ordres, puis le renvoya gouverner son peuple. Quelque temps après, il le fit son légat en France, où ce courageux zéléteur s'employa de tout son pouvoir au rétablissement des lois canoniques. Il fut enfin élevé sur le siège honorable de Lyon.

Ce fut dans cette ville qu'il prononça, au nom du pape, contre Manassès de Reims². Dans le grand nombre des ennemis du coupable, ou plutôt des vengeurs zélés de son église, les deux plus redoutables étoient un ecclésiastique nommé comme lui Manassès, et un docteur de l'école de Reims, appelé Bruno. Celui-ci étoit natif de Cologne, chanoine de Saint-Cuilibert de la même ville, recommandable dès lors

¹ Chron. Hug. Flav. p. 194. — ² Chron. Vird. p. 205. Tom. x. Conc. p. 390.

par sa
lui fir
du siè
vie du
procha
vôté d
répara
l'innoc
Hugue
et de la
siège m
réussir
sateurs.
des dép
présents
point d'
manqua
convena

L'arce
apologie
clairvoy
où il n'a
pour le f
que ses a
Il lui pre
ou à celu
tiques seu
prescrit,
rance de
tenir à ma
et par les
où il mou

Plusieu
des exemp
de Bourgo
Robert, pr

¹ Mab. sac.

par sa doctrine, par sa vertu et par ces vues de perfection qui lui firent instituer dans la suite le seul ordre ancien où l'esprit du siècle et le relâchement n'ont point encore eu d'accès. La vie du prêtre Manassès n'avoit pas été aussi constamment irréprochable que celle de Bruno ; mais après avoir acquis la prévôté du chapitre de Reims par des voies peu canoniques, il répara ses fautes avec un courage non moins glorieux que l'innocence, se démit de sa dignité entre les mains du légat Hugues, et ne figura plus qu'en défenseur sincère de la foi et de la discipline : ce qui le fit élever vingt ans après sur le siège même de Reims. L'archevêque Manassès imagina qu'il réussiroit mieux à corrompre son juge que de pareils accusateurs. Dès qu'il se vit cité au concile de Lyon, il engagea des députés, fit offrir trois cents livres d'or au légat, et des présents proportionnés à ses domestiques, afin qu'on n'exigeât point d'autre justification que celle du serment. Le légat ne manqua point de rejeter ces offres parjures avec l'horreur convenable.

L'archevêque prit le parti de rester à Reims, et envoya une apologie, où la mauvaise foi se rendoit sensible aux moins clairvoyants. Il adressa de même au pape une lettre d'excuse, où il n'alléguoit rien de plus plausible. La pape tint ferme pour le faire juger dans les Gaules, où ses défenseurs aussi-bien que ses accusateurs se trouveroient plus aisément qu'à Rome. Il lui prescrivit de se retirer cependant au monastère de Cluny ou à celui de la Chaise-Dieu, avec un clerc et deux domestiques seulement. Comme il n'exécuta rien de ce qui lui étoit prescrit, le pape le déclara excommunié et déposé sans espérance de rétablissement (1080.). Manassès, voulant se maintenir à main armée, fut classé par les seigneurs, par le clergé et par les bourgeois. Il se retira dans les états du roi Henri, où il mourut vagabond.

Plusieurs grands du siècle donnèrent, vers le même temps des exemples bien capables de réparer ce scandale¹. Hugues de Bourgogne, arrière petit-fils du roi Robert, et petit-fils de Robert, premier duc de Bourgogne de la maison de France,

¹ Mab. sac. vi. part. 2, p. 373.

et lui-même duc de cette belle province, après trois ans d'un gouvernement qui gagna les cœurs de tout son peuple, fut si touché du désir de son salut et des grands exemples de saint Hugues de Cluny son parent, qu'il alla se consacrer pour toujours à Dieu dans cette école renommée de perfection (1079). Il fut encore affermi dans son généreux dessein par l'exemple de Simon, comte de Crépi en Valois, l'un des plus puissants seigneurs de France. La première nuit de ses noces, Simon persuada à son épouse de se donner comme lui au Seigneur, et alla aussitôt se faire moine à Saint-Claude dans la Haute-Bourgogne. Le pape Grégoire, qui recherchoit son mérite et sa vertu bien plus que sa noblesse, le fit bientôt venir à Rome où il employa sa médiation pour faire la paix avec le duc de la Pouille. Simon étant tombé malade, le pontife alla le visiter, reçut la confession de ses péchés et lui donna le viatique (1082) : on lui donna la qualité de bienheureux. Un troisième exemple de même vertu, fut celui de Gui comte de Mâcon, qui se donna au monastère de Cluny avec toute sa famille; en sorte que, faute d'héritiers, ce comté fut réuni à la Bourgogne, et soumis comme elle au duc Eudes, frère et successeur de Hugues.

Quand le pape eut appris la retraite du duc de Bourgogne, il en fit une sorte de crime au saint abbé de Cluny, comme pour avoir préféré l'avantage de son monastère à l'intérêt général de l'Eglise. Ce prince, pendant trois ans qu'il avoit régné, s'étoit invariablement montré l'appui des gens de bien et la terreur des méchants. Il étoit aussi particulièrement cher au pape Grégoire, pour son attachement à l'Eglise, dans un temps où elle avoit tant de contradictions à essuyer : il lui avoit restitué tous les biens que quelques-uns de ses ancêtres et son propre père lui avoient enlevés. Le pontife en écrivit en ces termes à l'abbé de Cluny : « A quoi avez-vous pensé, de ravir pour votre monastère un prince qui résistoit si courageusement aux impies, qui n'eût pas craint de mourir pour la vérité, qui soutenoit puissamment la cause de Jésus-Christ et de son Eglise ? Si ceux qui défendent le troupeau prennent la fuite ou ne cherchent que la tranquillité, il n'est plus possible de résister aux loups et aux larrons. Soyez, j'y con-

sens,
pouv
aux p
On tr
t-on t
ne p
quinz
mond
aux f
En
rable
saint
homm
comm
habile
de son
Avant
discipl
il étud
sûreme
les veil
traite.
xions q
la grâce
n'auroi
troit so
ayant ap
sidérabl
s'il ne d
gement
avec M
la vie m
Il ne
monastè
qui se s
entra au
1. Vit. pe

sens, peu sensible à mes inquiétudes et à ma douleur; mais pouvez-vous l'être aux larmes des veuves et des orphelins, aux plaintes du clergé, à la ruine des provinces et des églises. On trouve assez de moines craignant Dieu, mais à peine trouve-t-on un bon prince.» Les vœux du pape furent inefficaces : rien ne put ébranler la résolution du duc de Bourgogne. Pendant quinze ans qu'il vécut encore, il fit l'admiration de tout le monde, principalement par son humilité, qui lui faisoit rendre aux frères les plus bas offices.

En Normandie, le monastère du Bec ayant perdu le vénérable Hélouin son abbé, eut le bonheur de lui voir succéder saint Anselme¹. La réputation de Lanfranc avoit attiré cet homme rare de la Lombardie où il étoit né, et où il avoit commencé ses études avec succès. Il les continua sous cet habile maître, dont il gagna bientôt l'amitié, tant par la beauté de son naturel, que par ses talents et ses dispositions à la vertu. Avant de se faire religieux, il étoit plein de charité pour ses condisciples, il se faisoit un plaisir de les aider dans leurs études, il étudioit lui-même infatigablement; et, pour conserver plus sûrement son innocence, il ajoutoit à ses travaux les jeûnes, les veilles, des macérations extraordinaires et une sévère retraite. Faisant un jour, sur cette manière de vivre, des réflexions qui marquent la justesse de son esprit, et mieux encore la grâce qui le conduisoit par la main, il se dit à lui-même qu'il n'auroit pas plus à faire dans l'état monastique, et qu'il y mettroit son salut beaucoup plus en sûreté. Dans ces entrefaites, ayant appris la mort de son père qui lui laissoit des biens considérables, il fut en balance s'il embrasseroit la vie solitaire ou s'il ne devoit pas plutôt se consacrer avec ses biens au soulagement des pauvres. Il consulta Lanfranc, qui, de concert avec Maurille, archevêque de Rouen, le décida en faveur de la vie monastique.

Il ne fut plus question pour Anselme que de choisir un monastère. Par un motif bien parfait pour un jeune homme qui se sentoit un penchant vif à s'illustrer par ses talents, il entra au monastère du Bec, comme Lanfranc en étoit prieur,

¹ Vit. per. Edmer. apud Doll. 12. Apr. t. x.

dans le dessein d'y être éclipsé par ce grand homme. Trois ans après, Lanfranc ayant été fait abbé de Saint-Etienne de Caen, Anselme, âgé de trente ans, fut établi prieur en sa place. Il commença aussitôt à signaler son habileté pour le gouvernement. Quelques-uns des frères murmuroient qu'on le leur eût préféré pour la supériorité, quoiqu'il comptât beaucoup moins d'années de profession. Il ne se défendit que par un redoublement de charité, par sa patience et sa modestie, par la douceur angélique qui faisoit le fond de son caractère, et qui bientôt lui gagna tous les cœurs.

Un abbé qui étoit en grande réputation de vertu, se plaignant un jour en sa présence des enfants qu'on élevoit dans son monastère : Nous les corrigeons sans cesse, dit-il, et ils n'en deviennent que plus méchants. Et quand ils parviennent à un certain âge, reprit Anselme, que sont-ils ? Des stupides et des espèces de brutes, répondit l'abbé. « Voilà, dit Anselme, une belle éducation, laquelle change l'homme en brute ! Mais, dites-moi, père abbé, si, après avoir planté un arbre, vous le resserriez de toute part, sans qu'il pût étendre ses branches ni prendre un libre accroissement, que deviendrait-il sinon un bois tortu et non moins stérile que désagréable ? En contraignant de la sorte ces pauvres enfants, vous faites qu'ils nourrissent en eux-mêmes de mornes pensées, des inclinations obliques, qui se consolident sous les coups, et qui deviennent incorrigibles par la continuité même des corrections. D'où il arrive que leur cœur serré ne peut plus s'ouvrir à la confiance, ni aux douces impressions de l'amitié et de la charité. Une âme forte se perfectionne dans les peines et les humiliations : une âme foible a besoin d'être invitée avec douceur et avec affabilité à la carrière de la vertu. » L'abbé, pénétré de ce discours, se jeta aux pieds d'Anselme, en confessant qu'il avoit manqué de discrétion, et en promettant de se corriger.

Le saint docteur montrait la même dextérité dans la conduite de toutes les âmes. Il étoit si versé dans la science pratique des mœurs, qu'il découvroit à chacun les mouvements de son cœur les plus imperceptibles, les sources et les progrès tant des vertus que des vices, avec les moyens les plus propres

à fortifier
moins
taphysi
unique
vines B
théolog
été agit
on esp
ans se
du dém
vrage d
cations.
il cherch
métaphy
noissanc
la raison
logue q
sujet de
tence, p
cessairem
en ont fa
qu'ait eu
Avec
rié par la
vénétable
âge, tout
lui vint
consulter
très-versé
discipline n
d'où il av
scopal. «
per par l'i
rente des
j'ai parco
conduite
proposer,
relâchem

à fortifier celles-là et à extirper ceux-ci. Il ne se montra pas moins profond dans les sciences spéculatives. Il avoit une métaphysique qui lui étoit propre, et qu'il adapta d'une manière unique aux vérités de la religion et aux témoignages des divines Écritures. C'est par-là qu'il résolut plusieurs questions de théologie, très-obscurées de son temps, et qui n'avoient point été agitées avant lui. Il signala particulièrement la sagacité de son esprit, dans son premier ouvrage intitulé : le Monologue, dans ses traités de la Vérité, du Libre Arbitre et de la chute du démon, où il explique l'origine du mal, et dans son ouvrage de dialectique touchant les substances et leurs modifications. Dans le Monologue, auquel il ajouta le Prologue, il cherche par les forces de la raison naturelle, les preuves métaphysiques de l'existence de Dieu, d'où il passe à la connoissance de sa nature et des personnes divines, autant que la raison aidée par la foi peut y atteindre. C'est dans le Prologue qu'on trouve la découverte que fit saint Anselme au sujet de l'Être suprême, dont l'idée seule, dit-il, établit l'existence, puisque l'existence étant une perfection, elle est nécessairement comprise dans cette idée. Ces différens écrits en ont fait regarder l'auteur comme le meilleur métaphysicien qu'ait eu l'Église latine depuis saint Augustin.

Avec ce vif attrait pour les sciences il se trouva fort contrarié par la multitude des affaires extérieures, d'autant plus que le vénérable Héloüin ne pouvant plus agir à cause de son grand âge, tout le poids du gouvernement retomboit sur Anselme. Il lui vint en pensée de quitter la charge de prieur, et il alla consulter à Rouen l'archevêque Maurille. Ce prélat étoit très-versé dans la connoissance de la vie intérieure et de la discipline monastique qu'il avoit pratiquée lui-même à Fécamp, d'où il avoit été tiré malgré lui pour remplir le siège archiepiscopal. « Mon fils, dit-il à Anselme, ne vous laissez pas tromper par l'indolence, cachée bien souvent sous l'horreur apparente des charges et des dignités. Durant la longue carrière que j'ai parcourue, j'en ai vu plusieurs qui, ayant renoncé à la conduite des âmes, au lieu du saint repos qu'ils sembloient se proposer, sont tombés dans une vraie paresse et dans un funeste relâchement. C'est pourquoi je vous ordonne par la sainte

obéissance, de garder votre charge aussi long-temps que le désirera votre abbé; et quand vous serez appelé à un rang supérieur, gardez-vous de le refuser. Je sais que la Providence doit vous tirer bientôt du degré où vous êtes.» Cette réponse, qui affligea sensiblement Anselme, se vérifia l'an 1078, où aussitôt après la mort de l'abbé Héloüin, il fut élu tout d'une voix pour lui succéder. Il fit tout son possible pour s'en défendre et ne se soumit enfin que par la crainte de résister à l'ordre de Dieu, après ce que lui avoit dit l'archevêque Maurille.

Les biens que cette nouvelle abbaye possédoit en Angleterre obligèrent le nouvel abbé à y passer de temps en temps. Il y étoit encore attiré par les sentiments qu'il conservoit à Lanfranc, son ancien maître, qu'on avoit contraint depuis quelques années à monter sur le grand siège de Cantorbéri. Partout où passoit Anselme, il étoit reçu avec distinction, non-seulement par les religieux, les religieuses et le clergé, mais par les comtes et les comtesses, et par les plus puissants seigneurs du royaume. Il savoit, comme l'Apôtre, se faire tout à tous; il s'accommodoit à leur génie et à leurs manières, autant qu'il le pouvoit religieusement; il ne prenoit pas le ton sévère d'un docteur, mais le langage facile et affectueux d'un père qui ne cherche que le vrai bonheur de ses enfants. On s'estimoit heureux de l'entendre; les plus qualifiés ne se distinguoient que par un plus grand empressement; il n'y avoit en Angleterre aucune personne de marque qui ne crût avoir démérité devant Dieu, si elle n'avoit rendu quelques bons offices à l'abbé du Bec. Le roi lui-même, Guillaume le Conquérant, qui monroit tant de fierté devant les Anglais, étoit si affable pour Anselme, qu'en sa présence il paroissoit un autre homme.

Dans le même temps, Guillaume soutenoit ses droits avec fermeté contre les puissances les plus imposantes. Grégoire VII, qui cherchoit sans cesse à étendre les siens¹ écrivit à ce

¹ C'est-à-dire que, voyant les rois et les seigneurs fondateurs, sous prétexte que leurs ayeux avoient fondé quelques églises, disposer de toutes selon leurs caprices, et donner les évêchés et les bénéfices, non au mérite et à la vertu, mais presque toujours aux plus offrants ou bien aux plus lâches adulateurs de leur pouvoir ou même de leurs vices; alors ce grand pape entreprit courageusement de leur résister, et de remédier aux maux de l'Eglise. Les courtisans du dernier siècle appelloient cela étendre

prince
ses pré
justice
quoi, l
celui q
ques re
Pierre,
glisc ro
le prem
t-il, s'es

ses droits.
investitures
parce qu'il
Arnauld n'
« Vous n'ê
» de lui! («

» 1, Ep.

» Nous se
lettre citée en
félicité Grég
fligent l'Egl
saint Siège
Pierre, qui
de fidélité. 2
de Dol, qui
dit au roi qu
Hubert, qui
pas nécessair
ment de fidél

Ce qui par
roi, seroit un
lui-même (1.
» parlé comm
» ne lui avon
» d'autres ch
» à vu aucun
» archevêques
» que vous l'
» fuier l'honn
» qu'on doit
» de grâces à
nière est de 10

» 14, Ep. 1

prince une lettre pleine d'éloges¹, afin de le faire entendre à ses prétentions². Il le loue spécialement pour son amour de la justice et pour sa fidélité aux devoirs d'un prince religieux, en quoi, lui dit-il, nous croyons que de tous les rois vous êtes celui qui vous distinguez davantage. Il lui fait ensuite quelques reproches sur sa négligence à envoyer le denier de saint Pierre, puis il lui propose de prêter serment de fidélité à l'église romaine³. Guillaume répondit nettement, qu'il accordoit le premier article et qu'il refusoit l'autre. Si la collecte, ajoutait-il, s'est faite avec négligence pendant trois années, c'est qu'a-

ses droits. Mais les princes n'avoient-ils pas aussi étendu les leurs, en donnant les investitures ? Et pourquoi blâmer seulement le Vicaire de Jésus-Christ ? Etoit-ce parce qu'il n'avoit point de places, de pensions, de faveurs à donner en France ? Arnould n'avoit donc pas tort de dire à quelques prélats et écrivains de son temps : « Vous n'êtes donc hardis que contre le pape, parce que votre fortune ne dépend pas de lui ! » (*Consid. sur les aff. de l'Egl.*, p. 152.)

¹ 1, Ep. 70.

* Nous sommes forcés de contredire encore le récit de l'auteur. 1.^o La première lettre citée est de l'année 1074, et n'est qu'une réponse à celle de Guillaume, qui avoit félicité Grégoire de son avènement au pontificat. Le pape lui parle des maux qui affligent l'Eglise et l'exhorte à la défendre; il lui recommande d'être toujours soumis au saint Siège et de soigner, comme les siens propres, les biens ou revenus de saint Pierre, qui se recueillent dans ses états. Mais nulle part il ne lui dit *de prêter serment de fidélité*. 2.^o L'autre lettre, datée de 1077, n'est relative qu'à la cause de l'évêque de Dol, qui avoit été déposé et qui devoit être jugé de nouveau par ses légats : le pape dit au roi qu'il ne doute pas de son acquiescement à leur décision, et que le légat Hubert, qui mérite toute sa confiance, lui rapportera fidèlement tout ce qu'il ne croit pas nécessaire d'écrire pour le moment. Mais ici encore il n'est pas question de serment de fidélité demandé à Guillaume.

Ce qui paroît avoir donné lieu à cette accusation contre Grégoire et à la réponse du roi, seroit une démarche imprudente du légat Teuzon, qui est blâmée par le pontife lui-même (l. VII, ep. 1.), « Vous nous avez écrit, dit-il à Hubert, que *Teuzon avoit parlé comme de notre part contre le roi d'Angleterre. Or, vous saurez que nous ne lui avons point donné de tels ordres. Mais la sainte église romaine a beaucoup d'autres choses à reprocher à ce prince. Car de tous les rois, même païens, on n'en a vu aucun qui ait comme lui poussé l'irrévérence jusqu'à empêcher les évêques et les archevêques de venir aux tombeaux des SS. apôtres. C'est pourquoi nous voulons que vous l'avertissiez prudemment que, s'il seroit affligé de voir ses sujets lui refuser l'honneur qu'ils lui doivent, il ne doit donc pas s'efforcer d'affaiblir celui qu'on doit à l'église romaine, que son devoir, au contraire, en rendant ses actions de grâces à Saint Pierre, est de lui procurer de nouveaux hommages. » Cette dernière est de 1079.*

² IV, Ep. 17.

lors je me trouvois en France: à présent que je suis dans mon royaume, je vous envoie ce que j'ai déjà fait recueillir; le reste suivra de près. Quant au serment de fidélité, je n'ai jamais voulu, et ne veux point encore faire ce que je ne trouve pas qu'ait fait aucun de mes prédécesseurs. Le pape se plaignoit aussi de ce que le roi d'Angleterre empêchoit ses évêques d'aller à Rome; en particulier, de ce que Lanfranc n'y étoit pas encore venu, depuis neuf ans qu'il étoit archevêque. Il ordonna même à ce prélat, sous peine de suspense, d'y venir dans quatre mois. L'archevêque répondit avec modestie et avec fermeté, qu'il ne se départiroit en aucun lieu de l'affection et du respect qu'il portoit au souverain pontife; mais qu'il avoit sollicité sans succès la permission de partir. Le pape ne fut pas content; mais il ne jugea point à propos d'insister sur ces objets délicats, avec un prince du caractère de Guillaume.

Grégoire étendit sa sollicitude jusqu'aux extrémités du Nord. « Nous sommes d'autant plus obligés à prendre soin de vous, écrivit-il à Olaf, roi de Norwège¹, que régnant au bout du monde, vous avez moins de facilité pour instruire vos peuples et les affermir dans la religion. Comme la différence des langues augmente encore ces obstacles, nous vous prions d'envoyer à la cour apostolique des jeunes gens de votre noblesse, afin qu'instruits à fond de la loi de Dieu, ils puissent reporter et répandre dans votre pays la science du salut (1078). » Il écrivit de même à Canut Éricson, roi de Suède, afin d'attirer à Rome quelques évêques ou quelque autre ecclésiastique suédois, homme capable qui puisse, dit-il, nous faire reconnoître les mœurs de votre nation, et s'instruire lui-même de nos lois et de nos coutumes pour la sanctification de ses compatriotes (1080). Ces deux lettres prouvent à la foi le zèle ardent de ce pontife et son grand amour pour la justice. « Ayez soin, dit-il à ces rois encore demi-barbares, de gouverner vos sujets selon les règles de l'équité; qu'elle soit commune à tous: secourez ceux qui sont dans l'oppression, défendez les veuves, protégez les pupilles; et ne vous contentez pas d'aimer la justice, mais combattez pour elle avec tout votre courage. »

¹ VI, ep. 13. —² VII Ep. 11.

Bole
roi Ca
en qui
ce prin
son fils
ches et
après l
crut en
le tua d
mai 10
furent à
par Inn

L'égl
pape Gr
se plaig
qu'un ce
fugie à R
Arménie
niateur h
la foi des
une expo
église; q
généraux

C'étoit
Constanti
paravant,
contraire
appuyé d
pire, la c
le 25 mar
patriarche
ainsi que l
s'étoit att
sements e
palais des
cheval, p

¹ Boll. 71

Boleslas, surnommé le Cruel, avoit succédé en Pologne au roi Casimir son père qui avoit épousé la fille du duc de Russie, en quittant avec dispense la vie monastique. Après la mort de ce prince, qui avoit rempli toutes les espérances de ses sujets, son fils se rendit généralement odieux surtout par ses débauches et son inhumanité. Saint Stanislas, évêque de Cracovie, après l'avoir repris plusieurs fois en particulier et en public, crut enfin devoir l'excommunier. Boleslas devint furieux, et se tua de sa main, comme il venoit d'achever la messe, le 17 mai 1079. On raconte un grand nombre de miracles qui se firent à son tombeau¹. Il fut mis au nombre des saints martyrs par Innocent IV, l'an 1253.

L'église d'Arménie ouvrit un nouveau champ au zèle du pape Grégoire. L'archevêque arménien de Synnade en Phrygie, se plaignit au souverain pontife, par un prêtre nommé Jean, qu'un certain Macher, chassé du pays comme hérétique, et réfugié à Rome, y avoit donné ses erreurs pour la doctrine des Arméniens. Grégoire fit ses diligences afin d'arrêter ce calomniateur hérétique; mais il voulut aussi s'assurer parfaitement de la foi des Arméniens : il exigea que l'archevêque lui envoyât une exposition circonstanciée de la croyance et des rites de son église; qu'il acceptât formellement les quatre premiers conciles généraux, et condamnât l'hérésiarque Dioscore² (1080).

C'étoit Nicéphore-Botoniote qui occupoit alors l'empire de Constantinople. Dès l'année 1077, c'est-à-dire, deux ans auparavant, lui et Nicéphore-Bryenne, soutenus par des factions contraires, avoient tous deux pris la pourpre; mais Botoniote, appuyé des Turcs, marcha rapidement à la capitale de l'empire, la contraignit à lui ouvrir ses portes, et y fit son entrée le 25 mars 1078. Le 3 avril suivant, il fut couronné par le patriarche Cosme, et non par Emilien patriarche d'Antioche, ainsi que l'ont dit quelques modernes. Michel Parapinace, qui s'étoit attiré le mépris public en ne s'occupant qu'à des amusements et à des trafics sordides, s'enfuit avec sa famille au palais des Blaquernes. On l'y envoya prendre sur un méchant cheval, pour le faire moine au couvent de Stude. Il en fut

¹ Boll. 7 Maii, t. XIII, p. 198. — ² Greg., l. VIII, ep. 1.

tiré dans la suite pour être fait archevêque d'Ephèse. Quant à Bryenne, ayant été défait par Alexis-Comnène, général de Botoniate, il fut amené à Constantinople où on lui creva les yeux. Il eut un fils, nommé comme lui, qui composa dans la suite l'histoire grecque de son temps. Nicéphore-Botoniate étoit d'un âge très-avancé et naturellement mou; s'étant abandonné à deux esclaves, qui le brouillèrent avec Alexis, celui-ci prit la pourpre à son tour, au mois de mars 1081, et fut couronné le 1.^{er} avril suivant. Botoniate se retira dans un monastère, y prit l'habit, et mourut peu de temps après.

L'empire d'Occident étoit encore plus agité que celui d'Orient. Grégoire VII ne relâchoit rien de ses prétentions¹: il s'efforçoit au contraire de les accréditer en tous lieux par ses lettres, où il se fonde uniquement sur la dignité du pouvoir ecclésiastique, sans jamais faire attention à la nature des objets qui sont de son ressort². De ce qu'un simple exorciste commande aux mauvais anges, il conclut rigoureusement qu'à plus

¹Ne diroit-on pas que le zèle de S. Grégoire VII étoit cause de tout ce qui se passoit en Occident. Qu'on jette les yeux sur quise passoit en Orient à la même époque: les patriarches Cosme et Emilien chassés de Constantinople et d'Antioche; un empereur déposé par le peuple et jeté dans un couvent; deux autres empereurs simultanément proclamés par les soldats ou le peuple armé, dont l'un a peu après les yeux crevés, et dont l'autre est aussi enfermé dans un monastère; un quatrième, qui se ligue avec les Turcs contre Robert Guiscard le défenseur de l'église romaine; et dans le même temps, le Sultan d'Icône qui se rend maître de toute l'Asie mineure, et le calife d'Egypte qui parque les chrétiens d'Alexandrie dans la quatrième partie de leur ville... Tout cela se fit certainement avec beaucoup d'agitation et sans que Grégoire y fût pour rien. D'où l'on pourroit conclure que, si alors l'Occident fut aussi agité, ce pape put bien n'en être pas la cause: il nous seroit facile de montrer qu'avant lui, il n'y avoit pas moins d'agitation en Europe. Mais, parce que ce courageux pontife a voulu s'acquitter d'un devoir sacré, abolir la simonie et le concubinage des ministres de l'Eglise; et parce qu'il se sera rencontré de son temps un prince aussi puissant qu'impie, qui vendant les évêchés même pour des crimes, se sera déclaré le protecteur des simoniaques et des concubinaires: alors Grégoire aura porté ses prétentions trop loin, en osant le prier long-temps, puis le menacer, et enfin l'excommunier. (Qu'on n'oublie pas que toute la question est dans le fait de l'excommunication, quand il s'agit d'un roi élu par des peuples chrétiens, qui n'ont pas prétendu être gouvernés par un roi païen ou infidèle)... Il devoit se retenir, et tout eût été pour le mieux... Mais s'il l'eût fait, ne diroit-on pas qu'il a sanctionné, par sa mollesse, des désordres qu'il devoit combattre comme il le fit jusqu'à la mort?

²Ayant lu la plupart des lettres de ce pontife, nous croyons que le mot *uniquement* est de trop. « L'autorité impériale avoit tout envahi, dit Voltaire. (Ann. 1076.)

forte rais
royaume
que rang
tent mieu
les esclav
reconnoît
verse tou
aux past
maximes,
parmi les
jeu de po
le remplis
faite par l
siècle. On
transmis à
pas doute

» Les empere
ger plus effie
buoit la juris
rituel et du te
rituel ou le fu
est au 19.^e: le
catholiques, q
ciété chrétien
comme les suj
son ressort de
rituelles, telles
possède pas le p
la profession d
nécessaire pour
excommunié,
Quant au droit
prétentions: il
faire. Qu'y avo

1 Il n'est pas
« Quel est don
» Et si les rois
» ils être jugés
a Il s'ensuit
ces: proposition
toutefois d'obé
pas défendu.

forte raison l'autorité pontificale s'étend sur les rois et sur les royaumes¹. Il va jusqu'à dire que les bons chrétiens, de quel rang qu'ils soient, étant membres de Jésus-Christ, méritent mieux d'être estimés rois, que les mauvais princes qui sont les esclaves de Satan. D'où il s'ensuivroit qu'on ne doit plus reconnoître les méchants pour princes²: proposition qui renverse tout ordre public, puisqu'on peut l'appliquer également aux pasteurs. Grégoire faisant ensuite l'application de ces maximes, ajoute qu'il y a peu de saints et beaucoup de pécheurs parmi les rois; et que ceux-ci font beaucoup de péchés, et peu de pénitence; au lieu que le saint Siège rend saints ceux qui le remplissent. Sur quoi il cite l'apologie du pape Symmaque, faite par le diacre Ennodius, dès le commencement du sixième siècle. On peut se souvenir d'y avoir lu que saint Pierre ayant transmis à ses successeurs l'héritage de l'innocence, il ne faut pas douter que celui-là ne soit saint, qui est élevé à une dignité

» *Les empereurs nommoient aux évêchés, et Henri IV les vendoit.* » Pour corriger plus efficacement cet abus, Grégoire se conduisit selon le droit que lui attribuoit la jurisprudence devenue dominante dans son siècle. Il se crut maître du spirituel et du temporel, *pour autant*, dit Feller, *que le temporel pouvoit nuire au spirituel ou le favoriser.* On ne doit pas juger de l'Eglise au 11.^e siècle par l'état où elle est au 19.^e: lorsque tous les rois étoient aussi-bien que leurs peuples, chrétiens et catholiques, qu'y avoit-il de contraire au droit et au bon ordre, que le chef de la société chrétienne usât de toute la puissance dont il étoit investi pour forcer les princes comme les sujets à observer les règles de cette société? Et pourquoi n'eût-il pas été de son ressort de prononcer contre les contempteurs de la loi de Dieu des peines spirituelles, telles que l'expulsion de l'Eglise. Est-ce que toute société bien constituée ne possède pas le pouvoir d'exclure de son sein les sujets qui la troublent! Mais si alors la profession du christianisme, et par-là de soumission à l'Eglise, étoit une condition nécessaire pour la royauté, n'est-il pas évident que, du seul fait qu'un prince étoit excommunié, dénoncé, suivoit l'absolution du serment de fidélité pour ses sujets! Quant au droit de conférer la couronne, on n'a pas vu qu'il le mit au nombre de ses prétentions: il donnoit seulement aux peuples des conseils, sur le choix qu'ils devoient faire. Qu'y avoit-il en tout cela qui ne fût de son ressort.

¹ Il n'est pas question de royaume dans le texte. Voici la conclusion de Grégoire VII: « Quel est donc l'homme tant soit peu instruit, qui ne préfère les prêtres aux rois? » Et si les rois pour leurs péchés peuvent être jugés par les prêtres, par qui doivent-ils être jugés avec plus de justice que par le pontife romain? (Labb. t. X, p. 271.)

² Il s'ensuit seulement qu'on ne doit pas reconnoître les méchants pour bons princes: proposition qui est également vraie pour les pasteurs: ce qui n'empêche pas toutefois d'obéir aux uns et aux autres dans tout ce que Dieu et son Eglise n'ont pas défendu.

si sainte. Il est bien étonnant que cet étrange paradoxe pût encore être entendu sérieusement du temps de Grégoire VII. Si la sainteté de presque tous les anciens papes lui avoit pu donner autrefois quelque air de probabilité, il devoit au moins l'avoir perdu, depuis tant d'indignes pontifes qui avoient fait le plus grand scandale du dixième siècle.

Grégoire VII ne tenoit pas seulement pour maxime générale que la puissance temporelle étoit soumise à la spirituelle, mais il croyoit encore avoir des titres particuliers pour s'assujétir la plupart des états. Parce que les empereurs d'Occident ne prenoient ce nom qu'après avoir été couronnés par les papes, il prétendoit leur donner véritablement l'empire avec la couronne impériale. C'est vraisemblablement pour cette raison qu'il n'employa jamais les années des empereurs dans la date de ses lettres, comme avoient fait ses prédécesseurs, au moins jusqu'à trente ans avant lui¹. De là il étendoit ses prétentions sur le royaume d'Allemagne, auquel étoit attaché le titre d'empereur. Pour les royaumes d'Angleterre, d'Espagne, et la France même, la Sardaigne, la Dalmatie, la Hongrie, le Danemarck, le pays des Russes, nous voyons en différentes lettres

¹ Il faut avoir bien à cœur de critiquer ce pontife, pour lui reprocher si durement d'avoir cité le sentiment d'Ennodius à la fin d'une lettre de plus de trois pages in-folio, dans laquelle la doctrine de Grégoire VII, est appuyée sur des citations bien autrement importantes, et telles sont celles qu'il tire de saint Gelase, de saint Jules, de saint Grégoire le Grand, de saint Innocent, de saint Ambroise, de saint Augustin, etc. Qui ne voit qu'Ennodius ne se trouve là que par surabondance de preuves.

Sur quoi nous devons remarquer encore que Grégoire ne parle que des pontifes élus et ordonnés canoniquement; disant de ceux-là qu'ils deviennent meilleurs par les mérites de saint Pierre; et que s'ils menquoient d'abord de mérites propres, ils sont soutenus par ceux de leur saint prédécesseur : ce qui ne veut pas dire qu'ils ne puissent pécher, car, avant la citation d'Ennodius, il prémet ces mots (*licet experimento scimus*.)

Un autre fait, incontestable pour quiconque a lu cette lettre à Hérیمان de Metz, c'est que le pape y parle toujours des ministres saints de l'Eglise et des rois ou princes mauvais. La comparaison, quand elle est des personnes, n'est jamais établie autrement : il est certain par toutes ses lettres qu'il n'estimoit pas plus l'apostat Guibert que le parjure Henri; car il les range l'un et l'autre parmi les membres de Satan.

² C'est vraisemblablement : quelle preuve pour une accusation aussi grave ! Mais si Benoît IX est le dernier pape qui ait employé l'année de l'empereur régnant dans la date de ses bulles; et si déjà, depuis 1044, huit papes avoient cessé d'employer cette date, pourquoi Grégoire en auroit-il fait usage ? Pour flatter mieux sans doute l'orgueil de Henri, qui méritoit si bien de l'Eglise !

de ce pon
quelques
monume
s'ériger e
Mais ta
sance et
moyens p
mois de m
compagné
le 22 mai
leurs port
Mathilde,
mille trav
avoit en p
peut-être à
le roi fut c
Le neuv
mands, sou
rent pour
Goslar le 2
vêque de M
furieux en
printemps

¹ IV, ep. 28.
² Ici l'auteur
assertions pour
de Grégoire VII
proches qu'on le
legat de dire à t
chaque maison p
pour père et pas
couronne de Fr
ep. 23.)

Le même pon
judis apparten
couvrera sur les
une rente déterm
dont néanmoins
existe ! Pour nou
à croire aux men
³ Act. Greg. ap
5,

de ce pontife¹, qu'un hommage religieux rendu au saint Siège par quelque souverain, qu'une collecte transformée en tribut, qu'un monument équivoque et souvent apocryphe lui suffisoit pour s'ériger en seigneur suzerain de tant de régions diverses².

Mais tandis qu'il travailloit de la sorte à augmenter sa puissance et le nombre de ses partisans, le roi Henri usoit de moyens plus décisifs. L'an 1081, dès le commencement du mois de mars, il passa les monts avec une armée, et vint, accompagné de l'antipape Guibert, se présenter devant Rome, le 22 mai, veille de la Pentecôte. Les Romains lui fermèrent leurs portes, et les défendirent à main armée. La comtesse Mathilde, d'un autre côté, le harcela sans cesse, et lui causa mille traverses, par le moyen des forteresses imprenables qu'elle avoit en plusieurs endroits. Pour cette raison et plus encore peut-être à cause des mouvements qui se firent en Allemagne, le roi fut contraint de se retirer sans avoir rien fait³.

Le neuvième août suivant, les Saxons et les autres Allemands, soulevés contre Henri, s'assemblèrent en diète, et élurent pour roi Herman de Luxembourg, qui fut couronné à Goslar le 26 décembre de l'année suivante 1082, par l'archevêque de Mayence⁴. Henri, n'ayant pu parer ce coup, rentra furieux en Italie, tint Rome assiégée ou bloquée pendant le printemps et presque tout l'été. Il tenta même de mettre le

¹ IV, ep. 28. VII, ep. 4; VIII, ep. 10 et 23; XI, ep. 10, 13, 23, 51, 74.

² Ici l'auteur analyse encore Fleury qui prétend donner quelques preuves de ses assertions pour chaque état. Nous recommandons instamment de lire des lettres même de Grégoire VII, telles qu'elles sont indiquées; et nous sommes certains que les reproches qu'on lui fait paroîtront bien peu fondés. Le pontife écrit, par exemple, à son légat de dire à tous les Français, et de leur commander par la vraie obéissance, que chaque maison paie à saint Pierre au moins un denier par an, s'ils le reconnoissent pour père et pasteur suivant l'ancienne coutume. Donc il soumettoit, s'écrie-t-on, la couronne de France à sa tiare, et le roi Philippe n'étoit plus que son vassal! (I. 8, ep. 23.)

Le même pontife écrit à un comte de Rouci, que le royaume d'Espagne, *ayant jadis appartenu de droits spéciaux à saint Pierre*, il lui donne toutes les terres qu'il recouvrera sur les Maures, à la charge de les tenir en fiefs du saint Siège, et de payer une rente déterminée. Donc, parce qu'on n'a plus l'acte d'hommage ou de donation, dont néanmoins le pape a parlé comme d'une chose bien connue, cet acte n'a jamais existé! Pour nous, qui sommes catholiques par la grâce de Dieu, nous avons peine à croire aux mensonges de saint Grégoire VII.

³ Act. Greg. ap. Bull. c. 3. — ⁴ Berthold. an. 1081.

feu à Saint-Pierre pour surprendre la ville pendant que les Romains seroient occupés à l'éteindre ; mais le pape Grégoire y marcha le premier et arrêta le feu qu'un traître avoit mis aux maisons voisines. Enfin les chaleurs étant extrêmes, Henri fut encore obligé de lâcher prise. Le bruit courut d'ailleurs que le roi Herman venoit au secours du pape : il s'avança effectivement à ce dessein jusqu'en Souabe. Henri retourna donc en Lombardie, après avoir mis garnison dans quelques châteaux plus avancés, sous le commandement de l'antipape, qui lui assuroit ainsi les approches de Rome, et qui fit de grands ravages dans tout le pays. Cependant la nécessité des affaires ayant rappelé Herman en Saxe, Henri revint sur ses pas, et se retrouva sous les murs de Rome au printemps de l'année suivante 1083. Mais tant de violence ne servant qu'à redoubler le courage des Romains, il ne put encore rien faire. De quatre cents hommes qu'il avoit placés dans un château près de Saint-Pierre, trente seulement lui restoient, les autres ayant tous péri de maladie : ce que les habitants regardèrent comme une punition de saint Pierre.

Contraignant alors son animosité, il eut recours à ses artifices ordinaires. Il s'efforça de gagner le saint abbé de Cluny, qui se trouvoit en Italie avec plusieurs autres saints personnages, en disant qu'il vouloit recevoir la couronne impériale de la main du pape Grégoire, et en donnant des marques de repentir sur sa conduite passée. On entama une négociation : on convint de tenir un concile, dont on se promit réciproquement d'observer les décrets¹. Cependant le roi corrompoit sous main, tantôt par présents, tantôt par menaces, les différens ordres du peuple, tous ennuyés à l'excès d'un siège qui durait presque sans interruption depuis trois ans.

¹ Ce concile eut lieu en effet, du 20 au 23 novembre 1083. Mais Henri n'y parut point ; et, malgré les promesses qu'il avoit faites avec serment de protéger ceux qui s'y rendroient, il fit arrêter en chemin les députés de l'Allemagne et plusieurs évêques, et surtout ceux qu'il connoissoit pour être attachés au pape, tels que Hugues de Lyon, Anselme de Lucques et Renald de Côme. Grégoire VII y parla, avec tant de force et d'éloquence, des qualités de la foi et de la constance nécessaire dans la persécution présente, que tout le concile fondit en larmes. Il n'y renouvela point l'excommunication contre Henri, mais il la prononça, *contre tous ceux qui vouient empêcher de venir au concile.*

Dar
pressé
roi He
sous d
chesse
lui ouv
25 de
demain
de son
pape G
plupart
ne perm
prince
rentes f
Il ne
quelque
de press
venir le
cher des
Mais app
fidèle au
comme s
comme u
laissa son
continuer
de ses tro
l'empereu
bards qui
mands d'
Grégoire.

¹ C'est ainsi
empereur (V
avoir dépouil
de cette espè
la religion, et
l'unction du s

¹ Gaufr. de

Dans ces entrefaites, l'empereur Alexis-Comnène, vivement pressé en Grèce par les armées de Robert-Guiscard, écrivit au roi Henri, pour l'engager à faire diversion, et lui envoya 144,000 sous d'or avec cent pièces d'écarlate. Henri se servit de ces richesses pour corrompre entièrement le peuple de Rome, qui lui ouvrit enfin ses portes et le palais de Latran, où il entra le 25 de mars, avec l'antipape Guibert, qu'il fit introniser le lendemain. Le jour de Pâques 31 du même mois, il reçut des mains de son pape la couronne impériale¹. Il alla aussitôt assiéger le pape Grégoire qui s'étoit retiré au château Saint-Ange ; mais la plupart des nobles romains lui demeurèrent si fidèles qu'ils ne permettoient, ni à Henri, ni à Guibert, d'aller à l'église du prince des apôtres. Il y avoit même au milieu de Rome différentes forteresses qui tenoient pour Grégoire.

Il ne pouvoit toutefois manquer enfin de succomber, sans quelque secours extraordinaire. Depuis deux ans il ne cessoit de presser Robert-Guiscard, qui faisoit la guerre aux Grecs, de venir le délivrer². Le brave Normand avoit de la peine à lâcher des ennemis sur lesquels il faisoit de grandes conquêtes. Mais apprenant à quelle extrémité le pape étoit réduit, Robert, fidèle aux engagements qu'il avoit contractés de le regarder comme son seigneur, et de se comporter en toute rencontre comme un enfant plein d'affection pour l'église romaine, laissa son fils Boémond avec une partie de son armée, pour continuer la guerre de Grèce, et repassa en Italie avec le reste de ses troupes. Il étoit personnellement irrité des liaisons de l'empereur Henri avec Alexis, et de l'imprudence des Lombards qui s'étoient maladroitement vantés de chasser les Normands d'Italie, après qu'ils auroient ruiné le parti du pape Grégoire. A peine le duc Robert eut pris terre à Otrante, qu'il

¹ C'est ainsi, disent les PP. Labbe et Cossart, qu'un faux pape établit un *faux empereur* (Vita Greg. VII.) On se rappelle que Guibert avoit été excommunié pour avoir dépouillé son église de Ravenne. « Ce sont toujours, dit un historien, des gens de cette espèce, que l'orgueil ou la vengeance des princes du siècle emploient contre la religion, et qu'ils ne trouvent, hélas ! que trop parmi ceux mêmes qui ont reçu l'onction du sacerdoce. »

² Gaufr. de Malater. l. III, 35.

marcha vers Rome, où il arriva au commencement du mois de Mai 1084¹.

Henri, qui ne se sentoît point en état de lui résister, avoit déjà battu en retraite vers la Lombardie. Il voulut de là faire tomber les effets de son dépit sur la comtesse Mathilde, sans nul égard aux liens du sang, qui ne parurent lui inspirer qu'une haine plus implacable : mais de nouveaux troubles survenus en Allemagne le contraignirent presque aussitôt à y repasser. Les Lombards demeurant aux prises avec la courageuse Mathilde, Robert n'eut plus en tête que les Romains soulevés contre le pape. Ils ne laissèrent pas de lui résister ; mais il les força sans peine : leur opiniâtreté ne servit qu'à leur attirer le pillage, auquel il les abandonna, pour les punir de leur trahison. Il tira aussitôt le pape du château Saint-Ange, et le rétablit dans le palais de Latran ; puis étant sorti de Rome, il remit en peu de temps une quantité de châteaux et plusieurs villes sous l'obéissance de Grégoire.

Les schismatiques n'eurent pas plus de succès en Toscane et en Lombardie. D'abord ils se jetèrent si brusquement sur les terres de Mathilde, que ses vassaux surpris ne purent assembler que peu de monde. Saint Anselme, évêque de Lucques et directeur de la princesse, suppléa au nombre par le courage qu'il leur inspira². Il étoit en si grande réputation de capacité et de sainteté, qu'on n'imaginoit pas pouvoir errer, ni manquer de recueillir les bénédictions du ciel dans les entreprises où l'on s'engageoit par son conseil. Dans la réalité, il avoit une telle délicatesse de conscience, que, pour avoir reçu du prince, quoique d'après l'avis du pape, l'investiture de son évêché, il alla se faire moine à Cluny, dont il conserva l'habit le reste de ses jours : il ne reprit l'épiscopat que par l'ordre exprès de Grégoire. Son désintéressement fut tel, que pouvant tout auprès de sa souveraine, il demeura toujours pauvre, lui et ses gens. Il rejetoit avec indignation les présents, souvent très-considérables, qu'on lui offroit afin d'obtenir des grâces de la princesse. « Si ce qu'ils demandent est injuste, disoit-il, je serai complice de leur in-

¹ Berthold. 8, an. 104. — ² Vit. S. Ans. sec. vi Ben. part. 2, p. 471.

justice
ce qui
Il en
sa bène
sures q
de que
battere,
tion de
solution
charge.
nombre
de baga
regarda
qu'on ne
et qu'en
tués, et
le parti
infinie d
suppléer
commun
Siège dan
Comm
Rome, et
long-tem
où il sero
conseil, e
voit au p
maladie c
et les car
gner un su

• Saint Ans
son maître et
d'être la cause
tribuer ces dés
gner les loups
sûnation de ce
l'audace de sév
Le fond de cet
discours qui no

justice; et s'il est juste, c'est les voler que de leur faire acheter ce qui leur est dû. »

Il envoya son pénitencier aux combattants, pour leur donner sa bénédiction, pour les absoudre particulièrement des censures qu'ils pourroient avoir encourues, et pour les instruire de quelle manière et avec quelle intention ils devoient combattre, pour que les travaux et les dangers servissent à l'expiation de leurs péchés. Ils donnèrent la bataille avec tant de résolution, que les schismatiques tournèrent le dos à la première charge. Ils prirent beaucoup de seigneurs, des soldats sans nombre, et une quantité prodigieuse de chevaux, d'armes et de bagages. Mais ce qu'il y eut de plus étonnant, et qu'on regarda comme un effet marqué de la protection céleste, c'est qu'on ne pouvoit compter les morts du côté des schismatiques, et qu'entre tous les catholiques, il n'y eut que trois hommes tués, et guère plus de blessés : ce qui abaissa considérablement le parti opposé au pape Grégoire, et ramena une multitude infinie de pénitents à son obéissance. Pour les réconcilier, et suppléer en tout le reste au défaut des évêques catholiques peu communs en Lombardie, Anselme fut institué légat du saint Siège dans toute cette province.

Comme il restoit cependant beaucoup de fermentation dans Rome, et que Robert-Guiscard n'y pouvoit pas demeurer plus long-temps, il conseilla au pape de se retirer au Mont-Cassin, où il seroit plus en repos et plus en sûreté. Grégoire suivit ce conseil, et passa quelque temps après à Salerne, où il se trouvoit au printemps de l'an 1085, quand il fut attaqué d'une maladie dont il connut qu'il ne relèveroit pas. Les évêques et les cardinaux qui l'environnoient, le prièrent de se désigner un successeur qui pût défendre l'Eglise dans l'état de dé-

* Saint Anselme a écrit une apologie pour Grégoire VII, qu'il regardoit comme son maître et son modèle, en répondant aux ennemis du pontife, qui l'accusoient d'être la cause des guerres et des ravages de la Saxe. Il prouve qu'on ne doit pas attribuer ces désordres à Grégoire, qui s'étoit efforcé, selon son devoir pastoral, d'éloigner les loups du troupeau; mais qu'on doit les imputer à la désobéissance et à l'obstination de ceux qui, au lieu de se soumettre comme ils le devoient, avoient eu l'audace de sévir avec encore plus de cruauté contre le troupeau et contre le pasteur. Le fond de cette apologie qu'on croit perdue, se retrouve dans le second des deux discours qui nous restent de saint Anselme. *V. Mazzarelli, opusc. n.º 13.*

solution où elle se trouvoit. Il leur répondit qu'on ne pouvoit manquer de faire un bon choix en élisant, soit le cardinal Didier, abbé du mont-Cassin, qui lui succéda en effet, soit Othon, légat et évêque d'Ostie, qui fut aussi pape sous le nom d'Urbain II, soit le légat Hugues, archevêque de Lyon. Comme Othon étoit en sa légation d'Allemagne et Hugues dans les Gaules, Grégoire conseilla principalement de choisir Didier, qui s'étoit empressé de venir le voir dans le dessein de l'assister à la mort. Mais le pape lui prédit qu'il ne s'y trouveroit pas; ce qui arriva en effet: car l'abbé fut bientôt obligé de le quitter pour aller au secours de son monastère attaqué par des Normands.

Cependant, dit le schismatique Sigebert¹, comme après les principes et les procédés étonnants de Grégoire VII, on avoit sur sa conscience et la destinée prochaine de son âme, des inquiétudes qu'on ne put lui cacher, il leva les yeux au ciel, et dit: J'y monterai, et je vous recommanderai instamment à Dieu. Ils l'entretinrent dans cette espérance par le souvenir de ce qu'il avoit fait et souffert pour l'Eglise. Mes frères, répliqua-t-il, je ne compte pour rien mes travaux, le seul motif de ma confiance, c'est que j'ai aimé la justice et haï l'iniquité. Ils lui demandèrent encore, si, avant que de paroître au tribunal du Juge suprême, il ne vouloit pas user d'indulgence envers ceux qu'il avoit frappés d'anathème. Il répondit: « Excepté Henri et Guibert, et les principaux de leurs fauteurs, je donne l'absolution et ma bénédiction à tous ceux qui *croient* ».

¹ Sigib., ann. 1085.

² Ce seul mot montre, selon nous, que, malgré toutes les accusations de ses ennemis, ce grand pape connoissoit, avec plus de justesse qu'on ne le croit communément, les limites de son pouvoir. On ne doit pas être fâché de voir que cette pensée est celle d'un ministre protestant, qui ne doit pas tarder de revenir à l'Eglise catholique: « Jésus-Christ, dit-il, (en refusant de juger entre deux frères dont l'un ne croyoit pas encore en lui,) a voulu apprendre à son église, non pas comme on l'a prétendu, que son autorité ne doit jamais s'exercer sur le temporel, mais bien qu'elle ne doit s'étendre qu'à ceux qui la croient, qui la reconnoissent volontairement. Voilà la distinction fondamentale dont dépend le salut et la paix de la société..... Dites avec l'Eglise, qu'elle ne prétend gouverner que ses enfants, les croyants, et qu'elle se contente d'exclure les rebelles de son sein, et de les priver de tous les avantages et droits, tant temporels que spirituels qu'ils avoient possédés à titre de chrétiens; dites cela, et c'est à tort qu'on appellera vos prin-

sans liés
des apô
« Je voi
saints A
pas été é
agonie,
» *quité*,
de mai,

La vie
plus gran
intention
ron quar
riendens
larmain su
quand il
tenus à lu
dans cette
qu'avoit l
L'auteur y
la sainteté
le pape An
saint, dan
Antoine C
entier et sa
goire XIII
romain. P
de Salerne

» cipes, sur le
» antisociale. »

¹ Muzzarell
les philosophes
duite à l'égard
là. Il falloit bien
les cois chrétiens
Grégoire le rép
dans l'opinion
» Grégoire, n'
» ce n'est qu'il
reconnue en F

sans hésiter que j'ai spécialement ce pouvoir comme vicaire des apôtres saint Pierre et saint Paul. » Ensuite il ajouta : « Je vous défends, de la part de Dieu et par l'autorité des saints Apôtres, de reconnoître personne pour pape, qui n'ait pas été élu canoniquement. » Il entra bientôt dans une douce agonie, et, ayant répété, « *J'ai aimé la justice et haï l'iniquité, c'est pour cela que je meurs en exil,* » il expira le 25 de mai, qui cette année étoit un dimanche.

La vie de ce pontife qui, même selon ses ennemis, eut les plus grandes qualités, des mœurs ecclésiastiques, de bonnes intentions et beaucoup de zèle pour le bien, fut écrite, environ quarante ou cinquante ans après sa mort, par Paul Benriendens, chanoine en Bavière. On y trouve l'opinion de Bellarmin sur la puissance indirecte du pape au sujet des princes, quand il veut prouver que les sujets de Henri n'étoient plus tenus à lui garder fidélité : d'où l'on peut conclure que le pape, dans cette occasion, ne fit autre chose que de déclarer le droit qu'avoit le peuple d'annuler le serment prêté à l'empereur¹. L'auteur y rapporte plusieurs miracles qui, selon lui, attestèrent la sainteté de Grégoire VII. Environ soixante ans après sa mort, le pape Anastase IV le fit peindre avec l'auréole et le titre de saint, dans un oratoire de saint Nicolas. En 1577, Marc-Antoine Colonne, archevêque de Salerne, trouva son corps entier et sans corruption, avec les ornements pontificaux. Grégoire XIII, en 1584, fit insérer son nom dans le martyrologe romain. Paul V, par un bref de 1509, permit à l'archevêque de Salerne de l'honorer comme saint par un office public. Et

« s'opposent, sur les rapports de l'Eglise avec le temporel, une doctrine dangereuse et antisociale. » (Théorie sociale de l'Evangile : Mém. cathol., 11.^e vol., p. 169.)

¹ Muzzarelli, opusc. n.º 13. Quelques satires que les premiers protestants et les philosophes aient publiées contre ce pape, il est certain, dit Feller, que sa conduite à l'égard de Henri étoit la suite naturelle des opinions reçues dans ce temps-là. Il falloit bien que l'on crût généralement que l'Eglise avoit quelque pouvoir sur les rois chrétiens (pour autant qu'ils pouvoient la troubler ou l'assister), puisque Grégoire le répétoit dans toutes ses lettres. L'empereur lui-même étoit là-dessus dans l'opinion de son siècle. « Un souverain, dit-il dans une lettre adressée à Grégoire, n'a que Dieu pour juge, et ne peut être déposé pour aucun crime, si ce n'est qu'il abandonne la foi. » Nous verrons que cette doctrine étoit encore reconnue en France, aux états de 1614.

enfin, sous le pontificat de Benoît XIII, on plaça son offic. dans le bréviaire romain avec une légende qui fut violemment critiquée par les Jansénistes, qui croyoient par-là faire aussi leur cour au pouvoir temporel, et qui enfin fut supprimée par les parlements en France et par l'empereur en Allemagne, comme contraire au droit des rois. Il est remarquable que ceci arriva dans le temps qu'une philosophie audacieuse, protégée par les rois ou leurs ministres, préparoit le renversement des trônes, et alloit nous montrer pour fruits de ses principes toutes les fureurs et toutes les extravagances de l'anarchie. En affoiblissant ou repoussant l'autorité de l'Eglise qui se trouvoit entre eux et les peuples, les princes n'ont pas tardé d'expier leur inconséquence.

Le fameux Robert-Guiscard, qui avoit délivré ce pontife, mourut peu de temps après, digne de sa réputation et de sa fortune, dont il étoit l'artisan. Né en Normandie simple gentilhomme, sans autre bien que son épée, son habileté et sa grandeur d'âme, il laissa à ses deux fils Roger et Boémond un état florissant, respecté lui-même des Italiens fort jaloux de ses progrès, la terreur des Sarrasins, redouté jusqu'aux extrémités de l'Orient, où il porta des premiers la gloire du nom français.

Dix mois après la mort du pape Grégoire, mourut aussi saint Anselme de Lucques, le 18 de mars, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. Il étoit banni depuis plusieurs années de son église, en conséquence de la révolte de son clergé, qui avoit embrassé le schisme de Guibert et pris un nouvel évêque de la main du roi Henri. Il se trouvoit à Mantouc, quand il sentit que sa mort étoit proche. Dans le tourbillon le plus tumultueux des affaires et des contradictions, les vérités éternelles étoient continuellement présentes à son esprit. Il étoit aussi cher aux bons ecclésiastiques, qu'insupportable à ceux qui refusoient de prendre l'esprit de leur état. Il avoit coutume de dire qu'il aimeroit mieux que l'Eglise n'eût ni clercs, ni moines, que d'en avoir de déréglés. Entouré, dans ses derniers moments, de ses disciples fidèles, il leur donna sa bénédiction, en leur

1 Vit. Ans. c. 4 et 6.

recom
sainte
vie, qu
depuis
son viv
beau. (

goire,
preuve
tété de
de la ju
ce que
des plu
d'un de
savoir,
pu révo

1 Si la r
de Grégo
généraux.
tion et du
Grégoire,
» mainte
» avons d
» saint Si
au roi, ou
pas déclaré
pape Nicol
point recom
il avoit seul
roit été not
neur dû au
que l'auteur
siècle, qui s
nément, p
cats, et des
Si, pour
ou si celui-c
constance pr
sens faux do
prince, quel
S'étonner
teur de Grég
conciles gé
doctrines et l
la prétention

recommandant de persévérer dans la pureté de la foi et dans la sainte unité, puis il rendit doucement l'esprit. L'auteur de sa vie, qui fut son prêtre pénitencier, et qui ne l'avoit point quitté depuis plusieurs années, rapporte quelques miracles faits de son vivant, et un bien plus grand nombre opérés à son tombeau. Ce saint évêque fut toujours très-attaché au pape Grégoire, dont il entreprit de justifier les procédés par ses écrits : preuve nouvelle qu'on ne doit pas toujours conclure de la sainteté de la vie, en faveur de la vérité de la doctrine, ni même de la justesse du raisonnement. Comment, en effet, concilier ce que ce saint prélat, l'admirateur de Grégoire VII, et l'un des plus zélés défenseurs de l'autorité pontificale, dit au sujet d'un décret de Nicolas II, contraire aux maximes de Grégoire, savoir, que Nicolas, avec quelque concile que ce fût, n'avoit pu révoquer les décrets des conciles généraux¹.

¹ Si la réflexion de l'auteur étoit juste, elle prouveroit que dès lors *les maximes de Grégoire VII* étoient, selon saint Anselme, appuyées sur des décrets des conciles généraux. Mais il ne s'agit ici que de l'élection des évêques, et en particulier de l'élection et du sacre du pape. Or, le décret cité n'est point si contraire aux maximes de Grégoire, puisqu'on y lit : « Sauf l'honneur dû à notre cher fils Henri, qui est » maintenant roi, et qui sera, s'il plaît à Dieu, empereur, *comme nous l lui* » avons déjà accordé ; et on rendra le même honneur à ses successeurs, à qui le » saint Siège aura personnellement accordé le même droit. » Cet honneur dû au roi, ou ce droit de protéger l'élection et la consécration du pape, n'étoit donc pas déclaré inhérent à la couronne du roi ou de l'empereur d'Allemagne. Ainsi le pape Nicolas II n'avoit rien fait qui fût contraire aux décrets des conciles ; il n'avoit point reconnu à l'empereur le droit de nommer ou de destituer le pontife de Rome ; il avoit seulement décrété que le pape *ne seroit sacré qu'après que son election auroit été notifiée au roi* : et c'est ainsi que saint Anselme explique ces mots, *sauf l'honneur dû au roi*. Ce saint, qui vivoit sur les lieux et presque dans le même temps que l'auteur du décret, devoit en connoître le sens mieux que les écrivains du 18.^e siècle, qui se sont peu inquiétés de la vérité de la doctrine et de la justesse du raisonnement, pourvu qu'ils fissent leur cour au pouvoir qui leur donnoit des canonicats, et des prieurés.

Si, pour la consécration du pape, le consentement du prince eût été nécessaire, ou si celui-ci eût pu rejeter l'élu et en choisir un autre, on auroit vu, dans la circonstance présente, le criminel Guibert remplacer Grégoire VII ; et par suite du sens faux donné à ce décret, l'Eglise se trouveroit toujours dans la dépendance d'un prince, quels que fussent son impiété et ses caprices.

S'étonner avec Fleury de ce que saint Anselme, par ce qu'il fut l'ami et l'admirateur de Grégoire VII, ne soutient pas que Nicolas pouvoit révoquer les décrets des conciles généraux, n'est-ce pas s'étonner de trouver dans un saint *la vérité de la doctrine et la justesse du raisonnement* ? Et où a-t-on vu que Grégoire VII ait eu la prétention de révoquer de tels décrets ?

Sur le suffrage de Grégoire VII, encore tout-puissant dans l'Eglise après sa mort, on fit les instances les plus vives et les plus soutenues auprès de l'abbé du Mont-Cassin, afin de remplir les intentions de ce pontife. Mais pendant près d'un an qu'on peignit à Didier la chaire de saint Pierre abandonnée, comme un vaisseau sans pilote, aux orages les plus dangereux, on ne put jamais le résoudre à prendre en main le gouvernail. Ceux qui étoient chargés de l'élection, voyant enfin que l'antipape Guibert se prévaloit de cette vacance, et qu'on ne gaignoit rien sur Didier, concertèrent des voies plus sûres que celle de la persuasion. On ne lui parla plus de la papauté, et la dissimulation se soutint assez long-temps pour lui donner lieu de penser qu'on avoit jeté les yeux sur quelque autre que lui. Les cardinaux et les évêques s'assemblèrent ensuite à Rome, et mandèrent l'abbé du Mont-Cassin, qui avoit promis de rendre à l'Eglise, qu'il ne se croyoit pas en état de gouverner, tous les services qui, d'ailleurs, dépendroient de lui. Il se mit en route avec sécurité, et arriva le 23 de mai, veille de la Pentecôte. Le même jour, on lui renouvela les anciennes prières qu'on lui avoit si souvent faites sans succès; les prélats se jetèrent plusieurs fois à ses genoux, et quelques-uns avec larmes. Il refusa invinciblement, protesta qu'il ne consentiroit jamais, menaça d'aller se renfermer dans son monastère, et de ne plus prendre aucune part aux affaires de l'Eglise. Les sollicitations durèrent jusqu'à la nuit sans rien avancer; les prélats s'en retournèrent désolés chacun chez soi¹ (1086).

Le lendemain, jour de la Pentecôte, dès le grand matin, tous revinrent lui faire les mêmes instances: il persista dans son refus avec tant de fermeté, qu'on désespéra de le vaincre, et qu'on fut près d'élire l'évêque d'Ostie, qu'il proposoit en sa place. Mais un des cardinaux s'écriant qu'il n'y consentiroit jamais, sa persévérance, comme si elle eût été inspirée, ramena tous les autres à leur premier dessein. Aussitôt les évêques, les cardinaux, le clergé du second ordre, toutes les classes de citoyens d'un concert unanime entourent Didier, le prennent de force, et le transportent à l'église de Sainte-Lucie, où ils

¹ Chron. Cass. I. 111, c. 63.

l'élisent
nom de
sa résist
jours ap
Rome d
à en sor
tous les
pécher,
ser le re
de cette
demeura
qu'en r
ayant été
paré, le
aux accl
Roger fil
aidèrent
qui craig
donnant
éprouvoi
il retour
chargé d

Le mé
saint Nic
duites par
un mérite
roïque.
dent, con
suard, el
dans une
marchand
leurs vais
nétrèrent
pieux larc
bitants de
une mont

¹ Chron. C

l'élisent pape dans les formes canoniques, et lui donnent le nom de Victor III. Ils le revêtirent de la chape rouge, malgré sa résistance; mais ils ne purent jamais lui mettre l'aube. Quatre jours après, les partisans de l'empereur Henri excitèrent dans Rome des troubles qui obligèrent le nouveau pape et sa suite à en sortir. Arrivé à Terracine, il quitta la croix, la chape et tous les autres ornements du pontificat, sans qu'on pût l'en empêcher, ni lui persuader de les reprendre. Il étoit résolu à passer le reste de sa vie en pèlerinage, plutôt que de se charger de cette dignité. Cependant il retourna au Mont-Cassin, et y demeura inaccessible pendant toute une année. Ce ne fut qu'en 1087, le neuvième de mai, que l'antipape Guibert ayant été chassé de l'église de Saint-Pierre dont il s'étoit emparé, le pape Victor y fut sacré avec les cérémonies d'usage, aux acclamations du peuple et du clergé. Le duc de Calabre, Roger fils de Robert-Guiscard, et Jourdain, prince de Capoue, aidèrent puissamment les prélats à soutenir et à persuader Victor, qui craignoit enfin d'attirer sur lui la colère du ciel en abandonnant plus long-temps l'Église aux maux extrêmes qu'elle éprouvoit. Après avoir demeuré environ huit jours à Rome, il retourna encore au Mont-Cassin, mais en se reconnoissant chargé du régime universel de l'Église¹.

Le même jour que le pape Victor fut sacré, les reliques de saint Nicolas de Myre arrivèrent à Bari dans la Pouille, conduites par quelques négociants de cette ville, qui s'étoient fait un mérite de les enlever; ce qui du moins n'avoit pas été héroïque². Quoique très-fameuses en Orient et même en Occident, comme on le voit par les martyrologes d'Adon et d'Usuard, elles étoient sous la garde de trois moines seulement, dans une église du pays de Myre, qui étoit presque désert. Les marchands italiens, avec quarante-quatre hommes tirés de leurs vaisseaux, firent leur descente sur une côte inhabitée, pénétrèrent à trois milles dans les terres, et consommèrent leur pieux larcin, sans avoir éprouvé la moindre résistance. Les habitants de Myre qui n'étoit plus qu'une bourgade située sur une montagne à un mille de l'église où reposoient les reliques,

¹ Chron. Cass. l. III, c. 55. — ² Sur. ad 9 Maii.

n'en apprirent l'enlèvement que quand elles furent en pleine mer. Ils coururent en troupe et en armes au rivage ; mais ils n'y pouvoient plus donner que de vains témoignages de fureur et de désolation, que les vents emportèrent avec les ravisseurs de leur saint trésor. Sitôt qu'il fut arrivé à Bari, il se fit un concours prodigieux des villes et des villages voisins, puis de toute l'Italie et du reste de l'Occident. Dès le premier jour, il y eut plus de trente personnes guéries de maladies de toute espèce. Bientôt il fut impossible de compter ces miracles, à ce que rapporte l'archidiacre Jean qui en avoit été témoin, et qui écrivit immédiatement après l'histoire de cette translation. La grande célébrité du culte de saint Nicolas par tout l'Occident depuis cette époque, fait seule une preuve sans réplique des merveilles qui s'y opérèrent.

Cette même année, décédèrent deux saints personnages honorés par l'Eglise d'un culte public. Le premier est saint Arnoul, évêque de Soissons et mort au monastère d'Aldembourg, qu'il avoit fondé dans la Flandre¹. Né en Brabant de parents nobles, il s'étoit d'abord distingué dans le métier des armes. Prévenu dès lors des bénédictions du Seigneur, il refusa des mariages honorables avec de grandes terres. Sous prétexte d'aller à la cour de France, il quitta son pays natal, et alla se rendre moine à saint-Médard de Soissons. Quelque temps après, il se fit reclus, avec la permission de son abbé. Dans cette retraite austère, il ne mangeoit qu'un peu de pain d'orge, ne buvoit que de l'eau, restoit à découvert le jour et la nuit, et gardoit un silence si rigoureux, qu'il fut trois ans et demi sans parler, c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'on le tirât de sa réclusion pour lui faire prendre la conduite de l'abbaye. Au commandement fait par Thibaut son évêque de prendre la crosse que les moines lui avoient décernée, il prit des tablettes, de peur de rompre le silence, et demanda par écrit un délai jusqu'au lendemain, afin d'examiner à loisir la volonté de Dieu. On le lui accorda, mais on lui donna des gardes, de peur qu'il ne prît la fuite à la faveur des ténèbres. Cependant les gardes s'étant endormis, il franchit les murs, et s'enfuit au voisinage

¹ Sæc. vi Bened. part. II, p. 528.

de Laon
en même
cet anim
hommes
farouche
des chem
connoiss
se rendit

Il ne t
le gouve
presque
pour le t
avoit aut
exigea qu
suivant l
crosse qu
avoir ren
s'illustra

par de gr
version, p
Tel étoit
de sa solit
la mort d
fit venir
au concile
vertu de l
En partant
l'avoit pri
étoit gross
au roi son
par la nais
1087. Qu
même prin
Médard, q
dans l'afflic
tement, ma
la suite.

Tant de

de Laon. Il y apprit qu'on le cherchoit avec grand soin aperçut en même temps un loup et se mit à le suivre, comptant que cet animal sauvage l'éloigneroit à coup sûr de la rencontre des hommes. Il en arriva tout le contraire ; sur les traces du guide farouche qu'il s'étoit choisi, il se rapprocha de Soissons par des chemins inconnus, et fut presque aussitôt découvert. Reconnoissant alors la volonté de Dieu, il rompit le silence, et se rendit aux vœux de ses frères.

Il ne tarda point à signaler son talent extraordinaire pour le gouvernement. En peu de temps il remit le monastère presque ruiné sur le meilleur pied, tant pour le spirituel que pour le temporel. Comme on le voyoit propre à tout, et qu'il avoit autrefois porté les armes avec gloire, le roi Philippe exigea qu'il le suivit à la guerre avec les vassaux de l'abbaye, suivant l'ancienne coutume. Le saint aima mieux quitter la crosse que de se rengager dans le tumulte du siècle, après y avoir renoncé : il reprit sur-le-champ la vie de reclus, où il s'illustra par toutes les vertus de cette profession, et même par de grandes œuvres de charité, par des prodiges de conversion, par l'esprit de prophétie, par des miracles éclatants. Tel étoit saint Arnoul, lorsqu'il fut arraché une seconde fois de sa solitude, pour être mis à la place d'Ursion, intrus, après la mort de l'évêque Thibaut, dans le siège de Soissons. On fit venir l'humble Arnoul, sous peine d'excommunication, au concile de Meaux, où le légat Hugues lui ordonna, en vertu de la sainte obéissance, d'accepter l'épiscopat (1080). En partant pour Soissons, il envoya dire à la reine Berthe qui l'avoit prié de lui obtenir des enfants par ses prières, qu'elle étoit grosse d'un fils qu'on nommeroit Louis et qui succéderoit au roi son Père. La prédiction fut vérifiée de point en point par la naissance de Louis le Gros, qui naquit cette même année 1087. Quelque temps auparavant, le saint avoit prédit à la même princesse qui chassa Gérald, après lui abbé de saint Médard, qu'elle seroit chassée du royaume, et qu'elle mourroit dans l'affliction et le mépris : ce qui se vérifia moins promptement, mais aussi ponctuellement comme nous le verrons dans la suite.

Tant de vertus et de dons merveilleux ne rendirent pas

Arnoul plus tranquille sur son siège. Son peuple et tout ce qu'il y avoit d'estimable dans son clergé lui témoignoit le plus parfait attachement : mais l'usurpateur Ursion, protégé par le roi, se maintint dans la possession du siège, et l'évêque légitime fut réduit à s'établir au château d'Ouchi, dans le diocèse, où il n'exerçoit ses fonctions que par la protection de Thibaut, comte de Champagne. L'an 1084, il alla en Flandre, de la part du pape, pour remplir une commission épineuse dont personne n'avoit osé se charger. Il s'agissoit d'intercéder auprès du comte Robert, prince violent, et très-jaloux de la domination, en faveur de gens accusés de conspiration contre lui. Le saint ne fléchit pas seulement ce prince terrible, mais il rétablit la concorde et la charité chrétienne parmi des peuples si accoutumés au sang, que les parents les plus proches s'égorgeoient pour les moindres différends. Ce fut alors qu'il fonda un monastère de moines bénédictins à Aldembourg. Il revint la même année pour prendre soin de son diocèse; mais le roi Philippe continuant à le tourmenter, il se démit de l'épiscopat où il ne pouvoit faire le bien, et alla se renfermer dans son ancienne cellule de reclus, pour ne plus songer qu'à la mort. Au bout de deux ans, les désordres recommençant en Flandre, les premiers de la ville d'Aldembourg vinrent avec un moine de ce monastère, le conjurer de revenir à leur secours. Il ne put se refuser à leurs instances et à leurs larmes; mais sept jours après son arrivée, il tomba malade, et mourut au bout de trois semaines. Ce qu'il ne lui avoit pas été possible d'opérer par ses paroles dans le cœur des Flamands, il le fit par l'éloquence muette de ses reliques, qui leur rappellèrent efficacement tout ce qu'il leur avoit dit du bonheur de servir le Seigneur en paix.

Saint Canut, roi de Danemarck, le même, à ce qu'on présume, qui est nommé Acon dans les lettres de Grégoire VII. mérita vers le même temps d'être compté au nombre des martyrs, par le zèle de la foi qui fut la cause de sa mort. Pour étendre la religion plutôt que pour faire des conquêtes, il continua les entreprises de son père contre les Barbares qui habitoient à l'orient de la mer Baltique¹. Après avoir éteint

¹ Bell. Sax., l. xi, p. 194.

les roy
pliqua
splend
ration
égala
exempt
juges e
contre
Il voul
part : l
ses plus
puis da
avoit co
révoltés
prêtre,
puis se
posture
vement
festèren
sa mort
crime, c
derniers

Il ne f
Canut, a
La reine
Charles,
de Flanc
se montr
et mérita
avoue pu
portent l

La mo
dans le n
taine. Il é
échappée
à jamais r

¹ Odenic.

les royaumes de Carlande, de Sembrie et d'Estonie, il s'appliqua principalement à établir le règne de la justice et la splendeur de l'Église. Afin de concilier aux évêques la vénération des peuples frappés surtout du lustre extérieur, il les égala aux ducs qui formoient le premier ordre de l'état. Il exempta le clergé de la juridiction séculière, et permit aux juges ecclésiastiques de condamner à l'amende pour des fautes contre la religion, dont il leur attribua toute la connoissance. Il voulut aussi faire payer la dîme; mais on se souleva de toute part : les seigneurs qu'il avoit crus les plus fidèles devinrent ses plus dangereux ennemis. Il fut réduit à s'enfuir à Sleswick, puis dans l'île de Fionie, où entendant la messe, comme il avoit coutume de la faire chaque jour, il fut investi par les révoltés. Voyant qu'on enfonçoit les murs, il fit approcher un prêtre, se confessa avec de grands sentiments de pénitence, puis se prosterna devant l'autel, les bras étendus. En cette posture, il fut percé de mille traits, sans faire le moindre mouvement (1086). Les miracles opérés à son tombeau manifestèrent bientôt sa sainteté. Ils furent tels, que les auteurs de sa mort ne pouvant les nier, et ne voulant point confesser leur crime, dirent qu'il s'étoit sanctifié par la pénitence dans les derniers moments de sa vie.

Il ne faut pas confondre ce saint roi avec son neveu le duc Canut, aussi martyr, que l'Église honore le sept de janvier. La reine Adèle, veuve du roi Canut, se retira avec son fils Charles, dans les états de son père Robert le Frison, comte de Flandre. Charles, par la suite, hérita de ce comté, où il se montra digne du sang des saints, qui couloit dans ses veines, et mérita d'être mis à son tour au rang de ceux que l'Église avoue publiquement. Quelques chronologistes estimés rapportent la mort du roi Canut à l'année 1086.

La mort de Guillaume le Conquérant fit trop de sensation dans le monde chrétien, pour que la date en puisse être incertaine. Il étoit entré en France pour se venger d'une plaisanterie échappée au roi Philippe¹, auquel en effet il donna une leçon à jamais mémorable pour les princes railleurs. Philippe ayant

¹ Odeur. l. vii, p. 665.

demandé, à cause de la grosseur excessive de Guillaume, qui le tenoit long-temps au lit, quand il relèveroit de couches : « Par la splendeur de Dieu, dit Guillaume, il apprendra mes relevailles à la lueur funeste des flambeaux que je lui porterai. » Il tint parole, se jeta en France, mit le feu partout, consuma jusqu'aux vignes et aux moissons. Il s'attacha surtout à la ville de Mantes, où il réduisit en cendres l'église de Notre-Dame, et quelques reclus dont les cellules y étoient jointes. Aussitôt après, il fut attaqué de la maladie dont il mourut, et qu'il prit, après les fougues de son emportement, pour la punition qu'elles lui attiroient. Il se fit reporter à Rouen, où Guibert, évêque de Lisieux, et Gontard, abbé de Jumièges, qui étoient ses médecins, lui annoncèrent qu'il n'avoit plus que quelques jours à vivre. A cette nouvelle, il ne put retenir ses gémissements. Ce héros sans doute craignoit peu la mort qu'il avoit si souvent affrontée dans les combats ; mais il redoutoit les jugemens terribles du Seigneur, qu'il alloit subir avant que d'avoir fait pénitence.

Il se rappela néanmoins les grands sentiments de religion qu'il n'avoit jamais perdus, quoiqu'il ne les eût pas toujours mis en pratique. Pour expier, autant que les circonstances le lui permettoient, les fautes qu'il avoit à se reprocher, il légua ses trésors aux églises et aux monastères. Il fit donner en particulier une grosse somme d'argent au clergé de Mantes, pour rétablir les églises qu'il avoit fait brûler dans la dernière guerre. Il fit sa confession, blâma publiquement les scandales de sa conduite, et reçut le saint viatique avec de vifs sentiments de repentir. Ensuite il accorda la liberté à tous les prisonniers, à la réserve d'Odon, son frère utérin, évêque de Bayeux. On le pria de ne pas faire une exception qui pût le faire soupçonner de ressentiment. Guillaume, digne du trône jusqu'à sa dernière heure, sut en séparer la querelle des intérêts de sa personne. « Vous me priez, dit-il, pour un évêque qui déshonore la religion, pour un séditieux qui ne sera pas plus tôt libre, qu'il deviendra le fléau du royaume. » Il se rendit néanmoins à leurs instances, non par un vain scrupule dont la trempée d'esprit de ce grand homme étoit peu susceptible, mais parce qu'il pré-

voyoit
queroit
Guill
de trou
fils, Rol
sieurs fo
laume et
l'ainé, n
gleterre
pensions
ensuite la
ses fils ce
honoré l'
vendu les
un devoir
vêque de
d'autres p
les attirois
sages com
abbayes de
ont fleuri
J'ai aussi c
barons ont
Depuis que
et six de fil
les plus sûr
à couvert d
attaques de
entendit son
et les yeux
Dame, la tr
jure de me
ces paroles.
Ainsi mon
grand princ
d'esprit rare
grand zélate
termina de s

voyoit l'inutilité de ses refus, et qu'après sa mort on ne manqueroit pas de délivrer cet illustre captif (1087).

Guillaume voulut prévenir autant qu'il étoit en lui tout sujet de trouble, en disposant lui-même de ses états. Il avoit trois fils, Robert, Guillaume et Henri. Robert s'étoit révolté plusieurs fois, et il étoit encore auprès du roi de France : Guillaume et Henri se trouvoient avec leur père. Robert, quoique l'aîné, n'eut que le duché de Normandie; le royaume d'Angleterre fut le partage de Guillaume le puîné; Henri eut des pensions, avec une somme considérable d'argent. Le roi prenant ensuite la parole en présence de tout le monde, et proposant à ses fils ce qu'ils devoient imiter dans sa conduite : « J'ai toujours honoré l'Église, dit-il d'un ton fort touchant, et je n'ai jamais vendu les dignités ecclésiastiques. Je me suis fait au contraire un devoir capital du choix des prélats. Tels sont Lanfranc, archevêque de Cantorbéri, et Anselme, abbé du Bec, parmi tant d'autres pieux et savants personnages que j'ai mis en place. Je les attirois de toute part auprès de moi, et me conduisois par leurs sages conseils. Mes pères avoient fondé en Normandie neuf abbayes de moines et une de religieuses : grâces à Dieu, elles ont fleuri de plus en plus sous mon règne et par mes bienfaits. J'ai aussi confirmé gratuitement toutes les donations que mes barons ont faites à l'Église, tant en Angleterre qu'en Normandie. Depuis que je suis duc, on a bâti dix-sept monastères d'hommes et six de filles, où le Seigneur est servi avec édification. Ce sont les plus sûres forteresses de la Normandie; vous devez les mettre à couvert de l'impiété, comme elles vous défendent contre les attaques de l'enfer. » Quelques moments après ce discours, il entendit sonner prime à la cathédrale. Il leva aussitôt les mains et les yeux au ciel, en disant : Je me recommande à Notre-Dame, la très-sainte Vierge Marie, mère de Dieu, et je la conjure de me réconcilier avec son fils. Il expira en prononçant ces paroles.

Ainsi mourut, dans la soixantième année de son âge, le plus grand prince de son siècle, d'une force et d'une étendue d'esprit rare dans tous les temps, grand amateur de la justice, grand zéléteur du bon ordre, le fléau du brigandage qu'il extermina de ses états, alliant néanmoins la fierté de l'empire

avec la cordialité et la douceur de l'amitié; et sur l'article de la religion qu'il honora et protégea constamment, tel en effet qu'il se peint lui-même dans le discours que l'on vient d'entendre. Docile jusqu'à la mort aux leçons de Lanfranc, il craignit de prendre la moindre part au schisme qui continuoit à désoler l'Eglise.

L'antipape Guibert étoit toujours maître de la plus grande partie de Rome, et demouroit au milieu de la ville, dans l'église de la Rotonde. Cependant la comtesse Mathilde, témoignant le même attachement au pape Victor qu'à son prédécesseur, se rendit à Rome, et envoya au Mont-Cassin, pour inviter le pontife à venir concerter avec elle les moyens de délivrer l'Eglise. Malgré l'affoiblissement de sa santé, Victor ne manqua point une rencontre si favorable, et dès le jour de saint Barnabé, il dit la messe à Saint-Pierre. Le pontife légitime en étoit encore le maître, ainsi que de l'île du Tibre, où il s'établit du quartier de Transtévère au-delà du fleuve, du château Saint-Ange, des villes d'Ostie et de Porto. Il avoit pour lui la meilleure partie de la noblesse, et presque tout le peuple : ce qui n'empêcha point les partisans de l'antipape de faire, le 28 juin, sur l'église de Saint-Pierre, des tentatives qui à la vérité leur furent infructueuses, mais qui interrompirent le culte divin; en sorte que la fête du prince des apôtres se passa dans le tumulte, sans qu'on fit dans son église aucun office de nuit, ni de jour.

Pour surcroît d'alarmes, le fameux légat Hugues, archevêque de Lyon, l'un des trois sujets que Grégoire VII, avoit désignés pour lui succéder, s'éleva contre l'élection de Victor¹. La longue résistance de l'abbé Didier avoit donné lieu à Hugues de concevoir pour sa propre élévation des espérances qui ne s'évanouirent que pour faire place au plus furieux dépit. Ainsi dégénère trop souvent la vertu de ces ardens promoteurs de réforme, des zélateurs bruyants de toutes ces bonnes œuvres d'éclat qui ne servent que d'enveloppe au ver de l'amour propre pour en ronger sourdement le fruit. Tel est au moins le soupçon que les invectives de Hugues donnèrent lieu de

¹ On a vu, p.
grande entrepr
² Chron. Ca

former contre lui. Il publia contre Victor des imputations auxquelles en particulier l'humilité si bien soutenue de ce pontife ne laissoit pas l'ombre de la vraisemblance. Elles n'en contribuèrent pas moins à augmenter les troubles, et à confirmer les schismatiques dans leur rébellion.

Victor, aussi insensible à l'injure qu'aux éloges, ne s'occupait que de l'exaltation de l'Eglise, dont on l'avoit contraint de prendre le gouvernement. Ce fut lui qui, au milieu même des désastres qui en bouleversoient le centre, enfanta le projet de terrasser le colosse de la puissance musulmane. Après avoir confirmé l'excommunication de l'empereur Henri, de concert avec les cardinaux et les évêques, il assembla une armée de presque tous les peuples d'Italie, leur donna l'étendard de saint Pierre, avec espérance d'obtenir la rémission de leurs péchés, et les fit partir avec intrépidité pour l'Afrique. Ils firent leur descente près de Méhédia, défirent cent mille Sarrasins, et se rendirent maîtres de la ville. La nouvelle en arriva le même jour en Italie, ce qui passa pour un miracle. On ne voit pas cependant que cette expédition ait eu pour lors de grandes suites; mais elle apprit aux Occidentaux ce que leur courage, animé par la religion, pouvoit se promettre contre les infidèles: Tel fut le premier levain de la fermentation générale, qui bientôt arma, pour des siècles entiers, l'Occident contre l'Orient.

Afin de remédier en même temps aux troubles qui agitoient l'église romaine et qui ne permettoient pas d'y convoquer les prélats, le pape Victor se rendit à Bénévent pour y tenir un concile. Après y avoir prononcé une sentence de déposition et d'anathème contre Guibert, il excommunia aussi, comme schismatiques, Hugues de Lyon, et Richard, abbé de Marseille, son complice. Après quoi, il défendit généralement, et sous peine d'anathème, aux laïques de donner l'investiture des bénéfices, et aux ecclésiastiques de la recevoir. Ces décrets furent confirmés par l'autorité de tous les évêques. Victor n'en

¹ On a vu, p. 97, à quelle occasion saint Grégoire VII conçut le premier cette grande entreprise; en sorte que Victor ne fit ici qu'en tenter la première exécution.

² Chron. Cass. l. 3, c. 69, Berthold. an. 1085.

devoit pas voir l'exécution : il tomba malade pendant le concile même, qui ne dura que trois jours. Quand il fut terminé, le pape se rendit au Mont-Cassin, où il se démit de l'abbaye qu'il avoit gardée jusque-là, et fit reconnoître, pour abbé, Odérise, diacre de l'église romaine ¹. Ayant ensuite fait venir les évêques et les cardinaux, il leur recommanda d'élire pour pape, suivant l'intention de Grégoire VII, Otton, évêque d'Ostie. Il fit préparer son tombeau dans le chapitre, et mourut trois jours après, le seizième de septembre 1087, quatre mois et sept jours depuis son sacre. Il avoit été élu dès le 24 mai de l'année précédente. Ainsi donna-t-il moins de temps à l'administration du pontificat, qu'en a'en avoit consumé à le lui faire accepter ². Depuis sa mort, le saint Siège fut encore six mois vacant, et battu par tant d'orages, qu'on ne reconnut jamais avec plus d'évidence la solidité de la base divinesur laquelle il est établi.

¹ Chron. Cass. l. 3, c. 73.

² Hugues de Flavigni ne rend pas assez de justice à Victor III, et il suppose que sa mort a été une punition de Dieu. Plusieurs auteurs ont écrit qu'il étoit mort empoisonné, et que l'empereur, par ses émissaires, avoit fait mettre du poison dans son calice, lorsqu'il célébroit la messe. Mais ces fables n'ont d'autre fondement que la brièveté de son pontificat. *Hist. de l'égl. gall. l. 22.*

DEPUIS
QU

LE ré
sont le
règles.
dans le
partie
constan
qui ne
s'en éca
dre de
scandale
maxime
l'empire
roger le
clefs au
empereu
de vertu
frères er
de l'Occ
droits ter
croisades
aux pèle
de leurs
papes en
Rome en
Specta
et la tend
augmente
vrais prin
égaremen

LIVRE TRENTE-QUATRIÈME.

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU PONTIFICAT D'URBAÏN II EN 1088, JUS-
QU'À LA CONQUÊTE DE JÉRUSALEM PAR LES CROISÉS EN 1099.

Le relâchement de la discipline et la dépravation des mœurs, sont les effets naturels de l'ignorance et de l'oubli des saintes règles. On doit beaucoup moins s'étonner des abus établis dans les trois siècles qui vont servir de matière à la troisième partie de cette histoire, qu'on n'y doit admirer la pureté constante de l'enseignement public, et les exemples de vertu qui ne cessèrent de troubler la coupable sécurité de ceux qui s'en écartoient. C'est là le point fixe qu'il ne faut jamais perdre de vue, en observant les différentes innovations et les scandales que va produire l'obscurcissement des anciennes maximes. On verra légitimer en quelque sorte les divisions de l'empire et du sacerdoce; les souverains et les grands s'arroger les droits des évêques; les papes étendre le pouvoir des clefs aux choses les moins spirituelles, et faire la guerre aux empereurs; les peuples chrétiens ériger en exercices de zèle et de vertu l'effusion du sang infidèle, y mêler celui de leurs frères errants; des schismatiques de la Grèce et des hérétiques de l'Occident, se croiser même pour la défense des biens et des droits temporels des églises; les pèlerinages succéder à ces croisades multipliées, et le rachat pécuniaire des pénitences aux pèlerinages; les pasteurs errer, comme les peuples, loin de leurs enfants en Jésus-Christ et de l'Église leur épouse; les papes enfin fixer leur séjour dans leur pays natal, et laisser Rome en butte aux attentats de la rivalité et de l'intrusion.

Spectacles alarmants sans doute pour la simplicité de la foi et la tendre piété: mais ces alarmes, converties en admiration, augmentent la piété et affermissent la foi, quand on voit les vrais principes prévaloir constamment sur ces erreurs ou ces égarements particuliers. Car enfin tous ces nuages se sont dis-

sipés, et la vérité sainte, comme un astre plus radieux après l'éclipse, est sortie de ces ombres avec toute sa splendeur ou sa pureté primitive ; elle est parvenue jusqu'à nous dans toute son intégrité, pour parvenir de même aux générations à venir, jusqu'à la consommation des siècles. Plus les puissances des ténèbres s'efforcent de corrompre le saint dépôt, plus la main du Tout-Puissant se rend sensible dans la conservation de ce divin trésor et de l'Eglise qui en est dépositaire.

Elle n'avoit jamais paru plus chancelante qu'après la mort du pape Victor III, dont la répugnance à accepter le pontificat, les longues incertitudes, et la mort inattendue avoient prodigieusement enlé la présomption de l'antipape Guibert et de ses partisans schismatiques. Tout le parti catholique étoit retombé dans la consternation ; les plus expérimentés ne savoient plus comment s'y prendre pour préserver l'église romaine d'une ruine entière. Les évêques s'étant dispersés de toute part pour leur propre sûreté, les Romains qui couraient les plus grands périls, la comtesse Mathilde et beaucoup d'autres Italiens, leur envoyèrent de fréquentes députations pour les prier de s'assembler et de donner un pilote à l'Eglise assaillie de tant d'orages. Après s'être concertés entre eux, les prélats écrivirent au clergé et au peuple catholique, tant de Rome que de la Campanie, de la Pouille et des autres provinces, de se rendre à Terracine pour la première semaine de carême, et que ceux qui ne pourroient y venir, envoyassent au moins un député avec pouvoir par écrit de consentir en leur nom.

L'assemblée se tint en effet au lieu marqué, le mercredi de la première semaine de carême, huitième jour de mars 1088. Dès le lendemain, on s'assembla dans l'église cathédrale, où l'on examina les pouvoirs des députés, particulièrement ceux de Jean, évêque de Porto, représentant de tout le clergé romain, et ceux du préfet Benoît, commis par les laïques. Les députés des différentes églises étoient quarante en tout, tant abbés qu'évêques. Celui de Tusculum représenta ce que le pape Victor, et avant lui saint Grégoire VII, avoient ordonné pour le gouvernement de l'Eglise : toute l'assemblée donna son approbation, on convint de passer ce jour et les deux sui-

vants en
connoître

Le di
ques dé
d'Alban
du conc
qu'ils ét
et deman
semblée.
et qu'on
nommé
rent de s
menèrent
et des sai
après qu
point à n
verses, q
noit de s
les plus
noissoit
adressa
cond du
maison d

Comm
ment à R
rendit au
Jean Ga
alla ensu
issus de
raire, s
mages, d
nés. Co
considéra
Guibert
ment qu'
pape Urb

* Berthol

vants en jeûnes, en prières, en œuvres de charité, à l'effet de connoître la volonté de Dieu.

Le dimanche, on se rassembla de grand matin. Après quelques délibérations, les évêques de Porto, de Tusculum et d'Albane, c'est-à-dire les trois cardinaux qui étoient à la tête du concile, montèrent sur l'ambon, dirent tout d'une voix qu'ils étoient d'avis d'élire pour pape Otton, évêque d'Ostie, et demandèrent, selon la coutume, le consentement de l'assemblée. Tous s'écrièrent qu'Otton étoit digne du pontificat, et qu'on approuvoit cette élection. L'évêque d'Albane l'ayant nommé Urbain, les Pères s'approchèrent de lui, le dépouillèrent de sa chape de laine, lui en mirent une de pourpre, le menèrent à l'autel de Saint-Pierre, au bruit des acclamations et des saints cantiques, et le placèrent dans le trône pontifical; après quoi, il célébra la messe solennellement. Il ne tarda point à notifier son élévation aux catholiques des nations diverses, qui applaudirent surtout à l'assurance qu'il leur donnoit de sa disposition à suivre les traces de ses prédécesseurs les plus réguliers. Saint Hugues de Cluny, dont il se reconnoissoit disciple, ne fut pas oublié parmi ceux auxquels il adressa ses témoignages de distinction. Le pape Urbain, second du nom, étoit français, né à Châtillon-sur-Marne, de la maison de Lageri.

Comme l'antipape Guibert étoit toujours soutenu puissamment à Rome, le pontife légitime, peu après son élection, se rendit au Mont-Cassin, où il fit cardinal-diacre, le moine Jean Gaétan, qui fut depuis pape sous le nom de Gélase II, alla ensuite dans la Pouille et jusqu'en Sicile, dont les ducs, issus de ces braves Normands qui s'en étoient rendus souverains, s'efforcèrent de le dédommager, par leurs sincères hommages, de l'inconstance ou de la foiblesse des Romains dégénérés. Cependant le parti schismatique ayant essuyé des échecs considérables, on reprit cœur à Rome, et l'on en chassa Guibert qui retourna à Ravenne après avoir promis avec serment qu'il ne remonteroit plus sur le siège apostolique. Le pape Urbain entra dans la ville, et tint un concile de cent

¹ Berthold. an. 1088.

quinze évêques, où il confirma les statuts de ses prédécesseurs (1089).

Pour affaiblir le schisme de plus en plus, il engagea la comtesse Mathilde à épouser Guelfe, fils du duc de Bavière. Veuve depuis treize ans, et âgée de quarante-trois, Mathilde ne contracta cet engagement qu'afin de mieux soutenir l'église romaine : après sa mort, Guelfe protesta qu'ils avoient constamment vécu ensemble comme frère et sœur.

Le pape se rendit une seconde fois dans la Pouille, et tint à Melphe un concile où se trouvèrent soixante-dix évêques, douze abbés, et tous les seigneurs du pays, avec le duc Roger qui fit hommage-lige au pape¹. On y dressa aussi plusieurs canons contre les désordres occasionés ou augmentés par le schisme. Le pontife parcourut différentes provinces, et tint encore un concile à Bénévent, où il fut statué que tous les fidèles, clercs et laïques, hommes et femmes, recevoient des cendres sur la tête le premier jour de carême ; qu'on ne contracteroit point de mariage depuis l'Avent jusqu'à l'octave de l'Épiphanie, et depuis la Septuagésime jusqu'à l'octave de la Pentecôte (1091).

Pendant que le pape exerçoit ainsi sa sollicitude dans les provinces, ce qui restoit de schismatiques dans Rome reprit insensiblement ses forces. De la Campanie où il en reçut la nouvelle, il auroit pu facilement se rapprocher avec des peuples entiers, zélés pour sa gloire, et soumettre les rebelles par la force des armes : mais il ne vouloit point soutenir ses droits par la violence. Les partisans de l'empereur Henri surprirent le mole d'Adrien, nommé alors tour de Crescence, aujourd'hui château Saint-Ange. Henri lui-même se rendit maître, en Lombardie, de la ville très-forte de Mantoue. Ces succès firent expirer le courage renaissant des Romains ; ils permirent à l'antipape parjure de reprendre la tiare, deux ans après son serment de ne plus se porter pour pape.

Quelque temps après, Urbain rentra néanmoins dans Rome, mais accablé de dettes, manquant des choses les plus nécessaires, et réduit à chercher un asile chez les citoyens qui lui

¹ Tom. x, Conc. p. 478.

étoient
abbé de
n'osa d'
domest
sans être
Geoffro
qui mor
la Provi
du géné
pape Gu
faites de
tour qui
nécessair
gent, ve
Ainsi Ur
la chaire
l'espoir d
pieds, en
ses succes

Les pa
Ange, d'
liques, et
Tibre pou
Christ. Pe
seconder
de ce prin
Guibertso
il avoit fai
avoir trou
qu'il finit

Pendan
d'obscurit
principale
tra aussi :
l'exercice
dit ses soi
l'Occident
l'empêche

étoient les plus dévoués. Ce fut dans cet état que Geoffroi, abbé de Vendôme, le trouva chez Jean Frangipane, où il n'osa d'abord le visiter que de nuit. Il se travestit ensuite en domestique, afin de lui rendre ses assiduités, et de le soulager sans être reconnu. Informé du besoin où le pape étoit réduit, Geoffroi étoit parti de France avec des sommes considérables qui montoient à plus de cent marcs d'argent. Dans cette visite, la Providence avoit des vues bien supérieures encore à celles du généreux abbé. Un certain Ferruchio, commis par l'antipape Guibert à la garde du palais de Latran, fit dans ces entrefaites demander de l'argent à Urbain, pour lui livrer ce palais et la tour qui le défendoit : l'abbé Geoffroi fournit encore les sommes nécessaires pour conclure ce traité, et après s'être épuisé d'argent, vendit jusqu'à ses équipages et ses chevaux (1094). Ainsi Urbain fut mis en possession du palais de Latran et de la chaire pontificale, où le pontife légitime avoit presque perdu l'espoir de siéger. Geoffroi fut le premier admis au baiser des pieds, ensuite honoré du titre de cardinal, pour lui et pour ses successeurs, qui l'ont en effet porté pendant trois cents ans.

Les partisans de Guibert conservèrent le château Saint-Ange, d'où ils causoient des alarmes perpétuelles aux catholiques, et surtout aux étrangers qui passaient par le pont du Tibre pour venir rendre leurs hommages au vicaire de Jésus-Christ. Pour l'antipape même, il alla en Lombardie animer ou seconder la fureur de l'empereur Henri. Soit par les exploits de ce prince, soit par les cabales qu'il entretenoit à Rome, Guibert soutint sa faction durant tout le règne d'Urbain, comme il avoit fait sous les deux papes précédents. Ce ne fut qu'après avoir troublé les commencements d'un quatrième pontificat, qu'il finit son schisme avec sa vie, sous Pascal II.

Pendant ces fréquentes révolutions qui répandent beaucoup d'obscurité sur la suite et les dates des actions du pape Urbain, principalement dans ses premières années, ce pontife se montra aussi appliqué à ses devoirs, qu'il étoit contrarié dans l'exercice de ses droits. Aussitôt après son installation, il étendit ses soins depuis l'église d'Orient jusqu'aux extrémités de l'Occident. Il envoya vers l'empereur Alexis-Comnène, pour l'empêcher de gêner la conscience des Latins qui demeuroient

en Grèce, et à qui l'on interdisoit l'usage des azymes dans le sacrifice. Cette remontrance, faite avec une affection paternelle, fut bien reçue d'Alexis, qui paroît avoir persévéré constamment dans la communion de l'église romaine.

D'un autre côté, Urbain reçut les plaintes de Bernard, archevêque de Tolède, contre Richard, abbé de Saint-Victor de Marseille et légat de Grégoire VII en Espagne, où il s'étoit mal acquitté de sa légation. Bernard, français de naissance et disciple de saint Hugues, avoit été envoyé par cet excellent maître à Alphonse, roi de Castille, qui lui avoit demandé un abbé capable de mettre en Espagne le monastère de saint Fagon sur le pied où Cluny étoit en France. Alphonse ayant enfin repris Tolède sur les Maures, trois cent quatre-vingt-douze ans depuis qu'elle étoit sous leur puissance, l'abbé français, universellement chéri et révééré, fut élu tout d'une voix pour archevêque de ce grand siège. Le pape Urbain ne lui donna pas seulement le pallium, mais l'établit primat sur toute l'Espagne (1088). On voit par les paroles du privilège ou bulle d'institution, qu'il ne prétendoit pas créer la primatie de Tolède¹, mais la rétablir, comme ayant subsisté avant l'invasion des Sarrasins: ce qu'il tenoit pour assuré, apparemment

¹ Tom. x. Conc. p. 423.

² *Apparemment!* C'est vraiment avoir envie de faire une sortie sur les fausses décrets et sur les papes du II.^e siècle: comme si Urbain II, plus rapproché que nous de 700 ans des faits dont il parle, n'étoit pas plus à portée de savoir ce qu'avoit été l'église de Tolède! Et comme si la primatie dont il s'agit, étoit guères autre chose qu'une primatie d'honneur, qui établissoit Bernard le premier des métropolitains en Espagne, tels, dit Urbain, *que l'ont été anciennement les évêques de cette même ville! Les autres évêques, ajoute-t-il, vous regarderont comme leur primat, sans l'autorité de l'Eglise et les privilèges de chaque métropolitain.* Ces dernières paroles répondent à Fleury qui donne à entendre que le pape Urbain a prétendu conférer à Bernard une juridiction sur les autres archevêques, et qu'il a cru que les anciens archevêques de Tolède avoient cette juridiction.

C'est au 8.^e siècle, en 712, que les Sarrasins s'emparèrent de Tolède et de tout le royaume de Rodrigue, dernier roi des Visigoths. Or dès le 6.^e siècle au concile de 527, Tolède est qualifiée de métropole; elle étoit dès lors capitale du royaume. Récarède qui, vers 586, rendit héréditaires, d'amoivibles qu'elles étoient, les principales dignités de l'état, ne négligea pas sans doute l'honneur d'un siège où il faisoit sa résidence. Aussi voyons-nous après lui les archevêques de cette ville en possession de sacrer les rois de la nation, et même, dès 681, tous les évêques d'Espagne. Or, voilà toute la primatie que rétablit Urbain II, sans s'appuyer aucunement sur les

sur un
les pri

Il n
toute s
vraisem
exprès
sur les
tre qu'
dans le
siècle,
qu'au s
établi p
mats qu
que les
pourvu
les prin
des évê
aux sim

fausses déc
chevêque,
celle du c
parlé de la

¹ VI, ep

² Nous s
teur: saint
u accordé,
par le saint
grâce de l
chose connu
a obtenu, d
provinces
termes exp
église plus
sang de ses
ville moins
tife ne fait
siège de Ly
dans sa bell
matie de Ly
de même qu
recevoir aus
primat n'est

³ On peut

sur une fausse décrétale du pape saint Anaclel, qui donne les primats pour établis par toute l'Église dès son origine.

Il n'est point hors de propos de rapprocher une méprise toute semblable de Grégoire VII¹. Sur le principe d'où partit vraisemblablement Urbain, et que Grégoire énonce en termes exprès², celui-ci avoit accordé à l'église de Lyon la primatie sur les métropolitains de Rouen, de Tours et de Sens. La lettre qu'il écrivit en conséquence à ces trois prélats, porte que dans les capitales de provinces où résidoient les primats du siècle, et où recouroient les sujets qui ne pouvoient aller jusqu'au souverain, les apôtres et le pape saint Clément avoient établi pour les affaires ecclésiastiques, des patriarches ou primats qui exerçoient le même pouvoir sous ces titres différents; que les capitales d'un ordre inférieur à celui des premières, et pourvues pour les affaires temporelles de moindres juges que les primats, mais plus distingués que les comtes, eurent aussi des évêques métropolitains soumis aux primats et supérieurs aux simples évêques. Ce passage est tiré³, tant d'une fausse dé-

fausses décrétales. (Voy. Giron Garcias *de primatu ecclesie Toletane*.) Ces savant archevêque, dont la collection des conciles d'Espagne étoit la meilleure avant qu'on eût celle du cardinal d'Aguire, mérite *apparemment* plus de foi, que ceux qui n'ont parlé de la bulle d'Urbain II, que pour lui faire dire ce qu'il n'a point dit.

¹ VI, ep. 33.

² Nous sommes obligés de le dire sous les yeux, de contredire encore ici notre auteur : saint Grégoire ne dit rien de décrétale, et il ne dit point qu'il accorde *ni qu'il a accordé*, mais qu'il *reconnétre* ce qui a été accordé à l'église de Lyon par le saint Siège, par les papes, et par les saints Peres, dont il désire avec la grâce de Dieu de voir les canons. Il est vrai que le pontife déclare, comme une chose connue, que, par la constitution et l'autorité du saint Siège, l'église de Lyon a obtenu, depuis une longue suite d'années, la primauté ou primatie sur les quatre provinces de Lyon, Rouen, Tours et Sens; mais, si c'est là *une méprise énoncée en termes exprès*, nous pensons qu'il faudroit montrer qu'il y a eu dans les Gaules une église plus ancienne et plus illustre que celle qui fut arrosée, dès le 2.^e siècle, par le sang de ses premiers évêques, Pothin et Irénée; et qu'à cette époque Lyon étoit une ville moins importante que les trois autres citées par Grégoire VII. Au reste ce pontife ne fait que recommander aux archevêques de Rouen, Tours et Sens d'honorer le siège de Lyon, comme ils veulent eux-mêmes être honorés par leurs suffragans. Et dans sa belle dissertation sur le concile de Clermont, P. de Marca montre que la primatie de Lyon se réduisoit à recevoir les appels des jugemens des métropolitains; de même que les primats de Bourges, Bordeaux, Narbonne et Vienne pouvoient les recevoir aussi, mais seulement chacun pour sa province. Aujourd'hui le titre de primat n'est plus qu'honorifique.

³ On peut tirer ce passage d'où l'on voudra, mais Grégoire VII n'en cite rien, et

crétale de saint Anacle, que d'une lettre apocryphe de saint Clément, tirées elles-mêmes de la collection d'Isidore. Mais il est constant par toutes les histoires, qu'avant la révolution qu'opéra dans les idées communes la publication de ces décrets imaginaires, on n'entendoit que les métropolitains par le nom de primats (1089).

Urbain II rendit aussi à Tarragone le titre et les privilèges de métropole¹. Cette ville qui sous les Romains donnoit le nom au tiers de l'Espagne, avoit été tellement ruinée depuis l'invasion des Maures, que son siège fut uni à celui d'Ausonne ou Vic en Catalogne, et la province fut soumise à l'archevêché de Narbonne pendant quatre cents ans. Depuis quelques années, les comtes de Barcelonne et d'Urgel, le seigneur de Bessalu et toute la noblesse, travailloient à rétablir Tarragone dans son premier lustre. Bérenger, évêque d'Ausonne, vint en même temps à Rome pour en solliciter le rétablissement dans l'ordre hiérarchique. Le pape Urbain souscrivit à ses vœux, nonobstant l'opposition de Dalmace de Narbonne, qui se transporta aussi à Rome afin de soutenir le droit de primatie qu'il prétendoit sur la province Tarragonoise, et qu'il ne fonda que sur un privilège accordé par un pape Etienne, sous le règne d'un empereur Odon qui n'exista jamais. Quel que fût alors le défaut de critique, il n'empêcha point de mépriser cette pièce

ne parle nullement de saint Anacle. Il expose la manière dont les apôtres et saint Clément son prédécesseur ont admis ou renouvelé la division des provinces, et dont il ont réglé la hiérarchie ecclésiastique, en subordonnant les évêques des villes inférieures à ceux des villes plus considérables. Tous les historiens du 4.^e et du 5.^e siècle, qui sans doute ne pensoient guères aux décrétales, parlent comme ce pontife. Et le protestant Mosheim avoue qu'avant Constantin les évêques des grands sièges avoient déjà une prééminence sur les autres. Que, dans la suite et selon la diversité des temps, les uns aient été appelés métropolitains ou archevêques, les autres primats et patriarches, le nom ne fait rien à la chose, ainsi que le dit Grégoire dans cette lettre même : *Patriarchus vel primates, qui unam formam tenent, licet diversa sint nomina* (Labbe, x, p. 222). Au lieu donc de conclure contre Grégoire VII et Urbain II, ne pourroit-on pas dire que, dans le dernier siècle, il s'étoit opéré une révolution dans les idées communes; et que certains auteurs français, se croyant chargés de relever les méprises et les erreurs des papes, ont trouvé bon pour cela de supposer que ceux qui (Concil. de Flor.) ont reçu de Jésus-Christ la pleine puissance de paître, conduire et gouverner toute l'Eglise, n'ont eu, depuis le 9.^e siècle, d'autres raisons et d'autre coite que les fausses décrétales.

¹ Tom. 2, Conc. p. 426.

ridieu
de Bar
par le
Béren
c'est-à
en pay
en rec
Le p
semblé
Garcias
prison
en ques
long-te
fice mo
gallican
Alphon
Rainier
adopté.
vider le
On com
le peupl
prince,
une pre
jeune et
l'on mit
l'office g
s'éleva
loin de
peines s
toute l'Es
avec leur
C'est au l
cent cinqu
L'Eglis
reuse en
ment. G
Mathilde
cité, repri

ridicule. En reconnaissance du bienfait apostolique, le comte de Barcelone, nommé Bérenger comme le nouvel archevêque, par le conseil de ce prélat et de l'évêque de Gironne, appelé aussi Bérenger, donna la ville de Tarragone à l'église romaine, c'est-à-dire qu'il s'engagea, pour lui et ses successeurs, à lui en payer chaque cinquième année vingt-cinq livres d'argent, en reconnoissant qu'il ne la tenoit que comme vassal du pape.

Le primat, Bernard de Tolède, assista l'an 1091 à une assemblée d'évêques convoqués à Léon pour les funérailles de Garcias, roi de Galice et frère d'Alphonse, qui le tenoit en prison depuis vingt ans. Dans cette espèce de concile, on remit en question l'affaire de l'office canonique, déjà réglée depuis long-temps. Les peuples demeuroient toujours attachés à l'office mozarabique, auquel on avoit substitué le romain, nommé gallican, comme usité dans l'église célèbre des Gaules. Le roi Alphonse, et plus encore la reine Constance, avec le légat Rainier, inclinoient fortement pour l'office nouvellement adopté. Dans ce partage de goût et d'opinion, on convint de vider le différend par le duel, comme une querelle profane. On commit deux champions, l'un pour le roi, et l'autre pour le peuple; mais celui du peuple ayant vaincu celui du roi, ce prince, animé par la reine, prétendit que le duel n'étoit pas une preuve suffisante. On passa à l'épreuve du feu : après un jeûne et beaucoup de prières, on alluma un grand bûcher, où l'on mit deux livres contenant les deux offices. Le livre de l'office gallican fut consumé, et celui de l'office de Tolède s'éleva, dit-on, au dessus des flammes. Le roi néanmoins, loin de céder, ordonna de recevoir l'office gallican sous des peines si terribles, que depuis cette époque il devint celui de toute l'Espagne, à l'exception de peu d'églises qui retinrent, avec leur office accoutumé, l'ancienne version du psautier. C'est au lecteur à juger de cette histoire, qui ne fut écrite que cent cinquante ans après, par Rodrigue, archevêque de Tolède.

L'Eglise éprouvoit cependant une révolution bien plus heureuse en Allemagne. Le schisme s'y affoiblissoit considérablement. Guelfe, duc de Bavière, père de Guelfe, époux de Mathilde, et plusieurs autres princes ardents pour la catholicité, reprirent des villes et des provinces sur l'empereur Henri.

Des évêques schismatiques furent chassés, d'autres se convertirent; il en mourut quelques-uns des plus accrédités, tels que Vécillon de Mayence et Meinard de Wurtzbourg. Herman, évêque catholique de Metz, rentra dans son siège après une longue captivité, et reprit l'ascendant sur l'usurpateur Brunon, que l'infamie de ses mœurs fit tomber dans un mépris général. Lutold, duc de Carinthie, mourut subitement; il venoit de répudier sa femme légitime pour en prendre une autre avec la permission de l'antipape Guibert. Et dans le même temps, un saint abbé nommé Thiémon, fut élevé sur le siège important de Saltzbourg, vacant depuis un an et demi, c'est-à-dire, depuis la mort de l'archevêque Gébéhard, le chef des catholiques dans ces contrées. Saint Adalbéron de Wurtzbourg, dépossédé par les schismatiques dont il étoit un des plus formidables adversaires, concourut puissamment à son élection, et voulut assister le légat Altman de Passau dans la cérémonie de la consécration. Il sembloit n'avoir attendu que cette occasion de servir l'Eglise, pour rendre son âme en paix. Il se retira aussitôt après dans son pays natal au monastère de Lambach, fondé en Autriche par son père, et y mourut le 6 octobre de la même année. On rapporte un grand nombre de miracles qui se firent à son tombeau.

L'année suivante (1091), Altman de Passau mourut aussi dans une honorable vieillesse, après vingt-six ans d'un épiscopat illustré par une constance invariable contre le schisme, par des persécutions et des périls sans nombre qui ne l'empêchèrent pas de fonder trois monastères de chanoines réguliers. Quelques mois auparavant, l'abbé Guillaume étoit mort en donnant le même exemple de persévérance à son abbaye d'Hirsauge, devenue par ses soins le modèle de la régularité en Allemagne. Il y fut le principal restaurateur de la discipline monastique, fonda ou rétablit quinze monastères, et forma plusieurs disciples illustres, entre autres saint Thiémon de Saltzbourg dont nous venons de parler, Gébéhard, évêque de Constance et légat du saint Siège, un autre Gébéhard évêque de Spire, et saint Théoger, qui fut élevé sur le siège de Metz. Avec les mêmes vertus, Volfelme, abbé de Brunviller près Cologne, avoit signalé la profondeur de sa doctrine dans un

traité p
qui mor
de son

Les s
d'attire
dans le
question
Magdeh
d'attire
Paul, se
a point
résiste à
femmes
puissanc
plus for
combatt
qui vous
coup d'a
roi Henri
pas un m
pour le c
de l'Apô
nière dor
(Osée 8-
devenus p
que toute
qui vien
supprimé
donnée,
Mais ne r
roi et qu
crime et c
que de pé
d'une mar
tuer les ve
lerai point

• Dodechin

traité publié en forme de lettre contre l'hérésiarque Bérenger, qui mourut vers ce temps-là, vraisemblablement dans le repentir de son impiété, malgré toutes ses variations et ses parjures.

Les schismatiques ne laissoient pas toutefois de s'agiter et d'attirer à eux le plus qu'ils pouvoient de partisans. On voit dans le continuateur de Marianus Scotus quel étoit l'état de la question entre eux et les catholiques¹. Valtram, archevêque de Magdebourg, écrivoit au comte de Thuringe, qu'il s'efforçoit d'attirer au parti de Henri : « Que toute personne, dit saint Paul, soit soumise aux puissances souveraines, parce qu'il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu; et qui lui résiste, résiste à l'ordre de Dieu. Cependant nos amis répètent aux femmes et au petit peuple qu'il ne faut pas se soumettre à la puissance royale. Veulent-ils donc résister à Dieu? Sont-ils plus forts que lui? Et le prophète ne dit-il pas : Tous ceux qui combattent contre vous, Seigneur, seront confondus, et ceux qui vous résistent périront? Rodolphe, Hildebrand et beaucoup d'autres ont résisté à l'ordre de Dieu dans la personne du roi Henri, et ils ont péri : une si mauvaise fin ne prouve-t-elle pas un mauvais principe? » L'évêque d'Halberstadt répondit pour le comte de Thuringe : « Vous entendez mal le précepte de l'Apôtre : car si toute puissance vient de Dieu de la manière dont vous l'expliquez, pourquoi dit-il par son prophète (Osée 8-4), *ils ont régné, mais ce n'est pas par moi : ils sont devenus princes, et je ne les connois point*? Quand l'Apôtre dit que toute puissance vient de Dieu, ne dit-il pas aussi : et celles qui viennent de Dieu sont ordonnées? Pourquoi avez-vous supprimé ces paroles? Donnez-nous donc une puissance ordonnée, et dès lors plus de résistance, nous serons soumis. Mais ne rougissez-vous pas de dire que le seigneur Henri est roi et qu'il a de l'ordre? Quel ordre que celui qui autorise le crime et confond tout droit divin et humain; est-ce un ordre que de pécher contre son propre corps et d'abuser de sa femme d'une manière inouïe? Est-ce avoir de l'ordre que de prostituer les veuves qui viennent demander justice? je ne rappellerai point ses crimes sans nombre, incendies, homicides, muti-

¹ Dedechin, an 1090.

lations, pillages d'églises ; mais seulement ce qui afflige le plus la maison de Dieu : Quiconque vend les dignités spirituelles est hérétique. Or cet Henri, qu'on nomme roi, a vendu les évêchés de Constance, de Bamberg, de Mayence et beaucoup d'autres pour de l'argent ; ceux de Ratisbonne, d'Ausbourg, et de Strasbourg pour des meurtres ; l'abbaye de Fulde pour un adultère, et l'évêché de Munster pour un crime encore plus détestable. Il est donc hérétique. Et, étant excommunié par le saint Siège pour tous ces crimes, il ne peut plus avoir de puissance sur nous qui sommes catholiques : nous ne le comptons plus entre nos frères, et nous le haïssons de cette haine parfaite dont le psalmiste haïssoit les ennemis de Dieu. Que si vous félicitez votre maître d'avoir survécu au pape Grégoire, au roi Rodolphe, vous devez donc estimer heureux Néron d'avoir survécu à saint Pierre, Hérode à saint Jacques, et Pilate à Jésus-Christ. » On voit par toute cette réponse que les catholiques étoient alors persuadés qu'ils ne devoient de soumission qu'à un prince soumis lui-même à l'Eglise ; et cette persuasion sera encore celle des catholiques français au temps de la ligue.

Il paroît que l'état religieux reprit alors une grande considération dans la Germanie. Comme les moines se trouvoient déjà élevés au rang clérical, et généralement admis aux saints ordres, les gens du monde, qui pour la plupart ne savoient pas lire, imaginèrent une manière nouvelle d'observer la retraite et la vie commune¹. Ils renonçoient au siècle, et se donnoient avec leurs biens aux communautés régulières de moines et de chanoines, pour vivre sous leur conduite. Il y eut des railleurs et des censeurs amers qui blâmèrent cette institution ; mais le souverain pontife se déclara par un écrit conçu en ces termes : « Nous approuvons cette manière de vivre, que nous avons examinée par nous-mêmes ; nous la jugeons louable et digne d'être observée, comme une image de la primitive Eglise, et par ces lettres nous la confirmons de notre autorité apostolique. » L'approbation du pontife augmenta beaucoup cette dévotion, principalement parmi le bon peuple de la campagne. On y vit une multitude innombrable de personnes de

¹ Berthold. an. 1091.

l'un et
consacr
vertu et
sèrent c

Il ne
choient
vers, o
onzièm
vers, c
vouoien
qu'on n
gagés e
siècle, c
lettres e
au trava
d'Hirsau
ce qui d
les prem
furent c
nastères
et qui, s
différent
nastère,
en étoien
et gardo
sance, q
comme s

Les cl
Vallomb
barbus,
de vrais
déjà de
parfaites
nous ave
vêque M
souffrir,

¹ Mab.
5.

l'un et l'autre sexe se dévouer ainsi au service des personnes consacrées à Dieu, et les suivre à l'envi dans les sentiers de la vertu et de la sainteté. Il y eut des villages entiers qui embrasèrent cette manière de vivre.

Il ne faut pas néanmoins confondre les laïques qui s'attachoient ainsi aux monastères, avec ceux qu'on appeloit convers, oblats ou donnés, et qui commencèrent aussi dans le onzième siècle¹. Dans les premiers temps, on appeloit convers, c'est-à-dire convertis, ceux qui en âge de raison se vouoient eux-mêmes à la vie monastique et pénitente, au lieu qu'on nommoit oblats ceux que leurs parents y avoient engagés en les offrant à Dieu dès l'enfance. Dans le onzième siècle, on appela convers, ou frères lais, ceux qui étant sans lettres et ne pouvant devenir clercs se destinoient uniquement au travail corporel et aux soins extérieurs. Guillaume, abbé d'Hirsauge, est marqué dans sa vie comme leur instituteur : ce qui doit s'entendre des monastères d'Allemagne, puisque les premiers de tous les moines qui eurent de ces frères lais, furent ceux de Vallombreuse en Italie. Il y avoit dans les monastères une troisième classe de sujets qu'on nommoit donnés, et qui, sans faire de profession, portant même un habit peu différent des séculiers, se donnoient avec leurs biens au monastère, principalement en l'honneur des saints illustres qui en étoient les patrons. Ils obéissoient en tout aux supérieurs, et gardoient le célibat : en quoi ils différoient des serfs de naissance, qui étoient mariés. Les premiers étoient considérés comme serfs ou serviteurs de dévotion.

Les chartreux, aussi-bien que les moines d'Hirsauge et de Vallombreuse, eurent des frères convers qu'on nommoit barbus, mais qui faisoient des vœux solennels, et qui étoient de vrais religieux. Cet ordre, presque à son berceau, servoit déjà de modèle aux institutions les plus régulières et les plus parfaites. Bruno, ce pieux chanoine de l'église de Reims, que nous avons déjà vu s'élever contre les dérèglements de l'archevêque Manassès, n'ayant pu les faire cesser et ne pouvant les souffrir, étoit sorti de la ville avec quelques autres ecclésiastiques.

¹ Mab. pref. 6 sœc.
5.

tiques des plus édifiants, dans la vue de quitter le siècle pour embrasser la vie solitaire. Comme ils cherchoient un lieu propre à l'exécution de leur dessein, ils eurent connoissance des vertus de Hugues, évêque de Grenoble. Ce prélat avoit lui-même tant d'éloignement des choses du siècle, et tant d'inclination pour la retraite, qu'il avoit quitté son siège pour se retirer au monastère de la Chaise-Dieu ; mais après y avoir passé un an, le pape l'avoit obligé de reprendre le gouvernement de son église. Bruno alla, plein de confiance, le trouver avec six compagnons. Quelques nuits auparavant, Hugues avoit vu en songe sept étoiles qui le conduisoient dans les montagnes appelées Chartreuses, au voisinage de Grenoble, où il lui sembla que Dieu se bâtissoit une demeure. Il reçut Bruno et ses compagnons comme les ouvriers choisis par le ciel pour la construction de ce sanctuaire mystérieux. Par son conseil, ils s'établirent l'an 1084 au milieu de ces montagnes sauvages, environnées de précipices et de roches menaçantes qui sembloient en interdire l'accès. Ils s'en firent une clôture naturelle, où bientôt ils eurent bâti un oratoire et des cellules pour chacun d'entre eux. Saint Hugues révéra tellement ce pieux asile, qu'il défendit non-seulement aux femmes de mettre le pied sur leurs terres, mais à qui que ce soit de les distraire, en y chassant, en y pêchant, ou en y menant paître des troupeaux.

Voici quelle étoit leur manière de vivre, conservée jusqu'à nos jours avec une fidélité dont on ne trouve point d'autre exemple dans les congrégations de cette antiquité¹. Le supérieur leur distribuoit leur nourriture qui consistoit le plus souvent en pain et en légumes, à certains jours en poisson et en fromage. L'eau d'un ruisseau, qui couloit le long de toutes les cellules, faisoit leur breuvage, quoique le vin ne leur fût pas interdit. Leurs habits étoient fort pauvres, et par dessous ils portoient continuellement le cilice. Ils n'avoient parmi eux qu'un prieur, l'évêque leur tenant lieu d'abbé. Le silence étoit si exact, que s'ils avoient besoin de quelque chose, ils le demandoient par signe. Comme tous les autres religieux, ils s'as-

¹ Guib. de vit. suâ, c. 11.

semb
heure
gent,
où ils
ils fa
sainte
blioth
beau
moins
n'étoi
la mo

Le
Reims
haute
son te
pontif
seils d
lui ét
sur ses
de ret
frir lo
toient
dant l
voulut
toucha
bain c
qu'il a
que R
Squill
monas

Ce f
l'église
pour l
renonc
vaincr
un esp

sembloient à l'église à des heures réglées, mais non pas aux heures ordinaires. Ils ne recevoient de personne ni or, ni argent, et pratiquoient cette pauvreté jusque dans le culte divin, où ils n'employoient l'argent que pour le calice. Mais comme ils faisoient grande estime des trésors incorruptibles de la sainte doctrine et de la piété, ils amassèrent une très-riche bibliothèque. Ils cultivoient peu de terres, et nourrissoient beaucoup de troupeaux, afin de subvenir à leurs besoins avec moins de distraction. Quand on mit ces règles par écrit, ils n'étoient que treize moines ; mais dès lors il y avoit au bas de la montagne plus de vingt laïques sous leur conduite.

Le pape Urbain avoit été disciple de Bruno dans l'école de Reims, où ce saint instituteur, alors chancelier et maître des hautes études, passoit pour l'un de plus célèbres docteurs de son temps¹. Six ans après la fondation de la chartreuse, ce pontife l'obligea de venir en Italie, afin de l'aider de ses conseils dans les affaires ecclésiastiques (1090). Ses religieux, qui lui étoient extrêmement attachés, passèrent les monts presque sur ses pas. Il leur persuada néanmoins, mais non sans peine, de retourner à leur première solitude. Lui-même ne put souffrir long-temps le tumulte inséparable d'une cour où se traitoient toutes les grandes affaires du monde chrétien. Cependant l'archevêché de Reggio étant venu à vaquer, le pape voulut le placer sur ce siège : il le refusa avec une humilité si touchante, qu'on ne crut pas devoir user de contrainte. Urbain consentit même que Bruno, avec quelques compagnons qu'il avoit gagnés à Dieu en Italie, se retirât dans une terre que Roger, comte de Calabre, leur donna au diocèse de Squillace. Ils y bâtirent, sur le modèle de la chartreuse, un monastère qu'on nomma la Tour.

Ce fut de là qu'il écrivit à Radulfe le Verd, alors prévôt de l'église de Reims, et qui par la suite en devint archevêque, pour lui rappeler la résolution qu'ils avoient prise ensemble de renoncer au monde. Par cette lettre seule, on peut se convaincre que le saint solitaire ne passoit pas sans raison pour un esprit des mieux cultivés de son temps, et qu'il n'avoit

¹ Bibl. Lab. t. 1. r. 638.

rien de cette humeur sauvage que les détracteurs de la piété attribuent si volontiers à ses plus sages zélateurs. « Vous décrirai-je, lui dit-il, la beauté du lieu que nous habitons ? C'est une plaine riante et spacieuse, qui s'étend entre des montagnes, où l'on trouve des prairies toujours vertes et toujours émaillées de fleurs. Il ne m'est pas possible de vous peindre la perspective enchantée des collines amoncelées comme par magie, les unes sur les autres ; encore moins la sombre fraîcheur des vallées, où se réunissent les eaux de mille fontaines, pour se partager de nouveau en mille filets différents. Les yeux se reportent de là sur des jardins délicieux, sur des arbres diversifiés à l'infini, sur les fruits les plus richement colorés. Mais à quoi bon ce tableau d'une solitude où le sage trouve des plaisirs tout divins ? c'est que l'esprit fatigué par la méditation et les exercices réguliers, comme un arc long-temps bandé, a besoin de relâche et d'un délassement innocent. »

Saint Bruno vécut paisiblement dans son monastère de la Tour, jusqu'à sa mort qui arriva le 6 d'octobre de l'an 1101, jour auquel l'Eglise l'honore d'un culte public, depuis que Léon X l'a mis solennellement au nombre des saints. Avant d'expirer, il voulut donner à ses disciples l'exemple qu'ils ont si constamment suivi, d'abhorrer toute doctrine suspecte, et particulièrement les erreurs accréditées par les novateurs de leur temps. C'est dans ces vues qu'en faisant sa dernière profession de foi, il déclara contre l'impunité de Bérenger qui avoit néanmoins été son maître, que le pain et le vin consacrés sur l'autel sont, après la consécration, la vraie chair et le vrai sang de Jésus-Christ. Ce saint et savant solitaire a laissé plusieurs monuments de son érudition : mais à la réserve de ses commentaires sur les psaumes et les épîtres de saint Paul, de ses deux lettres à Radulphe et aux frères de la chartreuse, les autres écrits publiés en deux volumes qui portent son nom, appartiennent à Brunon d'Aste.

Vers le même temps saint Ulric, moine de Cluny, se rendit célèbre par ses vertus et par le recueil des coutumes de son monastère. Il étoit né à Ratisbonne, de parents illustres qui le mirent encore jeune, mais déjà fort avancé dans les sciences et la piété, à la cour impériale. Il y conserva la pureté de ses

moeur
tant p
ples. I
de lui,
quelqu
prit la
distrib
l'âge d
Hugue
fondati
régular
tion à s
entre a
dans la
ports p.

Un j
nière de
lui dit C
connoît
daignez
moins li
vous res
songé qu
sur ce qu
français,
vances é
monastèr
que j'en
les différe
ceux qu'i
difficilem
son recue
un monu
d'Hirsaug
la haute
Il est d

mœurs, et s'y rendit vénérable aux personnes les plus augustes, tant par la sagesse de ses conseils que par ses vertueux exemples. L'évêque de Frisingue, son oncle, l'ayant fait venir auprès de lui, l'ordonna diacre, et le fit prévôt de son église. Après quelques années d'une vertu qui alla toujours croissant, Ulric prit la résolution d'embrasser la vie monastique, et dès lors distribua ses biens, partie aux pauvres, partie à ses parents. A l'âge d'environ trente ans, il entra à Cluny, dont le saint abbé Hugues le fit ordonner prêtre. Il fut ensuite employé à diverses fondations de son ordre dans l'Allemagne sa patrie, où, par la régularité de l'observance, il n'acquies pas moins de considération à son institut, qu'il n'en avoit dans les autres contrées. Il fit entre autres l'établissement de la Celle, situé comme Hirsauge dans la forêt Noire au pays de Spire, ce qui lui donna des rapports particuliers avec le saint abbé Guillaume ¹.

Un jour qu'ils s'entretenoient ensemble touchant la manière de servir parfaitement le Seigneur : « Votre monastère, lui dit Guillaume, est en grande réputation parmi nous : on ne connoît point ici de modèle si parfait de la discipline régulière : daignez nous instruire de vos pieux usages, et nous donner au moins lieu de nous confondre, si nous sommes incapables de vous ressembler. » Ulric s'excusa d'abord sur ce qu'il n'avoit songé qu'aux choses du monde jusqu'à l'âge de trente ans, et sur ce qu'étant étranger et presque barbare parmi des religieux français, il n'avoit pu s'instruire aussi exactement des observances de Cluny, qu'un sujet nourri dès l'enfance dans ce monastère. Toutefois, ajouta-t-il, je vous dirai volontiers ce que j'en ai pu apprendre. Il lui expliqua en effet de vive voix les différents usages de sa maison ; mais avec une exactitude où ceux qu'il croyoit beaucoup plus habiles que lui eussent atteint difficilement. Il écrivit depuis ces conversations, et en forma son recueil des coutumes de Cluny, qui fut recherché comme un monument inestimable, non-seulement par les moines d'Hirsauge, mais par une infinité d'autres, principalement de la haute Allemagne.

Il est divisé en trois livres, que précède une lettre à l'abbé

¹ Spicil. t. IV, p. 21.

Guillaume ¹, où l'auteur déplore un abus qu'il donne pour la cause principale de la ruine des observances régulières : c'est que les familles chargées d'enfants cherchoient à se libérer, en vouant, dans les monastères, ceux qui étoient disgraciés de la nature, d'où il arrivoit que ces moines égaloient rarement ceux qui, dans un âge mûr, s'étoient donnés à Dieu de leur propre mouvement : ces sortes d'invalides, ne pouvant s'astreindre à différents point de la règle, nuisoient infiniment à la règle générale.

Dans le corps de l'ouvrage, rempli de détails particuliers sants pour la plupart des lecteurs, nous remarquerons seulement quelques articles des plus édifiants ou des plus particuliers. On voit d'abord dans les usages concernant l'office et le culte divin, que les bénédictins de Cluny avoient beaucoup ajouté à la psalmodie prescrite par saint Benoît, en particulier la messe et l'office des morts à neuf leçons, qu'ils disoient toute l'année. Ils célébroient, huit jours après la Pentecôte, l'office de la Trinité, qui n'a été reçu dans l'église romaine qu'environ deux cents ans après. En un mot, la multitude et la longueur des offices se trouvoient telles, qu'il ne restoit presque plus de temps pour le travail des mains. Aussi n'étoit-il plus regardé que comme un exercice de distraction entre des occupations plus sérieuses : il se réduisoit à arracher les mauvaises herbes du jardin, ou à éplucher quelques légumes ; encore ne le faisoit-on pas tous les jours. Depuis une longue suite d'années, on avoit changé généralement de méthode et d'idées même par rapport à cet objet : dès le temps de Louis le Débonnaire, on s'étoit accoutumé à regarder le gros travail comme indigne des mains religieuses et consacrées par l'onction du sacerdoce.

Cependant les religieux de Cluny, tout distingués qu'ils étoient en grand nombre par leur naissance, et tout opulente qu'étoit leur maison, se nourrissoient encore pauvrement. Des herbages et les légumes les plus communs étoient leurs mets ordinaires, auxquels ils ajoutoient un peu de poisson le dimanche et le jeudi. Si l'on mêloit de la graisse aux légumes, ce n'étoit que pour perpétuer l'ancienne observance fondée

¹ Spicil. t. IV, p. 121.

sur l'he
viande.
et depu
de vie q
se trou
digieuse
au com
où il éc

Le sil
tervalles
tous les
réfectoir
étoit né
signes de
ordinaire
règle éto
grieveté.
été comm
porte de
pour les
de la plac
dire que l
des moine

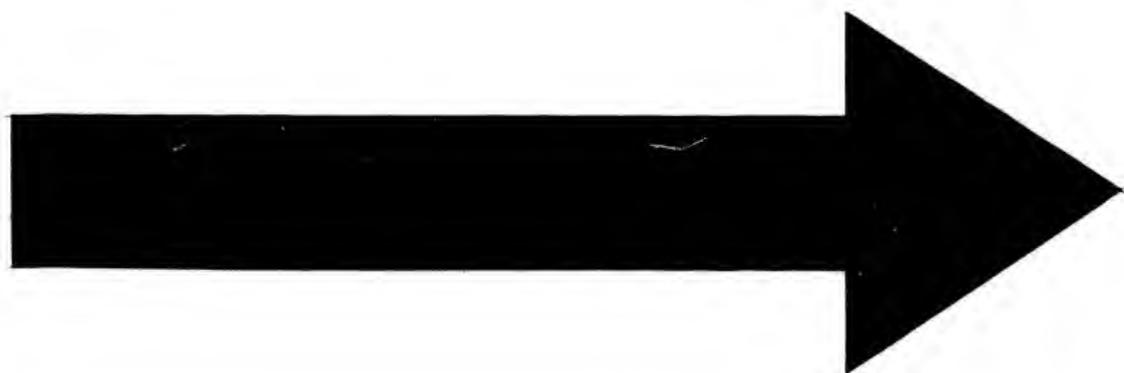
Rien n'
traitoit to
On faisoit
que pur q
le lavoit se
uniquement
de bien le
de courtin
mouloit le
prêtres ou
bes et d'am
doient à fa
froide afin

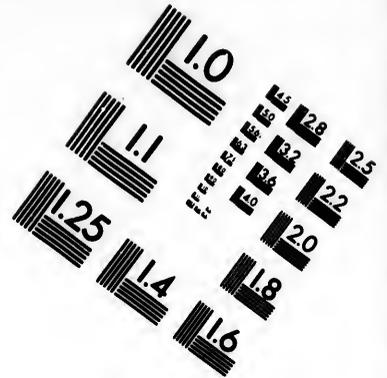
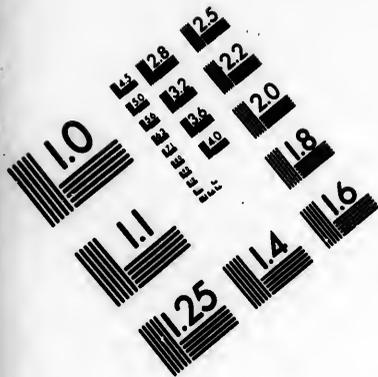
¹ L. 3, c. 1.

sur l'horreur des hérésies qui condamnoient l'usage de la viande. On s'abstenoit absolument de la graisse pendant l'Avent, et depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques. Par cette pauvreté de vie qui s'étendoit avec la même rigueur au vêtement, Cluny se trouvoit en état et dans l'usage de faire des aumônes prodigieuses. A la distribution qui se faisoit réglément, entre autres au commencement du carême, saint Ulric atteste que l'année où il écrivoit, il s'y étoit rencontré dix-sept mille pauvres.

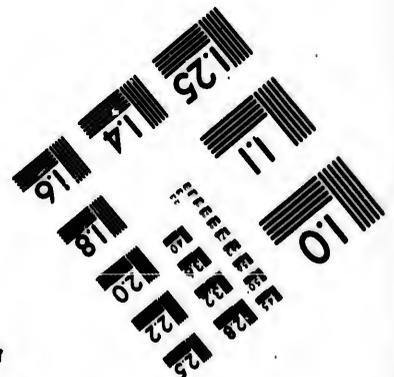
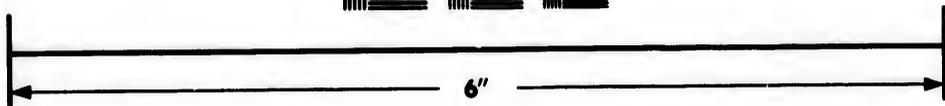
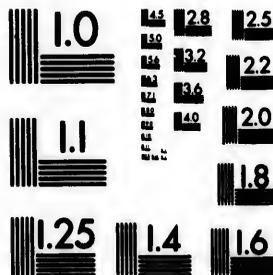
Le silence étoit si religieusement gardé, qu'excepté les intervalles très-courts de prime tierce et de none à vêpres, en tous les temps sans nulle exception, à l'église, au dortoir, au réfectoire et à la cuisine, on ne proféroit pas une parole. S'il étoit nécessaire de se faire entendre, on s'exprimoit par des signes de convention, dont on s'étoit fait un art et une méthode ordinaire pour ces rencontres. Toutes les infractions de la règle étoient soumises à des pénitences proportionnées à leur grièveté. La pénitence devenoit publique quand la faute avoit été commise devant le peuple. Le coupable étoit exposé à la porte de l'église tandis que les laïques entroient à la messe : pour les fautes plus considérables, on le fustigeoit au milieu de la place. A ce sujet, le saint abbé Hugues avoit coutume de dire que les monastères n'étoient pas déshonorés par les fautes des moines, mais par leur impunité.

Rien n'est plus remarquable que le respect avec lequel on traitoit tout ce qui avoit rapport au saint sacrifice de l'autel. On faisoit à jeûn le pain qui en devoit être la matière. Quelque pur que fût le froment, on le choisissoit grain à grain, on le lavoit soigneusement; puis on le mettoit dans un sac destiné uniquement à cet usage. Un domestique reconnu pour homme de bien le portoit au moulin, lavoit les meules et les entouroit de courtines. Il se revêtoit ensuite d'une aube et d'un amict, mouloit le blé, lavoit le tamis et préparoit la farinc. Trois prêtres ou diacres, avec un novice, revêtus pareillement d'aubes et d'amicts; après s'être lavé les mains et le visage, procédoient à faire le pain. L'un d'eux pétrissoit la pâte dans l'eau froide afin qu'elle fût plus blanche, et formoit les hosties. Les





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14590
(716) 872-4503

18
20
22
25
28
32
36
40

10
11
12
13
14
15

deux autres les faisoient cuire dans des fers grayés, sur un feu, de bois sec, choisi et préparé soigneusement. Pendant tout ce travail, on chantoit des psaumes. Les corporaux où l'hostie est posée pendant le saint sacrifice, se préparoient avec la même révérence. Il n'y avoit que des prêtres ou des diacres qui pussent les laver : ce qu'ils faisoient d'abord, à plusieurs reprises, dans des vases qui ne servoient qu'à cela ; après quoi on leur donnoit une lessive légère, et on les plongeoit dans une eau blanchie d'une farine très-pure. Pour les sécher, on les suspendoit sur une corde qui se conservoit dans une bourse précieuse, et qu'on n'en tiroit que pour cet usage. Tandis que les corporaux étoient exposés à l'air, on les gardoit avec soin pour empêcher les mouches de s'y poser.

Afin de prévenir les abus que les oblats occasionoient dans les monastères, et dont Ulric se plaint au commencement de son recueil, il a soin d'y marquer les précautions extraordinaires avec lesquelles on élevoit ces enfants. Aussitôt qu'il avoient été offerts à Dieu suivant les solennités prescrites par la règle¹, on leur donnoit l'habit ; mais on différoit leur profession jusqu'à ce qu'ils eussent atteint au moins l'âge de quinze à seize ans. Quoiqu'ils ne fussent que six, ils avoient deux maîtres, afin qu'on les gardât à vue et qu'on ne les quittât jamais. Ils étoient accompagnés, quelque part qu'ils allassent. Ils avoient un endroit séparé dans le dortoir, et partout généralement personne n'approchoit d'eux que leurs maîtres. On avoit le même soin de leur santé que de leurs mœurs. Ils étoient mieux nourris que les moines, et portoient du linge au lieu de sergettes. En un mot, on prenoit tant de soin de leur éducation, qu'il étoit difficile, comme le dit Ulric, que les enfants des rois fussent aussi-bien élevés au milieu de leurs palais.

Ce pieux écrivain finit ses jours au monastère de la Celle, vers l'année 1093. Deux ans avant sa mort, il perdit le seul œil qui lui restoit depuis long-temps. Dans cet état d'infirmité et d'une vieillesse décrépite, saint Hugues le rappela à Cluny, tant pour lui procurer le soulagement et la consolation convenables, que pour enrichir l'Eglise mère des reliques d'un

¹ Cap. 8.

si sa
les t
où le
O
pas r
seigu
d'écl
nom
tendr
dans
Cep
ton e
Un jo
tion d
Augu
peine
comp
damm
de l'or
sainte
pensée
d'une
et nou
gnes d
Apr
dans l'
fut bie
premiè
Il cessa
distrib
cipaler
que so
Ayant
avec q
une pe
les Bar

² Spici

si saint homme. Mais saint Ulric trouvant son bonheur dans les tribulations, voulut consommer son sacrifice dans le lieu où le Seigneur avoit commencé à le frapper.

Odon ou Odart, docteur fameux du même temps, n'honora pas moins la vie religieuse. Il étoit natif d'Orléans, et il enseigna d'abord à Toul. Mais la chaire qu'il remplit avec le plus d'éclat, fut celle de l'école de Tournai, où il acquit tant de renommée, qu'on venoit des extrémités de l'Allemagne pour entendre ses leçons. Il se monroit aussi attentif à cultiver la piété dans le cœur de ses disciples, qu'à les former aux sciences. Cependant il s'adonnoit beaucoup plus à la lecture de Platon et des philosophes modernes, qu'à celle des saints Pères. Un jour qu'il expliquoit un endroit de Boëce où il est question du libre arbitre, il se souvint qu'il avoit un traité de saint Augustin sur cette matière, et le fit apporter sur-le-champ. A peine en eut-il lu quelques pages, à l'endroit où saint Augustin compare la misère du pécheur à la condition d'un esclave condamné à nettoyer un cloaque infect, qu'il fut tout pénétré de l'onction qu'elles respiroient. « Hélas, s'écria-t-il, que cette sainte éloquence est différente de notre verbiage et de nos vaines pensées ! Etourdis par le bruit de mots sans objet et par l'éclat d'une gloire périssable, nous négligeons l'aliment de l'âme, et nous nous consumons de travaux qui nous rendent indignes de la gloire immortelle. »

Après ces paroles, il se leva fondant en larmes, et alla prier dans l'Eglise : ses disciples le suivirent avec un étonnement qui fut bientôt répandu dans toute la ville. Odon soutint cette première démarche par un redoublement continu de piété. Il cessa peu à peu ses leçons ; il étoit fort assidu dans les églises, distribuoit en toute rencontre son bien aux malheureux, principalement aux pauvres clercs, et jeûnoit si rigoureusement, que souvent il ne mangeoit pas deux onces de pain par jour. Ayant pris enfin la résolution de se donner entièrement à Dieu avec quatre compagnons, ils se retirèrent hors de la ville, dans une petite église qui restoit d'une ancienne abbaye ruinée par les Barbares. Ils y prirent d'abord l'habit de chanoines régu-

* Spicil. pag. 360 et seq.

liers, et quelques années après y rétablirent la vie monastique. Odon fut élevé dans la suite sur le siège de Cambrai, où ses vertus brillèrent avec tant d'éclat et de persévérance, qu'après sa mort on lui donna le titre de bienheureux.

Ives de Chartres n'acquiesça pas moins de gloire par ses vertus; et par ses lumières; il passa pour le premier homme de son temps. Il étoit abbé du monastère de Saint-Quentin de Beauvais sa patrie, fondé pour des chanoines réguliers, par l'évêque Gui, ancien doyen de Saint-Quentin en Vermandois, quand il fut élu pour succéder à Geoffroi, évêque déposé de Chartres (1090). Quoiqu'il ne fût pas possible qu'un plus digne évêque remplaçât un évêque plus scandaleux, il eut néanmoins autant de contradictions à essuyer, qu'il avoit marqué de répugnance avant de consentir à son élection. Geoffroi étoit neveu de l'évêque de Paris de même nom, et celui-ci étoit grand chancelier de France, frère d'Eustache comte de Boulogne, et par conséquent oncle du fameux Godefroi de Bouillon, fils d'Eustache. Ives au contraire, quoique d'extraction noble, n'avoit point d'autre recommandation que son mérite et la justice de sa cause, moyens foibles contre le poids du crédit et le manège de la politique. Richer, archevêque de Sens, refusa de l'ordonner, en s'autorisant de quelques-unes de ces formalités judiciaires, si commodes pour colorer les refus ou les lenteurs de la justice. Ives eut recours au souverain pontife et fit le voyage d'Italie, où le pape l'ordonna lui-même. A son retour, il eut encore des obstacles à combattre; mais sa patience et son mérite triomphèrent de tout. Non-seulement il gagna tous les suffrages, mais il captiva l'admiration publique par la pureté de ses mœurs, par sa doctrine, par l'ardeur et la sagesse de son zèle. Son grand ouvrage intitulé le Décret, et qui forme un recueil complet des canons, lui avoit concilié l'estime universelle qui le fit élever à l'épiscopat: il s'en montra bien plus digne encore, par le courage inébranlable avec lequel il soutint, contre le roi Philippe I, l'autorité des lois dont il avoit retracé les maximes. Bertrade, fille du comte Simon de Montfort, et troisième femme de Foulques Rechin, comte d'Anjou qui l'avoit épousé du vivant des deux premières, voulut de même épouser le roi Philippe, uni depuis long-temps à la reine

Berthe
gloire
ronne
treprit
par re
ensuite
Chartre
pour o

Il le
promes
son div
reconn
d'assist
trade.
à qui le
servent
il répon
gement
la certit
sence un
à Rainal
riage et
ter, avec
des puis
mieux ét
scandalis

Le ro
avoit att
la maniè
duit un
rier par
seulement
Bayeux
français
seigneur
ples. Le

Berthe, dont il avoit trois enfans. Ce prince, peu attentif à sa gloire, aimoit éperdument Bertrade : mais l'éclat de la couronne flattoit surtout cette femme artificieuse. Philippe entreprit aveuglément de la lui mettre sur la tête, et commença par reléguer la reine à Montreuil-sur-Mer (1092). Voulant ensuite gagner les évêques de son royaume, comme Ives de Chartres étoit le plus savant et le plus estimé, il n'omit rien pour obtenir son suffrage.

Il le fit venir à sa cour, le combla de caresses, lui fit des promesses éblouissantes, puis s'efforça de lui persuader que son divorce avec Berthe étoit fondé sur des causes légitimes, reconnus pour telles par les évêques ; après quoi, il le pria d'assister au mariage qu'il se disposoit à contracter avec Bertrade. Ives n'étoit pas de ces prélats courtisans ou ambitieux à qui les volontés du prince et les grâces qu'ils en espèrent, servent de règles de leur conduite et même de leurs décisions ; il répondit au roi qu'il n'avoit aucune connoissance d'un jugement des évêques à ce sujet, et qu'à moins d'en avoir toute la certitude convenable, il n'approuveroit point par sa présence une action si raisonnablement suspecte. Il écrivit même à Rainald¹, archevêque de Reims, que la cérémonie du mariage et du sacre de la nouvelle reine regardoit, pour l'exhorter, avec ses suffragants, à ne pas plier les lois divines au gré des puissances terrestres. « Pour moi, ajouta-t-il, j'aime mieux être privé des fonctions et du titre de pasteur, que de scandaliser par ma lâcheté le troupeau confié à mes soins. »

Le roi trouvant dans les évêques plus de fermeté qu'il n'en avoit attendu, prit le parti d'éviter un éclat qui eût manifesté la manière de penser du plus grand nombre des prélats, et produit un effet dangereux dans l'esprit des peuples. Il se fit marier par l'évêque de Senlis, en présence de deux autres prélats seulement, savoir l'archevêque de Rouen et l'évêque de Bayeux qui n'étoient point de ses états. La plupart des évêques français se récrièrent fortement contre ce scandale, et quelques seigneurs mécontents en prirent occasion de soulever les peuples. Le pape, d'un autre côté, écrivit à tous les évêques du

¹ Ep. 13.

royaume, pour faire examiner canoniquement cette affaire, casser le mariage s'il étoit contraire aux lois de l'Eglise, comme il y avoit toute apparence, et forcer le prince à rentrer en lui-même, en usant, s'il étoit nécessaire, des censures ecclésiastiques.

Ives étoit trop éclairé pour se persuader que l'excommunication du roi pût autoriser ses sujets à se révolter contre lui¹; mais il connoissoit l'esprit de faction et toute l'habileté des factieux à user de la religion même pour brouiller. Il crut devoir représenter au roi², non-seulement le tort qu'il faisoit à son âme, mais encore les périls auxquels il exposoit son royaume. Philippe, loin de lui savoir gré de son zèle, commença dès lors à le chagriner en toute rencontre. D'abord il lui envoya ordre de le venir trouver à Chaumont, ou à Pontoise, avec les troupes de son église. L'évêque s'en excusa sur le respect même qu'il avoit pour la majesté royale, et sur le danger où il se trouveroit de produire au grand jour les foiblesses et la honte que le prince avoit tant d'intérêt à couvrir au moins d'un voile imposant. « Vous savez, lui dit-il, que le pape Urbain vous a défendu, par l'autorité apostolique, d'avoir commerce avec la

¹ La Religion n'a jamais commandé la révolte, et ne sauroit l'autoriser contre un prince qui garde le pacte fait avec ses peuples. La position de Philippe n'étoit pas d'ailleurs comparable à celle de Henri : l'un possédoit le trône de France par droit de naissance ou de succession; l'autre n'étoit devenu roi de Germanie que par le choix qu'avoient fait de lui le clergé, la noblesse et le peuple, sous diverses conditions dont la première étoit, comme on l'a vu, qu'il gouverneroit en prince chrétien, ou n'useroit point de l'autorité pour violenter leurs consciences. Or, sans parler de tant d'autres genres de tyrannie, imposer sciemment et obstinément aux églises des pasteurs publiquement simoniaques et concubinaires, n'étoit-ce pas renverser la constitution religieuse et torturer la conscience des fidèles qui devoient recevoir de tels hommes l'instruction et le bon exemple ! N'étoit-ce pas rompre ouvertement le pacte qu'il avoit juré en recevant d'eux la couronne ! Les torts de Philippe, au contraire, étoient tout personnels, et sans conséquence directe pour ses sujets. Ce n'étoit point d'eux seuls qu'il tenoit son pouvoir : et héritier du sceptre de Clovis, qui étoit roi avant d'être chrétien, il ne le tenoit pas non plus de l'Eglise seule. Or l'Eglise, par l'excommunication, ne retire à ses enfants rebelles que ce qu'elle leur avoit donné : elle ne peut donc les priver que des biens dont ils jouissent à titre de chrétiens. On voit par-là que si la déposition de Henri avoit dépendu en quelque sorte du seul fait de son excommunication, il n'en étoit pas de même pour le roi Philippe, à qui les Français devoient toujours être soumis, comme nous verrons qu'ils le furent en effet.

² Epist. 15.

femme
n'avez
concile
Sa Sain
autorité
évêque
votre M
étant co
comme
hautem
nité sai
je crains
ses amis
ennemis

Là-de
dans le l
au pillag
Hugues
personne
indigné
mais Ives
fit défens

Le pap
estimable
livrance
vicomte.
s'il ne cé
sur ses te
avoit mar
suffragan
avec laqu
Soit relig
mettre Iv
pour lui f
pêcher qu
étoit déjà

¹ Ep. 28.

femme que vous regardez comme votre épouse, et que vous n'avez pas voulu permettre qu'on fit serment pour la sûreté du concile que les évêques étoient chargés de tenir par ordre de Sa Sainteté. Si vous ne vous séparez de Bertrade, la même autorité vous interdit la communion, et elle défend à tous les évêques de lui imposer la couronne. C'est par respect pour votre Majesté que je ne veux pas me rendre auprès de vous; car étant contraint de déférer au saint Siège, à qui je dois obéir comme à Jésus-Christ je serois peut-être obligé de publier hautement ce que je ne dis ici qu'en secret; enfin votre Sérénité sait aussi qu'il n'y a point de sûreté pour moi à sa cour: je crains tout de la colère d'un sexe qui est souvent infidèle à ses amis: que ne sera-t-il pas à ceux qu'il regarde comme ses ennemis¹.

Là-dessus le roi fit défier l'évêque de Chartres, c'est-à-dire, dans le langage du temps, qu'il lui déclara la guerre, et mit au pillage les biens de l'évêché. Le vicomte de Chartres, Hugues du Puiset, pour faire sa cour au roi, se saisit de la personne d'Ives, et l'emprisonna dans un château. Le peuple indigné courut aux armes pour délivrer son vertueux pasteur; mais Ives s'estimant heureux de souffrir pour la justice, leur fit défense expresse d'avoir recours aux voies de fait.

Le pape Urbain, prenant vivement la défense d'un prélat si estimable, engagea les évêques du royaume à faire pour sa délivrance des instances pressantes auprès du roi et auprès du vicomte. Il leur enjoignit même d'excommunier du Puiset, s'il ne cédoit point à leurs sollicitations, et de jeter l'interdit sur ses terres. Ayant appris que c'étoit l'évêque de Senlis qui avoit marié le roi, il écrivit à l'archevêque de Reims et à ses suffragants une lettre pleine de reproches sur la négligence avec laquelle ils souffroient la prévarication de leur collègue. Soit religion, soit ménagement politique, le roi Philippe fit mettre Ives en liberté. Ensuite il négocia auprès du pape, pour lui faire approuver son mariage, ou du moins pour empêcher qu'on ne publiât la sentence d'excommunication qui étoit déjà portée.

¹ Ep. 28.

On tint pour cela, l'an 1094, un concile à Reims, où, par les manœuvres concertées pour captiver les suffrages, les prélats parurent assez favorables au divorce de Philippe et de Berthe. Mais le pape qui s'y étoit attendu, sur ce que l'évêque de Chartres lui avoit écrit de ce concile où il refusa d'assister, avoit ordonné d'en tenir un autre à Autun, hors des états du roi, afin que les évêques y eussent plus de liberté. L'ancien légat, Hugues de Lyon, fameux par tant d'endroits différents, fut encore chargé d'y présider. Après avoir rempli avec honneur les plus importantes légations sous le pontificat de Grégoire VII, il avoit terni sa réputation par sa jalousie et ses cabales schismatiques contre Victor III : mais il venoit de se réconcilier parfaitement avec le saint Siège¹. Il montra dans cette légation nouvelle un zèle et un courage qui rendirent la fin de sa carrière aussi glorieuse qu'en avoient été les commencements. Comme il avoit de la peine à accepter une commission que les conjonctures rendoient si délicate et si difficile, Yves de Chartres lui écrivit en ces termes² : « Ceux qui se portent bien n'ont par besoin de médecins ; mais il n'en est pas de même des malades. Qu'il se soit élevé un nouvel Achab dans le royaume d'Italie, et une nouvelle Jézabel dans celui de France, Elie ne peut pas dire qu'il est demeuré seul, Dieu s'est réservé sept mille hommes qui n'ont pas fléchi le genou devant Baal. Quoique Hérodiadise danse devant Hérode, et qu'elle demande et obtienne la tête de Jean-Baptiste, il faut que Jean dise : *Il ne vous est pas permis de répudier votre femme sans raison*. Quoique Balaam enseigne à Balac à séduire les Israélites par l'amour des femmes, Phinéès ne doit point pardonner à l'Israélite qui pèche avec une femme madianite. Quoique Néron, à l'instigation de Simon, fasse emprisonner Pierre, Pierre ne doit pas laisser de dire à Simon : *Que ton argent périsse avec toi*. Plus les méchants sont forts contre l'Eglise, plus il faut montrer de courage pour la défendre et pour en relever les ruines. Ce n'est pas pour vous instruire que je parle de la sorte : je voudrois seulement persuader à votre paternité de remettre la main à la charrue pour arracher les épines du champ du Seigneur. »

¹ Tom. 2, Conc. p. 416. — ² Ep. 18.

Le
et de
épou
paroe
renou
teur
leurs
crets
pût ét
langa
effets.
censur
patiam
que so
ronne
sage d
la disp
basse d

Cet
qui arr
feroit
concile
des sch
qu'on
d'Allen
plus de
semblé
glise qu
sadeurs
dans le
par des
délai ju
volonté
comme
étoit le

Il vi

• Tom.

Le concile d'Autun, qui fut composé de trente-trois évêques et de plusieurs abbés, excommunia le roi Philippe, pour avoir épousé Bertrade, du vivant de Berthe son épouse légitime: et parce qu'il avoit menacé d'embrasser le schisme de Guibert, on renouvela l'anathème contre cet antipape et contre son fauteur l'empereur Henri. On n'eut aucun ménagement pour leurs partisans diffamés, dont on flétrit par de nouveaux décrets la simonie et l'incontinence. Quelque attaché que le roi pût être à son péché, on vit que ses menaces n'étoient que le langage d'une passion plus impie dans les propos que dans les effets. Il eut encore assez de religion pour ne pas mépriser les censures de l'Eglise. Dans tous les lieux où il alla, il souffrit patiemment qu'on cessât l'office public. Lui-même, depuis que son excommunication fut publiée, ne porta point la couronne; et pour cela ne célébra point les fêtes où il étoit d'usage de paroître avec les ornements royaux. Cependant, avec la dispense des évêques des lieux, il se faisoit dire une messe basse dans sa chapelle.

Cette soumission du roi, jointe à la mort de la reine Berthe, qui arriva dans ces conjonctures, fit espérer que le pape ratifieroit enfin le mariage de Bertrade. Il avoit convoqué un concile général à Plaisance, au milieu de la Lombardie et des schismatiques, sur lesquels il avoit tellement pris le dessus, qu'on y vit jusqu'à deux cents évêques, tant de France et d'Allemagne que d'Italie, avec près de quatre mille clercs et plus de trente mille laïques, en sorte qu'il fallut tenir les assemblées en pleine campagne, parce qu'il n'y avoit point d'église qui pût les contenir. Le roi Philippe envoya des ambassadeurs pour assurer le concile qu'il s'étoit mis en chemin dans le dessein de s'y rendre, mais qu'il se trouvoit retardé par des affaires pressantes. Il demandoit en conséquence un délai jusqu'à la Pentecôte, ce qu'on accorda d'autant plus volontiers que ce retard n'étoit pas long, le concile ayant commencé le jeudi de la mi-carême, qui cette année 1095 étoit le premier jour de mars.

Il vint aussi des ambassadeurs de l'empereur d'Orient,

Alexis-Comnène, qui, étant en communion avec les Latins, leur demandoit du secours contre les Turcs, devenus si puissants qu'ils exerçoient leurs ravages jusque sous les murs de Constantinople. Nous verrons bientôt les effets que produisirent ces demandes, sous le pontificat même d'Urbain II. L'impératrice Adélaïde vint aussi se plaindre de l'empereur Henri son époux. Echappée de la prison où il l'avoit renfermée, elle s'étoit réfugiée auprès de la comtesse Mathilde, qui la conduisit au concile. Elle y révéla les infamies par lesquelles son époux prétendoit profaner la sainteté du mariage : ce qui excita l'indignation publique, et détacha de Henri un grand nombre de ses partisans. Mathilde parut d'autant plus sensible au sort de cette épouse infortunée, qu'elle-même vencit d'être abandonnée par Guelfe son second époux, qui déclara néanmoins n'avoir jamais usé du mariage avec elle (1095).

Le concile confirma tous les décrets précédents contre la simonie. Il défendit même absolument de rien exiger pour le saint chrême, pour le baptême, ni pour la sépulture. Il condamna l'hérésie des nicolaïtes, c'est-à-dire de ceux qui prétendoient que les clercs majeurs n'étoient pas chargés à la continence : on défendit aux coupables d'exercer leurs fonctions, et au peuple d'y assister. On renouvela aussi la condamnation de l'hérésie de Bérenger, et l'on déclara que le pain et le vin, quand on les consacre sur l'autel, sont changés, non-seulement en figure, mais réellement et essentiellement au corps et au sang de Notre-Seigneur. Il fut encore défendu à tout prêtre de recevoir personne à pénitence sans la délégation de l'évêque. Le jeûne des quatre-temps fut fixé aux jours où nous l'observons encore. On croit aussi que ce fut en ce concile que le pape Urbain institua la dixième préface pour la messe, qui est celle de la Vierge.

Il s'étoit tenu quelques années auparavant (1092) un concile dans le diocèse de Soissons, contre les erreurs de Roscelin de Compiègne, ainsi nommé parce qu'il étoit chanoine de Saint-Corneille de cette ville, quoique breton de naissance. C'étoit un des docteurs les plus renommés de son temps, mais beaucoup plus versé dans la dialectique que dans la théologie, grand partisan, et, selon quelques auteurs, chef zélé de la secte

des nor
qui allo
dération
que des
voulant
blimes d
du moir
duit les
personne
le sont
roit dire
aient vo
si téméra
vives rur
Il fut obl
piété de
qu'elle é
duite du
publia qu
se retirer
avoit poin
ment à la
qu'il cour
tant pas un
s'en banni
encore cha

Pour d
l'archevêq
trefois les
soit encore
années, n
mais le sai
qu'en celu
disciple F
vince de R
dit de sem

des nominaux, combattus par les réalistes avec une chaleur qui alloit jusqu'à l'animosité. Saint Anselme, malgré sa modération naturelle, disoit qu'ils étoient moins des philosophes que des hérétiques en matière de philosophie. Mais Roscelin voulant appliquer les subtilités de son école aux matières sublimes de la religion, donna véritablement dans l'erreur, ou du moins dans cette nouveauté profane d'expressions qui produisit les mêmes scandales. Il avança que puisqu'il y avoit trois personnes en Dieu, il y avoit trois choses, séparées autant que le sont trois anges; et que si l'usage le permettoit, on pourroit dire qu'il y a trois Dieux¹. Quoique de faux réformateurs aient voulu dans ces derniers temps, justifier des propositions si téméraires; cette manière inouïe de s'énoncer excita les plus vives rumeurs aussitôt que Roscelin osa la mettre en usage. Il fut obligé de comparoître au concile, de reconnoître l'impiété de ses expressions, et d'abjurer les erreurs détestables qu'elle énonçoit. Mais justifiant par son opiniâtreté la conduite du concile, il recommença peu après à dogmatiser; et publia qu'il n'avoit abjuré que par crainte. Comme il vouloit se retirer à Chartres, le saint évêque Ives lui manda qu'il n'y avoit point de sûreté pour lui dans une ville que son attachement à la foi rendoit ennemie du seul nom de Roscelin, et qu'il couroit risque d'y être lapidé. Le novateur ne se promettant pas un meilleur accueil dans les autres villes du royaume, s'en bannit lui-même, et se réfugia en Angleterre, d'où il fut encore chassé.

Pour diminuer l'horreur de ses nouveautés, il publia que l'archevêque de Cantorbéri, le docte Lanfranc, avoit tenu antrefois les mêmes opinions, et qu'Anselme, abbé du Bec, pensoit encore de la même manière. Lanfranc, mort depuis quelques années, ne pouvoit plus s'inscrire en faux contre l'imposteur; mais le saint abbé du Bec le confondit tant en son nom propre, qu'en celui de son ancien maître². A cet effet il écrivit à son disciple Foulques, devenu évêque de Beauvais dans la province de Roscelin, et attesta que Lanfranc n'avoit jamais rien dit de semblable. « Pour moi, ajouta-t-il, je proteste à la face

¹ Tom. x, Conc. p. 484. — ² L. 2, ep 41

de l'univers, que je crois de cœur et confesse de bouche la foi contenue dans le symbole des apôtres, de Nicée et de saint Athanase. J'anathématise en particulier les blasphèmes qu'on attribue à Roscelin. » Il prie ensuite Foulques de montrer sa lettre à ceux qui parleront de lui, afin de le justifier sur le point capital de la foi, où aucun fidèle ne doit souffrir qu'on imprime la moindre tache à sa réputation.

En vengeant l'honneur du siège de Cantorbéri dans la personne de Lanfranc, saint Anselme n'imaginoit guère qu'il dût bientôt occuper lui-même cette grande place. L'archevêque étoit mort, dès l'année 1089, avec la réputation qu'il s'étoit acquise de l'un des plus pieux et des plus savants prélats de son siècle. Parmi les ouvrages qui la justifient, on compte, avec son traité de l'eucharistie contre Bérenger, ses commentaires sur les Epîtres de saint Paul, plusieurs de ses lettres, ses statuts monastiques, et son traité sur le secret de la confession. Depuis quatre ans qu'il étoit mort, Guillaume roi d'Angleterre ne vouloit pas remplir le siège de Cantorbéri, dont il s'approprioit les amples-revenus. Il fournissoit une subsistance modique aux moines qui formoient le clergé de cette église, et se réservoir tout le reste. Il en usoit de la même manière dans les autres cathédrales et dans les monastères, dont il s'attribuoit les biens sitôt qu'un évêque ou un abbé étoit mort, et il ne permettoit pas qu'on leur donnât de successeurs. Guillaume le Roux introduisit le premier cet abus, tout-à-fait inconnu sous le roi son père, et il n'y avoit point d'apparence qu'il y dût mettre fin (1093).

Cependant Hugues, comte de Chester, ayant fait prier saint Anselme de venir en Angleterre, pour l'établissement d'un monastère qu'il avoit dessein de fonder, le bruit qui courut contre toute vraisemblance, que si l'abbé du Bec alloit dans ce royaume, il seroit archevêque de Cantorbéri, suffit pour alarmer son humilité et l'empêcher de se rendre aux invitations du comte¹. Il ne fallut rien moins qu'une maladie griève dont fut atteint ce seigneur, pour engager Anselme à venir au secours de son ami dans une occasion

¹ Edm. Hist. Novor, l. 1.

décisi
put se
trouv
séjou
dans
termi
posse
sieurs
perme
afin d
Le roi
pour
bien r
étoien
réputé

Un
ce pri
saint
n'a d'a
Guilla
torbéri
le moi
lui ren
persua
courro
ni lui,
ou visa
fait en
à Lucc
copies.

A p
fut atte
trémité
une me
la confi
dales q
dignes
pérée,

décisive pour le salut. La charité chrétienne, jointe à l'amitié, put seule l'emporter sur les terreurs de la modestie. Anselme trouva le comte Hugues convalescent; mais il fut obligé de séjourner cinq mois en Angleterre, tant pour établir la règle dans le nouveau monastère que le comte avoit bâti, que pour terminer quelques affaires de l'abbaye du Bec qui avoit de riches possessions dans la Grande-Bretagne. Durant ce séjour, plusieurs prélats, appuyés des seigneurs, supplièrent le roi de permettre qu'on fit dans le royaume des prières publiques, afin d'obtenir un digne pasteur pour l'église de Cantorbéri. Le roi le permit, et se fit apparemment un jeu de laisser prier pour une chose qui demuroit en son pouvoir, et qu'il étoit bien résolu de ne point accorder. Alors même ses dispositions étoient si contraires aux vœux publics, qu'il fit le serment réputé le plus inviolable, de n'y point acquiescer.

Un des seigneurs s'entretenant comme sans dessein avec ce prince, lui dit qu'il ne connoissoit pas un homme aussi saint que l'abbé du Bec. Il n'aime que Dieu, ajouta-t-il, et n'a d'affection pour aucun objet terrestre. Non, poursuivit Guillaume en raillant, pas même pour l'archevêché de Cantorbéri. C'est assurément, reprit le seigneur, ce qu'il désire le moins; j'en suis pleinement convaincu, et tout le monde lui rend la même justice. « Et moi, repartit le prince, je suis persuadé que si cette chaire opulente lui étoit ouverte, il y courroit de toutes ses forces. Mais par le saint vult de Lucques, ni lui, ni aucun autre n'y siégera de mon vivant. Le saint vult ou visage étoit un crucifix habillé, que l'on croyoit avoir été fait en Judée par Nicodème, et dans la suite des temps apporté à Lucques en Toscane, d'où il s'en étoit répandu plusieurs copies.

A peine Guillaume le Roux eut proféré ces paroles, qu'il fut atteint d'une maladie qui en peu de temps le mit à l'extrémité. On envoya chercher Anselme, pour l'aider à faire une mort chrétienne. Le saint abbé l'exhorta au repentir, à la confession sincère de toutes ses fautes, et à réparer les scandales qu'il avoit donnés par une longue suite d'actions peu dignes d'un prince chrétien. Le roi dont la vie étoit désespérée, se soumit à tout par une promesse qu'on écrivit en son

nom, et qu'il fit déposer sur l'autel, comme pour servir de témoignage contre lui, s'il la violoit. Quand on le vit si bien disposé, on lui parla de donner des pasteurs aux églises vacantes, et surtout à celle de Cantorbéri. Il dit qu'il y penseroit, et peu de moments après il nomma Anselme, qui fut frappé de ce choix comme d'un coup de foudre, et faillit tomber d'effroi, 1095.

Les évêques le tirèrent à part, et lui dirent : « Y pensez-vous, dans l'état déplorable où se trouve chez nous la religion par la tyrannie de cet homme ? Voulez-vous résister aussi manifestement à Dieu ? Il ménage un remède à nos maux dans votre personne, et vous préférez votre repos personnel à notre bonheur commun. » Anselme qui avoit soixante ans, s'excusa sur son âge avancé et sur son peu d'habileté dans les affaires, pour lesquelles il n'avoit jamais eu d'attrait. Il ajouta qu'il s'étoit consacré à Dieu dans un genre de vie tout différent ; qu'il se devoit irrévocablement à ses religieux : enfin, qu'il étoit abbé dans un autre pays, soumis à un évêque et à un souverain qui formoient pour lui autant de liens indissolubles. Les prélats répondirent à toutes ses difficultés ; ils se firent forts d'obtenir les consentemens de nécessité et de bienséance, mais sans pouvoir surmonter la résistance d'Anselme, qui finit par dire décidément qu'il ne feroit rien de ce qu'ils prétendoient.

Aussitôt et sans perdre de temps en discours inutiles, ils le traînèrent au roi malade, comme un opiniâtre qu'il n'étoit plus question de persuader, mais de forcer à la soumission. Guillaume, affligé jusqu'aux larmes, lui parla ainsi : « Pourquoi me retenez-vous dans la voie de la damnation ? Souvenez-vous de l'amitié généreuse qu'ont eues mes ancêtres pour vous et pour vos religieux, et ne me laissez pas périr à jamais. Il n'est point de salut pour moi, si je meurs en retenant l'archevêché. » Tous les assistants s'empressèrent vers Anselme, et lui dirent avec un murmure confus : « Avez-vous oublié toute raison et toute religion ? Vous portez le dernier coup au roi ; vous remplissez son âme d'amertume et de désespoir dans le péril où elle se trouve. A quel autre qu'à vous imputera-t-on désormais les troubles et les crimes qui désoleront l'Angleterre ? » Anselme ainsi pressé se tourna vers deux de ses moines qui l'accom-

pagn
extré
volon
repris
ceux
le flé
son o
cusèr
qu'on
nent l
senta
ouvrir
doule
l'assen
Deum
s'effor
Apr
trouve
mourr
pourr
clare q
Etant s
seigneu
tendez
indomp
utile en
sidérez
ne vou
vous-m
ragé tou
Le ro
fût mis
même q
que Lan
en prop
l'archev
les affair
comme

paignoient, et leur dit : Mes frères, secourez-moi dans cette extrémité. Baudouin, l'un des deux, répondit : Si c'est la volonté de Dieu, qui sommes-nous pour y résister ? Ah ! reprit Anselme, que vous êtes bientôt rendus ! Le roi dit à ceux qui environnoient le saint de se jeter à ses pieds afin de le fléchir; mais sans rien accorder, Anselme se prosterna de son côté. Aiors tous les assistants, d'une voix unanime, s'accusèrent de foiblesse, et crièrent tumultueusement : La crosse, qu'on donne la crosse. En même temps plusieurs lui prennent le bras droit, et le traînent au lit du prince. Le roi présenta la crosse; mais Anselme tint la main fermée. Les évêques ouvrirent quelques doigts avec des efforts qui le firent crier de douleur; ils y mirent la crosse qu'ils y tinrent serrée, toute l'assemblée criant : Vive l'archevêque ! On entonna le *Te Deum*, on prit la route de l'église, et l'on y porta Anselme qui s'efforçoit de s'échapper, en disant qu'on ne faisoit rien.

Après qu'on eut fait les cérémonies accoutumées, il revint trouver le roi, et lui dit : « Sachez, prince, que vous ne mourrez point de cette maladie; voyez donc comment vous pourrez remédier à ce qu'on vient de faire; car je vous déclare que je n'y ai pas consenti, et que je n'y consens pas. » Etant sorti de l'appartement du roi, il dit aux évêques et aux seigneurs qui le suivoient : « Savez-vous ce que vous prétendez? Vous voulez attacher au même joug un taureau indompté et une vieille brebis; mais la brebis qui pouvoit être utile en sa manière, sera mise en pièces par le taureau. Considérez bien les suites de cette étrange association : si mon sort ne vous touche pas, craignez les maux qui vous attendent vous-mêmes, après que le roi, en m'accablant, aura découragé tous ceux qui pouvoient s'opposer à ses violences. »

Le roi, pour dissiper les terreurs d'Anselme, ordonna qu'il fût mis en possession de tous les biens de l'archevêché, et même que la ville de Cantorbéri avec l'abbaye de Saint-Alban, que Lanfranc n'avoit eues qu'en sief appartinssent désormais en propriété à l'église de Cantorbéri. Il promit de regarder l'archevêque comme son père, de suivre tous ses conseils dans les affaires ecclésiastiques, en particulier de rendre obéissance, comme au pontife légitime, au pape Urbain qu'il avoit différé

jusqu'à-là de reconnoître. En un mot il promit plus qu'on ne demandoit; et jusqu'à ce que le saint abbé eût accepté l'épiscopat, c'est-à-dire, tandis que dura la maladie du prince, il marqua toutes les dispositions d'un pécheur repentant et d'un roi chrétien. Pour se conformer ponctuellement aux lois et aux usages de l'Eglise, il fit prier le duc de Normandie, l'archevêque de Rouen et la communauté du Bec, de consentir à l'élection d'Anselme : ce qu'ils accordèrent d'un grand cœur, quelque regret qu'ils eussent de se voir privés d'un si grand homme. Guillaume, archevêque de Rouen, envoya même un ordre formel au saint abbé d'accepter l'épiscopat. Enfin il fut ordonné à Cantorbéri le 4 décembre 1093, par Thomas, archevêque d'Yorck, avec un applaudissement et un concours si extraordinaires, qu'il n'y manqua, et pour cause de maladie, que deux évêques seulement de tous ceux du royaume. Il eut pour successeur à l'abbaye du Bec, Guillaume, prieur de Poissi, en latin *Peveium*, que certains auteurs ont traduit par le nom tout-à-fait inconnu de *Pessé*.

L'année du sacre de saint Anselme mourut sainte Marguerite, reine d'Ecosse, de la famille des derniers rois anglois¹. La Providence donna cette sainte reine à l'Ecosse encore barbare, où elle passa environ vingt-quatre ans, pour y abolir les restes de la barbarie qui ternissoient la pureté du christianisme. De concert avec le roi Malcolm son époux, elle fit tenir plusieurs conciles, où elle assista elle-même, et ne signala pas moins l'étendue de son esprit et de ses connoissances, que son zèle et sa piété. Elle fit statuer, entre autres choses, que personne n'épouserait la veuve de son père, ni de son frère; qu'on sanctifierait le dimanche en s'abstenant du travail; que tous les fidèles et les pécheurs même se mettroient en état de communier à Pâques, en se confessant et en faisant des œuvres de pénitence; que le jeûne du carême commenceroit le mercredi des cendres, au lieu du lundi suivant. Elle étoit zélée pour la majesté du culte divin et s'appliquoit avec plaisir à l'ornement des églises. En même temps, elle procuroit de tout son pouvoir la splendeur de la maison royale, et prenoit le plus grand

¹ Boll. ad 16 Jun.

soin de
l'un av
psautier
le roi s
aumône

Sese
Le dern
où elle
lit. Con
son épo
entra da
père et
avec un
le press
dissimu
tre depu
grâces à
piation
sacrifice
qu'elle s

L'ann
serviteu
nommé
il termin
avancés
que com
ville de l
aucune
métier.
garder le
suppléar
par la fe
continue
avez piti
que le j
effort ne

¹ Ibid.

soin de l'éducation de ses enfants. Elle faisoit deux carêmes, l'un avant Pâques, l'autre avant Noël, récitoit chaque jour le psautier et différents offices, servoit aussi chaque jour, avec le roi son époux, plus de trois cents pauvres, et faisoit des aumônes immenses.

Sesentant malade à la mort, elle fit une confession générale. Le dernier jour elle voulut recevoir le viatique dans sa chapelle, où elle entendit la messe; après quoi on la reporta dans son lit. Comme elle avoit de grandes inquiétudes au sujet du roi son époux, qui étoit à la guerre avec ses deux fils, le plus jeune entra dans sa chambre. Elle lui demanda des nouvelles de son père et de son frère: il répondit qu'ils se portoient bien, mais avec un air embarrassé qui ne satisfisoit pas la reine. Enfin elle le pressa si fortement, qu'il ne put soutenir plus long-temps la dissimulation, et lui avoua qu'ils avoient été tués l'un et l'autre depuis trois jours. La sainte levant les yeux au ciel, rendit grâces à Dieu de ce qu'il lui envoyoit cette affliction pour l'expiation de ses fautes, et mourut incontinent après ce dernier sacrifice. L'Église honore sa mémoire le 10 de juin, quoiqu'elle soit morte le 16 de novembre.

L'année suivante (1064) fut aussi marquée par la mort d'un serviteur de Dieu honoré dans l'Église. Saint Nicolas, surnommé Pérégrin parce qu'il étoit étranger dans la Pouille où il termina ses jours, se rendit vénérable dans un âge où les plus avancés dans les voies de la perfection ne font ordinairement que commencer leur carrière¹. Il étoit né en Grèce, dans une ville de l'Attique, de parents pauvres qui ne purent lui donner aucune teinture des lettres, pas même lui faire apprendre un métier. C'est pourquoi, dès l'âge de huit ans, il fut réduit à garder les moutons. Mais cette âme dirigée par l'Esprit saint, suppléant à l'instruction extérieure et à la diversité des prières par la ferveur des affections, commença dès-lors à répéter continuellement et à voix haute cette courte oraison: Seigneur, ayez pitié de nous. Il la faisoit sans cesse, la nuit aussi-bien que le jour. Cette dévotion lui dura toute sa vie, quelque effort ne l'on pût faire pour empêcher une singularité qu'on

¹ Ibid. ad 2 Jun.

regarda souvent comme un effet de démence. Il se retira sur la montagne de Stérion, et s'y bâtit une petite cabane de bois, où il vécut quelque temps seul, travaillant et répétant sans cesse la même prière.

Il vint ensuite à Lépante, où il s'associa un moine nommé Barthélemi, qui ne le quitta plus, et avec lequel il s'embarqua pour l'Italie. Là il jeûnoit tous les jours jusqu'au soir, ne prenoit alors qu'un peu de pain et d'eau, et passoit la nuit à prier debout. Il avoit pour tout vêtement une tunique légère qui ne lui venoit qu'aux genoux, les jambes et les pieds nus ainsi que la tête, portoit une croix à la main, et en écharpe une gibecière où il mettoit les aumônes qu'il recevoit, pour les distribuer aux pauvres et aux enfants attroupés en tout lieu sur ses pas. Il exhortoit tout le monde à la pénitence, et ses discours étoient appuyés par des miracles. Cependant en bien des endroits, ses façons extraordinaires lui attirèrent des risées et des mauvais traitements; mais à Trani, où il mourut encore tout jeune, on accourut en foule pour l'honorer et lui demander sa bénédiction. Le concours fut encore plus grand à ses funérailles, qui se firent avec pompe dans l'église cathédrale, où son tombeau devint célèbre par une multitude de prodiges. On l'invoquoit particulièrement pour les naufrages, comme le saint évêque de Myre dont il portoit le nom.

L'ordre et la discipline commençoient à reprendre vigueur dans ces contrées méridionales de l'Italie, et au-delà des mers, dans la Sicile, occupée depuis plus deux siècles par les Musulmans. Le comte Roger ayant conquis presque tout entière cette île opulente, témoigna sa reconnoissance à Dieu, en politique vraiment chrétien, c'est-à-dire, en remédiant aux désordres qu'avoit produits la longue domination des infidèles. Il ne rétablit pas seulement la justice et la tranquillité publique; mais il protégea particulièrement les foibles, signala sa bienfaisance envers tous les malheureux, se montra fort assidu aux divins offices, répara les églises, leur fit payer les dîmes, et augmenta leurs revenus par de grandes libéralités. Il s'appliqua surtout à rétablir les évêchés. Dans la seule année 1093, il fonda ceux de Messine, de Catane, de Gergente et de Masarc¹.

¹ Guafri. Malater. IV, c. 7.

Celui
mettre
lemen
chés,
nouve
du pa
temps
le rest

Ce
lequel
brai. C
néanm
raine e
magne
le pap
cice de
lippe e
adressé
leur pe
l'arche
poit ce
voir Ca
les dépr
ne s'y p
pays, fi
jeûne c
de Lill
d'Arras
vertu. L
du pap
l'an 109
n'avoie
En l
favorab
cédés d
gèrent
d'une a
fortuné

Celui de Syracuse les suivit de près. Partout il eut soin de mettre de bons pasteurs, qu'il tiroit souvent de loin, spécialement de Normandie d'où sortoient ses pères. Outre les évêchés, il rétablit une quantité de monastères, et en fonda de nouveaux. Il prit pour toutes ces bonnes œuvres les conseils du pape Urbain, avec des réglemens auxquels on eut longtemps recours dans la suite : ce qui fit regarder ce pape comme le restaurateur de l'église de Sicile.

Ce fut aussi le même pontife qui rétablit l'évêché d'Arras, lequel depuis saint Vaast étoit demeuré uni à celui de Cambrai. Cette affaire qui paroissoit toute simple et aisée, souffrit néanmoins des difficultés. Cambrai étant du royaume de Lorraine et par conséquent dans les états de l'empereur d'Allemagne, on conçoit que Henri qui étoit en guerre ouverte avec le pape Urbain, ne dut pas favoriser ce pontife dans l'exercice de son autorité, bien qu'elle fût protégée par le roi Philippe et par les Artésiens ses sujets. Ceux-ci s'étoient d'abord adressés au pape qui, connoissant aussi les intentions du roi, leur permit de procéder à l'élection d'un évêque, et manda à l'archevêque de Reims de le sacrer. Mais Rainald qui occupoit ce siège, craignant de se compromettre avec Henri et de voir Cambrai distrait de sa métropole, renvoya devant le pape les députés d'Arras et de Cambrai. Ceux de cette dernière ville ne s'y présentèrent point ; et les autres, de retour dans leurs pays, firent exécuter les ordres qu'ils avoient reçus. Après un jeûne de trois jours, Lambert de Guisnes, chanoine et chantre de Lille, fut élu unanimement, et installé malgré lui évêque d'Arras. C'étoit un homme distingué par son mérite et sa vertu. Il n'accepta cette dignité que par obéissance aux ordres du pape, qui le sacra lui-même à Rome, le 19 de mars de l'an 1094. Il y avoit plus de cinq cents ans que ces deux villes n'avoient qu'un évêque.

En Lombardie, les affaires ne prirent pas un cours moins favorable aux intérêts du pontife légitime. Les indignes procédés de l'empereur Henri contre Adélaïde son épouse, engagèrent dans la révolte son propre fils Conrad, quoique né d'une autre femme. On dit qu'après avoir emprisonné cette infortunée princesse, il permit à plusieurs impudens de lui faire

violence, et qu'il pressa Conrad lui-même d'abuser de sa belle-mère¹. Comme le jeune prince ne répondit que par des signes d'horreur et d'indignation, l'empereur dit qu'il n'étoit pas son fils, mais qu'il provenoit d'un seigneur de Suabe, à qui en effet il ressembloit beaucoup. Conrad, outré de dépit, abandonna son père pour se joindre au parti de la comtesse Mathilde et des autres catholiques. Les évêques de Milan, de Crémone, de Lodi et de Plaisance se déclarèrent en sa faveur, et firent une ligue de vingt ans contre Henri : ce qui le réduisit à un tel état d'affoiblissement et de désespoir, qu'il se seroit donné la mort, si ses gens ne l'eussent empêché. Conrad fut reconnu roi d'Italie en sa place, et couronné solennellement à Milan par l'archevêque Anselme, troisième du nom (1093).

Il vint ensuite trouver le pape Urbain à Crémone, où il lui fit serment de fidélité, et promit de défendre de tout son pouvoir les droits du pontife légitime. Urbain, de son côté, promit son secours pour le maintenir dans le royaume d'Italie et lui procurer la couronne impériale. La joie que cet événement causa aux catholiques fut si vive et si générale, que le savant évêque de Chartres écrivit au pape pour le féliciter de la réduction du royaume d'Italie à son obéissance, et de la religion du nouveau roi qui renonçoit aux investitures. L'Allemagne et surtout la Bavière furent alors affligées d'une grande mortalité; ce fléau procura la conversion d'un grand nombre de schismatiques qui se montrèrent depuis toujours fidèles au saint Siège. Le pape, de son côté, les accueillit comme Grégoire VII, avec bonté, lorsqu'ils témoignèrent leur soumission. Arnoul avoit reçu pour l'archevêché de Milan l'anneau et la crosse, de la main de Henri; et le légat avoit annulé son élection. Mais, comme Arnoul s'étoit soumis à la sentence et s'étoit retiré dans un monastère, Urbain, à son arrivée à Milan, s'étant fait instruire de sa conduite et ne voulant pas sans doute laisser trop long-temps vacante cette église, le fit sacrer par l'archevêque de Saltzbourg assisté des évêques de Constance et de Passau, qui, après le concile de Plaisance, retournoient dans leurs diocèses.

¹ Dodech. ad an. 1063.

Le pa
roi d'An
currents
voyé à F
grande
par hair
doit fair
Guillau
de la me
messes.
voulut fa
de la col
familier
jamais D
intraitab
disciplin
d'un sain
mander
sion de C
Comm
mandie a
livres per
l'archevê
de gagne
offert cin
qu'on po
l'exécutio
vue d'en
l'oreille à
Là-dessus
frivoles à
de mérite
l'espérance
au roi G
vêché, o
avoit rec
étoit disp
Le roi au

Le pape Urbain fut aussi reconnu par Guillaume le Roux , roi d'Angleterre, resté jusque-là incertain entre les deux concurrents qui se portoient pour souverains pontifes. Il avoit envoyé à Rome deux clercs de sa chapelle, afin d'éclaircir cette grande affaire, moins par zèle pour l'ordre hiérarchique, que par haine contre le saint évêque de Cantorbéri, qu'il prétendoit faire déposer. La pénitence et les bonnes dispositions de Guillaume n'avoient pas duré plus long-temps que la proximité de la mort : en recouvrant la santé, il oublia toutes ses promesses. Un jour que Gandulfe, évêque de Rochester, lui voulut faire craindre de s'attirer par-là quelque nouveau fléau de la colère de Dieu, le prince usant du serment qui lui étoit familier : Par le saint vult de Lucques, dit-il brusquement, jamais Dieu ne me rendra bon en me faisant du mal. Ce prince intraitable, d'ailleurs fort indifférent pour le maintien de la discipline ecclésiastique, se trouva bientôt fatigué par le zèle d'un saint prélat, qui saisissoit toutes les occasions pour demander le rétablissement de l'ordre ancien. Mais ce fut la passion de Guillaume pour l'argent, qui le fit éclater.

Comme il en cherchoit de tous côtés, afin d'enlever la Normandie au duc Robert son frère, il porta jusqu'à deux mille livres pesant d'argent, la contribution qu'il vouloit tirer de l'archevêque de Cantorbéri. Saint Anselme, qui dans le dessein de gagner à l'Eglise la protection du roi, en avoit d'abord offert cinq cents qui ne furent point agréées, réfléchit ensuite qu'on pourroit prendre ce don, tout gratuit qu'il étoit, pour l'exécution de quelque promesse faite au souverain, dans la vue d'en obtenir l'archevêché. En conséquence, il ferma l'oreille à tout ce qu'on lui fit entendre de la part de ce prince. Là-dessus Guillaume, évêque de Durham, l'un de ces hommes frivoles à qui le manège et le verbiage de cour tiennent lieu de mérite, usa de ces talents pour assouvir son ambition. Dans l'espérance de monter sur le siège de Cantorbéri, il mit en tête au roi Guillaume de faire renoncer Anselme, ou à l'archevêché, ou à l'obéissance du pape Urbain. Le saint prélat qui avoit reconnu ce pontife en Normandie pour chef de l'Eglise, étoit disposé à tout perdre plutôt que de trahir sa conscience. Le roi au contraire donna pour un attentat fait à sa couronne,

de reconnoître un pape en Angleterre sans sa permission, déclara qu'il ne regardoit plus Anselme comme archevêque, et commanda aux évêques, non-seulement de lui refuser toute obéissance, mais de n'avoir plus aucune communication avec lui. Ils eurent la lâcheté de désérer à cet ordre, séduits, les uns par leur propre ambition, les autres par les intrigues des ambitieux. Il fut ensuite question de séduire les seigneurs; mais, plus libres de ce genre d'intérêt que les prélats, et marquant plus de droiture, ils répondirent qu'Anselme étoit leur pasteur légitime, chargé de gouverner la religion, et qu'étant chrétiens, ils ne pouvoient se soustraire à sa conduite. Le peuple, encouragé par cet exemple, ne vit plus qu'avec indignation les évêques prévaricateurs. On nommoit celui-ci Judas, celui-là Pilate, les autres Caïphe, Hérode, et de tous les noms les plus offensants pour les oreilles chrétiennes. En un mot, le roi, tout impérieux qu'il étoit, craignit de pousser les choses plus loin : pour se tirer d'embarras, il assigna un délai où l'archevêque pût se consulter et prendre enfin sa détermination.

On en étoit là, quand les deux clercs envoyés à Rome par le roi, en ramenèrent le légat Gauthier, évêque d'Albane. Ils s'étoient convaincus que le pape Urbain étoit le pontife légitime, et Gauthier apportoit le pallium pour l'archevêque de Cantorbéri¹. Guillaume avoit demandé qu'on le lui adressât, afin qu'il pût le donner à qui bon lui sembleroit, et procurer ainsi la déposition d'Anselme. Le légat, en passant à Cantorbéri, ne vit point l'archevêque, ne dit rien à personne du pallium qu'il apportoit, et voulut avoir les deux clercs pour témoins de tous ses entretiens et de toutes ses démarches. Arrivé auprès du prince, il ne lui parla que de ce qu'il savoit lui être agréable, et ne dit pas une parole en faveur d'Anselme. En un mot, il joua si parfaitement son personnage, qu'il fit craindre aux gens de bien que Rome n'eût préféré l'argent ou la puissance à la défense de la justice. Par cette conduite il gagna si bien le roi d'Angleterre, que ce prince difficultueux fit publier dans tout le royaume un ordre absolu de reconnoître Urbain II pour pape légitime.

¹ Edmer. a Novor.

Il vou
pontifica
voyer tou
fut incor
laume av
avec tan
Bretagne
schisme.
moins sat
grâces à
vêque de
lium, qu
chercher
que ce se
son souve
rendre gr
on convin
part et d
proposere
main du r
et non pas
légat le po
et qu'Anse
d'appareil
cette réco
temps le s

Quand
écrivit de
abbé, con
surtout da
à coeur qu
en même t
hérésie est
sentiment
soumit au
sur la foi
chrétien fu
tions de R

Il voulut à son tour persuader au légat d'user de l'autorité pontificale pour déposer Anselme : mais quoiqu'il promît d'envoyer tous les ans à Rome une grande somme d'argent, le légat fut incorruptible. Ainsi, toutes les batteries que le roi Guillaume avoit dressées contre le saint archevêque de Cantorbéri, avec tant de péril pour l'ordre hiérarchique de la Grande-Bretagne, ne servirent qu'à y étouffer les derniers germes du schisme. Ne pouvant plus revenir sur ses pas, il voulut au moins sauver sa dignité, et avoir le mérite de rendre ses bonnes grâces à celui qu'il n'avoit pu détruire. Il fit solliciter l'archevêque de lui faire son présent, au moins à l'occasion du pallium, qu'il eût été obligé, sans l'ambassade du roi, d'aller chercher à Rome avec beaucoup de dépense. Le saint répondit que ce seroit donner un air de vénalité à la bienveillance de son souverain, et lui faire injure. Enfin le prince fut réduit à rendre gratuitement ses bonnes grâces au saint archevêque : on convint d'une réconciliation en forme, et il fut dit que de part et d'autre on oublieroit le passé. Quelques médiateurs proposèrent à Anselme de recevoir au moins le pallium de la main du roi : il représenta que c'étoit une grâce du saint Siège, et non pas un présent du monarque. Il fut donc réglé que le légat le porteroit à Cantorbéri ; qu'il le déposeroit sur l'autel, et qu'Anselme l'y prendroit : ce qui s'exécuta avec beaucoup d'appareil, aux acclamations d'un peuple innombrable. Après cette réconciliation forcée, le roi Guillaume laissa quelque temps le saint en paix.

Quand Anselme se vit établi sur le siège archiépiscopal, il écrivit de nouveau, et plus au long qu'il ne l'avoit fait étant abbé, contre les erreurs de Roscelin. Il crut qu'un évêque, surtout dans une place si éminente, ne devoit rien avoir plus à cœur que de ne laisser aucun nuage sur sa foi. Mais persuadé en même temps que la meilleure manière de se justifier d'une hérésie est d'établir les principes contraires sur l'unanimité de sentiment entre le chef et les membres du corps épiscopal, il soumit au jugement du pape Urbain, le traité qu'il fit à ce sujet sur la foi de la Trinité et de l'incarnation. Ainsi tout le monde chrétien fut pleinement convaincu de la fausseté des imputations de Roscelin.

Une réfutation si satisfaisante apprit généralement à se tenir en garde contre les calomnies d'un imposteur qui noircissoit de préférence les personnages les plus vertueux. La lettre envenimée qu'il publia contre le bienheureux Robert d'Arbrissel, n'excita que le mépris des gens de bien. Si la réputation de Robert fut quelque temps flétrie dans une foule d'esprits légers, la vérité perça enfin le nuage, et l'innocence reconnue tira un éclat nouveau de la malignité des calomniateurs. Ce saint homme, breton de naissance, tiroit son surnom du bourg d'Arbrissel, aujourd'hui Arbresec, au diocèse de Rennes¹. Comme sa patrie avoit peu d'habiles maîtres, il alla de bonne heure cultiver ses heureuses dispositions dans l'école de Paris, où il ne tarda point à se distinguer. Sur le bruit de ses succès, son évêque, Silvestre de la Guerche, le rappela auprès de lui, et le fit son archiprêtre. Robert répondit à l'attente du prélat, en combattant avec fruit la simonie et l'incontinence des clercs. Il se rendit par-là odieux aux coupables, qui, après l'élection de Marbode, successeur de Silvestre, ne mirent plus de bornes à leur haine, et ôtèrent au saint archiprêtre, avec la consolation d'être reconnu dans les entreprises de son zèle, l'espoir de les rendre efficaces. Il se démit de l'archiprêtré, et se retira dans la forêt de Craon, sur les confins de la Bretagne et du Maine. Mais la réputation de sa vertu et de son habileté fit bientôt de ce lieu désert le rendez-vous de toutes les âmes zélées pour leur salut et leur perfection. Robert qui avoit un talent rare pour annoncer la parole de Dieu, se fit un grand nombre de disciples assidus, qu'il soumit à la règle canoniale, après leur avoit bâti, par les libéralités de Renauld de Craon, l'abbaye de Notre-Dame aux Bois, ou Notre-Dame de la Roue. Quoiqu'il en fût abbé, ce champ trop resserré ne put concentrer dans son enceinte l'étendue de son zèle. Il parcourut les contrées voisines, en prêchant la pénitence autant par ses exemples que par ses paroles, et avec un succès qui répondoit au concours prodigieux de ses auditeurs. Dans ces entrefaites, le pape étant venu en France (1095), et ayant entendu cet homme apostolique, lui ordonna d'aller répandre de tous côtés la se-

¹ Boll. ad 25 Febr.

mence
unesai
au sex
l'héroï
où il e
effet, e
dèles d
avoit d
attente
d'assist
comme
la nati

Le p
prêtre
l'Ermit
cation
avantag
d'une
passer
tible, d
et très-
portoit
ordinair
monté s
leur, ne
sans aff
génie d
fication

C'éto
et des
lieux sa
sibleme
du temp
la plupa
tères, p
vues sui

¹ Mus.

mence de l'Évangile : ce qu'il fit avec une édification qui opéra une sainte révolution dans les mœurs de tous les états, et inspira au sexe même le plus fragile, toute la force et l'élévation de l'héroïsme. Entre les motifs qui amenoient Urbain II en France où il étoit né, c'étoit l'expédition tant de fois projetée sans effet, et près enfin de s'exécuter, contre les oppresseurs infidèles de la terre consacrée par le sang du Rédempteur. Il en avoit déjà été question dans le concile de Plaisance, où la seule attente d'une chose tant désirée avoit rassemblé des milliers d'assistants. Le pape ne douta point qu'elle ne dût se consommer dans un second concile, qu'il voulut célébrer chez la nation la plus propre à seconder ce projet magnanime.

Le premier mobile de cette grande œuvre étoit un simple prêtre du diocèse d'Amiens, nommé Pierre, et surnommé l'Ermite, à cause de la vie solitaire qu'il menoit avec édification¹. Il étoit de petite taille, d'une physionomie aussi peu avantageuse ; mais d'un courage héroïque, d'un esprit élevé, d'une vivacité et d'une énergie de sentiment qui faisoient passer ses propres affections, d'une manière comme irrésistible, dans l'âme de tous ceux à qui il parloit. Sa vie pauvre et très-austère lui conféroit un degré nouveau d'autorité. Il portoit une tunique de laine avec une méchante cuculle, alloit ordinairement nu-pieds, ou, quand ses forces étoient épuisées, monté sur un âne. Il distribuoit ce qu'on lui donnoit de meilleur, ne mangeoit que du pain, et ne buvoit que de l'eau ; mais sans affectation, et avec la piété judicieuse qui convenoit à un génie de cet ordre : Pierre savoit à propos faire céder la mortification à la condescendance.

C'étoit au sein même de la domination tyrannique des Turcs et des Arabes, qu'il avoit formé le projet d'en affranchir les lieux saints. En faisant le pèlerinage de Jérusalem, il fut sensiblement affligé de voir une mosquée bâtie sur les fondements du temple, des écuries attenant à l'église du Saint-Sépulcre, et la plupart des endroits où s'étoient opérés nos premiers mystères, profanés en mille façons différentes. Comme il avoit des vœux suivies et vastes, il s'enquit de son hôte qui étoit chrétien,

¹ Mus. Ital. p. 131. — ² Gill. Tyr. l. 1. c. 11.

et de quelques autres fidèles, tant de leur misère présente, que des maux qu'ils avoient soufferts leurs ancêtres depuis fort longtemps. Il en alla conférer avec Siméon, patriarche vertueux de Jérusalem, lui peignit, en présence de quelques autres prélats et de plusieurs chrétiens du pays, la puissance et la valeur des princes de l'Europe, le zèle et la grande autorité du pape, puis ajouta : « Ne doutez pas, saint père, que si l'église et les souverains d'Occident étoient instruits et implorés par un personnage aussi digne que vous de leur vénération et de leur confiance, ils ne s'empressassent de briser le joug accablant sous lequel vous gémissiez. Ecrivez au pape et aux princes des lettres circonstanciées et scellées de votre sceau; je m'offre d'en être le porteur, et de faire toute part, avec l'aide du Seigneur, des sollicitations efficaces pour votre délivrance. » Les évêques et chacun des fidèles qui étoient présents, rendirent à Pierre de grandes actions de grâces, et lui donnèrent les lettres qu'il demandoit.

Comme il prioit ensuite pour le succès de son entreprise dans l'église du Saint-Sépulcre, il s'endormit, et vit en songe Notre-Seigneur qui lui dit : « Lève-toi, Pierre, et presse-toi d'exécuter ta commission. Il est temps de secourir mes serviteurs et de venger la sainteté de mon habitation. Ne crains rien : je suis avec toi. » Quoi qu'il en soit de la nature de ce songe, le patriarche Siméon, à qui Pierre ne tarda point à le raconter, et que tous les monuments donnent pour un homme d'un grand sens et d'une grande vertu, le prit, après un juste examen, pour une révélation divine. Quant à Pierre l'Ermite, il se sentit merveilleusement encouragé par cette vision, et s'embarqua avec empressement pour l'Italie.

Il remit la lettre du patriarche de Jérusalem au pape Urbain déjà fort enclin à l'expédition qu'elle sollicitoit; et il n'épargna rien, tant pour en accélérer l'exécution, que pour lui ménager des moyens formidables. Il ne parcourut pas seulement l'Italie; mais il passa les Alpes, en préparant les voies au souverain pontife, et alla trouver l'un après l'autre tous les princes d'en deçà des monts. Quand les esprits des grands et des peuples furent ainsi ébranlés, surtout parmi la nation généreuse des Français, le pape s'y rendit en diligence par mer. Il traversa le

pays du
trois m
au moi
les mor
où il av
habitoi
pour le
part au
dans un
saint B
sacra le
saint ab

Cepe
vement
archevê
plus gra
siasstiqu
de tous
adopta t
tenus à l
On dress
miers, e
perpétue
relâchée
concupis
qui sont
soupçon
et génér
n'eussen

Quant
simonia
villes di
Défense
dignités
d'en fair
de tous

pays du Rhône, passa au Pui en Velay, et de là convoqua, deux à trois mois d'avance, le concile qui devoit se tenir à Clermont au mois de novembre 1095. Il employa cet intervalle à visiter les monastères de la Chaise-Dieu, de Souvigny, et de Cluny, où il avoit été moine et prieur, afin d'exciter les saints qui les habitoient en grand nombre, à s'intéresser auprès du Seigneur pour le succès du concile. Mais il ne parut se complaire nulle part autant qu'à Cluny, où il eut la satisfaction de retrouver dans une santé parfaite, quoique dans un âge très-avancé, saint Hugues qui lui avoit donné l'habit monastique. Il y consacra le grand autel de la vaste et magnifique église que ce saint abbé venoit de bâtir.

Cependant les prélats et les seigneurs se mettoient en mouvement dans toutes les provinces du monde chrétien. Douze archevêques, quatre-vingts évêques, et un nombre beaucoup plus grand d'abbés, sans compter une infinité d'autres ecclésiastiques et de savants de tout état, se rendirent à Clermont de tous les endroits de la France et des royaumes voisins. On adopta tous les décrets des conciles que le pape Urbain avoit tenus à Melfe, à Bénévent, à Troie en Pouille et à Plaisance. On dressa quelques nouveaux canons pour la sûreté des premiers, et pour extirper des restes d'abus qui cherchoient à se perpétuer à la faveur du déguisement et des interprétations relâchées. On ne défendit pas seulement aux clercs d'avoir des concubines, mais de loger chez eux d'autres femmes que celles qui sont marquées par les canons anciens, comme hors de tout soupçon. On exclut des saints ordres les enfants de ces clercs et généralement tous les enfants illégitimes, à moins qu'ils n'eussent professé la règle des chanoines ou des moines.

Quant à l'acquisition des bénéfices, outre les conventions simoniaques, on défendit de posséder deux prébendes en deux villes différentes, ou deux personats dans la même église. Défense aux rois et autres princes de donner l'investiture des dignités ecclésiastiques; et défense aux évêques et aux prêtres d'en faire seulement hommage-lige entre leurs mains ou celles de tous autres laïques. On proscrivit comme simoniaque, ce

¹ Tom. x, Conc. p. 416.

qu'on appeloit rachat des autels : pratique établie à l'imitation du rachat qui se faisoit des fiefs aux mutations des seigneurs, et qui consistoit à donner à l'évêque une somme d'argent, à chaque mutation des titulaires qui desservient ces autels ou chapelles. Plusieurs de ces bénéfices appartenant à des monastères, le concile leur confirma la propriété de ceux qu'ils possédoient depuis trente ans ; mais il ôta aux moines le gouvernement des âmes qui étoit attaché à ces titres ; il statua qu'il y auroit un chapelain nommé par l'évêque sur leur présentation, pour gouverner le peuple, c'est-à-dire pour être curé, et que son institution ou sa déposition appartiendroit à l'évêque diocésain. Quelques prélats étendirent ce réglemeut aux chanoines réguliers ; mais le savant Ives de Chartres désapprouva fort qu'on les exclût ainsi du gouvernement des paroisses¹.

Comme le projet de porter la guerre chez les Musulmans rendoit la paix et la concorde plus nécessaires que jamais, on confirma soigneusement la trêve de Dieu, et le droit d'asile, qu'on étendit jusqu'aux croix érigées sur les grandes routes : de là l'usage d'en planter de distance en distance pour servir comme de refuges aux voyageurs. On défendit de prendre, sinon séparément, pour la communion, le corps et le sang de Jésus-Christ ; excepté toutefois le cas de nécessité ou de précaution (c'est-à-dire, sans doute, quand on craignoit de répandre quelques gouttes du sang précieux.) Le vrai sens de ce canon, selon Pierre de Marca, n'est pas d'obliger les laïques à toujours communier sous les deux espèces, mais de proscrire l'usage de donner le corps du Seigneur, trempé dans le sang, comme on le faisoit dans l'église grecque et en tant d'endroits de l'église latine, qu'Ives de Chartres étoit d'avis qu'on tolérât cet abus. On le condamna, parce qu'il étoit contraire à l'institution du sacrement. Mais on voit par-là que l'usage commun étoit encore de communier sous les deux espèces. Ce ne fut qu'après la conquête de Jérusalem, que l'usage où étoit cette église de ne donner que l'espèce du pain dans la communion, s'établit insensiblement dans les églises occidentales.

¹ Epist. 93.

Ent
Cler
droi
fond
fave
Gaul
term
de T
à être
obéis
En
la lig
yeux
parla
mond
tiquit
fixe de
temps
l'ait de
tége ex
duit l
d'exac
fants,
font ré
du Sei
est tra
sang e
lieux d
les diac
pudeur
O vo
et marc
désespé
lieu où
mettent
connoît

¹ V. la

Entre les affaires particulières dont on traita au concile de Clermont, la principale fut d'assurer à l'église de Lyon les droits de primatie qui lui avoient déjà été attribués. On se fonda, comme avoit fait Grégoire VII en donnant sa bulle en faveur de l'archevêque Gébuin, sur la notice des provinces de Gaule, insérée dans la collection d'Isidore¹. Le pape Urbain termina aussi dans ce concile le long démêlé de l'archevêque de Tours avec le prétendu archevêque de Dol, qu'il condamna à être soumis au premier, et à lui faire satisfaction pour la désobéissance passée.

Enfin on traita de l'objet capital du concile, c'est-à-dire de la ligue projetée contre les Musulmans. Le pape levant les yeux au ciel, et faisant signe de la main pour imposer silence, parla ainsi : « Vous savez, mes frères, que le Sauveur du monde a honoré de sa présence la terre promise de toute antiquité au peuple de Dieu. C'est là son héritage éternel, le lieu fixe de son habitation ; et quoiqu'il l'ait abandonnée pour un temps à la tyrannie des infidèles, il ne faut pas croire qu'il l'ait délaissée à jamais. Depuis trop long-temps l'Arabe sacrilège exerce son impiété barbare sur les lieux saints. Ils ont réduit les fidèles en servitude ; ils les accablent de tributs, d'exactions et de traitements indignes ; ils enlèvent leurs enfants, les contraignent de renoncer à leur baptême, et s'ils font résistance, les effacent du nombre des vivants. Le temple du Seigneur est devenu le siège des démons, le saint Sépulcre est transformé en étable, tous les endroits consacrés par le sang et les vestiges du Fils de Dieu, ne sont plus que des lieux de carnage et de prostitution. On y égorge les prêtres et les diacres, on y ravit aux femmes et aux vierges la vie après la pudeur.

O vous tous, mes très-chers enfants, armez-vous de zèle, et marchez sans plus tarder au secours de vos frères presque désespérés dans la Palestine. La foi est près de périr dans le lieu où elle a pris naissance. Que dis-je ? les tyrans forcenés ne mettent plus de bornes à leur rage. Comme un torrent qui ne connoît point de digues, peu contents des immenses posses-

¹ V. la note p. 186. sur la bulle de Grégoire VII. — ² Guillel. Tyr. l. 2, p. 32.
31.

rions qu'ils ont usurpées sur l'empire des Grecs, ils en veulent envahir les derniers restes, se répandre ensuite dans notre empire et tous nos royaumes : ils n'en se proposent rien moins, dans leur ambition sacrilège, que d'éteindre le nom chrétien. Plusieurs d'entre vous ont été les témoins oculaires de leurs excès; personne n'en peut douter après ces lettres de nos frères de Palestine, apportées par le vénérable Pierre, qui est ici présent. Pour nous, pleins de confiance en la miséricorde du Tout-Puissant, par notre autorité apostolique, nous remettons à ceux qui marcheront contre les infidèles, les pénitences qu'ils méritent pour leurs péchés. Ceux qui mourront avec un vrai repentir dans les lieux où Jésus-Christ est mort pour nous, ne doivent pas douter qu'ils n'obtiennent la rémission de leur fautes et la vie éternelle; et si l'on meurt avant que d'y arriver, la récompense n'en sera pas moindre. » Cette promesse, mal conçue par une infinité d'ignorants pervers et de mauvaise foi, qui en restreignirent les conditions aux seuls travaux de la guerre; fut la principale époque de la décadence des pénitences canoniques, qui jusque-là s'étoient assez bien soutenues. Il n'y eut point de pécheur qui ne préférât aux rigueurs humiliantes de la pénitence publique, des exercices militaires qu'il imagina tenir lieu de toute bonne œuvre, et de la conversion même du cœur.

Afin d'éloigner de plus en plus les obstacles, on défendit rigoureusement toutes les guerres particulières que les seigneurs se faisoient les uns aux autres : il fut statué que les biens ainsi que les personnes des pèlerins guerriers, seroient spécialement sous la protection de l'Eglise. Pour attirer ensuite les bénédictions du ciel, on obligea les clercs à réciter le petit office de la Vierge, que saint Pierre Damien avoit déjà mis en usage parmi les moines. On ajoute qu'Urbain II régla que le samedi seroit spécialement consacré à la sainte Vierge, et qu'on en feroit l'office ce jour-là¹.

Les exhortations du pape émurent fortement les esprits, d'ailleurs préparés habilement. Un enthousiasme qui parut divin, saisit toute l'assemblée; en un même instant, comme

¹ Gaufrid. Peior Voies.

par
le ve
frère
au n
vous
l'ét
eri d
s'ent
conv
toffe
l'épa
conq
nicati
impli
Le
ajout
ceux
point
maris
homm
siasitiq
évêqu
tion. A
lai, se
tation
il fut
croisés
Tan
moins
et parce
titude
sade, et
tagnes
de Clu
tère d'U
qui étoit
pistings
dans la

par inspiration, on s'écria de toute part : *Dieu le veut, Dieu le veut.* Le souverain pontife reprenant la parole : « Mes frères, dit-il, vous voyez clairement que le Seigneur se trouve au milieu de ceux qui sont assemblés en son nom. Eussiez-vous ainsi proféré tout d'une voix la même clameur, s'il ne l'eût mise lui-même dans votre bouche ? Ce sera donc là votre cri de guerre et de ralliement. » Comme on s'empressoit à s'enrôler, et qu'on se présentait par troupes confuses, on convint d'une marque d'engagement, qui fut une croix d'étoffe rouge, que chacun pourroit s'attacher lui-même sur l'épaule droite : de là les noms de croisés et de croisade. Quiconque prenoit la croix, étoit obligé, sous peine d'excommunication, d'accomplir le vœu qu'il avoit fait d'une manière implicite en se croisant.

Le pape obviant autant qu'il étoit possible à tous les désordres, ajouta que les vieillards, les infirmes, et généralement tous ceux qui n'étoient pas propres aux armes, n'entreprendroient point ce voyage ; que les femmes ne le feroient pas sans leurs maris, et aucune personne du sexe sans un frère ou un autre homme également sûr qui pût répondre d'elle ; que les ecclésiastiques ne partiroient point sans la permission de leur évêque, dont les laïques même devoient prendre la bénédiction. Aymar ou Adémar de Monteil, évêque du Puy en Velay, se croisa le premier ; et comme il étoit en grande réputation de prudence aussi-bien que de vertu et de doctrine, il fut nommé, quoique malgré lui, légat pour l'armée des croisés.

Tant d'affaires importantes se terminèrent à Clermont en moins de quinze jours. Le pape en partit le second de décembre, et parcourut, nonobstant les incommodités de la saison, une multitude de provinces, faisant partout publier et prêcher la croisade, et distribuant lui-même les croix. Il pénétra dans les montagnes sauvages de l'Auvergne, se rendit à Saint-Flour prieuré de Cluny, dont il dédia l'église, puis à Aurillac, et au monastère d'Uzerche, d'où le primat Bernard, archevêque de Tolède, qui étoit de la suite du pontife, tira un moine nommé Bourdin, distingué par des talents qui ne devinrent que trop fameux dans la suite par le schisme dont il fut le chef. Bernard né lui-

même en France où il avoit été moine de Cluny, et d'où ses qualités supérieures le firent passer sur le premier siège d'Espagne, fit un choix plus heureux que celui de Bourdin, en donnant plusieurs autres François pour pasteurs aux principales églises dont il étoit primat.

Le pape continuant les excursions de son zèle, arriva à Linoges deux jours avant Noël, dont il y célébra la fête. Le lendemain des Innocents, il dédia l'église cathédrale, et celle de Saint-Martial le jour de saint Silvestre. Il se rendit à Poitiers, pour la fête de saint Hilaire, le 14 de janvier, et dans le commencement de février à Angers, où il fixa le départ des croisés à l'Assomption de Notre-Dame de la même année 1096. D'Angers, il alla au Mans, puis au monastère du généreux abbé Geoffroi, c'est-à-dire, de la Trinité de Vendôme, et de-là à Tours, où l'affluence prodigieuse des fidèles de toute condition qu'aucune église ne pouvoit contenir, le réduisit à prêcher sur les rives de la Loire. Le quatrième dimanche de carême, qui cette année étoit le 23 de mars, il fit la bénédiction de la rose d'or, comme elle est marquée dans l'ordre romain. Il se couronna aussi de palmes, selon l'usage de Rome, provenu apparemment de ce que la station de ce jour s'y faisant à l'église de Sainte-Croix de Jérusalem, on y portoit la palme comme le symbole des pèlerins de Palestine. Le pape, par honneur, donna la rose à Foulques, comte d'Angers, qui s'engagea, pour lui et ses successeurs, à la porter chaque année à la procession du dimanche des Rameaux. De là vint la coutume d'y porter, avec les rameaux, des fleurs qui, selon quelques écrivains, nous ont fait donner à ce jour le nom de Pâques fleuries.

Le pape Urbain repassa par Poitiers, alla célébrer la fête de Pâques à Saintes, vint ensuite à Bordeaux, puis à Toulouse, où, le vingt-quatrième jour de mai, il dédia l'église de Saint-Sernin. De Toulouse, il se rendit à Montpellier, et incontinent à Maguelone où étoit la chaire épiscopale de ce diocèse, qui y demeura jusqu'à l'an 1536. L'auteur de l'histoire des évêques de ce siège, qu'il occupa lui-même, dit que ce pontife consacra toute l'île de Maguelone, et qu'il accorda la rémission des péchés à ceux qui y étoient ou y seroient enterrés dans la suite : mais cet historien, qui n'écrivoit qu'environ deux cents ans

après,
pape q
inutile

Ava
son len
titude
faction
stolique
Bertrad
sa chair
Pour s'
et dont
même a
s'être sé
cun co
commu
reté de
passion,
du scan
grâce à l

Après
marquab
dans le
zèle ame
cile, tro
au mond
d'admini
cile com
oppose le
apôtre de
ment de
rité leurs
des fidèle
donnoit à
berté d'e
des sécul

après, n'est pas d'une autorité à persuader qu'un aussi grand pape qu'Urbain II ait pu donner une absolution également inutile aux morts et contraire aux canons (1096).

Avant de quitter le royaume de France, Urbain, qui, dans son long et laborieux voyage, avoit réglé en concile une multitude d'affaires concernant les particuliers, eut enfin la satisfaction de voir le roi Philippe se soumettre à l'autorité apostolique. Malgré la violente passion qui attachoit le roi à Bertrade, ce prince ne put soutenir plus long-temps le poids de sa chaîne honteuse, et du juste anathème qu'elle lui avoit attiré. Pour s'en délivrer, il fit des efforts qui durent paroître sincères et dont on eut lieu d'attendre plus de persévérance. Il vint lui-même au concile que le pape tenoit à Nîmes (1096), après s'être séparé de sa concubine, et promis qu'il n'auroit plus aucun commerce avec elle. Le pape comblé de joie leva l'excommunication ; mais cette joie s'évanouit bientôt par la légèreté de Philippe, qui ne renonça pour toujours à l'objet de sa passion, que quand cette adroite séductrice, touchée elle-même du scandale et des troubles du royaume, consentit de bonne grâce à la séparation qui pouvoit seule y mettre fin.

Après l'affaire de Philippe et de Bertrade, l'objet le plus remarquable du concile de Nîmes est celui qui se trouve décidé dans le deuxième canon. Quelques ignorants, poussés d'un zèle amer, suivant les propres expressions des pères de ce concile, trouvoient les moines, qui sont des hommes déjà morts au monde, indignes des fonctions sacerdotales, et incapables d'administrer le baptême, la pénitence et l'absolution. Le concile combat ce préjugé comme une erreur insoutenable. Il y oppose les exemples de saint Grégoire pape, de saint Augustin, apôtre des Anglois, et du grand Martin, passés si heureusement de l'état monastique à l'épiscopat. Ils quittoient à la vérité leurs solitudes, et rentroient dans le commerce ordinaire des fidèles pour exercer le ministère sacerdotal, au lieu qu'on donnoit à des moines qui restoient dans leurs monastères, la liberté d'exercer les fonctions ecclésiastiques, même à l'égard des séculiers : mais cette objection étoit réservée à la subtilité

¹ Conc. tom. v. Berthold. an. 1096.

des censeurs modernes. La simplicité des temps anciens ne s'avisa jamais de rendre problématique l'autorité, ni la sagesse de l'Eglise, par rapport aux changements qu'elle juge à propos de faire dans les points arbitraires de sa discipline.

La pape voulant enfin rentrer en Italie, alla de Nîmes à Saint-Gilles, à Avignon, puis à Vienne, où continuant avec un zèle infatigable les fonctions de la sollicitude pontificale, il fit rendre au corps de saint Antoine les honneurs que méritoient des reliques si précieuses. Elles y avoient été apportées de Constantinople environ un siècle auparavant, par un seigneur du pays nommé Gosselin, qui les plaça dans sa terre de la Motte, proche de Vienne, où il avoit dessein de bâtir une église¹. Etant mort subitement, elles passèrent à ses héritiers, qui à son exemple les faisoient porter partout avec eux, comme leur plus sûre défense. Urbain II trouva indécent qu'elles fussent perpétuellement errantes, souvent au milieu des hasards de la guerre, et entre les mains sanglantes d'hommes dévoués aux armes. Elles furent aussitôt déposées dans un oratoire construit à la hâte sur la place où devoit être l'église qu'on bâtit suite à la Motte. Ce fut d'abord un prieuré de bénédictins tirés du monastère de Mont-Mayour au diocèse d'Arles.

Dès-lors néanmoins il y avoit au même lieu un hôpital et une confrérie séculière d'hospitaliers, pour le soulagement des personnes atteintes d'une maladie pestilentielle qui avoit fait des ravages affreux dans plusieurs de nos provinces. C'étoit comme un feu dévorant qui consumoit avec des douleurs inexprimables les parties du corps auxquelles il s'attachoit. Dieu, par ce fléau, ou plutôt par le remède qu'il y avoit préparé dans les reliques de saint Antoine, vouloit honorer son serviteur dans les Gaules aussi-bien qu'en Orient. Les malades trouvoient à la Motte le soulagement qu'on avoit inutilement cherché dans les prières et les processions faites en plusieurs autres endroits. Différents impies qui s'échappèrent à cette occasion en des ironies sacrilèges, furent atteints de cette contagion brûlante, qu'on nomma pour cela le feu sacré, ou le feu saint Antoine : prodige assez constaté, pour avoir fait impression sur

¹ Boll. tom. 2, p. 251. Baill. 17 Jan. p. 13.

l'illus
Quan
reliqu
tion e
ton e
à leur
et for
gation
trans
face V
fut abh
Au
quoit
au suc
concil
prêch
tous le
gable
mence
toient
cours,
person
tout ce
choient
Tou
Gaules
glacées
conditi
boureu
faites ;
ce saint
confess
guerre
pes de
intrépid
sang en
voyage
l'acqué

l'illustre et savant Pic de la Mirandole, qui l'a célébré en vers. Quant à ceux qui venoient chercher le remède près des saintes reliques, le concours en étoit si continuel, que la commisération et la piété engagèrent deux seigneurs de la province, Gaston et son fils Gironde, à se consacrer eux et leurs biens à leur soulagement. Ils s'associèrent quelques compagnons, et formèrent une confrérie qui donna l'origine à la congrégation des chanoines réguliers de saint Antoine. On leur transmit dans la suite le prieuré de la Motte, que le pape Boniface VIII érigea en une abbaye, dont leur supérieur général fut abbé.

Au milieu de tant d'affaires différentes, Urbain II s'appliquoit surtout à l'objet principal de son voyage, c'est-à-dire, au succès de la croisade. Il la publioit principalement dans les conciles qu'il célébroit sur toute sa route, et les évêques la prêchoient ensuite dans leurs diocèses, dont ils parcouroient tous les cantons. D'un autre côté, le zèle et l'activité infatigable de Pierre l'ermite sembloient le multiplier. La véhémence de ses discours et la réputation de ses vertus transportoient tout à la fois les habitants des campagnes; les villes, les cours, et les peuples le suivoient en foule. Ils avoient pour sa personne une vénération qui s'étendoit à ses vêtements, à tout ce qu'il avoit touché, et jusqu'à son mulet, dont ils arrachent des poils pour les conserver comme des reliques.

Tout fut bientôt en mouvement dans toute l'étendue des Gaules, dans l'Italie, dans l'Allemagne, jusque dans les plages glacées du Danemark et de la Norwège. On vit dans toutes les conditions un empressement égal à prendre la croix. Les laboureurs abandonnoient leurs sillons ou leurs moissons imparfaites; les artisans couroient en troupe de leurs boutiques sous ce saint étendard; les voleurs mêmes et les malfaiteurs publics confessoient leurs péchés, et s'offroient à les expier par la guerre sainte. Les femmes, les vieillards, les enfants, des troupes de clercs et de moines, et même des reclus, suivoient avec intrépidité, sinon pour combattre, au moins pour donner leur sang en témoignage de leur foi. Afin de fournir à la dépense du voyage, on s'empressoit à vendre ses possessions au prix que l'acquéreur jugeoit à propos d'y mettre. On les abandonnoit

en pur don, ou à charge seulement de prier, aux communautés religieuses qui acquirent par-là de grands biens. Mais ce qu'il y eut de vraiment édifiant, c'est que les inimitiés et les guerres particulières, allumées auparavant dans la plupart des provinces, cessèrent tout à coup, aussi-bien que les violences et le brigandage. La justice et la concorde sembloient avoir pris les rênes du gouvernement dans tous les états chrétiens, afin de laisser aux fidèles la liberté de porter la guerre chez les ennemis de la religion et de la vertu.

Entre les seigneurs français qui se disposèrent à marcher, les plus distingués furent Hugues le Grand, frère du roi Philippe et comte de Vermandois; Robert, duc de Normandie et frère du roi d'Angleterre; Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse et de Provence; Robert, comte de Flandres; Etienne, comte de Chartres et de Blois, et le fameux duc de Lorraine, Godefroi de Bouillon avec ses deux frères Eustache et Baudouin. Il y avoit un grand nombre de seigneurs moins considérables, et une infinité de gentilshommes. Le premier qui se mit en route, fut Gautier, plus valeureux qu'opulent, et surnommé pour cela Sans-avoir. Il partit dès le 8 de mars 1096.

Il fut suivi de près par Pierre l'ermite, qui, d'orateur de la croisade, en voulut devenir général. Il se mit à la tête d'un gros corps d'armée, composé pour le moins de quarantemille hommes, qu'il avoit ramassés en France et en Allemagne, la plupart sans discipline et sans expérience, en un mot, aussi mauvais soldats qu'il étoit mauvais capitaine. Il ne tarda point à s'apercevoir que le talent de rassembler des troupes ne suffit pas pour les conduire et les former à la guerre. Bientôt il se vit obligé de partager son armée en deux corps, donna le commandement de l'un à Gautier-Sans-avoir, et se réserva l'autre. Mais, si Pierre manquoit de capacité, l'indigence de Gautier le privoit, nonobstant sa valeur, de l'autorité nécessaire à tout général. A l'exemple de Pierre l'ermite, un prêtre allemand, nommé Godescalc, se mit à la tête de quinze mille hommes, mais si mal disciplinés, qu'ils ne passèrent pas la Hongrie, où ils furent taillés en pièces, en punition de leurs brigandages. Plusieurs autres troupes partirent dans le

même d
le mois

Les p
zèle ma
cent mil
de discipl
infidèles
qu'ils tr
les cont
massacre
purent d
Spire fit
sion; ma
part à ne
tême. La
se tuer eu
envoyer
femmes
leur sein
un bon ne
tisés à T
étoit à leu
sièrent l'a

Pierre
alla droit
l'attendoit
conseilla
Bosphore
vols et le
changer d
passer inco
comédie,
çais, dont
nèrent un
lâcheté et
ses gens m
chevaux p
le reste de

même désordre, pendant cette première campagne, depuis le mois de mars jusqu'au mois d'octobre.

Les plus grands excès qui se commirent, furent l'effet du zèle mal entendu d'une multitude confuse d'environ deux cent mille hommes de pied, sans chef et sans aucune teinture de discipline. Ils se mirent en tête qu'en allant combattre les infidèles, ils devoient commencer par exterminer les juifs qu'ils trouvoient sur leur passage. En remontant le Rhin et les contrées voisines, depuis Cologne jusqu'à Worms, ils massacrèrent impitoyablement tous ceux de cette nation qu'ils purent découvrir. Les évêques en prirent la défense; Jean de Spire fit même punir de mort quelques chrétiens à leur occasion; mais des zélateurs sanguinaires s'obstinèrent de toute part à ne faire de quartier qu'à ceux qui recevoient le baptême. La plupart de ces malheureux aimèrent mieux périr et se tuer eux-mêmes, après avoir égorgé leurs enfants, pour les envoyer devant eux, disoient-ils, dans le sein d'Abraham. Les femmes qui n'avoient pas la résolution d'enfoncer le fer dans leur sein, se précipitoient dans les rivières. Il y eut néanmoins un bon nombre de juifs, hommes et femmes, qui furent baptisés à Trèves: mais, à l'exception du rabbin Michée qui étoit à leur tête, et qui se convertit sincèrement, tous apostasièrent l'année suivante.

Pierre l'ermite, parti des premiers pour la Terre sainte, alla droit à Constantinople où une armée de croisés italiens l'attendoit déjà. Il fut bien reçu de l'empereur Alexis, qui lui conseilla d'attendre les princes croisés pour passer au-delà du Bosphore, dans les terres occupées par les Turcs. Bientôt les vols et le brigandage de cette multitude indisciplinée firent changer de dispositions à cet empereur, qui leur enjoignit de passer incessamment le détroit. Quand ils furent arrivés à Nicomédie, les Italiens et les Allemands se séparèrent des Français, dont ils disoient ne pouvoir supporter la fierté. Ils donnèrent un chef nommé Rainald qui à l'incapacité joignit la lâcheté et la perfidie. Il se laissa bloquer dans un fort, où tous ses gens manquant d'eau, et réduits par la soif à saigner les chevaux pour en boire le sang, le plus grand nombre périt, et le reste demeura si languissant, qu'ils pouvoient à peine sou-

tenir leurs armes. Rainald feignit alors de vouloir combattre; mais ayant rangé ces malheureux en bataille, il alla se rendre à l'ennemi, et les laissa à la merci des infidèles, qui, tenant le sabre levé sur leur tête, tâchèrent de leur faire renoncer Jésus-Christ. Les sentiments de la religion et de la pénitence se réveillant dans leur cœur, à ce moment décisif, la plupart confessèrent généreusement, et eurent la tête tranchée. D'un autre côté, les gens de Gautier-Sans-avoir, battus plusieurs fois par les Turcs, se renfermèrent dans un château proche de Nicée, où ils furent presque tous réduits en esclavage. Pierre l'ermite voyant enfin ce qu'il devoit se promettre de ceux qu'il ne pouvoit conduire¹, prit le parti de retourner à Constantinople où les princes français venoient d'arriver en diverses troupes, tant par terre que par mer.

Godefroi de Bouillon, arrivé le premier, étoit venu par la Hongrie, où il fit observer la plus exacte discipline. Quoiqu'il ne fût pas à beaucoup près le plus puissant de ces princes, son armée étoit une des plus florissantes, parce que la réputation de sa valeur et de sa capacité avoit attiré sous ses étendards une foule de jeune noblesse, jalouse d'apprendre sous lui le métier de la guerre, et qu'il sut contenir dans l'ordre et la dépendance. D'ailleurs ses vertus chrétiennes, et la dignité avec laquelle il allioit les pratiques de la religion avec les exercices militaires, sa probité généralement reconnue, sa droiture, son désintéressement le faisoient révéler des Grecs mêmes, et dispoient jusqu'aux soupçons de leur ombrageux empereur.

¹ « Pierre n'eut pas les talents d'un général, je n'ai pas de peine à le croire : aussi ne le vit-on jamais endosser la cuirasse : il commit des imprudences, cela peut être encore; et qui est-ce qui n'en commit pas dans ces expéditions incertaines? Mais seul il avoit enflammé toute l'Europe; il s'étoit fait suivre des peuples; il avoit déterminé, persuadé, entraîné les rois, les grands, les ministres : il produisit dans le monde un changement inattendu : à sa voix, les tyrans cessèrent d'infester leur patrie; et cette ardeur guerrière qu'on ne pouvoit éteindre, et qui étoit le fléau général de l'Europe esclave et malheureuse, il la maîtrisa, il la porta en Asie, il la tourna tout entière contre des ennemis qui étoient eux-mêmes des usurpateurs, persécutant depuis 500 ans des hommes que nos ancêtres regardoient avec raison comme leurs frères. Ne valoit-il pas mieux, après tout, combattre ces brigands d'Asie, que d'égorger, comme on faisoit alors, ses parents et ses compatriotes? Non, le solitaire d'Antioche ne fut point un insensé; il mérite une place parmi les hommes justement célèbres. » *Mureau : Disc. sur l'hist. de Fr., t. 14.*

Mais
contre le
abordoie
des arme
pression
Orient.
l'arrivé
fils du f
terreur d
son frère
vinrent
vertuens
les infid
tingué e
princes d
les place
ou de les
en lui pr
quinze j
Les autre
qu'il étoi
d'homme
louse opi
le Grand
Godefroi
faire la g
devoir dis
d'Alexis,
moins à j
son armé

Peu ap
dont ils f
Cette pla
ecuméni
giouk, et
étoit de g

¹ Alexiad

Mais les premières dispositions d'Alexis ne purent tenir contre les alarmes que lui causèrent tant d'autres princes qui abordoient de jour en jour aux environs de sa capitale, avec des armées si formidables, que tout l'Occident, suivant l'expression de la princesse Anne Comnène¹, sembloit passé en Orient. Ce qui parut lui donner le plus d'inquiétude, ce fut l'arrivée de Boémond, prince de Tarente et de la Pouille, fils du fameux Robert Guiscard, dont le nom seul étoit la terreur des Grecs. Boémond faisoit le siège d'Amalphi, avec son frère Roger, comte de Sicile, quand les seigneurs français vinrent s'embarquer en Italie pour la guerre sainte. Une vertueuse émulation lui fit tourner aussitôt ses forces contre les infidèles, il partit avec son neveu Tancrède, héros distingué entre les héros mêmes. L'empereur exigea que les princes croisés lui fissent un serment exprès de lui remettre les places de l'empire qu'ils prendroient sur les Musulmans, ou de les tenir de lui comme ses vassaux. Il gagna Boémond, en lui promettant, en deçà d'Antioche, un état qui auroit quinze journées de marche en longueur et huit en largeur. Les autres chefs se récrièrent avec indignation, et trouvèrent qu'il étoit honteux à des Français de rendre aucune espèce d'hommages à un prince étranger. Le vieux comte de Toulouse opina même à déclarer la guerre aux Grecs. Mais Hugues le Grand, Robert comte de Flandres, et surtout le vertueux Godefroi, répondirent qu'ils n'avoient pas pris la croix pour faire la guerre aux chrétiens. On fit le serment, et l'on crut devoir dissimuler sur la politique injurieuse et le caractère faux d'Alexis, que l'on commençoit à pénétrer. On l'obligea néanmoins à jurer lui-même qu'il suivroit les Occidentaux avec son armée, et qu'il les aideroit à s'emparer de Jérusalem.

Peu après, ils passèrent l'Hellespont et marchèrent à Nicée, dont ils formèrent le siège le jour de l'Ascension 14 mai 1097. Cette place, illustrée par la célébration du premier concile œcuménique, étoit au pouvoir de Soliman, petit fils de Seldgiouk, et fondateur de l'empire des Turcs en Natolie. Elle étoit de grande importance, quoique moins considérable que

¹ Alexiad.

Cogni ou Icone, dont il avoit fait sa capitale. Mais elle ne put tenir contre cent mille hommes d'armes, servant à cheval dans l'armée des croisés, sans compter les gens de pied, qui, avec les femmes, montoient à six cent mille. Elle fut prise par composition le 20 juin, et remise, du consentement des seigneurs français, à l'empereur Alexis, qui avoit traité secrètement avec les assiégés.

Les vainqueurs continuant leur route, prirent dans la Natolie ou Asie-Mineure beaucoup d'autres places, où ils mirent des garnisons et des commandants pour les garder en leur nom. Alexis-Comnène, contre la foi des traités, ne leur fournissant ni troupes, ni vivres, ils se crurent dispensés de leurs propres serments. Ils avoient déjà pris Tarse et le reste de la Cilicie, quand Baudouin, frère du duc Godefroi, se sépara de la grande armée, et prenant à gauche vers l'orient, pénétra jusqu'au pays de l'Euphrate, presque uniquement peuplé de chrétiens. De toute part on se rendoit à lui; et on l'invita à occuper Edesse, où il fonda une principauté considérable, dont il fut reconnu souverain. La grande armée qui attiroit la principale attention des ennemis, fut attaquée dans sa marche par une multitude d'infidèles, composée, dit un historien qui étoit présent¹, de trois cent soixante mille hommes, sans compter les Arabes dont Dieu seul connoissoit le nombre. Les chrétiens long-temps harcelés, et enfin transportés de fureur, fondirent sur ces agresseurs importuns, qu'ils mirent en déroute, et dont ils firent un horrible carnage pendant une journée entière.

Avançant ensuite dans la Syrie, ils allèrent mettre le siège devant Antioche, le 21 d'octobre. C'étoit encore une très-grande et très-forte ville, presque toute remplie de chrétiens, le siège du patriarche d'Orient, qui avoit vingt provinces sous sa juridiction, y compris six provinces hérétiques, trois au nord vers la source de l'Euphrate, remplies d'eutchiens, et trois de nestoriens en descendant ce fleuve au midi. L'an 1084, Soliman, par ordre de Malek, sultan de l'Iran, l'avoit conquise sur les Grecs. Malek l'avoit ensuite donnée à un autre

¹ Taleb. ap. Duchesne, t. IV.

princ
défer
dont
mort
bles
princ
bord

Le
étoit-
dans
la leu
attaq
l'avan
propri
ne po
occas
lurent
une h
où il
premi

Le
qu'il
homm
ricux
rançon
« Mess
s'en fa
que vo
a com
avanta
plus b
tenir c
voulut
Le com
libérer
rendit
et le co
mandan

prince de son sang nommé Arstan ou Soliman le jeune, pour défendre cette frontière contre le calife fatimite d'Égypte, dont l'empire s'étendoit en Syrie jusqu'à Laodicée. Mais la mort prématurée de Malek ayant occasionné de grands troubles dans la Perse, où étoit le siège de son empire et des principales affaires, on y fit beaucoup moins d'attention d'abord aux entreprises des croisés.

Le siège ne laissa pas de durer huit mois entiers. A peine étoit-il formé, que les chrétiens se virent assiégés eux-mêmes dans leur camp par une armée turque plus nombreuse que la leur. Il se passoit peu de jours où ils n'eussent quelque attaque à soutenir. Ils avoient à la vérité presque toujours l'avantage; mais ils se consumoient insensiblement par leurs propres victoires, et plus encore par la disette des vivres qui ne pouvoit manquer de les ruiner dans cette position, et qui occasiona des désertions sans nombre. Les généraux se résolurent à vaincre ou à être défaits sans ressource, en livrant une bataille générale. Ils remportèrent une pleine victoire, où il périt quinze cents seigneurs turcs, dont douze de ces premiers officiers qu'ils nommoient émirs.

Le gouverneur d'Antioche s'en vengea sur quelques croisés qu'il avoit faits prisonniers. En cette occasion, un gentilhomme appelé Renauld Porchet, finit ses jours par un glorieux martyre. Ayant été sur les remparts pour traiter de sa rançon et suspendre les efforts des assiégeants, il leur dit : « Messeigneurs et mes frères, si je ne suis pas encore mort, peu s'en faut. Oubliez-moi, et ne consultez que l'ardeur céleste que vous inspire le souvenir du saint Sépulcre. Jésus-Christ a combattu et combattra toujours pour vous. Connoissez vos avantages : vous avez tué douze émirs et quinze cents des plus braves guerriers. Il n'est plus personne qui puisse ici tenir devant vous. » Le gouverneur, furieux de ce discours, voulut faire renoncer Porchet à la religion qui le lui dictoit. Le confesseur demanda quelques moments, comme pour délibérer. Il se prosterna vers l'Orient, tenant les mains jointes, rendit à voix haute ses adorations au Sauveur des hommes, et le conjura avec ardeur de recevoir son âme. Alors le commandant barbare ne se possédant plus, lui fit abattre la tête.

En même temps il ordonna d'amener tous les autres prisonniers chrétiens, de les attacher en cercle à une grande corde, les mains liées derrière le dos; et ayant fait allumer de la paille et du bois au milieu du cercle qu'ils formoient, il les fit brûler à petit feu.

La ville fut enfin prise par intelligence (1098) : un apostat repentant, nommé Pyrrhus, livra une tour à Boémond, qui fut reconnu prince d'Antioche par les autres seigneurs. Les moments pressoient. On avoit eu vent qu'une armée nouvelle de plus de trois cent mille hommes, venoit au secours des assiégés sous la conduite de Curpalan, général du soudan de Perse. Les Turcs tenoient encore le château d'Antioche avec la plus grande partie de la garnison qui s'y étoit retirée. Comme on se disposoit à ce nouveau siège, trois jours après la prise de la ville, les croisés se virent tout à coup investis par le superbe Curpalan, qui se flatta avec arrogance d'en avoir bon marché. On dit néanmoins que sa mère vint d'Alep pour le détourner du combat, en lui annonçant le sort funeste de ses armes, s'il les tournoit contre les serviteurs chéris du Tout-Puissant¹. Il ne tint nul compte de cet avis; et serrant la ville où ils se retirèrent, il les réduisit en vingt-six jours aux plus horribles extrémités de la faim. Un grand nombre de croisés perdirent courage, ils s'échappèrent comme ils purent, et le plus opulent de leurs chefs, Étienne comte de Blois, reprit la route de Constantinople.

On avoit mangé jusqu'aux charreaux et aux ânes, quand le prêtre Étienne, à ce que raconte l'historien Tudebod qui étoit présent², alla trouver les princes, et les assura, sur une vision qu'il avoit eue la nuit précédente, que les saints Georges, Théodore et Dénucétrius combattoient pour eux, s'ils communioient, après avoir effacé leurs péchés par la pénitence et la confession. Un autre prêtre provençal de naissance, et nommé Pierre Barthélemi, accrut leur courage en leur déclarant que l'apôtre saint André lui avoit apparu, et marqué, dans la grande église d'Antioche dédiée à saint Pierre, l'endroit où étoit enfouie la lance dont le côté du Seigneur avoit été percé. On y

¹ Tudebod. — ² Duchesne, t. IV, p. 707.

fouill
reliqu

On

jours

sèrent

Aima

lance.

suivoi

psaum

gion.

d'infid

ble ca

croisés

prêtre

vu de

ébloui

dèles.

cette v

se ren

ses gen

Les

en hon

par les

l'argen

ornem

lui assi

mière

sulmar

avec be

S'il se

propre

grec d

fruit. C

en Epi

pelain.

voisin

d'une

et des

fouilla une journée entière avec treize ouvriers, on trouva la relique, et on ne douta point de la protection divine.

On résolut de livrer bataille, à quoi l'on se prépara par trois jours de jeûne, pendant lesquels tous les soldats se confessèrent et reçurent la communion. Dans le combat, le légat Aimard, pour encourager les combattants, portoit la sainte lance. Les autres évêques et les prêtres en habits sacerdotaux, suivoient l'armée, ayant des croix à la main et chantant des psaumes. Rien ne put résister à la valeur animée par la religion. En quelques moments, cette multitude innombrable d'infidèles fut enfoncée de toute part, et l'on en fit un effroyable carnage. Ce qui soutint admirablement le courage des croisés, ce fut le bruit qui, en confirmation des promesses du prêtre Etienne, se répandit dans tous les rangs, qu'on avoit vu des cavaliers montés sur des chevaux d'une blancheur éblouissante, fondre de la montagne sur les bataillons infidèles. Le gouverneur du château d'Antioche fut si frappé de cette victoire inattendue, qu'aussitôt après, non-seulement il se rendit, mais il embrassa la foi chrétienne avec plusieurs de ses gens (1098).

Les vainqueurs n'eurent rien de plus pressé que de mettre en honneur le culte divin : ils purifièrent les églises profanées par les infidèles, ils choisirent dans un immense butin, l'or, l'argent, les pierreries et les étoffes les plus précieuses pour les ornements sacrés; ils rétablirent le clergé dans ses fonctions, et lui assignèrent des revenus convenables. Le patriarche, à la première hostilité des croisés, avoit été mis aux fers par les Musulmans : il fut remis avec honneur sur son siège, et traité avec beaucoup de respect tout le temps qu'il y voulut demeurer. S'il se retira dans la suite à Constantinople, ce fut de son propre mouvement, et parce qu'il sentit lui-même, qu'étant grec de naissance, il ne pourroit pas gouverner les Latins avec fruit. On lui donna pour successeur Bernard, évêque d'Arta en Epire, qui avoit suivi le légat Aimard en qualité de chapelain. On institua pareillement des évêques dans les villes voisines qui avoient des cathédrales. Le légat mourut peu après d'une maladie contagieuse, qui, en conséquence de la misère et des travaux excessifs désola les croisés, et qui les obligea de

différer l'expédition de Jérusalem jusqu'à l'année suivante. Il avoit une tendre dévotion pour la sainte Vierge, et on le croit auteur du *Salve Regina*, nommé pour cela par les anciens l'antienne du Puy.

En annonçant sa mort et les victoires qu'ils avoient remportées les chefs de cette guerre sainte écrivoient au pape Urbain de venir se mettre à leur tête. « C'est à Antioche, lui disoient-ils, que le nom chrétien a pris naissance, c'est là que saint Pierre avoit d'abord établi sa chaire. Vous qui êtes le vicaire de saint Pierre, venez vous asseoir sur son siège et de là faire la guerre qu'il convient à votre ministère : car nous avons vaincu les Turcs et les païens ; mais, pour les Grecs, les Arméniens, les Syriens, les jacobites, nous n'avons pu les ramener à l'unité. C'est ce qui nous engage à vous prier de venir vous placer à notre tête. Vous trouverez en nous des enfants soumis et dociles et vous aurez la gloire d'éteindre toutes les hérésies, et de réunir par-là le monde entier sous votre obéissance ¹. » Mais les circonstances ne permettoient pas au chef de l'Eglise de répondre ainsi à l'ardeur des croisés.

Les armes chrétiennes n'avoient pas eu ces premiers succès en Orient, que l'Europe eut à gémir des troubles et des désordres causés par l'absence de tant de princes. Robert, duc de Normandie, en prenant la croix, avoit cédé la jouissance de son duché au roi Guillaume son frère, moyennant les sommes considérables dont il avoit besoin pour son expédition. Afin de retirer cet argent fourni d'avance, le roi d'Angleterre pilla les églises de son royaume, leur enleva toute leur argenterie, jusqu'aux châsses des reliques, et aux garnitures des livres d'évangiles. Saint Anselme fut contraint de donner la valeur de deux cents marcs d'argent : encore le roi se trouva-t-il peu satisfait, et ne chercha plus qu'à le chagriner en toute rencontre ². Le saint archevêque n'auroit pensé qu'à perfectionner sa vertu dans ces tribulations, si elles n'eussent fait le scandale de tout un royaume, où l'on sapoit autant les fondements de l'équité que ceux de la religion. Il résolut d'aller

¹ Hist. de l'Égl. gall., t. 22. — ² Vit. per. Edmer. n. 47, 42.

const
grand
s'il n
nées
peine
voyag
qua s
jour-
On lu
romai
se pro
Christ
tion,
Il exa
seils
l'attir
Pierre
autre
champ
dit au
ses lett
de Sé
du Be
Cha
endroi
ses an
encore
comm
les cau
livres
faction
de fair
concep
nulle
La r
accour
ses ins
trouve

consulter le souverain pontife, soit pour remédier à un si grand mal s'il étoit possible, soit pour quitter l'archevêché, s'il ne pouvoit rétablir entre les deux puissances l'harmonie nécessaire au gouvernement de son église. Il obtint, après des peines infinies, le consentement de son souverain pour ce voyage. Sitôt que le pape Urbain le sut arrivé à Rome, il marqua son logement dans le palais pontifical, et l'y fit reposer ce jour-là. Le lendemain, il l'admit avec honneur à son audience. On lui avoit préparé un siège devant le pape, et la noblesse romaine s'étoit assemblée de son propre mouvement. Anselme se prosterna, suivant l'usage, aux pieds du vicaire de Jésus-Christ; mais Urbain le releva aussitôt, l'embrassa avec affection, et s'exprima sur lui dans les termes les plus honorables. Il exalta surtout son humilité qui lui faisoit chercher les conseils de ceux dont il étoit le maître par son savoir, et qui l'attiroit de si loin et à travers tant de périls, pour honorer saint Pierre dans une personne à qui la qualité de patriarche d'un autre monde le rendoit presque égal. Urbain travailla sur-le-champ à lui rendre justice; il écrivit au roi d'Angleterre, et dit au saint archevêque d'attendre auprès de lui les effets de ses lettres: mais Anselme aima mieux se retirer au monastère de Sélavie, dont l'abbé Jean avoit été moine à l'abbaye du Bec.

Charmé des douceurs de cette solitude, située dans un endroit agréable et sain de la terre de Labour, Anselme reprit ses anciens exercices, avec la même tranquillité que s'il eût encore été simple religieux. Ce fut alors qu'il acheva son traité, commencé en Angleterre dans le fort de sa persécution, sur les causes de l'incarnation du Verbe. Il consiste en deux livres, dont le premier traite à fond le mystère de la satisfaction de Jésus-Christ. Par rapport au second, il est à propos de faire observer que tout ce qui est dit contre l'immaculée conception de la mère de Dieu, n'est qu'une objection, et nullement une assertion de l'auteur.

La réputation d'Anselme le suivit dans la solitude. On y accourut de toute part pour demander ses conseils et recevoir ses instructions. Roger duc de la Pouille, le pria de le venir trouver devant Capoue dont il faisoit le siège, et lui donna les

témoignages les plus flatteurs d'amitié et de vénération. Le pape y étant venu aussi dans l'espérance de procurer la paix, parmi le concours nombreux qu'attira la présence du souverain pontife, Anselme ne fut pas moins honoré pour sa vertu, qu'Urbain pour sa dignité. Il étoit révérend des Sarrasins mêmes, que le comte Roger, oncle du duc, avoit amenés de Sicile. Il se retira néanmoins le plus tôt qu'il lui fut possible, dans la sainte solitude de Sélavie. Afin de pratiquer l'obéissance jusque dans la prélature, il se fit donner pour supérieur par le pape, le moine Edmer qui l'accompagnait.

Urbain II étoit lié d'une étroite amitié avec le comte de Sicile. Ce prince le méritoit par son attachement aux intérêts de l'Eglise; mais le pape lui donna, selon les Siciliens, un témoignage bien extraordinaire de son affection. Ils prétendent qu'après le siège de Capoue, qu'il ne put néanmoins arrêter, il lui conféra la légation héréditaire de Sicile, avec des droits presque sans bornes. La bulle de concession, adressée au comte Roger, est rapportée en ces termes par le moine Geoffroi de Malaterra¹ : « Comme par votre valeur vous avez beaucoup étendu l'Eglise de Dieu dans les terres des Sarrasins, et que vous avez toujours eu un grand dévouement pour le saint Siège, nous vous promettons que pendant tout votre règne et celui de vos héritiers légitimes, nous n'établirons aucun légat dans les terres de votre obéissance, sans votre consentement. Nous voulons au contraire que vous fassiez ce que nous ferions par nos légats, quand même nous vous enverrions quelqu'un de notre église pour le salut de celles qui sont dans vos états, et pour l'honneur du siège apostolique: Que si l'on tient un concile, et que je vous demande de m'envoyer les évêques et les abbés de votre domination, vous enverrez et vous retiendrez pour servir les églises ceux qu'il vous plaira. » Cette bulle est datée de Salerne, du 5 juillet de l'année 1098, la onzième du pontificat d'Urbain II. En vertu de ce privilège, nommé par les Siciliens monarchie de Sicile, ils veulent que leur roi soit légat né du saint Siège; mais les Romains soutiennent que si cette bulle n'est pas supposée, elle a du moins été révoquée dans la suite.

¹ L. IV, cap. ult.

Comm
monar
fonden
suadé
donné
plus ta

Le
selme,
tobre.

lesquel

concer

es Pér

trois fo

d'anath

silence

que son

avec un

assistan

signala

quelles

prouver

du Père

déployé

prit (10

La pa

d'Angle

aussi fri

• Ce n'e

porter à l'a

Baronius; i

a été altérée

l'abbé, qui

nellement a

de Roger. I

générations

Siège, le pa

firmar l'em

ridiction su

rasins... ce

fut donné d

Comme les Siciliens prétendent fonder sur elle le droit de monarchie ou de royauté, quoiqu'on n'y voie rien qui puisse fonder cette prétention, des critiques judicieux se sont persuadé qu'on la devoit rapporter à l'antipape Anaclét, qui a donné l'origine au royaume de Sicile environ trente-deux ans plus tard.

Le pape Urbain avoit promis de rendre justice à saint Anselme, dans le concile de Bari, convoqué pour le mois d'octobre. Il s'y trouva cent quatre-vingt-trois évêques, devant lesquels on fit beaucoup de plaintes contre le roi d'Angleterre, concernant surtout la simonie et l'oppression des églises. Tous les Pères furent d'avis, que ce prince ayant été adouesté par trois fois suivant les canons, il ne restoit plus qu'à le frapper d'anathème. Anselme qui avoit gardé jusque-là un profond silence, se jeta aussitôt aux pieds du pape; et ne voyant plus que son souverain dans son persécuteur, il intercéda pour lui avec une effusion de cœur qui excita l'admiration de tous les assistants, et arrêta les effets de la sévérité pontificale. Il ne signala pas moins son savoir par la force et la netteté avec lesquelles il réfuta les Grecs, qui dans cette assemblée voulurent prouver par l'Évangile, que le Saint-Esprit ne procède que du Père. Il rédigea depuis les raisons triomphantes qu'il avoit déployées, et en fit un traité sur la procession du Saint-Esprit (1098).

Le pape étant retourné à Rome, il y vint un envoyé du roi d'Angleterre, chargé des réponses de ce prince. Elles parurent aussi frivoles que sa conduite étoit inexcusable. Tout ce que

* Ce n'est point la bulle citée, mais l'érection de la monarchie, qu'on doit rapporter à l'antipape Anaclét. L'authenticité de cette pièce n'est point contestée par Baronius; mais nous pensons qu'il n'est pas nécessaire de soutenir, comme lui, qu'elle a été altérée par l'historien des Normands d'Italie. On peut se convaincre en lisant Labbe, qui la donne avec ses variantes, qu'elle ne contient qu'un privilège personnellement accordé à Roger et à son fils Simon, ou bien à un autre légitime héritier de Roger. Les expressions d'Urbain II ne peuvent clairement s'appliquer qu'à deux générations. En faisant à ces comtes de Sicile l'honneur de les nommer légats du saint Siège, le pape récompensoit la piété de Roger Ier et l'obligeoit par-là à ne pas confirmer l'empiétement des patriarches de Constantinople, qui avoient étendu leur juridiction sur cette île, pendant qu'elle étoit sous la domination des Grecs et des Sarrasins... ce n'est qu'en 1130 que Roger II reçut et conserva le titre de roi, qui lui fut donné d'abord par l'antipape dont il avoit épousé la sœur. *Lab. t. x, p. 437.*

l'apologiste put obtenir, ce fut un délai jusqu'à la saint Michel de l'année suivante. Ce retard parut long à saint Anselme qui résolut de passer en France : mais le pape le retint encore quelque temps à Rome, où il s'efforça de le dédommager des ennuis attachés à la longueur de ses affaires. Le pontife le venoit souvent visiter dans son appartement, ou, pour mieux dire, il étoit continuellement avec lui, et sembloit en quelque sorte lui faire sa cour. Dans toutes les cérémonies et les assemblées, on forçoit la modestie d'Anselme à occuper la première place après le pape. Tout le monde s'empressoit également à le combler d'honneurs et de distinctions. Les schismatiques eux-mêmes, toujours acharnés à déchirer le sein de l'église romaine, à poursuivre jusqu'au milieu de Rome les partisans du pontife romain, faisoient une exception unique pour les vertus éminentes de l'archevêque de Cantorbéri.

Dans le concile annuel qui s'y tint le 25 avril 1099, Reinger, évêque de Lucques, chargé de promulguer les décrets, fut tout à coup transporté d'un enthousiasme qui fit bien connoître les dispositions habituelles des prélats italiens à l'égard du saint archevêque¹. Il avoit à peine commencé la lecture des décrets, que, changeant de visage, prenant une voix et un geste animés, ils s'écria comme par inspiration : « A quoi pensons-nous, mes frères ? nous chargeons de lois et d'observances les enfants soumis de l'Eglise, et nous ne nous opposons point aux violences de ses oppresseurs. Un vénérable prélat venu des extrémités du monde, est assis modestement au milieu de nous ; mais sa modestie, mais son silence même crient éloquemment, et demandent justice des indignités qu'il a souffertes. Déjà il s'écoule une seconde année depuis qu'il erre loin de son église, et toujours il languit sans défense. Si quelqu'un de vous, ajouta-t-il en frappant par trois fois la terre avec sa crosse, si quelqu'un n'entend pas de qui je parle, c'est du grand Anselme, c'est de l'illustre primat d'Angleterre. » Le pape l'interrompit, et dit : C'est assez, mon frère, c'est assez ; nous y donnerons bon ordre. Urbain, comme on l'a vu, avoit accordé un an de délai au roi d'Angleterre : il ne jugea point convenable

¹ Edmer. 2, novor.

d'en p
et repa

Le p
de sai
Fland
de Lil
ras, c
Il ne p
traite,
cette e
avoit e
cevoir
solcé d
de troi
impos
archid
térèse
pouvo
impos
geât d
concur
drale :
lection
leur fa
souven
fense
lui fair
Provid
de tren
Le p
y tenu
tificat
signala
d'âme.
et emp
rois sa

¹ Bull

d'en prévenir l'expiration. Saint Anselme sortit alors de Rome et repassa en France.

Le pape s'empressa, d'un autre côté, à confirmer l'élection de saint Jean de Térouane, qui étoit né à Varneton dans la Flandre, avoit été chanoine de la collégiale de Saint-Pierre de Lille, puis chanoine régulier du mont Saint-Eloi près d'Arras, où le désir d'une plus grande perfection l'avoit attiré¹. Il ne pensoit qu'à sanctifier son âme dans l'obscurité de la retraite, quand Lambert, premier évêque d'Arras, depuis que cette église, unie pendant cent ans à celle de Cambrai, en avoit été séparée, le contraignit avec beaucoup de peine à recevoir la dignité d'archidiacre. L'église de Térouane étoit désolée depuis vingt ans par les factions et les scandales successifs de trois ou quatre intrus, que la puissance séculière lui avoit imposés; pour remédier à ces maux, on élut enfin le saint archidiacre d'Arras, spécialement renommé pour son désintéressement. Dans ces temps de rapine et de brigandage, on ne pouvoit assez admirer, qu'au lieu de mettre sur le clergé des impositions nouvelles comme ses prédécesseurs, il le déchargât de celles qu'ils avoient établies. Il eut à l'épiscopat un concurrent porté par les archidiacres et le clergé de la cathédrale : mais les abbés et les laïques qui étoient présents à l'élection, recoururent au pape à l'insu de Jean dont l'humilité leur faisoit craindre de nouveaux obstacles. C'est pourquoi le souverain pontife, dans ses lettres de confirmation, lui fit défense expresse de refuser l'épiscopat : ce qui l'affligea jusqu'à lui faire désirer la mort. Il se soumit néanmoins à l'ordre de la Providence, et gouverna saintement cette église pendant plus de trente ans.

Le pape Urbain II, quelques mois après le concile de Rome, y termina sa glorieuse carrière le 29 juillet 1099. Son pontificat d'environ onze ans et demi dans un temps orageux, ne signala pas moins sa prudence que son activité et sa grandeur d'âme. Ayant à combattre tout à la fois un antipape puissant et emporté, un empereur schismatique et sans religion, des rois sans mœurs et sans respect pour l'Eglise, ses propres

¹ Bull. tom. 2, p. 796.

pasteurs qui la déshonorioient en grand nombre par leurs simonies et leur concubinage il fit face à tant d'ennemis divers avec un zèle exemplaire auquel on attribue des miracles, et consumma le grand dessein, tant de fois conçu sans effet avant lui, d'arrêter les progrès des ennemis du nom chrétien en Orient.

La capitale de Judée étoit entre les mains du calife d'Egypte, qui l'avoit reprise sur les Turcs attachés au calife de Bagdad son ennemi. Pour en faire la conquête, il avoit profité des victoires de l'armée chrétienne, dont il avoit recherché l'alliance. Mais ayant pourvu à ses propres intérêts, il déclara aux croisés qu'il prétendoit garder la ville sainte, et n'en permettre l'entrée à leurs pèlerins qu'à certaines conditions humiliantes. Les princes répondirent qu'il ne leur feroit point la loi, et qu'ils iroient en corps d'armée à Jérusalem. Ils y marchèrent en effet après quelque séjour à Antioche, où, au lieu de repos, ils essayèrent une maladie contagieuse qui diminua leurs troupes de plus des trois quarts : après quoi elles consistoient tout au plus en quarante mille hommes, parmi lesquels il s'en trouvoit à peine trente mille en état de combattre¹. Ils'agissoit néanmoins d'assiéger une place fortifiée dans toutes les règles de l'art, pourvue de toutes sortes de munitions et d'une garnison plus nombreuse que l'armée des assiégeants. Ceux-ci manquoient d'eau, qu'il falloit aller chercher à cinq ou six milles, et n'avoient de bois pour la construction des machines, que celui qu'on apportoit par mer. Toutefois le siège ne dura que cinq semaines : les croisés, arrivés devant la ville le 7 juin 1099, firent de si grands efforts à la vue du saint terme de leur vœu, qu'ils s'en rendirent maîtres le vendredi 15 de juillet, à trois heures après midi ; ce qui fut remarqué, comme le jour et l'heure où Jésus-Christ étoit mort.

Les princes et les particuliers firent à l'envi des prodiges de valeur. Pierre l'ermite, qui ne manqua point de se trouver à cette expédition, ayant fait une exhortation pathétique au moment de l'assaut général, on se battit avec archarnement tout ce jour-là, et une bonne partie du lendemain où la place fut réduite. Comme les assiégés se défendoient avec un courage

¹ Guill. Tyr. l. 8.

égal
la to
qu'u
leur
le la
ville
son
infid
duc
en m
l'élit
qui
Sarr
acco
qui g
Les
plac
carn
près
ville
Q
tiens
leurs
prire
larm
Les
retor
le se
heur
marc
s'eff
ému
nos
bien
H
rain
les v
et m

égal, deux heures avant leur réduction, le duc Godefroi, de la tour de bois où il commandoit une attaque, cria aux croisés qu'un cavalier descendu du ciel sur le mont des Olives voloit à leur secours. A ces mots un gentilhomme, nommé Léthot, sauta de la tour où il combattoit aux côtés du duc, sur le mur de la ville : il est aussitôt suivi de Godefroi, du comte Eustache son frère, et de quelques autres seigneurs, qui renversent les infidèles étonnés, atterrés et comme glacés d'effroi. Robert, duc de Normandie, qui présidoit à une seconde attaque, saute en même temps sur la muraille, suivi du brave Tancrede et de l'élite des seigneurs normands. Le sage comte de Toulouse, qui commandoit la troisième, voyant le trouble général des Sarrasins, fait baisser le pont-levis de sa tour, et descend bien accompagné dans la ville. On massacre ou l'on dissipe ceux qui gardent la porte voisine, et on l'ouvre au reste de l'armée. Les chrétiens, en quelques instants, furent les maîtres de la place, où, dans le premier feu de la victoire, ils firent un carnage dont bientôt ils eurent horreur eux-mêmes. Il y eut près de vingt mille Sarrasins massacrés : tout l'intérieur de la ville nageoit dans le sang.

Quelques moments après cette horrible exécution, les chrétiens, donnant un spectacle plus digne de leur foi, quittèrent leurs armes et leurs habits ensanglantés, se lavèrent les mains, prirent des vêtements modestes, et, en versant des ruisseaux de larmes, marchèrent nu-pieds vers l'église du Saint-Sépulcre. Les uns confessoient leurs péchés avec promesse de n'y plus retomber, les autres répandoient de grandes libéralités dans le sein des pauvres, s'estimant assez fortunés de participer à cet heureux triomphe : quelques-uns visitoient les lieux saints, en marchant, ou plutôt en rampant sur leurs genoux à nu ; chacun s'efforçoit d'enchériser sur les signes de piété qui piquoient son émulation. Les évêques et les prêtres offrirent de toute part nos adorables mystères, en rendant grâces à l'Éternel d'un bienfait si visiblement divin.

Huit jours après cette heureuse conquête, le duc de Lorraine, Godefroi de Bouillon, en fut élu roi. Il y avoit parmi les vainqueurs des princes plus distingués par leur pouvoir et même par leur naissance ; mais il étoit singulièrement re-

commandable par sa valeur, par sa piété et toutes les vertus. Le roi Henri de Germanie avoit une telle confiance en lui, que, dans la bataille contre Rodolphe son compétiteur, il lui avoit donné à porter son étendard. On dit même que ce fut Godefroi qui donna le coup mortel à Rodolphe. Dès qu'il fut élu, les princes le conduisirent avec pompe à l'église du Saint-Sépulcre, pour le faire sacrer : mais il refusa de l'être solennellement, et protesta en termes exprès qu'il ne porteroit point la couronne royale dans les lieux où le Fils de Dieu avoit porté la couronne d'épines. Il signala les premiers jours de son règne par la défaite d'une armée innombrable que le soudan d'Egypte conduisoit au secours de la place. Aussitôt après, il se mit en devoir de faire fleurir le culte divin : il fonda un chapitre de chanoines dans l'église du Saint-Sépulcre, un autre dans l'église du Temple, et bâtit un monastère dans la vallée de Josaphat. On distribua dans ces établissements divers les lampes d'or, d'argent, toutes les richesses inestimables d'une superbe mosquée que le calife Omar avoit élevée sur les ruines de l'ancien temple, et qui fut elle-même changée en église. Daümbert, archevêque de Pise, arrivé sur la fin de la même année 1099 pour succéder à Aimard en qualité de légat du saint Siège, fut élu patriarche de Jérusalem par les seigneurs croisés qui restoient en Palestine. Pour honorer celui qui étoit représenté par la patriarche, Godefroi recut de lui l'investiture de son royaume, et Boémond celle de la principauté d'Antioche. Dès lors cet état naissant et cette ancienne église prirent ensemble une forme régulière.

CX. H
mort
CXI. E
mis à
CXII. E
novem
CXIII.
mort
CXIV.
30 no
CXV. E
octob
CXVI.
chasse
CXVII.
saint
est ch
CXVIII
mort
CXIX.
octob
CXX. I
26 au
CXXI.
étran
CXXII.
3 feve
CXXIII.
12 m
CXXIV
mort

TABLE

CHRONOLOGIQUE ET CRITIQUE.

DEPUIS L'AN 886 JUSQU'A L'AN 1099.

PAPES.

CX. FORMOSE, <i>septembre</i>	891.	CXXV. Léon VII, <i>janvier</i>	936.
mort en <i>avril</i>	896.	<i>juillet</i>	939.
CXI. Etienne VI, <i>août</i>	896.	CXXVI. Etienne VIII, <i>juillet</i>	939.
mis à mort en	897.	<i>novembre</i>	942.
CXII. Romain, <i>août</i>	897.	CXXVII. Marin II ou Martin III,	
<i>novembre</i>	897.	11 <i>novembre</i>	942.
CXIII. Théodore III, consacré et		<i>janvier</i>	946.
mort en	898.	CXXVIII. Agapit II, <i>mars</i>	946.
CXIV. Jean IX, <i>juillet</i>	898.	mort sur la fin de	955.
30 <i>novembre</i>	900.	CXXIX. Jean XII,	955 ou 956.
CXV. Benoît IV, <i>décembre</i>	900.	14 <i>mai</i>	964.
<i>octobre</i>	903.	CXXX. Benoît V, <i>mai</i>	964.
CXVI. Léon V, 28 <i>octobre</i>	903.	meurt en exil, 5 <i>juillet</i>	965.
chassé en <i>novembre</i>	903.	Léon VIII, si la démission de Be-	
CXVII. Christophe s'empare du		noît fut véritable, aurait tenu le	
saint Siège en <i>novembre</i>	903.	saint Siège 10 mois : <i>avril</i>	965.
est chassé en <i>juin</i>	904.	CXXXI. Jean XIII, intronisé le 1 ^{er}	
CXVIII. Sergius III, 904 ou 905.	911.	<i>octobre</i>	965.
mort en <i>août</i>	911.	mort le 5 ou 6 <i>septembre</i>	972.
CXIX. Anastase III, <i>août</i>	911.	CXXXII. Benoît VI,	972.
<i>octobre</i>	913.	étranglé en prison l'an	974.
CXX. Landon, 913 ou 914.	914.	CXXXIII. Donus II, ordonné et	
26 <i>avril</i>	914.	mort en	974.
CXXI. Jean X, <i>avril</i>	914.	CXXXIV. Benoît VII, ordonné sur	
étranglé en <i>mai</i>	928.	la fin de 974 ou dans les com-	
CXXII. Léon VI, <i>juin</i>	928.	mencements de	975.
3 <i>février</i>	929.	mort le 10 <i>juillet</i>	983.
CXXIII. Etienne VII, <i>février</i>	929.	CXXXV. Jean XIV, <i>novembre</i>	983.
12 <i>mars</i>	931.	mort en prison 20 <i>août</i>	984.
CXXIV. Jean XI, 20 <i>mars</i>	931.	Jean XV, compté seulement pour	
mort emprisonné, <i>janvier</i>	936.	servir de nombre parmi les papes	
		de son nom.	

CXXXVI. Jean XVI, *juillet*
mort en
CXXXVII. Grégoire V, 3 *mai*
4 *février*
CXXXVIII. Silvestre II, 2 *avril*
11 *mai*
CXXXIX. Jean XVII, 13 *juin*
31 *octobre*
CXL. Jean XVIII, 26 *décembre*
Il abdiqua au mois de *mai*
CXXI. Sergius IV, élu entre le 17
juin et le 24 *août*
mort avant le 6 *juillet*
CXLI. Benoît VIII, après le 6 *juillet*
mort vers la fin de *juillet*
CXLII. Jean XIX, 1024 ou 1025
mai
CXLIV. Benoît IX, dé-
cède en
CXLV. Grégoire VI, *mai*
se retire en *décembre*
CXLVI. Clément II, 25 *décembre*
mort le 9 *octobre*
CXLVII. Damase II, 17 *juillet*
8 *août*
CXLVIII. S. Léon IX,
19 *avril*
CXLIX. S. Léon IX, élu à Rome
le 2 *février*, intronisé le 12
19 *avril*.

TABLE

985. CL. Victor II, intronisé le 13 *avril*
996.
996. 28 *juillet* 1055.
999. CLI. Etienne IX, 2 *août* 1057.
999. 29 *mars* 1058.
1003. CLII. Nicolas II, 18 *janvier* 1059.
1003. 21 ou 22 *juillet* 1061.
1003. CLIII. Alexandre II, 30 *septembre* 1061.
1003. 21 *avril* 1073.
1009. CLIV. S. Grégoire VII, 30 *juin* 1073.
25 *mai* 1085.
1009. CLV. Victor III, élu malgré lui le
1012. 24 *mai* 1086.
1012. sacré de son consentement le
1012. 9 *mai* 1087.
1024. 16 *septembre* 1087.
1025. CLVI. Urbain II, élu le 12 *mars* 1088.
1033. 29 *juillet* 1099.
1033. CLVII. Pascal II, 13 *août* 1099.
1044. 18 ou 21 *janvier* 1118.
ANTIPAPES.
Sergius, 891.
Christophe, 904.
Léon, dit VIII, 963.
1048. Francon, dit Boniface VII 973.
1048. Philagathe, dit Jean XVI, 997.
1048. Grégoire, 1012.
1054. Jean, dit Silvestre III, 1044.
1049. Benoît X, en 1058.
1054. Cadalaotus, dit Honorius II, 1061.
1054. Guibert dit Clément III, 1080.

SOUVERAINS.

EMPEREURS D'ORIENT.

BASILE le Macédonien, mort en 886.
Léon le Philosophe, 911.
Alexandre, 912.
Constantin-Porphrog(nète,) 959.
Romain-Lécapène, 944.
Christophe, 931.
Etienne, 945.
Constantin VII, 945.
Romain II, 963.
Nicéphore-Phocas, 969.
Jean-Zimisquès, 976.
Basile II. 1025.

Constantin VIII, 1028.
Romain-Argyre, 1034.
Michel le Paphlagonien, 1041.
Michel-Calafate, 1042.
Zocé, 1042.
Théodora,
Constantin-Monomaque, 1054.
Théodora, seule, 1056.
Michel-Stratiotique, 1057.
Isaac-Comnène, abdicque, 1059.
Constantin-Ducas, 1067.
Eudocie, reléguée en 1071.
Michel-Parapinace, déposé, 1078.
Andronie I. 1067.

Constan
Romain
Nicéph
Nicéph

Charles
Arnoul
Gui de
Lamber
Louis II
Vacanc
Louis I
Conrad
Béreng
Othon I
Rodolp
Henri I
Hugues
Lothair
Béreng
Adalber
Othon I
à
Othon I
Othon I
Saint He
Conrad
Henri II

CHARLE
Eudes,
Robert
Raoul,
Charles
Louis d'
Lothair
Louis V
Hugues
Robert
Henri I

Ordogn

CHRONOLOGIQUE.

509

Constantin XI,
Romain-Diogène,
Nicéphore-Botaniatè,
Nicéphore-Bryenne,

1057. Alphonse le Grand,
1071. Garcias I,
1081. Ordogno II,
1078. Froila II,

910.
913.
923.
924.

EMPEREURS D'OCCIDENT.

Charles le Gros, déposé en
Arnoul, neveu du précédent,
Gui de Spolète,
Lambert, fils de Gui,
Louis III, roi d'Arles,
Vacance de l'empire jusqu'à
Louis IV, roi de Germanie,
Conrad I, roi de Germanie,
Bérenger de Frioul,
Othon I, roi de Germanie,
Rodolphe, roi d'Italie,
Henri I, dit l'Oiseleur,
Hugues, roi d'Italie,
Lothaire, roi d'Italie,
Bérenger II, roi d'Italie,
Adalbert, *Ibid.*
Othon I, dit le Grand, de
à
Othon II,
Othon III,
Saint Henri II,
Conrad II, dit le Salique,
Henri III dit le Noir,

887. Sanche le Gros
889. Ramire III,
894. Bermude II, ou Vérémond,
898. Alphonse V,
905. Bermude III, dernier de la race
912. masculine des Goths,
912. Sanche III, dit le Grand, roi de
918. Navarre, de 1000 à
924. Garcie III, son fils,
..... Ramire 1.^{er}, roi d'Aragon, de
926. à
936. Ferdinand I,

927.
950.
955.
967.
982.
999.
1027.
1037.
1035.
1054.
1035.
1063.
1065

ARAGON.

950.
961. D. Ramire I,
Sanche I,
962.
973.
983.
1002. Garcie III,
1024. Sanche IV,
1039. Sanche V,
1056.

1063.
1094.

NAVARRÉ.

1002. Garcie III,
1024. Sanche IV,
1039. Sanche V,
1056.

1054.
1076.
1094.

ROIS D'ANGLETERRE.

Alfrède le Grand, de 871 à
Edouard I, dit l'Ancien,
887. Aldestan,
898. Edmond I,
923. Edred,
936. Edui, ou Edwi,
929. Edgard, dit le Pacifique,
954. Edouard II, dit le Martyr,
986. Ethelred II,
987. Edmond II, dit côte de Fer,
996. Canut de Danemarck,
1031. Canut I, danois, dit le Grand
1060. Harald I, son fils,
Canut II, ou hardi Canut,
Edouard III, dit le Confesseur,
Harald II,
866. Guillaume le Conquérant,

900.
924.
940.
946.
955.
959.
975.
978.
1016.
1017.
1036.
1036.
1040.
1042.
1066.
1066.
1087.

ROIS DE FRANCE.

CHARLES le Gros, déposé en
Eudes, roi, élu,
Robert I, frère d'Eudes,
Raoul, duc de Bourgogne,
Charles le Simple,
Louis d'Outremer,
Lothaire, sor. fils,
Louis V, dit le Pâineant
Hugues Capet,
Robert II, son fils,
Henri II,

ROIS D'ESPAGNE.

Ordogno I, mort en

866

1055.
1057.
1057.
1058.
1059.
1061.
1061.
1073.
1073.
1085.
1086.
1087.
1087.
1088.
1099.
1099.
1118.

891.
904.
963.
973.
997.
1012.
1044.
1058.
1061.
1080.

1028.
1034.
1041.
1042.
1042.
.....
1054.
1056.
1057.
1059.
1067.
1071.
1078.
1079.

SECTAIRES.

Par une providence remarquable, il ne s'éleva point d'hérésie durant le dixième siècle; la sainte unité ne fut guère troublée alors que par le schisme des Grecs, dont l'auteur fut chassé en 886.	Autres manichéens à Arras, 1025.
Leutard et Vilgard, fanatiques, vers 1001.	Béranger combat la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie, 1050.
Manichéens à Orléans, 1018.	Michel-Cerulaire consomme le schisme des Grecs, en 1054.
	Hérésie des incestueux, 1065.
	Roccelin, 1092.

PERSÉCUTIONS.

S'il n'y eut pas de persécutions proprement dites, ou faites en haine du christianisme, pendant le 10. ^e siècle, l'Église eut néanmoins beaucoup à souffrir dans le centre même de son unité, de la part des petits tyrans qui troublèrent les élections et lui imposèrent plusieurs pontifes. Théodora, monstre d'impudicité, et ses filles Marozie et Théodora la jeune, ainsi que les marquis Adalbert et Alberic, furent les principaux auteurs de ces désordres. Mais Dieu, selon sa promesse, ne permit pas que la foi en fût altérée.	Églises, 1027.
Barbarie et sacrilèges des Hongrois en Allemagne, en France et en Italie.	Persécutions barbares exercées par les Slaves apostats dans les commencements du onzième siècle.
Le christianisme est quelque temps défendu en Bohême, par Drahomire, païenne, mère de saint Vincelas, vers 923.	Les Sarrasins, d'intelligence avec les Grecs, désolent l'Italie, vers 1016.
Le calife fatimite Haquem tourmente les chrétiens de ses états, et ruine leurs	Désordres et martyrs en Pologne et en Hongrie, 1034, 1038.
	Persécutions et martyrs en Slavonie, 1065.
	Fureurs de l'empereur Henri IV contre les papes et l'église romaine.
	Vexations exercées par l'empereur Henri IV, contre les ennemis du schisme, durant la plus grande partie de son long règne de cinquante ans.
	Persécution de Guillaume le Roux contre saint Anselme et la hiérarchie.
	Persécution de l'empereur Henri V, contre le pontife légitime et les défenseurs de l'unité catholique.

ÉCRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES.

Photius, 891. Outre ses lettres schismatiques, qui sont des chefs-d'œuvres d'éloquence, où il n'y a rien à désirer	qu'un sujet meilleur, il a laissé quantité d'autres ouvrages, dont plusieurs ne sont pas encore imprimés, et qui
--	--

font preuve de ses connoissances immenses en matière d'histoire, de philosophie, de théologie, de mathématiques, d'astronomie, de médecine même, ainsi que de son goût dans la littérature. On estime surtout sa Bibliothèque, premier modèle de nos journaux, dans laquelle il porte son jugement sur cent quatre-vingts auteurs. Les fragments considérables qu'il en présente sont choisis avec un sens exquis, et d'autant plus précieux, que la plupart des originaux ont été perdus depuis lui.

Usuard, sur la fin du neuvième siècle, savant bénédictin, auteur d'un martyrologe estimé justement.

Alfred le Grand, roi d'Angleterre, 900. Il traduit en saxon le Pastoral de saint Grégoire, les Consolations de Boèce, et l'histoire Ecclésiastique de Bède. On dit même qu'il traduit ainsi toute l'écriture; il est certain qu'il entreprit une traduction des Psaumes. Il nous reste de ce prince, nommé le Grand avec plus de justice que tant d'autres, une collection de lois qu'il rédigea lui-même, et qui diffère tout-à-fait de celles de nos jours: elle est précédée d'une préface composée tout entière de phrases ou de versets des Livres saints.

Léon le Philosophe, empereur de Constantinople, 911. Nous le citons ici pour son traité de *Tactique* où l'on voit que tous les jours, soir et matin, toute l'armée chantoit le *Trisagion*; et que, la veille du combat, un prêtre jetoit de l'eau bénite sur toutes les troupes.

Saint Nothar, moine de Saint Gall, 912, auteur de plusieurs hymnes, de plusieurs proses pour la messe, et d'un martyrologe.

Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine et fondateur de Cluny, 927; son testament est un monument qui atteste sa piété et la vivacité de sa foi. *V. Collect. Labb., tom 9, p. 565.*

Eutychius d'Alexandrie, 940. Il a fait un abrégé de l'histoire universelle depuis la création du monde: on y trouve la

suite des patriarches melquites d'Alexandrie jusqu'à lui.

Saint Odon de Cluny, 942. Il a laissé une histoire de la translation des reliques de saint Martin, la vie touchante de saint Géraud d'Aurillac, et d'autres ouvrages.

Siméon Métaphraste, après 942, fameux par son recueil des vies des saints, où l'on retrouve le talent de sa nation pour l'art de narrer, mais où le goût du merveilleux l'entraîne souvent au-delà des bornes de la vérité.

Atton de Verceil, vers 956. On a de lui un traité des souffrances de l'Eglise, un capitulaire et des lettres sur différents points de discipline.

Saint Odon de Cantorbéry, 961. On a de lui des constitutions ecclésiastiques dans la collection des conciles (*Labb., t. 9, p. 609*). Il passe pour le principal auteur des lois publiées par les rois Edmond et Edgard.

Flodoard, chanoine de Reims, 966. Cet historien judicieux a laissé une chronique et une histoire de l'église de Reims, plus généralement intéressante que ce titre ne l'annonce.

Luitprand, évêque de Crémone, après 968. Il a écrit d'une manière piquante l'histoire de son temps, et des ambassades qu'il a faites en Grèce: mais son esprit naturellement aigre, et son attrait pour la satire, lui font souvent charger ses tableaux, hasarder des faits, et prendre un style dur et emporté.

Saint Ulric ou Udalric, évêque d'Ausbourg, 973. On a de lui quelques sermons et une lettre sur le célibat des prêtres.

Rathier de Vérone, 974. Malgré la singularité bizarre de son style, ainsi que de son caractère, il nous a transmis des témoignages précieux sur le dogme et la discipline, dans son traité des canons, et sa lettre du Corps et du Sang du Seigneur.

Sévère égyptien, qui vivoit en 977, a écrit une histoire des Sarrasins et de l'église d'Alexandrie.

1025.
de J6.
1050.
1054.
1065.
1092.

1027.
par les
menace-

avec les
1016.
ne et en
, 1038.
avonie,
1065.
contre

Henri
ne, du-
on long
contre

V, con-
seurs

quan-
sieurs
et qui

- Saint Dunstan de Cantorbéry, 988.** Il a composé sur la discipline un ouvrage qui a pour titre : *la Concorde des Règles*.
- Silvestre II, pape, 1003,** prodige de doctrine et de pénétration pour son siècle, très-habile dans les mathématiques et les sciences les plus abstraites. Il nous a laissé plusieurs discours, 149 épltres, et divers autres ouvrages.
- Saint Abbon de Fleuri, 1004.** On a de lui un recueil de canons, contenant les devoirs réciproques des rois et des sujets, la vie de saint Edmond roi d'Angleterre, une apologie pour les moines, et plusieurs lettres. En écrivant au pape, il emploie les termes de *Majesté, Sainteté, Révérence, Sérénité*.
- Aimoin, disciple de l'abbé Abbon,** outre la vie de son saint maître, nous a laissé une histoire de France, et quelques autres ouvrages peu estimés à cause du défaut de critique de l'auteur. Il ne faut pas le confondre avec un autre Aimoin, également de l'ordre de saint Benoît, et dont saint Abbon avoit été le disciple.
- Hertiger, abbé de Lobbes, 1007,** auteur d'une histoire des évêques de Liège, et d'un traité du Corps et du Sang du Seigneur. Quelques auteurs le confondent mal à propos avec Notger évêque de Liège, à qui ils attribuent ses ouvrages. Cet abbé de Lobbes a écrit aussi la vie de saint Ursmar en vers, publiées par le père Henschenius.
- Gui d'Arezzo, inventeur de la gamme,** vers 1009, a écrit sur sa nouvelle méthode une lettre où il dit avec raison, qu'en un an avec ses préceptes on peut faire plus de progrès dans l'art du chant, qu'on n'en faisoit auparavant en dix.
- Ditmar, évêque de Mersbourg, 1018 ou 1028.** On a de lui une chronique des faits qui ont eu lieu sous les trois Othon et sous Henri II. Elle est écrite avec sincérité. La meilleure édition est celle qu'en a donnée Leibnitz dans sa collection pour l'histoire de Brunswick.
- Bouchard, évêque de Worms, 1026.** On a de lui un ample recueil de canons, où il a copié les fautes des recueils précédents, mais qui ne laisse pas d'être utile par l'exactitude de la collection.
- Fulbert, savant et pieux évêque de Chartres, 1029.** Entre ses ouvrages on estime surtout ses épltres, où l'on trouve de l'esprit, de la délicatesse, et même un style assez pur pour son temps.
- Le moine Adémar, auteur d'une chronique,** commence à l'année 829, et finit en 1029. Si la lettre sur l'apostolat de saint Martial est de lui, elle ne fait honneur ni à sa critique, ni à ses connaissances dans l'antiquité ecclésiastique.
- Glaber, moine de Cluny, vivoit en 1045.** On a de lui une vie du B. Guillaume, abbé de saint Bénigne de Dijon; et une chronique ou histoire qui ne contient proprement que la vie d'Hugues-Capet, et les événements qui ont suivi jusqu'à Glaber. Ces deux ouvrages sont sans ordre et sans suite, et remplis de fables. De Marca et Noël Alexandre y ont relevé des erreurs graves. V. Marchetti, *critique de Fleury*.
- Herman, moine érudit de Richenou en Souabe, 1054.** Outre sa chronique de six âges du monde, qui finit l'an 1054, on lui attribue plusieurs autres livres d'histoire et de piété, avec les antiennes *Salve Regina, Alma redemptoris*, et la prose *Veni, Sancte Spiritus*. Cette dernière a été attribuée avec moins de fondement au roi Robert et au pape Innocent III, selon les bénédictins d'Antoine, Durand et Clément qui sont suspects en ce point.
- Allame, archevêque de Florence, qui vivoit en 1057,** a laissé des poésies sur différents sujets de piété.
- Michel-Céruilaire, 1058.** Nous avons ses lettres et ses traités contre l'église romaine, où l'on trouve beaucoup plus d'artifice que d'habileté, et moins de force que de hardiesse.
- Saint Pierre Damien, 1072.** On a de lui des opuscules, des sermons, des lettres,

et d
volu
goûd
l'en
con
que
Théop
Bul
veau
prop
Jean M
nop
mais
le co
avoc
Saint
de c
qui
cara
saut
et d
com
bre
com
de G
pline
inco

CONC
en V
Con
de la
Concil
Rein
du
tint
May
actes
Concil
prov
Vien
fil d
Concil
vêqu
évêq

et d'autres écrits qui forment quatre volumes *in-folio*. On y trouve peu de goût, mais beaucoup d'érudition, et l'on en tire de grands avantages pour la connoissance de l'histoire ecclésiastique du onzième siècle.

Théophylacte, archevêque d'Acride en Bulgarie, 1070. Il a commenté le nouveau Testament, et quatre des petits prophètes.

Jean Xiphilin, patriarche de Constantinople, 1077. Outre ses décrets, il a laissé quelques homélies. Il ne faut pas le confondre avec son neveu, dont nous avons un abrégé de Dion-Cassius.

Saint Grégoire VII, 1085. Nous avons de ce grand pape neuf livres de lettres, qui prouvent à la fois l'énergie de son caractère et l'étendue de ses connoissances. Ceux qui accusent d'ignorance et d'ambition ce zélé pontife, devroient commencer par lire ses lettres, au nombre de 361. C'est le père Labbe; ils reconnoissent bientôt que l'ambition de Grégoire VII fut de rétablir la discipline et de faire revivre les bonnes mœurs. S'il rencontra des obstacles, ce

ne fut point de la part des peuples; ceux-ci au contraire réclamoient son autorité tutélaire contre l'injustice et la tyrannie. On trouve parmi ces lettres un petit écrit intitulé *Dictatus Papæ*, qui lui a été faussement attribué, ainsi que le prouvent Pagi et le P. Alexandre.

Saint Anselme de Lucques 1086. On a de lui un traité contre le schisme de Guibert, une collection de canons, une explication des Psaumes, et une des Lamentations de Jérémie. Il avoit écrit une apologie pour Grégoire VII, dont il fut le disciple et un des plus zélés défenseurs.

Lanfranc de Cantorbéri, 1086. Ce docte et saint prélat, d'un sens exquis et d'un raisonnement juste, a laissé un traité excellent contre Bérenger, des lettres fort intéressantes, et d'autres ouvrages estimables.

Urbain II, 1099. On a de ce pontife 59 lettres dans la collection de Labbe. Elles sont utiles pour l'histoire de cette époque.

PRINCIPAUX CONCILES.

CONCILE d'Againe, ou saint Maurice, en Valais, 888. Rodolphe II, fils de Conrad, y est reconnu et couronné roi de la Bourgogne transjurane.

Concile de Vorins, 890. Foulques de Reims y présida, en qualité de légat du saint Siège, quoique ce concile se tint en présence de l'archevêque de Mayence, métropolitain de Vorins. Les actes en sont perdus.

Concile de Valence, 890. Les évêques des provinces d'Arles, d'Embrun et de Vienne y élisent et sacrent roi, Louis, fils de Boson, âgé de 10 ans.

Concile de Forcheim, 890, par l'archevêque de Mayence. Le roi Arnoul, les évêques et les seigneurs laïques y re-

connoissent pour les successeurs de ce prince ses deux enfants naturels, à défaut d'héritiers légitimes.

Concile de Meun sur Loire, 891, où seize évêques et archevêque défendent, sous peine d'anathème, d'ordonner un autre abbé pour saint Pierre le Vif, à Sens, que celui qui seroit élu par les moines de ce monastère.

Concile de Vienne, 892, par ordre du pape Formose, où présidèrent ses deux légats. Les évêques du royaume d'Arles s'y trouvoient réunis. On y fit cinq canons contre les usurpateurs des biens de l'Eglise, les meurtriers, les mutilations et autres outrages faits aux clercs.

Concile de Reims, 893. L'archevêque

- Foulques y fait proclamer roi de France Charles fils de Louis le Bègue, et le sacre en présence des archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves. On y menaça d'excommunication Baudouin, comte de Flandre, pour avoir fait fustiger un prêtre, et s'être emparé de quelques biens ecclésiastiques.
- Concile de Tribur, ou Truver près de Mayence, 895.** Le roi Arnoul y assista. Trois archevêques et dix-neuf évêques y firent cinquante-huit canons, tendant principalement à réprimer les désordres du temps et l'impunité des crimes. Le 30.^e est remarquable. *Voyez page 18.*
- Conciliabule de Rome, 896.** Le pape Formose y fut condamné après sa mort, pour avoir passé du siège de Porto sur celui de Rome. Son cadavre fut revêtu, puis dépouillé des ornements pontificaux, par ordre d'Etienne VI, qui lui adressa la parole comme s'il eût été vivant, lui fit couper trois doigts et la tête, après quoi le tronc fut jeté dans le Tibre.
- Concile de Rome, 898,** qui condamna tout ce qui avoit été fait dans le conciliabule précédent, et rétablit la mémoire de Formose.
- Concile de Compostelle, 900,** pour l'élection d'un archevêque de Tarragone. L'archevêque de Narbonne et ses suffragans ayant réclamé, l'abbé Césaire, qui étoit élu, en appelle à Rome. (Labbe). D'autres le placent à l'an 971.
- Concile de Reims, 900,** où l'on frappe d'anathème les meurtriers de l'archevêque Foulques. En prononçant les malédictions usitées en pareil cas, les évêques jetèrent à terre les lampes qu'ils tenoient à la main et les éteignirent; premier exemple, à ce qu'on croit, d'une semblable formalité.
- Concile de Latran, 900,** où le pape rétablit, sur le siège de Langres, Argrim qui en avoit été chassé par une faction ennemie.
- Concile d'Oviédo, 901,** où dix-huit évêques, autorisés par le pape Jean IX, érigèrent cette ville en métropole. (Labbe).
- Concile d'Asillon, au diocèse de Narbonne, 902,** où l'on décida sur l'épreuve du feu et de l'eau, la cause de deux compétiteurs pour la même cure.
- Concile de Forcheim, 903,** contre un comte de Bamberg qui pilloit les terres de l'Eglise. Le roi, les évêques et les seigneurs laïques qui étoient à ce concile, privèrent le comte de tous ses biens.
- Concile de Constantinople, 906,** contre les quatrièmes noces de l'empereur Leon le Philosophe.
- Concile de Troli, 909,** dont les actes font voir le triste état où l'Eglise se trouvoit alors.
- Concile de Jonquières, au diocèse de Maguehone, 909,** dans lequel onze évêques relèvent solennellement un comte et sa famille des censures qu'ils avoient encourues.
- Concile et diète d'Altheim, dans la Rhétie, 916.** L'empereur ou roi Conrad étoit présent avec ses seigneurs. On y prononça anathème et arrêt de proscription contre ceux qui ne seroient pas fidèles à Conrad.
- Concile de Constantinople, 920,** tenu devant les légats du pape, afin de rendre la paix à cette église, divisée par les quatrièmes noces de l'empereur Léon. En usant d'indulgence pour le passé, on défendit de contracter à l'avenir de pareils mariages. Ce concile fut appelé l'assemblée d'union.
- Concile de Reims, 923.** L'archevêque et ses suffragans y ordonnèrent à ceux qui s'étoient trouvés à la bataille de Soissons, entre Robert et Charles, de faire pénitence particulière pendant trois carêmes consécutifs. Il étoit d'usage alors d'imposer une pénitence à ceux qui avoient pris part à un combat entre François.
- Concile de Gratlei, en Angleterre, 928.** Le roi Ethelstan y publia plusieurs lois civiles et ecclésiastiques. (Labbe).
- Conciliabule de Constantinople, 931,**

- tenu par Romain-Jécapène, où les Grecs engagent le patriarche Tryphon à mettre son nom au bas d'une feuille blanche, que ces fourbes remplirent ensuite de la formule de son abdication.
- Conciliabule de Soissons, 941**, où sur de vains prétextes Artaud de Reims est déposé, et l'on remet en sa place Hugues âgé alors de vingt ans, et qui avoit été élu à cinq ans. Cet Hugues étoit fils d'Herbert, comte de Vermandois, qui fut l'auteur de grands troubles dans le royaume et surtout dans l'église de Reims.
- Concile d'Ingelheim, près de Mayence, 948.** Le roi Louis d'Outremer s'y trouva; il y avoit vingt-trois évêques, et grand nombre d'abbés et de prêtres; ce concile fut présidé par le légat Marin. On y rétablit sur le siège de Reims, Artaud qui avoit été injustement déposé à Soissons sept ans auparavant, par la cabale du comte de Vermandois, dont le fils nommé Hugues avoit été substitué à Artaud.
- Concile de Trèves, 948,** présidé par le légat Marin. Le comte de Paris, Hugues, y fut excommunié comme coupable de rébellion contre le roi Louis, jusqu'à ce qu'il vint faire satisfaction. Deux prétendus évêques, ordonnés par l'archevêque Hugues de Reims, y furent aussi excommuniés. (Flodoard.)
- Concile d'Ausbourg, 952.** Quatre archevêques et vingt évêques d'Allemagne et de Lombardie y firent onze canons, dont le premier est surtout remarquable. Il porte que, si un évêque, un prêtre, un diacre, un sous diacre se marie, après son ordination, il sera déposé, conformément au 25.^e canon de Carthage. Comme ce canon n'annule point le mariage, quelques auteurs en concluent que la défense de se marier, faite à ceux qui étoient dans les ordres sacrés, ne formoit encore alors qu'un empêchement prohibitif, et non un empêchement dirimant. En prononçant dernièrement (1829) contre le prêtre de Paris. Dumonteil, qui de-
- mandoit à se marier légalement, la jurisprudence du royaume semble avoir reconnu la défense et la nullité du mariage des prêtres.
- Conciliabule de Rome, 963.** Le pape Jean XII y fut accusé d'un grand nombre de crimes, et déposé par contumace. Mais quelque coupable que fût ce pape, et quelque droites que fussent les vues, tant des Romains que de l'empereur Othon qui fit assembler ce concile, il ne leur appartenoit pas de rendre un jugement qui intéressoit toute l'Eglise. L'année suivante, on vit encore deux entreprises dans le même genre.
- Concile de Ravenne, 967.** L'empereur Othon y confirma au saint Siège les donations et les privilèges que les anciens empereurs avoient accordés ou reconnus. Il lui fit rendre aussi tout ce qui en étoit tombé en mains étrangères. Le pape Jean XIII qui présidoit, y approuva l'élection d'un archevêque en la place de celui de Saltzbourg, que ses ennemis avoient rendu aveugle et qui avoit la témérité de continuer, malgré les canons et les défenses apostoliques, de célébrer même solennellement.
- Concile de toute l'Angleterre, 969,** tenu par saint Dunstan, qui y prit des mesures efficaces pour remédier aux dérèglements des clercs. Le roi Edgard y fit un long discours contre les désordres du clergé et des grands, et se soumit à une pénitence de sept ans qui lui fut imposée par le concile, pour avoir débauché une religieuse.
- Concile du Mont-Sainte-Marie, en Tardencis, 972.** Adalbéron, archevêque de Reims, y donne lecture de la bulle de Jean XIII pour l'introduction des moines dans l'abbaye de Mouzon, en la place des chanoines qui l'occupaient et qui étoient *déchus de leur première dignité.* (Flodoard.)
- Concile de Reims, 975,** par le diacre Etienne, légat du pape Benoît VII. On y excommunia Thibaut qui avoit usurpé le siège d'Amiens.

- Concile de Calne**, château royal en Angleterre, 978. On y examina si l'on devoit chasser les moines des monastères et leur substituer le clergé séculier. Saint Dunstan se prononça pour les premiers, et son avis fut suivi par le plus grand nombre des autres prélats.
- Concile d'Ingelheim**, 979, qui nous fournit une preuve de l'antiquité des églises de la première Germanie : l'archevêque de Trèves fit part aux Pères de la découverte qu'il venoit de faire du corps de saint Celse, l'un de ses prédécesseurs, mort, suivant leur persuasion, l'an 143.
- Concile de Reims**, 987, où l'on excommunia Arnoul, fils naturel de Lothaire, et alors chanoine de Laon, comme étant convaincu de connivence avec son oncle Charles de Lotharing, qui ravageoit la France pour en obtenir le trône. Ce jeune prince, ayant été absous peu après, fut élu dès l'année suivante pour le siège de Reims.
- Concile de Rome**, 989, où le pape refusa formellement de recevoir l'abdication de saint Adalbert évêque de Prague.
- Concile de Charroux**, au diocèse de Poitiers, 989, où l'on prononce anathème contre ceux qui détruisent les églises, contre ceux qui ravissent les biens des pauvres et contre ceux qui frappent les clercs.
- Conciliabule ou assemblée de saint Bâle** près de Reims, 991, où l'archevêque Arnoul, de la maison des Carlovingiens, fut déposé, à la sollicitation de Hugues-Capet, et Gerbert mis en sa place.
- Concile de Latran**, 993. On y trouve, dans l'acte de canonication de saint Udalric d'Ausbourg, le premier exemple qui nous soit connu de cette cérémonie faite en forme, et dont nous ayons la bulle du pape.
- Concile d'Anse**, près de Lyon, 994, où l'on défendit de s'occuper d'œuvres seculaires dès le samedi après none. On y ordonna l'abstinence pour le mercredi, et le jeûne pour le vendredi. Ce concile en différentes éditions, est daté mal à propos de l'année 990.
- Concile de Mouzon**, au diocèse de Reims, 995. Gerbert y plaida sa cause eloquemment; mais, comme elle étoit mauvaise, Léon, légat du pape et président à ce concile, lui ordonna de s'abstenir de l'office divin jusqu'au concile suivant, qui prononça en faveur d'Arnoul, et dont le jugement fut envoyé à Rome. Aimoin dit que, dans ce concile, l'évêque de Verdun harangua en français.
- Concile de Pavie**, 997, par Grégoire V. Le sénateur Crescence qui tyrannisoit Bome, et l'antipape Philagathe ou Jean XVII, y furent excommuniés. C'est seulement dans ce concile que le pape confirma le rétablissement d'Arnoul sur le siège de Reims.
- Concile de Rome**, 998, en présence de l'empereur Othon III. On y fit huit canons, dont le premier porte que le roi Robert quittera Berthe sa parente, et qu'ils feront l'un et l'autre la pénitence prescrite par les lois de l'Eglise, sous peine d'excommunication. Le second suspend l'archevêque de Tours qui avoit béni leur mariage. Le troisième dépose l'évêque de Mersbourg, si c'est par ambition, et sans l'élection canonique, qu'il est arrivé sur le siège de Magdebourg. Dans le 5.^e, le pape dépose un autre évêque ordonné contre les canons.
- Concile de Ravenne**, 998, où Gerbert, devenu archevêque de cette ville, abolit une mauvaise coutume introduite à la consécration des évêques : un sous-diacre leur veudoit l'hostie consacrée qu'ils recevoient dans cette cérémonie.
- Concile de Gnesne**, 999. Othon III, autorisé par le pape, érige cette ville en métropole pour la Pologne, et en nomme premier archevêque Gaudence, frère de saint Adalbert. Cette érection est remarquable en ce qu'elle fut faite sans l'agrément ou la permission de l'archevêque de Magdebourg, de qui elle dépendoit alors la Pologne.

Conc
bl
qu
gr
d'
Conc
éve
Ge
Be
la
dis
me
lég
sco
pas
Conc
ves
mo
ten
con
qu
vêq
Ro
Lah
les
Conc
dan
com
d'un
Conc
prés
d'Y
des
pou
mat
L'un
fit,
cont
lége
jeûm
que
veut
moie
Conc
que
Notr
sur l
calic
mair

- Concile de Poitiers, 1000**, pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique. On y défendit sous peine de dégradation, aux prêtres et aux diacres, d'avoir des femmes chez eux.
- Concile de Rome, 1001**, composé de 17 évêques d'Italie et trois d'Allemagne. Gerbert ou Silvestre II y confirma saint Bernouard, évêque d'Hildesheim, dans la possession d'un monastère que lui disputoit l'archevêque de Mayence. Six mois après, au concile de Polden, un légat suspendit de toute fonction épiscopale cet archevêque, comme n'ayant pas voulu satisfaire à saint Bernouard.
- Concile de Rome, 1002**, où le pape Silvestre II confirme l'exemption d'un monastère de Pérouse, contre les prétentions de l'évêque. Les actes de ce concile font penser à quelque critique, qu'alors le consentement de l'évêque diocésain étoit jugé nécessaire à Rome pour la validité du privilège. (V. Labb. t. 9., p. 1247; et art de vérif. les dates).
- Concile de Constance, 1005**, où l'on condamne des lettres qui se débitoient comme venues du ciel, à l'occasion d'une famine qui désoloit l'Allemagne.
- Concile d'Enham, en Angleterre, 1009**, présidé par saint Wulstan, archevêque d'Yorek; assemblée mixte, composée des seigneurs laïques, et des évêques, pour procéder efficacement à la réformation des mœurs et de la discipline. L'un des trente-deux canons qu'on y fit, ordonne aux prêtres de garder la continence et qu'ils auront les privilèges des nobles. Un autre prescrit un jeûne pour chaque vendredi, à moins que ce jour ne soit une fête. Le 20.^e veut qu'on reçoive l'eucharistie au moins trois fois dans l'année.
- Concile de Nimègue, 1018**. On y ordonne que, pendant la messe, le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ sera placé, sur l'autel, à la gauche du prêtre et le calice à la droite. Cet usage ne s'est pas maintenu; sans doute, parce qu'il étoit moins commode que celui que nous suivons actuellement.
- Concile de Léon en Espagne, 1020**, composé de même d'évêques et de seigneurs, pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique et du gouvernement civil.
- Concile de Pavie, 1022**, pour corriger la vie licencieuse du clergé. L'empereur ordonna des peines temporelles contre ceux qui n'observeroient pas ces canons.
- Concile de Selingstad, 1022**. On y défendit aux prêtres de dire plus de trois messes par jour.
- Concile d'Orléans, 1022**, contre les nouveaux manichéens.
- Concile de Mayence, 1023**, national pour l'Allemagne contre les désordres qui y régnoient.
- Concile d'Anse, 1027**, qui obligea l'archevêque de Vienne à faire satisfaction à l'évêque de Mâcon pour avoir ordonné à Cluny des moines, suivant un privilège que l'on crut contraire aux canons.
- Concile de Charroux, 1027 ou 1028**, contre les manichéens.
- Conciles de Limoges, 1029 et 1031**, en faveur de l'apostolat de saint Martial.
- Conciles dans l'Aquitaine, la Provence et le Lyonnais, 1034**, pour la conservation de la foi, l'amendement des mœurs, et le rétablissement de la paix. Il y fut aussi réglé qu'on jeûneroit le vendredi et qu'on s'abstiendrait de viande le samedi.
- Concile de Rome, 1039 ou 1040**, dans lequel le pape Benoît IX condamne Brétislav, duc de Bohême, à construire un monastère à ses dépens, pour avoir enlevé de Gnesne les reliques de saint Adalbert, et les avoir transportées à Prague. Ce duc avoit aussi pillé la ville.
- Plusieurs conciles en France, 1041**, pour établir la trêve de Dieu, portant que, depuis le mercredi soir jusqu'au lundi matin, personne ne prendroit rien par

- fercée, ne tireroit vengeance d'aucune injure, et n'exigeroit point de gage d'une caution.
- Concile de Rome, 1047.** On y ordonna, selon Pierre-Damien (op. 27, c. 56), que ce ne seroit qu'avec la permission de l'empereur qu'on donneroit un évêque à l'église de Rome.
- Concile de Reims, 1049.** Le saint pape Léon IX le fit tenir et le présida, malgré l'opposition des courtisans qui en détournoient le roi. Il s'y trouva vingt évêques et plus de cinquante abbés. On y fit l'examen des simoniaques, et on en déposa plusieurs. On remédia aussi à beaucoup d'autres abus qui avoient cours dans l'église gallicane, et dont le principal étoit la simonie. C'est dans ce concile qu'on chanta pour la première fois, l'hymne, *Veni, Creator*.
- Concile de Mayence, 1049.** Le pape y condamna, comme dans le précédent, la simonie et le mariage des prêtres.
- Concile de Tours, 1050,** par un légat du pape : c'est le premier qui se soit tenu contre l'hérésie naissante de Bérenger. *D. Bouquet.*
- Conciles de Rome, de Verceil, de Paris, 1050,** contre l'hérésie de Bérenger.
- Concile de Coynça, en Espagne, 1050.** Neuf évêques, en présence du roi Ferdinand I.^{er} et de la reine Sanche, qui est nommée la première, y firent treize canons ou chapitres. Le premier enjoit aux évêques de remplir dignement leur ministère, le troisième interdit aux laïques toute autorité sur les églises et sur la personne des clercs. Le cinquième ordonne aux archidiacres de ne présenter aux ordinations que des clercs qui sachent le psautier, les hymnes, les cantiques, les épîtres, les évangiles, les oraisons. On y défend aux prêtres d'assister aux festins de noces ; et on leur prescrit la plus grande modestie, s'ils se trouvent aux festins qui se font aux inhumations ; l'on doit appeler les pauvres et les infirmes, afin qu'ils prient pour l'âme du défunt. Le sixième ordonne de cesser les travaux manuels dès le samedi soir, et d'assister le dimanche aux matines, à la messe et aux autres offices. On prescrit ensuite le jeûne de tous les vendredis, et on déclare que les églises sont des lieux d'asile.
- Concile de Mayence, 1051,** où l'on fit un décret contre les mariages des prêtres.
- Concile de Bamberg, 1052,** où Léon IX confirme les privilèges de cette église, en présence de l'empereur Henri III.
- Concile de Mantoue, 1053 ou 1052.** Les évêques qui redoutoient la juste sévérité de Léon IX, qui le présidoit, rendirent cette assemblée inutile par le trouble qu'ils y excitèrent.
- Concile de Rome, 1053,** par saint Léon IX. Il n'en reste que la lettre adressée aux évêques de Vénétie et d'Istrie, portant que l'église de Grado sera reconnue pour métropole de ces deux provinces, conformément aux privilèges des papes.
- Faux concile de Constantinople 1054,** où Michel-Cérulaire anathématise les légats du pape et l'écrit qu'ils avoient déposé sur l'autel de sainte Sophie, avant leur départ.
- Concile de Narbonne, 1054,** où l'on confirme la trêve de Dieu et prononce des peines spirituelles et temporelles contre ses violateurs.
- Concile de Tours, 1055,** qui réduisit Bérenger à confesser avec serment la foi commune de l'Eglise, et à la souscrire de sa main. Les légats, qui présidoient, le croyant converti, le reçurent à la communion. Sur les plaintes de l'empereur Henri III, le concile, après en avoir écrit au pape, ordonna au roi de Castille, Ferdinand I, de quitter le titre d'empereur qu'il avoit usurpé : à quoi il obéit.
- Concile de Rouen, 1055,** où l'on trouve une confession de foi des plus précises, touchant le mystère de la présence réelle et de la transsubstantiation.
- Concile de Landaff, au pays de Galles, 1056,** où la famille royale est excom-

l'assister
messe et
ensuite
et on dé-
eux d'a-

l'on fit
des prê

Léon IX
eglise,
ri III.
52. Les
te sévé-
oit, ren-
e par le

int Léon
adressée
rie, por-
a recon-
eux pro-
privileges

1054, où
se les lé-
oient dé-
ie, avant

l'on con-
once des
es contre

réduisit
ment la
la sous-
ui prési-
le regu-
plaintes
concile,
ordonna
d I, de
il avoit

n trouve
précises,
ce réelle

Galles,
exconi-

muniée pour avoir insulté l'évêque de cette ville.

Concile de Toulouse, 1056, où dix-huit évêques font treize canons pour abolir la simonie et ordonner le célibat ecclésiastique, pour empêcher l'usurpation des biens des églises et remédier à divers abus.

Concile de Cologne, 1057, où le comte de Flandre est réconcilié avec le jeune roi Henri IV, par l'entremise du pape Victor II. On y fit des réglemens pour la réforme du clergé.

Concile de Rome, 1059, où l'on dit que fut couronné le pape Nicolas II. L'archidiacre Hildebrand, qui fit la cérémonie, mit sur la tête du pontife une couronne royale, dont le cercle inférieur portoit cette inscription, *Corona regni de manu Dei*; et le second cercle, *Diadema imperii de manu Petri*. Mais le couronnement est du 18 janvier; et le concile n'eut lieu que le 13 avril. Le pape, à la tête de 113 évêques, y rendit un décret célèbre concernant l'élection du pontife romain, quand le siège seroit vacant. C'est à ce concile, qui ordonne la vie commune aux clercs, qu'on rapporte l'origine des chanoines réguliers.

Concile d'Arles, 1069, par les légats du pape. Le comte de Narbonne y présente une requête contre son archevêque qui l'avoit injustement excommunié.

Concile de Vienne, 1060, par le légat Etienne, pour abolir la simonie, et obliger les ecclésiastiques à garder le célibat.

Concile de Tours, 1060, par le légat, et où l'on renouvelle les canons de celui de Vienne. Ce concile étant daté du premier mars 1060, indiction XIII, nous apprend, qu'au moins dans ce pays le commencement de l'année se comptoit déjà du premier janvier, ou de Noël.

Concile de Sleswic, 1061, par l'archevêque de Hambourg. On y traite des

qualités que doivent avoir les évêques qui seront ordonnés pour les nouveaux sièges érigés en Danemarck.

Concile de Châlons-sur-Saône, 1063, par le légat Pierre Damien. On y corrigea plusieurs abus et on y confirma les privilèges de Cluny, que l'évêque de Mâcon attaquoit. Celui-ci fut condamné à jeûner huit jours au pain et à l'eau, quoique ces mêmes privilèges eussent été rejetés au concile d'Anse en 1025. Ils avoient été depuis reconnus et confirmés par plusieurs souverains pontifes, en sorte qu'ils n'étoient plus douteux ou contestables, comme en 1025.

Concile de Rome, 1063, qui refusa d'accorder aux moines de Vallombreuse l'épreuve du feu, contre Pierre de Florence, accusé de simonie.

Concile de Rome, 1065, sur les degrés de consanguinité par rapport au mariage. L'opiniâtreté de ceux qui s'opposèrent à ces décisions, fut appelée l'hérésie des incestueux.

Concile de Constantinople, 1066, tenu par le patriarche Jean-Xiphilin, contre les mariages incestueux.

Concile de Spalato en Dalmatie, 1067, où Mainard, légat du saint Siège, interdit aux Dalmates l'usage de la langue slavone dans l'office divin. Toutefois ils suivent encore aujourd'hui cet usage; mais il faut remarquer que le slavon de la liturgie est bien différent du slavon vulgaire.

Concile de Girone, 1068, par le légat Hugues le Blanc. On y fit plusieurs canons contre les abus; et la trêve de Dieu y fut confirmée par l'autorité du pape, sous peine d'excommunication contre les infrauteurs.

Concile de Mayence, 1069, où le roi Henri IV croyoit faire casser son mariage avec Berthe qu'il avoit épousée depuis trois ans; mais le légat Pierre Damien, qui étoit présent, lui défendit de la part du pape Alexandre II d'exécuter son dessein. Le prince débâché et livré à des courtisans aussi

- criminel continuait toutefois de mépriser et de maltraiter sa femme.
- Concile d'Anse, 1070**, dont la date fait voir, que dans le pays de Lyon, comme en bien d'autres provinces, on commençoit alors l'année au premier de janvier, ou à Noël.
- Concile de Rouen, 1072**. On y défend aux prêtres de baptiser sans être à jeun, hors le cas de nécessité; de réserver l'eucharistie et l'eau bénite au-delà de huit jours; de faire les mariages en secret ni après dîner. Un autre canon également remarquable porte que les prêtres seront déposés par six évêques ou leurs fondés de pouvoir, et les diacres par trois.
- Concile de Châlons-sur-Saône, 1073**, par le légat Girard. On y dépose l'évêque de Die qui étoit simoniaque, et on lui substitue un prêtre de l'église de Lyon.
- Conciles de Rome, 1074 et 1075**, où Grégoire VII rendit des décrets sévères contre la simonie, l'incontinence des clercs et les investitures. Ce concile est le premier tenu sous Grégoire VII.
- Concile de Paris, 1074 ou 1075 (rejete)**. Saint Gauthier, abbé de Pontoise, y fut couvert d'opprobres, chargé de coups et chassé honteusement pour avoir soutenu le décret de Grégoire VII qui défendoit d'entendre la messe des prêtres concubinaires.
- Conciles de Winchester, 1076**. On prétend qu'il y fut statué que les prêtres de la campagne ne seroient point obligés à renvoyer les femmes qu'ils avoient, mais qu'ils n'en prendroient plus à l'avenir.
- Conciliabule de Worms, 1076**, présidé par Hugues le Blanc, que Grégoire VII avoit condamné pour ses mœurs déréglées et la protection qu'il accordoit aux simoniaques. Sur un tissu de crimes supposés, Henri IV y fait prononcer la déposition du pape, et envoie pour la notifier un clerc à Rome.
- Concile de Rome, 1076**, où Grégoire VII, après avoir sauvé la vie au clerc audacieux qui étoit venu lire sa prétendue déposition au milieu de l'assemblée, consulte les Pères; et de leur consentement unanime, usant de représailles, il prononce qu'Henri IV roi de Germanie est excommunié, anathématisé, privé de son royaume, et ses sujets absous du serment de fidélité.
- Assemblée de Forcheim en Franconie, 1077**, où Rodolphe, duc de Souabe, fut élu roi, à la place de Henri IV.
- Concile d'Autun, 1077**, par le légat Hugues de Die. Il y suspendit de ses fonctions Manassés de Reims, que saint Bruno avoit accusé d'être simoniaque et d'avoir usurpé cet archevêché. Les archevêques de Tours, de Sens, de Besançon et l'évêque de Chartres y furent interdits, pour ne s'être point rendus au concile. Mais Grégoire VII, satisfait de leurs raisons, les releva promptement.
- Concile de Rome, 1079**. Bérenger, en présence de 150 évêques et de Grégoire VII, y fit profession de la foi de l'Eglise sur l'eucharistie, contre laquelle il écrivit encore, dès qu'il fut de retour en France.
- Concile de Rome, 1080**. Rodolphe, qui venoit de remporter la victoire sur Henri, fut déclaré le vrai roi, et Henri fut excommunié de nouveau, et déposé du royaume.
- Concile de Burgos, 1080**. Le roi Alphonse VI y fit substituer l'office romain à l'office gothique ou mozarabique, nonobstant même le duel qui avoit été ordonné à ce sujet, et où le champion de l'office gothique avoit eu l'avantage sur celui du romain.
- Concile de Lillebonne, en Normandie, 1080**. On y voit que la licence étoit si grande que le roi Guillaume le Conquérant fut obligé de suppléer à la négligence des évêques et de punir lui-même les clercs concubinaires.
- Concile de Saintes, 1081**, où le légat Hugues de Die somma l'évêque de Dol, présent, de monter, ainsi qu'il l'avoit promis à Grégoire VII, les huelles sur

- lesquelles il se fendoit pour prendre le titre de métropolitain. L'évêque restant muet, un de ses clercs produisit une fausse bulle d'Adrien, qui fut rejetée, sans décision finale.
- Concile de Rome, 1083.** Grégoire VII y parla si éloquemment sur les maux de l'Eglise, que toute l'assemblée fondit en larmes. Il n'y renouvela point nommément l'excommunication contre Henri, mais il la prononça contre quiconque l'avoit détourné ou empêché de venir à Rome, selon qu'il l'avoit promis.
- Concile de Rome, 1084.** Le pape, délivré par Robert Guiscard, réitéra l'excommunication contre l'antipape Guibert, le roi Henri et leurs partisans.
- Concile de Guedlimbourg en Saxe, 1085.** en présence d'Herman de Luxembourg, donné de nouveau pour rival à l'empereur Henri IV. On y exalta trop peut-être la puissance pontificale; on y anathématisa l'antipape Guibert, avec onze autres prélats évêques ou cardinaux; on y déclara nulles, quant aux effets, toutes les ordinations faites par les excommuniés; on y ordonna rigoureusement la continence à tous les clercs constitués dans les ordres majeurs; on y interdit l'usage des œufs et du fromage pendant le carême.
- Concile de Bénévent, 1087.** Le pape Victor III y déposa Guibert et l'anathématisa, et de l'avis de tout le concile, il défendit les investitures sous peine d'excommunication.
- Concile de Melfe, tenu en 1089** par le pape Urbain II, contre la simonie, l'incontinence et le luxe des clercs. Le duc Roger y fit hommage-lige au pape.
- Concile de Léon, 1091.** On y statua que l'office divin se célébreroit en Espagne selon la règle de saint Isidore, et qu'à l'avenir, dans tous les actes ecclésiastiques, on se serviroit de l'écriture gauloise, au lieu de la gothique.
- Concile d'Etampes, vers 1092.** Yves de Chartres, voyant qu'on vouloit contester son élection par le clergé, et sa consécration par le pape, parce que son prédécesseur déposé vivoit encore, en appelle à Rome.
- Concile de Soissons, vers l'an 1092,** où les erreurs de Roscelin furent prosrites, et l'auteur obligé d'abjurer.
- Concile de Hongrie, 1092.** Le clergé, de concert avec le roi et la noblesse, y fit un corps de lois ecclésiastiques et civiles.
- Concile de Cantorbéri, 1093,** pour le sacre de saint Anselme. Cette église y est appelée *primatiale* (et non métropolitaine) de toute l'Angleterre.
- Concile de Constance, 1094,** qui défendit d'entendre l'office célébré par les prêtres coupables de simonie ou d'incontinence. On y régla aussi qu'il n'y auroit que trois fêtes obligées dans les semaines de pâques et de la pentecôte; jusqu'alors on chômoit la semaine entière.
- Concile d'Autun, 1094.** Trente-deux évêques et plusieurs abbés, présidés par le légat Hugues de Lyon, y renouvelent l'excommunication contre Henri IV et son antipape Guibert. Le roi Philippe y est excommunié, pour avoir épousé Bertrade du vivant de sa femme légitime.
- Concile de Plaisance, 1095,** où, avec le pape Urbain II, se trouvèrent 200 évêques, près de 4000 clercs, et plus de 30000 laïques. Ce concile qui se tint en pleine campagne, à cause de la multitude des assistants, nous apprend l'origine positive des croisades. Ce fut là que commença la ligue des Grecs et des Latins contre les infidèles de l'Orient, par le moyen des ambassadeurs que l'empereur de Constantinople y envoya solliciter les secours des Occidentaux. On y confirma aussi la foi de la présence réelle, contre les restes de la secte de Bérenger. Les simoniaques et les clercs incontinents y furent condamnés, et l'on y fixa le jeûne des quatre-temps aux mêmes jours que nous l'observons encore.
- Concile de Clermont en Auvergne, 1095.**

Outre qu'on y confirma tout ce qui avoit été fait aux conciles de Melfe, de Bénévent, de Plaisance, le pape Urbain y publia la première croisade. Il s'y trouvoit treize archevêques et deux cents évêques ou abbés; d'autres disent même quatre cents. Philippe y fut encore excommunié pour son mariage avec Bertrade.

Concile de Northausen en Thuringe, 1095, contre la simonie et le mariage des prêtres.

Concile de Saintes, 1096, qui ordonna de jeûner toutes les veilles des fêtes d'apôtres.

Concile tenu à Nîmes, 1096, par Urbain II, qui fit maintenir les moines dans l'exercice des fonctions sacerdotales. On croit que le roi Philippe y fut absous sur sa promesse de quitter Bertrade.

Concile de Reims, 1097, où l'abbé de saint Remi fut condamné à continuer de rendre obéissance à l'abbé de Mar-

moutier dont il avoit été moine. Sur l'appel de l'abbé de saint Remi, le pape prononça qu'un moine tiré d'une abbaye pour en gouverner une autre, n'appartenoit plus à la première, mais à celle dont il étoit fait abbé.

Concile de Bari, 1098, par le pape Urbain II à la tête de cent quatre-vingt-trois évêques. On y prononça l'anathème contre tous ceux qui nicroient que le Saint-Esprit procédât du Père et du Fils. Saint Anselme de Cantorbéri, qui avoit porté la parole contre les Grecs, obtint aussi par ses prières qu'on n'excommuniât pas le roi d'Angleterre qui le persécutoit.

Concile de Rome, 1099, où le pape Urbain avec cent-cinquante évêques, au nombre desquels étoit saint Anselme, prononce excommunication contre les laïques qui donneroient les investitures des églises, et contre les ecclésiastiques qui les recevoient.

oine. Sur
i, le pape
d'une ab-
ne autre,
ère, mais

pape Ur-
re-vingt-
ça l'ana-
nicroient
du Père
Cantor-
ontre les
es qu'on
ngleterre

pape Ur-
ues, au
selme,
ontre les
estitures
astiques

